

Annuaire général 2017-2018  
**Études de 1<sup>er</sup> cycle**

Université   
de Montréal **et du monde.**

[registraire.umontreal.ca](http://registraire.umontreal.ca)

# Table des matières

---

## Direction universitaire

- Introduction
  - Rectorat
  - Décanats
  - Corps universitaires
- 

## Règlements des études

- Règlement des études de premier cycle RÉ
- 

## Cours et programmes

- Définitions relatives aux programmes DF
  - Sigles des cours SI
  - Index des programmes ID
- 

## Sections facultaires

Faculté de l'aménagement	1-1
Faculté des arts et des sciences	2-1
Faculté de droit	3-1
Faculté de l'éducation permanente	4-1
Faculté de médecine	5-1
Faculté de médecine dentaire	6-1
Faculté de médecine vétérinaire	7-1
Faculté de musique	8-1
Faculté de pharmacie	9-1
Faculté des sciences de l'éducation	10-1
Faculté des sciences infirmières	11-1
Département de kinésiologie	12-1
École d'optométrie	13-1

---

---

## DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ

Information à jour le 25 août 2017

## INTRODUCTION

Fondée en 1878, l'Université de Montréal compte 16 facultés et écoles et forme avec ses deux écoles affiliées, l'École Polytechnique et HEC Montréal, le premier complexe d'enseignement et de recherche au Québec et le deuxième au Canada. Elle accueille plus de 66 000 étudiants, emploie quelque 10 000 personnes, décerne près de 10 000 diplômes à tous les cycles d'études et compte pas moins de 350 000 diplômés à travers le monde.

Montréalaise par ses racines, internationale par vocation, l'Université de Montréal compte parmi les plus grandes universités de la francophonie. Elle est la seule université francophone canadienne à figurer parmi les 150 meilleurs établissements universitaires dans tous les classements internationaux et se situe au 113e rang du classement du prestigieux Times Higher Education 2015.

Le campus de l'Université de Montréal est formé d'une quarantaine de bâtiments répartis sur 65 hectares en périphérie du Mont-Royal, intégrant espaces verts et architecture moderne dans la grande tradition des campus nord-américains. Des campus à Longueuil, Laval, St-Hyacinthe et Trois-Rivières complètent l'offre régionale notamment par la formation de vétérinaires et de médecins de famille.

L'étudiant est au cœur de la vie universitaire et les services qui lui sont dédiés sont nombreux: centre étudiant de soutien à la réussite, vie associative, activités culturelles, cours de langue, garderies, centre de santé de même que le plus grand centre sportif universitaire au Québec, le CEPsum. C'est à cet endroit que les étudiants-athlètes s'entraînent et évoluent dans l'une des dix-neuf équipes de sport d'excellence dont la réputation dépasse les limites du campus.

## DIRECTION GÉNÉRALE

[recteur.umontreal.ca/equipe-de-direction/organigramme/](http://recteur.umontreal.ca/equipe-de-direction/organigramme/)

### RECTEUR

**Guy Breton, M.D. (Sherbrooke)**

### Vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études

Louise Béliveau, Ph. D. (Montréal)

### Vice-rectrice adjointe aux études de 1er cycle et à la formation continue

Sylvie Normandeau, Ph. D. (UQÀM)

### Vice-rectrice adjointe aux études supérieures

Michèle Brochu, Ph. D. (Laval)

### Vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité

Claude Mailhot, B. Pharm. D.Ph. (Montréal), Pharm. D. (Utah)

### Vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite

Chantal Pharand, B. Pharm. (Montréal), Pharm. D. (Pennsylvanie)

### Vice-recteur associé au développement académique et à la transformation institutionnelle

Sébastien Roy

### Registraire

Marie-Claude Binette, M. Sc. (Montréal)

### Vice-recteur aux ressources humaines et à la planification

Jean Charest, Ph. D. (Laval)

### Vice-recteur adjoint aux affaires professorales

Jean-Pierre Blondin

### Directeur du budget et de la planification

Philippe Prud'homme

### Vice-recteur aux finances et aux infrastructures

Éric Filteau, M.B.A. (McGill)

### Vice-rectrice adjointe à l'administration et au développement durable

Ann-Isabelle Cojocaru, M.B.A. (Laval)

### Vice-recteur adjoint aux finances

Matthew Nowakowski, CPA, CA, B. Adm. (Concordia)

### Vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Marie-Josée Hébert, Ph. D. (Montréal)

### Vices-recteurs associés à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation

Michel Bouvier, Ph. D. (Montréal)

### Vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie

Raymond Lalande

### Vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie

Guy Lefebvre, LL. L. (Montréal), LL. M. (Montréal), LL. M. – International Business Law (University College London)

### Vice-rectrice associée à la langue française et à la Francophonie

Monique Cormier, Ph. D. (Paris)

### Directeur de cabinet et des relations gouvernementales

Jean Renaud, MAP (ÉNAP)

### Secrétaire général

Alexandre Chabot, B. Sc. (Montréal)

### Ombudsman

Pascale Descary, LL. B. (Montréal)

### Directeur général des bibliothèques

Richard Dumont, M. Sc. (Montréal)

### Directeur général de la Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)

Danielle Levasseur

### Directeurs des Écoles affiliées

École Polytechnique : Christophe Guy

HEC Montréal : Michel Patry

## DOYENS ET DIRECTEURS

Faculté de l'aménagement : Paul Lewis

Faculté des arts et des sciences : Tania Saba, par intérim  
Faculté de droit : Jean-François Gaudreault-DesBiens  
Faculté de l'éducation permanente : Christian Blanchette  
Faculté des études supérieures et postdoctorales : Michèle Brochu  
Faculté de médecine : Hélène Boisjoly  
Faculté de médecine dentaire : Renée Delaquis  
Faculté de médecine vétérinaire : Michel Carrier  
Faculté de musique : Isabelle Panneton  
Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde  
Faculté des sciences de l'éducation : Louise Poirier  
Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme  
École de santé publique : Pierre Fournier  
Département de kinésiologie : Luc Proteau  
École d'optométrie : Christian Casanova

l'assemblée universitaire, elle fait ou approuve les règlements nécessaires à l'organisation pédagogique de l'Université et fait des recommandations au comité exécutif; elle exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au plus quatre membres nommés par l'Assemblée universitaire, les directeurs d'institutions affiliées désignés aux statuts, sur la recommandation de l'Assemblée universitaire, tous autres membres nommés par le Conseil et dont celui-ci peut limiter les pouvoirs. La Commission des études est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

## CORPS UNIVERSITAIRES

En vertu de la charte en vigueur depuis le 1er septembre 1967, l'administration générale de l'Université relève des corps universitaires suivants : le Conseil, le Comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Des statuts complètent la charte et précisent les modalités de l'administration de l'Université.

### Conseil de l'Université

Le Conseil de l'Université exerce tous les droits de l'Université et tous les pouvoirs nécessaires à son administration et à son développement. Il se compose des membres suivants : le recteur, cinq membres nommés par l'Assemblée universitaire, deux membres nommés par le conseil après consultation d'un conseil représentant les étudiants de l'Université, deux membres nommés par le Conseil après consultation d'un conseil représentant les diplômés de l'Université, deux membres nommés par le Modérateur des facultés ecclésiastiques après consultation de leurs conseils, huit membres nommés par le Lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de l'Éducation, au plus quatre autres membres nommés par résolution du Conseil, adoptée par au moins les trois quarts de ses membres. Parmi ses membres autres que le recteur, le conseil se choisit un président dont il détermine la durée du mandat et qui porte le titre de chancelier de l'Université. Ce poste est actuellement occupé par Mme Louise Roy.

### Comité exécutif

Le Comité exécutif assure l'exécution des décisions du Conseil et en exerce tous les pouvoirs sauf ceux que les statuts attribuent exclusivement au Conseil ou que celui-ci se réserve. Le Comité exécutif se compose du recteur ainsi que d'au moins quatre et d'au plus huit personnes que le Conseil nomme parmi ses membres. Le Conseil peut nommer parmi ses membres des substituts chargés de remplacer aux séances du Comité un membre absent, autre que le recteur. Le Comité est présidé par le recteur ou, en son absence, par tout autre membre du comité que ce dernier désigne.

### Assemblée universitaire

L'Assemblée universitaire est composée d'une centaine de membres de la communauté. Elle énonce les principes généraux qui président à l'orientation de l'Université et à son développement; adresse au Conseil toutes recommandations concernant l'administration et le développement de l'Université, et peut obtenir à cette fin tout renseignement d'ordre général concernant l'Université; fait les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, et en surveille l'application; exerce tous autres pouvoirs prévus par les statuts. Elle se compose des membres suivants : le recteur, les vice-recteurs, les doyens, au moins un professeur de chacune des facultés comptant au moins dix professeurs, élu par ceux-ci, trois membres du Conseil nommés par celui-ci, au moins six membres nommés par un conseil représentant les étudiants, trois membres nommés, conformément aux statuts, par un conseil représentant le personnel de l'Université, tous autres membres nommés conformément aux statuts, dont certains parmi les directeurs ou les professeurs d'institutions affiliées. L'Assemblée universitaire est présidée par le recteur ou par le vice-recteur que celui-ci désigne.

### Commission des études

La commission des études assure la coordination de l'enseignement. La commission des études assure la coordination de l'enseignement. Sous réserve des pouvoirs attribués à

# Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Le présent règlement régit l'admission et les études de premier cycle à l'Université de Montréal à compter de l'automne 2016. Il s'applique à tous les étudiants réguliers. Sauf pour les dispositions relatives à la moyenne, les articles 1, 4, 7, 9, 11, 12 et 13 s'appliquent aux étudiants libres et visiteurs. Les articles 1, 4, 7 s'appliquent aux auditeurs. Le présent règlement et le répertoire des programmes et cours, partie intégrante du règlement, sont publiés sous différents formats. En cas de différences, la version électronique prévaut.

## 1. DÉFINITIONS

### 1.1 Année universitaire et trimestres

L'année universitaire s'étend sur douze mois; elle compte trois trimestres :

- le trimestre d'automne, généralement de septembre à décembre inclus;
- le trimestre d'hiver, généralement de janvier à avril inclus;
- le trimestre d'été, généralement de mai à août inclus.

### 1.2 Auditeur

L'auditeur est une personne inscrite à un ou à quelques cours; il n'est pas soumis à l'évaluation des apprentissages du ou des cours auxquels il est inscrit et ne peut obtenir de crédits.

### 1.3 Autorité compétente

Dans le cadre du présent règlement, l'expression «autorité compétente» désigne tout officier de la faculté, autre que le doyen, ou toute autre personne qui, en raison des Statuts ou d'un règlement de l'Université, est autorisé à exercer un pouvoir ou une prérogative conféré au doyen.

### 1.4 Champ d'études

Le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondé sur diverses disciplines et appliqué à une réalité spécifique (exemples : études médiévales, médecine, relations industrielles).

### 1.5 Conseil de faculté

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Conseil de faculté désigne un conseil de faculté, l'assemblée du Département de kinésiologie ou l'assemblée de l'École d'optométrie.

### 1.6 Cours

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, cours en ligne.

En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

### 1.7 Crédit

Le crédit est une unité qui permet à l'Université d'attribuer une valeur numérique à la charge normale de travail exigée d'un étudiant pour atteindre les objectifs d'un cours.

Le crédit représente 45 heures consacrées par un étudiant à l'atteinte des objectifs d'un cours; ce nombre inclut, s'il y a lieu, les heures de travail personnel jugées nécessaires par la Faculté.

Par exemple, un crédit peut représenter

- une heure de leçon magistrale et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre, ou
- trois heures par semaine consacrées à la recherche pendant un trimestre, ou 45 heures consacrées à des activités de stage ou une semaine régulière de travail dans le milieu de stage..

### 1.8 Département

Dans le cadre du présent règlement, le mot Département désigne un département ou une école relevant d'une faculté.

### 1.9 Doyen

Dans le cadre du présent règlement, le mot doyen désigne le doyen de la Faculté responsable d'un programme, le doyen de la Faculté qui, par entente interfacultaire, assume la responsabilité d'un programme et, pour les unités rattachées au comité exécutif (kinésiologie et optométrie), le directeur.

### 1.10 Étudiant

L'étudiant est une personne inscrite ou autorisée à s'inscrire à au moins un cours offert par une faculté de l'Université.

Il y a trois catégories d'étudiants : l'étudiant régulier, l'étudiant libre et l'étudiant visiteur.

#### a) L'étudiant régulier

L'étudiant régulier est admis à un programme et inscrit, ou pouvant s'inscrire, à un ou à des cours de ce programme. L'étudiant régulier peut aussi avoir accès à des cours hors programme.

Un étudiant ne peut être à la fois régulier dans un programme de premier cycle et libre dans un ou des cours de premier cycle à l'exception des cas prévus à l'art. 16.1e.

#### b) L'étudiant libre

L'étudiant libre est inscrit à un ou à quelques cours; il ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, mais il doit se soumettre à l'évaluation des apprentissages.

#### c) L'étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un établissement de niveau universitaire et, en vue de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est inscrit à un ou à quelques cours à l'Université de Montréal en vertu d'une entente officielle ou dans le cadre d'un programme d'échanges. L'étudiant visiteur ne vise pas l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade à l'Université de Montréal; il y est soumis à la réglementation en vigueur.

#### d) L'étudiant visiteur de recherche

L'étudiant visiteur de recherche est inscrit à un programme d'études dans une autre université (ou dans un établissement de niveau universitaire). Il est accueilli par l'Université de Montréal, où il suit une formation à la recherche afin de satisfaire à certaines exigences de son programme d'études.

Bien que l'étudiant visiteur de recherche ne vise pas l'obtention d'un grade à l'Université de Montréal, il y est soumis à la réglementation en vigueur.

### 1.11 Faculté

Dans le cadre du présent règlement, le mot Faculté désigne une faculté, le Département de kinésiologie ou l'École d'optométrie.

### 1.12 Grade

Le grade est un titre attestant la réussite d'un programme de grade (baccalauréat, doctorat de premier cycle) ou d'une combinaison spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

Le titulaire du grade de premier cycle porte le titre de bachelier ou de docteur selon le programme.

Les termes utilisés pour désigner un grade constituent l'appellation du grade (exemples : bachelier ès arts, docteur en médecine dentaire). L'abréviation de l'appellation d'un grade constitue le sigle du grade (exemples : B.A., pour bachelier ès arts; M.D. pour docteur en médecine).

### 1.13 Ministère de l'Éducation

Dans le cadre du présent règlement, l'expression Ministère de l'Éducation désigne le ministère responsable de l'enseignement postsecondaire dans le gouvernement du Québec.

### 1.14 Officier

Dans le cadre du présent règlement, le mot officier désigne, outre le doyen, un vice-doyen, un secrétaire de faculté, un directeur de département.

### 1.15 Premier cycle

Le premier cycle est la première étape de l'enseignement universitaire, lequel en comporte trois. Il prépare aux études supérieures ou au marché du travail.

### 1.16 Probation

La probation est un régime d'études comportant un ensemble de conditions auxquelles peut être soumis un étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de la progression normale dans un programme.

### 1.17 Professeur

Dans le cadre du présent règlement, le mot professeur désigne tout professeur, chargé de cours ou toute autre personne responsable d'un cours ou d'un enseignement.

### 1.18 Programme d'études

Le programme d'études est un ensemble défini, structuré et cohérent de cours, de stages et d'autres activités de formation portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études. Dans le présent document, le terme programme est utilisé afin d'alléger le texte.

### 1.19 Université

À moins d'indication contraire, le mot Université désigne, dans le cadre du présent règlement, l'Université de Montréal.

## 2. PROGRAMMES

### 2.1 Responsabilités relatives aux programmes

Les facultés se partagent la responsabilité des programmes et des cours de premier cycle de l'Université. Un programme peut comprendre des cours qui sont sous la responsabilité d'une faculté autre que celle responsable du programme.

Conformément aux Statuts de l'Université, le doyen dirige les études de sa faculté et voit à l'application du présent règlement en ce qui concerne les programmes et les cours de sa faculté ainsi que les programmes multifacultaires dont la responsabilité a été attribuée à sa faculté par entente interfacultaire.

### 2.2 Catégories de programmes

On distingue divers types de programmes de premier cycle regroupés en quatre catégories : les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle), les programmes constitutifs d'un grade, les modules, les programmes d'appoint et les programmes d'actualisation de formation. Une faculté peut n'offrir que certains types de programmes.

#### a) Les programmes de grade (baccalauréat ou doctorat de premier cycle)

Les programmes donnant droit à un grade de premier cycle sont le programme spécialisé, le programme spécialisé bidisciplinaire, le programme spécialisé multidisciplinaire et le programme individualisé.

##### i. Le programme spécialisé

Le programme spécialisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. La majorité de ces crédits sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option; un cinquième de ces crédits au plus est constitué de cours au choix.

##### ii. Le programme spécialisé bidisciplinaire

Le programme spécialisé bidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève à parts égales de deux disciplines ou de deux champs d'études. Chacune des parties est habituellement constituée d'au moins 42 crédits spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études, qu'ils soient obligatoires ou à option.

##### iii. Le programme spécialisé multidisciplinaire

Le programme spécialisé multidisciplinaire comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus. Le contenu relève de plusieurs disciplines ou de plusieurs champs d'études.

##### iv. Le programme individualisé

Le programme individualisé comporte des cours totalisant 90 crédits ou plus choisis par l'étudiant selon des centres d'intérêt particuliers auxquels ne peut répondre aucun autre programme ni aucune autre combinaison de programmes. Les choix de l'étudiant doivent être approuvés par le doyen ou l'autorité compétente.

#### b) Les programmes constitutifs d'un grade (baccalauréat)

Les programmes constitutifs d'un grade sont la majeure, la mineure et le certificat. Ils

peuvent donner droit à un baccalauréat de 90 crédits, nommé baccalauréat par cumul, selon les combinaisons suivantes : majeure-majeure, majeure-mineure, majeure-certificat, trois mineures ou certificats. Certaines combinaisons ne sont toutefois pas admises pour l'obtention d'un baccalauréat.

##### i. La majeure

La majeure comporte des cours totalisant 60 crédits. Ce programme donne droit à un diplôme.

##### ii. La mineure et le certificat

La mineure et le certificat comportent des cours totalisant 30 crédits. Ces programmes donnent droit à un certificat.

##### c) Le module

Le module comporte des cours totalisant de 9 à 15 crédits. Il peut faire l'objet d'une attestation délivrée par le registraire.

Les modules ne peuvent être associés pour l'obtention d'un certificat, d'un diplôme, ou d'un baccalauréat.

##### d) Les programmes d'appoint

Les programmes d'appoint sont des programmes qui répondent à des besoins particuliers de clientèles spécifiques. Ils ne donnent pas droit à une sanction officielle et ne peuvent être associés à d'autres programmes en vue de l'obtention d'un grade. Ils peuvent prendre la forme d'une année préparatoire ou de compléments de formation.

##### e) Le programme d'actualisation de formation

Ce programme individualisé comporte un nombre indéterminé de crédits. Il offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue, par exemple, d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel ou en vue de satisfaire aux conditions d'admissibilité d'un programme d'études supérieures.

### 2.3 Description d'un programme

La description d'un programme comprend sa structure, des prescriptions d'inscription ainsi que diverses dispositions réglementaires particulières au programme. Le cas échéant, ces dispositions réglementaires précisent les exigences relatives aux attitudes ou habiletés à développer en fonction des objectifs ou compétences du programme.

Quand les objectifs ou l'approche pédagogique privilégiée le justifient, suivant des modalités et à des moments qu'elle détermine, la Faculté précise toute information relative à des exigences de formation additionnelles.

La description des programmes figure dans le répertoire des programmes de l'Université.

### 2.4 Structure d'un programme

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

#### a) Segment

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

##### i. Tronc commun

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

##### ii. Orientation

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

#### b) Bloc de cours

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

#### c) Cheminement honor

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir

un cheminement facilitant l'accès aux études supérieures. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

#### d) Cheminement international

Le cheminement international, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours offrant des activités de formation présentant un caractère international. Il totalise au moins 12 crédits d'un programme de grade. L'inscription à ce cheminement est réservée aux étudiants satisfaisant à certaines conditions précisées pour chacun des programmes.

## 2.5 Version d'un programme

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

## 2.6 Scolarité

La scolarité est le temps normal requis pour compléter un programme. L'Université détermine un temps minimal et un temps maximal pour chaque catégorie de programme.

La scolarité minimale peut être réduite si l'étudiant bénéficie d'une reconnaissance de crédits selon l'une ou l'autre des dispositions prévues à l'article 8 du présent règlement.

## 3. ADMISSION À UN PROGRAMME

### 3.1 Procédure d'admission

Le candidat à l'admission doit présenter une demande et les documents requis dans les délais prescrits pour l'admission à un programme.

#### a) Candidat à un programme

Le candidat à l'admission à un programme de premier cycle doit soumettre une demande d'admission en ligne. Il peut soumettre sa candidature à un maximum de trois programmes, qu'il doit présenter par ordre de préférence.

#### b) Candidat en changement de programme

L'étudiant régulier qui souhaite changer de programme doit soumettre une demande d'admission en ligne.

#### c) Candidat à un programme constitutif d'un grade (baccalauréat)

Le candidat à un programme de majeure, de mineure ou de certificat correspondant à une deuxième ou à une troisième composante d'un baccalauréat par cumul, doit soumettre une demande d'admission en ligne pour chacun des programmes constitutifs du grade.

### 3.2 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions d'admissibilité propres au programme choisi, telles qu'elles sont décrites dans le répertoire de l'Université pour chacun des programmes.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger de tout candidat dont la formation a été acquise en dehors du réseau collégial ou universitaire québécois une année de qualification dans un programme d'appoint ou dans un programme connexe, afin d'évaluer le potentiel du candidat pour une admission dans un programme contingenté et de favoriser son intégration dans le cursus des études universitaires.

#### a) Conditions relatives à la langue française

Pour être admissible, le candidat doit satisfaire aux conditions relatives à la connaissance et, le cas échéant, à la maîtrise de la langue française.

##### i. Connaissance de la langue française

Le candidat doit démontrer qu'il a la capacité minimale de communiquer en français pour suivre un programme d'études dans une institution universitaire francophone, soit par la réussite de l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature du collégial, soit par la réussite, au seuil requis par le programme, du test de connaissance du français imposé par l'Université.

##### ii. Maîtrise de la langue française

Le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de maîtrise de la langue française imposé par l'Université ou à tout autre test imposé par la Faculté.

#### b) Connaissance d'une autre langue

Dans certains programmes, la connaissance d'une langue autre que le français est indispensable. Dans ce cas, le candidat doit atteindre le seuil minimal requis par le programme au test de connaissance de cette langue imposé par la Faculté.

#### c) Rendement scolaire

Une cote de rendement au collégial ou une cote de rendement universitaire minimale peut être exigée.

#### d) Année d'acquisition du diplôme

Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que la formation, le diplôme ou les cours préalables requis pour l'admissibilité datent de moins de huit ans avant le dépôt de la demande d'admission, à moins que le dossier démontre que le candidat a maintenu ses connaissances à jour.

#### e) Tests et entrevues

Lorsque prévu aux conditions d'admissibilité propres à un programme et selon des modalités définies par la Faculté, le candidat doit se présenter à une entrevue, subir un ou des tests d'admission ou subir un examen.

##### i. Conditions de l'entrevue

L'entrevue est menée par au moins deux personnes désignées par le doyen ou l'autorité compétente. Le contenu de l'entrevue est en lien avec les objectifs du programme.

##### ii. Absence

Un candidat qui ne peut se présenter à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué par l'Université et auquel il a confirmé sa présence doit motiver son absence par écrit et fournir les pièces justificatives au maximum deux jours ouvrés après le jour de l'évaluation. Si le motif est jugé valable, le candidat est convoqué à une autre séance d'évaluation.

### 3.3 Critères de sélection

Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'offrir l'admission à tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

- Lorsque le nombre de candidats admissibles excède la capacité d'accueil d'un programme, la décision repose sur des critères de sélection.
- Les catégories de candidats et les critères de sélection sont définis par le doyen pour chacun des programmes à capacité d'accueil limitée.
- Dans l'évaluation des dossiers des candidats, le doyen ou l'autorité compétente tient compte de différentes catégories de candidats.

### 3.4 Étude des dossiers d'admission

Dans l'évaluation du dossier d'admission, les résultats scolaires étudiés sont ceux disponibles à la date limite officielle pour le dépôt de la demande d'admission. Si les résultats disponibles à cette date ne permettent pas de porter un jugement pertinent, le doyen ou l'autorité compétente peut prendre en compte des résultats postérieurs à la date limite.

### 3.5 Décision

Selon le cas, le doyen ou l'autorité compétente transmet au candidat pour chacun des programmes inscrits dans sa demande d'admission.

#### a) Une offre d'admission définitive

L'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

#### b) Une offre d'admission conditionnelle

S'il y a présomption que le candidat aura satisfait aux conditions d'admissibilité avant le 15 septembre pour l'admission au trimestre d'automne, le 15 janvier pour l'admission au trimestre d'hiver, l'avis d'admission stipule les conditions additionnelles (inscription, vaccination, etc.) auxquelles le candidat doit satisfaire dans les délais prescrits.

#### c) Une offre d'inscription sur une liste d'attente

Une telle offre peut être suivie d'une offre d'admission définitive ou d'une offre d'admission conditionnelle si en raison de désistements, la capacité d'accueil d'un programme n'est pas atteinte.

#### d) Un avis de refus

Un refus à un programme n'exclut pas la possibilité que le candidat soit admis à un autre programme. L'avis de refus indique les raisons pour lesquelles le candidat ne peut être admis.

#### e) Un avis de fermeture de dossier

L'avis de fermeture précise la raison pour laquelle le dossier a été fermé.

### 3.6 Vérification de l'évaluation du dossier de candidature

Le candidat qui a reçu un avis de refus ou d'inscription sur une liste d'attente peut demander une vérification technique de l'évaluation de son dossier de candidature. À cette fin,

il doit en faire la demande en ligne au Service de l'admission et du recrutement dans les 21 jours suivant la date de réception de l'avis. Toute erreur constatée est immédiatement corrigée.

### 3.7 Révision de l'évaluation du dossier de candidature

#### a) Demande

Le candidat qui, après vérification de l'évaluation, s'estime lésé par une décision peut présenter une demande motivée de révision de l'évaluation. À cette fin, il doit faire parvenir au Service de l'admission et du recrutement une demande écrite dans les 14 jours suivant la date de la vérification.

#### b) Réponse

*i. Le doyen ou l'autorité compétente peut rejeter la demande de révision. Il le fait alors par écrit et avec motifs à l'appui. Sa décision est sans appel.*

*ii. Le doyen ou l'autorité compétente peut recevoir la demande. Il commande alors une révision de l'évaluation. Sur la base des résultats de la révision, le doyen ou l'autorité compétente peut confirmer la décision de refus, avec motifs à l'appui, ou offrir l'admission. Il le fait alors par écrit. Sa décision est sans appel.*

### 3.8 Acceptation d'une offre

#### a) Délai de réponse

Le candidat qui reçoit une offre d'admission définitive, une offre d'admission conditionnelle ou une offre d'inscription sur une liste d'attente doit faire part de son acceptation ou de son refus de l'offre dans les délais prescrits.

#### b) Délai pour satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission

Le candidat admis sous engagement doit satisfaire aux conditions stipulées dans son offre d'admission dans le délai prescrit et en faire la preuve en transmettant au Service de l'admission et du recrutement les documents appropriés.

### 3.9 Désistement et fin du processus d'admission

#### a) Le candidat peut se désister à tout moment durant le processus d'admission.

#### b) Le processus d'admission dans un programme prend fin dans les cas suivants :

##### *i. Offre d'admission à un autre programme*

Le candidat a reçu une offre d'admission définitive ou une offre d'admission conditionnelle à un autre choix de programme pour lequel il avait indiqué une préférence (choix prioritaire).

##### *ii. Défaut de répondre à une offre d'admission*

Le candidat ne répond pas à une offre d'admission définitive, à une offre d'admission conditionnelle ou à une offre d'inscription sur une liste d'attente dans le délai prévu.

##### *iii. Défaut de se présenter à une entrevue ou à un test*

Sans motif valable, le candidat ne se présente pas à une entrevue, à un test ou à un examen auquel il est convoqué.

##### *iv. Défaut de satisfaire aux conditions stipulées dans l'offre d'admission*

Le candidat ne satisfait pas aux conditions stipulées dans son offre d'admission ou n'acquiesce pas les frais de dépôt requis pour certains programmes dans le délai prévu.

##### *v. Défaut de s'inscrire*

À l'exception du candidat admis à titre d'étudiant libre, le candidat ne s'inscrit à aucun cours au trimestre auquel il a été admis.

### 3.10 Prolongation d'engagement

Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut prolonger d'un maximum de deux trimestres le délai accordé à un candidat pour satisfaire à l'engagement de terminer un programme d'études collégiales, à l'exclusion d'un cours préalable, aux conditions suivantes :

#### a) Le candidat n'a qu'un élément à compléter (cours, épreuve de français, épreuve d'anglais, etc.) pour obtenir le Diplôme d'études collégiales.

#### b) Le candidat doit

*i. soit présenter une attestation écrite du collège confirmant que c'est en raison de l'offre de cours qu'il n'a pu compléter l'élément requis,*

*ii. soit attester par écrit et avec preuves à l'appui que c'est pour un motif indépendant de sa volonté qu'il n'a pu compléter l'élément requis.*

### 3.11 Réadmission

#### a) Demande

La personne qui a abandonné ses études dans un programme ou qui en a été exclue pour des raisons autres que le renvoi en vertu d'un règlement disciplinaire peut présenter une nouvelle demande d'admission selon la procédure établie pour une demande d'admission. Elle doit alors satisfaire aux conditions d'admissibilité en vigueur au moment du dépôt de la demande de réadmission et démontrer à la satisfaction du doyen ou de l'autorité compétente qu'elle a amélioré ses possibilités de réussite.

#### b) Conditions à la réadmission

Pour une réadmission dans un programme contingenté, le doyen ou l'autorité compétente tient également compte du nombre de places et de la valeur comparative du dossier du candidat à la réadmission.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des conditions à la réadmission, par exemple la mise en probation.

### 3.12 Nullité d'une admission

Est nulle l'admission reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

### 3.13 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat à un programme lui confère le statut d'étudiant régulier pour la version en vigueur de ce programme, statut qu'il maintient jusqu'à la réussite, l'abandon ou l'exclusion du programme. L'étudiant doit procéder à son inscription selon les modalités et dans les délais qui lui sont indiqués.

## 4. LES COURS

### 4.1 Responsabilités relatives aux cours

Les facultés sont responsables des cours. Elles en définissent les contenus et les modalités d'insertion dans chacun des programmes.

Les activités de formation sont sous la responsabilité des professeurs dans le respect du cadre établi par le doyen et des règlements et politiques de l'Université.

### 4.2 Modalité d'insertion d'un cours dans un programme

#### a) Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme;

#### b) Cours à option

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme;

#### c) Cours au choix

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

### 4.3 Cours hors programme ou en surplus

Le cours hors programme ou en surplus ne fait pas partie du programme de l'étudiant régulier. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

### 4.4 Autres caractéristiques des cours

#### a) Cours équivalent

Est dit équivalent un cours qui comporte un recoupement significatif de la matière avec un autre cours. Les cours équivalents sont mutuellement exclusifs dans le cheminement de l'étudiant au sein de son programme. Un seul des cours dits équivalents peut être crédité dans le programme de l'étudiant.

#### b) Cours préalable

Est dit préalable un cours qui doit obligatoirement avoir été achevé avant un autre. Est considéré achevé un cours pour lequel une note ou une mention a été inscrite au dossier de l'étudiant, à l'exception de l'abandon (ABA) ou de l'échec par absence (F\*).

#### c) Cours concomitant

Est qualifié de concomitant un cours qui doit être suivi parallèlement à un autre; ce cours

peut avoir été suivi préalablement.

d) Cours en séquence

Certaines activités de formation théorique ou pratique peuvent s'étendre sur deux ou plusieurs trimestres consécutifs; elles prennent dans ce cas la forme de cours en séquence. L'étudiant s'inscrit aux cours en séquence dans l'ordre déterminé par la structure de son programme d'études. La note est attribuée au dernier cours, une fois la séquence complétée. Le ou les autres cours de la séquence se voient attribuer la mention SN (sans notation). Les crédits sont accordés et inclus dans le calcul de la moyenne cumulative au dernier cours. Aux fins du calcul des droits de scolarité ainsi que pour établir le régime d'inscription de l'étudiant, le nombre de crédits est réparti entre les cours de la séquence. Normalement, l'interruption de la séquence par défaut d'inscription ou par suite d'annulation ou d'abandon oblige à refaire toute la séquence.

e) Cours de mise à niveau

Un cours imposé au candidat par le doyen ou l'autorité compétente à titre de cours préparatoire ou un cours imposé à la suite d'un résultat insatisfaisant à un test d'admission requis par la Faculté est dit cours de mise à niveau. Sauf exception, ce cours est obligatoirement considéré comme un cours hors programme.

f) Cours éliminatoire

Est dit éliminatoire un cours dont l'échec n'admet aucune reprise et, de ce fait, exclut la poursuite des études dans le programme.

#### 4.5 Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, ou encore par la présence d'un conférencier ou d'un professeur invité.

#### 4.6 Langue des ouvrages

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les ouvrages de référence obligatoires sont en français, de préférence, ou en anglais. Il n'y a cependant pas de restriction quant à la langue des ouvrages suggérés aux étudiants dans les listes bibliographiques. [1]

#### 4.7 Description des cours

La description des cours avec, le cas échéant, indication des cours qui leur sont préalables ou concomitants est présentée dans le répertoire des cours de l'Université. [2]

#### 4.8 Plan de cours

Au début de chaque cours, le professeur présente les objectifs généraux et spécifiques dans un plan de cours indicatif contenant les éléments suivants :

- Une description des sujets abordés durant le cours;
- Une liste des textes et autres documents dont la lecture est obligatoire ou recommandée;
- Les objectifs ou compétences en termes d'apprentissages à réaliser (connaissances et, s'il y a lieu, habiletés et attitudes);
- Une description des méthodes d'apprentissage et d'enseignement ainsi que des modalités d'évaluation;
- Le calendrier des activités d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation;
- Une référence au Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants;
- Les coordonnées du professeur ou des auxiliaires d'enseignement.

Dans le cas d'activités de stage, si les caractéristiques (modalités d'attribution, critères d'évaluation, etc.) le justifient, le plan de cours doit faire référence à un guide de stage les précisant. Le répertoire est également présenté en ligne sur le site « Études » sous la rubrique Cours – Premier cycle.

[1] La Politique linguistique de l'Université de Montréal peut être consultée sur le site du Secrétariat général sous la rubrique « Documents officiels » à l'adresse <http://secretariat-general.umontreal.ca/documents-officiels>

[2] Le répertoire est présenté dans la partie « Cours » de la publication l'Annuaire général de l'Université- Études de premier cycle», édité annuellement en avril.

### 5. INSCRIPTION

#### 5.1 Selon le contexte, on distingue l'inscription à un programme et l'inscription à un cours.

- a) L'inscription à un programme fait référence au statut de l'étudiant par rapport au programme auquel il a été admis.
- b) L'inscription à un cours est un processus comportant deux étapes : l'indication par l'étudiant de son intention de suivre un cours; l'autorisation et l'enregistrement par l'Université.

#### 5.2 Disposition générale

Nul n'est autorisé à suivre un cours ou à se soumettre aux évaluations s'il n'est dûment inscrit au cours.

Une inscription à un cours n'est valide que pour la durée du cours.

#### 5.3 Offre de cours

a) Liste de cours offerts

Avant chaque période d'inscription, la Faculté fait connaître la liste des cours qui seront offerts durant l'année universitaire. La Faculté n'est pas tenue d'offrir tous les cours de sa banque de cours à chaque trimestre, voire à chaque année universitaire. De plus, la Faculté peut retirer de l'horaire un cours si, compte tenu des circonstances, il devient impossible ou déraisonnable de l'offrir.

b) Accessibilité aux cours

La Faculté indique quels cours peuvent recevoir des étudiants libres. Elle précise également les cours auxquels des étudiants réguliers peuvent s'inscrire à titre de cours au choix et de cours hors programme.

c) Section de cours

Lorsqu'un nombre important d'étudiants sont inscrits à un cours pendant un trimestre ou lorsque la pédagogie l'exige, ceux-ci sont répartis en sous-groupes, les sections de cours.

d) Horaire

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté précise l'horaire et le lieu de chaque séance de cours de même que l'horaire et le lieu de l'examen final. La Faculté se réserve le droit de modifier l'horaire et le lieu d'un cours ou de l'examen final lorsqu'un événement non prévu au calendrier empêche la tenue d'une activité. Lorsqu'un événement non prévu entraîne la suppression d'activités pendant une période prolongée, celles-ci doivent être reprises conformément à des modalités déterminées ou approuvées par la Commission des études.

e) Nombre de places et priorité d'inscription

Pour chaque cours ou, le cas échéant, chaque section de cours, la Faculté détermine le nombre de places disponibles et les priorités d'inscription en fonction du statut du cours dans un programme, du statut des étudiants souhaitant s'y inscrire et de leur degré d'avancement dans leur programme respectif.

### 6. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT RÉGULIER

#### 6.1 Obligation d'inscription

Le candidat admis doit s'inscrire au trimestre auquel il a été admis. Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours dans les années ou trimestres subséquents selon les modalités prescrites par la Faculté.

Exceptionnellement, sur demande motivée du candidat admis, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser le report de l'inscription.

#### 6.2 Autorisation

Le doyen ou l'autorité compétente approuve l'inscription trimestrielle ou annuelle de l'étudiant.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente de la ou des facultés, un étudiant ne peut être inscrit en même temps à plus d'un programme de grade.

#### 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel; les deux régimes d'inscription ne sont cependant pas autorisés dans tous les programmes. Exceptionnellement, le doyen ou l'autorité compétente peut accorder une dérogation au régime d'études à temps plein.

#### a) Temps plein

L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre. Le minimum et le maximum de crédits auxquels un étudiant peut ou doit s'inscrire pendant un trimestre sont déterminés pour chacun des programmes.

#### b) Temps partiel

L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

### 6.4 Prescriptions d'inscription – structure du programme

L'étudiant régulier s'inscrit à des cours en respectant la structure de la version du programme dans laquelle il a été admis, les exigences propres à chacun des cours et toutes autres directives propres au programme. Il doit également tenir compte des impératifs de la scolarité du programme.

De plus, le cas échéant, l'étudiant doit respecter le cheminement indiqué dans les dispositions réglementaires propres au programme. Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'aurait pas satisfait aux prescriptions d'inscription.

Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. L'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme. L'étudiant régulier inscrit à un programme ne comportant pas une structure prédéfinie s'inscrit à des cours choisis après approbation du responsable du programme.

### 6.5 Prescriptions d'inscription – inscription concurrente à deux programmes

L'étudiant inscrit dans deux programmes concurremment (majeure et mineure/certificat, deux ou trois mineures/certificats ou, exceptionnellement, deux majeures) doit s'inscrire aux cours en respectant les structures de chacun des programmes et les exigences propres aux cours. Il doit également tenir compte de la scolarité de chacun des programmes.

### 6.6 Prescriptions d'inscription – cours de mise à niveau

L'étudiant qui, en raison de résultats non satisfaisants à un test de français ou à tout autre test, doit suivre un ou des cours de mise à niveau doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

L'étudiant admis conditionnellement à la réussite d'un cours offert à l'Université doit s'y inscrire dans le délai prescrit par le doyen ou l'autorité compétente et, le cas échéant, se soumettre aux prescriptions particulières d'inscription définies par ce dernier.

### 6.7 Prescriptions d'inscription – stage

Le milieu de stage est généralement assigné par la Faculté. Tout lieu de stage qui ne l'est pas doit avoir reçu l'approbation préalable du doyen ou de l'autorité compétente.

### 6.8 Inscription à un cours hors établissement

En vertu d'ententes interuniversitaires, le doyen ou l'autorité compétente peut permettre à un étudiant régulier de s'inscrire à un ou à plusieurs cours dans un autre établissement universitaire.

Le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitut, décrit à l'article 8.6.

Le cours suivi dans le cadre d'une entente interprovinciale ou internationale peut faire l'objet d'une équivalence ou d'une substitution, selon les termes de l'entente conclue entre l'Université et l'autre établissement.

Le maximum de cours hors établissement auxquels un étudiant peut s'inscrire est déterminé par la Faculté. Cependant, dans le cadre de l'Entente relative au transfert de crédits académiques entre les établissements universitaires du Québec, l'étudiant ne peut s'inscrire à plus de deux cours totalisant six crédits par année. Les cours d'un autre établissement faisant partie de la structure du programme ne sont pas assujettis à cette disposition.

### 6.9 Inscription à des cours hors programme ou en surplus

L'étudiant régulier peut s'inscrire à des cours hors programme ou en surplus. La Faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant. La Faculté peut limiter le nombre de crédits hors programme ou en surplus

auxquels peut s'inscrire un étudiant aussi bien au cours d'un trimestre que dans l'ensemble de son programme.

### 6.10 Scolarité

Au moment de l'inscription, l'étudiant doit tenir compte de la scolarité du programme auquel il est inscrit. La scolarité de chacun des programmes est inscrite dans le répertoire des programmes.

### 6.11 Modification d'inscription aux cours

L'étudiant peut modifier son choix de cours avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. [1]

Dans certains cas, l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente est requise; elle est obligatoire pour une demande présentée hors délai.

Tout changement de choix de cours doit être fait dans le respect des prescriptions d'inscription.

Le relevé de notes ne fait aucune mention d'une modification d'inscription.

### 6.12 Abandon d'un cours

#### a) Demande

L'étudiant peut abandonner un cours au plus tard à la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. Une demande d'abandon écrite et motivée peut être exigée. Le doyen ou l'autorité compétente responsable du programme auquel est inscrit l'étudiant juge du bien-fondé de la demande. En cas de refus, le doyen ou l'autorité compétente doit motiver sa décision et en informer l'étudiant par écrit.

#### b) Abandon autorisé

Si le doyen ou l'autorité compétente agréée la demande, la mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Le doyen ou l'autorité compétente peut alors exiger que l'étudiant se réinscrive au cours dans un délai qu'il prescrit.

#### c) Abandon non autorisé

Si la demande est refusée ou si l'étudiant abandonne le cours sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 6.13 Interruption des études et dérogation aux prescriptions d'inscription

#### a) Interruption des études

L'étudiant peut interrompre ses études. Il existe trois catégories d'interruption des études : le congé parental, le congé de maladie et la suspension.

L'étudiant qui se voit accorder une interruption demeure soumis aux règles de progression de son programme. De plus, il peut se voir imposer des conditions particulières au moment de sa réinscription. Au terme de la période autorisée, l'étudiant doit s'inscrire à des cours du programme, sans quoi il devra présenter une nouvelle demande d'admission au programme.

##### i. Congé parental

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé parental doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'un congé parental est de trois trimestres consécutifs. Ce type de congé peut être accordé pour un nouvel enfant sur présentation d'une autre demande au doyen ou à l'autorité compétente. Sur demande, l'étudiant peut avoir à fournir des pièces justificatives.

##### ii. Congé de maladie

L'étudiant qui souhaite se prévaloir d'un congé de maladie, pour lui-même, pour un enfant ou pour un parent pour lequel il fait office d'aidant naturel, doit présenter une demande à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. Pour ce type de congé, l'étudiant doit fournir une attestation médicale. Le congé de maladie peut être renouvelé sur présentation d'une nouvelle demande au doyen ou à l'autorité compétente.

[1] Conformément au Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais exigibles des étudiants, l'étudiant qui annule l'inscription à un ou des cours est libéré de l'obligation de payer les droits de scolarité s'il respecte les délais pour modifier son choix de cours.

### iii. Suspension

Outre le congé parental et le congé de maladie, l'étudiant peut se prévaloir d'une suspension de ses études. L'étudiant doit présenter une demande motivée à cet effet au doyen ou à l'autorité compétente. La durée maximale d'une suspension est de trois trimestres consécutifs.

#### b) Dérogation aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui désire déroger aux prescriptions d'inscription doit présenter une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente avant la date limite pour une modification d'inscription.

## 7. INSCRIPTION DE L'ÉTUDIANT LIBRE, DE L'ÉTUDIANT VISITEUR ET DE L'AUDITEUR

### 7.1 Autorisation d'inscription

Le doyen ou l'autorité compétente autorise l'inscription à un cours à titre d'étudiant libre, d'étudiant visiteur à la personne qu'il estime avoir la formation suffisante pour suivre avec profit le cours choisi.

L'étudiant visiteur inscrit en vertu de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec ou de toute autre entente interuniversitaire doit en respecter les dispositions.

### 7.2 Modalités d'inscription

Après avoir été admis aux études libres, l'étudiant s'inscrit par cours et par trimestre dans les délais indiqués par la Faculté. Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, l'étudiant libre ne peut cumuler plus de 18 crédits de cours.

### 7.3 Modification d'un choix de cours

L'étudiant libre, l'étudiant visiteur ou l'auditeur qui désire modifier son choix de cours peut le faire avant la date limite indiquée au calendrier facultaire. Le doyen ou l'autorité compétente autorise toute nouvelle inscription.

### 7.4 Abandon d'un cours

L'étudiant libre ou l'étudiant visiteur qui désire abandonner un cours alors que le délai de modification d'inscription est écoulé, doit en aviser le doyen ou l'autorité compétente au plus tard avant la date limite fixée dans le calendrier universitaire ou, le cas échéant, dans le délai fixé pour chacun des cours. La mention « abandon » (ABA) est inscrite au relevé de notes. Si l'étudiant abandonne le cours hors délai ou s'il le fait sans se conformer à la procédure décrite, le cours reste inscrit au relevé de notes et la note finale du cours est calculée en attribuant un échec à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis.

### 7.5 Nullité d'une inscription

Est nulle l'inscription reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

## 8. RECONNAISSANCE DE CRÉDITS ET TRANSFERT DE COURS

### 8.1 Généralités

L'étudiant n'est pas tenu de s'inscrire à un cours si, au jugement du doyen ou de l'autorité compétente, il a autrement atteint les objectifs du cours. Les crédits du cours lui sont accordés par équivalence ou exemption selon le cas.

Sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, les crédits obtenus depuis plus de 10 ans ne peuvent faire l'objet d'une équivalence de cours, d'une exemption ou d'un transfert de cours.

### 8.2 Équivalence de cours

#### a) Définition

Il y a équivalence de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant avant son inscription dans son programme satisfont aux exigences d'un cours inscrit à ce programme. Tout crédit de cours accordé par équivalence est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut exiger un examen pour évaluer les connaissances et les compétences avant d'accorder l'équivalence.

#### b) Maximum autorisé

L'équivalence de cours, que ceux-ci aient ou non servi à l'obtention d'un grade, ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'équivalence peut atteindre les deux tiers des crédits du programme.

Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplômes et de certificats.

#### c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'équivalence de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une équivalence demeure au relevé de notes, mais son résultat, auquel on substitue l'indication « équivalence » (EQV), ne contribue pas à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours équivalent si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

### 8.3 Exemption

#### a) Définition

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un étudiant justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme. Tout crédit de cours accordé par exemption est compté dans le total des crédits requis pour compléter le programme. Le cas échéant, la Faculté peut imposer un examen ou toute autre modalité d'évaluation pour vérifier les connaissances et les compétences de l'étudiant avant de lui accorder l'exemption.

#### b) Maximum autorisé

L'exemption de cours ne doit pas dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, l'exemption peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits de son programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix. Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

#### c) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de l'exemption de cours accordée. Le cours pour lequel on a reconnu une exemption demeure au relevé de notes, mais l'indication « exemption » (EXE) tient lieu de résultat.

### 8.4 Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme. Exceptionnellement, dans les programmes de grade et de majeure, ce total peut atteindre les deux tiers des crédits du programme. Dans tous les cas, l'étudiant doit suivre au moins le tiers des crédits du programme à l'Université, exclusion faite des cours au choix.

### 8.5 Transfert de cours

Il y a transfert lorsqu'un cours suivi à l'Université de Montréal, pour lequel la note de passage a été obtenue et qui n'a pas contribué à l'obtention d'un grade, est reporté d'un programme à un autre, ou lorsque des cours suivis à titre d'étudiant libre à l'Université sont reportés au programme de l'étudiant. La Faculté transfère tout cours réussi susceptible d'être reporté dans le programme de l'étudiant. Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

La Faculté détermine le nombre de cours suivis à titre d'étudiant libre qui peuvent être transférés au programme de l'étudiant.

Les crédits du cours transféré sont comptés dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne.

### 8.6 Substitution de cours

Il y a substitution de cours lorsque le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant qui ne peut suivre les cours obligatoires ou à option de la version de programme dans laquelle il a été admis à s'inscrire à d'autres cours. Il n'y a pas de substitution possible pour les cours au choix, même en cas d'échec.

Le doyen ou l'autorité compétente peut aussi permettre à un étudiant de s'inscrire à un autre cours en substitution d'un cours du programme.

#### a) Maximum autorisé

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'une substitution est déterminé en fonction de la structure du programme.

#### b) Indication au relevé de notes

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitué est inscrite au relevé de notes avec indication du cours faisant l'objet de la substitution. La note obtenue contribue à la moyenne.

Aux fins d'une indication au relevé de notes, le cours suivi dans le cadre de l'Entente relative aux autorisations d'études hors établissement entre les universités du Québec est considéré au même titre qu'un cours substitué. Le cours suivi dans un autre établissement en vertu d'ententes interprovinciales ou internationales peut être considéré comme un cours substitué si l'entente entre l'Université et l'autre établissement le prévoit.

## 8.7 Procédure de reconnaissance des crédits

### a) Demande

L'étudiant qui désire obtenir une équivalence de cours, une exemption de cours ou bien qui désire suivre un cours en substitution à un cours de son programme doit en faire la demande par écrit et, selon le cas, fournir les pièces justificatives appropriées ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme.

### b) Approbation

L'équivalence, l'exemption et la substitution doivent être approuvées par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas d'équivalence, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours; elle dépend en outre du temps écoulé depuis la réussite du cours. L'équivalence ne saurait être accordée en tenant uniquement compte de l'égalité du nombre de crédits.

Pour qu'un cours puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

## 8.8 Nullité d'une équivalence, d'une exemption

Est nulle l'équivalence ou l'exemption reposant sur un faux diplôme, sur un document falsifié, sur des déclarations mensongères ou sur toute autre forme de fraude.

## 9. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

### 9.1 Généralités

À l'exception de l'auditeur, tout étudiant doit se soumettre aux évaluations des apprentissages du cours ou, le cas échéant, de la section de cours auquel il est inscrit.

L'évaluation s'effectue dans le cadre d'un cours conformément aux modalités prévues dans le plan de cours, ou dans le cadre d'un ensemble de cours prédéterminé dans le cheminement d'un programme, ou dans le cadre de toute autre activité d'apprentissage.

Lorsque le programme le justifie, l'évaluation porte sur les comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

L'évaluation est faite conformément aux modalités prévues aux exigences de formation additionnelles du programme; elle tient également compte des exigences des règlements et politiques universitaires ou de codes de conduite ou d'éthique facultaires, s'il y a lieu.

#### a) Responsabilité de l'évaluation

Le professeur est responsable de l'évaluation. Par le biais du plan de cours, le professeur indique par écrit les formes d'évaluation qui seront utilisées, les modalités et critères généraux d'évaluation ainsi que la pondération respective de chaque évaluation et, le cas échéant, les exigences spécifiques de réussite propres aux différentes composantes d'un cours. Il doit informer les étudiants de toutes modifications apportées en cours de trimestre. Quels qu'ils soient, les modalités, les critères d'évaluation et la pondération pour chaque évaluation sont approuvés par le doyen ou l'autorité compétente en accord avec les règles adoptées par la Faculté.

S'il y a lieu, le professeur contribue à évaluer le niveau attendu en termes de comportements, attitudes, habiletés et compétences pour un ensemble de cours prédéterminé ou pour toute autre activité d'apprentissage. Un comité créé à cette fin est responsable de la mise en commun des différentes évaluations.

#### b) Nombre d'évaluations

Sauf exception approuvée par le doyen ou l'autorité compétente, quelles que soient les modalités retenues, au moins deux évaluations doivent contribuer à la note de tout cours comportant au moins 3 crédits.

Lorsque les modalités d'évaluation le requièrent, l'évaluation doit porter sur une quantité minimale de prestations ou un nombre minimal de séances cliniques.

#### c) Langue

Sauf exception justifiée par la nature du programme ou du cours, les travaux et les examens sont présentés en français. Toutefois, durant une période d'adaptation définie par le doyen ou l'autorité compétente, celui-ci peut autoriser un étudiant dont la langue maternelle ou la langue d'usage n'est pas le français et qui en fait la demande, à présenter des travaux et des examens en anglais. Quelle que soit la langue utilisée, la qualité de la langue compte parmi les critères d'évaluation.

#### d) Qualité de la langue

L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. Le cas échéant, des moyens spécifiques d'évaluation de la langue figurent dans les dispositions réglementaires propres au programme.

## 9.2 Modalités d'évaluation

Compte tenu de la nature et des objectifs du cours et de l'enseignement donné ainsi que des apprentissages à réaliser, l'évaluation peut se faire selon une ou plusieurs des formes décrites aux paragraphes a, b et c et, exceptionnellement, selon une autre forme.

#### a) Évaluation sous forme de travaux

L'évaluation sous forme de travaux porte sur les travaux imposés pendant toute la durée du cours (dissertations, travaux dirigés, rapports de stage, exposés oraux, travaux pratiques, travaux cliniques, laboratoires, participation à un travail de groupe, participation à des activités, portfolio, etc.) et selon un calendrier préétabli.

Dans le cas d'un travail de groupe, chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective.

#### b) Évaluation sous forme d'examens

L'évaluation sous forme d'examens (examen écrit sous surveillance, examen oral, examen-maison, examen pratique) porte sur une partie ou la totalité de la matière du cours (notes de cours, lectures, laboratoires, etc.). Le doyen ou l'autorité compétente peut exiger que l'examen final porte sur la totalité de la matière.

Avant chaque séance d'examen, le professeur ou son représentant donne aux étudiants les consignes particulières appropriées à cet examen.

#### c) Évaluation sous forme d'observation

L'évaluation sous forme d'observation peut porter sur des comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

## 9.3 Attribution et confirmation d'une note, mention au dossier

#### a) Attribution d'une note

Le professeur responsable de l'évaluation attribue, dans les meilleurs délais, les notes selon le système de notation qu'il a annoncé dans le plan de cours. Toutefois, la note finale préliminaire et la note finale sont exprimées selon le système littéral décrit à l'article 11.

#### b) Confirmation de la note

Dans un délai raisonnable après la fin du trimestre ou après une évaluation, le doyen ou l'autorité compétente examine l'ensemble des résultats, compare les moyennes obtenues dans chaque cours et, le cas échéant, après consultation du ou des professeurs intéressés, arrête les notes finales qui sont inscrites au relevé de notes officiel de l'étudiant. Dans l'attribution de la note finale, le doyen ou l'autorité compétente peut se faire assister par un comité créé à cette fin et composé de professeurs participant à l'enseignement dans le programme.

#### c) Mention au dossier

Les évaluations et les avis écrits donnés à l'étudiant sont versés à son dossier.

## 9.4 Vérification de l'évaluation

Au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant a droit à la vérification des modalités de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation des documents originaux se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

## 9.5 Révision de l'évaluation

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise

à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit et invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 21 jours. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit avec motif à l'appui dans les 28 jours suivant la réception de la demande.

## 9.6 Révision exceptionnelle de l'évaluation

Dans les 14 jours suivant la révision d'une modalité d'évaluation d'un cours, l'étudiant qui s'estime lésé par une décision et qui est en mesure de faire état de motifs sérieux de nature à modifier cette décision peut soumettre une demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée, au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable de son programme. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

a) Demande recevable

Si le doyen ou l'autorité compétente juge que la requête est recevable, il en avise l'étudiant dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande et crée un comité de révision exceptionnelle constitué de trois membres. Ce comité doit offrir à l'étudiant et au professeur de se faire entendre; il doit entendre le responsable de programme, le directeur et le doyen s'ils en font la demande; il peut consulter tout expert ou toute personne capable de l'éclairer. Le comité peut maintenir, diminuer ou majorer la note; sa décision est sans appel.

La décision doit être communiquée par écrit à l'étudiant dans les 70 jours suivant la date de transmission de l'avis de recevabilité de la demande de révision exceptionnelle. Le comité de révision exceptionnelle peut formuler au doyen ou à l'autorité compétente toute recommandation qu'il juge pertinente concernant l'évaluation du cours visé par la demande de révision exceptionnelle.

b) Demande rejetée

Si le doyen ou l'autorité compétente rejette la demande de révision exceptionnelle, il doit le faire par écrit et avec motifs à l'appui et ce, dans les 14 jours suivant la date de réception de la demande. Ce refus est sans appel.

## 9.7 Défaut de se soumettre à une évaluation

a) Évaluation sous forme d'examen

La note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant qui ne se présente pas à une évaluation, à moins qu'il ne justifie valablement son absence auprès du doyen ou de l'autorité compétente conformément aux modalités établies à l'article 9.9.

La note F (échec) ou le résultat (E) (échec, sans valeur numérique) est attribué à l'étudiant présent à une séance d'examen s'il ne remet aucune copie ou s'il refuse de répondre à l'ensemble des questions d'une épreuve orale.

b) Évaluation sous forme de travaux

Lorsque l'étudiant omet de remettre un travail dans le délai prescrit, le doyen ou l'autorité compétente peut fixer un nouveau délai et requérir que la correction du travail soit alors faite en tenant compte du retard.

c) Évaluation continue

Dans les cours où l'évaluation est continue, la note F\* (échec par absence) est attribuée à l'étudiant lorsque, en raison d'une absence prolongée ou d'absences répétées, il s'avère impossible de lui attribuer une note, à moins qu'il n'ait justifié l'absence, auquel cas il y a report de l'évaluation. L'étudiant doit alors combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Lorsqu'il y a report de l'évaluation d'un cours, la mention « REM » (remise) est inscrite au relevé de notes jusqu'à ce qu'elle soit remplacée par la note finale.

## 9.8 Examen différé

Si l'étudiant est absent à un examen intratrimetriel pour un motif valable et s'il a respecté

les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente peut imposer un examen différé ou remplacer la note de l'examen intratrimetriel par la note de l'examen final ou par les autres évaluations du cours si aucun examen final n'est prévu. À moins de circonstances exceptionnelles, un examen intratrimetriel ne peut être différé qu'une fois et ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre courant.

Si l'étudiant est absent à un examen final ou un examen de reprise pour un motif valable et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, le doyen ou l'autorité compétente impose un examen différé. Un examen final ne peut être différé au-delà de la fin du trimestre suivant.

Si l'étudiant est absent à l'examen final différé et s'il a respecté les procédures prévues au paragraphe 9.9, un abandon de cours est enregistré.

## 9.9 Justification d'une absence

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

## 9.10 Plagiat

Tout plagiat, tout copiage ou toute fraude ainsi que toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants du premier cycle. Aux fins du présent règlement, lorsque la note F est imposée comme sanction en vertu du Règlement disciplinaire mentionné ci-dessus, elle entraîne les mêmes conséquences qu'une note attribuée en vertu de la procédure habituelle d'évaluation, sauf que celle-ci est exclue de l'application des paragraphes relatifs à la révision et à la révision exceptionnelle de l'évaluation.

S'il y a rejet de l'accusation portée en vertu du Règlement disciplinaire cité ci-dessus, le travail ou l'examen concerné est corrigé par un professeur désigné par le doyen ou l'autorité compétente; dans le cas où l'examen ou le travail n'a pas été complété à cause de la présomption de délit, les dispositions du paragraphe 9.8 du présent règlement s'appliquent comme si l'étudiant avait été absent pour un motif valable.

## 10. ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

En conformité avec les règlements et procédures de l'Université, chaque unité a le mandat de faire effectuer par les étudiants l'évaluation des prestations d'enseignement-cours qui leur sont dispensées et d'en transmettre les résultats aux professeurs responsables de ces enseignements ainsi qu'au doyen ou à l'autorité compétente. Cette évaluation a pour objectif d'améliorer les enseignements-cours et d'aider les unités à préparer des modifications de programme en tenant compte des suggestions reçues.

## 11. SYSTÈME DE NOTATION

### 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

La notation finale des cours se fait selon un système littéral.

- a) Pour le calcul de la moyenne, chaque note correspond à un nombre de points alloués selon le barème indiqué dans le tableau suivant :

NOTES		POINTS
A+	EXCELLENT	4,3
A		4,0
A-		3,7
B+	TRÈS BON	3,3
B		3,0
B-		2,7
C+	BON	2,3
C		2,0 (a)
C-		1,7
D+	PASSAGE	1,3
D		1,0 (b)

E	FAIBLE (ÉCHEC)	0,5
F	NUL (ÉCHEC)	0,0
F*	ÉCHEC PAR ABSENCE	0,0

(a) = Note de passage dans un programme

(b) = Note de passage dans un cours et note maximale pour un examen de reprise

b) Le résultat de l'évaluation de certains cours peut être inscrit de la façon suivante :

(S)	succès	sans valeur numérique
(E)	échec	sans valeur numérique

c) Les mentions suivantes peuvent être inscrites au relevé de notes de l'étudiant :

ABA	abandon
ATN	en attente
EF	évaluation facultative
EQV	équivalence
EXE	exemption
REM	remise
SE	sans évaluation
SN	sans notation

## 11.2 Moyenne

a) Notes contribuant à la moyenne

La moyenne porte sur les notes finales obtenues par un étudiant pour les cours d'un programme d'études et tient compte des crédits alloués à chaque cours. Les crédits et les points des cours hors programme et des cours évalués par les notes (S) et (E) ne contribuent pas au calcul de la moyenne. En cas de reprise, seule la note de la reprise contribue au calcul de la moyenne.

b) Calcul de la moyenne

La moyenne est calculée de la façon suivante: les points correspondant à la note sont multipliés par le nombre de crédits alloués au cours.

Les produits ainsi obtenus sont additionnés pour l'ensemble des cours contribuant à la moyenne et divisés par le nombre total de crédits alloués à ces cours.

La moyenne, calculée et inscrite à la troisième décimale sur le relevé de notes, est arrondie à la première décimale aux fins de l'application du présent règlement.

c) Moment du calcul

La moyenne est calculée à la fin de chaque trimestre, avant examens de reprise.

d) Moyenne déterminant la progression dans un programme

La moyenne est un des éléments déterminant la progression de l'étudiant dans un programme; selon le programme, la moyenne peut être cumulative, annuelle ou par segment.

*i. La moyenne cumulative est la moyenne des points obtenus dans les cours d'un programme complétés par l'étudiant. La progression dans les programmes à promotion par cours tient généralement compte de la moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre ou au terme de chaque année universitaire, selon le programme. Pour déterminer le cheminement étudiant, le calcul de la moyenne cumulative doit porter sur un minimum de 12 crédits.*

*ii. La moyenne annuelle est la moyenne portant uniquement sur les points obtenus pendant une année universitaire. La progression dans les programmes à promotion par année tient généralement compte de la moyenne annuelle calculée avant examens de reprise à la fin du trimestre d'hiver.*

*iii. La moyenne par segment est la moyenne calculée pour chacun des segments d'un programme à la fin du trimestre d'hiver.*

## 11.3 Relevé de notes

Toutes les notes et mentions obtenues par l'étudiant sont inscrites et conservées à son relevé de notes.

Le relevé de notes est communiqué à l'étudiant.

## 12. NORMES DE SUCCÈS - COURS

### 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'ensemble des évaluations du cours. Une note inférieure à D ou le résultat (E) (échec) constitue un échec.

## 13. REPRISE

### 13.1 Droit de reprise

- De façon générale, l'étudiant qui subit un échec à un cours a droit de reprise.
- À titre exceptionnel et sauf pour les cours individuels, l'étudiant qui n'est pas en probation et qui n'a pas encore obtenu le diplôme ou le certificat postulé peut, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre tout cours réussi.

### 13.2 Restrictions au droit de reprise

L'étudiant n'a pas droit de reprise dans les cas suivants :

- Il a été exclu du programme en raison d'une moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, inférieure à 1,7;
- Il a échoué à un cours éliminatoire;
- Il a échoué à un stage obligatoire alors qu'il avait déjà bénéficié d'un droit de reprise pour un autre stage obligatoire.

L'étudiant en probation peut être assujéti à d'autres dispositions susceptibles de limiter son droit de reprise, tel que l'établissent les articles 14.3, 14.4 et 14.5.

### 13.3 Modalités

Il existe trois modalités de reprise :

a) L'examen ou le travail de reprise

L'étudiant se soumet à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours;

b) La reprise du cours

L'étudiant reprend le cours dans l'année qui suit l'échec;

c) La substitution de cours

Avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, l'étudiant suit un autre cours en remplacement du cours auquel il a échoué.

### 13.4 Applications

a) Cours d'un programme à promotion par année

L'examen de reprise est la modalité généralement applicable dans les programmes à promotion par année;

Toutefois, l'étudiant qui, sans raison valable, ne s'est pas soumis à toutes les évaluations du cours doit reprendre le cours;

Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser ou exiger une reprise du cours au lieu d'un examen de reprise.

b) Cours d'un programme à promotion par cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

c) Cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage, de clinique ou d'atelier. Un stage peut être repris dans un autre milieu.

d) Cours avec évaluation sous forme d'observation

Dans le cas où l'étudiant a échoué à la composante comportement, attitude, habileté ou compétence, le doyen ou l'autorité compétente peut exiger :

- que l'étudiant se soumette aux mesures compensatoires définies par le doyen ou l'autorité compétente ou
- que l'étudiant démontre dans un cours ou un stage subséquent qu'il s'est suffisamment amélioré pour répondre aux exigences de la Faculté ou
- que l'étudiant reprenne le cours.

e) Cours hors faculté

Dans le cas d'un cours hors faculté, l'étudiant qui a subi un échec est soumis aux modalités de reprise de ce cours.

Dans le cas où l'étudiant est inscrit dans un programme à promotion par année, les doyens ou les autorités compétentes prévoient des mesures appropriées pouvant inclure un examen de reprise.

f) Cours obligatoire ou à option

Le cours obligatoire ou à option pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributive à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou du cours substitué.

## g) Cours au choix

Le cours au choix pour lequel une note d'échec a été obtenue est contributive à la moyenne jusqu'à la réussite de la reprise ou la réussite d'un nouveau cours au choix.

## 13.5 Réussite à la reprise

## a) Réussite à la reprise d'un cours en échec.

L'étudiant réussit la reprise du cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou le résultat (S) (succès) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut. La note d'un examen ou d'un travail de reprise ne peut toutefois être supérieure à D.

## b) Réussite à la reprise d'un cours réussi

À l'exception d'un échec obtenu en raison d'une sanction disciplinaire, d'une fraude ou d'un plagiat, la note utilisée dans le calcul de la moyenne lors de la reprise d'un cours réussi est celle de la reprise et ne peut être inférieure à D.

## 13.6 Échec à la reprise

## a) Échec en raison de la note

L'étudiant échoue à la reprise s'il obtient une note inférieure à D ou une mention E (échec) pour l'examen de reprise ou pour l'ensemble des évaluations du cours repris ou du cours substitut.

## b) Échec en raison d'une absence

L'étudiant échoue à la reprise et obtient la note F\* (échec par absence) si, sans motif valable, il ne se présente pas à l'examen de reprise ou s'il ne s'inscrit pas au cours à reprendre ou à un cours substitut dans les délais prévus. Il est alors exclu du programme auquel il est inscrit.

## 14. NORMES DE SUCCÈS - PROGRESSIONS DANS UN PROGRAMME

## 14.1 Système de promotion

La nature et les objectifs du programme déterminent si la promotion se fait par cours sur la base de la moyenne cumulative ou de la moyenne par segment ou bien par année sur la base de la moyenne annuelle calculée avant examen de reprise. La promotion se fait toujours en tenant compte des cours préalables et des cours concomitants.

Le système de promotion prévalant pour chacun des programmes est indiqué dans le répertoire de l'Université.

## 14.2 Progression normale

L'étudiant est autorisé à progresser normalement dans le programme s'il remplit les conditions suivantes :

## a) Réussite aux cours

Avoir réussi tous les cours auxquels il était inscrit;

Le cas échéant, avoir réussi un ou des cours de mise à niveau dans les délais déterminés par la Faculté.

## b) Moyenne

À partir du moment où elle est calculée pour fin de promotion, avoir une moyenne cumulative, annuelle ou par segment, égale ou supérieure à 2,0.

## c) Attentes relatives aux comportements, compétences, attitudes et aptitudes

Lorsque le programme le prévoit, avoir répondu aux exigences du programme relatives à ses habiletés et attitudes; lorsque des améliorations sont souhaitées, le doyen ou l'autorité compétente doit, tout en autorisant la progression dans le programme, en aviser l'étudiant par écrit et en tenir compte dans les évaluations subséquentes.

## d) Autre condition

Satisfaisant à toute autre condition indiquée dans le répertoire de l'Université.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer des mesures à l'étudiant qui n'a pas respecté les prescriptions d'inscription lors d'une année ou d'un trimestre antérieur.

## 14.3 Progression sous probation

L'étudiant ne peut être en probation plus d'une fois au cours d'un même programme.

## a) Motifs de probation

## i. Probation en raison de la moyenne

L'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, calculée avant examen de reprise est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation.

## ii. Probation en raison de l'échec à un ou des cours

Quel que soit le régime de promotion, le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un nombre défini de cours ou à certains cours spécifiés par la Faculté.

## iii. Probation à la suite de la levée de l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise

Le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue en raison d'un échec à la reprise et décider de la mise en probation de l'étudiant.

## iv. Probation sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente autorise l'étudiant à progresser dans le programme, mais l'avise par écrit qu'il devra parfaire ses connaissances, améliorer certaines compétences ou habiletés ou modifier ses attitudes pendant la période d'observation suivante sans quoi il pourrait être exclu du programme.

Le doyen ou l'autorité compétente peut imposer à l'étudiant la reprise d'un ou de plusieurs cours ou toute mesure particulière qu'il juge appropriée.

## b) Durée de la probation

La probation commence en début de trimestre. Le programme de l'étudiant est déterminé par le doyen ou l'autorité compétente.

Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps plein, la probation dure un an. Dans le cas de l'étudiant inscrit à temps partiel, le doyen ou l'autorité compétente détermine la durée de la probation en tenant compte de l'inscription trimestrielle de l'étudiant et de la scolarité du programme auquel il est inscrit.

## 14.4 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par cours

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir les cours auxquels il a échoué ou, avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, substituer un autre cours au cours auquel il a échoué;
  - à la demande du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre et réussir un ou des cours réussis;
  - maintenir une moyenne d'au moins 1,7 et obtenir au terme de la probation une moyenne de 2,0;
  - se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.
- L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit;

L'étudiant en probation peut, à sa demande, et avec l'autorisation du doyen ou de l'autorité compétente, reprendre un cours réussi.

## 14.5 Prescriptions de la probation dans le cadre d'un programme à promotion par année

L'étudiant en probation doit satisfaire aux exigences suivantes :

- reprendre et réussir sans avoir droit à l'examen de reprise les cours de l'année en cause. Le doyen ou l'autorité compétente peut cependant exempter l'étudiant de reprendre certains cours ou permettre la substitution de cours ;
  - obtenir une moyenne annuelle de 2,0 au terme de la probation ;
  - se soumettre aux autres conditions imposées par le doyen ou l'autorité compétente.
- L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les exigences de la probation est exclu du programme auquel il est inscrit.

## 15. NORMES DE SUCCÈS - PROGRAMME

L'étudiant réussit dans un programme et reçoit le grade, le diplôme ou le certificat qui y est associé.

- a) s'il réussit tous les cours requis du programme ou, le cas échéant, d'une orientation du programme, soit tous les cours obligatoires, des cours à option de manière à obtenir le minimum des crédits requis par chacun des blocs de cours à option, des cours au choix totalisant le nombre de crédits minimum alloués aux cours au choix et s'il atteint les niveaux attendus en termes de connaissances, compétences, attitudes et habiletés relatives aux objectifs ou compétences selon les exigences du programme;
- b) si les cours réussis totalisent le nombre de crédits requis par le programme;

- c) s'il obtient une moyenne d'au moins 2,0;
- d) le cas échéant, s'il satisfait aux autres exigences du programme, notamment le maintien d'une moyenne annuelle ou par segment de 2,0 à chaque année du programme, incluant la dernière.

## 16. EXCLUSION ET ABANDON

### 16.1 Exclusion

L'étudiant est exclu du programme dans les cas suivants :

- a) Défaut de satisfaire aux conditions d'admission stipulées dans l'offre d'admission.

L'étudiant qui, sans motif valable, ne satisfait pas aux conditions de son admission dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

- b) Échec à un cours éliminatoire

L'étudiant est exclu du programme auquel il est inscrit s'il échoue à un cours éliminatoire.

- c) Échec à la reprise d'un cours

L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est exclu du programme auquel il est inscrit.

- d) Exclusion en raison d'un échec à un deuxième stage obligatoire

L'étudiant est exclu du programme s'il échoue à un deuxième stage obligatoire, même s'il a réussi la reprise d'un premier stage auquel il a échoué.

- e) Moyenne insuffisante

L'étudiant dont la moyenne est inférieure à 1,7 est exclu du programme. Toutefois, l'étudiant inscrit dans un programme de 60 crédits ou plus ne peut être exclu, en raison de la moyenne, cumulative, annuelle ou par segment, avant d'avoir complété deux trimestres d'études (automne et hiver suivant ou hiver et automne suivant) et ce, quel que soit le nombre de crédits complétés.

Lorsque la moyenne justifiant l'exclusion est constatée en cours de trimestre, l'étudiant exclu peut être autorisé à terminer les cours auxquels il est inscrit, mais à titre d'étudiant libre.

- f) Défaut de satisfaire aux conditions de la probation

L'étudiant qui ne satisfait pas à toutes les conditions de sa probation dans les délais prévus est exclu du programme auquel il est inscrit.

- g) Défaut de satisfaire aux prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a pas satisfait aux conditions de réussite d'un programme dans le délai maximum prévu pour compléter un programme est exclu du programme auquel il est inscrit.

Le doyen ou l'autorité compétente peut exclure l'étudiant qui ne respecte pas les conditions d'une interruption des études ou les mesures qu'il lui a imposées en raison d'un non-respect des prescriptions d'inscription.

- h) Exclusion sur décision du doyen ou de l'autorité compétente

Sur recommandation du comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant s'il ne satisfait pas aux conditions d'une probation imposée en raison de ses connaissances, de ses compétences, de ses attitudes ou de ses habiletés.

Exceptionnellement et sur recommandation du Conseil de faculté, le doyen ou l'autorité compétente peut exclure un étudiant si son cheminement dans le programme le justifie.

Le doyen ou l'autorité compétente doit alors donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre.

### 16.2 Abandon du programme

L'étudiant qui désire abandonner ses études doit en aviser la Faculté. L'abandon prend effet le jour de la réception de cet avis. Le relevé de notes de l'étudiant ne fait aucune mention des cours auxquels l'étudiant était inscrit si cet abandon est fait dans la période prévue pour les modifications d'inscription. La mention « abandon » (ABA) est inscrite en regard des cours non complétés si l'abandon survient avant le délai fixé pour l'abandon d'un cours. Si aucun abandon n'est signifié à l'intérieur de ces délais, la note F\* (échec par absence) est portée au relevé de notes.

L'étudiant qui abandonne ses études sans se conformer à cette exigence est réputé inscrit jusqu'à la fin du trimestre et la note F\* (échec par absence) est inscrite au relevé de notes en regard des cours non complétés. Pour être réadmis au programme, l'étudiant doit présenter une nouvelle demande d'admission conformément à l'article 3 du présent règlement.

### 16.3 Levée de l'exclusion

Sur recommandation d'un comité créé à cette fin, le doyen ou l'autorité compétente peut lever l'exclusion encourue consécutivement à un échec à la reprise, à un échec à un cours éliminatoire ou à un échec à un stage pour lequel l'étudiant a perdu son droit de reprise et autoriser l'étudiant à reprendre le cours selon des modalités qu'il définit et, s'il y a lieu, lui imposer d'autres conditions incluant la mise en probation. Le doyen ou l'autorité compétente détermine la modalité de la reprise (examen de reprise ou reprise du cours) en fonction des exigences de la progression de l'étudiant dans le programme.

## 17. BACCALURÉAT PAR ASSOCIATION DE DIPLÔME OU CERTIFICATS (BACCALURÉAT PAR CUMUL)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison de diplômes de premier cycle, dont au moins un doit avoir été octroyé par l'Université de Montréal. Le baccalauréat par cumul peut être constitué par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats ou, exceptionnellement, de deux majeures (pour les fins du paragraphe 17 (a) ci-dessous uniquement, appelés le(s) « diplôme(s) »).

- a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, les conditions suivantes doivent être remplies:

- i. l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent au moins 90 crédits; les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des diplômes conduisant à l'obtention du baccalauréat;*
- ii. au minimum 30 crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal;*
- iii. de plus, au minimum 15 autres crédits doivent avoir été suivis et réussis à l'Université de Montréal, à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal;*
- iv. les diplômes qui ne sont pas octroyés par l'Université de Montréal, HEC Montréal ou l'École Polytechnique de Montréal doivent faire l'objet d'une demande de reconnaissance de programme, conformément au paragraphe b i); la demande de reconnaissance ne peut être faite qu'après l'obtention du diplôme;*
- v. le délai entre l'octroi du premier diplôme et l'octroi du dernier diplôme ne peut dépasser 10 ans;*
- vi. l'étudiant doit faire sa demande d'obtention du baccalauréat dans un délai maximal de 24 mois après la date d'octroi du dernier diplôme.*

- b) Reconnaissance de programme

- i. Définition*

Il y a reconnaissance de programme lorsqu'un programme réussi a permis à un étudiant d'atteindre les objectifs d'un programme universitaire reconnu par l'Université, selon l'avis du doyen ou de l'autorité compétente.

- ii. Indication sur le diplôme*

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles la reconnaissance est accordée.

- c) Mesures transitoires

Les modalités du présent article 17 entrent en vigueur le 1er janvier 2015.

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions mentionnées à l'annexe à ce règlement intitulée « Annexe - Article 17 » s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités du présent article 17 s'appliquent.

## 18. OCTROI DE GRADES ET ATTESTATIONS

### 18.1 Responsabilités

- a) L'étudiant doit faire sa demande d'obtention de grade, de diplôme ou de certificat après avoir satisfait aux exigences du programme.
- b) Sur recommandation du Conseil de faculté, le Conseil de l'Université confère un grade, un diplôme ou un certificat à l'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du ou des programmes qui y conduisent et lui délivre un diplôme en attestant l'attribution.

L'appellation et le sigle du grade ou le secteur de rattachement d'un programme est indiqué dans la description de chacun des programmes.

Les grades, diplômes et certificats sont conférés, à compter de la date de la recommandation faite par le Conseil de faculté.

Le cas échéant, le libellé du grade indique que l'étudiant a satisfait aux exigences du cheminement honor ou du cheminement international.

## 18.2 Libellé

Le libellé du diplôme comprend le nom du programme, la date d'octroi du diplôme ou, le cas échéant, le nom des programmes donnant droit au grade, la date d'octroi des diplômes qui y sont attachés et, s'il y a lieu, la provenance de chacun de ces programmes. Le titre et l'abréviation du grade sont également inscrits sur le diplôme.

De façon générale,

- a) Les programmes de doctorat de premier cycle donnent droit au doctorat dans le champ d'études du programme.
- b) Les programmes de baccalauréat spécialisé donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.), ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), ou encore à un baccalauréat dans une discipline ou un champ d'études (Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques, Baccalauréat en musique).
- c) Les programmes de baccalauréat bidisciplinaire donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des concentrations appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux concentrations appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.
- d) Les programmes de baccalauréat avec majeure et mineure-certificat donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences, selon le secteur dont relève la majeure.
- e) Les programmes de baccalauréat avec mineures-certificats donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) ou bien au Baccalauréat ès sciences (B.Sc.), selon le secteur auquel appartiennent la majorité des mineures-certificats.
- f) Les programmes de baccalauréat combinant deux majeures donnent droit au Baccalauréat ès arts (B.A.) lorsqu'une des majeures appartient au secteur arts et l'autre au secteur sciences. Si les deux majeures appartiennent au même secteur, arts ou sciences, ce dernier détermine l'appellation du grade.
- g) Le registraire atteste de la réussite du module.

Seul le relevé de notes atteste de la réussite des cours d'un programme d'appoint ou des études à titre d'étudiant libre.

## 19. NULLITÉ D'UN OCTROI DE GRADE, DE DIPLOME OU DE CERTIFICAT

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat fait par erreur est nul.

L'octroi de grade, de diplôme ou de certificat à la suite de fraude, dont le plagiat, est nul.

## ANNEXE - ARTICLE 17

Pour les étudiants ayant déjà accumulé au moins 60 crédits servant à l'obtention du baccalauréat par cumul en date du 1er janvier 2015 et inscrits à l'Université ou à HEC Montréal ou à l'École Polytechnique de Montréal en date du 9 décembre 2014, les conditions suivantes s'appliquent, et ce, jusqu'au 1er janvier 2017, date après laquelle les modalités de la version en vigueur de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle s'appliquent :

### 17. Baccalauréat par association de diplômes ou certificats (Baccalauréat par cumul)

Le baccalauréat par cumul est un baccalauréat obtenu par la combinaison d'une majeure et d'une mineure-certificat ou de trois mineures-certificats

- a) Conditions d'obtention

Pour obtenir le baccalauréat, l'étudiant doit avoir réussi des programmes dont les cours combinés totalisent 90 crédits. Les crédits d'un cours ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois même s'ils ont servi à l'obtention de deux des programmes conduisant à l'obtention du baccalauréat.

- b) Équivalence et reconnaissance de programme

#### i) Définition

Il y a équivalence de programme lorsqu'un programme ou un ensemble de cours réussis par un étudiant remplace un programme constitutif du baccalauréat postulé. Cependant

aucune équivalence de programme constitutif d'un grade ne peut être accordée pour des cours ayant servi à l'obtention d'un grade.

#### ii) Maximum autorisé

Au plus, une mineure-certificat ou, exceptionnellement, une majeure, ou deux mineures-certificats peuvent être reconnus par équivalence pour l'obtention d'un baccalauréat.

#### iii) Indication sur le diplôme

Le diplôme mentionne le nom du programme et le nom de l'établissement où ont été faites les études pour lesquelles l'équivalence est accordée.

**DÉFINITIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE**

À jour le 10 août 2017

**Extraits du Règlement des études de 1er cycle****Cours - Article 1.6**

Le cours est un ensemble d'activités de formation théorique ou pratique pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes; il est identifié par un sigle propre à une discipline et par un numéro spécifique; à chaque cours est attribué un nombre défini de crédits.

Suivant les objectifs visés, le cours peut prendre diverses formes, notamment leçon magistrale, séminaire, laboratoire, stage, cours en ligne. En particulier, le stage est un cours qui se déroule dans un laboratoire de recherche ou dans un milieu professionnel sous la responsabilité académique de l'Université.

**Structure d'un programme - Article 2.4**

La structure d'un programme comprend la liste des cours, précise leur répartition dans des blocs de cours obligatoires ou à option et indique le nombre de crédits requis par blocs de cours de même que le nombre de crédits de cours au choix exigés.

**Segment - Article 2.4 a)**

Composante structurelle d'un programme, le segment est un regroupement de blocs de cours. Il peut comporter les blocs d'un tronc commun d'un programme avec orientations ou les blocs de chacune des orientations ou les blocs de cours et de stages d'une année d'études dans un programme à promotion par année ou encore les blocs de cours propres à chacune des composantes d'un programme multidisciplinaire.

**Tronc commun - Article 2.4 a) i)**

Le tronc commun comprend les segments imposés à tous les étudiants d'un programme avec orientations.

**Orientation - Article 2.4 a) ii)**

L'orientation est un regroupement thématique de cours à l'intérieur d'un programme; l'inscription dans une orientation exclut la possibilité de choisir des cours dans une autre.

**Bloc de cours - Article 2.4 b)**

Le bloc de cours, composante structurelle d'un segment d'un programme, est un regroupement de cours en fonction de leur caractère obligatoire ou à option; il correspond à une thématique ou à un cheminement dans un programme. L'étudiant s'inscrit à des cours totalisant un nombre déterminé de crédits de chacun des blocs.

**Cheminement honor - Article 2.4 c)**

Le cheminement honor, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours permettant d'inciter à l'excellence académique, de reconnaître cette excellence et d'offrir un cheminement facilitant l'accès aux études supérieures.

**Cheminement international - Article 2.4 d)**

Le cheminement international, inscrit dans certains programmes, est un ensemble de cours offrant des activités de formation présentant un caractère international.

**Version d'un programme - Article 2.5**

Tout programme est identifié sous un numéro de version pour tenir compte des refontes de programme.

*Note : La dernière version du programme est celle qui paraît à l'annuaire et est indiquée près du numéro du programme.*

**Cours obligatoire - Article 4.2 a)**

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou, le cas échéant, à une orientation d'un programme.

**Cours à option - Article 4.2 b)**

Le cours à option est choisi par l'étudiant régulier parmi un certain nombre de cours faisant partie de blocs structurés; l'Université se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.

**Cours au choix - Article 4.2 c)**

Le cours au choix est choisi par l'étudiant régulier dans l'ensemble des cours offerts par l'Université. Toute faculté peut imposer des restrictions à la liste des cours qui peuvent être choisis à ce titre par l'étudiant.

**Cours hors programme ou en surplus - Article 4.3**

Le cours hors programme ou en surplus ne fait pas partie du programme de l'étudiant régulier. Ce cours fait obligatoirement l'objet d'une évaluation dont le résultat ne contribue pas à la moyenne.

SIGLES DES COURS DE 1<sup>ER</sup> CYCLE

À jour le 10 août 2017

Les chiffres entre parenthèses désignent le nombre de cours offerts portant ce sigle.

ACT - Actuariat (13)	ENF - Enseignement du français (1)
AEG - Animation (2)	ERT - Ergothérapie (46)
AES - Études est-asiatiques (37)	ESP - Études hispaniques (48)
ALL - Études allemandes (42)	ETA - Éducation : études et administration (18)
AME - Aménagement (4)	ETM - Études médiévales (5)
AND - Démographie et anthropologie (1)	FAS - Études interculturelles (12)
ANG - Études anglaises (59)	FRA - Français, langue et littérature (101)
ANS - Anglais langue seconde (27)	FRS - Français langue seconde (83)
ANT - Anthropologie (98)	GBM - Génie biomédical (1)
APA - Architecture de paysage (28)	GEO - Géographie (60)
ARA - Arabe (études arabes) (11)	GER - Gérontologie (22)
ARC - Architecture (37)	GIN - Génie (École Polytechnique) (2)
ARP - Arts plastiques (2)	GLG - Géologie (1)
ARV - Archivistique (15)	GRC - Grec ancien (12)
ASA - Administration de la santé (14)	GRM - Grec moderne (études néo-helléniques) (13)
AUD - Audiologie (38)	GSP - Gestion appliquée à la police et à la sécurité (18)
AUT - Études autochtones (5)	HAR - Histoire de l'art (59)
BCM - Biochimie (38)	HEC - HEC Montréal (7)
BIN - Bio-informatique (3)	HGL - Études classiques (18)
BIO - Biologie (sciences biologiques) (103)	HST - Histoire (110)
CEP - Communication et politique (4)	IDI - Déficience intellectuelle (intervention) (13)
CHI - Chirurgie (5)	IFT - Informatique (82)
CHM - Chimie (50)	INT - Études internationales (7)
CHN - Chinois (études chinoises) (13)	INU - Information numérique (9)
CIN - Cinéma (études cinématographiques) (53)	ITL - Études italiennes (18)
COM - Communication (sciences de la communication) (61)	JES - Jeunes et société (16)
CRE - Créativité (12)	JEU - Jeux vidéographiques (8)
CRI - Criminologie (78)	JOU - Journalisme (18)
CRN - Études coréennes (10)	JPN - Japon (études japonaises) (15)
CSS - Collaboration en sciences de la santé (3)	KIN - Kinésiologie (102)
CTL - Études catalanes (10)	LAA - Études latino-américaines (1)
DEI - Design d'intérieur (28)	LAT - Latin (études latines) (12)
DEN - Médecine dentaire (24)	LCO - Littérature comparée (27)
DER - Dentisterie de restauration (75)	LIT - Littérature générale (6)
DID - Didactique (121)	LNG - Linguistique (42)
DIN - Design industriel (61)	LNP - Linguistique-psychologie (2)
DMO - Démographie (14)	MAT - Mathématiques (42)
DMV - Médecine vétérinaire (doctorat) (187)	MCB - Microbiologie et immunologie (33)
DRT - Droit (151)	MCT - Musique, composition (28)
DST - Didactiques, sciences et technologies (6)	MDF - Médecine familiale (24)
ECN - Sciences économiques (54)	MEV - Médecine vétérinaire (127)
EDP - Éducation permanente (12)	MIN - Musique, interprétation (37)
EDU - Éducation (stages) (65)	MMD - Médecine (multidisciplinaire) (331)
EMU - Éducation, musique (2)	MMV - Médecine vétérinaire (multidisciplinaire) (34)
	MSN - Santé environnementale et santé au travail (1)
	MSO - Médecine sociale et préventive (9)
	MTE - Musique, techniques d'écriture (33)

MUE - Musique, ensembles et ateliers (286)	SCV - Sciences de la vision (6)
MUI - Musique, instrument (979)	SIP - Sécurité intérieure et formation policière (25)
MUL - Musicologie (40)	SME - Santé mentale (17)
MUS - Musique (55)	SOI - Sciences infirmières (soins infirmiers) (100)
NCM - Neurocognitions de la musique (4)	SOL - Sociologie (70)
NSC - Neurosciences (22)	SPV - Santé publique vétérinaire (1)
NUT - Nutrition (64)	SRL - Sciences des religions (2)
OPH - Ophtalmologie (1)	SST - Santé et sécurité du travail (26)
OPM - Optométrie (55)	STD - Statistique et démographie (1)
ORA - Orthophonie - audiologie (50)	STO - Stomatologie (43)
ORT - Orthophonie (32)	STT - Statistique (21)
PAA - Anatomie et physiologie animales (9)	SVS - Service social (57)
PAL - Sciences infirmières (soins infirmiers) (1)	THL - Théologie (2)
PAP - Programme d'appoint pour les pharmaciens étrangers (29)	TIA - Technologie et innocuité des aliments (12)
PBC - Pathologie et biologie cellulaire (15)	TRA - Traduction (110)
PBT - Publicité (21)	TXL - Toxicologie (6)
PDT - Pédiatrie (15)	TXM - Toxicomanie (23)
PED - Pédagogie (interdépartemental) (5)	UQM - Université du Québec à Montréal (9)
PEF - Petite enfance et famille (16)	URB - Urbanisme (31)
PEP - Politique et philosophie (3)	VIO - Victimologie (11)
PHA - Pharmacie (55)	
PHE - Philanthropie (10)	
PHI - Philosophie (80)	
PHL - Pharmacologie (10)	
PHM - Pharmacie (3)	
PHT - Physiothérapie (24)	
PHY - Physique (48)	
POL - Science politique (156)	
PPA - Psychopédagogie et andragogie (66)	
PPL - Études plurisectorielles (23)	
PRO - Promotionnelle (communication) (1)	
PSE - Psychoéducation (70)	
PSL - Physiologie (12)	
PSO - Psychosociologie (3)	
PSS- Pédagogie universitaire des sciences de la santé (6)	
PST - Psychiatrie (7)	
PSY - Psychologie (70)	
PTG - Études portugaises (14)	
PTM - Pathologie et microbiologie (méd. vét.) (40)	
QCF - Études québécoises (3)	
REA - Réadaptation (générale) (3)	
RED - Rédaction (11)	
REI - Relations industrielles (62)	
REL - Études religieuses (161)	
REP - Relations publiques (15)	
RPE - Participation étudiante, communauté universitaire (1)	
RUS - Études russes (4)	
SAB - Santé buccale (66)	
SBM - Sciences biomédicales (22)	
SBP - Sciences biopharmaceutiques (44)	

# Index des programmes de 1<sup>er</sup> cycle

À jour le 15 août 2017

## A

- Accès-FEP** : programme – Faculté de l'éducation permanente, Programme d'acquisition de connaissances et de compétences pour les études
- Action communautaire** : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de travail social
- Actuariat** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de mathématiques et de statistique
- Administration des systèmes informatiques** : module – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
- Année préparatoire** : programmes – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
- Année préparatoire - Musique** : Année préparatoire aux études universitaires
- Anthropologie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'anthropologie
- Architecture (science)** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École d'architecture
- Architecture de paysage** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
- Archivistique** : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
- Arts et sciences** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
- Audiologie** : baccalauréat, qualification – Faculté de médecine, École d'orthophonie et d'audiologie

## B

- Baccalauréat par cumul** : baccalauréat
- Bio-informatique** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle
- Biochimie et médecine moléculaire** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de biochimie
- Bio-informatique** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de biochimie
- Biochimie et médecine moléculaire** : Baccalauréat – Faculté de médecine, Département de biochimie
- Biologie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences biologiques
- Bureautique** : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules

## C

- Chimie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de chimie
- Cinéma** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Communication (sciences)** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de communication
- Communication appliquée** : certificat – Faculté de l'éducation

permanente, Certificats

- Communication et Politique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique
- Compléments de formation** : programme – Faculté des arts et des sciences, Programmes facultaires
- Coopération internationale** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
- Créativité, innovation** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats
- Criminologie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie
- Criminologie** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

## D

- Démographie** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
- Démographie et Anthropologie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
- Démographie et Géographie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
- Démographie et Statistique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de démographie
- Design d'intérieur** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École de design
- Design industriel** : baccalauréat – Faculté de l'aménagement, École de design
- Design des jardins** : mineure – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage
- Droit** : baccalauréat – Faculté de droit
- Droit** : certificat, microprogramme – Faculté de l'éducation permanente

## E

- Économie** : voir *Sciences économiques*
- Économie et Politique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique
- Écriture de scénario et création littéraire** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Éducation préscolaire et enseignement primaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement de l'éducation physique et à la santé** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement de l'univers social au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement des mathématiques au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement des sciences et des technologies au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation
- Enseignement du français au secondaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement du français langue seconde** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation

**Enseignement en adaptation scolaire** : baccalauréat – Faculté des sciences de l'éducation

**Ergothérapie (sciences de la santé)** : baccalauréat – Faculté de médecine, École de réadaptation

**Éthique et droit** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie

**Études allemandes** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études allemandes et Histoire** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études anglaises** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études arabes** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études autochtones** : mineure, module – Faculté des arts et des sciences, Département d'anthropologie

**Études asiatiques** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'est (CÉTASE)

**Études catalanes** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études cinématographiques** : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

**Études classiques** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques

**Études classiques et Anthropologie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques

**Études du jeu vidéo** : mineure – Faculté des arts et des sciences - sous Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

**Études est-asiatiques** : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est

**Études féministes** : Mineure - Faculté des arts et des sciences

**Études hispaniques** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études individualisées (ès arts)** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Études individualisées (ès sciences)** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Études internationales** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique

**Études italiennes** : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

**Études latino-américaines** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études libres** : 1er cycle, hors Québec, langue seconde

**Études lusophones** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études médiévales** : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études médiévales

**Études néo-helléniques** : certificat – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Études québécoises** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire

**Études religieuses** : baccalauréat, mineure – Faculté de théologie et de sciences des religions

## FG

**Français langue seconde: culture, études et travail** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Formation en enseignement, programme d'actualisation** : programme – Faculté des sciences de l'éducation

**Géographie** : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de géographie

**Géographie environnementale** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de géographie

**Gérontologie** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Gestion appliquée à la police et à la sécurité** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Gestion de l'information numérique** : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

**Gestion des services de santé et des services sociaux** : certificat, module – Faculté de l'éducation permanente

**Gestion philanthropique** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

## HI

**Histoire** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire

**Histoire de l'art** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques

**Histoire et Études classiques** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques

**Informatique** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Informatique appliquée** : certificat – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Initiation à la programmation** : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules

**Initiation au multimédia** : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules

**Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme** : certificat – Faculté de l'éducation permanente

**Intervention psychoéducative** : certificat – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation

## JKL

**Journalisme** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Kinésiologie** : baccalauréat – Département de kinésiologie

**Langue et culture allemandes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture anglaises** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture arabes** : module – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture catalanes** : module – Faculté des arts et des sciences

– sous Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture chinoises** : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est

**Langue et culture coréennes** : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est

**Langue et culture grecques** : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques

**Langue et culture hispaniques** : module – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture italiennes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture japonaises** : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études de l'Asie de l'Est

**Langue et culture latines** : module – Faculté des arts et des sciences, Centre d'études classiques

**Langue et culture néo-helléniques** : module – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Langue et culture russes** : module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

**Langue portugaise et cultures lusophones** : mineure, module – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

**Langues modernes** : baccalauréat par cumul – Faculté des arts et des sciences, Département de littératures et de langues du monde

**Linguistique** : majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction

**Littérature comparée** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de littérature comparée

**Littératures de langue française** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département des littératures de langue française

**Littératures de langue française et Linguistique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction

**Littératures de langue française et Philosophie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie

**Littératures de langues anglaise et française** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de littératures et de langues du monde

## M

**Mathématiques** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de mathématiques et de statistique

**Mathématiques et Économie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences économiques

**Mathématiques et Informatique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Mathématiques et Physique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences – sous Département de physique

**Médecine** : année préparatoire, doctorat – Faculté de médecine

**Médecine dentaire** : année préparatoire, doctorat – Faculté de médecine dentaire

**Médecine vétérinaire** : doctorat – Faculté de médecine vétérinaire

**Microbiologie environnementale** : baccalauréat – Faculté de médecine,

Département en microbiologie et immunologie

**Microbiologie et immunologie** : baccalauréat – Faculté de médecine, Département de microbiologie et immunologie

**Multimédia** : module – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Musique** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, art et société** : majeure, mineure – Faculté de musique

**Musique, composition et arrangement jazz** : majeure – Faculté de musique

**Musique, composition instrumentale** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, composition mixte** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, écriture** : baccalauréat, mineure – Faculté de musique

**Musique, interprétation chant classique** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, interprétation instruments classiques** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, interprétation jazz** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musique, musicologie** : baccalauréat – Faculté de musique

**Musiques numériques** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté de musique

## NOP

**Neuroscience cognitive** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie

**Neurosciences** : baccalauréat – Faculté de médecine, Département de neurosciences

**Nutrition** : baccalauréat – Faculté de médecine, Département de nutrition

**Optométrie** : année préparatoire, doctorat – École d'optométrie

**Orthophonie** : programme de qualification, baccalauréat – Faculté de médecine, École d'orthophonie et d'audiologie

**Petite enfance et famille** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Pharmacie** : programme de qualification, doctorat – Faculté de pharmacie

**Philosophie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie

**Philosophie et Études classiques** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de philosophie

**Physiothérapie** : baccalauréat – Faculté de médecine, École de réadaptation

**Physique** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de physique

**Physique et Informatique** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de physique

**Programmation** : module – Faculté des arts et des sciences, Département d'informatique et de recherche opérationnelle

**Programmation Internet** : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules

**Psychoéducation** : baccalauréat, mineure – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation

**Psychoéducation et Psychologie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, École de psychoéducation

**Psychologie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de psychologie

**Psychologie et Sociologie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des

arts et des sciences, Département de sociologie

**Publicité** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

## QR

**Qualification en enseignement** : module – Faculté des sciences de l'éducation

**Rédaction : principes et pratique** : module – Faculté de l'éducation permanente, Modules

**Rédaction professionnelle** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Relations ethniques** : module – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie

**Relations industrielles** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, École de relations industrielles

**Relations industrielles** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Relations publiques** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

## S

**Santé communautaire** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Santé et sécurité du travail** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Science politique** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique

**Science politique et Philosophie** : baccalauréat bidisciplinaire – Faculté des arts et des sciences, Département de science politique

**Sciences biomédicales** : baccalauréat – Faculté de médecine

**Sciences biopharmaceutiques** : baccalauréat, Faculté de pharmacie

**Sciences cognitives** : mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction

**Sciences des religions** : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

**Sciences économiques** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de sciences économiques

**Sciences infirmières, DEC-BAC** baccalauréat – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières, évaluation de la santé et interventions** : module – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières, formation initiale** : baccalauréat – Faculté des sciences infirmières

**Sciences infirmières, soins d'urgence** : module – Faculté des sciences infirmières

**Sécurité et études policières** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, École de criminologie

**Sociologie** : baccalauréat, majeure, mineure – Faculté des arts et des sciences, Département de sociologie

**Soins préhospitaliers d'urgence avancés** : majeure – Faculté des sciences infirmières

## T

**Technologie et innocuité des aliments** : certificat – Faculté de médecine vétérinaire, Certificats

**Théologie** : majeure – Faculté de théologie et de sciences des religions

**Toxicomanies : prévention et réadaptation** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Traduction** : baccalauréat, majeure – Faculté des arts et des sciences, Département de linguistique et de traduction

**Traduction I** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Traduction II** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

**Traduction troisième langue** : certificat – Faculté des arts et des sciences, Département de littérature et de langues modernes

**Travail social** : baccalauréat – Faculté des arts et des sciences, École de travail social

## UV

**Urbanisme** : baccalauréat, mineure – Faculté de l'aménagement, École d'urbanisme et d'architecture de paysage

**Victimologie** : certificat – Faculté de l'éducation permanente, Certificats

## Baccalauréat par association de programmes

L'étudiant qui veut diversifier sa formation peut obtenir un baccalauréat par association de deux ou de trois programmes (y compris ceux des Écoles affiliées ou d'autres universités). Ainsi, on peut obtenir un baccalauréat en associant un programme de majeure (60 crédits) dans une discipline ou un champ d'études à un programme de mineure ou de certificat (30 crédits) dans une autre discipline ou un autre champ d'études. De même, on peut obtenir un baccalauréat en associant trois programmes de mineures ou de certificats (30 crédits). Cependant, toutes les associations ne peuvent conduire à un baccalauréat. Par exemple, deux programmes de nature multidisciplinaire, tels le certificat d'études individualisées et la mineure arts et sciences ne peuvent être associés pour l'obtention d'un baccalauréat.

En conséquence, l'étudiant est prié de consulter un responsable de sa faculté avant son inscription.

## Références

Les programmes d'études, les descriptions et les horaires de cours, les informations relatives à l'admission, et aux baccalauréats par association de programmes sont accessibles sur le site *Guide d'admission et des programmes d'études*.

Le règlement des études sont accessibles sur le site du *Secrétariat général*.

Les annuaires généraux, les informations relatives aux études libres et à l'obtention de documents officiels sont accessibles sur le site du *Bureau du registraire*.

## Table des matières

Calendrier facultaire	
Introduction et Direction	1-1
Corporations professionnelles	1-1
<b>ÉCOLE D'ARCHITECTURE</b>	
1-010-1-3 Baccalauréat en sciences, architecture (B. Sc.)	1-2
<b>ÉCOLE DE DESIGN</b>	
1-015-1-0 Baccalauréat en design industriel (B.D.I.)	1-3
1-016-1-0 Baccalauréat en design d'intérieur (B. Int.)	1-5
<b>INSTITUT D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE</b>	
1-025-1-0 Baccalauréat en urbanisme (B. Sc.)	1-6
1-025-4-0 Mineure en urbanisme	1-8
1-020-1-0 Baccalauréat en architecture de paysage (B. A.P.)	1-8
1-021-4-0 Mineure en design des jardins	1-9

Information à jour le 31 août 2017

## FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT

**INTRODUCTION**

La Faculté de l'aménagement réunit en un seul lieu des disciplines dédiées à l'étude des interactions entre l'homme et son milieu et à l'intervention sur l'environnement bâti et naturel. À la frontière de l'art et de la science, les disciplines de l'aménagement sont d'une immense richesse, tant par la diversité de leurs champs d'action que par leurs échelles d'intervention – de la ville à l'objet. Elles se déploient dans une recherche tout aussi vaste par leurs axes et leurs formes, allant de la recherche fondamentale à la recherche appliquée et à la recherche-crédation. L'ampleur des champs d'études en aménagement et le regard décloisonné que propose le maillage disciplinaire, amènent un avantage unique : la capacité d'embrasser des problématiques complexes à la hauteur des enjeux contemporains de notre société.

En écho à cette richesse, le savoir dans les disciplines de l'aménagement se transmet par une pédagogie qui leur est particulière. C'est ainsi que le flot d'idées qui émerge de l'interrelation entre pratique, enseignement et recherche se réalise par le projet qui est au cœur de l'apprentissage. Le projet se déploie en atelier, un lieu de foisonnement unique, propre aux disciplines de l'aménagement, et dans lequel l'étudiant construit son expérience à travers un accompagnement individualisé par des experts de sa discipline.

La Faculté de l'aménagement compte aujourd'hui une soixantaine de professeurs, au-delà de 1500 étudiants, une vingtaine d'unités de recherche, dont quatre chaires, et 20 programmes répartis sur les trois cycles d'études universitaires. Ces programmes sont les suivants :

- deux baccalauréats préprofessionnels : en sciences, architecture, et en architecture de paysage;
- des baccalauréats professionnels en design industriel, en design d'intérieur et en urbanisme;
- des mineures en design des jardins et en urbanisme;
- un microprogramme de 2e cycle en Mobilité, transport et urbanisme conjoint avec l'École Polytechnique;
- un programme de qualification en urbanisme;
- une maîtrise en aménagement (M. Sc. A.) qui regroupe trois options : design et complexité; montage et gestion de projets d'aménagement; et ville, territoire et paysage;
- une maîtrise individualisée en design urbain;
- des maîtrises professionnelles en architecture, en architecture de paysage et en urbanisme;
- des D.É.S.S. en design de jeux; en écodesign stratégique, en design d'intérieur et en montage et gestion de projets d'aménagement;
- un Ph. D. individualisé en architecture et un Ph. D. en aménagement.

**COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ**

Pavillon de la Faculté de l'aménagement  
2940, chemin de la Côte Sainte-Catherine  
amenagement.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : (514)
École d'architecture	2076	343-6007
École de design	1037	343-7556
École d'urbanisme et d'architecture de paysage	3072	343-6865

**DIRECTION****Doyen : Paul Lewis**

Vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de faculté : Manon Guité

Vice-doyen aux études supérieures : Juan Torres

Vice-doyenne à la recherche : Anne Marchand

Adjointe au doyen : Anne-Marie Labrecque

Directrice administrative : Natalie Cyr

Directrice de la bibliothèque : Isabelle Séguin

**École d'architecture**

Directeur : Jacques Lachapelle

Responsable des études de 1er cycle : Denis Bilodeau

**École de design**

Doyen et directeur par intérim : Paul Lewis

Responsable du programme de design industriel : Tatjana Leblanc

Responsable pédagogique du programme de design d'intérieur : Jean Therrien

**École d'urbanisme et d'architecture de paysage**

Directeur et responsable des admissions : Franck Scherrer

Responsable des programmes d'urbanisme : Sébastien Lord

Responsable des programmes d'architecture de paysage : Danielle Dagenais

**CORPORATIONS PROFESSIONNELLES**

Au Québec, la profession d'architecte est régie par l'Ordre des architectes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme professionnel de 2e cycle en architecture, précédé du diplôme préprofessionnel en sciences, architecture; en outre, avant de se voir décerner le titre d'architecte et le droit d'exercice, il faut avoir complété un stage obligatoire et avoir réussi l'examen professionnel.

La profession d'urbaniste est régie par l'Ordre des urbanistes du Québec. Pour en devenir membre, il faut être titulaire du diplôme de 1er ou de 2e cycle en urbanisme.

Les architectes paysagistes se regroupent au sein de l'Association des architectes paysagistes du Québec.

Les designers industriels se regroupent au sein de l'Association des designers industriels du Québec et de l'Association des designers industriels du Canada.

Les designers d'intérieur se regroupent au sein de l'Association professionnelle des designers d'intérieur du Québec et de l'Association des designers d'intérieur du Canada.

**FRAIS FACULTAIRES****Baccalauréat en sciences, architecture et Maîtrise en architecture**

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

- AME 2340
- ARC 1215, 1801, 1802, 1803, 2214, 3640 et 6711

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit les cours de sigle :

- AME 3030, 6416 et 6931
- ARC 1011, 1012, 2011, 2012, 3014, 3017, 3018, 6701, 6801, 6802 et 6814

Baccalauréat en architecture de paysage, Mineure en design des jardins et Maîtrise en architecture de paysage

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

- AME 2340
- APA 1310, 1330, 2310 et 3310

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit les cours de sigle :

- AME 3030 et APA3430

**Baccalauréat en design industriel, Baccalauréat en design d'intérieur, D.É.S.S. en design de jeux, D.É.S.S. en écodesign stratégique et D.É.S.S. en design d'intérieur**

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle :

- AME 2340
- DEI 1120, 2013 et 2140
- DIN 1110, 1120, 2120, et 2140
- DEJ 6002, 6007

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit les cours :

- AME 3030
- DEI 1018, 1019, 2018, 2100 et 3040

- DIN 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 4016, 4017 et 4020

De plus, des frais de 10 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique et maquettes), soit les cours de sigle :

- DIN 1031, 1032, 1041, 1042, 1043, 2011, 2012, 2013, 2021, 2022, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3018 et 3019

### Baccalauréat, Mineure et Maîtrise en urbanisme

Des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des laboratoires informatiques, soit les cours de sigle URB 1412, 1414, 2415, 2430, 2513, 2514, 3514, 3519, 6011, 6020, 6288 et 6778.

De plus, des frais de 20 \$ s'appliquent à toutes les activités nécessitant l'utilisation des ateliers techniques (bois, métal, plastique, maquettes et numérique), soit le cours de sigle : AME 3030.

## ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Au premier cycle, l'École d'architecture offre un programme de baccalauréat en sciences, Architecture (B.Sc.Arch.) de trois ans (95 crédits). La formation au baccalauréat doit être suivie à plein temps.

Le baccalauréat offre une formation générale préprofessionnelle en architecture et les diplômés de ce programme peuvent contribuer aux travaux d'équipes œuvrant dans divers domaines (architecture, design, scénographie, etc.) ou encore s'inscrire à des études supérieures en architecture ou dans des domaines connexes. Le cumul du B. Sc. Arch. et de la M.Arch. (45 crédits) constitue une formation professionnelle complète en architecture et mène au stage et aux examens de l'Ordre des architectes du Québec.

L'apprentissage à l'École d'architecture est intensif et passionnant. Outre la formule usuelle des cours magistraux, l'enseignement s'articule en grande partie autour du « projet » qui comporte des processus de conception multiples. Il se déroule en atelier à travers le « penser » et le « faire » par le dessin, la maquette, la modélisation et le discours qui contribuent à former la pensée constructive. Dispensée généralement à des groupes d'une douzaine d'étudiants encadrés par un tuteur, la formation en atelier est fondée non seulement sur des contacts directs et privilégiés avec les enseignants, mais aussi sur l'émulation entre tous les étudiants.

Au cours des deux premières années de baccalauréat, l'atelier vise à développer la réflexion, l'intuition, la sensibilité à l'espace, en même temps qu'il familiarise l'étudiant au processus de design et à l'usage des outils numériques. En troisième année, plusieurs choix d'ateliers optionnels sont offerts aux étudiants. Ces ateliers leur permettent d'explorer différentes démarches conceptuelles. Les étudiants peuvent également participer à un programme d'échange international ou encore à un atelier d'été tenu dans une ville dont l'architecture est remarquable.

Programme 1-010-1-3

Version 01 (A12)

## Baccalauréat en sciences, architecture (B. Sc.)

### OBJECTIFS

Ce programme porte principalement sur l'apprentissage du projet architectural et le développement des habiletés. Il encourage une vision responsable de la pratique professionnelle en mettant l'accent sur la création d'un cadre bâti durable. Il introduit les étudiants aux enjeux théoriques et critiques de la discipline. Il favorise une ouverture internationale par des échanges avec des écoles étrangères.

Ce baccalauréat mène soit au marché du travail, soit à la maîtrise professionnelle en architecture (M.Arch.) ou à des études supérieures dans des domaines connexes. Sur le marché du travail, le diplômé pourra assister les professionnels autant dans la conception d'ensemble des projets d'architecture, de design d'intérieur ou d'urbanisme que dans leur réalisation. La maîtrise professionnelle en architecture donne accès à l'Ordre des architectes du Québec et le cheminement baccalauréat-maîtrise est accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA), seul organisme autorisé à accréditer les programmes professionnels canadiens en architecture.

« Au Canada, toutes les associations et tous les instituts et ordres provinciaux et territoriaux recommandent l'obtention d'un diplôme provenant d'un programme professionnel comme préalable à l'octroi d'un permis d'exercice. Le Conseil Canadien de Certification en Architecture (CCCA), seule agence autorisée à agréer les programmes professionnels canadiens en architecture, reconnaît deux types de grade professionnel : la Maîtrise en architecture (M.Arch) et le Baccalauréat en Architecture (B.Arch). Un programme peut recevoir un agrément d'une durée de six ans, de trois ans ou de deux ans, tout dépendant

de sa conformité aux normes éducationnelles établies.

Les programmes de maîtrise peuvent comprendre un grade préprofessionnel de 1er cycle et un grade professionnel de 2e cycle qui, lorsque réalisés séquentiellement, équivalent à une éducation professionnelle agréée. Cependant, le grade préprofessionnel n'est pas, à lui seul, reconnu comme grade agréé. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2012)

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 17 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 à 33 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 95 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 74 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

### Bloc 70A Ateliers d'architecture

*Obligatoire - 24 crédits.*

ARC 1011	6	Atelier d'architecture 1
ARC 1012	6	Atelier d'architecture 2
ARC 2011	6	Atelier d'architecture 3
ARC 2012	6	Atelier d'architecture 4

### Bloc 70B Ateliers optionnels

*Option - 12 crédits.*

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
ARC 3014	6	Atelier triptyque
ARC 3017	6	Projet d'architecture 1
ARC 3018	6	Projet d'architecture 2

ARC 3019 6 Projet d'architecture

### Bloc 70C Histoire et théories

*Obligatoire - 15 crédits.*

ARC 1101 3 Histoire générale de l'architecture  
 ARC 1102 3 Histoire de l'architecture moderne  
 ARC 2104 3 Théories du projet architectural  
 ARC 3104 3 Histoire de l'architecture au Québec  
 ARC 3305 3 Architecture et stratégies urbaines

### Bloc 70D Dessin et informatique

*Obligatoire - 8 crédits.*

ARC 1214 2 Atelier d'expression  
 ARC 1215 3 Dessin d'architecture  
 ARC 2214 3 Conception assistée par ordinateur (CAO)

### Bloc 70E Construction

*Obligatoire - 21 crédits.*

ARC 1311 3 Architecture et construction 1  
 ARC 1312 3 Architecture et construction 2  
 ARC 2313 3 Architecture et construction 3  
 ARC 2314 3 Architecture et construction 4  
 ARC 2321 3 Statique et résistance des matériaux  
 ARC 4324 3 Stratégie structurale  
 ARC 5314 3 Mécanique, électricité et éclairagisme

### Bloc 70F Cours complémentaires

*Obligatoire - 6 crédits.*

ARC 1801 1 Intégration 1  
 ARC 1802 1 Intégration 2  
 ARC 1803 1 Intégration 3  
 ARC 3321 3 Espace architectural, cultures, sociétés

### Bloc 70G Cours complémentaires

*Option - 6 crédits.*

AME 2340 3 Photographie en aménagement  
 APA 1130 3 Écologie et développement durable  
 ARC 3614 3 Architectures virtuelles  
 ARC 3626 3 Patrimoine architectural et urbain  
 ARC 3627 3 Utopies et architecture  
 ARC 3640 3 L'architecture verte  
 ARC 4000F 3 Séminaire en architecture  
 ARC 4328 3 Matériaux de construction  
 ARC 5317 3 Éclairagisme et acoustique appliqués  
 ARC 5401 3 Voyage d'étude en architecture  
 ARC 5403 3 Travaux dirigés en architecture  
 ARC 5405 3 Stage de formation dans la pratique  
 ARP 2012 3 Dessin 2  
 URB 1113 3 Espaces et sociétés

### Bloc 70Z

*Choix - 3 crédits.*

## ÉCOLE DE DESIGN

Au 1er cycle, l'École de design offre un programme de Baccalauréat en design industriel, d'une durée de quatre ans et un programme de Baccalauréat en design d'intérieur, d'une

durée de trois ans. L'École de design veut former des professionnels compétents et socialement responsables dans ces deux domaines.

Le design industriel vise à déterminer les qualités formelles des produits et services de l'industrie en tenant compte des contextes social, culturel, économique et écologique dans lesquels ils évoluent. L'activité d'atelier est au centre de la formation de l'étudiant. Ce choix s'appuie sur le principe que l'atelier constitue le lieu privilégié de l'apprentissage de la créativité, de l'application et de la synthèse des connaissances. La succession des projets d'atelier vise à assurer que l'étudiant passe progressivement des étapes d'initiation et de familiarisation à celles d'approfondissement et de maîtrise.

Le design d'intérieur a pour objectif de générer des solutions créatives pour l'aménagement des espaces intérieurs en approfondissant la dimension intime de l'expérience de vie dans l'espace intérieur. Le design d'intérieur, en tant que pratique intervenant sur le bâti, joue un rôle charnière entre l'individu et son cadre de vie. L'orientation design d'intérieur place l'atelier au centre de la formation de l'étudiant. Cette activité est accompagnée des cours théoriques et d'un stage pratique répartis sur trois années de formation, à la suite desquelles l'étudiant sera reconnu par les regroupements professionnels représentant les designers d'intérieur. L'École offre aussi trois programmes de 2e cycle; un D.É.S.S. en design de jeux, un D.É.S.S. en écodesign stratégique et un D.É.S.S. en design d'intérieur.

Le design de jeux vise à concevoir des règles et des systèmes ludiques en prenant en compte les questions liées à l'ergonomie cognitive, aux aspects expérientiels du design, à la conception des interfaces physiques et des environnements virtuels, à la scénarisation des interactions multiples, à l'éthique et à l'esthétique. La formation vise à faire évoluer cette discipline, ainsi que la technologie qui la sous-tend, vers des créations novatrices et pertinentes.

Le programme d'écodesign stratégique, conjoint entre l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal, vise à fournir les connaissances nécessaires à la conception, l'organisation, l'évaluation et l'amélioration de produits et services selon une approche de développement durable. Il forme des professionnels aptes à déployer une pensée design appliquée à l'opérationnalisation du développement durable en entreprise, à renforcer la compétitivité des entreprises, à s'adapter à une réglementation évolutive sur l'environnement et à développer de nouveaux modèles d'affaires durables.

Le DESS en design d'intérieur est le seul programme francophone de 2e cycle en Amérique du Nord qui offre un approfondissement des connaissances et des compétences spécifiques au design d'intérieur. En lien avec les valeurs de l'École de design, il permet de développer, par le projet, une compréhension des problématiques complexes et des enjeux en design d'intérieur, de maîtriser des méthodes et stratégies de conception innovantes et de développer une pensée critique, indispensable à la spécialisation dans la pratique.

Programme 1-015-1-0

Version 12 (A14)

## Baccalauréat en design industriel (B. D. I)

### OBJECTIFS

Le programme de Baccalauréat en design industriel vise l'acquisition de connaissances relatives aux contextes socioculturel et technologique dans lequel intervient le designer. Il vise en outre l'acquisition de connaissances relatives aux besoins des usagers, aux objets produits et à l'industrie dans une approche de développement durable. Une fois le programme de baccalauréat complété, l'étudiant peut s'inscrire aux programmes de maîtrise et de doctorat facultaires. Ces programmes permettront d'approfondir des savoirs et des savoir-faire en design industriel.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École et selon la structure du programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design industriel (B.D.I.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 120 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 84 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

DIN 1210	3	Histoire du design industriel
DIN 2332	3	Introduction écoconception
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3	Sémiotique et design
DIN 3532	3	Produits et services durables

**Bloc 70B**

*Option - Maximum 3 crédits.*

DIN 3325	3	Couleur et lumière en design industriel
----------	---	---

**Bloc 70C**

*Obligatoire - 9 crédits.*

DIN 1310	3	Introduction aux matériaux
DIN 1321	3	Bois et métaux
DIN 2322	3	Matériaux 3 : matériaux polymériques

**Bloc 70D**

*Option - Maximum 6 crédits.*

DIN 3333	3	Textiles
DIN 3334	3	Prototypage rapide en design

**Bloc 70E**

*Obligatoire - 15 crédits.*

DIN 1110	3	Info 1 Outils informatiques 2D
DIN 1120	3	Info 2 modélisation 3D
DIN 1121	3	Dessin technique
DIN 2120	3	Info 3 modélisation 3D avancée
DIN 2140	3	Dessin avancé et médias mixtes

**Bloc 70F**

*Option - Maximum 9 crédits.*

DEI 2140	3	Photographie en design
DIN 1212	3	Expression 2D et 3D
DIN 3132	3	Graphisme et design
DIN 3140	3	Vidéo - Outil de conception et de visualisation

**Bloc 70G**

*Obligatoire - 9 crédits.*

DIN 2210	3	Mesure et observation de l'usage
DIN 2220	3	Méthodologie du design
DIN 4420	3	Pratique professionnelle

**Bloc 70H**

*Option - Maximum 6 crédits.*

AME 4722K	3	Créativité par le groupe
DIN 3311	3	Design et interactivité
DIN 3431	3	Gestion de projets créatifs

**Bloc 70I**

*Obligatoire - 36 crédits.*

DIN 1031	3	Expression 2D (dessin)
DIN 1032	3	Expression 3D (volume)
DIN 1041	2	Dessin
DIN 1042	2	Forme et couleur
DIN 1043	2	Éléments de structure
DIN 2011	2	Méthodologie
DIN 2012	2	Idéation en design
DIN 2013	2	Design et viabilité technique
DIN 2021	3	Projet de synthèse
DIN 2022	3	Design et communication
DIN 3600	3	Stage en entreprise
DIN 4020	9	PFE 2 : développement et communication

**Bloc 70J**

*Option - 6 crédits.*

DIN 3010	6	Ateliers thématiques
DIN 3011	3	Mobilier système
DIN 3012	3	Écoconception
DIN 3013	3	Emballage éco-responsable
DIN 3014	3	Transport
DIN 3015	3	Objets ludiques
DIN 3016	3	Équipements médicaux
DIN 3017	3	Éclairage
DIN 3018	3	Produits récréatifs
DIN 3019	3	Projet spécial 1
DIN 3019A	3	Projet spécial 1A

**Bloc 70K**

*Option - 6 crédits.*

DIN 3020	6	Atelier de design 5
DIN 3021	6	Près du corps
DIN 3022	6	Design et méthode avancée
DIN 3023	6	Design et société
DIN 3024	6	Sémantique de l'objet
DIN 3025	6	Projet spécial 2

**Bloc 70L***Option - 9 crédits.*

DIN 4013	1	Problématique
DIN 4014	1	Artefact
DIN 4015	1	Expérience et interaction
DIN 4016	6	PFE 1 : recherche et idéation
DIN 4017	9	Atelier intégré

**Bloc 70M***Option - Maximum 3 crédits.*

DIN 5010	1	Travail dirigé en design industriel 1
DIN 5011	2	Travail dirigé en design industriel 2
DIN 5012	3	Travail dirigé en design industriel 3

**Bloc 70Z***Choix - Maximum 3 crédits*

Programme 1-016-1-0

Version 00 (A14)

**Baccalauréat en design d'intérieur (B. Int.)****OBJECTIFS**

Le programme de Baccalauréat en design d'intérieur vise à assurer une maîtrise des fondements du design d'intérieur et à familiariser l'étudiant avec les champs d'études complémentaires. Il respecte un équilibre entre les cours théoriques et l'élaboration de projets en atelier, grâce auxquels l'étudiant apprend à maîtriser les outils techniques et professionnels. Le programme encourage ainsi l'acquisition d'habiletés en matière de résolution de problème, de même que le développement de la créativité et de l'innovation. Il permet enfin à l'étudiant de bien connaître les domaines d'intervention spécifiques au Québec et les grands courants internationaux, en particulier sur le plan des innovations technologiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par l'École.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en design d'intérieur (B. D. Int.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis comme suit: 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Les cours et ateliers sont regroupés en cinq segments rattachés à des catégories de connaissances et d'apprentissage du design d'intérieur.

**Segment 01 Histoire et théories du design d'intérieur**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 01A***Obligatoire - 18 crédits.*

DEI 1000	3	Introduction au design d'intérieur
DEI 1005	3	Méthodologies et processus
DEI 1511	3	Histoire du design d'intérieur
DEI 2001	3	Espace et individu
DEI 2002	3	Fondements conceptuels
DEI 3555	3	Intention et éthique en design

**Bloc 01B***Option - Maximum 6 crédits.*

APA 1110	3	Histoire et théorie 1
APA 2110	3	Espaces et paysages urbains
ARC 3104	3	Histoire de l'architecture au Québec
DIN 3211	3	Design et cultures matérielles
DIN 3212	3	Sémiotique et design
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 3220	3	L'art actuel
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Segment 02 Création et design d'intérieur**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 02A***Obligatoire - 24 crédits.*

DEI 1012	3	Forme et couleur
DEI 1018	3	Atelier 1 en design d'intérieur
DEI 1019	3	Atelier 2 en design d'intérieur
DEI 2018	3	Atelier 3 en design d'intérieur
DEI 2100	6	Atelier 4 en design d'intérieur
DEI 3040	6	Projet de fin d'études

**Bloc 02B***Option - 6 crédits.*

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
DEI 3000	6	Atelier thématique

**Segment 03 Connaissances techniques et professionnelles**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 03A***Obligatoire - 21 crédits.*

DEI 1031	3	Systèmes de construction
DEI 2031	3	Matériaux et assemblages
DEI 2210	3	Introduction à l'ergonomie pour design d'intérieur
DEI 2325	3	Couleur et lumière des espaces intérieurs
DEI 3003	3	Pratiques du design d'intérieur
DEI 3020	3	Éléments intérieurs et mobilier
DEI 3031	3	Systèmes environnementaux et durables

**Bloc 03B**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ARC 4328	3	Matériaux de construction
DIN 3333	3	Textiles
DIN 3431	3	Gestion de projets créatifs
HEC 3019	3	Intro au marketing (3010082)
HEC 3031B	3	Entrepreneuriat (241208)

**Segment 04 Communication visuelle**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 04A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

AME 1212	3	Expression 2 et 3D
DEI 1211	3	Dessin et communication
DEI 2013	3	Conception assistée par ordinateur
DEI 2130	3	Techniques de présentation graphique

**Bloc 04B**

*Option - Maximum 6 crédits.*

AME 2340	3	Photographie en aménagement
DEI 1120	3	Modélisation 3D avancée en DI
DEI 2140	3	Photographie en design

**Segment 70 Stage et travaux dirigés**

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Option - Maximum 6 crédits.*

DEI 2119	1	Travail dirigé en design d'intérieur 1
DEI 2120	2	Travail dirigé en design d'intérieur 2
DEI 4200	3	Stage

**ÉCOLE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE**

L'École d'urbanisme et d'architecture de paysage offre quatre programmes d'études de 1er cycle : le baccalauréat en urbanisme, le baccalauréat en architecture de paysage, la mineure en urbanisme et la mineure en design des jardins.

**Urbanisme**

Aujourd'hui de par le monde, l'urbain est devenu le cadre de vie essentiel où se déploient les activités et les aspirations d'une majorité d'humains. Et, de par les villes du monde, des urbanistes ont la charge de promouvoir et de mettre en œuvre les meilleures solutions possibles pour répondre aux multiples tensions que subit le cadre spatial des villes. Les urbanistes ne sont pas les seuls spécialistes qui interviennent sur la ville, mais la profession d'urbaniste a en propre de devoir répondre à une triple exigence : savoir articuler toutes les échelles de l'aménagement urbain de l'îlot ou la rue aux régions métropolitaines ; prendre en compte le long terme et l'intérêt des générations futures dans toutes les décisions qui changent la ville ; faire travailler ensemble décideurs publics, acteurs privés, techniciens et toute la société civile pour faire aboutir l'amélioration continue du milieu de vie urbain. En un mot, les urbanistes sont les promoteurs d'un véritable développement urbain durable.

Si cette ambition vous anime, l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage est la seule institution parmi toutes les universités francophones ici ou à l'étranger à vous proposer deux programmes de formation professionnelle complets au baccalauréat et à la maîtrise en urbanisme. Ces programmes sont centrés sur l'intervention en milieu urbain en associant formation théorique pluridisciplinaire et pratique, centrée sur les savoirs propres et les savoir-faire de la profession d'urbaniste.

Les programmes de baccalauréat et de maîtrise professionnels en urbanisme de l'École sont reconnus par l'Ordre des urbanistes du Québec, et l'Institut canadien des urbanistes. Ils sont aussi accrédités par l'APERAU (Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et urbanisme). Cette reconnaissance constitue une opportunité inestimable pour notre institution mais aussi pour tous nos diplômés qui peuvent ainsi être reconnus partout au Canada ainsi que dans de nombreux pays francophones.

**Architecture de paysage**

Pour tous ceux qui s'intéressent aux paysages, aux espaces publics, aux espaces verts, aux jardins et à l'environnement, l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage offre une formation passionnante. Seule formation francophone en architecture de paysage au Canada, avec un baccalauréat préprofessionnel et un programme professionnel de maîtrise, l'École accueille des étudiants de tous les coins du Québec, du Canada et du monde entier.

L'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, c'est une communauté dynamique d'environ deux cents étudiants et une vingtaine de professeurs de haut niveau, épaulés par des enseignants provenant du milieu professionnel. Elle est reconnue pour l'excellence de son enseignement, pour ses recherches et pour sa contribution à la pratique de l'architecture de paysage au Québec. Bien ancrée dans son milieu, l'École profite pleinement du laboratoire unique que représentent Montréal et les régions avoisinantes.

L'architecture de paysage est aujourd'hui une discipline fermement implantée sur le continent. Elle couvre la planification et l'aménagement des paysages à différentes échelles et dans divers milieux, tels les espaces collectifs, les sites institutionnels, commerciaux, résidentiels, les espaces régionaux urbains, périurbains et ruraux, les réserves naturelles, les parcs régionaux et nationaux, etc. La formation offerte à l'École est par le fait même diversifiée et touche différents domaines des sciences et techniques et des sciences humaines. Les enjeux d'aujourd'hui y sont abordés sous deux axes : l'écologie et le développement durable d'une part, et la relation personne-environnement d'autre part.

La formation est fortement appuyée par la pratique du projet en atelier, un lieu de contacts entre étudiants et enseignants où l'on applique les connaissances acquises et où l'on développe un savoir-faire et des aptitudes artistiques. C'est dans cet échange dynamique que prend forme l'apprentissage avec une couleur particulière à l'architecture de paysage qui donne aux étudiants un environnement des plus stimulants

---

**Programme 1-025-1-0**
**Version 09 (A13)**


---

**Baccalauréat en urbanisme (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Familiariser l'étudiant avec l'ensemble des connaissances et des habiletés requises en vue d'une pratique professionnelle. Afin d'assurer cette formation professionnelle compétente, le baccalauréat doit amener l'étudiant à mieux comprendre les problématiques urbaines. En ce sens, le baccalauréat constitue un lieu de formation de première ligne sur la ville, les fonctions urbaines et les acteurs de la ville (les savoirs), de même qu'un lieu d'introduction aux méthodes, aux techniques et aux pratiques de l'urbanisme (les savoir-faire). Il propose une formation contextualisée, dans une triple perspective : historique (l'évolution des pratiques et des enjeux), géographique (les pratiques dans différents contextes d'intervention), stratégique et prospective (les grands enjeux environnementaux, démographiques, sociologiques, économiques et politiques). Le programme de baccalauréat constitue également un lieu de formation initiale en vue d'études de deuxième cycle, en urbanisme ou dans des domaines apparentés, par exemple en géographie ou en gestion de projet.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement déterminé par l'Institut.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de 6 trimestres, la scolarité maximale, de 5 années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comprend 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix à prendre hors faculté. Les cours obligatoires et à option sont regroupés en blocs se rattachant à des secteurs de connaissance et d'apprentissage de l'urbanisme :

Les villes et l'urbanisation (segment 01)

La ville, les formes, les fonctions et les acteurs (segment 02)

Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme (segment 03)

Les compétences techniques (segment 04)

Les laboratoires-ateliers (segment 05).

**Segment 01 Les villes et l'urbanisation**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

**Segment 02 La ville : formes, fonctions et acteurs**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

URB 1116	3	Formes urbaines et patrimoine
URB 1117	3	Cadres institutionnels
URB 2212	3	Économie urbaine et régionale
URB 2213	3	Politiques urbaines et habitat

**Segment 03 Les pratiques et les méthodes de l'urbanisme**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

**Bloc 03A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme
URB 2046	3	Outils juridiques en urbanisme
URB 3047	3	Pratiques de l'urbanisme
URB 3312	3	Planification urbaine
URB 3345	3	Consultation et négociation

**Bloc 03B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

URB 2322	3	Design urbain
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2346	3	Services urbains en réseau
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 2348	3	Infrastructures de transport

**Segment 04 Les compétences techniques**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 04A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

URB 1412	3	Analyse de données urbaines
URB 1414	3	Géomatique et urbanisme 1
URB 2415	3	Géomatique et urbanisme 2
URB 2430	3	Communication en urbanisme

**Segment 05 Laboratoires-ateliers**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

**Bloc 05A**

*Obligatoire - 18 crédits.*

URB 2513	6	Labo-atelier 1
URB 2514	6	Labo-atelier 2
URB 3519	6	Projet terminal

**Bloc 05B**

*Option - 6 crédits.*

AME 3030	6	Atelier multidisciplinaire
URB 3514	6	Labo-atelier 3

**Segment 70**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Option - Maximum 6 crédits.*

URB 3589	3	Stage
URB 3599	3	Activité spéciale

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

*À faire obligatoirement.*

Programme 1-025-4-0

Version 03 (A13)

**Mineure en urbanisme****OBJECTIFS**

La Mineure en urbanisme est destinée aux spécialistes de sciences humaines soucieux de mieux comprendre la réalité urbaine et de savoir interagir dans leur pratique professionnelle avec des spécialistes de l'aménagement : urbanistes, architectes, architectes de paysage, designers urbains, etc. La mineure peut être associée à plusieurs majeures de la Faculté des arts et des sciences et à plusieurs certificats de la Faculté de l'éducation permanente. Elle permet en outre de faciliter le passage au baccalauréat aux étudiants qui n'ont pas encore décidé de leur cheminement scolaire. Elle permet enfin de faciliter l'intégration au programme de Maîtrise en urbanisme à ceux qui auront choisi, au 1<sup>er</sup> cycle, une autre voie que le Baccalauréat spécialisé en urbanisme.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en urbanisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 01 L'urbain**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

URB 1111	3	Le Québec urbain
URB 1113	3	Espaces et sociétés
URB 1116	3	Formes urbaines et patrimoine

**Bloc 01B**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

URB 1114	3	Territoires et environnement
----------	---	------------------------------

URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation
URB 2213	3	Politiques urbaines et habitat

**Segment 02 L'urbanisme**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

URB 1117	3	Cadres institutionnels
URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme

**Bloc 02B**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

URB 2046	3	Outils juridiques en urbanisme
URB 2322	3	Design urbain
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2346	3	Services urbains en réseau
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 2348	3	Infrastructures de transport

**Segment 70 Compétences techniques**

Le segment comporte un maximum de 6 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Option - Maximum 6 crédits.*

URB 1412	3	Analyse de données urbaines
URB 1414	3	Géomatique et urbanisme 1

Programme 1-020-1-0

Version 08 (A11)

**Baccalauréat en architecture de paysage (B. A. P.)****OBJECTIFS**

L'architecture de paysage a pour objectif la planification et l'aménagement des espaces extérieurs et des paysages en contexte urbain, périurbain et rural. Le but du Baccalauréat ès sciences (architecture de paysage) est de former des diplômés habilités à concevoir des paysages et à intervenir sur leurs différentes composantes (biophysiques, socio-économiques et culturelles), que ce soit à l'échelle microlocale, locale ou régionale.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit conformément aux indications données à l'horaire des cours publié annuellement par l'École.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre; l'étudiant qui échoue un atelier ou un stage doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre atelier. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en architecture de paysage (B.A.P.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 75 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et de 6 à 9 crédits au choix.

**Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

APA 1110	3	Histoire et théorie 1
APA 1130	3	Écologie et développement durable
APA 1150	3	Approches de la réception des paysages
APA 2110	3	Espaces et paysages urbains
APA 2130	3	Écologie végétale : théorie et pratique

**Bloc 01B**

*Option - Maximum 3 crédits.*

APA 3115	3	Histoire et théorie 2
----------	---	-----------------------

**Segment 02 Connaissances techniques**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

APA 1210	3	Connaissance des végétaux
APA 1230	3	Nivellement, drainage et génie du site
APA 1240	3	Technologies, matériaux et assemblages
APA 2210	3	Horticulture
APA 3210	3	Construction avancée

**Segment 03 Connaissances procédurales**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 03A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

APA 1310	3	Représentation et communication
APA 1330	3	Laboratoire d'informatique appliquée
APA 2310	3	Dessin technique et devis
APA 2330	3	Analyse et évaluation des paysages
APA 3310	3	Géomatique appliquée

**Bloc 03B**

*Option - Maximum 6 crédits.*

APA 3135	3	Gestion du paysage et de l'environnement
----------	---	--

APA 3335	3	Initiation à la recherche
----------	---	---------------------------

**Segment 70 Intégration des apprentissages**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, au maximum, 9 crédits à option et de 6 à 9 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 30 crédits.*

APA 1410	6	Habitations et jardins
APA 2410	6	Espace urbain
APA 2430	6	Atelier intégrateur 1
APA 3410	6	Espace régional
APA 3430	6	Atelier intégrateur 2

**Bloc 70B**

*Option - Maximum 9 crédits.*

APA 3441	1	Projet spécial 1
APA 3442	2	Projet spécial 2
APA 3455	3	Stage supervisé
APA 3475	3	Atelier d'été
APA 3495	3	Travail dirigé

**Bloc 70Z**

*Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

---

Programme 1-021-4-0

Version 01 (A11)

---

**Mineure en design des jardins****OBJECTIFS**

Formation en aménagement de jardins résidentiels. Cette formation livre les connaissances fondamentales en design des jardins. Elle peut aussi permettre à l'étudiant d'entreprendre des études plus avancées en architecture de paysage, en horticulture et dans d'autres domaines connexes. Combinée à d'autres mineures de la Faculté des arts et des sciences, ou à certains certificats de la Faculté de l'éducation permanente, cette formation peut mener à la réalisation d'un programme de premier cycle en sciences appliquées. Elle peut en outre offrir un passage vers une formation professionnelle spécialisée comme le Baccalauréat en architecture de paysage.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- à plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 16 crédits par trimestre.
- à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de 2 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Si les circonstances le justifient, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un examen de reprise ou un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en design des jardins. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits. Ils sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Segment 01 Cadre conceptuel en architecture de paysage**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

APA 1110 3 Histoire et théorie 1

**Bloc 01B**

*Option - Maximum 3 crédits.*

APA 1150 3 Approches de la réception des paysages

**Segment 02 Connaissances techniques**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et de 3 à 6 crédits à option.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

APA 1210 3 Connaissance des végétaux

APA 1230 3 Nivellement, drainage et génie du site

**Bloc 02B**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

APA 1240 3 Technologies, matériaux et assemblages

APA 2210 3 Horticulture

**Segment 03 Connaissances procédurales**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et, au maximum, 6 crédits à option.

**Bloc 03A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

APA 1310 3 Représentation et communication

**Bloc 03B**

*Option - Maximum 6 crédits.*

APA 1330 3 Laboratoire d'informatique appliquée

APA 2310 3 Dessin technique et devis

APA 2330 3 Analyse et évaluation des paysages

**Segment 04 Intégration des apprentissages**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

**Bloc 04A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

APA 1410 6 Habitations et jardins

**Bloc 04B**

*Option - Maximum 3 crédits.*

APA 3475 3 Atelier d'été

**Segment 70 Écologie**

Le segment comporte de 3 à 6 crédits à option.

**Bloc 70A Formation de base**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

APA 1130 3 Écologie et développement durable

APA 2130 3 Écologie végétale : théorie et pratique

## Table des matières

### INTRODUCTION

Introduction et Direction	2-1
Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)	2-1
Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI) et Centre de langues	2-2
Coordonnées générales de la Faculté	2-2

### PROGRAMMES PAR DÉPARTEMENT

Anthropologie	2-2
Sciences de l'information (EBSI)	2-11
Chimie	2-13
Communication	2-21
Criminologie	2-23
Démographie	2-29
Institut d'études religieuses	2-34
Géographie	2-41
Histoire	2-46
Histoire de l'art et études cinématographiques	2-53
Informatique et recherche opérationnelle	2-66
Linguistique et traduction	2-76
Littératures de langue française	2-87
Littératures et langues du monde	2-99
Mathématiques et statistique	2-136
Philosophie	2-144
Physique	2-155
Psychoéducation	2-164
Psychologie	2-169
Relations industrielles	2-181
Science politique	2-184
Sciences biologiques	2-202
Sciences économiques	2-208
Sociologie	2-215
Travail social	2-225

### PROGRAMMES PAR CENTRES D'ÉTUDES

Centre canadien d'études allemandes et européennes	2-229
Centre d'études de l'Asie de l'est	2-229
Centre d'études classiques	2-239
Centre d'études médiévales	2-250

### AUTRES PROGRAMMES D'ARTS ET SCIENCES

Programmes facultaires	2-253
Programme interfacultaire	2-257

# FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

## INTRODUCTION

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et des sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- 153 programmes de 1er cycle;
- 114 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiants de 1er cycle et plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
- près de 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Direction

### Décanat : Frédéric Bouchard

Directrice du cabinet du doyen et des communications: Sophie Archambault

#### Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Administrateur délégué exerçant les fonctions de vice-doyen – Planification et infrastructures : Houari Sahraoui

Adjoint au vice-doyen : Patrick Poulin

Administratrice déléguée exerçant les fonctions de vice-doyenne – Cycles supérieurs, formations et partenariats professionnels : Marie-Marthe Cousineau

Adjointe à la vice-doyenne : Isabelle Daoust

Administratrice déléguée exerçant les fonctions de vice-doyenne – Études de premier cycle et stratégies numériques : Sophie Parent

Adjoint à la vice-doyenne : Martin Caillé

Administrateur délégué exerçant les fonctions de vice-doyen – Recherche et création : Sébastien Sauvé

Adjointe au vice-doyen : Marie-France Bastien

Administratrice déléguée exerçant les fonctions de vice-doyenne – Recrutement et partenariats internationaux : Valérie Amiraux

Secrétaire de Faculté : Louise-Hélène Richard

Adjointe à la secrétaire de Faculté : Marie-Ève Harbec

Administrateur délégué exerçant les fonctions de vice-doyen – Affaires professorales : Éric Montpetit

Adjointe au vice-doyen : Ginette Valois

Opérations administratives

Directrice administrative: Isabelle Shumanski

Adjointe, Gestion financières : Annie Houle

Directrice adjointe, Gestion des ressources humaines : Isabelle Brasseur

## DIRECTEURS DES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES

Département d'anthropologie : Guy Lanoue

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Clément Arsenault

Département de chimie : André Charette

Département de communication : Thierry Bardini

École de criminologie : Denis Lafortune

Département de démographie : Alain Gagnon

Institut d'études religieuses : Alain Gignac

Département de géographie : François Cavayas

Département d'histoire : Jacques Y. Perreault

Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques : Silvestra Mariniello

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Pierre Poulin

Département de linguistique et de traduction : Richard Patry

Département des littératures de langue française : Francis Gingras

Département de littératures et de langues du monde : Amaryll Chanady

Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon

Département de philosophie : Daniel Dumouchel

Département de physique : Richard Leonelli

École de psychoéducation : Michel Janosz

Département de psychologie : Serge Larochelle

École de relations industrielles : Victor Haines

Département de science politique : Christine Rothmayr Allison

Département de sciences biologiques : Daniel Boisclair

Département de sciences économiques : Emanuela Cardia

Département de sociologie : Marianne Kempeneers

### Centre de langues

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-1134

Téléphone : 514-343-7580

Télécopieur : 514-343-6311

[www.centre-de-langues.umontreal.ca](http://www.centre-de-langues.umontreal.ca)

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. La plupart des cours de langue privilégient la communication orale et écrite et quelques cours visent une spécialisation, notamment les cours de lecture de textes en allemand ou en anglais.

L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Les cours s'adressent aux étudiants de toutes les facultés et des Écoles affiliées. Selon la structure du programme suivi, un cours de langue est considéré comme cours obligatoire, à option, au choix, hors programme ou en surplus. Les étudiants en scolarité de maîtrise ou de doctorat peuvent suivre des cours de langue. Il est aussi possible de s'inscrire à un cours de langue comme étudiant libre, sans être inscrit à un programme.

Les étudiants désirant approfondir leur connaissance d'une langue peuvent s'inscrire, en complément à leur domaine d'étude, à un Module en langues et cultures étrangères (15 crédits) ou à un autre des programmes offerts par le Département de littératures et de langues du monde et le Centre d'études de l'Asie de l'Est.

### Coordonnées générales de la Faculté

[www.fas.umontreal.ca](http://www.fas.umontreal.ca)

Pavillon Lionel-Groulx

3150, rue Jean-Brillant

Montréal (Québec) Téléphone : 514 343-6521

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (safire)

Pavillon Lionel-Groulx

3150, rue Jean-Brillant, local C-1010

Téléphone : 514-343-6521

Courriel : [info-safire@umontreal.ca](mailto:info-safire@umontreal.ca)

[www.safire.umontreal.ca](http://www.safire.umontreal.ca)

Relevant des vice-décanats aux études de la Faculté des arts et des sciences (FAS), le SAFIRE est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année préparatoire et Compléments de formation ; deux programmes facultaires d'études de premier cycle : la Mineure arts et sciences et Actualisation de formation ; ainsi que 17 programmes

facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Environnement et développement durable, Édition numérique, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées. Le SAFIRE également la gestion du Centre de langues de la FAS qui offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe.

#### Accueil, encadrement et information pédagogique

Le SAFIRE accueille et informe les étudiants désireux d'être admis dans un programme d'études offert à l'Université. Il conseille ceux qui ont besoin d'une préparation particulière ou d'un perfectionnement. Il est à la disposition des étudiants qui cherchent des conseils ou de l'aide lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans la poursuite de leur programme d'études. Il facilite l'accès aux cours et aux programmes de la Faculté.

Le SAFIRE s'occupe aussi de la gestion des cours suivis par entente interuniversitaire par les étudiants de la Faculté des arts et des sciences.

#### Admission et reconnaissance d'études antérieures

La direction de la Faculté des arts et des sciences et le SAFIRE, en étroite collaboration avec les unités académiques et le Service de l'admission et du recrutement (SAR), préparent le Protocole d'admission aux programmes d'études de la Faculté et veillent à l'application de la politique d'admission et des critères de sélection des candidats.

Le SAFIRE valide la reconnaissance d'études antérieures sous forme d'équivalences et d'exemptions recommandées dans les unités.

#### Gestion des études

Le SAFIRE tient à jour le dossier de chaque étudiant de la FAS depuis sa demande d'admission jusqu'à l'achèvement de son programme d'études. Il est dépositaire du dossier maître des étudiants de premier cycle de la FAS.

Le SAFIRE s'assure que les actions qui découlent de l'application du Règlement des études de premier cycle sont conformes aux directives de la FAS.

Le SAFIRE est responsable de l'organisation de séances d'examens différés pour les examens finaux; il assure aussi la gestion de tous les examens des étudiants en situation de handicap de la Faculté des arts et des sciences qui en font la demande.

Le SAFIRE coordonne les activités assujetties au calendrier facultaire. Les unités académiques de la Faculté des arts et des sciences sont informées des différentes actions à poser dans les délais impartis. Toutes les demandes d'abandon de cours hors délais sont gérées par la SAFIRE.

Le SAFIRE, en collaboration avec les unités, prépare les réquisitions de diplômes soumises au conseil de la Faculté. Le dossier académique de chaque finissant de la Faculté est vérifié, afin de valider qu'il satisfait aux conditions propres au programme d'études complété. Durant ce processus, le SAFIRE vérifie aussi les dossiers de tous les étudiants de la Faculté mis sous régime de probation et les en informe par courriel. Il en va de même des étudiants exclus de leur programme d'études qui sont, de plus, invités à rencontrer un conseiller afin de déterminer les options qui s'offrent à eux dans la poursuite de leurs études.

#### Réussite étudiante

Le SAFIRE a également pour mission d'assister les étudiants de la Faculté à réaliser leurs objectifs universitaires. Il offre l'encadrement nécessaire à leur cheminement, depuis l'admission jusqu'à la diplomation, en cherchant à favoriser leur réussite académique. Il agit auprès des étudiants, du personnel enseignant et du personnel de soutien administratif pour favoriser cette réussite et ce, par différents moyens : conseils auprès des étudiants au moment de l'admission et de changements de programme, promotion d'initiatives visant la persévérance, interventions auprès des unités ayant des problèmes de rétention et qui désirent un appui concret.

### DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT DE SERVICE EN INFORMATIQUE (DESI)

Pavillon André-Aisenstadt  
2920, chemin de la Tour, local 2194  
Téléphone : 514-343-5805  
Télécopieur : 514-343-5834  
Courriel : information-desi@iro.umontreal.ca  
www.desi.umontreal.ca

La Direction de l'enseignement de service en informatique offre des cours d'informatique aux étudiants de l'Université de Montréal. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique. Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, à la bureautique et en informatique spécialisée.

De nombreux programmes réguliers incluent des cours de la DESI. Il est également possible de s'inscrire à l'un des programmes courts (module de 12 à 15 crédits) de la Faculté de l'éducation permanente (FEP) et du Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO) ou au Certificat en informatique appliquée (30 crédits) offert par le DIRO. Au terme du Certificat, composé en tout ou en partie de cours offerts par la DESI, l'étudiant se voit décerner un diplôme, et au terme d'un module il obtient une attestation d'études officielle.

### DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-3010  
Téléphone : 514-343-6560  
Télécopieur : 514-343-2494

L'anthropologie a comme objectif de décrire et d'expliquer l'humain à partir des caractéristiques biologiques, linguistiques, culturelles et sociales dans l'espace et dans le temps. Toutes les sociétés intéressent les anthropologues qui peuvent donc dresser un portrait complet de l'expérience humaine tant au niveau de son quotidien que dans sa dimension internationale.

Un des attributs importants de l'anthropologie est son caractère interdisciplinaire. L'anthropologue fait faire appel à des méthodes d'enquête ou à d'autres formes d'expertises complémentaires dont la médecine, la biologie, la géologie, la géographie, la linguistique, la démographie, l'histoire de l'art et des idées, la sociologie, la psychologie, la science politique, les sciences économiques, le droit, etc.

L'anthropologie englobe quatre sous-disciplines principales qui, malgré leur relative autonomie sur le plan méthodologique, ont un seul sujet d'enquête : la culture, qui définit le cadre fondamental de son approche.

L'anthropologie biologique se penche sur les origines et l'évolution de l'espèce humaine par le biais de la primatologie, de la paléontologie (l'étude de nos ancêtres fossilisés) et de la génétique des populations. Elle s'intéresse aussi au rôle de l'environnement comme source de la variabilité biologique entre les individus d'une même population ou de populations différentes, ce qui l'amène à étudier les relations complexes entre biologie et culture.

L'archéologie a comme objet d'étude les restes matériels par le biais desquels elle tente d'en reconstituer les modes de vie, l'histoire et le développement culturel. Par conséquent, elle a pour objectif d'élaborer des comparaisons en s'inspirant des adaptations culturelles contemporaines.

L'ethnologie ou anthropologie sociale et culturelle étudie la diversité des sociétés humaines en analysant différents aspects : par exemple, les structures sociales et de parenté, l'économie, la politique, les systèmes médicaux comparés, les systèmes de représentations collectives, le rapport à l'environnement naturel et les dynamiques de l'internationalisation de la culture et de l'économie.

L'anthropologie linguistique étudie les langues et le langage des différentes populations dans des contextes sociaux particuliers. Elle étudie également les rapports entre la structure de la langue et sa capacité de transmettre des représentations.

L'étudiant qui souhaite devenir anthropologue doit avoir une formation de base en anglais, ainsi que posséder une bonne culture générale et un désir de comprendre les nuances de la diversité culturelle.

---

Programme 1-050-1-0

Version 12 (A14)

---

### Baccalauréat spécialisé en anthropologie (B. Sc.)

---

#### OBJECTIFS

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation

multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 9 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

#### Bloc 71A

*Obligatoire - 15 crédits.*

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

#### Bloc 71B Cours de base : ethnologie

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

#### Bloc 71C Cours de base : archéologie

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

#### Bloc 71D Cours de base : bioanthropologie

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

#### Bloc 71E Cours de base : anthropologie linguistique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2660	3	Langue et identité

#### Bloc 71F Cours de base : méthodologie

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

#### Bloc 71G Cours thématiques : ethnologie

*Option - Maximum 36 crédits.*

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	Cultures populaires du monde
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3180	6	Techniques de terrain en ethnologie
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie

ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

**Bloc 71H Cours thématiques : archéologie***Option - Maximum 36 crédits.*

ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

**Bloc 71I Cours thématiques : bioanthropologie***Option - Maximum 30 crédits.*

ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléoanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

**Bloc 71J Cours thématiques : anthropologie linguistique***Option - Maximum 27 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase

AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
----------	---	--------------------------------------

**Bloc 71K Pratiques de recherche***Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

**Bloc 71Y***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1445	1	T.P. de biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GER 1020	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

**Bloc 71Z***Choix - 9 crédits.***Programme 1-050-2-0****Version 11 (A14)****Majeure en anthropologie****OBJECTIFS**

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

**Bloc 71A***Obligatoire - 15 crédits.*

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société

**Bloc 71B Méthodologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
BIO 2041	3	Biostatistique 1

**Bloc 71C Cours thématiques : ethnologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	Cultures populaires du monde
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3180	6	Techniques de terrain en ethnologie
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien

ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

**Bloc 71D Cours thématiques : archéologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésopotamie ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique du Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

**Bloc 71E Cours thématiques : bioanthropologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

**Bloc 71F Cours thématiques : anthropologie linguistique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 2610	3	L'analyse ethnolinguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethnolinguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud

ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

**Bloc 71G Pratiques de recherche***Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain

**Bloc 71Y***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
BIO 1435	2	Biodiversité 2
BIO 1445	1	T.P. de biodiversité 2
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3853	3	Débats en écologie
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3420	3	Immigration et intégration
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GER 1020	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)

RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
TRA 2115	3	Histoire de la traduction

**Bloc 71Z**

Choix - 3 crédits.

---

Programme 1-050-4-0

Version 08 (A05)

---

**Mineure en anthropologie****OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

**Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2030	3	Ethnologie et environnement
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2040	3	Anthropologie de la culture matérielle
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2050	3	Cultures populaires du monde
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2080	3	Le visuel artistique et l'imaginaire
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3073	3	Méthodes de collaboration ethnographique
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3809Z	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3830	3	Anthropologie et santé mondiale
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne
AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde

**Bloc 71B Cours thématiques : archéologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 3214	3	L'archéologie de la mort
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3281	6	Fouilles en archéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3285	3	Céramiques en archéologie: théories et techniques
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3290	3	Archéologie des interactions humain-environnement
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

**Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3450	3	Neurosciences et anthropologie
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique

**Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2610	3	L'analyse ethno-linguistique
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2625	3	La variation ethno-linguistique
ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 2665	3	Description ethno-linguistique
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3626	3	Langage et genre social
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud

ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-081-4-0**

Version 00 (A14)

**Mineure en études autochtones****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce programme doivent avoir réussi 12 crédits de cours universitaires, de préférence des cours d'introduction à leur discipline de rattachement ou des cours de base en méthodologie des sciences humaines et sociales.

Dans le bloc 70F, 3 crédits de cours pertinents, autres que ceux inclus dans ce programme, peuvent être suivis avec l'approbation du responsable du programme.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études autochtones. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont un ou des stages optionnels de 3 à 6 crédits.

**Bloc 70A***Obligatoire - 6 crédits.*

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

**Bloc 70B Autochtones du Canada***Option - Maximum 21 crédits.*

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
PSE 2210	3	Intervention psychoéducative en contexte autochtone
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

**Bloc 70C Autochtones du monde***Option - Maximum 18 crédits.*

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

**Bloc 70D Cours connexes***Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique
DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 3150	3	Vieillessement des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
GEO 2242	3	Géographie culturelle
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice

PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités

**Bloc 70E***Option - Maximum 6 crédits.*

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

**Programme 1-081-7-0**

Version 00 (A14)

**Module en études autochtones****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire à ce programme doivent avoir réussi 12 crédits de cours universitaires, préférablement des cours d'introduction de leur discipline de rattachement ou des cours de base de méthodologie en sciences humaines et sociales.

Dans le bloc 70F, 3 crédits de cours pertinents, autres que ceux inclus dans ce programme, peuvent être suivis avec l'approbation du responsable du programme.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

**Bloc 70A***Obligatoire - 6 crédits.*

AUT 2000	3	Les questions autochtones dans le monde
AUT 2500	3	Travail en contextes autochtones

**Bloc 70B Autochtones du Canada***Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
AUT 2001	3	Introduction aux langues autochtones
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1011S	3	Droit canadien et peuples autochtones
DRT 3015	3	Traditions juridiques autochtones
DRT 3813	3	Le territoire et les peuples autochtones
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
PSE 2210	3	Intervention psychoéducative en contexte autochtone
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones

**Bloc 70C Autochtones du monde***Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 2630	3	Langues en danger
ANT 2830	3	Cosmologies autochtones
ANT 3000	3	L'autochtonie dans les pays andins
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord
DRT 3111	3	Droit international et peuples autochtones
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones

**Bloc 70D Cours connexes***Option - Maximum 3 crédits.*

ANT 3891	3	Bioarchéologie et peuplement en Afrique
DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
GEO 2242	3	Géographie culturelle
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités

**Bloc 70E Applications pratiques***Option - Maximum 3 crédits.*

AUT 3001	3	Stage individuel
AUT 3002	3	Stage collectif

---

**Programme 1-074-1-0**Version 02 (A16)

---

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie (B. Sc.)***Voir sous le Département de démographie.*

---

**Programme 1-094-1-0**Version 01 (A12)

---

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie (B.A.)***Voir sous le Centre d'études classiques.***ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2004  
Téléphone : 514-343-6044  
Télécopieur : 514-343-5753

Fondée en 1961, l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) est une école professionnelle offrant deux certificats de 1er cycle en archivistique et en gestion de l'information numérique afin d'assurer une formation structurée dans ces domaines. Ces enseignements s'adressent à tous les étudiants de l'Université ainsi qu'aux professionnels en exercice.

Son programme de Maîtrise en sciences de l'information (M.S.I.), reçoit, depuis 1970, l'agrément de l'American Library Association. Pour ses diplômés, l'agrément ouvre la porte au vaste marché de l'emploi relié aux champs disciplinaires des sciences de l'information au Québec, bien sûr, mais aussi dans l'ensemble du Canada et aux États-Unis.

L'admission à la M.S.I. requiert un diplôme de 1er cycle universitaire dans n'importe quel domaine du savoir. Cet enseignement permet à l'étudiant d'acquérir les bases théoriques et les compétences nécessaires pour remplir des fonctions de plus en plus diversifiées dans le monde de l'information, et pour occuper les postes professionnels et de direction au sein des institutions documentaires (bibliothèques, archives, centres de documentation, etc.).

Depuis septembre 1997, l'EBSI offre un programme de doctorat (Ph. D.) en sciences de l'information.

---

**Programme 1-056-5-1**Version 02 (A12)

---

**Certificat en archivistique****OBJECTIFS**

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de

18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Cours fondamentaux

*Obligatoire - 21 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 1053	3	Évaluation des archives
ARV 1054	3	Classification des archives
ARV 1055	3	Description des archives
ARV 1058	3	Administration des archives
ARV 3054	3	Gestion archives numériques

#### Bloc 70B Cours thématiques

*Option - 6 crédits.*

ARV 1056	3	Diffusion, communication et exploitation
ARV 1057	3	Stage
ARV 1060	3	Archives et société
ARV 1061	3	Archives non textuelles
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3051	3	Préservation des archives
ARV 3052	3	Activités dirigées
ARV 3053	3	Aspects juridiques des archives et de l'information
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

#### Bloc 70Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-053-5-1

Version 02 (A17)

### Certificat en gestion de l'information numérique

#### OBJECTIFS

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescription d'inscription

Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

#### Segment 71

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

#### Bloc 71A

*Obligatoire - 18 crédits.*

INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
INU 1010	3	Création de l'information numérique
INU 1020	3	Organisation de l'information numérique
INU 1030	3	Préservation de l'information numérique
INU 1040	3	Recherche de l'information numérique
INU 1050	3	Diffusion d'information numérique

**Bloc 71B***Option - 9 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 1052	3	Typologie des archives
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
ARV 3054	3	Gestion archives numériques
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1560	3	Communication infographique
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 3011	3	Documents structurés
INU 3051	3	Information et sites Web
INU 3052	3	Gestion de systèmes d'info. en réseau

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.***DÉPARTEMENT DE CHIMIE**

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-600  
Téléphone : 514-343-7601 ou 514-343-7058 ou 514-343-3830  
Télécopieur : 514-343-7586

La chimie est une science fondamentale dont les applications sont immédiates. Les chimistes travaillent dans le milieu de la recherche, en contrôle de la qualité et en enseignement. On les retrouve dans une grande variété d'industries : pharmaceutique, médicale, biotechnologique, alimentation, matériaux, textiles, environnement, parfums et cosmétiques, restauration d'œuvres d'art, etc. Les besoins de la société déterminent les objectifs des programmes de formation qu'offre le Département de chimie : baccalauréat spécialisé, majeure et mineure au 1er cycle; maîtrise et doctorat aux études supérieures. Le baccalauréat spécialisé est un programme de 90 crédits dont la durée est de trois ans. Ce programme est offert selon cinq orientations : Chimie pharmaceutique et bioorganique; Chimie assistée par ordinateur; Chimie bioanalytique et environnementale; Chimie des matériaux et biomatériaux; et l'orientation générale. Les cours obligatoires du baccalauréat spécialisé en chimie sont identiques pour les cinq orientations.

La majeure comporte plusieurs des cours obligatoires du baccalauréat. Au choix de l'étudiant, elle peut être complétée par une mineure dans une autre discipline ou se conclure par un passage au baccalauréat spécialisé.

La mineure est un programme de 30 crédits de cours. Elle ne débouche pas sur la pratique de la chimie. Elle peut être complétée par une majeure dans une autre discipline.

Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

Programme 1-060-1-0

Version 17 (A07)

**Baccalauréat spécialisé en chimie (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Ce programme offre à l'étudiant une orientation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : la chimie pharmaceutique et bioorganique, la chimie assistée par ordinateur, la chimie bioanalytique et environnementale et la chimie des matériaux et biomatériaux. Des stages en milieu industriel et universitaire sont offerts.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit au bloc 01A en 1<sup>re</sup> année, au bloc 01B en 2<sup>e</sup> année et au bloc 01C au trimestre d'automne de la 3<sup>e</sup> année. Ces trois blocs incluent les 69 crédits de cours obligatoires communs à toutes les orientations. Le choix de l'orientation se fait normalement en 3<sup>e</sup> année, en choisissant des cours obligatoires et à option dans l'un ou l'autre des segments 71, 72, 73, 74 et 75. L'étudiant qui opte pour l'orientation générale prend 6 crédits du bloc 75A et 12 crédits dans les blocs 75B, 75C et 75D, dont au moins 3 dans chacun des blocs 75B et 75C. Celui qui opte pour une autre orientation prend les 6 crédits obligatoires du bloc A de son segment et 12 crédits à option parmi les blocs B, C et D. L'étudiant complète les 90 crédits de son programme en suivant un cours au choix de 3 crédits. L'étudiant peut aussi effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 peuvent se faire pendant n'importe quel trimestre d'études, incluant les trimestres d'été, après avoir complété un minimum de 24 crédits de sigle CHM. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours**

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique (segments 01 et 71), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie assistée par ordinateur (segments 01 et 72), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie bioanalytique et environnementale (segments 01 et 73), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation Chimie des matériaux et biomatériaux (segments 01 et 74), 75 crédits obligatoires, 12 à option et 3 au choix
- orientation générale (segments 01 et 75), 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.

**Segment 01 Tronc commun**

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

**Bloc 01A Formation de base**

*Obligatoire - 30 crédits.*

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

**Bloc 01B Formation de base**

*Obligatoire - 30 crédits.*

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 2501	3	Chimie biologique

**Bloc 01C Formation de base**

*Obligatoire - 9 crédits.*

CHM 3101	3	Laboratoire de chimie analytique
CHM 3401	3	Laboratoire de chimie physique
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie

**Segment 71 Propre à l'orientation Chimie pharmaceutique et bioorganique**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Cours de base**

*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

**Bloc 71B Cours de sigle CHM**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

**Bloc 71C Cours d'autres sigles**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale

**Bloc 71D Cours avec stages**

*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.*

**Segment 72 Propre à l'orientation Chimie assistée par ordinateur**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Cours de base**

*Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
----------	---	--

**Bloc 72B Cours de sigle CHM**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie

**Bloc 72C Cours d'autres sigles**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire

IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

**Bloc 72D Cours avec stages***Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Bloc 72Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 73 Propre à l'orientation Chimie bioanalytique et environnementale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 73A Cours de base***Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement

**Bloc 73B Cours de sigle CHM***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie

**Bloc 73C Cours d'autres sigles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

**Bloc 73D Cours avec stages***Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Bloc 73Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 74 Propre à l'orientation Chimie des matériaux et biomatériaux**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 74A Cours de base***Obligatoire - 6 crédits.*

CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux

**Bloc 74B Cours de sigle CHM***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine

CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères

**Bloc 74C Cours d'autres sigles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique

**Bloc 74D Cours avec stages***Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Bloc 74Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant doit prendre 6 crédits du Bloc 75 A et 12 crédits dans les Blocs 75 B, 75 C et 75 D, dont au moins 3 dans chacun des Blocs 75 B et 75 C.

**Bloc 75A Cours de base***Option - 6 crédits.*

CHM 3102	3	Chimie bioanalytique avancée
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3404	3	Surfaces, interfaces et colloïdes
CHM 3483	3	Caractérisation des matériaux
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
PHM 2953	3	Pharmacologie générale

**Bloc 75B Cours de sigle CHM***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3103	3	Chimie analytique environnementale
CHM 3210	3	Matériaux minéraux et supramoléculaires
CHM 3230	3	Chimie organométallique
CHM 3320	3	Méthodes de synthèse organique
CHM 3381	3	Chimie des produits naturels
CHM 3402	3	Modélisation et mécanique quantique
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
CHM 3481	3	Les matériaux polymères
CHM 3602	3	Chimie, pollution et toxicologie

**Bloc 75C Cours d'autres sigles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIN 1002	3	Intégration biosciences et informatique
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
GEO 2122	3	Climatologie
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MCB 1979	3	Microbiologie générale

PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

**Bloc 75D Cours avec stages**

*Option - Maximum 6 crédits.*

CHM 3551	3	Stage appliqué ou projet de recherche 1
CHM 3552	3	Stage appliqué ou projet de recherche 2

**Bloc 75Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CHM.*

---

 Programme 1-060-2-0

 Version 15 (A07)
 

---

**Majeure en chimie****OBJECTIFS**

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Durant sa 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76 A ; durant sa 2<sup>e</sup> année, il s'inscrit normalement aux cours du bloc 76 B, à 3 cours à option du bloc 76 C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1<sup>re</sup> année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 76**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 76A**

*Obligatoire - 30 crédits.*

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

**Bloc 76B**

*Obligatoire - 18 crédits.*

CHM 2101	3	Laboratoire de principes d'analyse
CHM 2102	3	Chimie analytique 2
CHM 2301	3	Laboratoire de chimie organique
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2401	3	Chimie physique 3
CHM 2501	3	Chimie biologique

**Bloc 76C**

*Option - 9 crédits.*

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2201	3	Chimie inorganique 2
CHM 2202	3	Laboratoire de chimie inorganique
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 2410	3	Introduction à la chimie macromoléculaire
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3333	3	Introduction à la modélisation moléculaire
CHM 3521	3	Aspects professionnels de la chimie
CHM 3601	3	Chimie de l'environnement
MCB 1979	3	Microbiologie générale

**Bloc 76Z**

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Programme 1-060-4-0

Version 06 (A02)

**Mineure en chimie****OBJECTIFS**

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 77**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 77A**

Obligatoire - 21 crédits.

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1

CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1401	3	Chimie physique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes

**Bloc 77B**

Option - 6 crédits.

BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1402	3	Chimie physique 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHY 1905	3	Physique pour chimistes

**Bloc 77Z**

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

**DÉPARTEMENT DE COMMUNICATION**

Pavillon Marie-Victorin  
bureaux B-426 et B-428  
Téléphone : 514-343-6111, poste 6039

À l'Université de Montréal, la formation de 1er cycle en sciences de la communication est offerte dans le cadre d'un Baccalauréat spécialisé, de programmes de Majeure et de Mineure ainsi que d'un Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique.

Les programmes de Baccalauréat en sciences de la communication et de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en communication et politique visent à former des personnes capables d'assumer une variété de fonctions professionnelles couramment associées aux activités de communication des groupes, des entreprises ou des institutions publiques ou de poursuivre des études aux cycles supérieurs. Ces programmes visent plus particulièrement à :

- offrir une formation de base aux principales théories, problématiques et méthodes de la communication comme domaine de savoir;
- permettre une initiation aux principaux contextes, langages et moyens de production et, par ce biais, la familiarisation avec les conditions d'exercice des praticiens de la communication;
- favoriser l'acquisition des connaissances et le développement des compétences que requièrent la conception d'outils, la planification des stratégies, l'évaluation des interventions, ainsi que l'analyse des situations et des phénomènes de communication.

La formation offerte permet aux étudiants de développer la curiosité intellectuelle, le sens critique et éthique. Elle leur permet d'acquérir une grande polyvalence qui les rend aptes à occuper une vaste gamme d'emplois. Elle couvre un éventail d'approches et de techniques de recherche et d'analyse qui développent l'esprit de synthèse, la rigueur et les différentes habiletés et compétences essentielles pour exercer avec jugement les fonctions diverses qui incombent aux conseillers ou agents en communication.

Selon ses objectifs de carrière, l'étudiant peut aussi constituer son baccalauréat à partir de la Majeure en sciences de la communication complétée par une mineure dans une autre discipline de la Faculté des arts et des sciences, par un certificat en marketing de HEC Montréal ou par un certificat de la Faculté de l'éducation permanente en journalisme, en publicité, ou en relations publiques.

Programme 1-225-1-0

Version 04 (A16)

**Baccalauréat spécialisé en sciences de la communication (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratique des communications.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)**

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations. Le bilan de chacune des orientations comprend 21 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 6 crédits au choix.

- orientation Médias et culture (segment 72)
- orientation Communication organisationnelle (segment 73)
- orientation Communication et technologie (segment 74)
- orientation générale (segment 75).

**Segment 01 Tronc commun**

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 15 à 42 crédits à option.

**Bloc 01A Théories et fondements**

*Obligatoire - 12 crédits.*

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

**Bloc 01B Méthodologies**

*Obligatoire - 9 crédits.*

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

**Bloc 01C Communication, discours et connaissance**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

**Bloc 01D Formation linguistique**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

*Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

**Bloc 01E Formation complémentaire**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2330	3	Reading Journalism
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
DRT 3805	3	Droit de l'information et de la communication
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
FRA 3310	3	Littérature et société
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HST 2013	3	Histoire et muséologie
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
JEU 1002	3	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2004	3	Gestion - service-conseil
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires

PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2180	3	Philosophie du langage
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 3272	3	Sondages et opinion publique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1951	3	Relations interpersonnelles
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires

**Segment 72 Propre à l'orientation Médias et culture**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 72A Communication, médias et culture**

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

**Bloc 72B Technologies et sociétés**

*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture

**Bloc 72C Connaissance des médias numériques**

*Option - Maximum 12 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

**Bloc 72D Communication organisationnelle**

*Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

**Bloc 72E Activités d'intégration**

*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

**Bloc 72Z**

*Choix - 6 crédits.*

*Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.*

**Segment 73 Propre à l'orientation Communication organisationnelle**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 73A Communication organisationnelle**

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

**Bloc 73B Technologies et sociétés**

*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture

**Bloc 73C Connaissance des médias numériques**

*Option - Maximum 12 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

**Bloc 73D Communication, médias et culture***Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

**Bloc 73E Activités d'intégration***Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

**Bloc 73Z***Choix - 6 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***Segment 74 Propre à l'orientation Communication et technologie**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 74A Technologies et sociétés***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture

**Bloc 74B Connaissance des médias numériques***Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

**Bloc 74C Communication, médias et culture***Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles

COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

**Bloc 74D Communication organisationnelle***Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

**Bloc 74E Activités d'intégration***Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3
COM 3830	3	Labo communication et technologie

**Bloc 74Z***Choix - 6 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***Segment 75 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 75A Communication, médias et culture***Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

**Bloc 75B Technologies et sociétés***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture

**Bloc 75C Connaissance des médias numériques***Option - Maximum 18 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
----------	---	-----------------------------

COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

**Bloc 75D Communication organisationnelle***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

**Bloc 75E Activités d'intégration***Option - Maximum 9 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3

**Bloc 75Z***Choix - 6 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.*

Programme 1-225-2-0

Version 06 (A12)

**Majeure en sciences de la communication****OBJECTIFS**

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)**

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 76**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 76A Théories et fondements***Obligatoire - 12 crédits.*

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

**Bloc 76B Méthodologies***Obligatoire - 9 crédits.*

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

**Bloc 76C Communication, discours et connaissance***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

**Bloc 76D Communication, médias et culture***Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication

**Bloc 76E Technologies et société***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture

**Bloc 76F Connaissance des médias numériques***Option - Maximum 18 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 1571	3	Initiation à la photographie numérique
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

**Bloc 76G Communication organisationnelle***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

**Bloc 76H Activités d'intégration***Option - Maximum 6 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3032	6	Stage en communication 3

**Bloc 76Z***Choix - 3 crédits.**Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.***Programme 1-225-4-0****Version 08 (A12)****Mineure en sciences de la communication****OBJECTIFS**

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)**

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

## ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE

**Segment 77**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 77A Théories et fondements**

*Obligatoire - 9 crédits.*

COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques

**Bloc 77B Méthodologies**

*Option - Maximum 3 crédits.*

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
----------	---	------------------------------

**Bloc 77C Médias, technologies et sociétés**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse

**Bloc 77D Communication organisationnelle**

*Option - Maximum 9 crédits.*

COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2

**Bloc 77E Communication, discours et connaissance**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2230	3	Communication et rhétorique
COM 2505	3	Gestion de projet en communication

**Bloc 77Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.*

---

 Programme 1-227-1-0

 Version 08 (A17)
 

---

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (B. Sc.)**


---

*Voir sous le Département de science politique.*

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4134

Téléphone : 514-343-6530

Télécopieur : 514-343-5650

La criminologie est l'étude pluridisciplinaire du phénomène criminel. Elle prend appui sur les sciences humaines, sciences sociales, sciences biologiques et le droit pour connaître le délit, le délinquant, la victime, la criminalité et la réaction sociale au crime. L'École de criminologie a pour mission de développer les connaissances sur le crime et d'éclairer la réflexion sur les questions relatives au crime, à la victimisation et à la sécurité. Elle offre aussi une formation aux étudiants qui souhaitent intervenir là où le problème du crime se pose : probation, prisons, maisons de transition, jeunes contrevenants, police, prévention, action auprès des victimes, sécurité intérieure, organismes communautaires, centres de réadaptation en dépendance, etc.

L'École de criminologie a été fondée en 1960. Elle est l'une des deux seules institutions universitaires québécoises à proposer un enseignement en criminologie. Elle offre un baccalauréat spécialisé en criminologie, un autre en sécurité et études policières, une majeure et une mineure en criminologie.

Le Baccalauréat spécialisé en criminologie comprend une orientation Intervention et une orientation Analyse. La première vise à former des praticiens qui pourront intervenir auprès des individus et des collectivités. Elle est obligatoire pour les personnes qui souhaitent plus spécifiquement faire partie de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. La deuxième initie les étudiants à l'étude de problèmes criminels ou pénaux concrets. Elle les prépare aussi à œuvrer en prévention du crime, en recherche ou à l'élaboration de programmes. Le Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières offre une formation à l'analyse, à la planification, à l'évaluation et à l'intervention dans le domaine de la sécurité privée et publique.

---

 Programme 1-065-1-0

 Version 14 (A16)
 

---

**Baccalauréat spécialisé en criminologie (B. Sc.)**


---

**OBJECTIFS**

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 2 orientations :

- orientation Intervention (segment 01 et 70) comprend 51 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 au choix.
- orientation Analyse (segment 01 et 71) comprend 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 au choix.

#### Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 au choix. Les étudiants doivent obligatoirement compléter les 15 crédits du bloc 01B ou 01C.

#### Bloc 01A

*Obligatoire - 30 crédits.*

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie

#### Bloc 01B Formation pratique-bloc

*Option - Maximum 15 crédits.*

CRI 2250	3	Préparation au stage
CRI 3260	9	Stage professionnel-bloc
CRI 3360	3	Atelier de rétroaction au stage-bloc

#### Bloc 01C Formation pratique-année

*Option - Maximum 15 crédits.*

CRI 2251	3	Préparation au stage
CRI 3262	4.5	Stage pratique 1

CRI 3263	4.5	Stage pratique 2
CRI 3362	1.5	Atelier de rétroaction 1
CRI 3363	1.5	Atelier de rétroaction 2

#### Bloc 01Y Formation générale

*Option - 3 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ASA 1050G	3	La gestion en santé
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
BIO 1803	3	Écologie et environnement
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2017Y	3	Évaluation de la délinquance des jeunes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1966	3	Psychologie de l'adolescence
REI 1040	3	Comportement organisationnel
SIP 3050	3	Criminalistique
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SVS 2378	3	Intervention communautaire
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle

#### Bloc 01Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.*

#### Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

#### Bloc 70A Formation de base en intervention

*Obligatoire - 21 crédits.*

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

#### Bloc 70B Connaissances criminologiques

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

**Bloc 70C Formation spécialisée en intervention***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3015	3	Entrevues et interventions de groupe
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention

**Bloc 70D Cours complémentaires en analyse***Option - Maximum 3 crédits.*

CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

**Segment 71 Propre à l'orientation Analyse**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

**Bloc 71A Formation de base en analyse***Obligatoire - 12 crédits.*

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives

**Bloc 71B Connaissances criminologiques***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie

CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3950	3	Criminalité informatique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure

**Bloc 71C Formation spécialisée en analyse***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3361	3	Prévention du crime
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3090	3	Le renseignement

**Bloc 71D Cours complémentaires en intervention***Option - Maximum 3 crédits.*

CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 2811	3	Techniques d'entrevue en criminologie
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3800	3	Principes d'évaluation clinique

Programme 1-065-2-0

Version 05 (A16)

**Majeure en criminologie***Programme offert exclusivement au Campus de l'UdeM à Laval.***OBJECTIFS**

La majeure en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en criminologie faisant appel à trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. Elle vise à comprendre les fondements théoriques, à développer les capacités d'analyse et à développer une réflexion critique de la criminologie. La majeure permet aussi d'aborder des sujets plus en profondeur en fonction du choix de cours de l'étudiant tant au niveau de l'intervention que de l'analyse. De plus, elle vise à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

- L'étudiant s'inscrit à temps plein.
- Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Les cours de niveau 2000 et 3000 de criminologie ne comportent que peu ou pas de distinction quant au niveau de difficulté taxonomique demandé. Ainsi, les étudiants de 2e

année ont la possibilité de s'inscrire aux cours de niveau 3000 dès leur 2e

année d'études et sont tout à fait en mesure de les réussir. Nous avons préconisé un plus grand choix de cours de niveau 3000 car ils offrent un contenu plus approprié aux étudiants de la majeure.

- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91B s'orientent vers l'intervention dans le champ de la criminologie.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91C s'orientent vers la recherche et les études supérieures (maîtrise et doctorat en criminologie).
- Les cours du bloc 91D seront sélectionnés en fonction des intérêts académiques particuliers des étudiants, ainsi que des diplômes complémentaires à la majeure en criminologie qu'ils auront complétés ou choisis, s'il y a lieu.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 91**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 91A**

*Obligatoire - 36 crédits.*

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1
CRI 1401	3	Milieu de pratique en criminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3900	3	Justice des mineurs
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie

**Bloc 91B Intervention criminologique**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3721	3	Principes et modèles d'intervention
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes

**Bloc 91C Analyse et recherche criminologique**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3950	3	Criminalité informatique

**Bloc 91D Connaissances criminologiques**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

CRI 2427	3	Violences conjugales
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2951	3	Questions de criminologie 2
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique

**Bloc 91Z**

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-065-4-0

Version 02 (A16)

**Mineure en criminologie****OBJECTIFS**

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 81**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 81A Initiation à la criminologie**

*Obligatoire - 12 crédits.*

CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1151	3	Justice criminelle 1

**Bloc 81B Connaissances criminologiques**

*Option - 15 crédits.*

CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730	3	Victimologie
CRI 2000	3	Santé mentale et enjeux de l'évaluation
CRI 2015	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2052	3	Insertion et réinsertion sociale
CRI 2301	3	Évaluation et intervention auprès victimes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 2455	3	Psychopathies
CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 2545	3	Intervention en situation de crise
CRI 3001	3	La justice pénale et les autochtones
CRI 3010	3	Conciliation et médiation
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3052	3	Sociabilités criminelles
CRI 3161	3	Justice criminelle 2
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3203	3	Évaluation du risque
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime
CRI 3415	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3465	3	Troubles de personnalité et délinquance
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
CRI 3810	3	La délinquance sexuelle
CRI 3820	3	Évaluation et intervention auprès des jeunes
CRI 3900	3	Justice des mineurs
CRI 3950	3	Criminalité informatique
PHI 1455	3	Éthique et enjeux en criminologie

**Bloc 81Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle CRI.*

Programme 1-065-1-8

Version 00 (A17)

**Actualisation de formation en criminologie****OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre Professionnel des Criminologues du Québec (OPCQ) a prescrit des contenus de cours et

des heures de formation pratique et théorique. Son principal objectif est donc de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis à l'OPCQ, bref, de transmettre des connaissances spécifiques leur permettant de pratiquer au Québec.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Ce programme ne comprend aucun règlement spécifique.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comprend un maximum de 45 crédits.

#### Segment 73

L'OPCQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

#### Bloc 73Z

Choix - Maximum 45 crédits.

Programme 1-066-1-0

Version 04 (A17)

### Baccalauréat spécialisé en sécurité et études policières (B. Sc.)

### OBJECTIFS

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 crédits crédits optionnels et 6 crédits au choix.

#### Bloc 01A Connaissances criminologiques

Obligatoire - 9 crédits.

CRI 2531	3	L'analyse stratégique en criminologie
CRI 3013	3	Analyse de la criminalité
CRI 3361	3	Prévention du crime

#### Bloc 01B Connaissances en droit

Obligatoire - 6 crédits.

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1505	3	Droit pénal 1

#### Bloc 01C Formation complémentaire générale

Option - 6 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100	3	Psychocriminologie
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 2410	3	Pénologie
CRI 3201	3	Droits de la personne et criminologie
CRI 3305	3	Violences criminelles
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3495	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3804	3	Droit de l'environnement
DRT 3806	3	Droit des professionnels
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 3660	3	Philosophie du droit
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1951	3	Relations interpersonnelles
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SST 1087	3	Sécurité du travail

#### Bloc 01D Connaissances en sécurité et études policières

Obligatoire - 51 crédits.

CRI 1006	3	Méthodes et recherche en criminologie
GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure

PHI 2990	1.5	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique
SIP 1000	3	Sécurité intérieure : nature et mission
SIP 2010	3	Gestion en sécurité intérieure
SIP 2030	3	L'organisation de l'enquête
SIP 2040	3	Sécurité et cadre normatif
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 2085	3	Police et sécurité transnationale
SIP 2242	3	Gestion de crises et plan d'urgence
SIP 2990	1.5	Éthique appliquée en sécurité intérieure
SIP 3001	3	Préparation au stage
SIP 3006	6	Stage en intervention
SIP 3060	3	Exploitation des systèmes d'information
SIP 3070	3	Organisation de la sécurité intérieure
SIP 3090	3	Le renseignement
SIP 3100	3	Rétroaction de stage

**Bloc 01E Formation complémentaire en sécurité et études policières***Option - 12 crédits.*

CRI 1730	3	Victimologie
CRI 3040	3	Trajectoires criminelles
CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
CRI 3318	3	Méthodes quantitatives
CRI 3950	3	Criminalité informatique
GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
SIP 2050	3	Mouvements sociaux, violence et sécurité
SIP 3012	3	Équipe de travail en sécurité intérieure
SIP 3020	3	Évaluation en justice pénale et sécurité
SIP 3030	3	Les crimes contre la personne
SIP 3040	3	Régulation de la criminalité économique
SIP 3050	3	Criminalistique
SIP 3071	3	Question de sécurité intérieure
SIP 3242	3	Plan de continuité des activités

**Bloc 01Z***Choix - 6 crédits***DÉPARTEMENT DE DÉMOGRAPHIE**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5008  
 Téléphone : 514-343-6111, poste 1971  
 Télécopieur : 514-343-2309

Fondé en 1965, le Département est la seule institution à dispenser une gamme complète de programmes d'études en démographie en langue française en Amérique du Nord. Il offre les programmes de formation suivants :

- une mineure pour les étudiants de 1er cycle; cette mineure, combinée à deux autres mineures ou à une majeure dans d'autres disciplines, conduit à un baccalauréat pluridisciplinaire
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et géographie (en collaboration avec le Département de géographie)
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et statistique (en collaboration avec le Département de mathématiques et de statistique)
- un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en démographie et anthropologie (en collaboration avec le Département d'anthropologie).

Aux cycles supérieurs, le Département offre :

- un programme de maîtrise en démographie (M.Sc. ) selon deux cheminements : mémoire de recherche et stage/travail dirigé

- un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.) en démographie
- un programme de doctorat en démographie (Ph. D. ).

La démographie traite des populations, de leur composition, des composantes de leur évolution (natalité, mortalité, formation des couples, migrations), ainsi que des causes et des conséquences de cette évolution. La démographie constitue un élément essentiel pour comprendre et solutionner certains des problèmes majeurs auxquels fait face notre société.

Les activités de recherche s'articulent autour des six axes principaux qui touchent tant à la situation des pays développés que des pays en développement : migrations et insertion des immigrants; fécondité, familles et statistiques sociales; santé, morbidité et mortalité; sous-populations et démographie spatiale; vieillissement des populations; démographie historique. Les débouchés sur le marché du travail pour les démographes sont excellents; plusieurs ministères et organismes publics et privés ont besoin de spécialistes des études de population.

L'étudiant qui veut faire des études en démographie doit avoir des aptitudes pour les méthodes quantitatives.

**Programme 1-070-4-0**

Version 03 (A97)

**Mineure en démographie****OBJECTIFS**

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 72**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

**Bloc 72A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale

**Bloc 72B**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud

**Bloc 72C**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Programme 1-074-1-0

Version 02 (A16)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Anthropologie (B. Sc.)**

*Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.*

**OBJECTIFS**

L'objectif du programme est d'assurer une formation solide combinant la démographie et l'anthropologie, autant au niveau de la théorie que des méthodes. La démographie ajoute à l'anthropologie des approches et méthodes systématiques d'analyse quantitative de l'évolution et des mouvements de population. L'anthropologie donne à la démographie des modèles d'interprétation des données socioculturelles qui lui fournissent un cadre plus large, que ce soit en ethnologie et en ethno-linguistique pour les populations actuelles, ou en archéologie et en anthropologie biologique de l'évolution pour les populations anciennes.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 71**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours de démographie et 42 crédits de cours d'anthropologie.

**Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse**

*Obligatoire - 21 crédits.*

AND 3500	3	Atelier de démographie anthropologique
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie

**Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

**Bloc 71C Outils et techniques pour l'anthropologie**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2070	3	Collecte de données ethnographiques
ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique

ANT 2665	3	Description ethnolinguistique
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

**Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie***Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.*

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

**Bloc 71E Connaissances fondamentales en anthropologie***Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3631	3	Changement social et linguistique

**Bloc 71F Connaissances de base en ethnologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté

**Bloc 71G Connaissances de base en archéologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique

**Bloc 71H Connaissances de base en bioanthropologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie

**Bloc 71I Connaissance de base en anthropologie linguistique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2660	3	Langue et identité

**Bloc 71J Études régionales***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3060	3	Pouvoir et culture populaire en Afrique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine

ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3855	3	Autochtones de l'Ouest nord-américain
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3867	3	Culture et société italienne

**Bloc 71K Connaissances complémentaires en anthropologie***Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 2430	3	La paléontologie humaine
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
ANT 3142	3	Terrain et film ethnographique
ANT 3171	3	L'Amérique latine contemporaine
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3470	3	Méthodes de la bioarchéologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3802	3	Recherche individuelle
ANT 3806	3	Pratique de terrain
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud
ANT 3885	3	Préhistoire de l'Amérique du Nord

**Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-071-1-0****Version 04 (A16)****Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie (B. Sc.)***Programme offert conjointement avec le Département de géographie.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 71**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 à option et 3 au choix.

**Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse***Obligatoire - 33 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3500	3	Intégration en démographie-géographie
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale

**Bloc 71B Outils et techniques pour la démographie et les sciences sociales***Option - Maximum 9 crédits.*

SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

**Bloc 71C Outils et techniques pour la géographie***Option - Maximum 9 crédits.*

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1522	3	Géographie quantitative 2
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse

**Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie***Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.*

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

**Bloc 71E Connaissances fondamentales en géographie***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

**Bloc 71F Cours de géographie régionale***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

**Bloc 71G Connaissances complémentaires en géographie***Option - Maximum 3 crédits.*

GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

**Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-073-1-1

Version 01 (A16)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique (B. Sc.)***Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 71**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse***Obligatoire - 27 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
STD 3500	3	Laboratoire de démographie statistique
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Bloc 71B Outils et techniques pour la cueillette des données***Obligatoire - 6 crédits.*

DMO 2200	3	Collecte : source des informations
SOL 3017	3	Méthodes de sondage

**Bloc 71C Outils et techniques pour les mathématiques et l'informatique***Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités

**Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie***Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.*

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3150	3	Vieillesse des populations

DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population

Téléphone : 514 343-7080  
Télécopieur : 514 343-5738  
Courriel : ier@umontreal.ca  
www.ier.umontreal.ca

### Bloc 71E Cours complémentaires en statistique mathématique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3700	3	Inférence statistique

Responsable de la gestion et de la coordination académiques : Sylvie Paquette  
Tél. : 514 343-6492 ou sylvie.paquette@umontreal.ca

L'Institut d'études religieuses a été créé en 2017, lorsque la Faculté de théologie et de sciences des religions, fondée en 1878, a été intégrée à la Faculté des arts et des sciences. L'Institut d'études religieuses, pôle majeur francophone en Amérique du Nord, a pour mission l'étude et l'analyse de la réalité religieuse, passée et actuelle, dans sa diversité et sa complexité. Il aborde ces questions en conjuguant, de façon complémentaire et synergique, l'apport de la théologie, des sciences des religions et des études en spiritualité.

Les sciences des religions se donnent pour mission d'étudier et d'analyser diverses traditions religieuses, en particulier le christianisme, le judaïsme, l'islam, l'hindouisme, le bouddhisme et les traditions autochtones. Elles portent leur attention sur certaines problématiques transversales selon des perspectives historiques, psychanalytiques, féministes et anthropologiques (par exemples, la migration, la mort, la violence). Enfin, elles abordent les enjeux épistémologiques propres à l'étude des religions.

### Bloc 71F Cours complémentaires en statistique appliquée

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

La théologie, comme discipline académique, se présente traditionnellement comme une entreprise d'intelligence de l'expérience chrétienne, mais se déploie aujourd'hui dans une perspective trans-religieuse. Cet effort de rationalité porte entre autres sur les sources et sur le développement doctrinal et organisationnel. La théologie est multidisciplinaire par définition. Elle met en œuvre des approches inspirées des sciences humaines et sociales, dans un dialogue avec les questions portées par la culture. La théologie cherche à comprendre l'humain en fonction de son rapport à une Altérité.

Les études en spiritualité se présentent comme une discipline spécifique en plein développement s'exerçant à la frontière de la théologie et des sciences des religions. L'Institut met l'accent sur le déploiement de la spiritualité au cœur de différents milieux tels que celui de l'éducation, du monde de la santé, de l'intervention psycho-sociale ou de la gestion.

L'Institut d'études religieuses accueille une Chaire de recherche en gestion de la diversité culturelle et religieuse (depuis 2006) ainsi que le Groupe de théologies africaines subsahariennes (GTAS, depuis 2011), et s'est associé au Centre d'écoute et d'interprétation des nouvelles recherches du croire (CÉINR, en 2005). Il soutient plusieurs groupes et projets de recherche qui témoignent de son orientation en faveur du dialogue œcuménique entre confessions chrétiennes et du dialogue interreligieux.

En lien avec la recherche, l'Institut d'études religieuses offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, théologie pratique, sciences des religions et spiritualité. Ces activités se déroulent habituellement sur les campus de Montréal.

### Bloc 71G Cours complémentaires en mathématiques

*Option - Maximum 7 crédits.*

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques

### Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 3201	3	Développement international

### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

## INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES

Pavillon Marguerite d'Youville, 4e étage  
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine, H3T 1A8

Adresse postale  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Programme 1-885-1-1

Version 00 (A13)

## Baccalauréat en études religieuses (B. A.)

### OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une formation étendue en études religieuses, que ce soit en sciences des religions, ou en théologie. Il comporte 6 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- formation générale en théologie,
- formation générale en sciences des religions,
- formation à l'intervention pastorale ou

- formation en sciences des religions - intervention et service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au B.A. en études religieuses, avec option en théologie ou en sciences des religions.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: de 9 à 15 crédits à option et 9 crédits au choix.

##### Bloc 01A

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

##### Bloc 01Z

*Choix - 9 crédits.*

*Dans ce baccalauréat, il est fortement recommandé de suivre 9 crédits de cours hors institut. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation.*

#### Segment 70 Propre à l'orientation Sciences des religions

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 60 à 66 crédits à option.

##### Bloc 70A Intégration

*Obligatoire - 6 crédits.*

REL 2001	3	Intégration en sciences des religions 1
REL 3001	3	Intégration en sciences des religions 2

##### Bloc 70B Champ de spécialisation

*Option - Minimum 48 crédits, maximum 66 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
DRT 3014	3	Chari'ah, le droit islamique
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieu de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions

REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
SOL 2306	3	Sociologie des religions

**Bloc 70C Formation complémentaire - Cours en théologie.***Option - Maximum 18 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2
REL 1730	3	Grec biblique 1
REL 1731	3	Grec biblique 2
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

**Segment 71 Propre à l'orientation Théologie**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 60 à 66 crédits à option.

**Bloc 71A Intégration***Obligatoire - 6 crédits.*

REL 2021	3	Intégration en théologie 1
REL 3021	3	Intégration en théologie 2

**Bloc 71B Champ de spécialisation***Option - Minimum 48 crédits, maximum 66 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction

REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2
REL 1730	3	Grec biblique 1
REL 1731	3	Grec biblique 2
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2805	3	Gestion - leadership en Église
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

**Bloc 71C Formation complémentaire - Cours en sciences des religions.***Option - Maximum 18 crédits.*

ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
DRT 3014	3	Chari'ah, le droit islamique
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)
SOL 2306	3	Sociologie des religions

---

**Programme 1-885-2-0**

Version 07 (A13)

---

**Majeure en théologie**


---

**OBJECTIFS**

La majeure en théologie couvre les éléments fondamentaux de la théologie. Elle comporte 3 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en théologie, 2- formation à l'intervention pastorale. Le candidat suit la majorité de ses cours en théologie (méthodes et fondements, théologie systématique, études bibliques, théologie pratique), en les complétant par des cours en sciences des religions, et/ou des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions. Le programme peut être complété par une mineure dans une autre discipline. Cette majeure comporte déjà des cours à contenus théologiques requis pour un parcours de formation canonique.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 48 à 51 crédits à option et de 6 à 9 crédits au choix.

**Bloc 70A Intégration**

*Obligatoire - 3 crédits.*

REL 2021 3 Intégration en théologie 1

**Bloc 70B Théologie**

*Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2
REL 1730	3	Grec biblique 1
REL 1731	3	Grec biblique 2
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2670	3	Souffrances et question du mal
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi
REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

**Bloc 70C Thèmes transversaux et approches combinées**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration

REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

**Bloc 70D Formation complémentaire - Cours en sciences des religions.***Option - Maximum 12 crédits.*

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieux de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)

**Bloc 70Z***Choix - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.**Dans cette majeure, il est fortement recommandé de suivre 3 crédits de cours hors institut. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation.***Programme 1-885-4-0**

Version 00 (A13)

**Mineure en études religieuses****OBJECTIFS**

La mineure en études religieuses a pour objectifs

- l'acquisition d'une formation de base dans les études religieuses (en théologie ou en sciences des religions);
- l'étude de divers aspects des études religieuses;
- la précision de ses champs d'intérêt personnels. Cette mineure constitue la porte d'entrée à une formation en théologie ou en sciences des religions, à compléter par une majeure, ou à transférer dans une majeure en théologie ou en sciences des religions. Pour ceux qui le souhaitent, cette mineure comporte déjà des cours à contenus théologiques requis pour un parcours de formation canonique de niveau baccalauréat.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante: de 24 à 27 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix.

**Bloc 70A Sciences des religions***Option - Maximum 27 crédits.*

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam

REL 1240	3	Introduction au judaïsme
REL 1310	3	Religion, psychanalyse et psychologie
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
REL 1410	3	Introduction à l'animation AVSEC
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2350	3	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)
REL 2410	3	Religions, souffrance et guérison
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2430	3	Religions en milieu de santé
REL 3221	3	Histoire du christianisme
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3350	3	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)

**Bloc 70B Théologie***Option - Maximum 27 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
REL 1500	3	Introduction à la théologie
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 1530	3	Introduction à la théologie pratique
REL 1720	3	Hébreu biblique 1
REL 1721	3	Hébreu biblique 2
REL 1730	3	Grec biblique 1
REL 1731	3	Grec biblique 2
REL 1800	3	Intervention Pastorale
REL 2520	3	Interprétation biblique, théologique
REL 2610	3	Jésus et l'émergence du christianisme
REL 2620	3	L'Église
REL 2630	3	Christianisme et spiritualité
REL 2650	3	Éthique théologique
REL 2660	3	Théologies contextuelles et action sociale
REL 2700	3	Les évangiles
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 2720	3	La tradition paulinienne
REL 2800	3	Éducation de la foi

REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, cœur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

**Bloc 70C Thèmes transversaux et approches combinées***Option - Maximum 24 crédits.*

REL 1900	3	Approches et outils en études religieuses
REL 1910	3	Praxéologie
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2001	3	Intégration en sciences des religions 1
REL 2021	3	Intégration en théologie 1
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2920	3	Figures de la mystique
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3401	3	Stage 1 : Exploration
REL 3402	3	Stage 2 : Intégration
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
REL 3920	3	Religions et sexualité
REL 3930	3	Féminismes et religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux
REL 3960	3	Spiritualité et intervention
REL 3970	3	Question spéciale
REL 3980	3	Questions spéciales 2

**Bloc 70Z***Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.**Dans cette mineure, il est fortement recommandé de suivre 3 crédits de cours hors institut. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation.***Programme 1-905-2-0****Version 02 (A13)****Majeure en sciences des religions****OBJECTIFS**

La majeure en sciences des religions couvre les éléments fondamentaux des sciences des religions. Elle comporte 3 crédits obligatoires d'activités d'intégration qui permettent l'intégration des apprentissages, en fonction de l'un ou l'autre des objectifs suivants : 1- formation générale en sciences des religions 2- sciences des religions - intervention et service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire. Le candidat suit la majorité de ses cours en sciences des religions, en les complétant par des cours en théologie ou sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions. Le programme s'adresse aussi bien aux étudiants qui désirent compléter leur formation par une mineure dans une autre discipline, qu'à ceux qui souhaitent obtenir un baccalauréat en études religieuses avec option en sciences des religions.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 6 à 9 crédits au choix.

#### Bloc 70A - Intégration

*Obligatoire - 3 crédits.*

REL 2001 3 Intégration en sciences des religions 1

#### Bloc 70B - Sciences des religions

*Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.*

REL 1111 3 Introduction à l'étude du religieux  
 REL 1130 3 Histoire générale des religions  
 REL 1208 3 Introduction aux grandes religions  
 REL 1220 3 Introduction au christianisme  
 REL 1230 3 Introduction à l'islam  
 REL 1240 3 Introduction au judaïsme  
 REL 1310 3 Religion, psychanalyse et psychologie  
 REL 1320 3 Rites et symboles  
 REL 1330 3 Religions et espace public  
 REL 1340 3 Religions, modernité et éthique  
 REL 1410 3 Introduction à l'animation AVSEC  
 REL 2140 3 Religions de la Méditerranée antique  
 REL 2231 3 L'islam au Québec et en Amérique du Nord  
 REL 2240 3 Hindouisme: religion et culture  
 REL 2250 3 Bouddhisme : religion et culture  
 REL 2260 3 Sikhisme: religion et culture  
 REL 2270 3 Traditions spirituelles autochtones  
 REL 2310 3 Histoire religieuse du Québec  
 REL 2320 3 Patrimoine religieux du Québec  
 REL 2330 3 Cultures et spiritualités des jeunes  
 REL 2340 3 Nouveaux mouvements religieux et sectes  
 REL 2350 3 Croyance et psychanalyse 1 (Freud)  
 REL 2410 3 Religions, souffrance et guérison

REL 2420 3 Religions, violence et paix  
 REL 2430 3 Religions en milieu de santé  
 REL 3221 3 Histoire du christianisme  
 REL 3232 3 Soufisme, mystique de l'islam  
 REL 3310 3 Géopolitique des religions  
 REL 3320 3 Migration et diversité religieuse  
 REL 3330 3 Religions et politique  
 REL 3340 3 Le mourir et l'au-delà  
 REL 3350 3 Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)

#### Bloc 70C Thèmes transversaux et approches combinées

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

REL 1900 3 Approches et outils en études religieuses  
 REL 1910 3 Praxéologie  
 REL 1930 3 Bible, art et littérature  
 REL 2340 3 Nouveaux mouvements religieux et sectes  
 REL 2420 3 Religions, violence et paix  
 REL 2920 3 Figures de la mystique  
 REL 2980 3 Fondements religieux de l'Occident  
 REL 3401 3 Stage 1 : Exploration  
 REL 3402 3 Stage 2 : Intégration  
 REL 3910 3 Écrits juifs et chrétiens anciens  
 REL 3920 3 Religions et sexualité  
 REL 3930 3 Féminismes et religions  
 REL 3940 3 Dialogue interreligieux  
 REL 3960 3 Spiritualité et intervention  
 REL 3970 3 Question spéciale  
 REL 3980 3 Questions spéciales 2

#### Bloc 70D Formation complémentaire - Cours en théologie.

*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1  
 GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2  
 REL 1500 3 Introduction à la théologie  
 REL 1510 3 Ancien Testament : une introduction  
 REL 1520 3 Nouveau Testament : une introduction  
 REL 1530 3 Introduction à la théologie pratique  
 REL 1720 3 Hébreu biblique 1  
 REL 1721 3 Hébreu biblique 2  
 REL 1730 3 Grec biblique 1  
 REL 1731 3 Grec biblique 2  
 REL 1800 3 Intervention Pastorale  
 REL 2520 3 Interprétation biblique, théologique  
 REL 2610 3 Jésus et l'émergence du christianisme  
 REL 2620 3 L'Église  
 REL 2630 3 Christianisme et spiritualité  
 REL 2650 3 Éthique théologique  
 REL 2660 3 Théologies contextuelles et action sociale  
 REL 2670 3 Souffrances et question du mal  
 REL 2700 3 Les évangiles  
 REL 2710 3 Voyage virtuel/pays bibliques  
 REL 2720 3 La tradition paulinienne  
 REL 2800 3 Éducation de la foi

REL 2810	3	Atelier de théologie pratique
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience
REL 3630	3	Sacrements et ritualité chrétienne
REL 3710	3	La Torah, coeur de la Bible hébraïque
REL 3720	3	Les prophètes

**Bloc 702**

*Choix - 6 à 9 crédits.*

*Dans cette majeure, il est fortement recommandé de suivre 3 crédits de cours hors institut. Ces cours peuvent être des cours de langue ou des cours sur des thèmes pertinents aux objectifs de formation.*

**DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE**

520, ch. de la Côte-Sainte-Catherine

Téléphone : 514-343-8000

Télécopieur : 514-343-8008

information@GEOG.umontreal.ca

Le Département de géographie de l'Université de Montréal vise à promouvoir une vision élargie de la géographie en offrant aux étudiants la possibilité de se spécialiser en environnement, en géographie humaine, en géographie physique ou en science de l'information géographique. La mission du Département est de les amener à acquérir une solide formation générale et fondamentale dans l'un ou l'autre de ces champs de spécialisation. L'environnement et le développement constituent les domaines d'application et d'intégration des divers aspects de la géographie. Par ses programmes d'études, le Département forme des géographes environnementalistes qui contribueront au développement de la société en raison de leur capacité à résoudre des problèmes et à développer et diffuser les connaissances.

Le programme spécialisé vise à former des étudiants qui soient capables de :

- décrire et d'analyser les espaces, les territoires, les régions, les lieux, les paysages à diverses échelles spatiales et temporelles;
- intégrer les dimensions humaines et physiques de la géographie pour comprendre et débattre de façon critique des enjeux contemporains de l'environnement et du développement;
- prendre en compte, dans ces analyses et pour la recherche de solutions pertinentes, les différents contextes physiques et humains, notamment les spécificités biogéographiques, culturelles et socio-économiques dans une perspective de développement durable;
- proposer les démarches et les outils pertinents à l'étude des problèmes géographiques, incluant différentes stratégies d'étude, des méthodes d'enquête, des analyses des données qualitatives et quantitatives, et des analyses spatiales à l'aide de la cartographie, des SIG ou de la télédétection;
- assumer la fonction de géographe au sein d'une équipe interdisciplinaire, en milieu de travail.

Pour former de bons professionnels, le programme vise aussi le développement de compétences générales. Ainsi, l'étudiant devrait savoir rechercher et synthétiser la documentation pertinente à la description ou à l'analyse d'un lieu ou d'un problème géographique; écrire et produire un rapport, de quelque nature que ce soit, selon les règles de l'art; construire et donner des exposés efficaces; s'exprimer avec aisance à l'écrit et à l'oral dans un français de qualité; vulgariser des concepts géographiques complexes; travailler efficacement en équipe; et porter un regard critique sur son travail et celui des autres.

Le programme spécialisé se compose d'un tronc commun où l'on aborde les fondements de la géographie et de deux années de spécialisation en environnement physique ou en environnement humain. L'orientation environnement physique met l'emphase sur l'étude des composantes et des mécanismes régissant l'évolution des géosystèmes naturels (changements environnementaux, biogéographie, géomorphologie des régions froides et désertiques, etc.), tandis que l'orientation environnement humain étudie la société et ses relations multiples avec l'environnement (l'urbanisation, mondialisation, développement, enjeux de santé environnementale, gestion et gouvernance des ressources, etc.).

À l'intérieur de chaque orientation le programme offre à l'étudiant la possibilité de prendre les cours de l'autre orientation. Quelle que soit l'orientation choisie, l'étudiant est invité à suivre 2 cours sur le terrain sous forme de séjours d'études. Le programme progresse ainsi des fondements de la discipline vers des connaissances fines dans des

domaines spécifiques de la géographie. On place ensuite ces connaissances dans un contexte environnemental par des cours d'intégration.

Le programme encourage l'apprentissage de méthodes et d'outils d'analyse multiples, tel que: méthodes qualitatives, techniques d'enquête, recherche documentaire, Systèmes d'Informations Géographiques, cartographie, modélisation, statistiques, et télédétection.

Le programme offre un cheminement international qui permet à l'étudiant d'étudier 1 ou 2 trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université étrangère.

En 3<sup>e</sup> année, le cheminement honor permet une initiation à la recherche scientifique, en offrant à l'étudiant la possibilité d'effectuer un projet de recherche de fin d'études et en facilitant l'accès aux cycles supérieurs.

Le Département offre aussi des programmes de majeure et de mineure en géographie. Dans la formation de tous les étudiants, le Département vise à allier théorie et pratique par le biais de nombreux cours de terrain et de travaux en laboratoire. Sur le plan technique, le traitement de l'information géographique se fait dès la 1<sup>re</sup> année. Un laboratoire d'enseignement de la micro-informatique au Département permet ainsi l'acquisition des techniques de pointe en cartographie, télédétection, géomatique et modélisation.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement de l'univers social au secondaire.

Programme 1-155-1-0

Version 19 (A15)

**Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale (B. Sc.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

**Cheminement honor**

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Ce cheminement comporte obligatoirement les 12 crédits des blocs 81V et 81W.

**Cheminement international**

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 après 24 crédits. De plus, l'étudiant inscrit au cheminement international doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D, 01F et 01G. Il doit également compléter l'équivalent de un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme. Le maintien d'une moyenne d'au moins 3,0 au terme des 90 crédits du baccalauréat est nécessaire pour obtenir la mention Cheminement international sur le diplôme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il offre deux orientations: l'orientation Environnement physique et l'orientation Environnement humain. Dans chacune des orientations, il est possible de choisir un des trois cheminements: le cheminement régulier, honor ou international.

- l'orientation Environnement physique (segment 01 et 81) est composé de 45 crédits obligatoires, de 42 à 45 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.
- l'orientation Environnement humain (segment 01 et 82) est composé de 45 crédits obligatoires, de 42 à 45 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, de 30 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;
- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;
- en cheminement international : 24 crédits obligatoires, de 36 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix. De plus, l'étudiant doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D, 01F et 01G. Il doit également compléter l'équivalent d'un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

**Bloc 01A Fondements**

*Obligatoire - 24 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

**Bloc 01B Analyse et gestion de l'environnement**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3031	3	Sujet spécial en géographie de l'environnement
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement

**Bloc 01C Analyse et gestion de l'information géographique**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

GEO 1522	3	Géographie quantitative 2
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique
GEO 2532	3	Techniques d'enquête et d'analyse
GEO 3015	3	SIG3 - Projet
GEO 3532	3	Modélisation spatiale

**Bloc 01D Régions, monde**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

**Bloc 01E Projets individuels**

*Option - Maximum 3 crédits.*

GEO 3010	3	Travail dirigé
GEO 3022	3	Stage pratique
GEO 3044	3	Lectures dirigées en géographie

**Bloc 01F Cours de langue**

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

**Bloc 01G Études internationales - Compléments**

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Possibilité de prendre 3 crédits de cours PLU (Cours d'études supérieures de l'École d'été du CÉRIUM) après l'obtention de 60 crédits.*

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 1040	3	Enjeux et perspectives de la coopération internationale
PPL 3015	3	Gestion de projets et coopération
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
REL 3310	3	Géopolitique des religions
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international

**Bloc 01Y Complément de formation**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3831	3	Océanographie

BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
COM 1300	3	Théories de la communication
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
URB 1114	3	Territoires et environnement
URB 2323	3	Collectivités viables
URB 2342	3	Finances publiques urbaines
URB 2344	3	Gestion de l'environnement
URB 2347	3	Urbanisme et mobilité
URB 3345	3	Consultation et négociation

**Bloc 01Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.*

**Segment 81 Propre à l'orientation Environnement physique**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C.

- en cheminement Honor : 21 crédits obligatoires et de 15 à 24 crédits à option. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du Bloc 81V et à 3 crédits du Bloc 81W.

- en cheminement international: 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans les blocs 81B et 81C.

**Bloc 81A Environnement physique**

*Obligatoire - 21 crédits.*

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2182	3	Terrain en environnement physique 1
GEO 3182	3	Terrain en environnement physique 2

**Bloc 81B Intégration**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie

GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

**Bloc 81C Environnement humain**

*Option - Maximum 6 crédits.*

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

**Bloc 81V Propre au cheminement Honor - Projet**

*Option - Maximum 9 crédits.*

GEO 3544	3	Projet d'environnement physique 1
GEO 3546	3	Projet d'environnement physique 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

**Bloc 81W Propre au cheminement Honor - Formation avancée**

*Option - Maximum 3 crédits.*

GEO 6041	3	Terrain avancé en environnement
GEO 6130	3	Environnement atmosphérique
GEO 6135	3	Géotechnique et processus géomorphologiques
GEO 6141	3	Environnement physique des rivières
GEO 6142	3	Biogéochimie environnementale
GEO 6144	3	Perspective millénaire sur la végétation
GEO 6148	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 6154	3	Stage d'analyse pollinique
GEO 6156	3	Environnements arctiques-alpins
GEO 6333	3	Télétection - physique et mathématique
GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques

**Segment 82 Propre à l'orientation Environnement humain**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 12 crédits à option choisis dans les blocs 82B et 82C.

- en cheminement Honor : 21 crédits obligatoires et de 15 à 24 crédits à option. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du Bloc 82V et à 3 crédits du Bloc 82W.

- en cheminement international: 21 crédits obligatoires et de 3 à 9 crédits à option choisis dans les blocs 82B et 82C.

**Bloc 82A Environnement humain**

*Obligatoire - 21 crédits.*

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1
GEO 3282	3	Terrain en environnement humain 2

**Bloc 82B Intégration**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 3033	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 3222	3	Transport et réseaux géographiques
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones

**Bloc 82C Environnement physique**

*Option - Maximum 6 crédits.*

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 3032	3	Sujet spécial en géographie physique
GEO 3132	3	Paléogéographie
GEO 3152	3	Changements climatiques
GEO 3162	3	Bassins versants

**Bloc 82V Propre au cheminement Honor - Projet**

*Option - Maximum 9 crédits.*

GEO 3554	3	Projet environnement humain 1
GEO 3556	3	Projet environnement humain 2
GEO 3562	3	Initiation à la démarche scientifique

**Bloc 82W Propre au cheminement Honor - Formation avancée**

*Option - Maximum 3 crédits.*

GEO 6147	3	Sujet spécial en géographie humaine
GEO 6283	3	Systèmes de transports
GEO 6286	3	Évaluation environnementale
GEO 6288	3	Dynamisme et mosaïque métropolitaine
GEO 6294	3	Amérique latine et mondialisation
GEO 6295	3	Territoires et développement durable
GEO 6333	3	Télédétection - physique et mathématique
GEO 6341	3	Étude des systèmes complexes
GEO 6342	3	S.I.G. : aspects théoriques
GEO 6343	3	Télédétection appliquée en environnement
GEO 6352	3	S.I.G. : aspects pratiques
GEO 6815	3	Cultures, sociétés et biodiversité
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques

Programme 1-155-2-0

Version 12 (A15)

**Majeure en géographie****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 80**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 80A Fondements**

*Obligatoire - 15 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

**Bloc 80B Analyse et gestion de l'environnement**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles

**Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1522	3	Géographie quantitative 2
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 2522	3	Télédétection numérique

**Bloc 80D Environnement physique***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

GEO 2112	3	Biogéographie
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2182	3	Terrain en environnement physique 1

**Bloc 80E Environnement humain***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2282	3	Terrain en environnement humain 1

**Bloc 80F Régions, monde***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

**Bloc 80Y Complément de formation***Option - Maximum 3 crédits.*

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

**Bloc 80Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.***Programme 1-155-4-0****Version 07 (A15)****Mineure en géographie****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 80**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 80A Fondements***Obligatoire - 18 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 1550	3	Méthodes en géographie

**Bloc 80B Régions, monde***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3462	3	Thème régional
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
GEO 3495	3	Géographie des océans

**Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection

**Bloc 80Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-071-1-0

Version 04 (A16)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Géographie (B. Sc.)***Voir sous le Département de démographie.***DÉPARTEMENT D'HISTOIRE**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6126

Téléphone : 514-343-2118

Télécopieur : 514-343-2483

L'histoire est une discipline scientifique et formatrice qui couvre un vaste éventail d'aires (chronologiques, géographiques et thématiques). Basée sur une méthode d'analyse rigoureuse de documents anciens (écrits, archéologiques, oraux) soigneusement répertoriés, elle a pour but de comprendre l'évolution des sociétés humaines et de faire revivre le passé dans toute sa complexité et toutes ses dimensions. Veillant à établir les faits et les liens de causalité entre ceux-ci, l'histoire utilise souvent des concepts empruntés aux autres sciences humaines et sociales : économie, anthropologie, démographie, sociologie, littérature, sciences politiques, etc. Par définition, l'histoire est interdisciplinaire et prépare ceux qui s'y adonnent à mieux comprendre un monde de plus en plus complexe et interdépendant. D'où la nécessité pour les futurs historiens d'acquiescer, à côté de leur propre science, certaines connaissances de base dans des disciplines connexes.

Le Département d'histoire de l'Université de Montréal, créé en 1947, a trouvé sa vocation première en histoire du Canada et du Québec, avant d'élargir progressivement ses champs de recherche et d'enseignement à l'histoire des États-Unis, de l'Amérique latine et de l'Europe puis de l'Asie et de l'Afrique. Les programmes d'études de 1er cycle, qu'il s'agisse du baccalauréat spécialisé, de la majeure en histoire ou enfin de la mineure en histoire, visent, d'une part, à donner une formation générale de nature à préparer aux études supérieures des 2e et 3e cycles, et, d'autre part, à développer l'esprit critique et l'aptitude à l'analyse et à la synthèse. Ces divers programmes comprennent également des cours complémentaires nécessaires à la culture générale.

Le Département d'histoire offre aussi deux programmes bidisciplinaires : études allemandes et histoire, histoire et études classiques. Il participe également à deux programmes facultaires en offrant une orientation disciplinaire : baccalauréat en études internationales et baccalauréat en lettres et sciences humaines, et il collabore à la formation en histoire des étudiants inscrits au programme de baccalauréat en enseignement de l'univers social de la Faculté des sciences de l'éducation. Pour toute information supplémentaire, s'adresser au responsable, Mme Susan Dalton, 514-343-6111, poste 41436.

Programme 1-165-1-0

Version 12 (A16)

**Baccalauréat spécialisé en histoire (B. A.)****OBJECTIFS**

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs :

- parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines;
- former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique.

La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Pour obtenir son baccalauréat, l'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits de cours HST de niveau 3000.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Cheminement honor: Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 54 crédits dont les 30 crédits des blocs 71A, 71B, 71C, 71D dans le programme de baccalauréat spécialisé en histoire et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. Ce cheminement comprend 12 crédits dont 9 crédits de cours du bloc 71V et le cours HST3700 ou le cours HST3720 (3 crédits) du bloc 71G. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.). La réussite du cheminement honor de 12 crédits mène à l'octroi de la mention «Cheminement honor» sur le diplôme de baccalauréat en histoire, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier ou le cheminement honor.

**Segment 71**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et de 3 à 6 crédits au choix. Au cheminement honor: 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option incluant les 12 crédits du cheminement honor

(9 crédits du Bloc 71V et l'un des cours HST 3700 ou HST 3720 du bloc 71G) et de 3 à 6 crédits au choix.

#### Bloc 71A Fondement méthodologique

*Obligatoire - 6 crédits.*

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

#### Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

#### Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

#### Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

#### Bloc 71E Méthode et pratique de l'histoire

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1015	3	Recherche et rédaction en histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

#### Bloc 71F Approfondissement

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique

HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2381	3	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

#### Bloc 71G Spécialisation

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 30 crédits.*

*Les étudiants du cheminement régulier doivent faire un minimum de 15 crédits et un maximum 30 crédits.*

*Les étudiants du cheminement honor doivent faire un minimum de 6 crédits et un maximum 21 crédits, dont le cours HST3700 ou HST3720.*

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité

HST 3105	3	Économie et société grecques	COM 1150	3	Rédaction en communication 1
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge	CRI 1001	3	Perspectives historiques en criminologie
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome	DMO 1000	3	Introduction à la démographie
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge	DMO 2700	3	Histoire de la population
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge	ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	ETM 2008	3	Archéologie médiévale
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820	ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle	FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne	FRA 1027	3	Histoire de la littérature
HST 3257	3	Relations internationales : France	FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie	GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine	GEO 1312	3	Développement durable et environnement
HST 3360	3	Société et idéologie aux États-Unis	GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis	HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures	HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 3434	3	Histoire de la consommation	HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada	HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine	HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada	HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances	IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés	IFT 2720	3	Introduction au multimédia
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne	INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation	LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
HST 3611	3	Problèmes d'histoire	LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
HST 3700	3	Lectures dirigées	LNG 1952	3	Analyse de textes et synthèse
HST 3710	3	Stage et activités professionnelles	LNG 1953	3	Rédaction et argumentation
HST 3720	3	Recherche en archives	PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
HST 3741	3	Voyage d'études	PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
			POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
			POL 1954	3	Politique internationale
			REL 1230	3	Introduction à l'islam
			REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
			REL 3221	3	Histoire du christianisme
			SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
			SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
			SOL 1970	3	Sociologie du Québec
			URB 1118	3	Histoire de l'urbanisme

**Bloc 71I Langues**

*Option - Maximum 12 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

*Ce bloc inclut également les cours suivants: ANT1404T, ETM2200, GRC1111, GRC1121, GRC2011, GRC2021, GRC2031, LAT1111, LAT1121, LAT2011, LAT2021, LAT2031.*

**Bloc 71V propre au cheminement honor**

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent aussi réussir le cours HST 3700 ou HST 3720 du bloc 71G.*

HST 4000	3	Initiation à la recherche avancée
HST 4010	3	Spécialisation honor en histoire
HST 6033	3	Séminaire honor en histoire

**Bloc 71Y Disciplines connexes**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 2111	3	Histoire et cinéma

**Bloc 71Z**

*Choix - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.*

---

 Programme 1-165-2-0

 Version 13 (A16)
 

---

**Majeure en histoire****OBJECTIFS**

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses

sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Fondement méthodologique

*Obligatoire - 6 crédits.*

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

#### Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

#### Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850

#### Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique

#### Bloc 71E Pratique et méthode

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromane
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1015	3	Recherche et rédaction en histoire
HST 2001	3	Paléographie
HST 2007	3	Histoire numérique
HST 2013	3	Histoire et muséologie

#### Bloc 71F Approfondissement

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.*

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime

HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2381	3	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 2911	3	Thème d'histoire

**Bloc 71G Spécialisation**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
HST 3100	3	Les Empires dans l'Antiquité
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime
HST 3209	3	Esprit et culture en Europe 1790-1820
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie

HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3361	3	Société et pouvoir aux États-Unis
HST 3420	3	Le Québec préindustriel
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3430	3	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.
HST 3434	3	Histoire de la consommation
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3562	3	Sciences, techniques et sociétés
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
HST 3611	3	Problèmes d'histoire

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.*

**Programme 1-165-4-0****Version 07 (A16)****Mineure en histoire****OBJECTIFS**

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire

l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 75

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 75A Méthodologie et fondements

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1015	3	Recherche et rédaction en histoire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

#### Bloc 75B Approfondissement

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2370	3	Les États-Unis à l'ère des révolutions
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2381	3	Les États-Unis et la décolonisation
HST 2410	3	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.
HST 2411	3	L'Atlantique des communications, 16e-18e s.
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2453	3	L'Europe et le monde
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2627	3	Domination et résistances dans le monde arabe
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain

#### Bloc 75Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.*

Programme 1-375-4-0

Version 02 (A08)

**Mineure en études québécoises****OBJECTIFS**

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et oeuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 3100	3	Travail dirigé sur le Québec

**Bloc 70B Discipline des sciences et sciences humaines**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

BIO 2306	3	Floristique du Québec
GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2430	3	Culture et société au Québec
HST 2440	3	Histoire du Québec, 1867-1959
HST 2441	3	Histoire du Québec, 1960 à nos jours
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3420	3	Le Québec préindustriel
HST 3426	3	Le Canada avant 1830: traces et lectures
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3460	3	État, société et citoyenneté au Canada
SRL 1025	3	Christianisme, arts et littérature

**Bloc 70C Discipline des sciences sociales**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3854	3	Autochtones de l'Est canadien
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2100	3	Population canadienne
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1111	3	Le Québec urbain

**Bloc 70D Discipline des arts et lettres**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
----------	---	-------------------------------

ANG 1401	3	Quebec Writing in English
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19 <sup>e</sup> siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20 <sup>e</sup> et 21 <sup>e</sup> siècles
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-087-1-0

Version 01 (H10)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire (B. A.)***Voir sous le Département de littératures et de langues du monde.*

Programme 1-166-1-0

Version 00 (A05)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques (B. A.)***Voir sous le Centre d'études classiques.***DÉPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ÉTUDES CINÉMATOGRAPHIQUES**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-2150

Téléphone : 514-343-6182

Télécopieur : 514-343-2393

Les programmes du département ont pour but d'enseigner à l'étudiant les méthodes d'approche de l'objet visuel (et sonore). Ils insistent sur une solide formation méthodologique de base et tentent de définir la situation de l'objet artistique dans l'histoire et dans la culture visuelle et audiovisuelle contemporaines.

L'étudiant doit posséder une bonne culture générale, une connaissance solide de la langue française et un excellent sens de l'observation.

L'offre de programmes en histoire de l'art comprend un baccalauréat spécialisé, une majeure, deux mineures ainsi qu'un 2<sup>e</sup> et un 3<sup>e</sup> cycle dans la discipline.

En études cinématographiques, le Département offre un baccalauréat spécialisé (étude et pratique du cinéma), un baccalauréat spécialisé bidisciplinaire conjointement avec le Département des littératures de langue française, une majeure, deux mineures (en études cinématographiques et en études du jeu vidéo), un 2<sup>e</sup> cycle et un 3<sup>e</sup> cycle dans la discipline.

Le Département offre également un baccalauréat par cumul avec appellation (BACCAP) en cultures visuelles, jumelant ses trois mineures (histoire de l'art, études cinématographiques et études du jeu vidéo).

Programme 1-171-1-1

Version 00 (A13)

**Baccalauréat spécialisé en cinéma (B. A.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Étude du cinéma: cours fondamentaux***Obligatoire - 30 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 3101	3	Cinéma des différences

CIN 3102 3 Les théories des cinéastes

**Bloc 70B Pratique du cinéma : cours fondamentaux**

*Obligatoire - 15 crédits.*

CIN 1001 3 Archéologie et technique de l'image  
 CIN 1002 3 Théorie et pratique du montage  
 CIN 1003 3 Laboratoire cinématographique  
 CIN 1004 3 Laboratoire de scénarisation  
 CIN 2000 3 Pratique et esthétique du son

**Bloc 70C Approches spécifiques**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

*Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.*

CIN 1105 3 Cinéma d'animation et images composites  
 CIN 1106 3 Le cinéma politique  
 CIN 1107 3 Cinémas nationaux  
 CIN 2105 3 L'avènement du cinéma  
 CIN 21061 0 Thème choisi 1  
 CIN 21062 3 Thème choisi 2  
 CIN 2107 3 L'adaptation cinématographique  
 CIN 2108 3 Cinéma expérimental et art vidéo  
 CIN 2109 3 Critique cinématographique  
 CIN 21171 0 Produire un film au Québec 1  
 CIN 21172 3 Produire un film au Québec 2  
 CIN 2117T 3 Le métier de producteur au Québec  
 CIN 2118 3 Production cinématographique au Québec 1  
 CIN 2119 3 Production cinématographique au Québec 2  
 CIN 3103 3 Mythologies du cinéma  
 CIN 3104 3 Histoire et théorie du scénario  
 CIN 3106 3 L'acteur de cinéma

**Bloc 70D Approfondissement pratiques cinématographiques**

*Option - Maximum 18 crédits.*

CIN 2002 3 Pratique vidéographique  
 CIN 2003 3 Pratique scénaristique  
 CIN 2004 3 Pratique cinématographique  
 CIN 30011 0 Projets dirigés 1  
 CIN 30012 6 Projets dirigés 2  
 CIN 3002 3 Stage

**Bloc 70E Approches interdisciplinaires ou intermédiaires du cinéma**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

CIN 1108 3 Cinéma et télévision  
 CIN 1109 3 Les genres et le cinéma 1  
 CIN 1110 3 Les genres et le cinéma 2  
 CIN 2110 3 Le cinéma et les autres arts  
 CIN 2111 3 Histoire et cinéma  
 CIN 2112 3 Cinéma, genre et sexualité  
 CIN 2113 3 Cinéma et technologies numériques  
 CIN 2116 3 Cinéma et sciences humaines  
 CIN 2120 3 Cinéma et bande dessinée  
 CIN 2121 3 Histoire de la télévision : une introduction  
 CIN 2122 3 Introduction à l'analyse des séries télévisées

CIN 2123 3 Le hors-film : la télévision projetée

JEU 1003 3 Jeu vidéo et cinéma

**Bloc 70F Ouvertures aux arts et lettres**

*Option - 9 crédits.*

ARV 2955 3 Histoire du livre et de l'imprimé  
 FRA 1027 3 Histoire de la littérature  
 FRA 1160 3 Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17<sup>e</sup> siècle  
 FRA 1161 3 Histoire du théâtre 18<sup>e</sup> - 21<sup>e</sup> siècles  
 FRA 2131 3 Littérature québécoise des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles  
 FRA 2210 3 Poétiques modernes et contemporaines  
 HAR 1145 3 L'oeuvre d'art et ses récits  
 HAR 1190 3 Introduction aux arts du 9<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle  
 HAR 1200 3 Introduction à l'art moderne  
 HAR 1210 3 Introduction aux cultures visuelles  
 HAR 1610 3 Américanité et les arts  
 HAR 2030 3 Perception et oeuvre d'art  
 HAR 2185 3 Histoire de la photographie  
 HAR 2195 3 Art, culture et identité au Québec  
 HAR 2460 3 Ciné-histoire de l'art  
 HAR 2875 3 Images et rôles sociaux de l'artiste  
 HAR 3185 3 Technologies du regard au 19<sup>e</sup> siècle  
 HAR 3220 3 L'art actuel  
 HAR 3900 3 Théories de l'art  
 MUL 1121 3 Histoire de la musique populaire anglophone  
 MUL 1200 3 Histoire de la musique populaire francophone  
 MUL 1246 3 Appréciation musicale des musiques du monde  
 MUL 2109 3 Analyse des musiques de film  
 MUL 2119 3 Histoire de la musique de film  
 MUL 3316X 3 Musiques et interdisciplinarité  
 MUL 3333X 3 Courants historiques en musique, art et société  
 MUS 1217 3 Typologie et morphologie sonores  
 MUS 2314 3 Musique visuelle 1  
 MUS 2315 3 Musique visuelle 2  
 MUS 2325 3 Prise de son créative  
 MUS 2327 3 Création sonore jeux vidéo 1  
 MUS 2328 3 Création sonore jeux vidéo 2

**Bloc 70G Ouvertures aux sciences humaines**

*Option - 6 crédits.*

ANT 1511 3 Évolution et comportement humain  
 ANT 1900 3 Introduction à l'anthropologie  
 ANT 3141 3 Anthropologie visuelle  
 COM 1300 3 Théories de la communication  
 COM 1600 3 Introduction aux études médiatiques  
 COM 2540 3 Pratiques de la photographie numérique  
 COM 2710 3 Innovations, technologies et sociétés  
 COM 2720 3 Politiques de communication  
 ECN 1000 3 Principes d'économie  
 ECN 1700 3 Économie et mondialisation  
 GEO 1212 3 Espaces globaux, territoires locaux 1  
 HST 1042 3 L'Europe contemporaine

HST 2013	3	Histoire et muséologie
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 3010	3	Théories de la littérature
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1930	3	Bible, art et littérature
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-171-2-0

Version 12 (A05)

**Majeure en études cinématographiques****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 74**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 74A Cours fondamentaux**

*Obligatoire - 18 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique

**Bloc 74B Cours à option dans la discipline**

*Option - 24 crédits.*

*Le cours CIN 21171 est équivalent au cours CIN 2117A. Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.*

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 21061	0	Thème choisi 1
CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1

CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2	COM 2720	3	Politiques de communication
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec	ECN 1000	3	Principes d'économie
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1	ECN 1700	3	Économie et mondialisation
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2	GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée	HST 1042	3	L'Europe contemporaine
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction	HST 2013	3	Histoire et muséologie
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées	HST 2371	3	Le 20e siècle américain
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée	HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
CIN 3101	3	Cinéma des différences	LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes	LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma	LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario	LCO 3010	3	Théories de la littérature
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma	PHI 1130	3	Philosophie des sciences
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma	PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
			PHI 1430	3	Éthique et politique
			PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
			POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
			POL 1954	3	Politique internationale
			POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
			PSY 1045	3	Motivation et émotion
			PSY 2055	3	Psychologie de la perception
			PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
			REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
			REL 1930	3	Bible, art et littérature
			SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
			SOL 2107	3	Sociologie politique
			SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

**Bloc 74C Ouvertures aux arts et lettres***Option - 9 crédits.*

ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

**Bloc 74D Ouvertures aux sciences humaines***Option - 6 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés

**Bloc 74Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.***Programme 1-171-4-0**

Version 09 (A08)

**Mineure en études cinématographiques****OBJECTIFS**

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique. Combinée à une majeure en anthropologie, en littérature comparée ou en études françaises, la mineure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 73

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 73A Cours fondamentaux

*Obligatoire - 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma

#### Bloc 73B Approches spécifiques

*Option - 18 crédits.*

*Le cours CIN 21061 est équivalent au cours CIN 2106.*

CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 21061	0	Thème choisi 1

CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2109	3	Critique cinématographique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1
CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 3101	3	Cinéma des différences
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

#### Bloc 73C Cultures visuelles

*Option - Maximum 3 crédits.*

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
----------	---	-------------------------------------

#### Bloc 73Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.*

Programme 1-171-4-1

Version 00 (A11)

### Mineure en études du jeu vidéo

#### OBJECTIFS

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.É.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.É.S.S. en Design de jeux.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Cours fondamentaux**

*Obligatoire - 12 crédits.*

CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo
JEU 1002	3	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

**Bloc 70B Approches spécifiques**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

JEU 1004	3	Immersion et expériences médiatisées
JEU 1005	3	Les genres et le jeu vidéo
JEU 1006	3	Scénarisation et nouvelles plateformes

**Bloc 70C Ouvertures au cinéma**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1

CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée

**Bloc 70D Cultures visuelles**

*Option - Maximum 3 crédits.*

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
----------	---	-------------------------------------

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.*

**Programme 1-173-1-0**

Version 01 (A16)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en écriture de scénario et création littéraire (B. A.)**

*Programme offert conjointement avec le Département des littératures de langue française.*

**OBJECTIFS**

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être pris dans les bloc 71I ou 71Z.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

#### Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

*Obligatoire - 30 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1104	3	Culture et documentation du cinéma
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

#### Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

*Obligatoire - 18 crédits.*

CIN 1014	3	Laboratoire de scénarisation
CIN 2013	3	Pratique scénaristique
CIN 3105	3	Écritures scénaristiques: genre et média
FRA 1710	3	Initiation à la création littéraire
FRA 2710	3	Exploration des genres
FRA 3710	3	Penser - écrire

#### Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

CIN 2109	3	Critique cinématographique
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
JEU 1006	3	Scénarisation et nouvelles plateformes

#### Bloc 71D Histoire des littératures de langue française

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

#### Bloc 71E Poétique et parcours de lecture

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne

FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

**Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

**Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1106	3	Le cinéma politique
CIN 1107	3	Cinémas nationaux
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2104	3	Cinéma documentaire
CIN 2105	3	L'avènement du cinéma
CIN 21061	0	Thème choisi 1
CIN 21062	3	Thème choisi 2
CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 21171	0	Produire un film au Québec 1
CIN 21172	3	Produire un film au Québec 2
CIN 2117T	3	Le métier de producteur au Québec
CIN 2118	3	Production cinématographique au Québec 1
CIN 2119	3	Production cinématographique au Québec 2
CIN 3102	3	Les théories des cinéastes
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma

**Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiaires du cinéma***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 1110	3	Les genres et le cinéma 2
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 2116	3	Cinéma et sciences humaines
CIN 2120	3	Cinéma et bande dessinée
CIN 2121	3	Histoire de la télévision : une introduction
CIN 2122	3	Introduction à l'analyse des séries télévisées
CIN 2123	3	Le hors-film : la télévision projetée
CIN 3101	3	Cinéma des différences
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma

**Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines***Option - Maximum 3 crédits.**Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 2720	3	Politiques de communication
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3900	3	Théories de l'art
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Bloc 71Z***Choix - Maximum 3 crédits.**Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.***Programme 1-170-1-0****Version 11 (A14)****Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (B. A.)****OBJECTIFS**

Ce programme convient aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle. Les cours

obligatoires, historiques et théoriques, assurent aux étudiants une solide formation de base. Une fois remplies les exigences minimales requises dans chaque bloc, les étudiants disposent de crédits à option à réinvestir dans la spécialisation de leur choix : Périodisation I, Périodisation II, Art des Amériques ou Arts, institutions, sociétés. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, répartir plutôt ces crédits à travers tous les blocs du programme.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1<sup>re</sup> année), 2000 (2<sup>e</sup> année) et 3000 (3<sup>e</sup> année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

##### *Cheminement honor*

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 73

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option choisis dans les

blocs 73C à 73H et 3 crédits au choix,

- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option, dont 51 crédits choisis dans les blocs 73C à 73H, 9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W, et 3 crédits au choix.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1<sup>re</sup> année), 2000 (2<sup>e</sup> année) et 3000 (3<sup>e</sup> année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

#### Bloc 73A Panoramas

*Obligatoire - 12 crédits.*

HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9 <sup>e</sup> au 18 <sup>e</sup> siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne

#### Bloc 73B Théories et méthodes : fondements

*Obligatoire - 12 crédits.*

HAR 1075	3	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3	Historiographie
HAR 3900	3	Théories de l'art

#### Bloc 73C Théories et méthodes : cours complémentaires

*Option - Maximum 6 crédits.*

HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3280	3	L'approche monographique
HAR 3412	3	Art et anthropologie
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art

#### Bloc 73D Moyen-Âge - Renaissance - Baroque

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2530	3	Le baroque italien
HAR 2810	3	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

#### Bloc 73E 18<sup>e</sup> - 21<sup>e</sup> siècle

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3	Questions photographiques
HAR 3220	3	L'art actuel

#### Bloc 73F Arts, médiums, techniques

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ARP 1800	3	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2430	3	Histoire des arts décoratifs
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre

**Bloc 73G Arts des Amériques***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3175	3	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine

**Bloc 73H Arts, institutions et sociétés***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2240	3	Le musée d'art
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
HAR 3360	3	Stage
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage

**Bloc 73V Cheminement honor : projet***Option - Maximum 9 crédits.*

HAR 4000	3	Lectures et recherches dirigées
----------	---	---------------------------------

**Bloc 73W Cheminement honor : formation avancée***Option - Maximum 3 crédits.*

HAR 6015	3	Arts du Moyen Âge
HAR 6026	3	Arts de la Renaissance
HAR 6046	3	Arts modernes
HAR 6048	3	Art actuel
HAR 6055	3	Histoire de l'art et sciences humaines
HAR 6073	3	Arts et cultures des Amériques
HAR 6074	3	Arts et cinémas autochtones
HAR 6080	3	Muséologie et histoire de l'art
HAR 6082	3	Arts et sociologie
HAR 6092	3	Théories de l'art
HAR 6126	3	Arts du 19e siècle

HAR 6140	3	Peinture baroque
HAR 6150	3	La photographie en question
HAR 6246	3	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art
HAR 6300	3	L'objet en question

**Bloc 73Y***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine : panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3	Le monde Antique
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge

HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Bloc 73Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.*

**Programme 1-170-2-0**

Version 09 (A14)

**Majeure en histoire de l'art****OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Il se compose d'un bloc de cours historiques et théoriques et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme. Il permet d'accéder à la maîtrise.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1<sup>re</sup> année), 2000 (2<sup>e</sup> année) et 3000 (3<sup>e</sup> année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 72**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Panoramas et fondements**

*Obligatoire - 21 crédits.*

HAR 1075	3	Initiation à la recherche historique
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3	Historiographie

**Bloc 72B Théories et méthodes**

*Option - Maximum 6 crédits.*

HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3280	3	L'approche monographique
HAR 3412	3	Art et anthropologie
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Théories de l'art

**Bloc 72C Moyen Âge - Renaissance - Baroque**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2530	3	Le baroque italien
HAR 2810	3	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits

HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

**Bloc 72D 18e - 21e siècle***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3	Questions photographiques
HAR 3220	3	L'art actuel

**Bloc 72E Arts, médiums et techniques***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ARP 1800	3	Techniques et procédés picturaux
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2430	3	Histoire des arts décoratifs
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre

**Bloc 72F Arts des Amériques***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3175	3	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine

**Bloc 72G Arts, institutions et sociétés***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles
HAR 2240	3	Le musée d'art
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques
HAR 3450	3	Économie de l'art
HAR 3550	3	L'art du témoignage

**Bloc 72Y***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
COM 1150	3	Rédaction en communication 1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3	Le monde Antique
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Bloc 72Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.*

**Programme 1-170-4-0**

Version 07 (A14)

**Mineure en histoire de l'art****OBJECTIFS**

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à toutes les périodes, de privilégier un des blocs thématiques ou d'alterner entre ces deux options. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux adultes désireux de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression

dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 72**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Panoramas**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1210	3	Introduction aux cultures visuelles

**Bloc 72B Théories et méthodes**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

HAR 1075	3	Initiation à la recherche historique
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2075	3	Historiographie
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3280	3	L'approche monographique
HAR 3412	3	Art et anthropologie
HAR 3870	3	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art
HAR 3900	3	Théories de l'art

**Bloc 72C Arts, médiums, techniques**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ARP 1800	3	Techniques et procédés picturaux
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2400	3	Histoire d'un médium
HAR 2430	3	Histoire des arts décoratifs
HAR 2460	3	Ciné-histoire de l'art
HAR 3175	3	La peinture moderne aux États-Unis
HAR 3185	3	Technologies du regard au 19e siècle
HAR 3405	3	Histoire d'un genre

**Bloc 72D Moyen Âge - Renaissance - Baroque**

*Option - Maximum 18 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2530	3	Le baroque italien

HAR 2810	3	La Renaissance hors d'Italie
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise

**Bloc 72E 18e - 21e siècle***Option - Maximum 12 crédits.*

HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1140	3	Architecture, art et utopies
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2650	3	Les révolutions surréalistes
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes
HAR 3195	3	Questions photographiques
HAR 3220	3	L'art actuel

**Bloc 72F Arts des Amériques***Option - Maximum 9 crédits.*

HAR 1610	3	Américanité et les arts
HAR 2115	3	Les arts anciens au Canada
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 2717	3	Arts contemporains autochtones
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine

**Bloc 72G Arts, institutions et sociétés***Option - Maximum 9 crédits.*

HAR 2240	3	Le musée d'art
HAR 2260	3	Histoire des collections
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art
HAR 3235	3	Voir in situ ou l'art dans son milieu
HAR 3290	3	Violences de l'image artistique
HAR 3340	3	Exposition d'art : Discours et pratiques

**Bloc 72Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.*

BACCAP en cultures visuelles

Information sur le BACCAP : M. Sébastien Lévesque, responsable de la formation professionnelle au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, 514 343-6111, poste 3678

Les mineures constituant ce BACCAP proposent chacune différentes approches et examinent des objets distincts (arts, cinéma, jeux vidéo), mais elles se rejoignent dans leur effort de penser à travers des images et dans leur façon de renvoyer à des questions culturelles, politiques et sociales contemporaines.

Les objectifs du BACCAP en cultures visuelles :

- initier les étudiants à des approches liées à une gamme de matériaux visuels et sonores et leur impact sur les réalités culturelles, éthiques, politiques et sociales contemporaines ;

- offrir la possibilité d'en apprendre plus sur la responsabilité et la justice sociale dans un contexte de cultures visuelles et sur le rôle des cultures visuelles en milieu de travail.

L'étudiant constitue son baccalauréat par cumul avec appellation en cultures visuelles en jumelant les programmes suivants et en combinant un cours intégrateur pour obtenir au moins 90 crédits :

- Mineure en histoire de l'art – 30 crédits ;
- Mineure en études cinématographiques – 30 crédits ;
- Mineure en études du jeu vidéo – 30 crédits.

Pour obtenir un diplôme de baccalauréat avec l'appellation en cultures visuelles, chaque étudiant devra :

- réussir le cours d'intégration (HAR1210) ;
- suivre au moins 15 crédits de cours de troisième année (sigle 3000) peu importe la discipline, afin que sa formation soit la plus complète possible et qu'elle puisse également lui offrir la possibilité de s'inscrire à l'un des programmes de maîtrise du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques ;
- suivre 6 crédits de cours au choix à partir d'une liste de cours ciblés.

Idéalement, le cours HAR1210 Introduction aux cultures visuelles (3 crédits) doit être suivi dans la première année d'études.

L'étudiant ne peut être admis qu'à une seule mineure à la fois. Il faut déposer une demande d'admission à une première mineure puis, au trimestre suivant ou à l'obtention d'un premier diplôme, déposer une demande d'admission à une deuxième mineure, et ainsi de suite.

La demande de baccalauréat par cumul avec appellation devra être déposée au cours du dernier trimestre d'études. Après vérification que toutes les composantes à associer dans le baccalauréat sont complétées, le baccalauréat par cumul avec appellation en cultures visuelles sera délivré.

**DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE ET DE RECHERCHE OPÉRATIONNELLE**

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 2143

Téléphone : 514-343-6602

Télécopieur : 514-343-5834

information@IRO.umontreal.ca

Fondé en 1966, le Département d'informatique et de recherche opérationnelle est le premier département d'informatique créé au Québec et demeure à l'avant-garde en recherche et en formation d'étudiants.

Les programmes d'étude du DIRO couvrent les principaux domaines de l'informatique : génie logiciel, infographie et vision, intelligence artificielle, commerce électronique, informatique théorique et quantique, bio-informatique, téléinformatique, architecture des ordinateurs ainsi que la recherche opérationnelle.

Au 1er cycle, l'étudiant peut s'inscrire à l'un des programmes suivants : le baccalauréat spécialisé en informatique (général, honor ou COOP), la majeure, la mineure, le certificat en informatique appliquée. La durée du baccalauréat spécialisé est normalement de trois ans. Cependant, il est possible d'obtenir le diplôme en deux ans en s'inscrivant à temps plein à deux sessions d'été. Le cheminement honor est conçu pour l'étudiant se destinant aux études supérieures, alors que l'orientation COOP est caractérisée par trois trimestres de stages rémunérés en entreprise, qui sont crédités au programme. Aux cycles supérieurs, le DIRO offre la Maîtrise et le Doctorat en informatique.

On retrouve également, à tous les cycles d'étude, des programmes multidisciplinaires qui reflètent l'omniprésence de l'informatique dans le monde moderne :

- Baccalauréat bidisciplinaire en mathématiques et informatique
- Baccalauréat bidisciplinaire en physique et informatique
- Baccalauréat en bio-informatique
- Maîtrise et Doctorat en bio-informatique

- D.É.S.S. et Maîtrise en finance mathématique et computationnelle  
Le DIRO assume la direction et la gestion de la Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI), qui dispense des cours aux étudiants hors-département. La DESI offre ainsi, sous forme de modules ou de certificats, un vaste éventail de cours de mise à jour en informatique.

## Programme 1-175-1-0

Version 22 (A15)

### Baccalauréat spécialisé en informatique (B. Sc.)

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

###### Orientation Coop

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

###### Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long de ses études.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

##### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

##### Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la men-

tion Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 2 orientations et un cheminement particulier :

- orientation générale (segment 76)
- orientation Coop (segment 77)
- cheminement honor (segment 78).

Les crédits du Baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- orientation générale (segment 01 et 76) : 57 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 6 crédits au choix
- orientation Coop (segment 01 et 77) : 66 crédits obligatoires dont 9 de stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix
- cheminement honor (segment 01 et 78) : 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

#### Note

La réussite des cours HEC 1001, 1002, 2100 et 3100 (2 cours du bloc 01Y et deux cours au choix) pourrait permettre d'intégrer la M. Sc. en technologies de l'information de HEC Montréal, sans propédeutique.

#### Segment 01 Commun pour tous les étudiants du programme d'études

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

#### Bloc 01A Programmation

Obligatoire - 15 crédits.

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation

#### Bloc 01B Système

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

#### Bloc 01C Théorie

Obligatoire - 12 crédits.

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique

#### Bloc 01D Mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

#### Bloc 01Y Contributions d'autres disciplines

Option - 6 crédits.

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
----------	---	-------------------------

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie	IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1	IFT 3155	3	Informatique quantique
BIO 1203	3	Introduction à la génétique	IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
COM 2001	3	Communication et mondialisation	IFT 3205	3	Traitement du signal
DRT 1002S	3	Introduction au droit	IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
ECN 1000	3	Principes d'économie	IFT 3245	3	Simulation et modèles
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie	IFT 3275	3	Sécurité informatique
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers	IFT 3295	3	Bio-informatique
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie	IFT 3325	3	Téléinformatique
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection	IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
HEC 1001	3	Management (140700)	IFT 3355	3	Infographie
HEC 2010	3	Entrepreneuriat (241208)	IFT 3375	3	Informatique théorique
HEC 3015	3	Management (3040013)	IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)	IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias	IFT 3405	3	Algèbre numérique
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie	IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique	IFT 3545	3	Graphes et réseaux
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie	IFT 3655	3	Modèles stochastiques
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques	STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
MCB 1979	3	Microbiologie générale			
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1			
PHI 1130	3	Philosophie des sciences			
PHI 2005	3	Logique 2			
PHY 1651	3	Mécanique classique 1			
PSY 2055	3	Psychologie de la perception			
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1			
RED 2000	3	Rédaction administrative			
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles			

**Bloc 01Z**

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

**Segment 76 Propre à l'orientation générale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

**Bloc 76A Interfaces et bases de données**

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

**Bloc 76B Génie logiciel**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

**Bloc 76C Cours complémentaires**

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
----------	---	---

IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Bloc 76D Projet et stage**

Option - Maximum 6 crédits.

IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3151	3	Stage d'informatique

**Segment 77 Propre à l'orientation COOP**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,0 et conserver cette moyenne tout au long des études.

**Bloc 77A Interfaces et bases de données**

Obligatoire - 6 crédits.

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données

**Bloc 77B Génie logiciel**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

**Bloc 77C Stages**

Obligatoire - 9 crédits.

IFT 2550	3	Stage d'informatique 1
IFT 3550	3	Stage d'informatique 2
IFT 3551	3	Stage d'informatique 3

**Bloc 77D Cours complémentaires**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle

IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Segment 78 Propre au cheminement honor**

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

**Bloc 78A Méthodes formelles**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3655	3	Modèles stochastiques

**Bloc 78B Projet honor**

*Obligatoire - 3 crédits.*

IFT 4055	3	Projet informatique honor
----------	---	---------------------------

**Bloc 78C Cours de deuxième cycle**

*Option - Minimum 7 crédits, maximum 8 crédits.*

BIN 6002	3	Principes d'analyse génomique
BIN 6003	3	Architecture des polymères biologiques
IFT 6010	4	Intelligence artificielle
IFT 6042	4	Synthèse d'images
IFT 6080	4	Sujets en exploitation des ordinateurs
IFT 6095	4	Sujets en infographie
IFT 6141	4	Reconnaissance des formes
IFT 6145	4	Vision tridimensionnelle
IFT 6150	4	Traitements d'images
IFT 6155	4	Informatique quantique

IFT 6172	4	Sémantique des langages de programmation
IFT 6180	4	Cryptologie : théorie et applications
IFT 6195	4	Sujets en informatique quantique
IFT 6221	4	Synthèse des systèmes numériques
IFT 6232	4	Compilation
IFT 6243	4	Concepts de bases de données avancées
IFT 6251	4	Sujets en génie logiciel
IFT 6255	4	Recherche d'information
IFT 6261	4	Traitement des connaissances
IFT 6271	4	Sécurité informatique
IFT 6281	4	Gestion de documents
IFT 6291	4	Bio-informatique génomique
IFT 6292	4	Bio-informatique moléculaire
IFT 6299	4	Sujets en bio-informatique
IFT 6521	4	Programmation dynamique
IFT 6551	4	Programmation en nombres entiers
IFT 6561	4	Simulation : aspects stochastiques

**Bloc 78D Compléments**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3151	3	Stage d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

---

**Programme 1-175-2-0**
**Version 12 (A15)**


---

**Majeure en informatique****OBJECTIFS**

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en infor-

matique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 73

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 73A Programmation et algorithmique

*Obligatoire - 12 crédits.*

IFT 1005	3	Design et développement Web
IFT 1015	3	Programmation 1

IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données

#### Bloc 73B Système

*Obligatoire - 6 crédits.*

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

#### Bloc 73C Théorie

*Obligatoire - 6 crédits.*

IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle

#### Bloc 73D Domaines fondamentaux

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel

#### Bloc 73E Compléments

*Option - Minimum 15 crédits, Maximum 18 crédits.*

IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Bloc 73F Mathématiques***Option - Maximum 8 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

**Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télétection numérique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

**Bloc 73Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.*

Programme 1-175-4-0

Version 11 (A05)

**Mineure en informatique****OBJECTIFS**

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 73**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 73A Programmation et matériel***Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1

**Bloc 73B Domaines fondamentaux***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1

**Bloc 73C Mathématiques***Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique

**Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines***Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
COM 2001	3	Communication et mondialisation
DRT 1002S	3	Introduction au droit
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
GEO 2522	3	Télétection numérique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MCB 1979	3	Microbiologie générale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 2005	3	Logique 2
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

**Bloc 73Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-175-5-0

Version 10 (A16)

**Certificat en informatique appliquée****OBJECTIFS**

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 72**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

**Bloc 72A Langages de programmation***Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

### Bloc 72B Compléments d'informatique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données

### Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 2880	3	Organisation des ordinateurs et systèmes
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

### Bloc 72D Multimédia

*Option - Maximum 15 crédits.*

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D
IFT 3730	3	Infographie 3D

### Bloc 72E Programmation internet

*Option - Maximum 18 crédits.*

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1149	3	Technologie JSP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

### Bloc 72Z

*Choix - Maximum 6 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.*

---

Programme 1-175-7-3 Version 01 (A11)

---

## Module en administration des systèmes informatiques

### OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 12 crédits.

### Segment 72

Les crédits du Module sont tous à option.

#### Bloc 72A

*Option - Maximum 3 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

#### Bloc 72B

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 2830	3	Sécurité des systèmes informatiques
IFT 2880	3	Organisation des ordinateurs et systèmes
IFT 3820	3	Gestion de réseaux et protocoles
IFT 3830	3	Administration des systèmes d'exploitation

---

Programme 1-175-7-4 Version 01 (E01)

---

## Module en multimédia

### OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 12 crédits.

#### Segment 72

Les crédits du Module sont tous à option.

#### Bloc 72A

*Option - 12 crédits.*

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
IFT 2740	3	Outils de l'infographie 3D
IFT 3730	3	Infographie 3D

---

Programme 1-175-7-2

Version 00 (A99)

---

### Module en programmation

---

#### OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 12 crédits.

#### Segment 72

Les crédits du Module sont tous à option.

#### Bloc 72A

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

#### Bloc 72B

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données

---

Programme 1-191-1-0

Version 09 (A05)

---

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (B. Sc.)

---

*Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.*

#### OBJECTIFS

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et en recherche opérationnelle.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT. Le bloc 70 A constitue la 1<sup>re</sup> année d'études. La répartition des cours entre la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année d'études n'est restreinte que par les préalables.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 91 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 49 crédits obligatoires, 36 à option et 6 au choix.

**Bloc 70A Bases de mathématiques et d'informatique**

*Obligatoire - 30 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
STT 1700	3	Introduction à la statistique

**Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et informatique**

*Obligatoire - 19 crédits.*

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1720	4	Probabilités

MAT 2050	3	Analyse 2
----------	---	-----------

**Bloc 70C Informatique**

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

**Bloc 70D Mathématiques et statistique**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres

MAT 3661	3	Théorie de Galois
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

#### Minimum de crédits de niveau 3000 de sigles IFT ou MAT ou STT

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT.

#### Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

#### Programme 1-468-1-0

#### Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.)

Voir sous le Département de biochimie et médecine moléculaire.

#### Programme 1-205-1-0

Version 05 (A16)

#### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique (B. Sc.)

Voir sous le Département de physique.

### DÉPARTEMENT DE LINGUISTIQUE ET DE TRADUCTION

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-9006  
Téléphone : 514-343-7869 (linguistique)  
Téléphone : 514-343-7445 (traduction)  
Télécopieur : 514-343-2284  
lintra@LING.umontreal.ca

En raison de l'importance, à tous points de vue primordiale, des langues dans les sociétés, la linguistique et la traduction jouent un rôle fondamental dans l'ensemble des sciences humaines et sociales. Un peu comme les mathématiques qui sont au centre des sciences pures, la langue et les disciplines qui l'étudient sont à la base aussi bien des activités scientifiques elles-mêmes que de la création littéraire, des arts et même de la vie des mythes les plus fondateurs des civilisations.

De nos jours, le développement des industries liées à la langue fait émerger des applications nouvelles peut-être aussi prometteuses que l'invention de l'imprimerie, du téléphone et de l'aéronautique. L'informatique et la langue ouvrent ensemble des champs de recherche comme l'intelligence artificielle, la synthèse et la reconnaissance de la parole, la traduction automatique, l'identification des voix et la commande vocale.

Le Département de linguistique et de traduction vise à donner une formation de base dans les domaines fondamentaux de la linguistique (phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique) et propose également une formation à orientation historique ainsi que dans plusieurs domaines appliqués.

Le Département offre également une formation, professionnelle ou plus orientée vers la recherche, en traduction. Les éléments fondamentaux de cette formation sont la terminologie, la traductique, la rédaction, la familiarisation avec les langues de spécialité et évidemment la traduction de l'anglais vers le français ou du français vers l'espagnol.

#### Programme 1-180-2-0

Version 05 (A97)

#### Majeure en linguistique

### OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Connaissances de base 1***Obligatoire - 24 crédits.*

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français

**Bloc 71B Connaissances de base 2***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

**Bloc 71C Conn. de base 3 - Ling. historique/philologie***Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones

**Bloc 71D Maîtrise du français***Option - 6 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques

**Bloc 71E Langues***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)

CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LNG 1013	3	Langue et technologie
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

**Bloc 71F Outils et applications***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

**Bloc 71G Sujets spéciaux***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

LNG 3090 3 Neurosciences du langage

### Bloc 71H Compl. linguistique historique/philologie romane

*Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique

LNG 2120 3 Le français moderne, de 1500 à 1789

### Bloc 71Y Formations complémentaires et connexes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 2611 3 Ethnographie de la communication

ANT 2624 3 Mythes, rites, symboles

ANT 2665 3 Description ethno-linguistique

ANT 3631 3 Changement social et linguistique

ARV 1050 3 Introduction à l'archivistique

ARV 1054 3 Classification des archives

ARV 2955 3 Histoire du livre et de l'imprimé

COM 2200 3 Communication, interaction et discours

ETM 2102 3 Les institutions médiévales

FRA 2111 3 Littérature de la Nouvelle-France

HST 2001 3 Paléographie

IFT 1166 3 Programmation orientée objet en C++

IFT 1810 3 Introduction à la programmation

IFT 1990 3 Informatique pour sciences sociales

PHI 1005 3 Logique 1

PHI 1130 3 Philosophie des sciences

PHI 2150 3 Philosophie des sciences humaines

PHI 2160 3 Philosophie des sciences exactes

PHI 2180 3 Philosophie du langage

PHI 2320 3 Philosophie de l'esprit

PSY 1085 3 L'apprentissage

PSY 1095 3 Développement de l'enfant

PSY 2055 3 Psychologie de la perception

PSY 2065 3 Processus cognitifs 1

### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-180-4-0

Version 04 (A98)

## Mineure en linguistique

### OBJECTIFS

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

### Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

*Obligatoire - 9 crédits.*

LNG 1080 3 Lexicologie, sémantique et morphologie

LNG 1400 3 Notions de phonétique et de phonologie

LNG 1540 3 Notions de syntaxe

#### Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 2050 3 Syntaxe du français

LNG 2080 3 Sémantique du français

LNG 2360 3 Morphologie du français

LNG 2400 3 Phonétique instrumentale du français

LNG 2470 3 Phonologie du français

#### Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1050 3 Ancien et moyen français

LNG 1120 3 Histoire de la langue française

LNG 1125 3 Temps et espaces francophones

### Bloc 71D Maîtrise du français

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1013 3 La rédaction  
 FRA 2952G 3 Techniques d'écriture  
 FRA 2953G 3 Structuration de textes  
 TRA 1005 3 Difficultés du français écrit  
 TRA 1015 3 Interférences linguistiques

### Bloc 71E Outils et applications

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

LNG 1013 3 Langue et technologie  
 LNG 2002 3 Acquisition et linguistique  
 LNG 2160 3 Introduction à la psycholinguistique  
 LNG 2250 3 Analyse du discours en linguistique  
 LNG 2340 3 Langues secondes  
 LNG 2350 3 Sociolinguistique  
 LNG 3120 3 Traitement automatique du langage  
 LNG 3160 3 Atelier de travaux pratiques  
 LNG 3450 3 Production de la parole  
 LNG 3460 3 Perception et acoustique de la parole

### Bloc 71F Sujets spéciaux

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

LNG 1300 3 Dictionnaires : analyse de contenu  
 LNG 2045 3 Grammaire du français et linguistique  
 LNG 2100 3 Français québécois  
 LNG 2140 3 Questions de bilinguisme  
 LNG 2355 3 Troubles du langage et linguistique

### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-182-4-0

Version 01 (A07)

## Mineure en sciences cognitives

### OBJECTIFS

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

### Segment 74

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

#### Bloc 74A

*Obligatoire - 3 crédits.*

PSY 2065 3 Processus cognitifs 1

#### Bloc 74B Fondements théoriques et méthodologiques

*Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.*

IFT 1810 3 Introduction à la programmation  
 IFT 1990 3 Informatique pour sciences sociales  
 LNG 1080 3 Lexicologie, sémantique et morphologie  
 LNG 1540 3 Notions de syntaxe  
 PHI 1005 3 Logique 1  
 PHI 2320 3 Philosophie de l'esprit  
 PSY 1006 3 Méthodologie scientifique 1

PSY 1035 3 Psychologie physiologique

### Bloc 74C Champs sectoriels disciplinaires

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 2810	3	Structures de données
IFT 2821	3	Introduction aux bases de données
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

Programme 1-183-1-0

Version 02 (H12)

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (B. Sc.)

*Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.*

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Bases en linguistique et en psychologie

*Obligatoire - 60 crédits.*

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNP 1000	3	Linguistique et psychologie
LNP 3000	3	Synthèses en linguistique et psychologie
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

#### Bloc 70B Langage et cognition

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 3090	3	Neurosciences du langage

#### Bloc 70C Formation approfondie en linguistique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description

LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

**Bloc 70D Formation complémentaire en linguistique***Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

**Bloc 70E Form. approfondie en psychologie du développement***Option - 3 crédits.*

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3093	3	Adolescence
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
PSY 3254	3	Maturité et vieillesse

**Bloc 70F Formation approfondie en psychologie cognitive***Option - 3 crédits.*

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3106	3	La psychologie du rêve

**Bloc 70G Formation complémentaire en psychologie***Option - 3 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3	Psychologie et éducation
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3071	3	Relations interpersonnelles
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-147-1-5

Version 01 (A10)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique (B. A.)***Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.***OBJECTIFS**

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 72**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Bases en études françaises et linguistique**

*Obligatoire - 48 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français

**Bloc 72B Langues**

*Option - 6 crédits.*

*Les crédits doivent être choisis dans une seule et même langue.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

**Bloc 72C Histoire des littératures de langue française**

*Option - 9 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

**Bloc 72D Langue dans la francophonie**

*Option - 3 crédits.*

LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3580	3	Traduction littéraire

**Bloc 72E Poétique et parcours de lecture**

*Option - 6 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones

FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

**Bloc 72F Langue avant 1800***Option - 3 crédits.*

LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 2120	3	Le français moderne, de 1500 à 1789

**Bloc 72G Champs sectoriels en linguistique***Option - 3 crédits.*

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2350	3	Sociolinguistique

**Bloc 72H Recherches en littérature française***Option - 6 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

**Bloc 72I Recherches en linguistique***Option - 3 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

**Bloc 72Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-185-1-0

Version 13 (A17)

**Baccalauréat spécialisé en traduction (B. A.)****OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en traduction vise à préparer l'étudiant à la traduction de l'anglais vers le français dans le respect des normes de pratique professionnelle, notamment la qualité, l'efficacité et la déontologie, afin d'exercer sa profession (comme salarié, entrepreneur, associé ou travailleur autonome). Le diplômé possèdera également une formation de base en terminologie et en traduction spécialisée. La formation permettra à l'étudiant de contextualiser son domaine d'étude et pourra également conduire à des études de 2<sup>e</sup> cycle orientées vers la pratique professionnelle ou la recherche.

À la fin de son cheminement, l'étudiant sera en mesure de:

- Mettre en oeuvre des stratégies de transfert linguistique et culturel
  - Utiliser adéquatement les outils informatiques
  - Communiquer efficacement dans une langue de qualité
  - Mettre en oeuvre des techniques de recherche appropriées
  - Gérer des projets
  - Exercer un rôle-conseil
  - Développer une réflexion critique sur la pratique sur sa pratique en mobilisant les concepts pertinents
- Le baccalauréat spécialisé en traduction permet aussi d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières:
- Traduction
  - Terminologie
  - Révision
  - Rédaction
  - Conseil linguistique
  - Métiers langagiers

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Les 3 crédits de cours au choix des orientations générale et COOP doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du responsable des études du Département.
- L'étudiant qui désire s'inscrire à l'orientation COOP ou au cheminement international en fait la demande au responsable à la fin de sa 1<sup>re</sup> année dans le programme. Il doit pour cela avoir obtenu un minimum de 24 crédits de cours du B.A. spécialisé en traduction et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0.
- L'étudiant qui s'inscrit à l'orientation COOP doit réaliser trois stages obligatoires en milieu de travail (TRA2001, TRA3001 et TRA3002) dont les crédits sont cumulés en supplément des 90 crédits normalement requis pour le programme.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement international doit préparer un contrat d'études à l'étranger qui s'intègre à ses objectifs scolaires et présenter au responsable une attestation de réussite d'un test de langue internationale à un niveau correspondant à B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Un séjour à l'étranger d'au moins 1 trimestre est exigé. Les cours du bloc 71 I servent à parfaire la connaissance de la langue passive (langue C), si nécessaire, avant le séjour à l'étranger. En cas de retour à l'orientation générale, 3 crédits pourront être reconnus comme cours au choix.
- Le contrat d'études à l'étranger devra préciser les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil, le nombre d'ECTS (2 ECTS comptant pour 1 crédit nord-américain), de crédits du Royaume-Uni (4 « UK credits » comptant pour 1 crédit) ou de toute autre unité de valeur de l'université d'accueil. Le stage TRA2950 Pratique en milieu de travail pourra être inscrit dans ce bloc s'il est réalisé à l'étranger.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits dans l'orientation générale et au cheminement international. Au cheminement COOP, le baccalauréat comporte 90 crédits auxquels s'ajoutent les 9 crédits obligatoires du segment 72.

- L'orientation générale comprend les blocs des segments 01, 02 et 71 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.
- L'orientation COOP comprend les blocs des segments 01, 02, 72, avec 63 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.
- Le Cheminement international comprend les blocs des segments 01, 02 et 71 avec 54 crédits obligatoires et 36 à option.

#### Segment 01 Commun aux deux orientations et au Cheminement international

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 54 crédits obligatoires et au minimum 27 crédits optionnels.

#### Bloc 01A Transfert linguistique

*Obligatoire - 15 crédits.*

TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 2505	3	Traduction et adaptation
TRA 2650	3	Révision
TRA 3555	3	Traduction professionnelle assistée par ordinateur

#### Bloc 01B Communication

*Obligatoire - 12 crédits.*

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 2330	3	Rédaction professionnelle

#### Bloc 01C Recherche et outils informatiques

*Obligatoire - 9 crédits.*

TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés

#### Bloc 01D Terminologie

*Obligatoire - 6 crédits*

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3455	3	Terminologie avancée

#### Bloc 01E Exercice de la profession

*Obligatoire - 6 crédits.*

TRA 3900	3	Réalités professionnelles
TRA 3915	3	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction

#### Bloc 01F Évolution de la discipline

*Obligatoire - 6 crédits.*

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

#### Bloc 01G Anglais

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

*Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Selon leur classement, les étudiants de niveau 1 pourront suivre les cours TRA1025, TRA1750 ou TRA2750, les étudiants de niveau 2 pourront suivre les cours TRA1750, TRA2750 ou TRA3750.*

TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 1750	3	General Translation
TRA 2750	3	Advanced Translation
TRA 3750	3	Specialized Translation

#### Bloc 01H Thématiques particulières

*Option - Maximum 3 crédits.*

*Cheminement régulier: 3 crédits.*

*Cheminement international: maximum 3 crédits.*

TRA 3450	3	Terminologie, langues et cités
TRA 3650	3	Révision et post-édition
TRA 3655	3	Traduction et terminologie au Canada

#### Bloc 01I Connaissances linguistiques

*Option - Maximum 3 crédits.*

*Cheminement régulier: 3 crédits.*

*Cheminement international: maximum 3 crédits.*

LNG 1120	3	Histoire de la langue française
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1300	3	Dictionnaires : analyse de contenu
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

#### Segment 02 Traduction Spécialisée

Les étudiants du cheminement régulier et du cheminement COOP doivent faire un minimum de 15 crédits (maximum 18 crédits) dans au moins 2 blocs (2A-2B-2C-2D-2E) au choix dont 3 crédits d'un cours de langue et notions (soit TRA2210, 2220, 2240 ou 2260). Les étudiants du cheminement international doivent faire un minimum de 9 crédits dans au moins 2 blocs (2A-2B-2C-2D-2E) dont 3 crédits d'un cours de langue et notions (soit TRA2210, 2220, 2240 ou 2260).

#### Bloc 02A Filière scientifique et technique

*(Option - Maximum 15 crédits.)*

*Pour plus de précisions relatives aux exigences d'inscription dans les blocs 02A à 02E, veuillez vous référer à la mention publiée sous l'entête du segment 02 - Traduction spécialisée.*

TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
----------	---	---

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3355	3	Traduction en environnement
TRA 3515	3	Traduction scientifique

**Bloc 02B Filière juridique***(Option - Maximum 9 crédits.)**Pour plus de précisions relatives aux exigences d'inscription dans les blocs 02A à 02E, veuillez vous référer à la mention publiée sous l'entête du segment 02 - Traduction spécialisée.*

TRA 2260	3	Langue et notions juridiques
TRA 2565	3	Traduction juridique : contrats
TRA 3565	3	Traduction juridique : valeurs mobilières

**Bloc 02C Filière biomédicale et pharmaceutique***(Option - Maximum 9 crédits.)**Pour plus de précisions relatives aux exigences d'inscription dans les blocs 02A à 02E, veuillez vous référer à la mention publiée sous l'entête du segment 02 - Traduction spécialisée.*

TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie

**Bloc 02D Filière commerciale, économique et administrative***(Option - Maximum 12 crédits.)**Pour plus de précisions relatives aux exigences d'inscription dans les blocs 02A à 02E, veuillez vous référer à la mention publiée sous l'entête du segment 02 - Traduction spécialisée.*

TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3575	3	Traduction administrative

**Bloc 02E Filière littéraire et multimodale***(Option - Maximum 12 crédits.)**Pour plus de précisions relatives aux exigences d'inscription dans les blocs 02A à 02E, veuillez vous référer à la mention publiée sous l'entête du segment 02 - Traduction spécialisée.*

TRA 2570	3	Localisation, multimédia et jeux vidéo
TRA 3550	3	Adaptation publicitaire
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle

**Segment 71 Propre à l'orientation générale et au cheminement international**

Les étudiants du cheminement régulier: maximum 6 crédits optionnels dans le bloc 71A et 3 crédits au choix, bloc 71Z.

Les étudiants du cheminement international: 12 crédits du bloc 71J, un maximum de 12 crédits optionnels dans les blocs 71A et 71I et un maximum de 3 crédits au choix, bloc 71Z.

**Bloc 71A Stages pratiques***Option - Maximum 6 crédits.*

TRA 2900	3	Téléstage
TRA 2950H	6	Pratique en milieu de travail

**Bloc 71I Propre au chem. international - Perfect. connaissance de la 3e langue***Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1310	3	Civilisation allemande
----------	---	------------------------

ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 2195	3	Société et culture en Italie
ITL 3002	3	Version
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones
PTG 2700	3	Introduction à la traduction lusophone

**Bloc 71J Propre au chem. international - Ét. à l'étranger-Transfert linguistique***Option - Maximum 12 crédits.*

TRA 2801E	3	Langue C (niveau B2)
TRA 2802E	3	Langue C (niveau C1)
TRA 2803E	3	Langue C (niveau C2)
TRA 2804E	3	Culture et civilisation, langue C
TRA 2805E	3	Littérature de langue C
TRA 2806E	3	Communication écrite en langue C
TRA 2807E	3	Grammaire avancée, langue C
TRA 2808E	3	Linguistique, langue C
TRA 2809E	3	Histoire et théorie de la traduction
TRA 2810E	3	Traduction générale avancée C-A
TRA 2811E	3	Traduction générale avancée A-C
TRA 2812E	3	Traduction générale avancée C-B
TRA 2813E	3	Traduction générale avancée B-C
TRA 2814E	3	Langue de spécialité C
TRA 2815E	3	Traduction technico-scientifique C-A
TRA 2816E	3	Traduction technico-scientifique C-B
TRA 2817E	3	Traduction économique et commerciale C-A
TRA 2818E	3	Traduction économique et commerciale C-B

TRA 2819E	3	Traduction juridique et administrative C-A
TRA 2820E	3	Traduction juridique et administrative C-B
TRA 2821E	3	Traduction médico-pharmaceutique C-A
TRA 2822E	3	Traduction médico-pharmaceutique C-B
TRA 2823E	3	Traduction informatique C-A
TRA 2824E	3	Traduction informatique A-C
TRA 2825E	3	Traduction littéraire C-A
TRA 2826E	3	Traduction littéraire A-C
TRA 2827E	3	Traduction littéraire C-B
TRA 2828E	3	Terminologie C-A
TRA 2829E	3	Interprétation C-A
TRA 2830E	3	Interprétation B-A
TRA 2831E	3	Interprétation C-B
TRA 2832E	3	Traduction assistée par ordinateur

**Bloc 71Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Les étudiants du cheminement régulier : 3 crédits.*

*Les étudiants du cheminement international: maximum 3 crédits.*

**Segment 72 Propre à l'orientation COOP**

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Stages Coop**

*Option - 9 crédits.*

TRA 2001	3	Stage en milieu de travail 1
TRA 3001	3	Stage en milieu de travail 2
TRA 3002	3	Stage en milieu de travail 3

**Bloc 72Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que TRA et LNG.*

**Programme 1-185-2-0**

Version 04 (A17)

**Majeure en traduction****OBJECTIFS**

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de niveau universitaire. Il permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycles orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein pendant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit aux blocs 70A et 70B durant sa 1<sup>re</sup> année; aux blocs 70C, 70D, 70E et 70F durant sa 2<sup>e</sup> année. Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département. Les cours ANG 1101 et ANG 1102 ne peuvent pas être crédités dans le programme de majeure en traduction.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Formation de base**

*Obligatoire - 24 crédits.*

TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1015	3	Interférences linguistiques
TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 1300	3	Techniques de rédaction
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1500	3	Méthodologie de la traduction
TRA 1550	3	Traduction générale
TRA 1600	3	Outils informatiques des langagiers

**Bloc 70B Connaissance de l'anglais**

*Option - 3 crédits.*

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
----------	---	-------------------------------

ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 1750	3	General Translation
TRA 2750	3	Advanced Translation

**Bloc 70C Formation avancée***Obligatoire - 12 crédits.*

TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2600	3	Outils informatiques avancés
TRA 3555	3	Traduction professionnelle assistée par ordinateur
TRA 3900	3	Réalités professionnelles

**Bloc 70D Langues de spécialités***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques

**Bloc 70E Traduction spécialisée***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

TRA 2515	3	Traduction technique
TRA 2525	3	Traduction commerciale
TRA 2545	3	Traduction médicale et pharmaceutique
TRA 2565	3	Traduction juridique : contrats
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3515	3	Traduction scientifique
TRA 3525	3	Traduction économique
TRA 3545	3	Traduction en biotechnologie
TRA 3565	3	Traduction juridique : valeurs mobilières
TRA 3750	3	Specialized Translation

**Bloc 70F Thématiques particulières***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 2330	3	Rédaction professionnelle
TRA 2505	3	Traduction et adaptation
TRA 2650	3	Révision
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation
TRA 3450	3	Terminologie, langues et cités
TRA 3550	3	Adaptation publicitaire
TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3590	3	Traduction audiovisuelle

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.*

Les 3 crédits de cours au choix doivent être pris parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du conseiller pédagogique du Département.

**Certificat de traduction troisième langue**

Voir sous le Département de littératures et de langues du monde.

**DÉPARTEMENT DES LITTÉRATURES DE LANGUE FRANÇAISE**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8016

Téléphone : 514-343-6225

Télécopieur : 514-343-2256

littra@umontreal.ca

Créé en 1962, le Département compte aujourd'hui parmi les départements de littérature française les plus importants d'Amérique du Nord. La formation qu'il dispense porte sur l'ensemble des littératures d'expression française, ainsi que sur l'histoire et la théorie littéraires.

Les programmes de 1er cycle permettent d'associer à une solide culture littéraire et historique diverses formes de spécialisation qui ouvrent sur le monde contemporain. La mineure et la majeure en littératures de langue française peuvent être combinées respectivement à un diplôme de majeure ou à une mineure d'une autre discipline. Le baccalauréat spécialisé comporte trois orientations : histoire, poétique et théorie des littératures; dramaturgie; francophonie. La première orientation est la plus générale, visant l'acquisition de solides connaissances dans l'ensemble des littératures d'expression française et dans les théories littéraires; les deux autres ajoutent, à une formation de base dans ces deux domaines, une concentration de 30 crédits sur l'analyse des textes et des pratiques de théâtre (dramaturgie) ou des littératures des pays autres que la France et le Québec (francophonie). Le Département participe également à des baccalauréats bidisciplinaires, avec études cinématographiques, avec philosophie, avec linguistique et avec études anglaises. Il collabore par ailleurs avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement du français au secondaire.

Les programmes et formules pédagogiques favorisent le travail personnel et font une large place à la participation des étudiants. Les cours obligatoires, qui donnent la formation de base, sont nombreux en 1re année; ils le sont moins en 2e et disparaissent complètement en 3e année, où n'existent plus que des cours avec un nombre limité d'étudiants.

En plus des cours qui font habituellement partie d'un programme de littérature, le Département offre des cours de création littéraire assurés par des professeurs du Département. Le Département accueille aussi de nombreux conférenciers.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes, s'adresser à littra@umontreal.ca ou à la responsable des études de 1er cycle, Marie-Pascale Huglo, 514 343-6370.

Programme 1-145-1-5

Version 03 (A11)

**Baccalauréat spécialisé en littératures de langue française (B. A.)****OBJECTIFS**

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions.

L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des oeuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'orientation Dramaturgie conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires.

L'orientation Francophonie est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement ancrée aux apprentissages fondamentaux en études françaises.

Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être chercheur, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la Francophonie ou organismes théâtraux.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01 A et selon l'orientation choisie aux cours suivants : pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures, aux cours des blocs 83 A, B, et F; pour l'orientation Dramaturgie, aux deux cours du bloc 84 A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84 B, D, G, H, J; et pour l'orientation Francophonie, au cours du bloc 85 A, et des cours à option des blocs 85 F, G et I.
- Les étudiants de 1<sup>re</sup> année ne peuvent s'inscrire aux cours de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> années (sigles 2XXX et 3XXX) sauf exceptionnellement, avec approbation.
- En 2<sup>e</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 01 B et, pour l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures aux cours des blocs 83 C et D; pour l'orientation Dramaturgie, aux cours à option des blocs 84 B, D, G, H, I; pour l'orientation Francophonie, aux cours des blocs 85 B, C, F, G et H.
- Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations:

- orientation Histoire, poétique et théorie des littératures (segment 83), comprend 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 au choix.
- orientation Dramaturgie (segment 84), comprend 27 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 3 au choix.
- orientation Francophonie (segment 85), comprend 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

#### Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

#### Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

*Obligatoire - 15 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

#### Bloc 01B Lectures critiques

*Obligatoire - 6 crédits.*

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques

#### Bloc 01Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.*

#### Segment 83 Propre à l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures

Les 66 crédits de l'Orientation sont à option.

#### Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

*Option - 6 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17 <sup>e</sup> siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18 <sup>e</sup> - 21 <sup>e</sup> siècles

#### Bloc 83B Initiations à l'analyse et à l'écriture

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

#### Bloc 83C Histoire des littératures

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

**Bloc 83D Poétiques et parcours de lecture***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

**Bloc 83E Théories***Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature

FRA 3360	3	La représentation théâtrale
----------	---	-----------------------------

**Bloc 83F Langue française***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

**Bloc 83G Études interdisciplinaires et culturelles***Option - Maximum 12 crédits*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

**Bloc 83H Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles***Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3101	3	Cinéma des différences
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
SRL 1025	3	Christianisme, arts et littérature

**Bloc 83I Pratiques d'écriture***Option - Maximum 12 crédits.*

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

**Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture***Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2107	3	L'adaptation cinématographique
CIN 2109	3	Critique cinématographique

CIN 3104 3 Histoire et théorie du scénario

**Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture**

*Option - Maximum 9 crédits.*

FRA 2805 3 Littérature et édition

FRA 2862 3 Recherches en dramaturgie

FRA 3819 3 Stage dans une maison d'édition

FRA 3825 3 Pratiques de l'édition numérique

FRA 3826 3 Théories de l'édition numérique

**Bloc 83L Compléments métiers de l'édition et de la culture**

*Option - Maximum 3 crédits.*

ANT 3141 3 Anthropologie visuelle

ARV 2955 3 Histoire du livre et de l'imprimé

COM 1300 3 Théories de la communication

COM 1350 3 Communication, cognition, émotions

COM 1600 3 Introduction aux études médiatiques

HAR 3340 3 Exposition d'art : Discours et pratiques

JOU 1100 3 Le journalisme: évolution et perspectives

JOU 2310 3 Analyse de l'actualité

**Bloc 83M Littératures anciennes et étrangères**

*Option - Maximum 12 crédits.*

AES 2012 3 Littérature chinoise contemporaine

AES 2020 3 Littérature du Japon traditionnel

AES 2021 3 Littérature japonaise contemporaine

ALL 2200 3 Introduction à la littérature allemande

ALL 2214 3 Panorama de la littérature allemande

ALL 2250 3 Le Siècle des Lumières et ses ombres

ALL 2260 3 Romantisme allemand

ALL 2270 3 Modernisme allemand

ALL 2321 3 Panorama du cinéma allemand

ALL 3263 3 Réalisme allemand

ALL 3273 3 Le roman allemand contemporain

ANG 1001 3 Reading Poetry

ANG 1002 3 Reading Fiction

ANG 1031 3 Survey of British Literature to 1650

ANG 1032 3 Survey of British Literature, 1650-1900

ANG 1033 3 20th Century Literatures in English

ANG 1282 3 British Drama

ANG 1320 3 Children's Literature in English

ANG 1401 3 Quebec Writing in English

ANG 1500 3 African-American Literature

ANG 1600 3 Detective Fiction

ANG 1655 3 Travel Literature in English

ANG 1750 3 Science Fiction and Fantasy

ANG 2115 3 Shakespeare

ANG 2173 3 American Literature 1776 to 1900

ANG 2183 3 American Literature 1900 to Present

ANG 2325 3 Contemporary Canadian Literature

ANG 2404 3 Literature and Transnational Feminisms

ANG 2461 3 Sexuality and Representation

ARA 2050 3 Littérature arabe

CTL 1140 3 Panorama de la littérature catalane

ESP 2400 3 Cinéma et littératures hispaniques

GRC 1031 3 Introduction à la littérature grecque

GRM 1001 3 Littérature néo-hellénique

ITL 1141 3 Introduction à la littérature italienne

ITL 3075 3 Grands courants littéraires en Italie

LAT 1031 3 Histoire de la littérature latine

LCO 1008 3 Oeuvres de la littérature mondiale 1

LCO 2000 3 Évolution du roman

LCO 2040 3 Oeuvres de la littérature mondiale 2

**Bloc 83N Langues anciennes et modernes**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901 3 Allemand 1 (niveau A1.1)

ALL 1902 3 Allemand 2 (niveau A1.2)

ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)

ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)

ANG 1904 3 Anglais 4 (niveau B1.2)

ANG 1911 3 Lire en anglais 1 (niveau B1)

ANG 1912 3 Lire en anglais 2 (niveau B2)

ARA 1901 3 Arabe 1 (niveau A1.1)

ARA 1902 3 Arabe 2 (niveau A1.2)

ARA 1912 3 Arabe A1

CHN 1901 3 Chinois 1 (niveau A1.1)

CHN 1902 3 Chinois 2 (niveau A1.2)

CTL 1901 3 Catalan 1 (niveau A1)

CTL 1902 3 Catalan 2 (niveau A2)

CTL 1903 3 Catalan 3 (niveau B1.1)

CTL 1904 3 Catalan 4 (niveau B1.2)

ESP 1901 3 Espagnol 1 (niveau A1)

ESP 1902 3 Espagnol 2 (niveau A2)

ESP 1903 3 Espagnol 3 (niveau B1.1)

ESP 1904 3 Espagnol 4 (niveau B1.2)

GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1

GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2

GRM 1901 3 Grec moderne 1 (niveau A1.1)

GRM 1902 3 Grec moderne 2 (niveau A1.2)

ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)

ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)

JPN 1901 3 Japonais 1 (niveau A1.1)

JPN 1902 3 Japonais 2 (niveau A1.2)

LAT 1111 3 Initiation à la langue latine 1

LAT 1121 3 Initiation à la langue latine 2

PTG 1901 3 Portugais 1 (niveau A1)

PTG 1902 3 Portugais 2 (niveau A2)

RUS 1901 3 Russe 1 (niveau A1.1)

RUS 1902 3 Russe 2 (niveau A1.2)

**Bloc 83Y**

*Option - 3 crédits.*

ANT 1611 3 Langage, culture, société

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

**Segment 84 Propre à l'orientation Dramaturgie**

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 60 crédits à option.

**Bloc 84A Histoire du théâtre occidental**

*Obligatoire - 6 crédits.*

FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
----------	---	--

FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
----------	---	---------------------------------------

**Bloc 84B Dramaturgies**

*Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.*

FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3860	3	Stage en milieu théâtral

**Bloc 84C Dramaturgie anglophone**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 2115	3	Shakespeare

**Bloc 84D Compléments aux études dramaturgiques**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
CIN 3106	3	L'acteur de cinéma
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2

**Bloc 84E Pratiques d'écriture**

*Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 3709	3	Les chantiers de la création
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias

**Bloc 84F Métiers de l'édition et de la culture**

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique

FRA 3826 3 Théories de l'édition numérique

**Bloc 84G Histoire des littératures**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1100 3 Introduction à la littérature médiévale  
 FRA 1102 3 Introduction à l'humanisme  
 FRA 1110 3 Introduction aux classicismes  
 FRA 1120 3 Introduction aux modernités  
 FRA 1130 3 Introduction à la littérature québécoise  
 FRA 1140 3 Introduction à la francophonie  
 FRA 2100 3 Littérature française du Moyen Âge  
 FRA 2103 3 Littérature française de la Renaissance  
 FRA 2110 3 Littérature française du 17e siècle  
 FRA 2111 3 Littérature de la Nouvelle-France  
 FRA 2112 3 Littérature française du 18e siècle  
 FRA 2124 3 Littérature française du 19e siècle  
 FRA 2130 3 Littérature québécoise du 19e siècle  
 FRA 2131 3 Littérature québécoise des 20e et 21e siècles  
 FRA 2141 3 Littérature maghrébine  
 FRA 2142 3 Littérature africaine  
 FRA 2143 3 Littérature des Caraïbes  
 FRA 2180 3 Poésie moderne et contemporaine  
 FRA 2181 3 Roman moderne et contemporain  
 FRA 2183 3 Histoire de la littérature des femmes  
 FRA 2184 3 Histoire de la littérature de jeunesse

**Bloc 84H Poétiques et parcours de lecture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203 3 Lecture du poème  
 FRA 1204 3 Lecture du roman  
 FRA 1205 3 Lecture de l'essai  
 FRA 2203 3 Poétiques médiévales  
 FRA 2204 3 Poétiques classiques  
 FRA 2210 3 Poétiques modernes et contemporaines  
 FRA 2220 3 Formes narratives  
 FRA 2221 3 Formes poétiques  
 FRA 2224 3 Formes brèves  
 FRA 2241 3 Lecture des textes francophones  
 FRA 2284 3 Paralittératures  
 FRA 2285 3 Les récits de soi  
 FRA 2615 3 Questions de littérature québécoise  
 FRA 3220 3 Auteur français  
 FRA 3230 3 Auteur québécois  
 FRA 3241 3 Auteur francophone  
 FRA 3242 3 Questions de littérature francophone

**Bloc 84I Théories**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2311 3 Poétique et théorie des genres  
 FRA 2313 3 Théorie et analyse du récit  
 FRA 2314 3 Théorie et analyse du discours poétique  
 FRA 2318 3 Imaginaire social et littérature

FRA 3302 3 Rhétorique et argumentation  
 FRA 3306 3 Théories des identités sexuelles  
 FRA 3308 3 Littérature et linguistique  
 FRA 3310 3 Littérature et société  
 FRA 3313 3 Littérature et psychanalyse  
 FRA 3314 3 Littérature et philosophie  
 FRA 3359 3 La recherche en littérature

**Bloc 84J Langue française**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1013 3 La rédaction  
 LNG 1050 3 Ancien et moyen français  
 LNG 1061G 3 De la grammaire au style  
 LNG 1062G 3 Le lexique : particularités, difficultés  
 LNG 1125 3 Temps et espaces francophones  
 LNG 1126 3 Histoire du français en Amérique  
 LNG 1955 3 Notions générales de linguistique  
 LNG 2100 3 Français québécois  
 LNG 2250 3 Analyse du discours en linguistique

**Bloc 84K Études interdisciplinaires et culturelles**

*Option - Maximum 9 crédits.*

FRA 2500 3 La littérature et les autres arts  
 FRA 2510 3 La bande dessinée  
 FRA 3500 3 Littérature, culture, médias  
 FRA 3503 3 Mythes et littérature  
 FRA 3508 3 Identités culturelles et littérature  
 FRA 3511 3 Les avant-gardes  
 FRA 3641 3 Littérature et civilisation africaines

**Bloc 84L Littératures/dramaturgies anciennes/étrangères**

*Option - Maximum 9 crédits.*

AES 2012 3 Littérature chinoise contemporaine  
 AES 2020 3 Littérature du Japon traditionnel  
 AES 2021 3 Littérature japonaise contemporaine  
 ALL 2200 3 Introduction à la littérature allemande  
 ALL 2214 3 Panorama de la littérature allemande  
 ALL 2250 3 Le Siècle des Lumières et ses ombres  
 ALL 2260 3 Romantisme allemand  
 ALL 2270 3 Modernisme allemand  
 ALL 3263 3 Réalisme allemand  
 ALL 3273 3 Le roman allemand contemporain  
 ANG 1001 3 Reading Poetry  
 ANG 1002 3 Reading Fiction  
 ANG 1031 3 Survey of British Literature to 1650  
 ANG 1032 3 Survey of British Literature, 1650-1900  
 ANG 1033 3 20th Century Literatures in English  
 ANG 1320 3 Children's Literature in English  
 ANG 1401 3 Quebec Writing in English  
 ANG 1500 3 African-American Literature  
 ANG 1600 3 Detective Fiction  
 ANG 1655 3 Travel Literature in English

ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

**Bloc 84M Langues anciennes et modernes***Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

**Bloc 84Y***Option - 3 crédits.*

ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

**Segment 85 Propre à l'orientation Francophonie**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 63 crédits à option.

**Bloc 85A Initiation aux littératures francophones***Obligatoire - 3 crédits.*

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
----------	---	--------------------------------

**Bloc 85B Approche historique des littératures francophones***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes

**Bloc 85C Lecture des littératures francophones***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

**Bloc 85D Approches interculturelles***Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 3101	3	Cinéma des différences
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles

**Bloc 85E Sciences humaines***Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
SRL 1025	3	Christianisme, arts et littérature

**Bloc 85F Histoire des littératures***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17 <sup>e</sup> siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18 <sup>e</sup> siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19 <sup>e</sup> siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19 <sup>e</sup> siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20 <sup>e</sup> et 21 <sup>e</sup> siècles
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

**Bloc 85G Poétiques et parcours de lecture***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois

**Bloc 85H Théories***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

**Bloc 85I Langue française***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

**Bloc 85J Études interdisciplinaires et culturelles***Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature

FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes

**Bloc 85K Pratiques d'écriture***Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2706	3	L'art de la critique
FRA 2707	3	Pratique des genres
FRA 2760	3	L'écriture dramatique
FRA 3709	3	Les chantiers de la création

**Bloc 85L Métiers de l'éducation et de la culture***Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 2862	3	Recherches en dramaturgie
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition
FRA 3825	3	Pratiques de l'édition numérique
FRA 3826	3	Théories de l'édition numérique

**Bloc 85M Littératures anciennes et étrangères***Option - Maximum 6 crédits.*

AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2

**Bloc 85N Langues anciennes et modernes***Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

**Bloc 85Y***Option - 3 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
----------	---	---------------------------

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
CIN 3104	3	Histoire et théorie du scénario
HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 1130	3	Autour de l'impressionnisme
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2185	3	Histoire de la photographie
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HAR 3220	3	L'art actuel
HAR 3900	3	Théories de l'art
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
POL 1605G	3	Politique internationale
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
QCF 1050	3	Introduction au Québec
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3221	3	Histoire du christianisme
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

Programme 1-145-2-5

Version 02 (A11)

**Majeure en littératures de langue française****OBJECTIFS**

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01 A, 83 A et B. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01 B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Segment 01**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse**

*Obligatoire - 15 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes

FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

**Bloc 01B Lectures critiques***Obligatoire - 6 crédits.*

FRA 2007	3	Questions d'histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques

**Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures***Option - 6 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles

**Bloc 83B Initiations à l'analyse et à l'écriture***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit

**Bloc 83C Histoire des littératures***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse

**Bloc 83D Poétiques et parcours de lecture***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques

FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2265	3	Questions d'analyse dramaturgique
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

**Bloc 83E Théories***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

**Bloc 83F Langue française***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 1126	3	Histoire du français en Amérique
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

**Bloc 83G Études interdisciplinaires et culturelles***Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
FRA 3511	3	Les avant-gardes

FRA 3641 3 Littérature et civilisation africaines

### Bloc 83H Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles

*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2110 3 Le cinéma et les autres arts  
 CIN 3101 3 Cinéma des différences  
 FAS 1000 3 Introduction à l'interculturel  
 LCO 1001 3 Le textuel et le visuel  
 LCO 1020 3 Littérature comparée et philosophie  
 LCO 2030 3 Littérature, technologies et médias  
 LCO 2100 3 Littérature et théories de la culture  
 LCO 2300 3 Pratiques culturelles  
 LCO 3001 3 Problèmes de la représentation

### Bloc 83I Pratiques d'écriture

*Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 2706 3 L'art de la critique  
 FRA 2707 3 Pratique des genres  
 FRA 2760 3 L'écriture dramatique  
 FRA 3709 3 Les chantiers de la création  
 FRA 3715 3 Écriture et nouveaux médias

### Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture

*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 2107 3 L'adaptation cinématographique  
 CIN 2109 3 Critique cinématographique  
 CIN 3104 3 Histoire et théorie du scénario

### Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2805 3 Littérature et édition  
 FRA 2862 3 Recherches en dramaturgie  
 FRA 3819 3 Stage dans une maison d'édition  
 FRA 3825 3 Pratiques de l'édition numérique  
 FRA 3826 3 Théories de l'édition numérique

### Bloc 83L Compléments métiers de l'édition et de la culture

*Option - Maximum 3 crédits.*

ANT 3141 3 Anthropologie visuelle  
 ARV 2955 3 Histoire du livre et de l'imprimé  
 COM 1300 3 Théories de la communication  
 COM 1350 3 Communication, cognition, émotions  
 COM 1600 3 Introduction aux études médiatiques  
 HAR 3340 3 Exposition d'art : Discours et pratiques  
 JOU 1100 3 Le journalisme: évolution et perspectives  
 JOU 2310 3 Analyse de l'actualité

### Bloc 83Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle FRA du champ d'études.*

Programme 1-145-4-5

Version 02 (A16)

## Mineure en littératures de langue française

### OBJECTIFS

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits. Elle comprend les segments 01 et 83 avec 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

#### Segment 01

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

#### Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

*Obligatoire - 15 crédits.*

FRA 1000 3 Approches des études littéraires  
 FRA 1005 3 Analyse de textes  
 FRA 1009 3 Grammaire du français  
 FRA 1021 3 Littérature et histoire de la langue  
 FRA 1027 3 Histoire de la littérature

#### Segment 83 Histoire, poétique et théorie des littératures

Tous les crédits du segment sont à option.

#### Bloc 83A Introductions à l'histoire des littératures

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

### Bloc 83B Initiations à l'analyse

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones

### Bloc 83C Études interdisciplinaires et culturelles

*Option - Maximum 6 crédits.*

FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée

### Bloc 83D Pratiques d'écriture

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1705	3	Regarder, écouter, écrire
FRA 1706	3	Création littéraire: poésie
FRA 1707	3	Création littéraire: récit
FRA 2760	3	L'écriture dramatique

### Bloc 83E Métiers de l'édition

*Option - Maximum 6 crédits*

FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3819	3	Stage dans une maison d'édition

1-173-1-0

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Écriture de scénario et création littéraire (B. A.)

*Voir sous le Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.*

Programme 1-147-1-5

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Linguistique (B. A.)

*Voir sous le Département de linguistique et de traduction.*

Programme 1-148-1-5

Version 02 (H16)

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (B. A.)

*Voir sous le Département de philosophie.*

Programme 1-137-1-0

Version 00 (A07)

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langues anglaise et française (B. A.)

*Voir sous le Département de littératures et de langues du monde.*

### DÉPARTEMENT DE LITTÉRATURES ET DE LANGUES DU MONDE

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-8086

Téléphone : 514-343-6222

Télécopieur : 514-343-2255

Le Département de littératures et de langues du monde offre des programmes de Baccalauréat spécialisé, de majeure et de mineure en littérature comparée, en études allemandes, en études anglaises, en études hispaniques ainsi que des programmes courts en langues et cultures étrangères (arabe, catalan, grec moderne, italien, portugais et russe). En regroupant des spécialistes en langues et en littérature, le Département favorise l'interdisciplinarité et les étudiants bénéficient du dynamisme de professeurs dont l'enseignement et la recherche concernent des questions aussi variées que la mondialisation, le post-colonialisme et la diaspora, les pratiques langagières, le multilinguisme et le contact des langues, les pratiques d'écritures modernes et créatives, la représentation des sexualités et des identités sexuelles, la ville, la loi et la littérature, ou encore les rapports entre littérature et cinéma.

Ainsi le baccalauréat spécialisé en littérature comparée se caractérise par l'importance qu'il accorde au fait textuel dans toute sa généralité, généralité qui englobe bien sûr, mais dépasse aussi, les domaines proprement littéraires. Tout en recoupant les préoccupations traditionnelles de la discipline (comparaison de littératures nationales sur des bases thématiques, stylistiques et autres, intérêt pour la théorie du fait littéraire, son histoire, sa sociologie, etc.), l'étude de la littérature comparée en suit également les tendances les plus récentes et ce de plusieurs manières : linguistiquement et géographiquement d'abord, en débordant largement les limites des littératures occidentales (Chine, Japon, Moyen Orient) ; ensuite en élargissant son champ d'activités à l'analyse de pratiques culturelles textuelles, qu'elles soient littéraires ou non, et en les évaluant dans leurs rapports changeants à des savoirs également en flux ; enfin, en visant désormais à intégrer dans ses outils de recherche tous les instruments nouveaux offerts par l'informatique.

Le baccalauréat spécialisé en études anglaises offert par le Département de littératures et de langues du monde est le seul du réseau francophone comparable à celui des universités anglophones nord-américaines. En misant sur la littérature contemporaine et sur des approches culturelles et critiques diversifiées de la lecture et de l'écriture, l'étude des littératures et cultures d'expression anglaise se fait de façon globale et créative. L'étudiant assiste à des cours qui explorent non seulement les littératures britanniques, américaines ou canadiennes, mais aussi les interactions dynamiques des littératures anglophones avec celles d'autres langues et cultures au Québec, en Irlande, en Inde, en Afrique et aux Caraïbes.

Le baccalauréat spécialisé en études allemandes épouse trois orientations : civilisation et histoire ; littérature ; traduction et rédaction. Il permet d'acquérir une solide compétence dans la langue allemande, ainsi qu'une connaissance approfondie sur le cinéma, les arts et l'histoire de la pensée germanique, ou sur les médias et la politique. Il vise à terme une formation de maîtrise ou de doctorat et une carrière professionnelle dans l'enseignement collégial ou universitaire, ou dans les domaines de la culture et de la communication.

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques permet d'acquérir une solide connaissance de la langue et des pratiques culturelles du monde hispanophone (cinéma, littérature, presse périodique, cultures populaires et autochtones) et de tous les aspects de la langue espagnole : phonologie, grammaire, composition, évolution historique, variation et changement linguistique, ainsi que la traduction et l'enseignement de l'espagnol. Il prépare aux études supérieures en littérature et linguistique hispanique, ainsi qu'à

la didactique de l'espagnol langue seconde.

Le Département de littératures et de langues du monde collabore étroitement avec le Centre canadien d'études allemandes et européennes (CCEAE) qui favorise la recherche et l'enseignement en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire, grâce au soutien accordé par le Service allemand d'échanges universitaires (DAAD). Le Centre de ressources de l'espagnol (CRE), soutenu par le ministère de l'Éducation de l'Espagne, répond à la nécessité de promouvoir l'enseignement de la langue espagnole dans le cadre du système éducatif du Québec.

Le département offre aussi deux baccalauréats bilinguistiques. Le baccalauréat bilinguistique en littératures de langue anglaise et française s'adresse à ceux et celles qui possèdent déjà une bonne connaissance de l'anglais et qui souhaitent étudier leurs littératures, les points de rencontre et les spécificités qui lient et éloignent ces deux langues. Le baccalauréat bilinguistique en études allemandes et histoire permet d'acquérir des outils méthodologiques indispensables à l'analyse historique et des connaissances approfondies de l'histoire, de la culture et de la langue allemande.

Le Département de littératures et de langues du monde offre également des programmes de majeure et de mineure, des certificats et des modules en études arabes, études catalanes, études italiennes, études latino-américaines, études lusophones, études néo-helléniques et russes, en plus des majeures et mineures en études allemandes, études anglaises, études hispaniques et littérature comparée. Le nouveau baccalauréat par cumul en langues modernes offre à l'étudiant une connaissance approfondie d'au moins deux langues étrangères. L'étudiant constitue son baccalauréat de 90 crédits en optant pour la combinaison de son choix (une majeure et une mineure ou certificat ou par une combinaison de trois mineures) parmi les programmes d'études allemandes, arabes, catalanes, hispaniques, italiennes, lusophones et néo-helléniques. Contrairement à un baccalauréat par cumul traditionnel, ce programme permet l'obtention d'un baccalauréat qui reconnaît explicitement la formation en « langues modernes » sur le diplôme.

En collaboration avec le Département de linguistique et de traduction, un programme de Certificat de traduction troisième langue, avec une orientation allemand-français et une orientation espagnol-français, français-espagnol, est également offert au Département de littératures et de langues du monde.

Aux cycles supérieurs, le Département offre des programmes de maîtrise en littérature comparée, en études allemandes, en études anglaises et en études hispaniques. La maîtrise en études anglaises permet notamment de suivre une formation axée vers l'enseignement au collégial. La maîtrise en études hispaniques offre deux options : langue et littérature et espagnol langue seconde. Le Département de littératures et de langues du monde offre aussi un doctorat en études anglaises et un doctorat en littérature (options études allemandes, études hispaniques, études littéraires et intermédiaires, littérature comparée et générale, théorie et épistémologie de la littérature).

Programme 1-085-1-0

Version 12 (H15)

## Baccalauréat spécialisé en études allemandes (B. A.)

### OBJECTIFS

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 9 crédits au choix.

#### Bloc 71A Apprentissage de l'allemand 1

*Obligatoire - 12 crédits.*

*L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.*

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

#### Bloc 71B Apprentissage de l'allemand 2

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

#### Bloc 71C Introduction aux études allemandes

*Obligatoire - 9 crédits.*

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

**Bloc 71D Civilisation et histoire***Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945
ALL 3350	3	Édition et médias germanophones

**Bloc 71E Littérature et cinéma***Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain

**Bloc 71F Traduction et rédaction***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisées
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

**Bloc 71G Lectures dirigées***Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

**Bloc 71H Stage***Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 3400	6	Stage dans une institution germanophone
----------	---	---

**Bloc 71Y Disciplines connexes***Option - 9 crédits.*

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

**Bloc 71Z***Choix - 9 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.***Programme 1-085-2-0****Version 11 (H15)****Majeure en études allemandes****OBJECTIFS**

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Apprentissage de l'allemand 1

*Obligatoire - 12 crédits.*

*L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.*

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

#### Bloc 71B Apprentissage de l'allemand 2

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2

#### Bloc 71C Introduction aux études allemandes

*Obligatoire - 9 crédits.*

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande

#### Bloc 71D Civilisation et histoire

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945
ALL 3350	3	Édition et médias germanophones

#### Bloc 71E Littérature et cinéma

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
----------	---	--------------------------------------

ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3200	3	Le film allemand contemporain
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3281	3	Colloque à sujet ouvert

#### Bloc 71F Traduction et rédaction

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

#### Bloc 71G Lectures dirigées

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 2290	3	Lectures dirigées 1 (Littérature)
ALL 3290	3	Lectures dirigées 2 (Civilisation)

#### Bloc 71Y Disciplines connexes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 1630	3	Figuration et abstraction (1900-1950)
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3760	3	Heidegger
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3851	3	Intégration européenne

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.*

---

 Programme 1-085-4-0

 Version 09 (H10)
 

---

**Mineure en études allemandes****OBJECTIFS**

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Apprentissage de l'allemand 1**

*Obligatoire - 12 crédits.*

*L'étudiant qui possède des connaissances avancées de la langue allemande peut être intégré aux cours du bloc 71 A selon le niveau atteint.*

ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)

**Bloc 71B Introduction aux études allemandes**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1012	3	Allemand parlé 1
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1
ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

**Bloc 71C Littérature et civilisation**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.*

---

 Programme 1-085-7-0

 Version 00 (E99)
 

---

**Module en langue et culture allemandes****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits à option.

#### Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

#### Bloc 70A Langue

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)

#### Bloc 70B Culture

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1210	3	L'allemand à travers des oeuvres-phares
ALL 1310	3	Civilisation allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
POL 1954	3	Politique internationale

Programme 1-087-1-0

Version 01 (H10)

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et

### Histoire (B. A.)

*Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.*

#### OBJECTIFS

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Formation de base 1

*Obligatoire - 15 crédits.*

ALL 1310	3	Civilisation allemande
----------	---	------------------------

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge

**Bloc 70B Formation de base 2***Obligatoire - 15 crédits.*

ALL 1110	3	Allemand écrit
ALL 1380	3	Allemand parlé 2
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine

**Bloc 70C Perfectionnement***Obligatoire - 12 crédits.*

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 3700	3	Lectures dirigées

**Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2350	3	Perspectives médiévales

**Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne***Option - 9 crédits.*

HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2263	3	La Révolution française et l'Empire
HST 2264	3	Le Siècle des Lumières en Europe
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 3206	3	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

**Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3333	3	L'Allemagne depuis 1945

**Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2***Option - 15 crédits.*

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2522	3	Sciences et conflits internationaux
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle

HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie

**Bloc 70H Contributions d'autres disciplines***Option - 3 crédits.*

PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
POL 1954	3	Politique internationale

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-135-1-0****Version 12 (A17)****Baccalauréat spécialisé en études anglaises (B. A.)****OBJECTIFS**

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

*Cheminement honor*

Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er

cycle doivent approuver le projet de recherche dirigé avant l'inscription.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 71**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 crédits obligatoires, 45 crédits à option choisis dans les blocs de cours à option à l'exclusion du bloc 71V et 9 crédits au choix,

- en cheminement Honor : 36 crédits obligatoires, 45 crédits à option dont les 12 crédits du bloc 71V et 9 crédits au choix.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

**Bloc 71A**

*Obligatoire - 36 crédits.*

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

**Bloc 71B Grammaire et composition**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

**Bloc 71C Cultures et littératures populaires**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance

ANG 2330	3	Reading Journalism
----------	---	--------------------

**Bloc 71D Interfaces culturelles**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

**Bloc 71E Perspectives historiques et nationales**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

**Bloc 71F Stages**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 3101	3	Stage 1
ANG 3102	3	Stage 2

**Bloc 71V Cheminement honor**

*Option - Maximum 12 crédits.*

ANG 3001	6	Honours Thesis
ANG 6001	3	Séminaire honor 1
ANG 6002	3	Séminaire honor 2

**Bloc 71Y Disciplines connexes**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Bloc 71Z**

Choix - 9 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Programme 1-135-2-0

Version 10 (A17)

**Majeure en études anglaises****OBJECTIFS**

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par asso-

ciation de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

**Bloc 71A Initiation à la littérature**

Obligatoire - 21 crédits.

ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

**Bloc 71B Grammaire et composition**

Option - maximum 6 crédits.

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2

**Bloc 71C Langue parlée**

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

**Bloc 71D Langue écrite**

Option - Maximum 3 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)

**Bloc 71E Cultures anglophones**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

**Bloc 71F Cultures et littératures populaires**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance
ANG 2330	3	Reading Journalism
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

**Bloc 71G Interfaces culturelles**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

**Bloc 71H Perspectives historiques et nationales***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

**Bloc 71I Disciplines connexes***Option - 3 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Bloc 71J Stages***Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 3101	3	Stage 1
ANG 3102	3	Stage 2

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.***Programme 1-135-4-0**

Version 07 (A05)

**Mineure en études anglaises****OBJECTIFS**

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et

deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)
- orientation Langue et culture (segment 72).

### Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

### Bloc 01A Grammaire et composition

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research

### Bloc 01B Cultures anglophones

*Option - 3 crédits.*

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

### Bloc 01C Disciplines connexes

*Option - Maximum 3 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 2102	3	Cinéma québécois
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

### Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

### Bloc 71A Cultures et littératures populaires

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance

ANG 2330	3	Reading Journalism
ANG 2461	3	Sexuality and Representation

### Bloc 71B Interfaces culturelles

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1100	3	Initiation to English Literary Studies
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms

### Bloc 71C Perspectives historiques et nationales

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

### Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

### Bloc 72A Langue parlée

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)

### Bloc 72B Langue écrite

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)

### Bloc 72C Littératures modernes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1282	3	British Drama
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture

ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature

**Programme 1-135-7-0**

Version 00 (E99)

**Module en langue et culture anglaises****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)

ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

**Bloc 70B Culture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1021	3	Contemporary British and Irish Culture
ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture

**Programme 1-137-1-0**

Version 00 (A07)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en littératures de langue anglaise et française (B. A.)****OBJECTIFS**

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en "humanities" qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

#### Bloc 70A Intro. discipline (ét. françaises/ét. anglaises)

*Obligatoire - 36 crédits.*

ANG 1001	3	Reading Poetry
ANG 1002	3	Reading Fiction
ANG 1006	3	Reading Drama
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 2020	3	English Languages since 1066
FAS 3000	3	Formations culturelles des théories
FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature

#### Bloc 70B Littératures des Amériques (ét. françaises)

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise
FRA 3230	3	Auteur québécois

#### Bloc 70C Littératures des Amériques (ét. anglaises)

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 1381	3	Survey of American Literature
ANG 1401	3	Quebec Writing in English
ANG 1500	3	African-American Literature
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2183	3	American Literature 1900 to Present
ANG 2325	3	Contemporary Canadian Literature

#### Bloc 70D Littératures du monde (ét. françaises)

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
----------	---	--------------------------------

FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines

#### Bloc 70E Littératures du monde (ét. anglaises)

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1655	3	Travel Literature in English
ANG 2260	3	Modernism in Art and Literature
ANG 2322	3	War, Literature, and the Arts
ANG 2362	3	Literature and Globalization

#### Bloc 70F Littératures/cultures populaires (ét. françaises)

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2284	3	Paralittératures
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

#### Bloc 70G Littératures/cultures populaires (ét. anglaises)

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1005	3	Reading Popular Culture
ANG 1320	3	Children's Literature in English
ANG 1380	3	Theatre in Montreal
ANG 1600	3	Detective Fiction
ANG 1700	3	Literature and Film
ANG 1750	3	Science Fiction and Fantasy
ANG 1755	3	Vampires in Film and Literature
ANG 2115	3	Shakespeare
ANG 2312	3	The Romance
ANG 2330	3	Reading Journalism

#### Bloc 70H Ident. sexuelles/sexualités (ét. franç./ét. ang.)

*Option - 6 crédits.*

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ANG 2461	3	Sexuality and Representation
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles

#### Bloc 70I Histoire des littératures (ét. françaises)

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 3220	3	Auteur français

**Bloc 70J Histoire des littératures (ét. anglaises)***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 1032	3	Survey of British Literature, 1650-1900
ANG 1282	3	British Drama
ANG 1341	3	Irish Literature and Culture
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900

**Bloc 70K Théorie (ét. françaises)***Option - 6 crédits.*

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3503	3	Mythes et littérature

**Bloc 70L Théorie (ét. anglaises)***Option - 3 crédits.*

ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2320	3	Literature and the Law
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-117-4-0

Version 04 (H17)

**Mineure en études arabes****OBJECTIFS**

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, composé de vingt-deux états et peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1er cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements***Obligatoire - 6 crédits.*

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2

**Bloc 70B Langue***Option - Maximum 12 crédits.*

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1

**Bloc 70C Le monde arabe***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

**Bloc 70D Disciplines connexes***Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3070	3	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 3232	3	Soufisme, mystique de l'islam
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3940	3	Dialogue interreligieux

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-117-7-0

Version 01 (H17)

**Module en langue et culture arabes****OBJECTIFS**

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1

**Bloc 70B Culture***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
REL 1230	3	Introduction à l'islam
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman

Programme 1-104-4-0

Version 00 (A13)

**Mineure en études catalanes****OBJECTIFS**

La mineure en études catalanes a pour but d'offrir une formation en langue, culture et civilisation catalanes ainsi qu'en littérature et/ou traduction catalan-français. Le programme permet d'effectuer un stage en milieu de travail ou un séjour d'immersion en pays catalan (facultatifs). L'étudiant peut également s'inscrire à des cours dans des disciplines connexes : histoire, littérature, linguistique et traduction. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de

18 crédits par trimestre.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études catalanes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

### Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

#### Bloc 72A Civilisation

*Obligatoire - 3 crédits.*

CTL 1120 3 Introduction à la culture catalane

#### Bloc 72B Langue

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

CTL 1901 3 Catalan 1 (niveau A1)

CTL 1902 3 Catalan 2 (niveau A2)

CTL 1903 3 Catalan 3 (niveau B1.1)

CTL 1904 3 Catalan 4 (niveau B1.2)

#### Bloc 72C Lettres et société

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CTL 1140 3 Panorama de la littérature catalane

CTL 2030 3 Lectures dirigées en études catalanes

CTL 2260 3 Traduction catalan-français

LLM 1000 3 Espaces linguistiques

#### Bloc 72D Applications pratiques

*Option - Maximum 6 crédits.*

CTL 2410 3 Stage

CTL 2420 3 Voyage d'études

#### Bloc 72E Disciplines connexes

*Option - Maximum 12 crédits.*

ESP 1215 3 Civilisation espagnole

FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 2340	3	Langues secondes
POL 3851	3	Intégration européenne
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2240	3	Langue et notions biomédicales
TRA 2260	3	Langue et notions juridiques
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3580	3	Traduction littéraire

### Bloc 72Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-104-7-0

Version 00 (A08)

## Module en langue et culture catalanes

### OBJECTIFS

Le module en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits.

#### Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

#### Bloc 70A Langue

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)

#### Bloc 70B Culture

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
CTL 2260	3	Traduction catalan-français
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
POL 3851	3	Intégration européenne

Programme 1-105-1-0

Version 12 (A13)

### Baccalauréat spécialisé en études hispaniques (B. A.)

#### OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement post-secondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 73

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

#### Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

*Obligatoire - 33 crédits.*

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne

#### Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

*Option - Maximum 12 crédits.*

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)

**Bloc 73C Étude de la langue***Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

**Bloc 73D Traduction et rédaction***Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

**Bloc 73E Littérature espagnol***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle

**Bloc 73F Littérature hispano-américaine***Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine

**Bloc 73G Littérature hispanique***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

**Bloc 73H Lectures et recherches complémentaires***Option - Maximum 9 crédits.*

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

**Bloc 73I Théorie littéraire***Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature

**Bloc 73J Culture et société***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésopotamie ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
POL 3835	3	L'Amérique latine

**Bloc 73Y***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	Introduction aux médias
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 3160	3	Le théâtre romain

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

**Bloc 73Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.*

Programme 1-105-2-0

Version 14 (A16)

**Majeure en études hispaniques****OBJECTIFS**

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de

cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 73**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

**Bloc 73A Langue, civilisations, littérature**

*Obligatoire - 18 crédits.*

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2536	3	Grammaire avancée

**Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol**

*Option - Maximum 9 crédits.*

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)

**Bloc 73C Étude de la langue**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3710	3	L'espagnol : langue étrangère 1
ESP 3720	3	L'espagnol : langue étrangère 2
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

**Bloc 73D Traduction et rédaction**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

### Bloc 73E Littérature espagnol

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
ESP 3242	3	Romantisme et réalisme en Espagne
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle

### Bloc 73F Pratiques culturelles hispano-américaines

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête
ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine

### Bloc 73G Littérature hispanique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3435	3	Théâtre hispanique du Siècle d'or
ESP 3440	3	Poésie hispanique moderne
ESP 3451	3	Essai hispanique XVIIIe - XXe siècles

### Bloc 73H Lectures et recherches complémentaires

*Option - Maximum 9 crédits.*

ESP 3810	3	Travail de recherche
ESP 3820	3	Programme de lectures
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

### Bloc 73I Théorie littéraire

*Option - Maximum 3 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 3010	3	Théories de la littérature

### Bloc 73J Culture et société

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ANT 3881	3	Mésomérique ancienne
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations

HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
POL 3835	3	L'Amérique latine

### Bloc 73Y

*Option - 3 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
COM 1200	3	Introduction aux médias
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
LAT 3160	3	Le théâtre romain
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2340	3	Langues secondes
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

### Bloc 73Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.*

Programme 1-105-4-0

Version 07 (A95)

## Mineure en études hispaniques

### OBJECTIFS

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mi-

neure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 72

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

#### Bloc 72A Apprentissage de l'espagnol

*Option - Maximum 15 crédits.*

ESP 1901            3    Espagnol 1 (niveau A1)

ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

#### Bloc 72B Étude de la langue

*Option - Maximum 12 crédits.*

ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 3511	3	Phonologie et phonétique de l'espagnol
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3610	3	Préparation au DELE (niveau supérieur)

#### Bloc 72C Traduction et rédaction

*Option - Maximum 15 crédits.*

ESP 2525	3	Composition espagnole 1
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

#### Bloc 72D Civilisation et littérature

*Option - Maximum 18 crédits.*

ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3335	3	Cinéma latino-américain
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

#### Bloc 72Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.*

---

Programme 1-105-7-0

Version 00 (E99)

---

### Module en langue et culture hispaniques

---

#### OBJECTIFS

Le module en langue et culture hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol

**Bloc 70B Culture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3131	3	La peinture espagnole du Siècle d'or
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
POL 3835	3	L'Amérique latine

**Majeure en études italiennes****OBJECTIFS**

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une solide compétence langagière ainsi qu'une connaissance approfondie de la culture italienne dans ses différents aspects. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 72**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Civilisation**

*Obligatoire - 6 crédits.*

ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 2195	3	Société et culture en Italie

**Bloc 72B Langue***Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.*

ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
ITL 2040	3	Italien parlé
ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
ITL 3002	3	Version

**Bloc 72C Littérature et société***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2120	3	Le théâtre italien du 20e siècle
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle
ITL 2350	3	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie

**Bloc 72D L'Italie dans la Méditerranée***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 3867	3	Culture et société italienne
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
GRM 1201	3	Cinéma grec
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne

**Bloc 72E Les arts***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 2360	3	Les avant-gardes historiques
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
PHI 2255	3	Théories esthétiques

**Bloc 72Y Disciplines connexes***Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1

LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LLM 1000	3	Espaces linguistiques
LNG 2340	3	Langues secondes
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

**Bloc 72Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-110-4-0**

Version 07 (A03)

**Mineure en études italiennes****OBJECTIFS**

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 72**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Civilisation**

*Obligatoire - 3 crédits.*

ITL 1120 3 Introduction à la culture italienne

**Bloc 72B Langue**

*Option - Maximum 15 crédits.*

ITL 1070 3 Grammaire avancée 1  
 ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)  
 ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)  
 ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)  
 ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)  
 ITL 2030 3 Stylistique et composition italiennes  
 ITL 2040 3 Italien parlé

**Bloc 72C Lettres et société**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 3867 3 Culture et société italienne  
 HAR 1090 3 La Renaissance : une définition  
 HAR 2090 3 L'art de la Renaissance à Rome  
 HAR 3420 3 L'art de la Renaissance à Venise  
 HST 2127 3 L'Italie, Moyen Âge et Renaissance  
 HST 2284 3 L'Italie aux 19e et 20e siècles  
 ITL 1141 3 Introduction à la littérature italienne  
 ITL 2120 3 Le théâtre italien du 20e siècle  
 ITL 2160 3 Cinéma et littérature après 1945  
 ITL 2195 3 Société et culture en Italie  
 ITL 2310 3 Littérature italienne 1 : 20e siècle  
 ITL 2350 3 Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle  
 ITL 2880 3 L'Italie méditerranéenne

**Bloc 72D Disciplines connexes**

*Option - Maximum 3 crédits.*

HGL 1031 3 Mythe et religion dans le monde romain  
 HST 1032 3 Histoire du Moyen Âge  
 HST 1041 3 L'Europe moderne  
 HST 2282 3 Occident et Empire ottoman, 1500-1750  
 LCO 1008 3 Oeuvres de la littérature mondiale 1  
 LCO 2011 3 Études comparatives des récits  
 LCO 2040 3 Oeuvres de la littérature mondiale 2  
 LCO 3010 3 Théories de la littérature  
 LLM 1000 3 Espaces linguistiques

LNG 2340 3 Langues secondes

**Bloc 72Z**

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-110-7-0

Version 00 (E99)

**Module en langue et culture italiennes****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ITL 1070 3 Grammaire avancée 1  
 ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)

ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
ITL 2040	3	Italien parlé

**Bloc 70B Culture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

HAR 1090	3	La Renaissance : une définition
HAR 2090	3	L'art de la Renaissance à Rome
HAR 3420	3	L'art de la Renaissance à Venise
HST 1041	3	L'Europe moderne
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2310	3	Littérature italienne 1 : 20e siècle

Programme 1-092-4-0

Version 02 (A01)

**Mineure en études latino-américaines****OBJECTIFS**

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements**

*Obligatoire - 3 crédits.*

LAA 1101	3	Amérique latine : cours synthèse
----------	---	----------------------------------

**Bloc 70B Aires culturelles**

*Option - 3 crédits.*

ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
----------	---	-------------------------------

**Bloc 70C Histoire**

*Option - 3 crédits.*

ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine

**Bloc 70D Économie et société**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 3835	3	L'Amérique latine

**Bloc 70E Langues**

*Option - 6 crédits.*

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)

**Bloc 70F Histoire et développement**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques

**Bloc 70G Arts, cultures et littératures**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 3881	3	Mésosamérique ancienne
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2300	3	Voix de l'Amérique latine
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
ESP 3311	3	Littérature de la Conquête

ESP 3312	3	Littérature de l'Indépendance
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3326	3	Narration et théâtre hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
HAR 2201	3	Art et architecture : Premières nations
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

**Bloc 70H Croissance et développement**

*Option - Maximum 3 crédits.*

POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
SOL 3201	3	Développement international

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

---

Programme 1-091-4-1 Version 00 (A14)

---

**Mineure en études lusophones****OBJECTIFS**

La mineure en études lusophones permet d'acquérir des connaissances en langue portugaise, en littérature et en culture lusophones. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études lusophones. Le programme est associé au secteur Arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

**Bloc 70B Langue**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.*

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
PTG 2050	3	Portugais : langue étrangère

**Bloc 70C Lettres et société**

*Option - Maximum 6 crédits.*

PTG 2030	3	Lectures dirigées en études lusophones
PTG 2270	3	Portugal-Canada: parcours interculturels
PTG 2652	3	Théâtre et cinéma lusophones
PTG 2700	3	Introduction à la traduction lusophone

**Bloc 70D Disciplines connexes**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

---

Programme 1-091-7-0 Version 01 (A10)

---

## Module en langue portugaise et cultures lusophones

### OBJECTIFS

Le Module en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits.

#### Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

#### Bloc 70A Langue

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite

#### Bloc 70B Culture

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HAR 2510	3	L'art baroque en Amérique latine
HAR 3510	3	Les arts modernes en Amérique latine
HST 1041	3	L'Europe moderne

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 2351	3	Amérique latine à l'époque coloniale
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
PTG 1100	3	Le monde lusophone
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

## Programme 1-130-5-0

Version 00 (H03)

## Certificat en études néo-helléniques

### OBJECTIFS

Le programme est multidisciplinaire et trilingue. Il a pour but de former des néo-hellénistes compétents dans plusieurs sphères d'activités : enseignement de la langue, de la littérature, de l'histoire ou de la civilisation de la Grèce moderne dans les écoles hellénophones de Montréal, dans le domaine de la recherche universitaire de ces mêmes disciplines ou dans le domaine des services offerts à la communauté.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avec l'approbation du conseiller pédagogique, l'étudiant qui connaît déjà la langue grecque moderne doit remplacer les 12 crédits des cours GRM 1901, 1902, 1903 et 1904 en tout ou en partie selon le niveau atteint, par autant de crédits choisis parmi les cours du bloc 72B.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études néo-helléniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 72**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Langue**

*Option - Maximum 12 crédits.*

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)

**Bloc 72B Lettres et civilisation**

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.*

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3	Cinéma grec
GRM 3000	3	Programme de lecture
GRM 3005	3	Prose néo-hellénique
GRM 3005Z	3	Prose néo-hellénique
GRM 3006	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3006Z	3	Poésie néo-hellénique
GRM 3100	3	Traduction littéraire grec-français
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
LLM 1000	3	Espaces linguistiques

**Bloc 72Z**

*Choix - 3 crédits.*

---

 Programme 1-130-7-0

 Version 00 (E99)
 

---

**Module en langue et culture néo-helléniques****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture néo-helléniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)

**Bloc 70B Culture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
GRM 1201	3	Cinéma grec
POL 3851	3	Intégration européenne

---

 Programme 1-121-7-0

 Version 00 (E99)
 

---

**Module en langue et culture russes****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

**Bloc 70B Culture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

**Programme 1-140-1-0** **Version 00 (A14)**

**Baccalauréat spécialisé en littérature comparée (B. A.)****OBJECTIFS**

Ce programme offre à l'étudiant une formation spécialisée en littérature comparée, de pair à une ouverture sur les cultures et l'apprentissage intensif d'au moins deux langues. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie des théories littéraires à propos de la littérature comparée, de son apparition comme discipline autonome jusqu'aux recherches contemporaines et interdisciplinaires. Il permet à l'étudiant de se façonner un programme en études comparatives, soit en savoirs et théories littéraires, soit en traditions littéraires comparées, soit en médias, soit orienté vers l'interculturel. Ce programme vise à doter l'étudiant :

- d'une formation théorique et critique sur l'analyse des rapports interculturels
- de connaissances sur les relations entre divers médias dans le domaine de l'expression culturelle
- d'apprentissages substantiels de plusieurs littératures dans au moins deux domaines linguistiques
- d'une réflexion systématique, de nature épistémologique, sur l'organisation du savoir.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Il est recommandé d'utiliser les crédits du bloc 70J à l'apprentissage d'une 3<sup>e</sup> ou d'une 4<sup>e</sup> langue.

*Cheminement Honor*

L'étudiant qui réussit au moins 54 crédits du baccalauréat, en maintenant une moyenne cumulative de 3,7, peut choisir le cheminement Honor. Il doit suivre les cours du bloc 70V (9 crédits) : LCO 4000 Projet de recherche 1, LCO 4001 Projet de recherche 2, sous la supervision d'un professeur, et un cours du bloc 70W (3 crédits) : séminaire à option des cycles supérieurs en littérature comparée (niveau 6000).

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 75 à option.

**Bloc 70A Fondements**

*Obligatoire - 15 crédits.*

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

**Bloc 70B Bases : savoirs et théories littéraires**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation

LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

**Bloc 70C Bases : traditions littéraires comparées***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains

**Bloc 70D Bases : médias***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3060	3	Lectures numériques

**Bloc 70E Bases : interculturel***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine

**Bloc 70F Spécialisation : savoirs et théories littéraires***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale

**Bloc 70G Spécialisation : traditions littéraires comparées***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand

ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2005	3	English Studies in a Comparatist Context
ANG 2153	3	British Literature 1790 to 1900
ANG 2173	3	American Literature 1776 to 1900
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 3222	3	Cervantes et le roman du Siècle d'or
FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
REL 1930	3	Bible, art et littérature

**Bloc 70H Spécialisation : médias***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.*

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 3021	3	Le cinéma japonais
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1700	3	Literature and Film
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 1108	3	Cinéma et télévision
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
COM 2001	3	Communication et mondialisation
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HAR 1145	3	L'oeuvre d'art et ses récits
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art

HAR 2185	3	Histoire de la photographie	ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste	ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
HAR 3065	3	Arts modernes et postmodernes	ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
HAR 3230	3	Approche sociologique de l'art	ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945	ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
<b>Bloc 70I Spécialisation : interculturel</b>			ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
<i>Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.</i>			ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique	ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain	ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ALL 1310	3	Civilisation allemande	ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ANT 1611	3	Langage, culture, société	ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion	ANG 1052	3	English Grammar 1
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique	ANG 1053	3	English Grammar 2
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1	ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2	ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
ARA 2001	3	Études arabes interdisciplinaires	ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ARA 2030	3	Traduction arabe 1	ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane	ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ESP 1215	3	Civilisation espagnole	ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine	ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel	ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne	ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne	ANG 1907	3	Anglais 7 (niveau C1)
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine	ANG 1907	3	Anglais 7 (niveau C1)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise	ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise	ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne	ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie	ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
TRA 2115	3	Histoire de la traduction	ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
<b>Bloc 70J Langues</b>			ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
<i>Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.</i>			ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
<i>En plus des cours énumérés dans le présent bloc, les étudiants peuvent choisir parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <a href="http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/">http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/</a>.</i>			ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ALL 1012	3	Allemand parlé 1	ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ALL 1090	3	Grammaire avancée 1	ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
ALL 1110	3	Allemand écrit	ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ALL 1380	3	Allemand parlé 2	ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	ARA 1912	3	Arabe A1
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	ARA 1912	3	Arabe A1
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
			CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
			CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
			CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
			CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)

CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ESP 2510	3	Pratique orale de l'espagnol
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	ESP 2525	3	Composition espagnole 1
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	ESP 2535	3	Composition espagnole 2
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	GRC 2011	3	Grec intermédiaire
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	GRC 2021	3	Grec avancé (A)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	GRC 2031	3	Grec avancé (B)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)	GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)	GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)	ITL 1070	3	Grammaire avancée 1
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)	ITL 2030	3	Stylistique et composition italiennes
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)	ITL 2040	3	Italien parlé
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)	ITL 2070	3	Grammaire avancée 2
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)	JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)

JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
PTG 1954	3	Portugais idiomatique et composition
PTG 1955	3	Portugais : communication orale et écrite
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)

**Bloc 70V Cheminement Honor***Option - maximum 9 crédits*

LCO 4000	3	Projet de recherche Honor 1
LCO 4001	6	Projet de recherche Honor 2

**Bloc 70W Cheminement Honor***Option - maximum 3 crédits*

LCO 6004	3	Poétique
LCO 6011	3	Traduction littéraire
LCO 6100	3	Épistémologie de la littérature
LCO 6111	3	Théories du genre (gender)
LCO 6312	3	Problèmes de la représentation
LCO 6350	3	Littératures européennes comparées
LCO 6467	3	Littérature et philosophie
LCO 6469	3	Littératures et savoirs
LCO 6540	3	Séminaire de recherche
LCO 6546	3	Littérature et médias
LCO 6555	3	Littératures canadiennes comparées

**Programme 1-140-2-0**

Version 03 (A17)

**Majeure en littérature comparée****OBJECTIFS**

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70 F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements**

*Obligatoire - 15 crédits.*

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3010	3	Théories de la littérature

**Bloc 70B Comparaisons littéraires**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 3000	3	Cours thématique
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

**Bloc 70C Interdisciplinaire**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques

**Bloc 70D Ouverture aux autres disciplines**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARV 2955	3	Histoire du livre et de l'imprimé
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction

**Bloc 70E Aires culturelles**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2040	3	Cinéma arabe
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque

GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
ITL 2880	3	L'Italie méditerranéenne
ITL 3075	3	Grands courants littéraires en Italie
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne

### Bloc 70F Langues

*Option - Maximum 6 crédits.*

En plus des cours énumérés dans le présent bloc, les étudiants peuvent choisir parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.

### Bloc 70Z

*Choix - 6 crédits.*

Programme 1-140-4-0

Version 01 (A98)

## Mineure en littérature comparée

### OBJECTIFS

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

#### Bloc 70A Méthodologies

*Obligatoire - 6 crédits.*

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture

#### Bloc 70B Littérature

*Option - 6 crédits.*

LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
LCO 1050	3	Discours épique
LCO 2000	3	Évolution du roman
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 2060	3	Rhétorique et interprétation
LCO 2070	3	Poésie comme pratique conceptuelle
LCO 2200	3	Modalités de l'analyse comparée
LCO 3000	3	Cours thématique
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LCO 3030	3	L'essai comme pensée littéraire
LCO 3050	3	Problèmes de l'histoire littéraire

#### Bloc 70C Interdisciplinaire

*Option - 6 crédits.*

ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ARA 2030	3	Traduction arabe 1
ARA 2040	3	Cinéma arabe
CIN 3103	3	Mythologies du cinéma
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 3715	3	Écriture et nouveaux médias
HST 1041	3	L'Europe moderne

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 2090	3	Le livre et ses avatars
LCO 2300	3	Pratiques culturelles
LCO 3001	3	Problèmes de la représentation
LCO 3020	3	Littérature et diversité humaine
LCO 3060	3	Lectures numériques
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

**Bloc 70D Aires culturelles***Option - 6 crédits.*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
ALL 2214	3	Panorama de la littérature allemande
ALL 2260	3	Romantisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ANG 1033	3	20th Century Literatures in English
ANG 1325	3	Survey of Canadian Literature
ANG 2361	3	Postcolonial Literature in English
ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
ARA 2050	3	Littérature arabe
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CTL 1120	3	Introduction à la culture catalane
CTL 1140	3	Panorama de la littérature catalane
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 2400	3	Cinéma et littératures hispaniques
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRM 1001	3	Littérature néo-hellénique
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1141	3	Introduction à la littérature italienne
ITL 2160	3	Cinéma et littérature après 1945
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1080	3	La littérature québécoise en comparaison
LCO 3040	3	Comparatismes interaméricains

LLM 1200	3	Introduction à la culture roumaine
LLM 1220	3	Panorama de la littérature roumaine
PTG 1210	3	Introduction à la culture portugaise
PTG 1220	3	Introduction à la culture brésilienne
QCF 1050	3	Introduction au Québec

**Bloc 70Z***Choix - 6 crédits.***Programme 1-185-5-2****Version 00 (A97)****Certificat de traduction troisième langue****OBJECTIFS**

Le Certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1er cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

- ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle;
- permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits. Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations :

- l'orientation Traduction allemand-français (segment 81)
- l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol (segment 82).

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : de 15 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 01A**

*Option - 3 crédits.*

ALL 3191	1.5	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3191	1.5	Travail dirigé en traduction 1
ALL 3192	1.5	Travail dirigé en traduction 2
ALL 3192	1.5	Travail dirigé en traduction 2
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction
ESP 3900	3	Travail dirigé en traduction

**Bloc 01B**

*Option - 6 crédits.*

ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2010	3	Grammaire avancée 2
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ALL 2110	3	Introduction à la traduction allemand-français
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2536	3	Grammaire avancée
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
ESP 2710	3	Traduction espagnol-français 1
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1005	3	Difficultés du français écrit
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers
TRA 1400	3	Recherche et documentation pour langagiers

**Bloc 01C**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2115	3	Histoire de la traduction
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2210	3	Langue et notions scientifiques et techniques
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2220	3	Langues et notions commerciales, économiques et administratives
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 2450	3	Terminologie et terminographie
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3125	3	Théories contemporaines de la traduction
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information
TRA 3250	3	Traduction en technologie de l'information

TRA 3580	3	Traduction littéraire
TRA 3580	3	Traduction littéraire

**Bloc 01Z**

*Choix - 3 crédits.*

**Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français**

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

**Bloc 81A**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3111	3	Traduction avancée 1
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3112	3	Traduction avancée 2
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3131	3	Traduction spécialisée
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone
ALL 3145	3	Traduire la diversité de l'espace germanophone

**Bloc 81B**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2200	3	Introduction à la littérature allemande
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2250	3	Le Siècle des Lumières et ses ombres
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2270	3	Modernisme allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2321	3	Panorama du cinéma allemand
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2333	3	L'Allemagne moderne
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3263	3	Réalisme allemand
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain
ALL 3273	3	Le roman allemand contemporain

**Segment 82 Propre à l'orient. Traduction espagnol-français, franç.-esp.**

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

**Bloc 82A**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2535	3	Composition espagnole 2
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2700	3	Introduction à la traduction hispanique
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2720	3	Traduction espagnol-français 2
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol
ESP 2730	3	Traduction français-espagnol

**Bloc 82B**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1225	6	Littérature espagnole : panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1325	3	Littérature hispano-américaine: panorama
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2651	3	Poésie et discours hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 2652	3	Récit et théâtre hispaniques : méthode
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3252	3	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3324	3	Roman et conte hispano-américains
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3355	3	Littérature hispano-américaine
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3444	3	Écriture féminine hispanique
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3537	3	Espagnol moderne
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique
ESP 3550	3	L'espagnol d'Amérique

## DÉPARTEMENT DE MATHÉMATIQUES ET DE STATISTIQUE

Pavillon André-Aisenstadt, bureau 5186  
Téléphone : 514-343-6111, poste 1693  
Télécopieur : 514-343-5700

Les mathématiques se sont de tout temps inscrites dans le grand courant du développement de la science. Tantôt innovatrices, tantôt à la remorque des autres sciences, elles se sont imposées dans les développements scientifiques ou technologiques.

En collaboration avec les départements de démographie, d'informatique et de recherche opérationnelle, de physique et de sciences économiques, le Département offre des baccalauréats spécialisés bidisciplinaires en Démographie et Statistique, en Mathématiques et Informatique, en Mathématiques et Physique et en Mathématiques et Économie, pouvant mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre discipline.

Le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des mathématiques au secondaire.

Programme 1-190-1-0

Version 19 (A17)

### Baccalauréat spécialisé en mathématiques (B. Sc.)

#### OBJECTIFS

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaire. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail. L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier. L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques.

L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

##### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 02) et est offert selon sept orientations :

- orientation Actuariat (segments 02 et 75) avec 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Actuariat COOP (segments 02 et 76) avec 63 crédits obligatoires et 27 crédits à option.
- orientation Mathématiques pures et appliquées (segments 02 et 77) avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Sciences mathématiques (segments 02 et 78) avec 26 crédits obligatoires, 5 à option et 9 crédits au choix.
- orientation Statistique (segments 02 et 79) avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 crédits au choix.
- orientation Statistique COOP (segments 02 et 80) avec 66 crédits obligatoires, 24 crédits à option.
- orientation Mathématiques financières (segments 02 et 81) avec 62 crédits obligatoires, 25 à option et 3 crédits au choix

L'étudiant inscrit dans une orientation COOP, doit aussi s'inscrire à un stage hors programme.

**Segment 02 Commun aux sept orientations**

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 23 crédits.*

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

**Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 75A Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles**

*Obligatoire - 27 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Bloc 75B Outils informatiques de base**

*Obligatoire - 7 crédits.*

IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

**Bloc 75C Compléments de mathématiques et de statistique**

*Option - Maximum 6 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3	Probabilités
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 75D Compléments d'actuariat**

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.*

ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements

ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie

**Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines**

*Option - 9 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

**Bloc 75Z**

*Choix - 3 crédits.*

**Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3).

**Bloc 76A Mathématiques de l'aléatoire et actuarielles**

*Obligatoire - 27 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Bloc 76B Outils informatiques de base**

*Obligatoire - 7 crédits.*

IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

**Bloc 76C Compléments de mathématiques et de statistique**

*Option - Maximum 6 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3	Probabilités

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 76D Compléments d'actuariat***Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.*

ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie

**Bloc 76E***Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

**Bloc 76Y Contributions d'autres disciplines***Option - 9 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

**Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 77A Analyse, algèbre et géométrie***Obligatoire - 33 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques

**Bloc 77B Outils informatiques de base***Obligatoire - 7 crédits.*

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1460	3	Modélisation
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

**Bloc 77C Compléments de mathématiques et de statistique***Option - Maximum 3 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques

**Bloc 77D Compléments mathématiques 2***Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

MAT 3000	3	Stage 2
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
MAT 6717	3	Probabilités

**Bloc 77Y Contributions d'autres disciplines***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 77Z***Choix - 3 crédits.***Segment 78 Propre à l'orientation Sciences mathématiques**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 55 crédits à option et 9 crédits au choix.

**Bloc 78A Compléments***Obligatoire - 3 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
----------	---	----------

**Bloc 78B Outils informatiques de base***Option - 7 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

**Bloc 78C Compléments mathématiques***Option - Minimum 36 crédits, maximum 39 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 3230	3	Finance mathématique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 2000	3	Stage 1
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques

MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 78Y Contributions d'autres disciplines***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 3245	3	Simulation et modèles
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1620	3	Ondes et vibrations

PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

**Bloc 78Z***Choix - 9 crédits.***Segment 79 Propre à l'orientation Statistique**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 Y dans la même discipline.

**Bloc 79A Compléments de mathématiques***Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques

**Bloc 79B Éléments de statistique***Obligatoire - 18 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 79C Outils informatiques de base***Obligatoire - 7 crédits.*

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1460	3	Modélisation
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

**Bloc 79D Outils informatiques avancés***Option - Maximum 12 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

**Bloc 79E Compléments en mathématiques***Option - Maximum 12 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle

**Bloc 79F Mathématiques financières et de l'assurance***Option - Maximum 12 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD

**Bloc 79G Compléments en probabilités et statistique 1***Option - Maximum 9 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 4000	3	Mémoire de fin d'études

**Bloc 79H Compléments en probabilités et statistique 2***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

MAT 3000	3	Stage 2
MAT 6717	3	Probabilités
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique

**Bloc 79Y Contributions d'autres disciplines***Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1

PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

**Bloc 79Z***Choix - 3 crédits.***Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 43 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 80 Y dans la même discipline.

**Bloc 80A Compléments de mathématiques***Obligatoire - 12 crédits.*

MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques

**Bloc 80B Éléments de statistique***Obligatoire - 18 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 80C Outils informatiques de base***Obligatoire - 7 crédits.*

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1460	3	Modélisation
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

**Bloc 80D Outils informatiques avancés***Option - Maximum 12 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 3245	3	Simulation et modèles

**Bloc 80E Compléments en mathématiques***Option - Maximum 12 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle

**Bloc 80F Mathématiques financières et de l'assurance***Option - Maximum 12 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1

ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3201	3	Mathématiques des régimes de rentes
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3251	3	Théorie du risque
ACT 3281	3	Laboratoire d'actuariat
ACT 3284	3	Modèles en assurance IARD

**Bloc 80G Compléments en probabilités et statistique***Option - Maximum 15 crédits.*

MAT 6717	3	Probabilités
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique

**Bloc 80H***Obligatoire - 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2

**Bloc 80Y Contributions d'autres disciplines***Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique

**Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 25 crédits à option et 3 crédits au choix.

### Bloc 81A Mathématiques de l'aléatoire et la finance

*Obligatoire - 39 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
ACT 3230	3	Finance mathématique
ACT 3282	3	Laboratoire de mathématiques financières
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision

### Bloc 81B Outils informatiques de base

*Option - 7 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat

### Bloc 81C Compléments de mathématiques

*Option - Maximum 9 crédits.*

MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6717	3	Probabilités

### Bloc 81D Compléments d'actuariat

*Option - Maximum 9 crédits.*

ACT 2250	3	Mathématiques de l'assurance-vie 1
ACT 2251	3	Mathématiques de l'assurance-vie 2
ACT 2284	3	Mathématiques de l'assurance IARD
ACT 3251	3	Théorie du risque

### Bloc 81E Compléments de statistique

*Option - Maximum 9 crédits.*

STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques

### Bloc 81F Compléments de finance

*Option - Maximum 6 crédits.*

MAT 2000	3	Stage 1
MAT 3000	3	Stage 2
MAT 4000	3	Mémoire de fin d'études

### Bloc 81G Compléments d'informatique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 3245	3	Simulation et modèles
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2

### Bloc 81H Éléments d'économie

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 3801	3	Économie financière

### Bloc 81Z

*Choix - 3 crédits.*

## Programme 1-190-2-0

Version 13 (H15)

## Majeure en mathématiques

### OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire

l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 29 crédits obligatoires, 25 crédits à option et 6 crédits au choix.

#### Bloc 71A Éléments

*Obligatoire - 29 crédits.*

IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

#### Bloc 71B Compléments

*Option - 22 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 3230	3	Finance mathématique
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3060	3	Logique
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3363	3	Topologie
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation

MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 3661	3	Théorie de Galois
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3500	3	Méthodes non paramétriques
STT 3505	3	Données catégorielles
STT 3510	3	Biostatistique
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

#### Bloc 71Y

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.*

BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2

#### Bloc 71Z

*Choix - 6 crédits.*

---

Programme 1-190-4-0

Version 09 (A00)

---

### Mineure en mathématiques

---

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 22 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 2 crédits au choix.

S'il y avait passage de la mineure à la majeure ou au spécialisé, le cours IFT 1850 y serait transféré comme cours au choix.

#### Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 22 crédits.

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

#### Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

ACT 1240	3	Mathématiques financières
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2050	3	Analyse 2

MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3060	3	Logique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 1682	1	Progiciels statistiques en actuariat
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

#### Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

BIO 1803	3	Écologie et environnement
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2165	3	Comptabilité 1
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1177	3	Chiffrier et bases de données : compléments
IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers

#### Bloc 71Z

Choix - 2 crédits.

---

Programme 1-073-1-1 Version 01 (A16)

---

#### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Démographie et Statistique (B. Sc.)

Voir sous le Département de démographie.

---

Programme 1-193-1-0 Version 06 (H01)

---

#### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie (B. Sc.)

Voir sous le Département de sciences économiques.

---

Programme 1-191-1-0 Version 09 (A05)

---

#### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Informatique (B. Sc.)

Voir sous le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.

---

Programme 1-192-1-0

---

#### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique (B. Sc.)

Voir sous le Département de physique.

DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

2910, boul. Édouard-Montpetit  
Téléphone : 514-343-6464  
Télécopieur : 514-343-7899

L'enseignement de la philosophie compte parmi les traditions de l'Université de Montréal. Cet enseignement a néanmoins évolué de façon notable dans notre milieu institutionnel. Au fil des ans, le Département de philosophie s'est acquis une réputation enviable parmi les unités analogues des universités québécoises et canadiennes.

Par l'orientation de ses programmes et les compétences représentées dans son corps professoral, le Département de philosophie couvre l'éventail des problématiques actuelles de la discipline. Le champ des enseignements dispensés comprend la philosophie ancienne, la philosophie médiévale, la philosophie chinoise classique, la philosophie moderne et contemporaine, mais aussi la métaphysique, l'esthétique, la philosophie politique, l'éthique, la logique, la philosophie du langage et des sciences, etc.; tant la philosophie anglo-américaine que la philosophie continentale contemporaine font partie du programme de formation. À partir des acquis de son histoire, la philosophie vise à développer une conception intégrée de la culture humaine, en même temps qu'elle forme aux méthodes d'analyse et à la réflexion critique. À notre époque plus que jamais, elle intervient dans des recherches interdisciplinaires sur les fondements et les modalités de l'activité rationnelle, théorique et pratique.

La formule pédagogique de la 1<sup>ère</sup> année, concentrée autour d'un noyau de cours obligatoires, favorise l'acquisition progressive des connaissances de base. Les cours de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> année permettent l'approfondissement des connaissances et l'ouverture à une plus grande spécialisation. Les programmes de 1<sup>er</sup> cycle préparent ainsi à la recherche spécialisée en même temps qu'ils servent d'assises à une culture universitaire de qualité.

**Programme 1-195-1-0** **Version 12 (A14)**

## **Baccalauréat spécialisé en philosophie (B. A.)**

### **OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

### **RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### **Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix

années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

### **STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### **Segment 83**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 6 crédits au choix.

#### **Bloc 83A Bases de la philosophie**

*Obligatoire - 18 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

#### **Bloc 83B Histoire de la philosophie 1**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

#### **Bloc 83C Histoire de la philosophie 2**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

#### **Bloc 83D Histoire de la philosophie 3**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

#### **Bloc 83E Philosophie et sciences humaines**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl

PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

**Bloc 83F Philosophie éthico-politique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

**Bloc 83G Philosophie et pensée scientifique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

**Bloc 83H Cours approfondis***Option - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.*

PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique

PHI 3745	3	Conceptions philosophiques du soi
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

**Bloc 83I Philosophie orientale***Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

**Bloc 83L Langues***Option - Maximum 12 crédits.*

ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

**Bloc 83Y Initiations complémentaires***Option - Minimum 9 crédits, maximum 13 crédits.*

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 2026	3	Anthropologie politique
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne

FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

**Bloc 83Z**

*Choix - 6 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.*

---

**Programme 1-195-2-0**
**Version 12 (A14)**


---

**Majeure en philosophie****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce

à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Durant sa 1<sup>re</sup> année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 84**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 84A Bases de la philosophie**

*Obligatoire - 18 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance

PHI 1800 3 Des présocratiques à Aristote

### Bloc 84B Histoire de la philosophie 1

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 2800 3 Platon  
 PHI 2805 3 La République de Platon  
 PHI 2810 3 Aristote  
 PHI 2820 3 Philosophie hellénistique

### Bloc 84C Histoire de la philosophie 2

*Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 1860 3 Introduction à la philosophie médiévale  
 PHI 2865 3 Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)  
 PHI 2870 3 Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

### Bloc 84D Histoire de la philosophie 3

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 2605 3 Descartes  
 PHI 2615 3 Philosophie des Lumières  
 PHI 2650 3 Kant : Critique de la raison pure  
 PHI 2670 3 L'empirisme moderne

### Bloc 84E Philosophie et sciences humaines

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1205 3 Philosophie française contemporaine  
 PHI 1255 3 Introduction à la philosophie de l'art  
 PHI 2195 3 Idéalisme allemand  
 PHI 2200 3 Nietzsche  
 PHI 2205 3 La phénoménologie de Husserl  
 PHI 2210 3 Théorie critique  
 PHI 2215 3 Le post-structuralisme en France  
 PHI 2220 3 Philosophie de la perception  
 PHI 2225 3 Théories philosophiques de la conscience  
 PHI 2255 3 Théories esthétiques

### Bloc 84F Philosophie éthico-politique

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1400 3 Problèmes en éthique  
 PHI 2405 3 Théories éthiques modernes  
 PHI 2406 3 Théories éthiques contemporaines  
 PHI 2415 3 Éthique des relations internationales  
 PHI 2417 3 Théories de la justice  
 PHI 2418 3 Éthique et politique de l'environnement  
 PHI 2419 3 Philosophie féministe  
 PHI 2421 3 Éthique et politique à l'âge classique  
 PHI 2422 3 Théories politiques modernes  
 PHI 2425 3 Philosophie politique contemporaine  
 PHI 2430 3 La philosophie pratique de Kant

### Bloc 84G Philosophie et pensée scientifique

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1130 3 Philosophie des sciences  
 PHI 1300 3 Philosophie de la connaissance  
 PHI 1365 3 Évolution, pensée et valeurs

PHI 2005 3 Logique 2  
 PHI 2150 3 Philosophie des sciences humaines  
 PHI 2160 3 Philosophie des sciences exactes  
 PHI 2180 3 Philosophie du langage  
 PHI 2305 3 Théories de la connaissance  
 PHI 2320 3 Philosophie de l'esprit  
 PHI 2330 3 Problèmes de métaphysique  
 PHI 2340 3 Induction et raisonnement scientifique

### Bloc 84H Cours approfondis

*Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 3005 3 Logique 3  
 PHI 3015 3 Psychanalyse et philosophie  
 PHI 3250 3 Esthétique de la littérature  
 PHI 3365 3 Philosophie de la biologie  
 PHI 3510 3 Problèmes de philosophie moderne  
 PHI 3530 3 Le rationalisme moderne  
 PHI 3615 3 Éthique et psychologie morale  
 PHI 3625 3 Problèmes d'éthique  
 PHI 3630 3 Philosophie de l'action  
 PHI 3640 3 Hegel  
 PHI 3645 3 La critique de la faculté de juger  
 PHI 3660 3 Philosophie du droit  
 PHI 3685 3 Problèmes d'éthique appliquée  
 PHI 3710 3 Philosophie anglo-américaine  
 PHI 3730 3 Herméneutique philosophique  
 PHI 3735 3 Gadamer et l'herméneutique  
 PHI 3745 3 Conceptions philosophiques du soi  
 PHI 3755 3 La phénoménologie après Husserl  
 PHI 3760 3 Heidegger  
 PHI 3780 3 Figures de la philosophie européenne  
 PHI 3802 3 Philosophie néo-platonicienne  
 PHI 3805 3 Aristote : éthique et politique  
 PHI 3820 3 La métaphysique d'Aristote  
 PHI 3870 3 Philosophie médiévale arabe et juive  
 PHI 3905 3 Philosophie de la religion

### Bloc 84I Philosophie orientale

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 2960 3 Naissance de la philosophie chinoise  
 PHI 2965 3 Le bouddhisme chinois

### Bloc 84Y Initiations complémentaires

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.*

ANT 1013 3 Éléments d'ethnologie  
 ANT 2026 3 Anthropologie politique  
 COM 1300 3 Théories de la communication  
 COM 2200 3 Communication, interaction et discours  
 ECN 1000 3 Principes d'économie  
 ECN 1050 3 Introduction à la macroéconomie  
 ECN 1350 3 Histoire économique du monde occidental  
 ECN 1600 3 Histoire de la pensée économique

FAS 1005	3	Introduction aux sciences humaines
FAS 1020	3	Le monde Antique
FAS 1050	3	L'invention de l'homme moderne
FAS 1070	3	Avènement du monde contemporain
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2252	3	L'art des Lumières
HAR 2294	3	L'art des révolutions (1789-1871)
HAR 3040	3	Histoire et pratique de la critique d'art
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 1008	3	Oeuvres de la littérature mondiale 1
LCO 2040	3	Oeuvres de la littérature mondiale 2
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident

**Bloc 84Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.*

**Programme 1-195-4-0**

Version 05 (A09)

**Mineure en philosophie****OBJECTIFS**

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philoso-

phique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 85**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 85A Bases de la philosophie**

*Obligatoire - 6 crédits.*

PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

**Bloc 85B Histoire de la philosophie 1**

*Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 2800	3	Platon
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

**Bloc 85C Histoire de la philosophie 2***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

**Bloc 85D Histoire de la philosophie 3***Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne

**Bloc 85E Philosophie et sciences humaines***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2220	3	Philosophie de la perception
PHI 2225	3	Théories philosophiques de la conscience
PHI 2255	3	Théories esthétiques

**Bloc 85F Philosophie éthico-politique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2419	3	Philosophie féministe
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant

**Bloc 85G Philosophie et pensée scientifique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance

PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique

**Bloc 85I Philosophie orientale***Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois

**Bloc 85Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.***Programme 1-198-4-0**

Version 02 (A14)

**Mineure en éthique et droit****OBJECTIFS**

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner aux étudiants une solide formation de base leur permettant de poser correctement les problèmes éthiques; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de problèmes éthiques; former des personnes plus averties face aux choix de société liés aux questions éthiques; permettre de développer une vision personnelle des enjeux liés à l'éthique.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

### Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Philosophie

*Obligatoire - 9 crédits.*

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 3660	3	Philosophie du droit

#### Bloc 71B Droit

*Obligatoire - 6 crédits.*

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 1022	3	Fondements du droit 2

#### Bloc 71C Approfondissement en philosophie

*Option - 6 crédits.*

PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée

#### Bloc 71D Approfondissement en droit

*Option - 6 crédits.*

DRT 1010	3	Fondements du droit 1
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories du droit
DRT 3010	3	Éthique et droit
DRT 3802	3	Droit des sciences biologiques

#### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-148-1-5

Version 02 (H16)

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Littératures de langue française et Philosophie (B. A.)

*Programme offert conjointement avec le Département de littératures de langue française.*

## OBJECTIFS

Ce programme intègre les littératures de langue française et la philosophie. Il vise à marier éthique et esthétique, création et critique, sensibilité et raison dans une perspective pluridisciplinaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une bonne formation générale dans les deux disciplines ainsi qu'une formation spécifiquement conçue pour développer le sens critique, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse et la qualité de l'expression. En outre, ce programme permet d'acquérir de solides bases historiques.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Fondements philosophiques et littéraires

*Obligatoire - 39 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1009	3	Grammaire du français
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature

#### Bloc 70B Philosophie de la connaissance

*Option - Maximum 3 crédits.*

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
----------	---	--------------------------

PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine

**Bloc 70C Histoire des littératures de langue française***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
FRA 1102	3	Introduction à l'humanisme
FRA 1110	3	Introduction aux classicismes
FRA 1120	3	Introduction aux modernités
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 1160	3	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle
FRA 1161	3	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2615	3	Questions de littérature québécoise

**Bloc 70D Histoire de la philosophie***Option - 6 crédits.*

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive

**Bloc 70E Poétique et parcours de lecture***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2220	3	Formes narratives
FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise

**Bloc 70F Éthique et philosophie politique***Option - 3 crédits.*

PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique

**Bloc 70G Philosophie continentale***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3015	3	Psychanalyse et philosophie
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

**Bloc 70H Ouvertures***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit

FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2805	3	Littérature et édition
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
FRA 3310	3	Littérature et société
FRA 3313	3	Littérature et psychanalyse
FRA 3360	3	La représentation théâtrale
FRA 3503	3	Mythes et littérature
FRA 3508	3	Identités culturelles et littérature

**Bloc 70I Langues***Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-199-1-0****Version 00 (A05)****Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Philosophie et Études classiques (B. A.)***Programme offert conjointement avec le Centre d'études classiques.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70C et 70D.

**Bloc 70A***Obligatoire - 24 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne

PHI 1800 3 Des présocratiques à Aristote

**Bloc 70B Introduction complémentaire (ét. classiques)**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

HGL 1011 3 Initiation à l'archéologie grégoromane

HST 1031 3 Histoire de l'Antiquité

HST 2108 3 Rome : des origines aux Antonins

HST 2110 3 Grèce antique : des Minoens à Chéronée

**Bloc 70C Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1

LAT 1111 3 Initiation à la langue latine 1

**Bloc 70D Langues anc. : apprentissage (ét. classiques)**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2

LAT 1121 3 Initiation à la langue latine 2

**Bloc 70E Langues, lecture de textes (ét. classiques)**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 2011 3 Grec intermédiaire

GRC 2021 3 Grec avancé (A)

GRC 2031 3 Grec avancé (B)

LAT 2011 3 Latin intermédiaire

LAT 2021 3 Latin avancé (A)

LAT 2031 3 Latin avancé (B)

**Bloc 70F Philosophie grecque (philosophie)**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.*

PHI 2800 3 Platon

PHI 2805 3 La République de Platon

PHI 2810 3 Aristote

PHI 2820 3 Philosophie hellénistique

PHI 3802 3 Philosophie néo-platonicienne

PHI 3805 3 Aristote : éthique et politique

PHI 3820 3 La métaphysique d'Aristote

**Bloc 70G Philosophie et pensée scientifique (philosophie)**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

PHI 1130 3 Philosophie des sciences

PHI 1300 3 Philosophie de la connaissance

PHI 1710 3 Langage, pensée et connaissance

PHI 2150 3 Philosophie des sciences humaines

PHI 2180 3 Philosophie du langage

PHI 2305 3 Théories de la connaissance

PHI 2320 3 Philosophie de l'esprit

**Bloc 70H Histoire de la philosophie (philosophie)**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PHI 1860 3 Introduction à la philosophie médiévale

PHI 2605 3 Descartes

PHI 2615 3 Philosophie des Lumières

PHI 2650 3 Kant : Critique de la raison pure

PHI 2670 3 L'empirisme moderne

PHI 2865 3 Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)

PHI 2870 3 Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)

PHI 2960 3 Naissance de la philosophie chinoise

PHI 3530 3 Le rationalisme moderne

PHI 3645 3 La critique de la faculté de juger

PHI 3870 3 Philosophie médiévale arabe et juive

**Bloc 70I Philosophie éthico-politique (philosophie)**

*Option - Maximum 3 crédits.*

PHI 2421 3 Éthique et politique à l'âge classique

PHI 2422 3 Théories politiques modernes

PHI 2425 3 Philosophie politique contemporaine

PHI 2430 3 La philosophie pratique de Kant

PHI 3625 3 Problèmes d'éthique

PHI 3630 3 Philosophie de l'action

PHI 3660 3 Philosophie du droit

**Bloc 70J Philosophie continentale (philosophie)**

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 1205 3 Philosophie française contemporaine

PHI 1255 3 Introduction à la philosophie de l'art

PHI 2195 3 Idéalisme allemand

PHI 2200 3 Nietzsche

PHI 2205 3 La phénoménologie de Husserl

PHI 2215 3 Le post-structuralisme en France

PHI 2255 3 Théories esthétiques

PHI 3640 3 Hegel

PHI 3730 3 Herméneutique philosophique

PHI 3735 3 Gadamer et l'herméneutique

PHI 3760 3 Heidegger

PHI 3780 3 Figures de la philosophie européenne

**Bloc 70K Langues : latin médiéval (ét. classiques)**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ETM 2200 3 Latin médiéval 1

**Bloc 70L Littérature gréco-latine (ét. classiques)**

*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100 3 Poésie hellénistique

GRC 3120 3 Homère et les poètes épiques

GRC 3140 3 La tragédie et la comédie

GRC 3170 3 Xénophon, Platon et Aristote

LAT 3100 3 Poésie didactique latine

LAT 3120 3 Poésie épique latine

LAT 3130 3 Poésie lyrique et élégiaque latine

LAT 3140 3 Historiens romains

LAT 3150 3 Auteurs latins de l'Antiquité tardive

LAT 3160 3 Le théâtre romain

**Bloc 70M Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)**

*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 1021 3 Mythe et religion en Grèce ancienne

HGL 1031 3 Mythe et religion dans le monde romain

HGL 3021 3 Questions d'histoire ancienne

HST 2109 3 Rome : des Antonins à l'empire tardif

HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

**Bloc 70N Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)***Option - Maximum 9 crédits.*

HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

**Bloc 70O Linguistique (ét. classiques)***Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
----------	---	-----------------------------------

**Bloc 70P Langues modernes (philosophie/ét. classiques)***Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-247-1-0****Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (B. A.)***Voir sous le Département de science politique.***DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE**

Pavillon Roger-Gaudry, bureau D-428  
 Téléphone : 514-343-6667  
 Télécopieur : 514-343-2071

Discipline fondamentale qui traite des propriétés de la matière et dont les principes régissent les phénomènes naturels, la physique est à la base de toutes les sciences de la nature. Elle est omniprésente dans notre quotidien par les applications et les retombées considérables de ses découvertes : les progrès réalisés en électronique, en télécommunications, en informatique et en nanotechnologie ne sont que quelques exemples de ses contributions. Se trouvant en amont de l'innovation technologique, elle constitue une importante voie d'accès à de nouveaux secteurs de recherche tant fondamentale qu'appliquée : c'est pourquoi on retrouve des diplômés de physique dans toutes ces sphères d'activité.

Le Département de physique dispense un enseignement à tous les cycles. Grâce à ses

groupes de recherche qui jouissent d'une réputation internationale enviable, il offre – dans ses laboratoires situés au Pavillon Roger-Gaudry, au Pavillon Paul-G.-Desmarais, au Laboratoire René-J.-A.-Lévesque et à l'Observatoire du mont Mégantic – des programmes d'études supérieures de très haut calibre dans plusieurs domaines de la physique : astronomie et astrophysique, biophysique, physique de la matière condensée, physique des particules, physique des plasmas, physique médicale et physique mathématique.

Avec son Baccalauréat spécialisé en physique comprenant plusieurs orientations (astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique subatomique, physique du vivant et physique générale), sa majeure et sa mineure, le département propose au 1er cycle des programmes à la fine pointe des connaissances, donnant une formation axée tant sur la résolution de problèmes complexes que sur le développement d'une pensée critique, ce qui ouvre la voie tant à des études supérieures en physique qu'à des carrières professionnelles ou académiques. De plus, en collaboration d'une part avec le Département de mathématiques et de statistique, et d'autre part avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle, le Département de physique offre deux programmes bidisciplinaires faisant le pont entre la physique et ces deux disciplines, procurant ainsi une formation solide et de niveau supérieur. Enfin, le Département collabore avec la Faculté des sciences de l'éducation au programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire.

On peut obtenir les renseignements pertinents auprès de la responsable, Nicole St-Louis par téléphone au 514-343-6932.

**Programme 1-200-1-0**

Version 15 (A10)

**Baccalauréat spécialisé en physique (B. Sc.)****OBJECTIFS**

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM1531, BIO1101, BIO1153, CHM2995 et PHY2900.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- Astronomie et astrophysique (segments 01 et 71), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Physique des matériaux (segments 01 et 72), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique du vivant (segments 01 et 73), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix
- Physique subatomique (segments 01 et 74), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix
- Générale (segments 01 et 75), 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

#### Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option. Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi du bloc 01E au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

#### Bloc 01A Physique fondamentale

*Obligatoire - 25 crédits.*

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

#### Bloc 01B Formation expérimentale

*Obligatoire - 9 crédits.*

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
----------	---	--

PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique

#### Bloc 01C Outils mathématiques de base

*Obligatoire - 11 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

#### Bloc 01D Méthodes de solution de problèmes en physique

*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

#### Bloc 01E Physique avancée

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

#### Bloc 01F Outils mathématiques complémentaires

*Option - Maximum 4 crédits.*

MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Modélisation mathématique

#### Bloc 01G Outils informatiques complémentaires

*Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

#### Bloc 01H Stages en industrie

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHY 2031	3	Stage 1 en industrie
----------	---	----------------------

#### Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Cours de base

*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

#### Bloc 71B Cours de spécialisation

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires

#### Bloc 71C Autres disciplines de la physique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique

PHY 2900 3 Biophysique

### Bloc 71D Compléments de physique

*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012 3 Évolution des concepts en physique  
 PHY 3070 3 Relativité 2  
 PHY 3075 3 Modélisation numérique en physique  
 PHY 3080 3 Applications des groupes en physique  
 PHY 3320 3 Optique quantique  
 PHY 3510 3 Magnétisme et supraconductivité  
 PHY 3600 3 Physique nucléaire  
 PHY 3814 3 Compléments de mécanique quantique  
 PHY 3830 3 Structure atomique et moléculaire

### Bloc 71Y Contributions d'autres disciplines

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)  
 BCM 1531 3 Introduction à la biochimie  
 BIO 1101 3 Biologie moléculaire  
 BIO 1153 3 Biologie cellulaire  
 CHM 2402 3 Chimie physique 4  
 CHM 3450 3 Éléments de cristallographie  
 ECN 1000 3 Principes d'économie  
 ECN 1050 3 Introduction à la macroéconomie  
 GEO 2122 3 Climatologie  
 GIN 4302 3 Dispositifs électroniques (PHS8302)  
 GIN 4321 3 Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)  
 GIN 4603 3 Énergie et environnement (PHS4603)  
 HEC 3015 3 Management (3040013)  
 HEC 3017 3 Comprendre les états financiers (3090016)  
 IFT 2425 3 Introduction aux algorithmes numériques  
 IFT 3155 3 Informatique quantique  
 PHI 1130 3 Philosophie des sciences  
 PHI 1300 3 Philosophie de la connaissance  
 RED 2301 3 La vulgarisation

### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.*

### Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 72A Cours de base

*Obligatoire - 9 crédits.*

PHY 2400 3 Physique des plasmas  
 PHY 2500 3 Physique de la matière condensée  
 PHY 3030 3 Projet de fin d'études

#### Bloc 72B Cours de spécialisation

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CHM 3483 3 Caractérisation des matériaux  
 PHY 3320 3 Optique quantique  
 PHY 3510 3 Magnétisme et supraconductivité  
 PHY 3830 3 Structure atomique et moléculaire

### Bloc 72C Autres disciplines de la physique

*Option - Maximum 9 crédits.*

PHY 2300 3 Physique médicale  
 PHY 2601 3 Physique subatomique  
 PHY 2701 3 Astronomie et astrophysique  
 PHY 2900 3 Biophysique

### Bloc 72D Compléments de physique

*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012 3 Évolution des concepts en physique  
 PHY 3070 3 Relativité 2  
 PHY 3075 3 Modélisation numérique en physique  
 PHY 3080 3 Applications des groupes en physique  
 PHY 3140 3 Hydrodynamique  
 PHY 3600 3 Physique nucléaire  
 PHY 3700 3 Atmosphère et environnement stellaires  
 PHY 3710 3 Structure et évolution stellaires  
 PHY 3814 3 Compléments de mécanique quantique

### Bloc 72Y Contributions d'autres disciplines

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)  
 BCM 1531 3 Introduction à la biochimie  
 BIO 1101 3 Biologie moléculaire  
 BIO 1153 3 Biologie cellulaire  
 CHM 2402 3 Chimie physique 4  
 CHM 3450 3 Éléments de cristallographie  
 ECN 1000 3 Principes d'économie  
 ECN 1050 3 Introduction à la macroéconomie  
 GEO 2122 3 Climatologie  
 GIN 4302 3 Dispositifs électroniques (PHS8302)  
 GIN 4321 3 Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)  
 GIN 4603 3 Énergie et environnement (PHS4603)  
 HEC 3015 3 Management (3040013)  
 HEC 3017 3 Comprendre les états financiers (3090016)  
 IFT 2425 3 Introduction aux algorithmes numériques  
 IFT 3155 3 Informatique quantique  
 PHI 1130 3 Philosophie des sciences  
 PHI 1300 3 Philosophie de la connaissance  
 RED 2301 3 La vulgarisation

### Bloc 72Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.*

### Segment 73 Propre à l'orientation Physique du vivant

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 73A Cours de base

*Obligatoire - 9 crédits.*

PHY 2300 3 Physique médicale  
 PHY 2900 3 Biophysique  
 PHY 3030 3 Projet de fin d'études

#### Bloc 73B Cours de spécialisation

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
PSL 1993	3	Physiologie générale

### Bloc 73C Autres disciplines de la physique

*Option - Maximum 9 crédits.*

PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique

### Bloc 73D Compléments de physique

*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

### Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

### Bloc 73Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.*

### Segment 74 Propre à l'orientation Physique subatomique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

### Bloc 74A Cours de base

*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études

### Bloc 74B Cours de spécialisation

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3600	3	Physique nucléaire

### Bloc 74C Autres disciplines de la physique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique

### Bloc 74D Compléments de physique

*Option - Maximum 15 crédits.*

PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

### Bloc 74Y Contributions d'autres disciplines

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
CHM 2402	3	Chimie physique 4
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 2122	3	Climatologie
GIN 4302	3	Dispositifs électroniques (PHS8302)
GIN 4321	3	Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)
GIN 4603	3	Énergie et environnement (PHS4603)
HEC 3015	3	Management (3040013)
HEC 3017	3	Comprendre les états financiers (3090016)
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques
IFT 3155	3	Informatique quantique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
RED 2301	3	La vulgarisation

### Bloc 74Z

*Choix - 3 crédits.*

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

### Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

PHY 3030 3 Projet de fin d'études

#### Bloc 75B Disciplines de la physique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

PHY 2300 3 Physique médicale  
 PHY 2400 3 Physique des plasmas  
 PHY 2500 3 Physique de la matière condensée  
 PHY 2601 3 Physique subatomique  
 PHY 2701 3 Astronomie et astrophysique  
 PHY 2900 3 Biophysique

#### Bloc 75C Compléments de physique

Option - Maximum 21 crédits.

PHY 3012 3 Évolution des concepts en physique  
 PHY 3070 3 Relativité 2  
 PHY 3075 3 Modélisation numérique en physique  
 PHY 3080 3 Applications des groupes en physique  
 PHY 3140 3 Hydrodynamique  
 PHY 3320 3 Optique quantique  
 PHY 3510 3 Magnétisme et supraconductivité  
 PHY 3600 3 Physique nucléaire  
 PHY 3700 3 Atmosphère et environnement stellaires  
 PHY 3710 3 Structure et évolution stellaires  
 PHY 3814 3 Compléments de mécanique quantique  
 PHY 3830 3 Structure atomique et moléculaire

#### Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

ANG 1903 3 Anglais 3 (niveau B1.1)  
 BCM 1531 3 Introduction à la biochimie  
 BIO 1101 3 Biologie moléculaire  
 BIO 1153 3 Biologie cellulaire  
 CHM 2402 3 Chimie physique 4  
 CHM 3450 3 Éléments de cristallographie  
 CHM 3483 3 Caractérisation des matériaux  
 ECN 1000 3 Principes d'économie  
 ECN 1050 3 Introduction à la macroéconomie  
 GEO 2122 3 Climatologie  
 GIN 4302 3 Dispositifs électroniques (PHS8302)  
 GIN 4321 3 Carac. des matériaux de pointe (PHS4321)  
 GIN 4603 3 Énergie et environnement (PHS4603)  
 HEC 3015 3 Management (3040013)  
 HEC 3017 3 Comprendre les états financiers (3090016)  
 IFT 2425 3 Introduction aux algorithmes numériques  
 IFT 3155 3 Informatique quantique  
 PHI 1130 3 Philosophie des sciences  
 PHI 1300 3 Philosophie de la connaissance  
 RED 2301 3 La vulgarisation

#### Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

### Programme 1-200-2-0

Version 13 (A10)

### Majeure en physique

#### OBJECTIFS

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

##### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est asso-

cié au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Physique fondamentale

*Obligatoire - 25 crédits.*

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

#### Bloc 71B Outils mathématiques

*Obligatoire - 11 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

#### Bloc 71C Formation expérimentale

*Obligatoire - 3 crédits.*

PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
----------	---	--

#### Bloc 71D Méthodes de solution de problème en physique

*Obligatoire - 6 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique

#### Bloc 71E Physique avancée

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

#### Bloc 71F Compléments de physique

*Option - Maximum 9 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3040	3	Laboratoire d'optique

PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

#### Bloc 71G Outils informatiques complémentaires

*Option - Maximum 4 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

#### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.*

Programme 1-200-4-0

Version 05 (A04)

## Mineure en physique

### OBJECTIFS

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Physique fondamentale

*Obligatoire - 12 crédits.*

PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

#### Bloc 71B Outils mathématiques

*Option - Maximum 12 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

#### Bloc 71C Compléments de physique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

#### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.*

Programme 1-192-1-0

Version 11 (A10)

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Physique (B. Sc.)

*Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.*

#### OBJECTIFS

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants: PHY3131, PHY3214 et PHY3442.

**Bloc 70A Éléments mathématiques**

*Obligatoire - 34 crédits.*

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2466	3	Analyse appliquée

**Bloc 70B Physique fondamentale**

*Obligatoire - 34 crédits.*

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2

**Bloc 70C Compléments de mathématiques 1**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.*

MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur
MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2611	3	Algèbre 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
MAT 6111	3	Mesure et intégration
MAT 6112	3	Analyse fonctionnelle
STT 1700	3	Introduction à la statistique
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

**Bloc 70D Compléments de physique 1**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

**Bloc 70E Compléments de physique 2**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé

**Bloc 70F Compléments de mathématiques 2**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

---

Programme 1-205-1-0

Version 05 (A16)

---

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Physique et Informatique (B. Sc.)**

*Programme offert conjointement avec le Département d'informatique et de recherche opérationnelle.*

**OBJECTIFS**

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes - à l'aide de méthodes quantitatives - dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.
- Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

### Bloc 70A Physique fondamentale

*Obligatoire - 31 crédits.*

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1

PHY 2215	4	Physique thermique et statistique
PHY 2345	3	Outils théoriques de la physique
PHY 2441	4	Optique et ondes électromagnétiques
PHY 2810	4	Mécanique quantique 1

### Bloc 70B Informatique fondamentale

*Obligatoire - 24 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
IFT 1025	3	Programmation 2
IFT 1065	3	Structures discrètes en informatique
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle
IFT 2015	3	Structures de données
IFT 2105	3	Introduction à l'informatique théorique
IFT 2125	3	Introduction à l'algorithmique
IFT 2425	3	Introduction aux algorithmes numériques

### Bloc 70C Outils mathématiques

*Obligatoire - 11 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire

### Bloc 70D Modélisation

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 3245	3	Simulation et modèles
PHY 3075	3	Modélisation numérique en physique

### Bloc 70E Compléments de physique

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHY 2300	3	Physique médicale
PHY 2400	3	Physique des plasmas
PHY 2476	3	Physique expérimentale
PHY 2500	3	Physique de la matière condensée
PHY 2601	3	Physique subatomique
PHY 2701	3	Astronomie et astrophysique
PHY 2813	3	Mécanique quantique 2
PHY 2900	3	Biophysique
PHY 3030	3	Projet de fin d'études
PHY 3070	3	Relativité 2
PHY 3080	3	Applications des groupes en physique
PHY 3131	3	Mécanique classique 2
PHY 3140	3	Hydrodynamique
PHY 3214	3	Compléments de mécanique statistique
PHY 3320	3	Optique quantique
PHY 3442	3	Électromagnétisme avancé
PHY 3510	3	Magnétisme et supraconductivité
PHY 3600	3	Physique nucléaire
PHY 3700	3	Atmosphère et environnement stellaires
PHY 3710	3	Structure et évolution stellaires
PHY 3814	3	Compléments de mécanique quantique
PHY 3830	3	Structure atomique et moléculaire

### Bloc 70F Compléments d'informatique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 1215	3	Introduction aux systèmes informatiques
----------	---	---

IFT 1227	3	Architecture des ordinateurs 1
IFT 2035	3	Concepts des langages de programmation
IFT 2245	3	Systèmes d'exploitation
IFT 2255	3	Génie logiciel
IFT 2455	3	Analyse numérique matricielle
IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
IFT 2905	3	Interfaces personne-machine
IFT 2935	3	Bases de données
IFT 3065	3	Langages de programmation et compilation
IFT 3150	3	Projet d'informatique
IFT 3155	3	Informatique quantique
IFT 3165	3	Analyse des langages de programmation
IFT 3205	3	Traitement du signal
IFT 3225	3	Technologie de l'Internet
IFT 3275	3	Sécurité informatique
IFT 3295	3	Bio-informatique
IFT 3325	3	Téléinformatique
IFT 3335	3	Intelligence artificielle : introduction
IFT 3355	3	Infographie
IFT 3375	3	Informatique théorique
IFT 3385	3	Architecture des ordinateurs 2
IFT 3395	3	Fondements de l'apprentissage machine
IFT 3405	3	Algèbre numérique
IFT 3515	3	Techniques d'optimisation 2
IFT 3545	3	Graphes et réseaux
IFT 3655	3	Modèles stochastiques
IFT 3911	3	Analyse et conception des logiciels
IFT 3912	3	Développement, maintenance de logiciels
IFT 3913	3	Qualité du logiciel et métriques

**Bloc 70Z**

Choix - 6 crédits.

Les cours choisis peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.

**Bloc 70G Outils mathématiques complémentaires**

Option - Maximum 10 crédits.

MAT 1978	4	Probabilités et statistique
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 3450	3	Modélisation mathématique

**Minimum de crédits de niveau 3000 de sigle IFT ou PHY**

L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY.

**Maximum de 81 crédits 1000/2000**

L'étudiant peut faire un maximum de 81 crédits de niveau 1000 et 2000.

**ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION**

Pavillon Marie-Victorin, bureau C-444  
Téléphone : 514-343-7421  
info@PSYCED.umontreal.ca

L'École de psychoéducation a pour mission la formation d'intervenants auprès d'enfants et d'adolescents inadaptés ainsi que le développement de la recherche dans ce domaine.

L'École fut créée en 1971, mais tire son origine de programmes de formation offerts par l'Institut de psychologie entre 1954 et 1971. L'École offre des programmes d'études de 1er, 2e et 3e cycles et participe au doctorat interdisciplinaire en sciences humaines appliquées; elle accueille également des étudiants de niveau doctoral et postdoctoral pour des études portant sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant. Le diplôme de maîtrise avec stages donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

La formation de 1er cycle en psychoéducation prépare les étudiants à travailler à la prévention et au traitement de l'inadaptation sociale chez les enfants et les adolescents. Les interventions se font dans le milieu habituel de vie de l'enfant (la famille et l'école) ou en milieux spécialisés (centres jeunesse ou centres hospitaliers). La formation de 1er cycle initie également les étudiants à la recherche scientifique, afin de leur permettre d'en comprendre l'utilité pour le développement de la pratique professionnelle ou pour permettre, à ceux qui le désirent, de se préparer à des études de maîtrise et de doctorat.

Au 1er cycle, l'École offre un baccalauréat spécialisé, un baccalauréat bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie (avec le Département de psychologie) et une mineure en psychoéducation, ainsi qu'un certificat en intervention psychoéducative. Ce dernier s'adresse à des intervenants qui œuvrent déjà dans des organismes d'éducation, des milieux communautaires, des services sociaux et des centres de santé mentale.

---

Programme 1-210-1-0

Version 13 (A15)

---

**Baccalauréat spécialisé en psychoéducation (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Les objectifs de ce programme sont :

- l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention;
- l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant doit avoir complété les cours PSE1201, 1202, 1203, 1204, 1205, 1207 et 1208 ainsi que le cours PSY1004 avant de suivre les cours du bloc 70 B.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.
- Cheminement honor: Ce cheminement s'adresse aux étudiants qui ont complété un minimum de 54 crédits dans le programme spécialisé en psychoéducation (tous les cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat devront avoir été complétés avec succès au moment d'amorcer le cheminement honor). Seuls les étudiants ayant maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,4 après leur troisième trimestre d'étude se verront offrir la possibilité de s'inscrire au cheminement honor. Ils devront également avoir obtenu une note minimale de B+ à leur stage de 2e année pour pouvoir amorcer ce cheminement. Un maximum de 15 étudiants pourra être inscrit dans le cheminement honor. Le

cheminement honor comprends les 12 crédits de cours du bloc 70V. Les crédits de ce cheminement remplacent une partie des crédits des cours à option et au choix du cheminement régulier et inclu deux séminaires à option des cycles supérieurs en psychoéducation.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription

c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études en psychoéducation ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Les étudiants qui signifieront leur désir de reprendre leurs études au-delà de cette date devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,2 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante: 66 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à des stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

En cheminement honor, 66 crédits obligatoires, dont 15 crédits attribués à des stages, 21 crédits à option dont 9 crédits choisis dans les bloc 70D et 70E et les 12 crédits du bloc 70V et 3 crédits au choix.

### Bloc 70A Fondements et évaluation

*Obligatoire - 33 crédits.*

PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1202	3	Développement et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1205	3	Méthodologie scientifique 1
PSE 1207	3	Observation des comportements

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 2201	3	Bases biologiques de l'adaptation
PSE 2202	3	Psychométrie et évaluation
PSE 2206	3	Réseau et déontologie
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1

### Bloc 70B Formation professionnelle

*Obligatoire - 33 crédits.*

PSE 1206	3	Ateliers préparatoires aux stages
PSE 2203	3	Évaluation clinique
PSE 2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE 2205	3	L'activité psychoéducative
PSE 22071	0	Stage initiation pratique 1
PSE 22072	6	Stage initiation pratique 2
PSE 3201	3	Conception de plans d'intervention
PSE 32021	0	Relation psychoéducative 1
PSE 32022	3	Relation psychoéducative 2
PSE 32031	0	Stage d'intervention 1
PSE 32032	9	Stage d'intervention 2

### Bloc 70C Développement et psychopathologie

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Cheminement honor : 0 crédit.*

PSE 2210	3	Intervention psychoéducative en contexte autochtone
PSE 2213	3	Échec et décrochage scolaire
PSE 2214	3	Personnalité et adaptation
PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSE 2217	3	Psychopathologie : thème choisi
PSE 3208	3	Médication et toxicomanie

### Bloc 70D Évaluation de problématiques spécifiques

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

*Cheminement honor : 3 crédits.*

PSE 2222	3	Évaluation des relations parent-enfant
PSE 2223	3	Évaluation du fonctionnement cognitif
PSE 2224	3	Évaluation des relations avec les pairs
PSE 2225	3	Évaluation des retards de développement
PSE 2226	3	TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatives

### Bloc 70E Laboratoires thématiques d'intervention

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

*Cheminement honor : 6 crédits.*

PSE 3210	3	Prévention de l'inadaptation scolaire
PSE 3212	3	Intervention en maltraitance
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSE 3217	3	Interventions cognitives
PSE 3218	3	Intervention auprès de la famille
PSE 3219	3	Intervention et troubles intériorisés
PSE 3220	3	Intervention et troubles extériorisés
PSE 3221	3	Intervention en autisme et en DI
PSE 3222	3	Intervention en contexte d'autorité
PSE 3223	3	L'intervention psychoéducative interculturelle
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

### Bloc 70F Complément de formation scientifique

Option - Maximum 6 crédits.  
Cheminement honor : 0 crédit.

CRI 3213	3	Initiation aux méthodes qualitatives
PSE 3320	3	Synthèse des pratiques
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives

### Bloc 70G Complément de formation sur le développement et l'inadaptation

Option - Maximum 3 crédits.  
Cheminement régulier: 3 crédits.  
Cheminement honor : 0 crédit.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
DMO 3420	3	Immigration et intégration
GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

### Bloc 70V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.  
Cheminement régulier: 0 crédit, cheminement honor: 12 crédits.

PSE 4001	3	Séminaire d'initiation recherche 1
PSE 4002	3	Séminaire d'initiation recherche 2
PSE 6001	3	Séminaire de maîtrise en psychoéducation
PSE 6575	3	Méthodologie de la recherche évaluative

### Bloc 70Z

Choix - Maximum 6 crédits.  
Cheminement régulier: 6 crédits.  
Cheminement honor : 3 crédits.  
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE, JES et PEF.

Programme 1-210-4-0

Version 05 (A10)

## Mineure en psychoéducation

### OBJECTIFS

Ce programme peut être complémentaire à une majeure ou à deux autres mineures. Il permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et la psychopathologie, sur le développement de l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de 1<sup>re</sup> année du Baccalauréat spécialisé en psychoéducation. Pour les étudiants qui désirent faire une demande d'admission au Baccalauréat spécialisé en psychoéducation l'année suivante, il est fortement recommandé de suivre le cours PSY 1004 afin de faciliter leur passage direct en 2<sup>e</sup> année du Baccalauréat, s'ils y sont admis. Cette admission est conditionnelle aux résultats obtenus à la Mineure et à la capacité d'accueil du Baccalauréat spécialisé.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

### Segment 73

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

### Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 21 crédits.

PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1202	3	Développement et psychopathologie adulte
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSE 1205	3	Méthodologie scientifique 1
PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation

### Bloc 73B Compléments

Option - 6 crédits.

CRI 1050	3	Sociocriminologie 1
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

**Bloc 73Z**

Choix - 3 crédits.

Programme 1-215-5-1

Version 07 (A08)

**Certificat en intervention psychoéducative**

Programme offert exclusivement au Campus de l'UdeM à Laval.

**OBJECTIFS**

Le programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à habiliter des intervenants déjà actifs sur le marché du travail à élargir leur champ de compétences en intervention. Ce programme structuré s'appuie sur les connaissances et les pratiques psychoéducatives qui ont fait leur marque, notamment au Québec. À l'aide de modalités pédagogiques axées sur l'emploi des pratiques actuelles des intervenants, il offre à ces derniers la possibilité d'approfondir et d'enrichir leurs pratiques en vue d'offrir une qualité accrue de services aux clientèles en difficulté d'adaptation. Il peut répondre aux besoins de formation d'intervenants communautaires, d'éducateurs ou d'enseignants.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en intervention psychoéducative. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Ce programme n'est offert qu'au campus Laval.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits. Ce programme d'études n'est offert qu'au campus de l'UdeM à Laval.

**Segment 80**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 80A Initiation à la psychoéducation**

Obligatoire - 12 crédits.

PSE 1070	3	La croissance et ses principaux enjeux
PSE 1501	3	Clientèles en difficulté d'adaptation
PSE 1502	3	Évaluation des habiletés et des besoins
PSE 1503	3	Aspects méthodologiques en intervention

**Bloc 80B Contextes d'intervention psychoéducative**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

PSE 2500	3	Savoir-être et intervention
PSE 2501	3	L'intervention à l'école
PSE 2502	3	L'intervention en milieu externe
PSE 2504	3	L'intervention et le multiculturalisme

**Bloc 80C Formation continue en intervention**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

PSE 2510	3	Problématiques psychoéducatives
PSE 2511	1	Problématique en intervention 1
PSE 2512	1	Compétence en intervention 1
PSE 2513	1	Étude d'un programme d'intervention 1
PSE 2514	1	Problématique en intervention 2
PSE 2515	1	Compétence en intervention 2
PSE 2516	1	Étude d'un programme d'intervention 2

**Bloc 80Z**

Choix - 3 crédits.

Programme 1-217-1-0

Version 03 (A14)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (B. Sc.)**

Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.

**OBJECTIFS**

Le programme vise à former des étudiants aptes à aller sur le marché du travail dans divers domaines d'intervention psychosociale, après leurs études de premier cycle ou à leur donner les bases requises pour être admis aux études supérieures tant en recherche que dans les programmes plus professionnels à l'Université de Montréal.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. En particulier, l'autorité compétente peut autoriser l'étudiant qui a une expérience de travail dans le domaine et un dossier académique satisfaisant, à s'inscrire à temps partiel après la première année de scolarité.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit avoir complété les cours PSE 1206, 1207 et 1208 et PSY 1004, 1006, 1035, 1075, 1095, 1105 et 2115 avant de suivre tout autre cours du programme.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 6.13 Suspension de l'inscription et dérogation aux prescriptions d'inscription

c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études au baccalauréat en psychoéducation et psychologie ou qui ont suspendu leur inscription à la session d'hiver mais prévoient revenir aux études à l'automne de la même année ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Au-delà de cette date, les étudiants devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 72

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 63 crédits obligatoires et 27 à option.

#### Bloc 72A Fondements en psychologie

*Obligatoire - 24 crédits.*

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction

PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

#### Bloc 72B Fondements en évaluation

*Obligatoire - 15 crédits.*

PSE 1207	3	Observation des comportements
PSE 2203	3	Évaluation clinique
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie

#### Bloc 72C Activités professionnelles en psychoéducation

*Obligatoire - 24 crédits.*

PSE 1206	3	Ateliers préparatoires aux stages
PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSE 2204	3	Intervention cognitivo-comportementale
PSE 2205	3	L'activité psychoéducative
PSE 2206	3	Réseau et déontologie
PSE 22071	0	Stage initiation pratique 1
PSE 22072	6	Stage initiation pratique 2
PSE 3201	3	Conception de plans d'intervention

#### Bloc 72D Processus affectifs

*Option - 3 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 2044	3	Stress et anxiété

#### Bloc 72E Processus sociaux

*Option - 3 crédits.*

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3071	3	Relations interpersonnelles
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

#### Bloc 72F Processus développementaux

*Option - 3 crédits.*

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3093	3	Adolescence
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
PSY 3254	3	Maturité et vieillesse

#### Bloc 72G Évaluation de problématiques spécifiques

*Option - 3 crédits.*

PSE 2222	3	Évaluation des relations parent-enfant
PSE 2223	3	Évaluation du fonctionnement cognitif
PSE 2224	3	Évaluation des relations avec les pairs
PSE 2225	3	Évaluation des retards de développement
PSE 2226	3	TDAH : Évaluation-intervention psychoéducatives

#### Bloc 72H Laboratoires d'interv. thématiques en psychoéduc.

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PSE 3210	3	Prévention de l'inadaptation scolaire
PSE 3212	3	Intervention en maltraitance
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies

PSE 3217	3	Interventions cognitives
PSE 3218	3	Intervention auprès de la famille
PSE 3219	3	Intervention et troubles intériorisés
PSE 3220	3	Intervention et troubles extériorisés
PSE 3221	3	Intervention en autisme et en DI
PSE 3222	3	Intervention en contexte d'autorité
PSE 3223	3	L'intervention psychoéducatrice interculturelle

### Bloc 72I Compléments de pratique professionnelle en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

### Bloc 72J Compléments de pratique professionnelle en psychoéducation

Option - Maximum 9 crédits.

PSE 3202T	3	La relation psychoéducatrice
PSE 32041	0	Stage d'intervention 1
PSE 32042	6	Stage d'intervention 2

### Bloc 72Y Formation complémentaire

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3420	3	La femme et la question criminelle
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

## DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-423

Téléphone : 514-343-6972

Télécopieur : 514-343-2285

Le Département de psychologie, fondé en 1942, est le plus ancien département de psychologie d'Amérique du Nord francophone. Il a vu ses effectifs professoraux et étudiants s'accroître particulièrement vers le début des années 1960. L'étudiant peut y acquérir une formation aussi bien dans des domaines de recherche fondamentale que dans des domaines de recherche appliquée et de formation professionnelle.

La psychologie est l'étude scientifique des comportements et des phénomènes mentaux. De ce point de vue, le rôle du psychologue est d'élargir, par la recherche, le champ des connaissances. Mais la psychologie est aussi une profession, officiellement reconnue par le Québec depuis 1962; en ce sens, le travail du psychologue consiste sur-

tout en l'utilisation des connaissances et techniques psychologiques pour la solution de problèmes pratiques qui se posent dans divers domaines de l'activité humaine.

Il existe au Département une clinique universitaire de psychologie qui offre des consultations cliniques au grand public et de la formation continue aux professionnels. La clinique maintient une testothèque accessible à la communauté universitaire et comptant plus de mille tests. Des projets de recherche peuvent aussi y être menés.

Programme 1-220-1-0

Version 14 (A16)

## Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.)

Également offert au campus de l'UdeM à Laval sous le numéro de programme 1-220-1-9.

### OBJECTIFS

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1<sup>re</sup> année, les cours de sigle PSY2000 en 2<sup>e</sup> année et les cours de sigle PSY3000 en 3<sup>e</sup> année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

#### Stage d'initiation à la psychologie

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

#### Cheminement honor

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que les cours à option PSY2007 et PSY3204 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminement : le cheminement régulier et le cheminement honor.

#### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Histoire et méthode

*Obligatoire - 12 crédits.*

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

#### Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

*Obligatoire - 12 crédits.*

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

#### Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

*Obligatoire - 6 crédits.*

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

#### Bloc 71D Bases individuelles et sociales

*Obligatoire - 15 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

#### Bloc 71E Psychologie du développement

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

#### Bloc 71F Individu, groupe et société

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

#### Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

#### Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3	Psychologie et éducation
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant

#### Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

*Option - Maximum 15 crédits.*

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

#### Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

#### Bloc 71K Méthodologie scientifique

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

#### Bloc 71V Propre au cheminement honor

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.*

*(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).*

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie

**Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)	CRI 1151	3	Justice criminelle 1
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)	CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)	CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)	CRI 3341	3	Drogues et criminalité
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)	CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)	CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ANG 1907	3	Anglais 7 (niveau C1)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANT 2454	3	La primatologie	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
ARA 1912	3	Arabe A1	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	IFT 1810	3	Introduction à la programmation
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
COM 1300	3	Théories de la communication	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
			JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
			JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
			JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
			JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
			JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)

JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140	3	Approche juridique en RI
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3	Microsociologie
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance

**Bloc 71Z**

Choix - 3 crédits.

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Programme 1-220-1-9

Version 03 (A16)

**Baccalauréat spécialisé en psychologie (B. Sc.)**

Également offert au campus de l'UdeM à Montréal sous le no de programme 1-220-1-0.

**OBJECTIFS**

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation

scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1<sup>re</sup> année, les cours de sigle PSY2000 en 2<sup>e</sup> année et les cours de sigle PSY3000 en 3<sup>e</sup> année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

*Stage d'initiation à la psychologie*

Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

*Cheminement honor*

Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que les cours à option PSY2007 et PSY3204 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Histoire et méthode

*Obligatoire - 12 crédits.*

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

#### Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

*Obligatoire - 12 crédits.*

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

#### Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

*Obligatoire - 6 crédits.*

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

#### Bloc 71D Bases individuelles et sociales

*Obligatoire - 15 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

#### Bloc 71E Psychologie du développement

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

#### Bloc 71F Individu, groupe et société

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

#### Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement

PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine

#### Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1208	3	Introduction à la psychoéducation
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3	Psychologie et éducation
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant

#### Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

*Option - Maximum 15 crédits.*

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

#### Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3298	3	Stage d'initiation à la psychologie 1
PSY 3299	3	Stage d'initiation à la psychologie 2

#### Bloc 71K Méthodologie scientifique

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2

#### Bloc 71V Propre au cheminement honor

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits.*

*(Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).*

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie

#### Bloc 71Y Ouverture disciplinaire

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)

ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)	CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)	CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)	CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)	CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)	CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)	CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)	ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ANG 1907	3	Anglais 7 (niveau C1)	ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	ESP 1905	3	Espagnol 5 (niveau B2.1)
ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	ESP 1906	3	Espagnol 6 (niveau B2.2)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	ESP 1907	3	Espagnol 7 (niveau B2.3)
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain	GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
ANT 2454	3	La primatologie	GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)	GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)	GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)	IFT 1810	3	Introduction à la programmation
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)	IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
ARA 1912	3	Arabe A1	IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique	IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)	INN 1901	3	Innu 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)	INN 1902	3	Innu 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)	INN 1903	3	Innu 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)	INN 1904	3	Innu 4 (niveau A1.4)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)	INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)	ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)	ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)	ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)	ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)	JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)	JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
COM 1300	3	Théories de la communication	JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle	JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques	JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
CRI 1050	3	Sociocriminologie 1	JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
CRI 1151	3	Justice criminelle 1	JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes	JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie	JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
CRI 3341	3	Drogues et criminalité	JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)	JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)	JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)	JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)	LNG 1010	3	Langage et cognition
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)	LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)	LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie

LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140	3	Approche juridique en RI
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)
RUS 1903	3	Russe 3 (niveau A2.1)
RUS 1904	3	Russe 4 (niveau A2.2)
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2511	3	Microsociologie
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.***Programme 1-220-1-2****Version 00 (A16)****Baccalauréat en neurosciences cognitive (B. Sc.)****OBJECTIFS**

L'objectif du programme de baccalauréat en neurosciences cognitive vise à comprendre les mécanismes cérébraux sous-jacents aux fonctions mentales supérieures, telles que l'attention, la perception, la mémoire, la pensée, les émotions, le langage, la cognition musicale, etc. De plus en plus de techniques se développent permettant de répondre à une diversité de questions sur le fonctionnement cérébral. Ces nouvelles méthodes dépendent de l'informatique et de l'imagerie cérébrale. Tous les étudiants de ce programme auront développé des compétences méthodologiques et techniques leur permettant de comprendre l'utilisation des principales méthodes pour explorer le système nerveux central. Les laboratoires de recherche et le cheminement Honor leur permettront de développer une expérience de recherche en neurosciences cognitive.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les étudiants n'ayant aucune connaissance en psychologie peuvent s'inscrire au cours PSY 1901 comme cours hors programme.

La première année, l'étudiant doit suivre un cheminement commun aux quatre orientations pour pouvoir choisir son orientation en deuxième année :

- IFT1015 Programmation 1
- LNG1010 Langage et cognition
- LNG1955 Notions générales de linguistique
- PSY1004 Analyses quantitatives en psychologie 1
- PSY1006 Méthodologie scientifique 1
- PSY1048 Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
- PSY1049 Neurosciences de la cognition et du comportement
- PSY2055 Psychologie de la perception
- PSY2065 Processus cognitifs 1

Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.

Pour accéder à l'orientation Neurocognition de la musique, des connaissances préalables en théorie et lecture musicales sont souhaitables.

Pour accéder à l'orientation Fondamentale, les étudiants devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105, 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923).

*Cheminement Honor*

Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus; il faut avoir complété les cours IFT1015, LNG1010, LNG1955, PSY1004, PSY1006, PSY1048, PSY1049, PSY2008, PSY2055, et PSY2065, ainsi que les cours suivants, qui varient selon l'orientation choisie : Fondamentale : MAT1600, PSY2038, PSY3204, et LNG3106 ou NCM2200 ou PSY2007; Neuropsychologie : PSY1045, PSY1075, PSY1095, PSY1105, PSY2003, PSY2007, PSY2115, et PSY2254; Neurolinguistique : LNG1080, LNG1400, LNG1540, LNG2050, LNG2080, LNG2360, et LNG3160; Neurocognition de la musique : MUS1300, MUS1315, NCM1500, NCM2000, NCM2100, et NCM2200. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 51 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant réussit les cours prescrits pour le cheminement et maintient une moyenne d'au moins 3.5 dans les cours du programme.

À l'Université de Montréal :

L'orientation fondamentale peut donner accès au 2e cycle en psychologie.

L'orientation neuropsychologie peut donner accès au 2e et 3e cycles en psychologie professionnelle et recherche.

L'orientation neurolinguistique peut donner accès au 2e cycle linguistique et psychologie. Elle pourra aussi donner accès à la maîtrise professionnelle en orthophonie lorsque celle-ci sera offerte ; prévue pour l'automne 2019.

L'orientation neurocognition de la musique peut donner accès au 2e cycle en psychologie et au certificat de 2e cycle en musicothérapie avec 24 crédits préalables de connaissance musicale.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 71 avec 52 crédits obligatoires, 35 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neuropsychologie comprend les segments 01 et 72 avec 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neurolinguistique comprend les segments 01 et 73 avec 69 crédits obligatoires, 18 à option et 3 au choix.
- L'orientation Neurocognition de la musique comprend les segments 01 et 74 avec 63 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.
- Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

**Segment 01 Commun à toutes les orientations**

Cheminement régulier : 39 crédits obligatoires, des crédits à option et 3 crédits au choix.  
Cheminement honor : 39 crédits obligatoires, les 12 crédits du bloc 01V, des crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 01A Méthodes**

*Obligatoire - 15 crédits.*

IFT 1015	3	Programmation 1
PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2008	3	Méthodes en neurosciences cognitives 1
PSY 3018	3	Méthodes en neurosciences cognitives 2

**Bloc 01B Bases en neuroscience cognitive**

*Obligatoire - 24 crédits.*

LNG 1010	3	Langage et cognition
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique
PSY 1048	3	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
PSY 1049	3	Neuroscience de la cognition et du comportement
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

**Bloc 01C Approfondissement des méthodes et rédaction en anglais**

*Option - Maximum 12 crédits.*

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)
IFT 1025	3	Programmation 2
PSY 3008	3	Laboratoire 2

**Bloc 01D Neuroanatomie et neuropsychophysiologie**

*Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
KIN 2026	2	Bases neurophysiologiques du mouvement
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
PSE 3208	3	Médication et toxicomanie
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

**Bloc 01E Génétique, évolution et cognition**

*Option - Maximum 12 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
PSE 2201	3	Bases biologiques de l'adaptation

**Bloc 01F Philosophie**

*Option - Maximum 12 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 3005	3	Logique 3

**Bloc 01V Cheminement Honor**

*Option - Maximum 12 crédits.*

*Les étudiants du cheminement honor doivent obligatoirement faire les 12 crédits de ce bloc.*

PSY 40001	0	Projet de recherche honor 1
PSY 40002	6	Projet de recherche honor 2
PSY 6026	3	Méthodologie avancée en psychologie
PSY 64071	0	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 1
PSY 64072	3	Séminaire: psychologie cognitive et neuropsychologie 2

**Bloc 01Z**

*Choix - 3 crédits*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PSY.*

**Segment 71 propre à l'orientation Fondamentale**

Cheminement régulier : 13 crédits obligatoires du bloc 71A et un minimum de 15 crédits à option.

Cheminement honor : 13 crédits obligatoires du bloc 71A et minimum de 3 crédits à option.

Les étudiants qui veulent accéder à l'orientation Fondamentale devront avoir fait les cours

collégiaux de mathématiques 103, 105, 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923)

### Bloc 71A Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

*Obligatoire - 13 crédits.*

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

### Bloc 71B Laboratoires en neuroscience cognitive

*Option - 3 crédits.*

LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale
PSY 2007	3	Laboratoire 1

### Bloc 71C Psychologie

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

### Bloc 71D Audition et neurocognition musicale

*Option - Maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

### Bloc 71E Linguistique

*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
----------	---	--

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

### Segment 72 propre à l'orientation Neuropsychologie

Cheminement régulier : 30 crédits obligatoires du bloc 72A et un minimum de 12 crédits à option.

Cheminement honor : 30 crédits obligatoires du bloc 72A et des crédits à option.

### Bloc 72A Psychologie générale

*Obligatoire - 30 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

### Bloc 72B Psychologie avancée

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

### Bloc 72C Linguistique

*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

**Bloc 72D Modélisation et programmation en neuroscience cognitive***Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

**Bloc 72E Audition et neurocognition musicale***Option - Maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

**Segment 73 propre à l'orientation Neurolinguistique**

Cheminement régulier : 30 crédits obligatoires du bloc 73A et un minimum de 12 crédits à option.

Cheminement honor : 30 crédits obligatoires du bloc 73A et des crédits à option.

**Bloc 73A Linguistique générale***Obligatoire - 30 crédits.*

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques

**Bloc 73B Linguistique avancée***Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique

LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole
----------	---	---------------------------------------

**Bloc 73C Psychologie***Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

**Bloc 73D Audition et neurocognition musicale***Option - Maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

**Bloc 73E Modélisation et programmation en neuroscience cognitive***Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

**Bloc 73F Spécialisation en linguistique***Option - Maximum 6 crédits.*

LNG 3040	3	Syntaxe : théorie et description
LNG 3050	3	Sémantique : théorie et description
LNG 3070	3	Phonologie : théorie et description
LNG 3120	3	Traitement automatique du langage
LNG 3160	3	Atelier de travaux pratiques
LNG 3400	3	Morphologie : théorie et description

LNG 3450	3	Production de la parole
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
LNG 3560	3	Phonétique : théorie et description

**Segment 74 propre à l'orientation Neurocognition de la musique**

Cheminement régulier : 24 crédits obligatoires du bloc 74A et un minimum de 12 crédits à option.

Cheminement honor : 24 crédits obligatoires du bloc 74A et des crédits à option.

**Bloc 74A**

*Obligatoire - 24 crédits.*

MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
NCM 1500	3	Perception auditive
NCM 2000	3	Cognition de la musique
NCM 2100	3	Neurocognition de la musique
NCM 2200	3	Laboratoire en neurocognition musicale

**Bloc 74B Audition et musique**

*Option - Maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
ORA 1528	2	Anatomie et physiologie de l'audition

**Bloc 74C Musiques numériques**

*Option - Maximum 9 crédits.*

MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2

**Bloc 74D Psychologie**

*Option - Maximum 12 crédits.*

PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 1204	3	Psychopathologie 6-18 ans
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3088	3	Neuroscience sociale
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3258	3	Psychopathologie 2

**Bloc 74E Linguistique**

*Option - Maximum 12 crédits.*

LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2002	3	Acquisition et linguistique
LNG 2050	3	Syntaxe du français
LNG 2080	3	Sémantique du français
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes
LNG 2355	3	Troubles du langage et linguistique
LNG 2360	3	Morphologie du français
LNG 2400	3	Phonétique instrumentale du français
LNG 2470	3	Phonologie du français
LNG 3090	3	Neurosciences du langage
LNG 3460	3	Perception et acoustique de la parole

**Bloc 74F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive**

*Option - Maximum 13 crédits.*

MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PSY 2038	3	Programmation en neuroscience cognitive
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
STT 3910	3	Introduction au modèle général linéaire

**Programme 1-220-2-0**

Version 05 (A12)

**Majeure en psychologie****OBJECTIFS**

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Histoire et méthode**

*Obligatoire - 12 crédits.*

PSY 1004	3	Analyses quantitatives en psychologie 1
PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie

**Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive**

*Obligatoire - 12 crédits.*

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

**Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage**

*Obligatoire - 6 crédits.*

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant

**Bloc 71D Bases individuelles sociales**

*Obligatoire - 15 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

**Bloc 71E Psychologie du développement**

*Option - 3 crédits.*

PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3093	3	Adolescence
PSY 3254	3	Maturité et vieillesse

**Bloc 71F Individu, groupe et société**

*Option - 3 crédits.*

PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 3071	3	Relations interpersonnelles
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

**Bloc 71G Cours d'approfondissement**

*Option - 6 crédits.*

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 2007	3	Laboratoire 1
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3	Psychologie et éducation
PSY 2226	3	Modèles d'intervention
PSY 3008	3	Laboratoire 2
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
PSY 3036	3	Hormones, stress et comportement
PSY 3063	3	Processus cognitifs 2
PSY 3083	3	Mémoire humaine
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
PSY 3106	3	La psychologie du rêve
PSY 3114	3	Les troubles mentaux graves
PSY 3129	3	Méthodes et techniques d'entrevues
PSY 3204	3	Analyses quantitatives en psychologie 2
PSY 3257	3	Personnalité 2
PSY 3258	3	Psychopathologie 2
PSY 3260	3	Théorie psychanalytique : Freud et après
PSY 3263	3	Troubles sexuels: les paraphilies

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

---

 Programme 1-220-4-0

 Version 04 (H17)
 

---

**Mineure en psychologie****OBJECTIFS**

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours de niveau PSY2000 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études. Le cours PSY 1983 ne peut pas être crédité dans les programmes de baccalauréat et de majeure en psychologie.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

*Option - Maximum 9 crédits.*

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1

#### Bloc 71B Développement et apprentissage

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
PSY 2127	3	Psychologie et éducation
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse

#### Bloc 71C Individu, groupe et société

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail

#### Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

PSE 2215	3	Perspectives évolutionnistes
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction

#### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

---

Programme 1-183-1-0

Version 02 (H12)

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (B. Sc.)

*Voir sous le Département de linguistique et de traduction.*

---

Programme 1-217-1-0

Version 03 (A14)

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (B. Sc.)

*Voir sous l'École de psychoéducation.*

---

Programme 1-257-1-0

Version 06 (A16)

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (B. Sc.)

*Voir sous le Département de sociologie.*

## ÉCOLE DE RELATIONS INDUSTRIELLES

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7059  
Téléphone : 514-343-6111, poste 1267  
Télécopieur : 514-343-5764  
eri@umontreal.ca

L'École de relations industrielles (ÉRI) offre un programme d'étude qui prépare à la pratique professionnelle. Les relations industrielles sont un champ d'étude qui traite de l'ensemble des rapports économiques, juridiques, sociaux, individuels et collectifs qui s'établissent entre les salariés et l'employeur, les organisations qui les représentent et l'État.

Les études en relations industrielles offrent une vision étendue et complète pour analyser, comprendre et intervenir sur les différentes problématiques qui émergent du monde du travail. Ainsi, les études en relations industrielles englobent plusieurs volets.

Il s'agit notamment de la gestion des ressources humaines dans les organisations, de la négociation et de l'administration des conventions collectives, de la gestion de la santé et sécurité au travail et de l'application des lois et des programmes gouvernementaux relatifs à l'emploi. Les études en relations industrielles intègrent plusieurs disciplines des sciences sociales, telles que la sociologie, les sciences économiques, les sciences administratives, la science politique, le droit, l'histoire et la psychologie. Certaines sciences exactes sont également requises, telles que les mathématiques, la statistique et l'informatique.

Le programme de baccalauréat comporte une formation de base portant sur les connaissances essentielles dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des relations de travail, du droit du travail, des politiques gouvernementales en matière d'emploi et de la santé et sécurité au travail. En fin de programme, les étudiants peuvent se spécialiser en choisissant des cours optionnels selon leurs préférences et doivent faire un stage dans un milieu de travail.

## Programme 1-230-1-0

Version 13 (A14)

### Baccalauréat spécialisé en relations industrielles (B. Sc.)

*Sous certaines conditions, les étudiants qui ont complété le certificat de relations industrielles à la Faculté de l'éducation permanente peuvent demander d'être intégrés à ce programme pour faire les 60 derniers crédits et obtenir le Baccalauréat*

#### OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1<sup>re</sup>

année, de sigle REI 2000 en 2<sup>e</sup>

année et de sigle REI 3000 en 3<sup>e</sup>

année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

##### *Cheminement honor*

Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72 V et 6 crédits du bloc 72 W. Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

##### *Cheminement international*

Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72 F et 3 crédits du bloc 72 X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

##### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

- avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,
- avec la mention Cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme comporte 90 crédits. Il est offert selon trois cheminement :

- le cheminement régulier
- le cheminement honor
- le cheminement international.

##### Segment 72

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier et en cheminement international : 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix,
- en cheminement Honor, 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix

##### Bloc 72A Formation de base

*Obligatoire - 24 crédits.*

REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1020	3	Organisation et dynamiques de la firme
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1040	3	Comportement organisationnel
REI 1105	3	Techniques d'analyse statistique en R.I.
REI 1130	3	Méthodologie en relations industrielles
REI 1140	3	Approche juridique en RI
REI 3220	3	Gestion financière appliquée aux R.I.

##### Bloc 72B Gestion des ressources humaines

*Obligatoire - 12 crédits.*

REI 1240	3	Gestion des ressources humaines
REI 2211	3	Formation et développement des RH
REI 2215	3	Rémunération
REI 2230	3	Stratégie RH et dotation

##### Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

*Obligatoire - 15 crédits.*

REI 2305	3	Aspects juridiques du lien d'emploi
REI 2310	3	Convention collective
REI 2320	3	Droit des rapports collectifs du travail
REI 2330	3	Syndicalisme
REI 2340	3	Négociation collective

**Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail***Obligatoire - 9 crédits.*

REI 1420	3	Emploi et salaire
REI 2470	3	Perspectives économiques des institutions
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

**Bloc 72E Santé et sécurité du travail***Obligatoire - 3 crédits.*

REI 2510	3	Gestion de la SST
----------	---	-------------------

**Bloc 72F Stage professionnel***Option - 9 crédits.*

REI 3680	9	Stage en relations industrielles
REI 3690	9	Stage en RI à l'étranger

**Bloc 72G Approfondissement en gestion des ress. humaines***Option - Maximum 6 crédits.*

REI 3206	3	Systèmes d'information en GRH
REI 3270	3	Consultation et interventions en G.R.H.
REI 3275	3	Pilotage des performances au travail

**Bloc 72H Approfondissement en rel. du trav./droit du trav.***Option - Maximum 6 crédits.*

REI 3335	3	Droit fédéral du travail
REI 3345	3	Arbitrage des griefs
REI 3375	3	Pratique de la négociation collective

**Bloc 72I Approfondissement en politiques gouv. du travail***Option - Maximum 3 crédits.*

REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre
----------	---	-------------------------------

**Bloc 72J Approfondissement en santé et sécurité du travail***Option - Maximum 6 crédits.*

REI 3525	3	Évaluations et enquête en SST
REI 3535	3	Santé et mieux-être au travail

**Bloc 72K Cours synthèses en relations industrielles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

REI 3700	3	Éthique et pratique professionnelle
REI 3710	3	Mondialisation et travail
REI 3720	3	Secteur public et relations d'emploi
REI 3740	3	Enjeux contemporains en RI
REI 3750	3	Cours - Projet intégrateur

**Bloc 72V propre au Cheminement Honor 1***Option - Maximum 6 crédits.**Les cours REI4001 et REI4002 sont équivalents au cours REI4000.*

REI 4001	3	Initiation à la recherche RI 1
REI 4002	3	Initiation à la recherche RI 2

**Bloc 72W propre au Cheminement Honor 2***Option - Maximum 6 crédits.*

DRI 6110	3	Nouvelles formes d'emploi
----------	---	---------------------------

DRI 6120	3	Rapports collectifs du travail
DRI 6125	3	Chartes des droits et travail
REI 6170	3	Stratégies en santé et sécurité du travail
REI 6300	3	Séminaire sur la négociation collective
REI 6604	3	Formation et développement des compétences
REI 6605	3	Défis du syndicalisme contemporain
REI 6606	3	Travail et innovation organisationnelle
REI 6608	3	Gestion du changement
REI 6610	3	Rémunération, équité et performance
REI 6611	3	Gestion internationale des RH
REI 6613	3	Gestion stratégique des ressources humaines
REI 6614	3	Diversité, Immigration et équité en emploi
REI 6615	3	RI: problèmes contemporains 1
REI 6625	3	Audit de la GRH
SST 6100	3	Sciences sociales et SST
SST 6400	3	Gestion stratégique de la prévention

**Bloc 72X propre au Cheminement international***Option - Maximum 12 crédits.**Pour l'étudiant inscrit au cheminement international, minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

REI 3280	3	GRH dans les entreprises multinationales
REI 3315	3	Stratégies syndicales comparées
REI 3415	3	Politiques d'emploi dans le monde
REI 3800	3	Stage d'été à l'étranger
REI 3810	3	Études à l'étranger 1
REI 3815	3	Études à l'étranger 2
REI 3820	3	Études à l'étranger 3

**Bloc 72Y Connaissances connexes***Option - Maximum 3 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3010	3	Éthique et droit
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 3906	3	La coopération internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion

PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
REL 1330	3	Religions et espace public
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
VIO 2015	3	Résolution de conflits

**Bloc 72Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.*

**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-4006

Téléphone : 514-343-6578

Télécopieur : 514-343-2360

direction@pol.umontreal.ca

La science politique s'intéresse aux relations de pouvoir, aux décisions et aux processus qui touchent les conflits identitaires, de valeurs et de distribution des ressources dans une société. Ces phénomènes sont étudiés par l'entremise de plusieurs approches telles que la politique comparée, l'administration et les politiques publiques, les idées politiques, les relations internationales, les comportements politiques et la politique canadienne et québécoise. Nos programmes visent à développer une capacité d'analyse utile à des études supérieures, à l'exercice d'une profession ou à l'action politique. À cet effet, en plus des cours réguliers, une solide formation méthodologique est prévue ainsi que des stages dans des milieux de travail très variés.

Le Département offre en collaboration trois baccalauréats spécialisés bidisciplinaires : en Économie et Politique, en Communication et Politique, en Philosophie et Politique. Le Département est aussi responsable du programme facultaire en études internationales.

Programme 1-960-1-3

Version 06 (A17)

**Baccalauréat spécialisé en études internationales (B. Sc.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4<sup>e</sup> trimestre et à temps partiel, au 6<sup>e</sup> trimestre.

Le titulaire du B.Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

- Maîtrise en études internationales : aucun cours complémentaire spécifique.

- Maîtrise en science politique : aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours de science politique suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- Maîtrise en sciences économiques : cours ECN1075, ECN2045, ECN2055 et ECN2160 exigés.
- Maîtrise en histoire : aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- Maîtrise en droit : maîtrise en droit international, cours DRT1002S, DRT1501, DRT1502 et DRT2100 exigés; cours préparatoires exigés pour le candidat à une autre option de la maîtrise en droit. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.
- Pour les autres programmes de maîtrise, il faut communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 3 orientations. Les crédits de chacune des orientations se répartissent comme suit: 30 crédits obligatoires, de 57 à 60 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

- orientation Droit et gouvernance (segment 75)
- orientation Coopération et développement (segment 76)
- orientation Paix et sécurité (segment 77).

**Segment 01 Commun aux trois orientations**

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et de 15 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

**Bloc 01A Connaissances des bases**

*Obligatoire - 27 crédits.*

DRT 1002S	3	Introduction au droit
DRT 2100	3	Droit international public général
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1700	3	Économie et mondialisation

HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2453	3	L'Europe et le monde
INT 1000	3	Introduction aux études internationales
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3	Relations internationales

**Bloc 01B Langues**

*Option - 12 crédits.*

*Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

*Ce bloc inclut également les cours suivants: ALL1012, ANG1052, ANG1053, ESP2510, ESP2525, ESP2535, ESP2536, FAS1900, FAS1902, ITL2040, PTG1954, PTG1955.*

**Bloc 01C Méthodes de recherche**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée

**Bloc 01D Aires géographiques**

*Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1070	3	Introduction aux mondes de l'islam
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2070	3	Émergence du monde arabe contemporain
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2256	3	Histoire économique de l'Europe
HST 2262	3	La Grande-Bretagne depuis 1485
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2275	3	Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945
HST 2284	3	L'Italie aux 19e et 20e siècles
HST 2352	3	Amérique latine depuis l'indépendance
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain
HST 3256	3	Relations internationales : Allemagne
HST 3257	3	Relations internationales : France
HST 3259	3	Relations internationales : URSS et Russie

HST 3352	3	Pouvoir et société en Amérique latine
HST 3360	3	Société et idéologie aux États-Unis
HST 3440	3	Marginalité et exclusion au Canada
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
HST 3480	3	Canada: Empires et résistances
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3111	3	La France
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

**Bloc 01E Disciplines connexes**

*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 1030	3	La justice et les cultures
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
ANT 3022	3	Anthropologie de l'humanitaire
ANT 3820	3	Anthropologie, migration et santé
ANT 3858	3	Autochtones d'Amérique latine
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2170	3	Population et environnement
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3420	3	Immigration et intégration
DMO 3450	3	Économie et population
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3262	3	Environnement : approches critiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions

REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective
URB 1115	3	Urbanisation et mondialisation

**Bloc 01F Formation pratique***Option - Maximum 6 crédits.*

INT 3001	3	Stage en milieu de travail
INT 3002	6	Stage en milieu de travail
INT 3003	3	Travail dirigé en études internationales

**Bloc 01Z***Choix - Maximum 9 crédits***Segment 75 Propre à l'orientation Droit et gouvernance**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

**Bloc 75A Intégration des acquis***Obligatoire - 3 crédits.*

DRT 3150	3	Droit et gouvernance
----------	---	----------------------

**Bloc 75B Spécialisations thématiques***Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés

**Bloc 75C Autres cours de spécialisation***Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3110	3	Droit international du travail
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3916	3	Démocratisations comparées

**Segment 76 Propre à l'orientation Coopération et développement**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

**Bloc 76A Intégration des acquis***Obligatoire - 3 crédits.*

INT 3005	3	Coopération et développement
----------	---	------------------------------

**Bloc 76B Spécialisations thématiques***Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3110	3	Droit international du travail
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3155	3	Politiques sociales

POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3916	3	Démocratisations comparées
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques

**Bloc 76C Autres cours de spécialisation***Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2875	3	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde
HST 2885	3	Histoire de l'environnement au Canada
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3007	3	Résolution des conflits

**Segment 77 Propre à l'orientation Paix et sécurité**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

**Bloc 77A Intégration des acquis***Obligatoire - 3 crédits.*

INT 3006	3	Paix et sécurité
----------	---	------------------

**Bloc 77B Spécialisations thématiques***Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.*

DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3808	3	Droit du cyberspace
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
HST 2295	3	La Première Guerre mondiale
HST 2296	3	La Seconde Guerre mondiale
HST 2297	3	Histoire de la Guerre froide
HST 2627	3	Dominations et résistances dans le monde arabe
HST 3253	3	Paix et pacifisme au 20e siècle

POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3405	3	La violence politique
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

**Bloc 77C Autres cours de spécialisation***Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3906	3	La coopération internationale

Programme 1-245-1-0

Version 16 (A17)

**Baccalauréat spécialisé en science politique (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélève-

ment et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les crédits du bloc 71E doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

##### *Cheminement honor*

Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat de science politique et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Tous les cours obligatoires du programme devront également avoir été complétés. Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 71V et W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 71B. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Dans le cas d'un échec à un cours du cheminement honor, l'étudiant est transféré au cheminement régulier.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Les étudiants inscrits au Cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement

régulier et le cheminement honor.

#### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, de 48 à 57 crédits à option et de 3 à 12 crédits au choix.

En cheminement honor, 39 crédits obligatoires incluant les cours des blocs V et W, de 42 à 48 crédits à option et de 3 à 9 crédits au choix.

#### Bloc 71A Fondement

*Obligatoire - 30 crédits.*

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

#### Bloc 71B Méthodologies

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

*Pour l'étudiant inscrit au cheminement honor - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

#### Bloc 71C Approfondissement

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales

POL 2808 3 Théories politiques empiriques

### Bloc 71D Spécialisation

*Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

POL 3004 3 Contrôle des armements  
 POL 3005 3 Sociopolitique des conflits armés  
 POL 3006 3 Le leadership politique  
 POL 3007 3 Résolution des conflits  
 POL 3008 3 Sécurité en Asie de l'Est  
 POL 3009 3 Politique et société au Moyen-Orient  
 POL 3010 3 Les relations Nord-Sud  
 POL 3011 3 Relations internationales de l'Asie du Sud-Est  
 POL 3012 3 Politique et processus budgétaire  
 POL 3013 3 Politique de l'Internet  
 POL 3015 3 Les élections  
 POL 3101 3 Marketing politique  
 POL 3102 3 Marginalité et politique  
 POL 3111 3 La France  
 POL 3140 3 Psychologie politique  
 POL 3155 3 Politiques sociales  
 POL 3159 3 Politique et gouverne des peuples autochtones  
 POL 3165 3 Politiques urbaines  
 POL 3170 3 Politiques environnementales comparées  
 POL 3220 3 Pensée stratégique contemporaine  
 POL 3235 3 Politiques scientifiques  
 POL 3272 3 Sondages et opinion publique  
 POL 3285 3 Le système politique de la Russie  
 POL 3286 3 Les États postsoviétiques  
 POL 3287 3 La politique étrangère de la Russie  
 POL 3291 3 Idées politiques au Québec et au Canada  
 POL 3292 3 La politique au Québec  
 POL 3310 3 Les États-Unis : institutions et forces politiques  
 POL 3321 3 Administration publique comparée  
 POL 3322 3 Risque et politiques publiques  
 POL 3350 3 Relations intergouvernementales : Canada  
 POL 3355 3 Systèmes politiques européens  
 POL 3370 3 Pouvoir judiciaire et démocratie  
 POL 3400 3 Fédéralisme comparé  
 POL 3401 3 L'Asie du Sud-Est  
 POL 3402 3 Identités et conflits en Eurasie  
 POL 3405 3 La violence politique  
 POL 3410 3 La formation des états en Europe  
 POL 3481 3 Politique et droit  
 POL 3500 3 Institutions politiques canadiennes  
 POL 3545 3 Intervention et efficacité gouvernementales  
 POL 3601 3 Politique étrangère : grandes puissances  
 POL 3602 3 Politique et mondialisation des marchés  
 POL 3605 3 Pouvoir et résistance dans le cyberspace  
 POL 3721 3 Relations extérieures : Canada, Québec  
 POL 3753 3 La Chine  
 POL 3754 3 Le Japon

POL 3807 3 Idéologies politiques  
 POL 3811 3 Armées et groupes armés non étatiques  
 POL 3835 3 L'Amérique latine  
 POL 3840 3 Sécurité au Moyen-Orient  
 POL 3851 3 Intégration européenne  
 POL 3855 3 Enjeux politiques en Afrique  
 POL 3860 3 Régimes politiques de l'Asie de l'Est  
 POL 3861 3 Les États-Unis : politiques publiques  
 POL 3900 3 Politique et société  
 POL 3906 3 La coopération internationale  
 POL 3908 3 Politique comparée : enjeu actuel  
 POL 3909 3 Relations internationales : enjeu actuel  
 POL 3910 3 Genre et politique  
 POL 3911 3 Pensée politique : thématique spécifique  
 POL 3913 3 Politiques publiques : enjeu actuel  
 POL 3914 3 Sécurité internationale: nouveaux enjeux  
 POL 3916 3 Démocratisations comparées  
 POL 3917 3 Interventions humanitaires : théories et pratiques  
 POL 3918 3 Simulation des Nations Unies  
 POL 3920 3 Médias, conflits et paix

### Bloc 71E Cours de langues

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

### Bloc 71F Cours avancés de langue

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1012 3 Allemand parlé 1  
 ALL 1090 3 Grammaire avancée 1  
 ALL 1110 3 Allemand écrit  
 ALL 1380 3 Allemand parlé 2  
 ALL 2010 3 Grammaire avancée 2  
 ANG 1052 3 English Grammar 1  
 ANG 1053 3 English Grammar 2  
 ESP 2510 3 Pratique orale de l'espagnol  
 ESP 2525 3 Composition espagnole 1  
 ESP 2535 3 Composition espagnole 2  
 ESP 2536 3 Grammaire avancée  
 FAS 1900 3 Langue de l'Université d'accueil  
 GRC 1111 3 Initiation à la langue grecque 1  
 GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2  
 ITL 1070 3 Grammaire avancée 1  
 ITL 2030 3 Stylistique et composition italiennes  
 ITL 2040 3 Italien parlé  
 ITL 2070 3 Grammaire avancée 2  
 ITL 3002 3 Version  
 PTG 1954 3 Portugais idiomatique et composition  
 PTG 1955 3 Portugais : communication orale et écrite

### Bloc 71G Expérience pratique

*Option - Maximum 12 crédits.*

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies
RPE 1003	3	Reconnaissance: participation étudiante

**Bloc 71V Propre au cheminement honor 1**

*Option - Maximum 6 crédits.*

POL 4001	3	Séminaire d'initiation à la recherche 1
POL 4002	3	Séminaire d'initiation à la recherche 2

**Bloc 71W Propre au cheminement honor 2**

*Option - Maximum 3 crédits.*

POL 6960	3	Séminaire aux études supérieures
----------	---	----------------------------------

**Bloc 71Z**

*Choix - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

*Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

*Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum de 9 crédits.*

**Programme 1-245-2-0**

Version 11 (A17)

**Majeure en science politique****OBJECTIFS**

L'objectif central de la majeure est d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique, en offrant aux étudiants la possibilité de couvrir tous les sous-champs de la discipline et en acquérant une formation méthodologique solide.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les 6 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Fondement I**

*Obligatoire - 9 crédits.*

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

**Bloc 71B Fondement II**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales

**Bloc 71C Méthodologies**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

**Bloc 71D Approfondissement**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie

POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3916	3	Démocratisations comparées

**Bloc 71E Spécialisation***Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.*

POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3111	3	La France
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3272	3	Sondages et opinion publique
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques

POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3918	3	Simulation des Nations Unies
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

**Bloc 71F Langues***Option - 6 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.*

**Bloc 71G Expérience pratique***Option - Maximum 6 crédits.*

POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL*

Programme 1-245-4-0

Version 01 (A17)

**Mineure en science politique****OBJECTIFS**

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Connaissances de base**

*Obligatoire - 9 crédits.*

POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

**Bloc 71B Connaissances générales**

*Option - 18 crédits.*

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 1009	3	Politique comparée
POL 1025	3	Politique et économie
POL 1200	3	Pensée politique
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2101	3	Communication politique
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2180	3	Pensée politique critique
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est

POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3111	3	La France
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3272	3	Sondages et opinion publique
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale

POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3	Démocratisations comparées
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.*

**Programme 1-241-4-0**

Version 00 (A17)

**Mineure en études féministes, des genres et des sexualités****OBJECTIFS**

L'objectif est d'offrir un enseignement comprenant non seulement les théories et les épistémologies féministes dans leur diversité, mais aussi d'inclure des approches, telles que les études Queer, qui ne se situent pas vraiment dans le cadre des études féministes, mais entrent en conversation avec celles-ci. Ces autres approches ont questionné les études féministes établies et ont déconstruit, entre autres, la notion d'une « sororité » universelle et la binarité normative du genre et ont complexifié les relations entre sexes, genres et sexualités.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études féministes, des genres et des sexualités. Le programme est associé au secteur sciences sociales et psychologie lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 24 crédits à option.

**Bloc 70A Méthodologies et histoires de la pensée féministe**

*Obligatoire - 6 crédits.*

FEM 2000	3	Introduction aux courants de la pensée féministes
FEM 3200	3	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains

**Bloc 70B Corps, sexualités et représentations**

*Option - Maximum 15 crédits.*

ANG 2461	3	Sexuality and Representation
ANT 1020	3	Homme/femme : constructions culturelles
ANT 3626	3	Langage et genre social
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
HAR 2780	3	Art, genres et sexualités
PSY 2098	3	Sexualité et cycle de vie
REL 3920	3	Religions et sexualité
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité

**Bloc 70C Rapports de genre, violence et inégalités**

*Option - Maximum 15 crédits.*

GEO 3252	3	Genre et développement international
POL 3910	3	Genre et politique
PPL 2040	3	Rapport hommes/femmes et développement
REI 3435	3	Diversité de la main-d'oeuvre
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle

**Bloc 70D Histoires et théories féministes**

*Option - Maximum 15 crédits.*

ANG 2404	3	Literature and Transnational Feminisms
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes
FRA 3306	3	Théories des identités sexuelles
HST 2283	3	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
LCO 1030	3	Postcolonialismes comparés
PHI 2419	3	Philosophie féministe
REL 3930	3	Féminismes et religions

Programme 1-227-1-0

Version 08 (A17)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Communication et Politique (B. Sc.)**

*Programme offert conjointement avec le Département de communication.*

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les cours du bloc 99Y doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le centre de langues de l'Université de Montréal: Allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>. Les cours du bloc 99Z doivent être choisis parmi les cours identifiés par un signe autre que COM et POL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 99**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 48 à option et 6 au choix.

Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

**Bloc 99A Connaissances théoriques et méthod. fondamentales**

*Obligatoire - 24 crédits.*

COM 1100	3	Méthodologie de la recherche
COM 1300	3	Théories de la communication
COM 1500	3	Introduction à la communication organisationnelle

COM 1600	3	Introduction aux études médiatiques
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

**Bloc 99B Fondements théoriques en communication politique***Obligatoire - 12 crédits.*

CEP 1000	3	Fondements politiques
CEP 1500	3	Fondements communicationnels
CEP 2000	3	Stratégies de communication politique
CEP 3000	3	Rhétorique et politique

**Bloc 99C Complément de formation en communication politique***Option - Maximum 24 crédits.*

COM 2440	3	Communication et relations de presse
COM 2460	3	Communication et gestion de crise
COM 3035	3	Médias et cultures populaires
COM 3155	3	Pouvoir et communication
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3272	3	Sondages et opinion publique
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

**Bloc 99D Stages***Option - Maximum 6 crédits.*

COM 3000	3	Stage en communication 1
COM 3030	3	Stage en communication 2
COM 3032	6	Stage en communication 3
POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage

**Bloc 99E Méthodologie spécialisée en communication***Option - Maximum 6 crédits.*

COM 2008	3	Pratiques méthodologiques 1
COM 2009	3	Pratiques méthodologiques 2

**Bloc 99F Méthodologie spécialisée en science politique***Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique

**Bloc 99G Communication, discours et connaissance***Option - Maximum 21 crédits.*

COM 1150	3	Rédaction en communication 1
COM 1350	3	Communication, cognition, émotions
COM 2104	3	Communication non verbale
COM 2150	3	Rédaction en communication 2
COM 2200	3	Communication, interaction et discours
COM 2505	3	Gestion de projet en communication
COM 3400	3	Séminaire thématique

**Bloc 99H Communication organisationnelle***Option - Maximum 24 crédits.*

COM 2018	3	Éléments de relations publiques
COM 2019	3	Éléments de publicité
COM 2020	3	Éléments de communication interne
COM 2130	3	Communication dans les équipes
COM 2480	3	Communication organisationnelle 2
COM 3011	3	Planification en communication interne
COM 3012	3	Planification en communication externe
COM 3305	3	Narrations, identités et changements

**Bloc 99I Technologie et société***Option - Maximum 15 crédits.*

COM 2021	3	Technologies et travail en collaboration
COM 2215	3	Culture mobile
COM 2590	3	Communautés virtuelles, réseaux sociaux
COM 2710	3	Innovations, technologies et sociétés
COM 3060	3	Cyberculture

**Bloc 99J Connaissance des médias numériques***Option - Maximum 24 crédits.*

COM 1560	3	Communication infographique
COM 1570	3	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques
COM 2540	3	Pratiques de la photographie numérique
COM 2550	3	Éditique
COM 2565	3	Pratiques de la télévision
COM 2571	3	Interfaces et scénarisation
COM 2580	3	Applications internet
COM 3562	3	Applications multimédias
COM 3570	3	Communication vidéo, montage et diffusion

**Bloc 99K Communication, médias et culture***Option - Maximum 24 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
COM 2450	3	Influences des médias
COM 2570	3	Médias, sexe et genre
COM 2660	3	Arts médiatiques, technologies et communication
COM 2720	3	Politiques de communication
COM 2920	3	Histoire des médias
COM 2925	3	Industries culturelles
COM 2945	3	Auditoires des médias de masse

**Bloc 99L Forces et comportements***Option - Maximum 24 crédits.*

POL 1008	3	Forces et comportements politiques
POL 2050	3	Représentation politique
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3900	3	Politique et société
POL 3910	3	Genre et politique

**Bloc 99M Relations internationales***Option - Maximum 24 crédits.*

POL 1600	3	Relations internationales
POL 2011	3	Sécurité et conflits
POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3007	3	Résolution des conflits
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques

**Bloc 99N Administration et politiques***Option - Maximum 24 crédits.*

POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
POL 3013	3	Politique de l'Internet
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel

**Bloc 99O Pensée politique***Option - Maximum 24 crédits.*

POL 1200	3	Pensée politique
POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique

POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique

**Bloc 99P Politique comparée***Option - Maximum 24 crédits.*

POL 1009	3	Politique comparée
POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2802	3	Théories du développement
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3111	3	La France
POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3916	3	Démocratisations comparées

**Bloc 99Y Cours de langues***Option - Maximum 6 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-delangues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

**Bloc 99Z***Choix - 6 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles COM et POL.*

Programme 1-244-1-0

Version 06 (A17)

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (B. Sc.)***Programme offert conjointement avec le Département de sciences économiques.***OBJECTIFS**

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Un minimum de 33 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et POL.
- Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement choisir les cours d'économie dans les blocs B et C. De plus, les cours ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160 sont, également, une condition d'admission à la Maîtrise en sciences économiques.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 71**

Ce programme totalise 30 crédits de cours obligatoire, 54 crédits à option et 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 33 crédits de cours POL et 33 crédits de cours ECN devront avoir été complétés, incluant les cours obligatoires.

**Bloc 71A Connaissances théoriques en Économie et Politique I**

*Obligatoire - 21 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 1600	3	Relations internationales

**Bloc 71B Connaissances théoriques en Économie et Politique II**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique

**Bloc 71C Connaissances théoriques en Économie et Politique III**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

**Bloc 71D Cours d'intégration**

*Obligatoire - 9 crédits.*

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
EPL 1000	3	Approches et outils en économie politique
EPL 3900	3	Séminaire d'économie politique

**Bloc 71E Méthodologies fondamentales**

*Option - 3 crédits.*

ECN 2160	3	Économétrie 2
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse

**Bloc 71F Expérience pratique**

*Option - maximum 6 crédits.*

ECN 3995	3	Stage
POL 3240	3	Stage
POL 3241	6	Stage
POL 3904	3	Travaux pratiques

**Bloc 71G Cours de langues**

*Option - maximum 6 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/.*

**Bloc 71H Économie I**

*Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

*Plusieurs cours de niveau 3000 en sciences économiques exigent les préalables suivants : ECN1070, ECN1075, ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050 et ECN2055. Une des conditions d'admission à la maîtrise en sciences économiques est la réussite de ces sept cours auxquels il faut ajouter ECN2160.*

ECN 1260	3	Économétrie 1	POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental	POL 2100	3	Pensée politique moderne
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique	POL 2101	3	Communication politique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation	POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
ECN 1800	3	Économies nord-américaines	POL 2111	3	L'État et l'économie
ECN 1966	3	Économie du monde arabe	POL 2112	3	Méthodes d'analyse de contenu en science politique
ECN 1967	3	Économie de l'Europe	POL 2120	3	Méthodes qualitatives
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine	POL 2140	3	Analyse de politiques
<b>Bloc 71I Économie II</b>					
<i>Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.</i>					
ECN 2015	3	Comportements stratégiques	POL 2180	3	Pensée politique critique
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1	POL 2210	3	Participation et politique publique
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2	POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1	POL 2282	3	Épistémologie de la science politique
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2	POL 2321	3	Politique et administration
ECN 2165	3	Comptabilité 1	POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
ECN 2175	3	Comptabilité 2	POL 2404	3	Nationalisme
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers	POL 2510	3	Les organisations internationales
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale	POL 2560	3	Action collective et politique
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle	POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
ECN 2700	3	Relations économiques internationales	POL 2606	3	Économie politique internationale
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale	POL 2802	3	Théories du développement
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières	POL 2806	3	Théories des relations internationales
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles	POL 2808	3	Théories politiques empiriques
ECN 2964	3	Économie et finances publiques	POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
ECN 3013	3	Choix collectifs	POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique
ECN 3064	3	Finances publiques	POL 2849	3	Les méthodes expérimentales en science politique
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices	POL 3004	3	Contrôle des armements
ECN 3105	3	Commerce international	POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
ECN 3115	3	Finance internationale	POL 3006	3	Le leadership politique
ECN 3405	3	Développement économique	POL 3007	3	Résolution des conflits
ECN 3505	3	Économie du travail	POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
ECN 3550	3	Économie de la santé	POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée	POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
ECN 3650	3	Économie du comportement social	POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
ECN 3705	3	Économie de l'assurance	POL 3012	3	Politique et processus budgétaire
ECN 3801	3	Économie financière	POL 3013	3	Politique de l'Internet
ECN 3820	3	Économie des organisations	POL 3015	3	Les élections
ECN 3910	3	Économie de l'environnement	POL 3101	3	Marketing politique
ECN 3920	3	Économie et droit	POL 3102	3	Marginalité et politique
<b>Bloc 71J Politique</b>					
<i>Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.</i>					
POL 1008	3	Forces et comportements politiques	POL 3111	3	La France
POL 1009	3	Politique comparée	POL 3140	3	Psychologie politique
POL 1200	3	Pensée politique	POL 3155	3	Politiques sociales
POL 1330	3	Administration et politiques publiques	POL 3159	3	Politique et gouverne des peuples autochtones
POL 2007	3	Institutions politiques comparées	POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 2011	3	Sécurité et conflits	POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 2050	3	Représentation politique	POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
			POL 3235	3	Politiques scientifiques
			POL 3272	3	Sondages et opinion publique
			POL 3285	3	Le système politique de la Russie
			POL 3286	3	Les États postsoviétiques
			POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3322	3	Risque et politiques publiques
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3405	3	La violence politique
POL 3410	3	La formation des états en Europe
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3605	3	Pouvoir et résistance dans le cyberspace
POL 3721	3	Relations extérieures : Canada, Québec
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3807	3	Idéologies politiques
POL 3811	3	Armées et groupes armés non étatiques
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3900	3	Politique et société
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3908	3	Politique comparée : enjeu actuel
POL 3909	3	Relations internationales : enjeu actuel
POL 3910	3	Genre et politique
POL 3911	3	Pensée politique : thématique spécifique
POL 3913	3	Politiques publiques : enjeu actuel
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux
POL 3916	3	Démocratisations comparées
POL 3917	3	Interventions humanitaires : théories et pratiques
POL 3920	3	Médias, conflits et paix

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN ou POL.*

---

**Programme 1-247-1-0**
**Version 02 (A12)**


---

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Science politique et Philosophie (B. A.)**


---

*Programme offert conjointement avec le Département de philosophie.*

**OBJECTIFS**

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et transférables qu'ils pourront maîtriser davantage lors de leurs études de 2<sup>e</sup> cycle (en science politique ou en philosophie) ou lorsqu'ils seront appelés à oeuvrer dans divers milieux de travail. En effet, les objectifs de formation du programme débouchent sur des perspectives de carrière à la fois dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaires, mais aussi dans des contextes professionnels plus spécifiques tels que le journalisme, la fonction publique, les relations diplomatiques, les institutions internationales et les organismes non gouvernementaux.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.
- Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit réussir 42 crédits de cours reliés à la philosophie (les cours de sigle PHI auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P et le cours PEP2000) et 42 crédits de cours reliés à la science politique (les cours de sigle POL auxquels s'ajoutent les cours du bloc 700 et les cours PEP1000 et PEP3000).

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.)

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 51

crédits à option et 6 crédits au choix.

### Bloc 70A

*Obligatoire - 9 crédits.*

PEP 1000	3	Analyse politique théorique
PEP 2000	3	Enjeux philosophiques du politique
PEP 3000	3	Épistémologie des théories politiques

### Bloc 70B Fondements philosophiques

*Obligatoire - 15 crédits.*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

### Bloc 70C Volet science politique

*Obligatoire - 9 crédits.*

POL 1009	3	Politique comparée
POL 1600	3	Relations internationales
POL 1803	3	Introduction à l'analyse quantitative

### Bloc 70D Philosophie de la connaissance

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 2005	3	Logique 2
PHI 2150	3	Philosophie des sciences humaines
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHI 2180	3	Philosophie du langage
PHI 2305	3	Théories de la connaissance
PHI 2320	3	Philosophie de l'esprit
PHI 2330	3	Problèmes de métaphysique
PHI 2340	3	Induction et raisonnement scientifique
PHI 3005	3	Logique 3
PHI 3365	3	Philosophie de la biologie

### Bloc 70E Tradition philosophique

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2195	3	Idéalisme allemand
PHI 2215	3	Le post-structuralisme en France
PHI 2605	3	Descartes
PHI 2615	3	Philosophie des Lumières
PHI 2650	3	Kant : Critique de la raison pure
PHI 2670	3	L'empirisme moderne
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise

PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3015	3	Psychoanalyse et philosophie
PHI 3510	3	Problèmes de philosophie moderne
PHI 3530	3	Le rationalisme moderne
PHI 3645	3	La critique de la faculté de juger
PHI 3802	3	Philosophie néo-platonicienne
PHI 3820	3	La métaphysique d'Aristote
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
PHI 3905	3	Philosophie de la religion

### Bloc 70F Philosophie politique

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2406	3	Théories éthiques contemporaines
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine
PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3615	3	Éthique et psychologie morale
PHI 3625	3	Problèmes d'éthique
PHI 3630	3	Philosophie de l'action
PHI 3660	3	Philosophie du droit
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3805	3	Aristote : éthique et politique

### Bloc 70G Esthétique, herméneutique

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1255	3	Introduction à la philosophie de l'art
PHI 2200	3	Nietzsche
PHI 2205	3	La phénoménologie de Husserl
PHI 2210	3	Théorie critique
PHI 2255	3	Théories esthétiques
PHI 3250	3	Esthétique de la littérature
PHI 3640	3	Hegel
PHI 3710	3	Philosophie anglo-américaine
PHI 3730	3	Herméneutique philosophique
PHI 3735	3	Gadamer et l'herméneutique
PHI 3755	3	La phénoménologie après Husserl
PHI 3760	3	Heidegger
PHI 3780	3	Figures de la philosophie européenne

### Bloc 70H Pensée politique

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

POL 2090	3	Pensée politique prémoderne
POL 2100	3	Pensée politique moderne
POL 2102	3	Pensée politique contemporaine
POL 2180	3	Pensée politique critique

POL 2808	3	Théories politiques empiriques
POL 3291	3	Idées politiques au Québec et au Canada
POL 3481	3	Politique et droit
POL 3807	3	Idéologies politiques

**Bloc 70I Méthodologies***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
POL 2809	3	Méthodes quantitatives d'analyse
POL 2839	3	Les techniques de l'analyse politique

**Bloc 70J Politique comparée***Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
POL 2403	3	Immigration et multiculturalisme
POL 2404	3	Nationalisme
POL 2802	3	Théories du développement
POL 3400	3	Fédéralisme comparé
POL 3410	3	La formation des états en Europe

**Bloc 70K Systèmes politiques***Option - Maximum 6 crédits.*

POL 1020	3	Politique au Québec, au Canada
POL 3009	3	Politique et société au Moyen-Orient
POL 3111	3	La France
POL 3165	3	Politiques urbaines
POL 3285	3	Le système politique de la Russie
POL 3286	3	Les États postsoviétiques
POL 3292	3	La politique au Québec
POL 3310	3	Les États-Unis : institutions et forces politiques
POL 3355	3	Systèmes politiques européens
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3500	3	Institutions politiques canadiennes
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3840	3	Sécurité au Moyen-Orient
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

**Bloc 70L Forces et comportements***Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2050	3	Représentation politique
POL 2101	3	Communication politique
POL 2560	3	Action collective et politique
POL 3006	3	Le leadership politique
POL 3015	3	Les élections
POL 3101	3	Marketing politique
POL 3102	3	Marginalité et politique
POL 3140	3	Psychologie politique
POL 3272	3	Sondages et opinion publique
POL 3900	3	Politique et société

POL 3910	3	Genre et politique
----------	---	--------------------

**Bloc 70M Administration et politiques publiques***Option - Maximum 9 crédits.*

POL 1025	3	Politique et économie
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 2111	3	L'État et l'économie
POL 2140	3	Analyse de politiques
POL 2210	3	Participation et politique publique
POL 2321	3	Politique et administration
POL 2829	3	Évaluation des politiques publiques
POL 3155	3	Politiques sociales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3235	3	Politiques scientifiques
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie
POL 3321	3	Administration publique comparée
POL 3350	3	Relations intergouvernementales : Canada
POL 3370	3	Pouvoir judiciaire et démocratie
POL 3545	3	Intervention et efficacité gouvernementales

**Bloc 70N Relations internationales***Option - Maximum 9 crédits.*

POL 2250	3	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3004	3	Contrôle des armements
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3220	3	Pensée stratégique contemporaine
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3851	3	Intégration européenne
POL 3861	3	Les États-Unis : politiques publiques
POL 3906	3	La coopération internationale

**Bloc 70O Sociologie et sciences économiques***Option - Maximum 12 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains

**Bloc 70P Culture et langue allemandes***Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)

ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

**Bloc 70Z**

Choix - 6 crédits.

**DÉPARTEMENT DE SCIENCES BIOLOGIQUES**

Pavillon Marie-Victorin, bureau D-219

Téléphone : 514-343-6585

Télécopieur : 514-343-2293

Le Département de sciences biologiques compte 30 professeurs, 19 professeurs associés et deux chercheurs invités. L'enseignement et la recherche couvrent des champs scientifiques en biologie intégrative incluant la microbiologie, la génomique et la biologie moléculaire et cellulaire, la taxonomie, la physiologie, la biogéochimie, l'écologie et l'écotoxicologie. Les modèles de recherche proviennent des mondes végétal et animal, en allant des espèces modèles jusqu'aux écosystèmes planétaires.

Le Département est le plus grand des départements de sciences de la Faculté des arts et des sciences. Au 1er cycle, il offre un programme de baccalauréat qui propose trois spécialisations : 1) Biologie moléculaire et cellulaire, 2) Physiologie, 3) Biodiversité, écologie et évolution; comprenant chacune un cheminement régulier et un cheminement Honor. Une majeure et une mineure en sciences biologiques complètent l'offre de programme. Le Département de sciences biologiques et le Département de Microbiologie, infectiologie et immunologie offrent conjointement un baccalauréat spécialisé en microbiologie et immunologie, un baccalauréat interfacultaire liant la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine. Les étudiants qui s'intéressent spécifiquement à la microbiologie et à l'immunologie sont invités à faire une demande d'admission dans ce baccalauréat. Le Département collabore aussi avec la Faculté des sciences de l'éducation pour le programme d'enseignement des sciences et des technologies au secondaire et avec la Faculté de médecine pour le programme de baccalauréat en sciences biomédicales.

Aux études supérieures, les étudiants peuvent acquérir une formation de pointe et réaliser des recherches dans cinq champs thématiques : 1) Réponses des écosystèmes aux changements, 2) Signalisation et reproduction sexuée des plantes, 3) Adaptations et physiologie animales, 4) Origine, structure et conservation de la biodiversité, 5) Microbiologie environnementale.

Le Département possède d'importantes infrastructures d'enseignement et de recherche dont des plateformes technologiques et expérimentales et des collections de plantes (Herbier Marie-Victorin) et d'insectes (Collection entomologique Ouellet-Robert). Le Département dispose aussi d'équipements en spectrophotométrie, en génomique et séquençage génétique, en écologie de terrain et en électrophysiologie.

Le Département héberge des groupes de recherche reconnus mondialement. L'Institut de recherche en biologie végétale, associé au Jardin botanique de Montréal, la Station de biologie des Laurentides et le Centre sur la biodiversité sont des composantes importantes auxquelles se joignent le Groupe de Recherche Interuniversitaire en Limnologie et Environnement Aquatique, le Centre de recherche sur la biodiversité ainsi que le Réseau CRSNG de formation en gestion durable des mines Mine de Savoir.

Le Département abrite également plusieurs Chaires de recherche du Canada, notamment en génomique microbienne évolutionnaire (Jesse Shapiro), génomique fonctionnelle des plantes vasculaires (Daniel Matton), biocontrôle (Jacques Brodeur) de même qu'en écotoxicologie et changement mondial (Marc Amyot).

Programme 1-235-1-0

Version 20 (A17)

**Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques (B. Sc.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984 du bloc 01B.

*Cheminement honor*

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 50 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours**

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les trois orientations suivantes :

- l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire (segments 01 et 92), 52 crédits obligatoires, 35 à option et 3 au choix,
- l'orientation Biodiversité, écologie et évolution (segments 01 et 94) 38 crédits obligatoires, 49 à option et 3 au choix,
- l'orientation Physiologie animale (segments 01 et 95), 35 crédits obligatoires, 52 à option et 3 au choix.

**Segment 01 Commun aux trois orientations**

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 35 crédits obligatoires, un maximum de 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 01A Connaissances fondamentales en biologie***Obligatoire - 35 crédits.*

BIO 1001	1	Méthodes de recherche en biologie (TP)
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 3002	2	Bioéthique
MCB 1979	3	Microbiologie générale

**Bloc 01B Connaissances connexes***Option - Maximum 6 crédits.**On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

**Bloc 01Z Cours au choix***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.***Segment 92 Propre à l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 17 crédits obligatoires et de 29 à 35 crédits à option

- en cheminement honor : 11 crédits obligatoires et de 29 à 35 crédits à option dont 12 crédits du bloc 92V.

**Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires***Obligatoire - 9 crédits.*

BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2240	3	Génétique et développement moléculaire
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire

**Bloc 92B Travaux en laboratoire***Obligatoire - 8 crédits.*

BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3102	3	T.P. en biologie moléculaire - ADN et ARN
BIO 3103	3	T.P. en biologie moléculaire - Protéines

**Bloc 92C Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire***Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.*

BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 3106	3	Biologie cellulaire avancée
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

**Bloc 92D Connaissances spécialisées complémentaires***Option - Maximum 20 crédits.*

BCM 2003	3	Application d'outils bio-informatiques
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3900	3	Chronobiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2

MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3984	3	Diversité microbienne
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

**Bloc 92E Stages en milieu de travail***Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

**Bloc 92V Propre au Cheminement honor***Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

**Segment 94 Propre à l'orientation Biodiversité, écologie et évolution**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 43 à 49 crédits à option

- en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 43 à 49 crédits à option dont 12 crédits du bloc 94V.

**Bloc 94A Connaissances disciplinaires obligatoires***Obligatoire - 3 crédits.*

BIO 2042	3	Biostatistique 2
----------	---	------------------

**Bloc 94B Connaissances en écologie***Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.*

BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie

**Bloc 94C Connaissances en évolution***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement

**Bloc 94D Connaissance en biodiversité***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme

BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3984	3	Diversité microbienne

**Bloc 94E Connaissances spécialisées et complémentaires***Option - Maximum 18 crédits.*

BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
BIO 3863	2	T.P. en comportement animal
BIO 3865	3	T.P. en comportement animal
BIO 3900	3	Chronobiologie
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 1542	3	Introduction à la télédétection
GEO 2132	3	Géomorphologie
GEO 2152	3	Hydrologie
GEO 2512	3	SIG2 - Analyse spatiale
GEO 3312	3	Études d'impacts
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
URB 2344	3	Gestion de l'environnement

**Bloc 94F Stages sur le terrain et de recherche***Option - Minimum 6 crédits, maximum 26 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2432	3	Invertébrés marins

BIO 2703	1	Stage d'écologie forestière
BIO 2854	3	Stage d'écologie des animaux terrestres
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3753	3	Stage d'écologie végétale
BIO 3843	3	Stage de limnologie

**Bloc 94V Propre au Cheminement honor***Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

**Segment 95 Propre à l'orientation Physiologie animale**

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 46 à 52 crédits à option
- en cheminement honor : 46 à 52 crédits à option dont 12 crédits du bloc 95V.

**Bloc 95A Connaissances disciplinaires fondamentales***Option - Minimum 21 crédits, maximum 42 crédits.*

BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excrétion
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

**Bloc 95B Travaux en laboratoire***Option - Minimum 2 crédits, maximum 14 crédits.*

BCM 2958	1	T.P. de biochimie générale
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
BIO 3863	2	T.P. en comportement animal

**Bloc 95C Connaissances spécialisées et complémentaires***Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.*

BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie

BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3008	3	Sujets spéciaux en biologie
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3441	3	Systématique des insectes
BIO 3701	3	Vitroculture des végétaux
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3893	3	Écotoxicologie
BIO 3900	3	Chronobiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

**Bloc 95D Stage en milieu de travail***Option - Maximum 10 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

**Bloc 95V propre au Cheminement honor***Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2

Programme 1-235-2-0

Version 15 (A17)

**Majeure en sciences biologiques****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 81**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 81A Connaissances fondamentales en biologie**

*Obligatoire - 18 crédits.*

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1803	3	Écologie et environnement

**Bloc 81B Microbiologie et immunologie**

*Option - Maximum 25 crédits.*

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MCB 3637	2	Pathogénèse bactérienne
MCB 3984	3	Diversité microbienne

**Bloc 81C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes**

*Option - Maximum 25 crédits.*

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3682	3	Endocrinologie animale

**Bloc 81D Biodiversité, écologie et évolution**

*Option - Maximum 26 crédits.*

BIO 1284	2	Évolution
BIO 2350	3	Diversité fongique
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 2811	3	Dynamique des populations
BIO 2820	3	Écologie écosystémique
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 2862	3	Comportement animal
BIO 3043	3	Théorie des réseaux
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3293	3	Évolution et développement
BIO 3520	3	Écologie fonctionnelle des plantes
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3754	3	Écologie végétale
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3815	3	Modélisation de la qualité des habitats
BIO 3893	3	Écotoxicologie

**Bloc 81E Travaux pratiques et stages**

*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1001	1	Méthodes de recherche en biologie (TP)
BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2432	3	Invertébrés marins
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie

**Bloc 81F Disciplines biologiques diverses**

*Option - Maximum 26 crédits.*

BIO 2041	3	Biostatistique 1
BIO 2306	3	Floristique du Québec
BIO 2315	3	Les plantes utilisées par l'homme
BIO 2386	3	Taxonomie des plantes vasculaires
BIO 2431	3	Zoologie des invertébrés
BIO 2440	3	Entomologie

BIO 2470	3	Morphologie évolutive des chordés
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
BIO 2476	3	Ichtyologie
BIO 2478	3	Herpétologie
BIO 2480	3	Ornithologie
BIO 2490	3	Mammalogie
BIO 3002	2	Bioéthique
BIO 3390	3	Architecture et mode de développement de l'arbre
BIO 3659	3	Les fonctions du système nerveux
BIO 3665	3	Respiration, circulation, excréation
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
BIO 3790	3	Parasitisme
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3900	3	Chronobiologie

**Bloc 81G Connaissances connexes***Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

**Bloc 81Z Cours au choix***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.*

Programme 1-235-4-0

Version 12 (A17)

**Mineure en sciences biologiques****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un

minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A Connaissances fondamentales en biologie***Obligatoire - 12 crédits.*

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement

**Bloc 71B Microbiologie et immunologie***Option - Maximum 15 crédits.*

MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2989	4	Immunologie 1

**Bloc 71C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes***Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2155	1	T.P. de biologie cellulaire
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2372	4	Anatomie et morphogénèse végétales
BIO 2541	3	Physiologie végétale avancée
BIO 2620	3	Physiologie animale comparée 1
BIO 2625	3	Physiologie animale comparée 2

BIO 3682 3 Endocrinologie animale

**Bloc 71D Biodiversité, écologie et évolution**

*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1284 2 Évolution  
 BIO 1334 3 Biodiversité 1  
 BIO 1434 3 Biodiversité 2  
 BIO 2350 3 Diversité fongique  
 BIO 2405 3 Microbiologie de l'environnement  
 BIO 2820 3 Écologie écosystémique  
 BIO 2855 3 Écologie adaptative  
 BIO 3203 3 Génétique évolutive  
 BIO 3293 3 Évolution et développement  
 BIO 3754 3 Écologie végétale

**Bloc 71E Disciplines biologiques diverses**

*Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 2041 3 Biostatistique 1  
 BIO 2306 3 Floristique du Québec  
 BIO 2315 3 Les plantes utilisées par l'homme  
 BIO 2386 3 Taxonomie des plantes vasculaires  
 BIO 2402 3 Embryologie animale  
 BIO 2412 3 Histologie animale  
 BIO 2431 3 Zoologie des invertébrés  
 BIO 2440 3 Entomologie  
 BIO 2470 3 Morphologie évolutive des chordés  
 BIO 2471 3 Neuroanatomie comparée  
 BIO 2476 3 Ichtyologie  
 BIO 2478 3 Herpétologie  
 BIO 2480 3 Ornithologie  
 BIO 2490 3 Mammalogie  
 BIO 2811 3 Dynamique des populations  
 BIO 2862 3 Comportement animal  
 BIO 3002 2 Bioéthique  
 BIO 3115 3 Principes de phylogénie et systématique  
 BIO 3390 3 Architecture et mode de développement de l'arbre  
 BIO 3659 3 Les fonctions du système nerveux  
 BIO 3665 3 Respiration, circulation, excrétion  
 BIO 3781 3 Microorganismes phytopathogènes  
 BIO 3790 3 Parasitisme  
 BIO 3801 3 Conservation et aménagement  
 BIO 3831 3 Océanographie  
 BIO 3839 3 Limnologie  
 BIO 3893 3 Écotoxicologie  
 BIO 3900 3 Chronobiologie

**Bloc 71Z Cours au choix**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les 3 crédits au choix sont obligatoires et ne sont pas de sigle BIO.*

**DÉPARTEMENT DE SCIENCES ÉCONOMIQUES**

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-6001  
 Téléphone : 514-343-6540  
 Télécopieur : 514-343-7221

L'enseignement de 1er cycle en sciences économiques vise à assurer aux économistes professionnels la base de la formation leur permettant d'accéder à une carrière dans la recherche ou à une fonction d'économiste dans des organismes privés ou publics. L'enseignement est conçu de façon à permettre aux étudiants d'acquérir une solide formation en théorie économique et une bonne connaissance des méthodes d'analyse quantitative.

Les études du 1er cycle comprennent un ensemble de cours obligatoires selon le programme choisi ainsi qu'une séquence de cours à option que l'étudiant choisit en tenant compte à la fois de son domaine de spécialisation et de son éventuelle admission à des études supérieures.

À cette fin, le Département offre un programme d'études spécialisé, ainsi qu'un programme de majeure. Les étudiants inscrits au programme avec majeure complètent leurs études par une mineure dans une discipline connexe complémentaire.

Le Département offre aussi un programme de mineure. Les étudiants peuvent compléter ce programme par une majeure ou deux autres mineures dans d'autres disciplines.

Deux autres programmes comportant une composante économique peuvent intéresser les candidats souhaitant une formation bidisciplinaire. Ces programmes offrent la possibilité de compléter l'ensemble des cours obligatoires en économique tout en acquérant une formation tout aussi approfondie dans une autre discipline. Il s'agit du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie, et du baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique. Ces deux programmes sont offerts en collaboration avec l'autre département concerné, soit Mathématiques et statistique dans le premier cas et Science politique dans le second.

Programme 1-240-1-0

Version 10 (H07)

**Baccalauréat spécialisé en sciences économiques (B. Sc.)**

**OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés

par un sigle autre que le sigle ECN.

#### *Cheminement honor*

Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2045, 2050, 2055 et 2160.

#### **Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### **Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### **Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

### **STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations:

- l'orientation générale (segment 91)
- l'orientation Honor (segment 92).

#### **Segment 01 Tronc commun**

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, de 12 à 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### **Bloc 01A Cours de première année**

*Obligatoire - 27 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

#### **Bloc 01B Cours de deuxième année**

*Obligatoire - 24 crédits.*

ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1

ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée

#### **Bloc 01C Cours de spécialisation de première année**

*Option - Maximum 3 crédits.*

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

#### **Bloc 01D Cours de spécialisation de deuxième année**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.*

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2175	3	Comptabilité 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

#### **Bloc 01Y**

*Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)

GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

**Bloc 01Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.*

**Segment 91 Propre à l'orientation générale**

L'Orientation comporte de 21 à 24 crédits à option.

**Bloc 91A Cours avancés**

*Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.*

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3055	3	Fluctuations économiques
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

**Segment 92 propre à l'orientation Honor**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

**Bloc 92A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

ECN 4040	3	Microéconomie honor
ECN 4050	3	Macroéconomie honor

ECN 4160	3	Économétrie appliquée honor
----------	---	-----------------------------

**Bloc 92B Cours de spécialisation**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3055	3	Fluctuations économiques
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3995	3	Stage

**Bloc 92C Cours de spécialisation avancés**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ECN 4070	3	Économie mathématique honor
ECN 6233	3	Microéconométrie
ECN 6238	3	Macroéconométrie
ECN 6473	3	Commerce international
ECN 6478	3	Finance internationale
ECN 6523	3	Économie du travail A
ECN 6573	3	Économie financière
ECN 6578	3	Économétrie des marchés financiers
ECN 6623	3	Organisation industrielle A
ECN 6823	3	Économie publique (taxation)
ECN 6828	3	Économie publique (dépenses)
ECN 6873	3	Évaluation de projets
ECN 6878	3	Choix d'investissement

---

**Programme 1-240-2-0**
**Version 08 (H01)**


---

**Majeure en sciences économiques****OBJECTIFS**

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1<sup>re</sup> année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2<sup>e</sup> année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline

complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approuvés, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN. Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Cours de première année

*Obligatoire - 15 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie

ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

#### Bloc 71B Cours de deuxième année

*Obligatoire - 6 crédits.*

ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières

#### Bloc 71C Cours de spécialisation de première année

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

#### Bloc 71D Cours de spécialisation de deuxième année

*Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.*

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2175	3	Comptabilité 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques
HST 3450	3	Histoire économique nord-américaine
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1978	4	Probabilités et statistique
REI 2475	3	Politiques gouvernementales en R.I.

#### Bloc 71Y

*Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)

ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 1600	3	Relations internationales
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.*

Programme 1-240-4-0

Version 06 (H04)

**Mineure en sciences économiques****OBJECTIFS**

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 71**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 71A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1160	3	Analyse des données économiques
ECN 1800	3	Économies nord-américaines

**Bloc 71B Économie et institutions régionales**

*Option - Maximum 3 crédits.*

ECN 1700	3	Économie et mondialisation
ECN 1966	3	Économie du monde arabe
ECN 1967	3	Économie de l'Europe
ECN 1971	3	Économie de l'Amérique latine
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec

**Bloc 71C Cours spécialisés**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ECN 1070	3	Techniques d'analyse économique 1
----------	---	-----------------------------------

ECN 1075	3	Techniques d'analyse économique 2
ECN 1260	3	Économétrie 1
ECN 1350	3	Histoire économique du monde occidental
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 2015	3	Comportements stratégiques
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2311	3	Problèmes économiques contemporains
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2565	3	Introduction à l'économie industrielle
ECN 2700	3	Relations économiques internationales
ECN 2705	3	Régulation économique supranationale
ECN 2800	3	Institutions publiques et financières
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 2964	3	Économie et finances publiques

**Bloc 71Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.*

Programme 1-193-1-0

Version 06 (H01)

## **Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Mathématiques et Économie (B. Sc.)**

*Programme offert conjointement avec le Département de mathématiques et de statistique.*

**OBJECTIFS**

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les 6 à 12 crédits du bloc 711 doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

**Bloc 70A Bases de mathématiques et d'économie**

*Obligatoire - 56 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 2040	3	Théorie microéconomique 1
ECN 2045	3	Théorie microéconomique 2
ECN 2050	3	Théorie macroéconomique 1
ECN 2055	3	Théorie macroéconomique 2
ECN 2160	3	Économétrie 2
MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2717	3	Processus stochastiques
STT 1700	3	Introduction à la statistique

**Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et statistique**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 13 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
ACT 2241	3	Produits dérivés et gestion de risque
ACT 2242	3	Finance corporative
ACT 2243	3	Investissements
MAT 1681	1	Mathématiques assistées par ordinateur

MAT 2100	3	Analyse 3
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2466	3	Analyse appliquée
MAT 3162	3	Équations aux dérivées partielles
MAT 3450	3	Modélisation mathématique
STT 2000	3	Échantillonnage
STT 2100	3	Théorie de la décision
STT 2305	3	Analyse multivariée appliquée
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique
STT 3220	3	Méthodes de prévision
STT 3260	3	Modèles de survie
STT 3410	3	Plans et analyses d'expériences
STT 3700	3	Inférence statistique
STT 3781	3	Laboratoire de statistique

**Bloc 70C Perfectionnement en économie**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

*Un étudiant ayant acquis 60 crédits et plus au Baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 peut, après étude du dossier, être autorisé à s'inscrire à deux des trois cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350 ou, par substitution, à un ou deux des cours suivants :*

*- ECN 4040 (Microéconomie honor),*

*- ECN 4050 (Macroéconomie honor),*

*- ECN 4160 (Économétrie honor)*

*- ECN 4070 (Économie mathématique honor).*

DMO 3450	3	Économie et population
ECN 2165	3	Comptabilité 1
ECN 2175	3	Comptabilité 2
ECN 2230	3	Institutions et marchés financiers
ECN 2450	3	Économie urbaine et régionale
ECN 2910	3	Environnement et ressources naturelles
ECN 3013	3	Choix collectifs
ECN 3055	3	Fluctuations économiques
ECN 3064	3	Finances publiques
ECN 3065	3	Analyse coûts-bénéfices
ECN 3105	3	Commerce international
ECN 3115	3	Finance internationale
ECN 3405	3	Développement économique
ECN 3505	3	Économie du travail
ECN 3550	3	Économie de la santé
ECN 3565	3	Économie industrielle avancée
ECN 3650	3	Économie du comportement social
ECN 3705	3	Économie de l'assurance
ECN 3801	3	Économie financière
ECN 3820	3	Économie des organisations
ECN 3910	3	Économie de l'environnement
ECN 3920	3	Économie et droit
ECN 3950	3	Atelier en économie appliquée
ECN 3995	3	Stage
ECN 6013	3	Éléments de microéconomie

ECN 6118	3	Éléments de macroéconomie
ECN 6350	3	Éléments d'économétrie

**Bloc 70D Informatique**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C

**Bloc 70E Optimisation**

*Option - 3 crédits.*

IFT 2505	3	Techniques d'optimisation 1
MAT 3431	3	Théorie de l'optimisation

**Bloc 70Y Contributions d'autres disciplines**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 3150	3	Vieillesse des populations
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
GEO 2222	3	Géographie économique
HEC 3015	3	Management (3040013)
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
PSY 1075	3	Psychologie sociale
QCF 1050	3	Introduction au Québec
REI 1010	3	Introduction aux relations industrielles

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et MAT.*

---

 Programme 1-244-1-0

 Version 06 (A17)
 

---

**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (B. Sc.)**


---

*Voir sous le Département de science politique.*

## DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-5124  
Téléphone : 514-343-6620  
Télécopieur : 514-343-5722

La sociologie générale est consacrée à l'étude des fondements d'une société : son fonctionnement, ses orientations, ses objectifs, sa cohérence et ses conflits. La sociologie a pour objet : 1) l'étude des relations humaines au sein de la vie collective organisée, des groupes humains, des organismes sociaux, des institutions; 2) l'étude des groupes comme acteurs sociaux collectifs dans leur participation aux processus de changement social.

La sociologie utilise pour atteindre ses objectifs des méthodes variées allant de l'interview clinique à la dynamique de groupe, en passant par des enquêtes par questionnaire, jusqu'au traitement statistique des résultats, en utilisant soit des méthodes statistiques, soit des méthodes d'analyse de contenu, soit d'autres méthodologies qualitatives.

Programme 1-255-1-0

Version 12 (A11)

**Baccalauréat spécialisé en sociologie (B. Sc.)****OBJECTIFS**

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'oeuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

**Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne**

- 1<sup>er</sup> trimestre : SOL 1013, SOL1018, SOL1015
- 2<sup>e</sup> trimestre : SOL 1017, SOL1090
- 3<sup>e</sup> trimestre : SOL 1020, SOL2090
- 4<sup>e</sup> trimestre : SOL 2020, SOL3035

**Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver**

- 1<sup>er</sup> trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2<sup>e</sup> trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3<sup>e</sup> trimestre : SOL 1017, SOL1020, SOL2090
- 4<sup>e</sup> trimestre : SOL 2020
- 5<sup>e</sup> trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

*Cheminement international*

Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01M, 01N et 01O. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du Baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01M, 01N et 01O doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement international

si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations :

- orientation Fondamentale (segment 72)
- orientation Études de la population (segment 73)
- orientation Relations ethniques, immigration et racisme (segment 74)
- orientation Santé et société (segment 75).

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72 avec 27 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 6 au choix. Les orientations « Études de la population », « Relations ethniques, immigration et racismes » et « Santé et société » comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 au choix. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

**Segment 01 Commun aux quatre orientations**

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 27 crédits obligatoires et de 6 à 36 crédits à option.
- cheminement international : 27 crédits obligatoires et de 24 à 36 crédits à option.

**Bloc 01A Bases théoriques et méthodologiques**

*Obligatoire - 27 crédits.*

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale

SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique

**Bloc 01B Théorie classique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis

**Bloc 01C Théorie contemporaine***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

**Bloc 01D Laboratoires et stages***Option - Maximum 9 crédits.*

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
SOL 3032	3	Stage en milieu de travail 2
SOL 3033	3	Stage en milieu de recherche 1
SOL 3034	3	Stage en milieu de recherche 2
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1
SOL 3037	3	Laboratoire de recherche 2

**Bloc 01M Cheminement international 1***Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.**Cheminement international : option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

**Bloc 01N Cheminement international 2***Cheminement régulier : option - Maximum 12 crédits.**Cheminement international : option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 3041	9	Stage en milieu de travail à l'étranger
SOL 3042	9	Stage dans un organisme international
SOL 3710	3	Études sur le pays d'accueil 1
SOL 3715	3	Études sur le pays d'accueil 2
SOL 3720	3	Études sur le pays d'accueil 3

**Bloc 01O Cheminement international 3***Cheminement régulier : option - Maximum 3 crédits.**Cheminement international : option - 3 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)

ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

**Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 51 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : de 21 à 33 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 72A Cours thématiques en sociologie***Option - Minimum 12 crédits, maximum 42 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international

SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

**Bloc 72Y Disciplines connexes***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

**Bloc 72Z***Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.***Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 24 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 73A***Obligatoire - 3 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
----------	---	-------------------------------

**Bloc 73B Formation en démographie***Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.*

DMO 2100	3	Population canadienne
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
DMO 2311	3	Analyse longitudinale
DMO 2312	3	Analyse transversale
DMO 2700	3	Histoire de la population
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
DMO 3307	3	Pratique de la démographie
DMO 3400	3	Sociologie et population
DMO 3450	3	Économie et population

**Bloc 73C Formation spécialisée en sociologie***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse

**Bloc 73D***Option - Maximum 24 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux

SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

**Bloc 73Y***Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

**Bloc 73Z***Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.***Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 74A***Obligatoire - 3 crédits.*

SOL 2104	3	Relations ethniques
----------	---	---------------------

**Bloc 74B Formation multidisciplinaire***Option - 12 crédits.*

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3141	3	Anthropologie visuelle
DMO 3420	3	Immigration et intégration
LNG 2350	3	Sociolinguistique
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité

**Bloc 74C Cours thématiques en sociologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

**Bloc 74Y Disciplines connexes***Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

**Bloc 74Z***Choix - 6 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.***Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 75A***Obligatoire - 3 crédits.*

SOL 2103	3	Sociologie de la santé
----------	---	------------------------

**Bloc 75B***Option - 12 crédits.*

ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
BIE 6000	3	Bioéthique : origines, sens, pratiques
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé

SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
----------	---	---------------------------------

**Bloc 75C Cours thématiques en sociologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

**Bloc 75Y Disciplines connexes***Option - 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1912	3	Lire en anglais 2 (niveau B2)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

**Bloc 75Z**

*Choix - 6 crédits.*

*Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.*

**Programme 1-255-2-0**

Version 11 (A05)

**Majeure en sociologie****OBJECTIFS**

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1<sup>er</sup> trimestre, SOL2XXX dès le 2<sup>e</sup> trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

**Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne**

- 1<sup>er</sup> trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL1018
- 2<sup>e</sup> trimestre : SOL 1017, 1090
- 3<sup>e</sup> trimestre : SOL 1020

**Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver**

- 1<sup>er</sup> trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2<sup>e</sup> trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3<sup>e</sup> trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 72**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques**

*Obligatoire - 18 crédits.*

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

**Bloc 72B Cours thématiques en sociologie**

*Option - 36 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

**Bloc 72Y Disciplines connexes***Option - 3 crédits.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 3030	3	Les Autochtones et l'État canadien
ANT 3631	3	Changement social et linguistique

CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
DMO 2200	3	Collecte : source des informations
ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 1983	3	Psychologie et comportement
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2378	3	Intervention communautaire
URB 1113	3	Espaces et sociétés

**Bloc 72Z***Choix - 3 crédits.**Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.***Programme 1-255-4-0****Version 09 (A05)****Mineure en sociologie****OBJECTIFS**

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1<sup>er</sup> trimestre, SOL2XXX dès le 2<sup>e</sup> trimestre. Les cours SOL3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.

**Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne**

- 1<sup>er</sup> trimestre : SOL1013, 1015, 1018
- 2<sup>e</sup> trimestre : SOL1017

**Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver**

- 1<sup>er</sup> trimestre : SOL1013, 1018
  - 2<sup>e</sup> trimestre : SOL1015
  - 3<sup>e</sup> trimestre : SOL1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre que l'hiver suivant.)
- Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 73**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 73A Bases théoriques et méthodologiques**

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 1018	3	Initiation à la recherche sociologique

**Bloc 73B Cours thématiques en sociologie**

*Option - 15 crédits.*

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives
SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie

SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

**Bloc 73Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.*

---

Programme 1-101-7-0

Version 01 (A14)

---

**Module en relations ethniques****OBJECTIFS**

Le programme vise une clientèle étudiante qui s'intéresse à une formation dans les deux disciplines ou ayant fréquenté l'une ou l'autre des deux disciplines et qui voudra, face au caractère éclaté des cheminements académiques en sciences humaines, se donner

une formation plus systématique et cohérente dans ces deux disciplines fondamentales. Soulignons que ce baccalauréat prépare particulièrement aux études supérieures dans les programmes spécialisés de sociologie, de psychologie (recherche), de microsociologie et de psychologie sociale.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 3 crédits.*

SOL 2104 3 Relations ethniques

#### Bloc 70B

*Option - 12 crédits.*

ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
CRI 3540	3	Les minorités et la question criminelle
LNG 2140	3	Questions de bilinguisme
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité

Programme 1-257-1-0

Version 06 (A16)

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie (B. Sc.)

*Programme offert conjointement avec le Département de psychologie.*

### OBJECTIFS

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville. Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescription d'inscription

Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1<sup>er</sup> trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2<sup>e</sup> trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1<sup>re</sup> année, 2000 en 2<sup>e</sup> année et 3000 en 3<sup>e</sup> année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

#### Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne:

- 1<sup>er</sup> trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2<sup>e</sup> trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3<sup>e</sup> trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4<sup>e</sup> trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5<sup>e</sup> trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6<sup>e</sup> trimestre: PSY3022 OU PSO3000

#### Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver:

- 1<sup>er</sup> trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2<sup>e</sup> trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3<sup>e</sup> trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4<sup>e</sup> trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5<sup>e</sup> trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6<sup>e</sup> trimestre: PSY3022 OU PSO3000

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 75

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Sauf exception autorisée, en sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année.

#### Bloc 75A Fondements théoriques

*Obligatoire - 24 crédits.*

PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1105	3	Psychologie de la personnalité
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
SOL 1013	3	Sociologie générale
SOL 1015	3	Histoire de la pensée sociale
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 2105	3	Sociologie de l'individu

#### Bloc 75B Fondements méthodologiques

*Obligatoire - 9 crédits.*

PSY 1006	3	Méthodologie scientifique 1
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

#### Bloc 75C Intégration bidisciplinaire

*Obligatoire - 9 crédits.*

PSO 1000	3	Psychologie-Sociologie: regards croisés
PSO 2000	3	Psychologie-Sociologie: champs d'études
PSO 3000	3	Psychologie-Sociologie: laboratoire

#### Bloc 75D Psychologie, culture et société

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PSY 2048	3	Psychologie de la santé
PSY 2071	3	Relations interpersonnelles
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
PSY 2128	3	Psychologie et monde du travail
PSY 3073	3	Psychologie des groupes et équipes
PSY 3119	3	Psychologie communautaire

#### Bloc 75E Psychologie et développement

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2093	3	Adolescence
PSY 2127	3	Psychologie et éducation
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant

#### Bloc 75F Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 2044	3	Stress et anxiété
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3083	3	Mémoire humaine

#### Bloc 75G Sociologie : Groupes et rapports sociaux

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

SOL 1012	3	Inégalités sociales et marché du travail
SOL 1016	3	Déviance, exclusion et contrôle social
SOL 1150	3	Culture, connaissance et idéologie
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2104	3	Relations ethniques
SOL 2111	3	Corps, culture et modernité
SOL 2201	3	Sociétés africaines en mutation
SOL 2306	3	Sociologie des religions
SOL 2403	3	Sociologie des organisations
SOL 2410	3	Classes et mouvements sociaux
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
SOL 3106	3	Les déterminants sociaux de la santé
SOL 3107	3	Inégalités sociales et parcours de vie
SOL 3402	3	Stratification et mobilité sociales
SOL 3404	3	Rapport de genre et sexualités
SOL 3406	3	Sociologie de la jeunesse
SOL 3505	3	Sociologie : thèmes choisis
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain
SOL 3604	3	Inégalités, discriminations et citoyenneté

#### Bloc 75H Sociologie : structure et action sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

SOL 1102	3	Sociologie de l'éducation
SOL 1400	3	Économie et sociétés
SOL 2015	3	Sociologie du travail
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
SOL 3002	3	Sociologie du Québec : thèmes choisis
SOL 3006	3	Comparaison internationale
SOL 3007	3	Sociologie urbaine : imaginaires sociaux
SOL 3101	3	Sociologie du droit
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

### Bloc 75I Sociologie : pensée sociale et sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

SOL 1003	3	Introduction à la sociologie du Québec
SOL 2016	3	Durkheim et l'École française
SOL 2017	3	Weber, rationalité, rationalisation
SOL 2018	3	Marx et marxismes
SOL 2027	3	Sociologie et société aux États-Unis
SOL 2511	3	Microsociologie
SOL 3008	3	Débats théoriques contemporains
SOL 3012	3	Sociologie critique
SOL 3026	3	Théorie classique : thèmes choisis
SOL 3028	3	Sociologie de la modernité

### Bloc 75J Méthodologie avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.

PSY 2003	3	Introduction à la psychométrie
SOL 2020	3	Statistique sociale avancée
SOL 2090	3	Analyse des données qualitatives
SOL 3017	3	Méthodes de sondage
SOL 3035	3	Épistémologie sociologique
SOL 3075	3	Analyse des réseaux sociaux

### Bloc 75K Stage et laboratoire

Option - Maximum 3 crédits.

SOL 3031	3	Stage en milieu de travail 1
SOL 3036	3	Laboratoire de recherche 1

### Bloc 75Z

Choix - 3 crédits.

## ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

Pavillon Lionel-Groulx, bureau C-7136  
Téléphone : 514-343-6601  
Télécopieur : 514-343-2493  
service-social@umontreal.ca

L'École de travail social existe depuis 1940 et offre des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat, ainsi qu'un certificat en action communautaire. L'École est aussi associée au Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration sociale et au Doctorat en sciences humaines appliquées.

Le travail social est une discipline pratique qui a pour objet les interactions des individus, des familles, des groupes et des communautés avec leur environnement dans un but de développement social et de la personne dans une perspective de justice sociale. Le travail social s'exerce dans le cadre du réseau de la Santé et des services sociaux, tant dans les institutions que dans les organismes communautaires. Le travail social porte entre autres sur les inégalités sociales liées à la pauvreté, au genre et à la racialisation, et leurs conséquences sur les enfants, les familles et les communautés.

Programme 1-250-1-1

Version 01 (A17)

### Baccalauréat spécialisé en travail social (B. Sc.)

Offert au campus de l'UdeM à Laval sous le numéro de programme 1-250-1-5

#### OBJECTIFS

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité. Règlement des études - Dispositions propres au programme  
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences B.Sc.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

### Segment 01 - Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 01A Fondements

*Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

#### Bloc 01B Formation pratique

*Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1
SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

#### Bloc 01C Formation pratique

*Option - 3 crédits.*

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

#### Bloc 01D Approfondissement

*Obligatoire - 12 crédits.*

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

#### Bloc 01Y Cours complémentaires

*Option - 3 crédits*

ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
----------	---	---------------------------------

CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
GER 1020	3	Vieillesse, cultures et sociétés
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSY 1075	3	Psychologie sociale
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

### Segment 75 - Cheminement régulier

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 75A Approfondissement

*Obligatoire - 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

#### Bloc 75B Champs et pratiques

*Option - 6 crédits.*

SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3141	3	Recherches, savoirs et pratiques
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement

SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

**Bloc 75C Formation pratique***Obligatoire - 10 crédits.*

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2

**Segment 76 - Cheminement international**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 76A Approfondissement***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

**Bloc 76I International***Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3752E	2	Séminaire stage international
SVS 3760E	1	Séminaire de stage 3 int. partie 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

**Bloc 76Z***Choix - Maximum 3 crédits.**Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.***Programme 1-250-1-5****Version 01 (A17)****Baccalauréat spécialisé en travail social (B. Sc.)***Offert au campus de l'UdeM à Montréal sous le numéro de programme 1-250-1-1***OBJECTIFS**

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité. Règlement des études - Dispositions propres au programme  
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants. Le baccalauréat offre un cheminement régulier et un cheminement international.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire au cheminement international doivent compléter le processus de sélection défini par le Comité international de l'École de travail social et

recevoir un avis favorable de ce Comité avant d'être effectif.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement international si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le cheminement régulier du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 75 avec 78 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Le cheminement international du baccalauréat en travail social, totalise 90 crédits et comporte les segments 01 et 76 avec 78 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et de 0 à 3 crédits au choix.

**Segment 01 - Tronc commun**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 01A Fondements***Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 1005	1	Initiation au travail social
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 1109	1	Éthique du travail social 1
SVS 1341	3	Méthodologie de la recherche
SVS 2109	1	Éthique du travail social 2
SVS 2111	1	Éthique du travail social 3

**Bloc 01B Formation pratique***Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SVS 1510	3	Introduction au travail social
SVS 1575	3	Intervention individu et famille 1

SVS 1577	3	Intervention de groupe 1
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2107	2	Stage 2 implication et analyse
SVS 2108	3	Laboratoire d'intervention
SVS 2577	3	Intervention de groupe 2
SVS 2578	3	Intervention collective 2
SVS 3109	1	Synthèse et intégration
SVS 3121	7	Stage 3 consolidation partie 2

**Bloc 01C Formation pratique***Option - 3 crédits.*

SVS 2575	3	Intervention individuelle 2
SVS 2576	3	Intervention famille et proches 2

**Bloc 01D Approfondissement***Obligatoire - 12 crédits.*

SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 2103	3	Travail social et cycles de vie
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre

**Bloc 01Y Cours complémentaires***Option - 3 crédits*

ANT 2043	3	Globalisation, société, culture
CRI 1511	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1950	3	Introduction à la criminologie
CRI 3341	3	Drogues et criminalité
GER 1020	3	Vieillesse, cultures et sociétés
IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 2802	3	Théories du développement
POL 2806	3	Théories des relations internationales
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSE 1203	3	Développement normal 6-18 ans
PSE 3213	3	Prévention des toxicomanies
PSY 1075	3	Psychologie sociale
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2503	3	Sociologie de la famille
TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits

**Segment 75 - Cheminement régulier**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 75A Approfondissement***Obligatoire - 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

**Bloc 75B Champs et pratiques***Option - 6 crédits.*

SVS 3015	3	Pratiques auprès des mineurs
SVS 3141	3	Recherches, savoirs et pratiques
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
SVS 3275	3	Pratiques en santé
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3362	3	Problèmes sociaux et institutions
SVS 3445	3	Pratiques en protection de l'enfance
SVS 3486	3	Pratiques d'émancipation
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
SVS 3742	3	Pratiques en santé mentale
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

**Bloc 75C Formation pratique***Obligatoire - 10 crédits.*

SVS 3020	1.5	Séminaire de stage 3 partie 1
SVS 3021	7	Stage 3 Consolidation partie 1
SVS 3120	1.5	Séminaire de stage 3 partie 2

**Segment 76 - Cheminement international**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires, de 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 76A Approfondissement***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale

**Bloc 76I International***Obligatoire - 16 crédits.*

SVS 2106E	3	Pratique du travail social à l'étranger
SVS 3715E	7	Stage 3 à l'international
SVS 3752E	2	Séminaire stage international
SVS 3760E	1	Séminaire de stage 3 int. partie 2
SVS 3853E	3	Pluralisme et intervention

**Bloc 76Z***Choix - Maximum 3 crédits.*

*Cours au choix, si les 6 crédits du bloc 76A ne sont pas complétés.*

Programme 1-251-5-0

Version 06 (A17)

**Certificat en action communautaire****OBJECTIFS**

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements**

*Obligatoire - 12 crédits.*

SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 1578	3	Intervention collective 1
SVS 2578	3	Intervention collective 2

SVS 3207	3	Gestion des organismes communautaires
----------	---	---------------------------------------

**Bloc 70B Connaissances générales et théoriques**

*Option - 3 crédits.*

SVS 1102	3	Analyse des politiques sociales
SVS 1443	3	Travail social et pauvreté
SVS 3941	3	Mouvements sociaux et action collective

**Bloc 70C Action collective et travail social**

*Option - 6 crédits.*

SVS 1107	3	Droits et travail social
SVS 2101	3	Travail social et santé
SVS 2104	3	Travail social et santé mentale
SVS 2105	3	Travail social et interculturalité
SVS 2110	3	Travail social, sexe et genre
SVS 3175	3	Travail social auprès des autochtones
SVS 3184	3	Jeunesse et action communautaire
SVS 3356	3	Intervention de proximité
SVS 3517	3	Travail social et environnement
SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées

**Bloc 70D Action collective et développement social**

*Option - 6 crédits.*

MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
POL 2802	3	Théories du développement
POL 3170	3	Politiques environnementales comparées
POL 3906	3	La coopération internationale
PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire
PPL 3040	3	Communication interculturelle
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

**CENTRE CANADIEN D'ÉTUDES ALLEMANDES ET EUROPÉENNES**

Directeur intérimaire : Laurence McFalls (science politique)  
 Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 525  
 Téléphone : 514-343-6763  
 Télécopieur : 514-343-7187  
 Courriel : brigitte.boulay@umontreal.ca  
 Site web : www.cceae.umontreal.ca

Le Centre canadien d'études allemandes et européennes, fondé en 1997 grâce à l'initiative de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD). Il a pour objectif de développer la recherche et l'enseignement universitaire en études allemandes et européennes sur une base interdisciplinaire.

Une trentaine de professeurs de plusieurs facultés, départements et universités participent aux activités de recherche du Centre.

Le Centre est responsable du Diplôme complémentaire en études allemandes dans le contexte européen (cycles supérieurs).

**CENTRE D'ÉTUDES DE L'ASIE DE L'EST**

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 420

Téléphone : 514-343-6074  
 Secrétariat : 514-343-5970  
 Courriel : courrier@cetase.umontreal.ca  
 Site web : www.cetase.umontreal.ca

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est a été établi pour assumer la coordination et le développement de la recherche académique, de l'enseignement et d'autres activités reliées à l'Asie de l'Est à l'Université de Montréal depuis 1976. Le Centre compte parmi ses membres des spécialistes de langues, littérature, cinéma, histoire, philosophie, géographie et anthropologie de l'Asie de l'Est.

Des professeurs et des professeurs invités de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études, notamment Bernard Bernier (anthropologie), Fred Bild (professeur invité), Dominique Caouette (science politique), Claude Comtois (géographie), Rodolphe De Koninck (géographie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques), Anna Ghiglione (philosophie), Charles Le Blanc (philosophie, professeur émérite), Tonglin Lu (littérature comparée), Laurence Monnais (histoire, titulaire de la Chaire du Canada sur le pluralisme en santé), Livia Monnet (littérature comparée), David Ownby (histoire), Marie-Ève Rény (science politique).

Programme 1-096-1-1

Version 01 (A16)

## Baccalauréat spécialisé en Études asiatiques (B. A.)

### OBJECTIFS

Ce programme consiste à former des étudiants capables de travailler avec diverses problématiques en lien avec les régions asiatiques. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie) et de recoupements thématiques, les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises. Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Littérature, pensée et spiritualité (segments 01 et 75), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Géographie politique contemporaine (segments 01 et 76), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,
- l'orientation Histoire, culture et société (segments 01 et 77), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option.

#### Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires et de 21 à 48 crédits à option.

#### Bloc 01A Formation en études asiatiques de base

*Obligatoire - 21 crédits.*

AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
ANT 3864	3	Culture japonaise
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

#### Bloc 01B Langues

*Option - Minimum 18 crédits, maximum 45 crédits.*

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
AES 1003	3	Langue asiatique 3
AES 1004	3	Langue asiatique 4
AES 1005	3	Langue asiatique 5
AES 1006	3	Langue asiatique 6
AES 1007	3	Langue asiatique 7
AES 1008	3	Langue asiatique 8
AES 1009	3	Langue asiatique 9
AES 1010A	3	Langue asiatique 10
AES 1011	3	Langue asiatique 11
AES 1012	3	Langue asiatique 12
AES 1013	3	Langue asiatique 13
AES 1014	3	Langue asiatique 14
AES 1015	3	Langue asiatique 15
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)

CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

**Bloc 01C Méthodologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

AES 1034	3	Traduire la pensée chinoise
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
GEO 1512	3	Géographie quantitative 1
HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
POL 1100	3	Méthodes de recherche en politique
POL 2120	3	Méthodes qualitatives
SOL 1020	3	Introduction à la statistique sociale
SOL 1090	3	Construction des données qualitatives

**Bloc 01D Intégration des acquis***Option - Maximum 9 crédits.*

AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
AES 4000	3	Stage en milieu de travail
AES 4005	6	Stage en milieu de travail

**Bloc 01Y Compléments de formation***Option - Maximum 3 crédits.*

COM 2001	3	Communication et mondialisation
DMO 3100	3	Démographie des pays du Sud
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 2050	3	Sociologie du monde arabo-musulman
SOL 2107	3	Sociologie politique
SOL 3201	3	Développement international
SOL 3506	3	Transformations du monde contemporain

**Segment 75 Propre à l'orientation Littérature, pensée et spiritualité**

Les crédits du segment 75 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

**Bloc 75A Philosophie***Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

**Bloc 75B Littérature et cinéma***Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 1107	3	Cinéma nationaux
CIN 2111	3	Histoire et cinéma
LCO 1001	3	Le textuel et le visuel
LCO 1020	3	Littérature comparée et philosophie
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature

**Bloc 75C Formation complémentaire en Études asiatiques***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3032	3	Culture et communication en Corée

AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est

**Bloc 75D Formation complémentaire - Autres disciplines***Option - Maximum 15 crédits.*

CIN 1109	3	Les genres et le cinéma 1
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2112	3	Cinéma, genre et sexualité
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
LCO 2100	3	Littérature et théories de la culture
PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1430	3	Éthique et politique
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1600	3	Introduction à la philosophie moderne
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance

**Segment 76 Propre à l'orientation Géographie politique contemporaine**

Les crédits du segment 76 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

**Bloc 76A Géographie***Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3495	3	Géographie des océans

**Bloc 76B Science politique***Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

POL 2007	3	Institutions politiques comparées
----------	---	-----------------------------------

POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 2602	3	Théories de politique étrangère comparée
POL 2606	3	Économie politique internationale
POL 2802	3	Théories du développement
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3601	3	Politique étrangère : grandes puissances
POL 3602	3	Politique et mondialisation des marchés
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
POL 3906	3	La coopération internationale
POL 3914	3	Sécurité internationale: nouveaux enjeux

**Bloc 76C Formation complémentaire en Études asiatiques***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3172	3	Inde contemporaine : idéologies et vécus
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêt Nam moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

**Bloc 76D Formation complémentaire - Autres disciplines**

*Option - Maximum 15 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
POL 1330	3	Administration et politiques publiques
POL 1954	3	Politique internationale
POL 3005	3	Sociopolitique des conflits armés
POL 3287	3	La politique étrangère de la Russie

**Segment 77 Propre à l'orientation Histoire, culture et société**

Les crédits du segment 77 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

**Bloc 77A Histoire***Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.*

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
HST 2820	3	La mondialisation depuis 1850
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation

**Bloc 77B Anthropologie***Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits*

AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine

**Bloc 77C Formation complémentaire en Études asiatiques***Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise

AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3495	3	Géographie des océans
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3402	3	Identités et conflits en Eurasie
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

**Bloc 77D Formation complémentaire - Autres disciplines***Option - Maximum 15 crédits.*

ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 1513	3	La variation biologique
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2267	3	La France de 1870 à nos jours
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde

**Programme 1-097-2-0****Version Manquant Synchro****Majeure en études est-asiatiques****OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux gens qui désirent acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est, tout en complétant leur formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segments 01 et 71), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Japon (segments 01 et 72), comporte 60 crédits à option,
- l'orientation Corée (segments 01 et 74), comporte 60 crédits à option.

#### Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 24 à 51 crédits à option.

#### Bloc 01A Formation est-asiatique

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 <sup>e</sup> siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Vietnam moderne
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon

#### Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

AES 1034	3	Traduire la pensée chinoise
AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1

AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3500	3	Travail dirigé en études asiatiques
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

#### Bloc 01C Formation est-asiatique avancée

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est

#### Bloc 01Y Complément de formation

*Option - 3 crédits.*

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1611	3	Langage, culture, société
COM 2001	3	Communication et mondialisation
LCO 2011	3	Études comparatives des récits
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle

#### Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

#### Bloc 71A Langue chinoise

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.*

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)

CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

**Bloc 71B Autres langues asiatiques***Option - Maximum 6 crédits.*

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

**Segment 72 Propre à l'orientation Japon**

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

**Bloc 72A Langue japonaise***Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.*

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)

JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

**Bloc 72B Autres langues asiatiques***Option - Maximum 6 crédits.*

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

**Segment 74 Propre à l'orientation Corée**

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

**Bloc 74A Langue coréenne***Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.*

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

**Bloc 74B Autres langues asiatiques***Option - Maximum 6 crédits.*

AES 1001	3	Langue asiatique 1
AES 1002	3	Langue asiatique 2
CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)

CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)
JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)
JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

Programme 1-097-4-0

Version 07 (A10)

## Mineure en études est-asiatiques

### OBJECTIFS

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est. Il bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs,

au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segment 01 et 71)
- l'orientation Japon (segment 01 et 72)
- l'orientation Corée (segment 01 et 73).

#### Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 18 à 30 crédits à option.

#### Bloc 01A Formation est-asiatique de base

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16 <sup>e</sup> siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 2628	3	Le Viêtnam moderne

#### Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.*

AES 1034	3	Traduire la pensée chinoise
AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 2034	3	Pensée chinoise par les textes
AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne

AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3815	3	Sujets spéciaux en études asiatiques
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3864	3	Culture japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
ANT 3875	3	Langues et cultures de l'Asie du Sud
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 2831	3	Histoire des médecines alternatives
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
POL 3008	3	Sécurité en Asie de l'Est
POL 3011	3	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3753	3	La Chine
POL 3754	3	Le Japon
POL 3860	3	Régimes politiques de l'Asie de l'Est
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture

**Segment 71 Propre à l'orientation Chine**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 71A Langue chinoise**

*Option - Maximum 12 crédits.*

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

**Segment 72 Propre à l'orientation Japon**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 72A Langue japonaise**

*Option - Maximum 12 crédits.*

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)

JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

**Segment 73 Propre à l'orientation Corée**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 73A Langue coréenne**

*Option - Maximum 12 crédits.*

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

**Programme 1-097-7-0**

Version 02 (A08)

**Module en langue et culture chinoises****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Ce module comporte un total de 15 crédits à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

CHN 1901	3	Chinois 1 (niveau A1.1)
CHN 1902	3	Chinois 2 (niveau A1.2)
CHN 1903	3	Chinois 3 (niveau A1.3)
CHN 1904	3	Chinois 4 (niveau A1+)
CHN 1905	3	Chinois 5 (niveau A2.1)
CHN 1906	3	Chinois 6 (niveau A2.2)
CHN 1907	3	Chinois 7 (niveau A2.3)
CHN 1908	3	Chinois 8 (niveau A2+)
CHN 1909	3	Chinois 9 (niveau B1.1)
CHN 1910	3	Chinois 10 (niveau B1.2)
CHN 1911	3	Chinois 11 (niveau B1.3)
CHN 1912	3	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)
CHN 1913	3	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)

**Bloc 70B Culture**

*Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits*

AES 2011	3	Littérature de la Chine traditionnelle
AES 2012	3	Littérature chinoise contemporaine
AES 2014	3	Le cinéma chinois
AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 3010	3	Lire la pensée chinoise antique
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
ANT 3866	3	Cultures et sociétés de la Chine
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 2621	3	Les religions de la Chine moderne
HST 3571	3	L'économie politique de la Chine moderne
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
PHI 2960	3	Naissance de la philosophie chinoise
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3753	3	La Chine
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

Programme 1-097-7-1

Version 01 (A15)

**Module en langue et culture coréennes****OBJECTIFS**

Ce module dispense une formation complémentaire ou de base visant à transmettre des outils linguistiques pour communiquer en coréen et des connaissances au sujet

de quelques aspects de l'histoire, de la littérature et de la vie culturelle et politique coréennes.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Ce module comporte 15 crédits à option.

**Segment 70**

Tous les crédits sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

CRN 1901	3	Coréen 1 (niveau A1.1)
CRN 1902	3	Coréen 2 (niveau A1.2)
CRN 1903	3	Coréen 3 (niveau A1.3)
CRN 1904	3	Coréen 4 (niveau A2.1)
CRN 1905	3	Coréen 5 (niveau A2.2)
CRN 1906	3	Coréen 6 (niveau A2.3)
CRN 1907	3	Coréen 7 (niveau B1.1)
CRN 1908	3	Coréen 8 (niveau B1.2)
CRN 1909	3	Coréen 9 (niveau B1.3)
CRN 1910	3	Coréen 10 (niveau B1.4)

**Bloc 70B Culture**

*Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
----------	---	------------------------------------

AES 2050	3	Étude d'un pays asiatique 1
AES 2060	3	Étude d'un pays asiatique 2
AES 3032	3	Culture et communication en Corée
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est

---

**Programme 1-097-7-2**

Version 02 (A08)

---

**Module en langue et culture japonaises**


---

**OBJECTIFS**

Le module en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Ce module comporte un total de 15 crédits à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

JPN 1901	3	Japonais 1 (niveau A1.1)
JPN 1902	3	Japonais 2 (niveau A1.2)
JPN 1903	3	Japonais 3 (niveau A1+)
JPN 1904	3	Japonais 4 (niveau A2.1)
JPN 1905	3	Japonais 5 (niveau A2.2)
JPN 1906	3	Japonais 6 (niveau A2+)
JPN 1907	3	Japonais 7 (niveau B1.1)

JPN 1908	3	Japonais 8 (niveau B1.2)
JPN 1909	3	Lire en japonais 1 (niveau B1)
JPN 1910	3	Parler en japonais 1 (Niveau B1)
JPN 1911	3	Lire en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1912	3	Parler en japonais 2 (Niveau B2)
JPN 1913	3	Lire en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1914	3	Parler en japonais 3 (Niveau B2)
JPN 1915	3	Travaux dirigés en japonais (Niv. B2+)

**Bloc 70B Culture**

*Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AES 2015	3	Langue, culture et société en Asie
AES 2020	3	Littérature du Japon traditionnel
AES 2021	3	Littérature japonaise contemporaine
AES 3021	3	Le cinéma japonais
AES 3022	3	Cultures du Japon contemporain
AES 3041	3	L'économie politique du Japon moderne
AES 3610	3	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est
AES 3710	3	Calligraphie chinoise et japonaise
AES 3915	3	Recherches en études asiatiques
ANT 3164	3	La société japonaise contemporaine
ANT 3864	3	Culture japonaise
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
HST 2625	3	Histoire du Japon contemporain
HST 3574	3	Asie de l'Est : médecine et colonisation
POL 3401	3	L'Asie du Sud-Est
POL 3754	3	Le Japon
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture

**CENTRE D'ÉTUDES CLASSIQUES**

Directeur : Louis-André Dorion

Professeur titulaire au Département de philosophie

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant, bureau 520

Téléphone : 514-343-6111 #38470

Secrétariat : Hélène Leduc

Téléphone : 514-343-6486

Courriel : helene.leduc@umontreal.ca

Site web : www.cetcl.umontreal.ca

Créé par la Faculté des arts et des sciences en 1993, le Centre d'études classiques a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des études classiques, qui existent depuis de nombreuses années à l'Université de Montréal et de promouvoir les liens avec les champs du savoir qui ont été fondamentalement influencés par la culture antique, par exemple les études françaises, les études anglaises et la philosophie.

Le Centre gère les trois programmes facultaires en études classiques : le baccalauréat spécialisé, la majeure et la mineure. Ces programmes assurent une solide formation en langues grecque et latine, complétée par un enseignement approfondi de l'histoire, de la littérature, de l'art et de l'archéologie du monde gréco-romain.

Depuis 2005, le Centre a établi trois programmes bidisciplinaires, le premier avec Histoire (géré par le Centre d'études classiques), un autre avec Philosophie (géré par le Département de philosophie) et enfin un dernier avec Anthropologie (géré par le Centre

d'études classiques). Ces trois programmes garantissent un apprentissage approfondi du grec et/ou latin, un aperçu complet de la culture antique, et assurent une formation solide en histoire, en philosophie ou en anthropologie.

Des professeurs de plusieurs départements participent aux activités du Centre d'études classiques : Laetitia Monteils-Laeng (philosophie), Pierre Bonnechere (histoire), Elsa Bouchard (philosophie), Louis-André Dorion (philosophie), Jacques Y. Perreault (histoire), Christian Rudolf Raschle (histoire) et Benjamin Victor (littératures de langue française).

Programme 1-095-1-0

Version 04 (A12)

## Baccalauréat spécialisé en études classiques (B. A.)

### OBJECTIFS

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

### Segment 72

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 72A

*Obligatoire - 30 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

#### Bloc 72B Langues : lecture de textes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

#### Bloc 72C Littérature

*Option - Maximum 27 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3101	3	Rhétorique et art oratoire
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain

#### Bloc 72D Histoire

*Option - Maximum 21 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

**Bloc 72E Archéologie***Option - Maximum 27 crédits.*

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

**Bloc 72F Philosophie***Option - Maximum 9 crédits.*

PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

**Bloc 72G Théorie linguistique et littéraire***Option - Maximum 12 crédits.*

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature
LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

**Bloc 72H Le monde classique et le Proche-Orient ancien***Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
REL 2140	3	Religions de la Méditerranée antique
REL 2710	3	Voyage virtuel/pays bibliques
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

**Bloc 72I Compléments linguistiques***Option - Maximum 15 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

**Bloc 72J Tutorat***Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

**Bloc 72Y***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800

**Bloc 72Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-095-2-0****Version 04 (A12)****Majeure en études classiques****OBJECTIFS**

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 73**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 73A**

*Obligatoire - 18 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

**Bloc 73B Langue 1 : apprentissage**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1

**Bloc 73C Langue 2 : apprentissage**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

**Bloc 73D Langues : lecture de textes**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

**Bloc 73E Littérature**

*Option - Maximum 18 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3101	3	Rhétorique et art oratoire

GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain

**Bloc 73F Histoire**

*Option - Maximum 18 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

**Bloc 73G Archéologie**

*Option - Maximum 18 crédits.*

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains

**Bloc 73H Philosophie**

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 2800	3	Platon
PHI 2810	3	Aristote
PHI 2820	3	Philosophie hellénistique

**Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire**

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 2008	3	Théories et méthodes critiques
FRA 2311	3	Poétique et théorie des genres
FRA 2313	3	Théorie et analyse du récit
FRA 2314	3	Théorie et analyse du discours poétique
FRA 3302	3	Rhétorique et argumentation
FRA 3308	3	Littérature et linguistique
FRA 3314	3	Littérature et philosophie
FRA 3359	3	La recherche en littérature

LCO 1000	3	Introduction à la littérature comparée
LCO 2030	3	Littérature, technologies et médias
LCO 3010	3	Théories de la littérature
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 1955	3	Notions générales de linguistique

**Bloc 73J Compléments linguistiques***Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

**Bloc 73K Tutorat***Option - Maximum 6 crédits.*

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

**Bloc 73Y***Option - 3 crédits.*

ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800

**Bloc 73Z***Choix - 3 crédits.*

Programme 1-095-4-0

Version 03 (A06)

**Mineure en études classiques****OBJECTIFS**

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Langues (segment 74)
- orientation Civilisation (segment 75).

**Segment 01 Tronc commun**

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

**Bloc 01A***Obligatoire - 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

**Segment 74 Propre à l'orientation Langues**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 74A Langues: apprentissage***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

**Bloc 74B Langues : lecture de textes**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

#### Bloc 74C Littérature

*Option - Maximum 9 crédits.*

GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain

#### Bloc 74D Histoire et civilisation antique

*Option - Maximum 9 crédits.*

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote

#### Bloc 74Y

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)

HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

#### Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

#### Bloc 75A

*Obligatoire - 6 crédits.*

HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

#### Bloc 75B Langues

*Option - Maximum 15 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

#### Bloc 75C Histoire et civilisation

*Option - Maximum 15 crédits.*

HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2000	3	La Grèce et le Proche-Orient
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

#### Bloc 75D Archéologie

*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 2421	3	Stage pratique en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique

HGL 3170	3	Voyage d'études
HGL 3423	3	Lectures dirigées

**Bloc 75Y**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1900	3	Introduction à l'anthropologie
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ETM 2200	3	Latin médiéval 1
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
HAR 1165	3	Introduction aux arts de l'an -800 à 800
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

Programme 1-095-7-1 Version 00 (A00)

**Module en langue et culture grecques****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont à option.

**Bloc 70A Langue**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie

**Bloc 70B Culture**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-095-7-0 Version 00 (A00)

**Module en langue et culture latines****OBJECTIFS**

Le module en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits.

#### Segment 70

Tous les crédits du Module sont à option.

##### Bloc 70A Langue

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3160	3	Le théâtre romain

##### Bloc 70B Culture

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

Programme 1-094-1-0

Version 01 (A12)

### Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études classiques et Anthropologie (B. A.)

*Programme offert conjointement avec le Département d'anthropologie.*

#### OBJECTIFS

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société. À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

##### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

#### Segment 71

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

##### Bloc 71A Formation de base

*Obligatoire - 30 crédits.*

ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1065	3	Initiation à la démarche anthropologique
ANT 1210	3	Éléments de préhistoire
ANT 1513	3	La variation biologique
ANT 1611	3	Langage, culture, société
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grégoromaine
HGL 1021	3	Mythe et religion en Grèce ancienne
HGL 1031	3	Mythe et religion dans le monde romain
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité

##### Bloc 71B Méthodes et techniques de l'archéologie

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 2210	3	Techniques de recherche en archéologie
ANT 2266	3	Approche interdisciplinaire en archéologie
ANT 2280	3	Méthodes en archéologie historique
ANT 3102	3	Lectures dirigées
ANT 3270	3	Méthodes d'analyse en zooarchéologie
ANT 3283	6	Techniques de fouilles sur le terrain
ANT 3287	3	Archéologie maritime
ANT 3806	3	Pratique de terrain
HGL 2050	3	Méthodes et techniques en archéologie
HGL 2422	6	Stage pratique en archéologie

**Bloc 71C Compléments en archéologie anthropologique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1213	3	Les grandes civilisations
ANT 1280	3	L'archéologie historique
ANT 2260	3	Méthodes et concepts en archéologie
ANT 2270	3	La zooarchéologie
ANT 3230	3	Préhistoire de l'ancien monde
ANT 3260	3	La théorie en archéologie
ANT 3881	3	Mésoamérique ancienne
ANT 3882	3	Préhistoire du Québec
ANT 3884	3	Préhistoire de l'Amérique de Sud

**Bloc 71D Compléments en archéologie méditerranéenne***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 2031	3	La Grèce archaïque et classique
HGL 2032	3	Archéologie du monde hellénistique
HGL 2060	3	Archéologie : Étrurie et monde italique
HGL 2061	3	Archéologie de la République et du Haut Empire
HGL 2062	3	Archéologie : Le Bas Empire
HGL 3040	3	Aspects d'archéologie classique
HGL 3070	3	Architecture et urbanisme romains
HGL 3170	3	Voyage d'études

**Bloc 71E Compléments en ethnologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1018	3	La parenté et la néo-parenté
ANT 2020	3	Anthropologie de la religion
ANT 2023	3	Anthropologie économique
ANT 2026	3	Anthropologie politique
ANT 2036	3	Occident : représentations et idéologies
ANT 2037	3	Anthropologie du quotidien
ANT 2042	3	Anthropologie urbaine
ANT 2055	3	Anthropologie des problèmes médicaux
ANT 3035	3	Dynamique socioculturelle
ANT 3809	3	Séminaire d'ethnologie
ANT 3811	3	Problèmes actuels en ethnologie
ANT 3853	3	Texte ethnographique et terrain

**Bloc 71F Compléments en bioanthropologie***Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ANT 2430	3	La paléontologie humaine

ANT 2440	3	Génétique, épigénétique et anthropologie
ANT 2454	3	La primatologie
ANT 2470	3	Méthodes d'ostéologie humaine
ANT 3460	3	Concepts, méthodes en paléanthropologie
ANT 3556	3	Évolution et comportement humain 2
ANT 3814	3	Séminaire d'anthropologie biologique

**Bloc 71G Compléments en anthropologie linguistique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ANT 2611	3	Ethnographie de la communication
ANT 2624	3	Mythes, rites, symboles
ANT 2660	3	Langue et identité
ANT 3625	3	Langue, culture et poétique
ANT 3631	3	Changement social et linguistique
ANT 3876	3	Langues et cultures du Caucase

**Bloc 71H Histoire antique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 3021	3	Questions d'histoire ancienne
HGL 3423	3	Lectures dirigées
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes
HST 2113	3	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste
HST 3104	3	Macédoine et Thrace dans l'Antiquité
HST 3105	3	Économie et société grecques
HST 3111	3	Systèmes économiques et sociaux à Rome

**Bloc 71I Histoire littéraire***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

**Bloc 71J Langues anciennes***Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

**Bloc 71K Langues : lecture de textes***Option - Maximum 18 crédits.*

GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
GRC 2031	3	Grec avancé (B)
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)
LAT 2031	3	Latin avancé (B)

**Bloc 71L Littérature***Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100	3	Poésie hellénistique
GRC 3101	3	Rhétorique et art oratoire
GRC 3120	3	Homère et les poètes épiques
GRC 3140	3	La tragédie et la comédie

GRC 3165	3	Les poètes lyriques
GRC 3170	3	Xénophon, Platon et Aristote
LAT 3100	3	Poésie didactique latine
LAT 3120	3	Poésie épique latine
LAT 3130	3	Poésie lyrique et élégiaque latine
LAT 3140	3	Historiens romains
LAT 3150	3	Auteurs latins de l'Antiquité tardive
LAT 3160	3	Le théâtre romain

**Bloc 71M Langues modernes***Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ANG 1103	3	Composition: Critical Writing
ANG 1104	3	Composition: Writing and Research
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

**Bloc 71Z***Choix - 3 crédits.*Programme 1-166-1-0 Version 00 (A05)**Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Histoire et Études classiques (B. A.)***Programme offert conjointement avec le Département d'histoire.***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI), a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B.A.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 71**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

**Bloc 71A***Obligatoire - 24 crédits.*

GRC 1031	3	Introduction à la littérature grecque
HGL 1011	3	Initiation à l'archéologie grécoromaine
HGL 2005	3	Méthodes de recherche en antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 2108	3	Rome : des origines aux Antonins
HST 2110	3	Grèce antique : des Minoens à Chéronée
LAT 1031	3	Histoire de la littérature latine

**Bloc 71B Introduction complémentaire***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis
HST 1051	3	Histoire du Canada jusqu'en 1850
HST 1052	3	Histoire du Canada depuis 1850
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique

**Bloc 71C Langues anciennes***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
----------	---	----------------------------------

LAT 1111 3 Initiation à la langue latine 1

#### Bloc 71D Langues anciennes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

GRC 1121 3 Initiation à la langue grecque 2

LAT 1121 3 Initiation à la langue latine 2

#### Bloc 71E Langues anciennes, lecture de textes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

GRC 2011 3 Grec intermédiaire

GRC 2021 3 Grec avancé (A)

GRC 2031 3 Grec avancé (B)

LAT 2011 3 Latin intermédiaire

LAT 2021 3 Latin avancé (A)

LAT 2031 3 Latin avancé (B)

#### Bloc 71F Sciences auxiliaires

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

ARV 1050 3 Introduction à l'archivistique

ETM 3202 3 Initiation aux sources médiévales

HST 2001 3 Paléographie

HST 2007 3 Histoire numérique

HST 2013 3 Histoire et muséologie

#### Bloc 71G Littérature gréco-romaine

*Option - Maximum 12 crédits.*

GRC 3100 3 Poésie hellénistique

GRC 3120 3 Homère et les poètes épiques

GRC 3140 3 La tragédie et la comédie

GRC 3170 3 Xénophon, Platon et Aristote

LAT 3100 3 Poésie didactique latine

LAT 3120 3 Poésie épique latine

LAT 3130 3 Poésie lyrique et élégiaque latine

LAT 3140 3 Historiens romains

LAT 3150 3 Auteurs latins de l'Antiquité tardive

LAT 3160 3 Le théâtre romain

#### Bloc 71H Histoire de l'Antiquité

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

HGL 1021 3 Mythe et religion en Grèce ancienne

HGL 1031 3 Mythe et religion dans le monde romain

HGL 2000 3 La Grèce et le Proche-Orient

HGL 3021 3 Questions d'histoire ancienne

HST 2109 3 Rome : des Antonins à l'empire tardif

HST 2111 3 L'Égypte et la Mésopotamie anciennes

HST 2113 3 Grèce antique : d'Alexandre à Auguste

HST 3105 3 Économie et société grecques

HST 3111 3 Systèmes économiques et sociaux à Rome

#### Bloc 71I Histoire médiévale et moderne

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

ETM 2200 3 Latin médiéval 1

HST 2125 3 Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle

HST 2126 3 Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle

HST 2127 3 L'Italie, Moyen Âge et Renaissance

HST 2128 3 Histoire religieuse du Moyen Âge

HST 2262 3 La Grande-Bretagne depuis 1485

HST 2282 3 Occident et Empire ottoman, 1500-1750

HST 3130 3 Culture et société au Moyen Âge

HST 3206 3 Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime

#### Bloc 71J Histoire contemporaine

*Option - Maximum 12 crédits.*

HST 2267 3 La France de 1870 à nos jours

HST 2275 3 Des Allemagnes au 3e Reich, 1862-1945

HST 2284 3 L'Italie aux 19e et 20e siècles

HST 2351 3 Amérique latine à l'époque coloniale

HST 2352 3 Amérique latine depuis l'indépendance

HST 2370 3 Les États-Unis à l'ère des révolutions

HST 2371 3 Le 20e siècle américain

HST 2440 3 Histoire du Québec, 1867-1959

HST 2441 3 Histoire du Québec, 1960 à nos jours

#### Bloc 71K Archéologie gréco-romaine

*Option - Maximum 12 crédits.*

HGL 2031 3 La Grèce archaïque et classique

HGL 2032 3 Archéologie du monde hellénistique

HGL 2050 3 Méthodes et techniques en archéologie

HGL 2060 3 Archéologie : Étrurie et monde italique

HGL 2061 3 Archéologie de la République et du Haut Empire

HGL 2062 3 Archéologie : Le Bas Empire

HGL 2421 3 Stage pratique en archéologie

HGL 3040 3 Aspects d'archéologie classique

HGL 3070 3 Architecture et urbanisme romains

#### Bloc 71L Compléments linguistiques

*Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1903 3 Allemand 3 (niveau A2.1)

ALL 1904 3 Allemand 4 (niveau A2.2)

ALL 1905 3 Allemand 5 (niveau B1.1)

ALL 1911 3 Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)

ALL 1912 3 Lire en allemand 2 (niveau B1)

ALL 1913 3 Lire en allemand 3 (niveau B2.1)

ANG 1103 3 Composition: Critical Writing

ANG 1104 3 Composition: Writing and Research

GRM 1901 3 Grec moderne 1 (niveau A1.1)

GRM 1902 3 Grec moderne 2 (niveau A1.2)

GRM 1903 3 Grec moderne 3 (niveau A2.1)

GRM 1904 3 Grec moderne 4 (niveau A2.2)

ITL 1901 3 Italien 1 (niveau A1)

ITL 1902 3 Italien 2 (niveau A2)

ITL 1903 3 Italien 3 (niveau B1.1)

ITL 1904 3 Italien 4 (niveau B1.2)

#### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-199-1-0

Version 00 (A05)

## Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire Philosophie et Études classiques (B. A.)

Voir sous le Département de philosophie.

### CENTRE D'ÉTUDES MÉDIÉVALES

Direction : Francis Gingras  
Professeur titulaire au Département des littératures de langue française

Bureau : C-9083  
Pavillon 3150 Jean-Brillant, tél. : 514-343-7380  
Secrétariat : Hélène Leduc, tél. : 514-343-6486  
Courriel : helene.leduc@umontreal.ca  
Site web : www.cetmed.umontreal.ca

Créé en 1994, le Centre d'études médiévales a pour mandat de coordonner les activités d'enseignement et de recherche et le développement des ressources documentaires dans le domaine des études médiévales. Les études médiévales se consacrent à la connaissance de la civilisation de l'Europe occidentale et du bassin méditerranéen entre 500 et 1500 ap. J.-C., en prenant en considération l'ensemble des disciplines de ce domaine d'études : histoire, histoire de l'art, latin médiéval, littératures de langues française, anglaise, espagnole et allemande, philosophie et sciences auxiliaires. L'étude de ces dix siècles permet à la fois de mieux comprendre les mutations qui ont fait passer l'Occident de l'Empire romain au pluralisme des nations, tout en jetant les bases politiques, morales, économiques ou artistiques de notre propre civilisation.

Au 1er cycle, le Centre est responsable des programmes facultaires de la majeure et de la mineure en études médiévales.

Programme 1-150-2-0

Version 01 (A12)

## Majeure en études médiévales

### OBJECTIFS

Ce programme vise à donner à de futurs spécialistes les connaissances fondamentales et la maîtrise des outils essentiels à la poursuite de leurs études et de leurs recherches. Afin de satisfaire ces objectifs, le programme comporte des cours visant à la formation spécifique de futurs médiévistes ainsi que des cours disciplinaires empruntés aux différents champs d'études de la médiévistique. Cette forte multidisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours HST de niveau 3000 ont comme préalable HST 1032 ou HST 1932. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Majeure comporte 60 crédits.

#### Segment 71

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

#### Bloc 71B Latin

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2
LAT 2011	3	Latin intermédiaire
LAT 2021	3	Latin avancé (A)

#### Bloc 71C Outils

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
HST 2001	3	Paléographie

#### Bloc 71D Histoire médiévale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes

HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge

### Bloc 71E Culture médiévale

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3	The Romance
ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique
HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens

### Bloc 71F Langues et philologie

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française

### Bloc 71Z

*Choix - 3 crédits.*

Programme 1-150-4-0

Version 06 (A11)

## Mineure en études médiévales

### OBJECTIFS

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, études littéraires, histoire de l'art, philosophie ou sciences des religions avant tout. Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce

monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites.

Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.
- Le cours FRA 1100 doit être suivi dès la 1re année du programme. L'inscription à un cours de latin du bloc 70B doit se faire dès le 1er trimestre.
- L'inscription au cours ETM 3304 doit être autorisée par le responsable de programme.
- Les cours de sigles ANG et ESP sont dispensés respectivement en anglais et en espagnol.

La liste suivante indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM.

- UdeM
- LAT1111 Initiation à la langue latine 1
  - LAT1121 Initiation à la langue latine 2
- UQÀM
- SHM5001 Initiation au latin 1
  - SHM5002 Initiation au latin 2

Bloc Outils

UdeM

- HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)

UQÀM

- HIS4023 Lecture des sources manuscrites

Bloc Histoire médiévale

UdeM

- HST2125 Le Moyen Âge européen Ve-Xe s.
- HST2127 Italie, Moyen Âge et Renaissance
- HST2132 Histoire des croisades
- HST2139 Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
- HST2181 Le monde musulman, VIIe-XVe s.
- HST3130 Culture et société au Moyen Âge

UQÀM

- HIS4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares
- HIS4225 L'Italie médiévale
- HIS4217 L'Europe des croisades
- HIS4204 L'aventure scandinave
- HIS4660 Histoire et civilisation du monde arabe, 622-1516
- HIS4211 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe s.)

## Bloc Culture médiévale

## UdeM

- PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
- SRL1090 Islam

## UQÀM

- PHI4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance
- REL2204 Islam

## Bloc Langues et philologie

## UdeM

- ARA1951 Arabe élémentaire
- ARA1952 Arabe intermédiaire
- GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
- GRC1121 Initiation à la langue grecque 2

## UQÀM

- ARA1410 Arabe (débutant 1)
- ARA2410 Arabe III : compréhension de documents - intermédiaire
- SHM5011 Initiation au grec 1
- SHM5012 Initiation au grec 2

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

**Bloc 70A Introductions**

*Obligatoire - 6 crédits.*

FRA 1100	3	Introduction à la littérature médiévale
UQM 1500	3	Introduction à l'histoire au Moyen Âge (HIS2210)

**Bloc 70B Latin**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

*Les cours SHM 5001 et SHM 5002 Initiation au latin 1 et 2 offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours LAT 1111 et LAT 1121.*

ETM 2200	3	Latin médiéval 1
LAT 1111	3	Initiation à la langue latine 1
LAT 1121	3	Initiation à la langue latine 2

**Bloc 70C Outils**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

*Le cours HIS 4023 Lecture des sources manuscrites offert à l'UQÀM est équivalent au cours HST 2001.*

ETM 3202	3	Initiation aux sources médiévales
ETM 3303	3	Sujet spécial
HST 2001	3	Paléographie

**Bloc 70D Histoire médiévale**

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Les cours HIS 4165 L'empire chrétien et les royaumes barbares, HIS 4204 L'aventure scandinave, HIS 4211 Culture et société au Moyen-Âge (Ve-XIIes), HIS 4217 L'Europe des croisades, HIS 4225 L'Italie médiévale et HIS 4660 Histoire et civilisation du monde arabe 622-1516 offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours HST 2125, HST2139, HST 3130, HST 2132, HST 2127 et HST 2181.*

ETM 2008	3	Archéologie médiévale
ETM 2102	3	Les institutions médiévales
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2125	3	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle
HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2127	3	L'Italie, Moyen Âge et Renaissance
HST 2128	3	Histoire religieuse du Moyen Âge
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2139	3	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 3108	3	Religion et société au Moyen Âge
HST 3130	3	Culture et société au Moyen Âge
HST 3131	3	Les modernités du Moyen Âge
UQM 1501	3	L'espace au Moyen Âge(HIS4203)
UQM 1503	3	Histoire de la civilisation byzantine (HIS4205)
UQM 1504	3	Villes au Moyen Âge(HIS4219)
UQM 1505	3	Europe - Guerre de cent ans (HIS4220)
UQM 1506	3	Activité de recherche en histoire médiévale (HIS5289)
UQM 1507	3	Atelier d'histoire du Moyen Âge (HIS528X)

**Bloc 70E Culture médiévale**

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Les cours PHI 4255 Philosophie médiévale et de la Renaissance et REL 2204 Islam offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours PHI 1860 et REL 1230.*

ALL 2350	3	Perspectives médiévales
ANG 1031	3	Survey of British Literature to 1650
ANG 2312	3	The Romance
ESP 3212	3	Littérature espagnole du Moyen Âge
FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
HAR 2070	3	La cathédrale gothique

HAR 3056	3	Reliques et pèlerinages
HAR 3081	3	Enluminure, art des manuscrits
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale
PHI 2865	3	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)
PHI 2870	3	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)
PHI 3870	3	Philosophie médiévale arabe et juive
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 3910	3	Écrits juifs et chrétiens anciens
UQM 1508	3	Arts visuels : 11e-16e siècles (HAR1820)
UQM 1509	3	Textes fondamentaux du Moyen Âge (LIT2605)
UQM 1510	3	Le pèlerinage (REL1660)

### Bloc 70F Langues et philologie

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours ARA 1410 Arabe (débutant I), ARA 2410 Arabe III (compréhension de documents (intermédiaire), SHM 5011 et SHM 5012 Initiation au Grec 1 et 2 offerts à l'UQAM sont respectivement équivalents aux cours ARA 1951, ARA 1952, GRC 1111 et GRC 1121.

ALL 2340	3	Histoire de la langue allemande
ANG 2020	3	English Languages since 1066
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
ESP 3517	3	Histoire de la langue espagnole 1
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
GRC 1111	3	Initiation à la langue grecque 1
GRC 1121	3	Initiation à la langue grecque 2
GRC 2011	3	Grec intermédiaire
GRC 2021	3	Grec avancé (A)
LNG 1050	3	Ancien et moyen français
LNG 1120	3	Histoire de la langue française

### PROGRAMMES FACULTAIRES

La mission interdisciplinaire de la Faculté des arts et des sciences l'a amenée à créer des programmes d'études dits facultaires, à savoir des programmes qui ne relèvent pas d'un département unique parce qu'ils font appel, dans des proportions appropriées, aux cours et aux ressources de deux ou de plusieurs départements, et dans certains cas à quelques cours ou ressources ad hoc.

Pour faciliter la recherche et les études interdisciplinaires, la Faculté a en outre créé des centres d'études dont certains gèrent des programmes facultaires.

Ces programmes sont regroupés ci-dessous en fonction de l'organisme qui en assume la gestion au nom de la Faculté. Il en est ainsi du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante, qui gère quelques programmes facultaires. Les programmes bidisciplinaires, quant à eux, sont présentés sous le département qui en assure la gestion.

Par ailleurs, la Faculté participe à des programmes interfacultaires.

Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE)

Pavillon Lionel-Groulx

3150, rue Jean-Brillant, rez-de-chaussée, bureau C-1010

Téléphone : 514-343-6521

Courriel : info-safire@umontreal.ca

Les programmes facultaires de premier cycle gérés par le Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante sont essentiellement des cadres flexibles permettant à l'étudiant de regrouper, d'une façon structurée et bien balisée, des enseignements pouvant relever d'un grand nombre des disciplines ou champs d'études de la Faculté. Ce sont les programmes d'Année préparatoire, de Compléments de formation, de la Mineure arts et sciences, et de l'Actualisation de formation.

### Programme 1-955-4-1

#### Année préparatoire

#### OBJECTIFS

Le principal objectif de l'année préparatoire est de rendre l'étudiant admissible, sous certaines conditions, à une majorité de programmes universitaires de 1er cycle. Selon la discipline du programme d'études universitaires visé, le candidat choisira l'une des trois options : Sciences, Sciences humaines et sociales ou Arts et lettres.

Ce programme offre à l'étudiant l'occasion d'intégrer un milieu universitaire de haut calibre. Entreprendre une année préparatoire c'est aussi mûrir son projet d'études en explorant plusieurs disciplines avant de se spécialiser. Les cours dispensés lors de l'Année préparatoire permettent de parfaire sa culture générale. De plus, une bonification (+0,5) est appliquée à la cote de rendement à l'admission (CRA) des candidats qui ont suivi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal au moment du dépôt de la demande d'admission.

\*Notez que l'Année préparatoire ne donne pas accès aux doctorats de 1er cycle en médecine, en médecine vétérinaire, en médecine dentaire, en pharmacie et en optométrie, ni au baccalauréat en droit.

Elle s'adresse à deux catégories de candidats, soit :

- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu à l'extérieur du Québec;
- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu au Québec ayant connu une interruption d'études d'au moins 4 ans.

Ce programme compte 24 crédits et comporte 3 orientations :

- Sciences humaines et sociales;
- Arts et lettres;
- Sciences

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.

- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

- À la suite de l'évaluation de sa connaissance (Test de français d'admission) ou de sa maîtrise de la langue française (Test de français Laval-Montréal), l'étudiant peut devoir suivre et réussir de deux à quatre cours de sigle EDP (français langue

seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle) et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Ces cours imposés sont suivis hors programme.

- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

#### Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus de six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est mis en probation.
- L'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du programme en cours de probation, verra celle-ci levée, et se verra attribuer la mention «programme complété» lui permettant d'accéder aux programmes de premier cycle.
- Au terme de la période de probation, l'étudiant qui n'a pas satisfait à la norme de passage de programme, par l'obtention d'une moyenne cumulative de 2,0, est exclu du programme.
- La probation dure un an. La probation d'un étudiant ne peut être prolongée, sauf exception autorisée par l'autorité compétente.
- Toute inscription aux cours d'un étudiant en probation doit se faire avec l'approbation et par l'entremise du SAFIRE.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 24 crédits. Elle est offerte selon trois orientations:

- orientation Sciences humaines et sociales (segment 71)
- orientation Arts et lettres (segment 72)
- orientation Sciences (segment 73).

#### Segment 71 Propre à l'orientation Sciences humaines et sociales

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

##### Bloc 71A Démarche intellectuelle

*Obligatoire - 6 crédits.*

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

##### Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

##### Bloc 71C Formation en arts et lettres

*Option - Maximum 9 crédits.*

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

##### Bloc 71D Formation en langue anglaise

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)

##### Bloc 71E Formation en sciences

*Option - Maximum 9 crédits.*

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

##### Bloc 71F Formation en statistique

*Option - Maximum 3 crédits.*

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

#### Segment 72 Propre à l'orientation Arts et lettres

Les crédits de l'Orientatation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

##### Bloc 72A Démarche intellectuelle

*Obligatoire - 6 crédits.*

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
PHI 1901	3	Pensée rationnelle et argumentation

##### Bloc 72B Formation en arts et lettres

*Obligatoire - 9 crédits.*

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

##### Bloc 72C Formation en langue anglaise

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)

##### Bloc 72D Formation en sciences humaines et sociales

*Option - Maximum 9 crédits.*

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie

HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

**Bloc 72E Formation en sciences**

Option - Maximum 9 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant
CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique
IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral
PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

**Bloc 72F Formation en statistique**

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

**Segment 73 Propre à l'orientation Sciences**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

**Bloc 73A Démarche intellectuelle**

Obligatoire - 3 crédits.

FAS 1901	3	Méthodes de travail universitaire
----------	---	-----------------------------------

**Bloc 73B Formation en biologie**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

**Bloc 73C Formation en chimie**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

**Bloc 73D Formation en mathématiques**

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

**Bloc 73E Formation en statistique**

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

**Bloc 73F Formation en physique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

**Bloc 73G Formation en informatique**

Option - Maximum 3 crédits.

IFT 1901	3	Initiation aux outils informatiques
----------	---	-------------------------------------

**Bloc 73H Formation en arts et lettres**

Option - Maximum 9 crédits.

FRA 1903	3	Les littératures de langue française
FRA 1904	3	La dissertation littéraire
HAR 1901	3	Introduction aux arts visuels

**Bloc 73I Formation en sciences humaines et sociales**

Option - Maximum 6 crédits.

ANT 1902	3	Éléments d'anthropologie
ECN 1901	3	Initiation à l'économie
HST 1901	3	Histoire contemporaine
POL 1901	3	Dynamique de la vie politique
PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
SOL 1901	3	Introduction à la sociologie

**Bloc 73J Formation en langue anglaise**

Option - Maximum 6 crédits.

ANG 1901A	3	Anglais 1 (niveau A1)
ANG 1902	3	Anglais 2 (niveau A2)

---

**Programme 1-950-1-1**

---

---

**Compléments de formation**

---

**OBJECTIFS**

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès des cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit, soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française de collégial, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). Il peut devoir réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par le SAFIRE. Ces cours sont suivis hors programme. Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'études totalise 36 crédits.

### Segment 74

Le programme Compléments de formation peut totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option et jusqu'à 6 crédits de cours au choix.

#### Bloc 74A - Compléments de formation en biologie

Option - Maximum 6 crédits.

BIO 1953	3	Origine et diversité du vivant
BIO 1954	3	La cellule et l'uniformité du vivant

#### Bloc 74B - Compléments de formation en chimie

Option - Maximum 6 crédits.

CHM 1963	3	Chimie générale
CHM 1982	3	Chimie organique

#### Bloc 74C - Compléments de formation en mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

MAT 1903	3	Calcul différentiel
MAT 1905	3	Algèbre vectorielle et linéaire
MAT 1923	3	Calcul intégral

#### Bloc 74D - Compléments de formation en physique

Option - Maximum 6 crédits.

PHY 1901	3	Mécanique et physique moderne
PHY 1902	3	Électricité et optique

#### Bloc 74E - Compléments de formation en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

PSY 1901	3	Introduction à la psychologie
----------	---	-------------------------------

#### Bloc 74F - Compléments de formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
STT 1903	3	Initiation à la statistique

#### Bloc 74Z

Choix - Maximum 6 crédits.

---

## Programme individualisé 1-950-1-8

---

### Actualisation de formation

---

#### OBJECTIFS

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise. Le programme offre au candidat la possibilité de choisir des cours dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences selon leur disponibilité. Ce choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780,

doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine le cheminement dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

Le programme ne peut donner droit à un certificat.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits. Il permet l'actualisation de la formation dans les disciplines et champs d'études sous la responsabilité de la Faculté des arts et des sciences.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

### Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

#### Bloc 70A

Choix - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis dans la banque de cours de la Faculté des arts et des sciences en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par un conseiller pédagogique.

---

## Programme 1-960-4-0

---

### Mineure arts et sciences

---

#### OBJECTIFS

La Mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires (deux disciplines). La Mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) pour l'obtention d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures. Elle ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme c'est le cas des mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline, totalisant de 9 à 12 crédits. L'étudiant ne peut pas s'inscrire à plus de deux cours d'une même concentration par trimestre. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit, soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du collégial, soit obtenir un score d'au moins 605/990 au Test de français international (TFI). Il peut devoir réussir un ou des cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par le SAFIRE. Ces cours sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat arts et sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, ce dernier peut être associé au secteur arts ou au secteur sciences. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits. Elle est composée de deux concentrations choisies par l'étudiant parmi les concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Chimie
- Communication
- Criminologie
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études chinoises
- Études cinématographiques
- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques

- Études italiennes
- Études japonaises
- Études latines
- Études néo-helléniques
- Études portugaises
- Études religieuses
- Études russes
- Géographie
- Grec ancien
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Littérature comparée
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie
- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie.

**Segment Z Cours au choix**

Le segment comporte 30 crédits de cours au choix.

Le choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

**Bloc 71Z**

*Choix - 30 crédits.*

**PROGRAMME INTERFACULTAIRE****Programme 1-482-5-0****Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention**

*Programme offert conjointement par la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de l'éducation permanente, avec la collaboration de la Faculté de médecine, et géré par la Faculté de l'éducation permanente. Pour renseignements, s'adresser à la Faculté de l'éducation permanente, au numéro 514-343-6090.*

## Table des matières

Introduction	3-1
Coordonnées générales	3-1
Direction	3-1
Centre de recherche en droit public (CRDP)	3-1
Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI)	3-2
Bibliothèque	3-2
Programmes d'échanges	3-2
1-325-1-0 Baccalauréat en droit (LL. B.)	3-2

### Section 3 – Faculté de droit

Information à jour le 27 juillet 2017

## FACULTÉ DE DROIT

### INTRODUCTION

Tant par son offre pédagogique, son rayonnement et l'intensité de ses activités de recherche, la Faculté de droit est l'une des plus importantes au Canada. Elle compte 55 professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs chargés de cours, des enseignements à plus de 1 500 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires.

La Faculté offre une formation juridique complète et variée donnant ouverture à la pratique du droit, tant au Québec qu'ailleurs au Canada, de même qu'aux carrières pour lesquelles la connaissance du droit constitue un atout majeur. Les activités d'enseignement et de recherche menées à la Faculté se déploient dans tous les secteurs du droit et ses applications. Le savoir juridique est aussi cerné en le situant dans ses contextes sociaux, politiques et économiques.

Rattaché à la Faculté, le Centre de recherche en droit public (CRDP) accueille de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines. Il est le plus important du genre au Canada. Également rattaché à la Faculté, le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) constitue quant à lui un centre d'animation et de recherche dans un secteur d'activité d'une importance primordiale. La Faculté est un milieu d'enseignement et de recherche plus que centenaire qui, au fil des années, a contribué de façon significative à l'évolution du droit et à sa reconnaissance comme discipline universitaire. Elle oriente ses priorités sur les défis posés aux juristes de l'avenir.

Enfin, la Faculté occupe, en exclusivité, un pavillon dans lequel logent notamment une bibliothèque complète, un laboratoire informatique, ainsi qu'une salle d'audience et un laboratoire de cyberjustice.

### COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de droit  
Pavillon Maximilien-Caron  
3101, chemin de la Tour  
Montréal (Québec) H3T 1J7

Adresse postale  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6124  
Télécopieur : 514 343-2199  
Courriel : [recrutement@droit.umontreal.ca](mailto:recrutement@droit.umontreal.ca)  
[www.droit.umontreal.ca](http://www.droit.umontreal.ca)

### DIRECTION

#### Doyen : Jean-François Gaudreault-DesBiens

Vice-doyenne à l'administration et à la réforme des études de premier cycle : France Houle  
Vice-doyenne aux affaires externes et aux communications : Marie-Claude Rigaud  
Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Stéphane Rousseau  
Vice-doyenne aux affaires facultaires, à la formation continue et secrétaire de la Faculté : Ysolde Gendreau  
Adjointe au doyen : Kim Francoeur  
Adjoint à la vice-doyenne aux études et au développement académique : Patrik Maheux  
Adjoint au vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Martin Scully  
Responsable de la gestion des études : Josée Deschamps  
Directrice administrative : Manon Boyer  
Coordonnatrice des études notariales : Poste vacant

### CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT PUBLIC (CRDP)

#### Directeur : Vincent Gautrais

Le Centre de recherche en droit public, inauguré en 1962, est le plus important centre de recherche sur le droit au Canada. Il compte aujourd'hui 15 chercheurs réguliers, 29 chercheurs associés et 42 collaborateurs, œuvrant au Québec, au Canada et dans de nombreux autres pays et 4 chercheurs honoraires. Les travaux réalisés au CRDP sont

centrés sur trois axes de recherche :

- Droit et nouveaux rapports sociaux
- Droit et technologies de l'information et des communications
- Droit, biotechnologies et environnement.

Les travaux des chercheurs du CRDP portent essentiellement sur les formes contemporaines du droit, sur ses conditions d'émergence et ses rapports avec les autres formes de la normativité et de la régulation sociale. Les équipes sont composées de plusieurs chercheurs multidisciplinaires venant aussi bien du Québec, du Canada et d'autres pays. Les travaux se situent ainsi au carrefour de plusieurs perspectives disciplinaires et épistémologiques : théorie du droit, théorie de la communication, génie informatique et science politique, analyse économique, criminologie, histoire, anthropologie, médecine, génétique, philosophie, éthique, sociologie et biologie.

Les recherches menées au CRDP se caractérisent aussi par leur continuité. Si certains projets sont réalisés dans le cadre de cycles de recherche relativement courts, de trois à cinq ans, plusieurs s'étendent sur plus d'une dizaine d'années, suivant en cela le cours des changements sociaux et technologiques.

Les chercheurs du CRDP sont particulièrement impliqués dans les études supérieures, notamment par l'animation d'un programme de maîtrise en droit des technologies de l'information et par la direction de nombreux étudiants à la maîtrise et au doctorat. Tous les projets initiés par les chercheurs du CRDP font appel à la participation active des étudiants, que ceux-ci poursuivent un stage de 1er cycle au Centre, des études de maîtrise ou de doctorat, ou encore qu'ils œuvrent au Centre à titre de chercheurs postdoctoraux. Les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'un encadrement académique stimulant et du soutien logistique et financier du Centre et de ses équipes de recherche. Nous estimons que leur contribution aux activités scientifiques du CRDP est essentielle au développement de la recherche et des connaissances en droit.

Au chapitre de la collaboration scientifique, nos activités de recherche et de formation ont engendré d'importants réseaux de recherche. Elles ont donné naissance en 2003 au Regroupement stratégique Droit changements et gouvernance, qui regroupe 83 chercheurs de haut niveau. Il est reconnu et financé par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture. Le Centre de recherche en droit public entretient par ailleurs des rapports continus, sur un plan national et international, avec vingt-deux (22) centres de recherche associés.

Le CRDP accueille également cinq chaires de recherche :

- Chaire Jean-Monnet en droit de l'Union européenne, titulaire Nanette Neuwahl
- Chaire LexUM en information juridique de la Faculté de droit, Université de Montréal, titulaire Karim Benyekhlef
- Chaire en gouvernance et en droit des affaires, titulaire Stéphane Rousseau
- Chaire L.R. Wilson sur le droit des technologies de l'information et du commerce électronique, titulaire Vincent Gautrais.
- Chaire de recherche du Canada sur la culture collaborative en droit et politiques de la santé, titulaire Catherine Régis.

Le CRDP collabore aussi avec deux laboratoires, le laboratoire des actions collectives dirigé par Catherine Piché et le Laboratoire de Cyberjustice dirigé par Karim Benyekhlef.

Le CRDP a des liens très forts avec ce dernier qui contribue efficacement à la mise en réseau du système judiciaire et offre des solutions fonctionnelles aux problèmes récurrents du système actuel. Ce laboratoire très innovant est une fierté de la Faculté de droit.

L'année 2015 a marqué les 20 ans de la contribution particulière du Centre de recherche en droit public à la diffusion et au transfert des connaissances en droit, notamment grâce à la revue juridique en ligne Lex Electronica.

Des informations supplémentaires concernant les projets de recherche et les activités du CRDP sont disponibles sur Internet à l'adresse : [www.crdp.umontreal.ca](http://www.crdp.umontreal.ca)

### CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL (CDACI)

#### Directeur : Stéphane Rousseau

Le Centre de droit des affaires et du commerce international (CDACI) a été créé en 1997. Le CDACI a pour mission de contribuer au développement de la connaissance en droit

des affaires et du commerce international et à sa diffusion dans tous les forums appropriés par des activités d'enseignement et de recherche de la plus haute qualité. Le Centre veut répondre aux besoins du milieu, autant ceux des individus que des entreprises, et contribuer à l'essor économique par le développement des connaissances et des compétences pertinentes.

Le CDACI regroupe douze chercheurs réguliers qui enseignent et poursuivent des recherches intéressantes toutes les facettes des activités économiques. Leurs activités s'arriment aux quatre axes de recherche du Centre : 1) conformité ; 2) droit et gestion ; 3) gouvernance des sociétés et marchés financiers ; 4) relations économiques internationales. Branchés sur la réalité concrète du monde des affaires et interagissant avec les acteurs privés et publics de la vie économique, les chercheurs du centre sont des interlocuteurs et des observateurs de premier plan des développements juridiques dans ce vaste domaine. Innovateurs, ils n'hésitent pas à sortir des sentiers battus pour mieux appréhender les enjeux et identifier des solutions.

Le CDACI accueille l'Observatoire de l'intégration économique (OIE), dirigé par le Pr Hervé Prince, l'Observatoire du droit des marchés financiers, dirigé par la Pr Julie Biron, ainsi que la Chaire en gouvernance et droit des affaires occupée par le Pr Stéphane Rousseau.

## BIBLIOTHÈQUE

### Directrice : Linda Patry

La Bibliothèque de droit constitue pour les étudiants de la Faculté de droit et de la communauté universitaire un véritable laboratoire pour la recherche juridique. Ils peuvent y combler leurs besoins d'information en consultant les ouvrages cités par les professeurs, y effectuer leurs travaux pratiques et se livrer aux recherches que nécessitent la participation aux séminaires et la rédaction des dissertations et des thèses.

La collection compte près de 200 000 documents et couvre tous les domaines du droit. Le droit québécois et canadien, en particulier, est couvert de façon presque exhaustive. Les points forts de la collection sont le droit civil des pays de langue française, les droits de l'homme, et le droit lié aux nouvelles technologies. On y trouve également les ouvrages de base et de référence d'autres juridictions telles celles de la France, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Union européenne. De plus, la Bibliothèque offre l'accès à la majorité des bases de données juridiques et possède une vaste collection de périodiques et de livres électroniques.

La Bibliothèque offre des services d'aide et de consultation. Des bibliothécaires de référence détenant une formation en droit sont à la disposition des usagers pour les aider dans leurs recherches et offrir des activités de formation documentaire.

L'aménagement physique de la bibliothèque est remarquable. Elle comporte 600 places assises. Elle est un lieu privilégié pour y étudier et les heures d'ouverture très étendues multiplient les possibilités d'accès à ses ressources. Les étudiants de doctorat disposent d'une salle de travail comportant 20 places et les étudiants de maîtrise ont une salle pouvant accueillir une trentaine d'étudiants. La Bibliothèque dispose d'une douzaine de salles de travail en équipe offertes à tous et met à la disposition de ses usagers une quarantaine d'ordinateurs, dont dix portables et dix iPads qui peuvent être empruntés pour usage sur place. La Bibliothèque héberge également le laboratoire informatique de la Faculté de droit comptant près de quarante postes. De plus, la Bibliothèque est dotée du réseau sans fil, ce qui permet aux usagers de la communauté universitaire d'accéder à l'Internet et notamment à toutes les ressources électroniques de la Bibliothèque.

## PROGRAMMES D'ÉCHANGES

La Faculté de droit de l'Université de Montréal participe à de nombreux programmes d'échanges nationaux et internationaux. Premièrement, par la Direction des relations internationales, l'Université de Montréal a établi des programmes d'échanges d'étudiants avec plusieurs universités d'Europe, d'Amérique, d'Océanie, d'Asie et d'Afrique. Deuxièmement, dans le cadre d'ententes dans le cadre d'ententes sectorielles signées par la Faculté de droit, les étudiants peuvent notamment séjourner aux universités de la China University of Political Science and Law à Pékin, de Lyon II et Lyon III et de Paris II en France, aux facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur et à l'Université catholique de Louvain en Belgique, aux universités de Naples et Padoue en Italie, à l'Université de Neuchâtel en Suisse, à l'Universidad Torcuato di Tella en Argentine, à l'université Pontificia Católica au Pérou, à l'Université de Sao Paulo au Brésil, à la City University à Hong Kong, ainsi qu'à la Osgoode Hall Law School de l'Université York à Toronto. Une entente avec cette dernière permet aux bacheliers en droit de l'Université de Montréal

d'obtenir le baccalauréat en common law après une année d'étude à Osgoode Hall.

## Programme 1-325-1-0

Version 10 (A09)

### Baccalauréat en droit (LL.B.)

#### OBJECTIFS

Le programme vise à procurer une formation générale de base en droit ainsi que des apprentissages préparatoires à des études supérieures, à des études spécialisées et à des pratiques professionnelles diversifiées. De façon plus spécifique, le programme a pour objectif de former un juriste :

- qui possède une connaissance des éléments fondamentaux propres aux différents domaines du droit;
- qui a développé une approche intégrée des problèmes juridiques et de leurs solutions;
- qui maîtrise les habiletés propres à la méthode juridique, notamment : procéder à la qualification juridique de situations concrètes; repérer, consulter et mettre à jour la documentation; maîtriser le discours argumenté oral et écrit;
- qui est autonome et apte à s'adapter aux changements et à devenir agent de sa propre formation juridique permanente;
- qui est capable d'identifier les rapports entre le droit et la société et de les intégrer au processus de résolution juridique des conflits;
- qui adopte une démarche critique qui tienne compte de la pluralité des approches conceptuelles dans le droit et sur le droit;
- qui est conscient de ses responsabilités sociales, comme intellectuel et professionnel, respecte une éthique compatible avec celles-ci et est sensibilisé aux modes extrajudiciaires de solutions de conflits.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps. Le doyen ou l'autorité compétente peut toutefois autoriser l'inscription à temps partiel lorsque l'étudiant a complété les 35 crédits du bloc 70A.

- À temps plein, en première année, l'étudiant s'inscrit à 35 crédits à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits. Par la suite, il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 21 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à des cours totalisant de 30 à 36 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre).

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A sauf ceux pour lesquels il bénéficie d'une reconnaissance de crédits, auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa première année d'inscription dans le programme.
- Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.
- Un cours au choix doit contribuer à l'atteinte des objectifs généraux du programme.

##### *Cheminement Honor*

Pour être inscrit au cheminement honor (12 crédits du bloc 70W), l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,7 et avoir réussi les cours des blocs 70A et 70B et être inscrit à un des cours du bloc 70 K ou en avoir réussi un. Aux cours du bloc 70W, s'ajoutent tous les cours susceptibles d'être offerts dans les programmes d'études de 2<sup>e</sup> cycle de la Faculté de droit.

##### *Cheminement international*

Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et, en plus d'avoir réussi le cours DRT2100 et un cours choisi parmi le Bloc 70D, avoir, au choix: effectué un stage d'un trimestre à l'étranger au sein

d'une institution partenaire de la Faculté et y avoir suivi avec succès un minimum de 12 crédits ; puis avoir complété un minimum de 3 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international ; ou encore, avoir participé à une école d'été à l'étranger et y avoir suivi avec succès 6 crédits reconnus par la Faculté, puis avoir complété un minimum de 9 crédits ayant été reconnus par les autorités facultaires comme ayant un caractère international.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui n'a pas obtenu le niveau supérieur à l'épreuve de rédaction, second volet du TFA, doit réussir le cours de mise à niveau imposé, et ce dans les délais prescrits par le doyen ou l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque année, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en droit (LL. B.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 101 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 62 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70A à moins qu'il ne bénéficie d'une reconnaissance de crédits auquel cas il doit s'assurer d'avoir complété tous les cours du bloc ou des cours équivalents au terme de sa 1<sup>re</sup> année d'inscription dans le programme. Une combinaison de crédits choisis dans plusieurs blocs à option est recommandée.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 35 crédits.*

DRT 1001	2	Introduction au droit
DRT 1010	3	Fondements du droit 1
DRT 1022	3	Fondements du droit 2
DRT 1221	3	Obligations 1
DRT 1222	3	Obligations 2
DRT 1223	3	Obligations 3
DRT 1224	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225	3	Biens
DRT 1501	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505	3	Droit pénal 1
DRT 1901	3	Développement des habiletés du juriste 1

#### Bloc 70B

*Obligatoire - 27 crédits.*

DRT 2001	3	Interprétation des lois
DRT 2100	3	Droit international public général
DRT 2231	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2232	3	Droit judiciaire privé 2

DRT 2401	3	Droit des affaires 1
DRT 2402	3	Droit des affaires 2
DRT 2501	3	Droit administratif général
DRT 2505	3	Droit pénal 2
DRT 2902	3	Développement des habiletés du juriste 2

#### Bloc 70C Systèmes juridiques et fondements théoriques

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

DRT 3001	3	Introduction au droit comparé
DRT 3002	3	Droit constitutionnel comparé
DRT 3003	3	Éléments de common law
DRT 3005	3	Sociologie du droit
DRT 3006	3	Théories du droit
DRT 3007	3	Philosophie du droit
DRT 3008	3	Théorie économique du droit
DRT 3010	3	Éthique et droit
DRT 3011	3	Droit des autochtones
DRT 3013	3	Droit de l'Union européenne
DRT 3014	3	Chari'ah, le droit islamique
DRT 3016	3	Éthique et droit de l'animal
DRT 3021	3	Droit comparé avancé 1
DRT 3022	3	Droit comparé avancé 2
DRT 3023	3	Droit comparé avancé 3
DRT 3031	3	Système juridique chinois

#### Bloc 70D Droit international

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.*

DRT 3102	3	Institutions internationales
DRT 3103	3	Droit international des droits de la personne
DRT 3104	3	Droit international privé
DRT 3105	3	Droit des relations économiques internat
DRT 3106	3	Droit transactions commerciales internat
DRT 3107	3	Droit international de la mer
DRT 3108	3	Droit international de l'environnement
DRT 3109	3	Droit international des conflits
DRT 3110	3	Droit international du travail
DRT 3112	3	Féminismes, femmes et droit international
DRT 3121	3	Droit international avancé 1
DRT 3122	3	Droit international avancé 2
DRT 3123	3	Droit international avancé 3
DRT 3124	3	Droit international avancé 4
DRT 3131	3	Aspects internationaux du droit chinois

#### Bloc 70E Droit civil

*Option - Maximum 30 crédits.*

DRT 3201	3	Assurances
DRT 3202	3	Vente, louage et mandat
DRT 3203	3	Régimes matrimoniaux
DRT 3204	3	Successions
DRT 3205	3	Sûretés
DRT 3206	3	Modes alternatifs de résolution des conflits
DRT 3207	3	Appel et procédures spéciales
DRT 3209	3	Droit des personnes physiques
DRT 3221	3	Droit civil avancé 1

**Bloc 70F Droit des affaires***Option - Maximum 27 crédits.*

DRT 3401	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3403	3	Financement de l'entreprise
DRT 3404	3	Droit bancaire
DRT 3406	3	Propriété intellectuelle
DRT 3407	3	Droit des valeurs mobilières
DRT 3421	3	Droit des affaires avancé 1
DRT 3422	3	Droit des affaires avancé 2

**Bloc 70G Droit public et droit pénal***Option - Maximum 30 crédits.*

DRT 3501	3	Droit municipal
DRT 3502	3	Partage des compétences législatives
DRT 3503	3	Libertés publiques
DRT 3505	3	Preuve et procédure pénales
DRT 3508	3	Droit de l'immigration et des réfugiés
DRT 3521	3	Droit public avancé 1
DRT 3522	3	Droit public avancé 2
DRT 3523	3	Droit public avancé 3

**Bloc 70H Droit du travail et droit social***Option - Maximum 18 crédits.*

DRT 3601	3	Arbitrage des griefs
DRT 3602	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3604	3	Droit de la santé et de la sécurité au travail
DRT 3605	3	Droit de la sécurité sociale

**Bloc 70I Droit fiscal***Option - Maximum 12 crédits.*

DRT 3701	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3702	3	Régime fiscal de l'entreprise
DRT 3703	3	Planification fiscale

**Bloc 70J Cours thématiques***Option - Maximum 30 crédits.*

DRT 3801	3	Droit de la concurrence
DRT 3802	3	Droit des sciences biologiques
DRT 3803	3	Droit de l'enfant
DRT 3804	3	Droit de l'environnement
DRT 3805	3	Droit de l'information et de la communication
DRT 3806	3	Droit des professionnels
DRT 3807	3	Droit de la consommation
DRT 3808	3	Droit du cyberspace
DRT 3809	3	Droit du transport
DRT 3810	3	Droit de la santé
DRT 3811	3	Droit et politiques publiques de la jeunesse
DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique

**Bloc 70K Formation pratique***Option - 3 crédits.*

DRT 3910	3	Séminaire de recherche et rédaction
----------	---	-------------------------------------

DRT 3911	3	Séminaire de gestion de cas pratiques
DRT 3912	3	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits
DRT 3913	3	Tribunal-école
DRT 3914	3	Clinique juridique
DRT 3915	3	Concours interne de plaidoiries
DRT 3916	3	Stage de recherche 1
DRT 3941	3	Stage 1 en milieu communautaire

**Bloc 70L Formation pratique complémentaire***Option - Maximum 6 crédits.*

DRT 3910	3	Séminaire de recherche et rédaction
DRT 3911	3	Séminaire de gestion de cas pratiques
DRT 3912	3	Séminaire : modes alternatifs solution de conflits
DRT 3913	3	Tribunal-école
DRT 3914	3	Clinique juridique
DRT 3915	3	Concours interne de plaidoiries
DRT 3916	3	Stage de recherche 1
DRT 3940	3	Concours interne techniques de plaidoirie
DRT 3941	3	Stage 1 en milieu communautaire
DRT 3943	3	Stage aux Éditions Thémis
DRT 3944	3	Stage à la Revue québécoise de droit interfacultaire
DRT 3946	3	Stage au Centre de formation pratique
DRT 3947	3	Assistanat de recherche 1
DRT 3948	3	Assistanat de recherche 2
DRT 3949	3	Stage en milieu professionnel
DRT 3951	3	Activité pratique complémentaire 1
DRT 3965	3	Concours externe de plaidoiries
DRT 3966	3	Stage de recherche 2
DRT 3990	3	Concours externe techniques de plaidoirie
DRT 3991	3	Stage 2 en milieu communautaire

**Bloc 70W Cheminement honor***Option - 12 crédits.*

DRT 6530	3	Sociologie du droit
DRT 6565	2	Fondements et méthodes de la common law
DRT 6566	3	Contrats ("Contracts")
DRT 6567	3	Responsabilité civile ("Torts")
DRT 6568	3	Biens immobiliers ("Real Property")
DRT 6569	3	Procédure civile
DRT 6570	3	Droit des obligations - problèmes choisis
DRT 6571	3	Droit des biens - éléments commerciaux
DRT 6572	3	Remedies en droit public et privé
DRT 6573	3	Fiducies et successions ("Trusts-Estates")
DRT 6800A	3	Droit civil avancé
DRT 6820A	3	Droit commercial avancé
DRT 6830B	3	Droit international public avancé
DRT 6845A	3	Droit constitutionnel avancé
DRT 6859A	3	Droit comparé avancé
DRT 6910	3	Transactions commerciales internationales 1
DRT 6920	3	Financement de l'entreprise
DRT 6950	3	Droit international privé avancé
DRT 6965C	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965H	3	Droit des affaires avancé
DRT 6965L	3	Droit des affaires avancé

**Bloc 70Z***Choix - Maximum 6 crédits.*

## Table des matières

### INTRODUCTION

Introduction et Direction	4-1
Service d'accueil et de renseignements	4-1
Secteur Succès étudiant	4-1
Service de reconnaissance des acquis expérientiels	4-1
École de langues	4-1
Formation en ligne et Formation continue	4-1
Bureau d'études et de développement	4-1
Campus de l'UdeM à Laval et à Longueuil	4-1
Règlement relatif aux Conseils de programmes de la FEP	4-1

### PROGRAMME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

1-955-4-6 Accès FEP	4-2
---------------------	-----

### CERTIFICATS

1-226-5-1 Certificat en communication appliquée	4-3
1-368-5-1 Certificat en coopération internationale	4-4
1-407-5-1 Certificat en créativité et innovation	4-5
1-065-5-0 Certificat de criminologie	4-6
1-325-5-0 Certificat en droit	4-7
1-962-5-0 Certificat d'études individualisées ès arts	4-8
1-962-5-1 Certificat d'études individualisées ès sciences	4-10
1-821-5-1 Certificat en français langue seconde: culture, études et travail	4-15
1-377-5-0 Certificat de gérontologie	4-16
1-066-5-0 Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité	4-17
1-631-5-2 Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux	4-18

... suite

Information à jour le 01 septembre 2017

1-067-5-0 Certificat en gestion philanthropique	4-19
1-373-5-0 Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	4-20
1-422-5-1 Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme	4-20
1-405-5-0 Certificat de journalisme	4-21
1-253-5-0 Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce	4-22
1-390-5-0 Certificat de publicité	4-23
1-186-5-2 Certificat de rédaction professionnelle	4-24
1-230-5-2 Certificat de relations industrielles	4-25
1-400-5-0 Certificat de relations publiques	4-26
1-481-5-0 Certificat en santé communautaire	4-27
1-402-5-0 Certificat de santé et sécurité du travail	4-28
1-482-5-0 Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention	4-29
1-420-5-0 Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation	4-30
1-185-5-0 Certificat de traduction I	4-31
1-185-5-1 Certificat de traduction II	4-31
1-252-5-2 Certificat en victimologie	4-32

## **MICROPROGRAMME**

1-325-6-5 Microprogramme en droit	4-33
-----------------------------------	------

## **MODULES**

1-175-7-0 Module en bureautique	4-34
1-631-7-2 Module en gestion des services de santé et des services sociaux	4-34
1-175-7-1 Module d'initiation à la programmation	4-35
1-175-7-6 Module d'initiation au multimédia	4-36
1-175-7-7 Module en programmation Internet	4-37
1-186-7-0 Module de rédaction : principes et pratique	4-37
École de langues - secteurs français et anglais	4-37
Cours d'appoint, à distance	4-38

## FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

### INTRODUCTION

En plus de 60 ans d'existence, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) a développé une expertise reconnue pour la formation des étudiants adultes. Elle est la deuxième plus grande faculté de 1er cycle à l'Université de Montréal et la plus grande faculté entièrement destinée à l'enseignement des adultes au Québec. Elle se distingue par ses programmes uniques, la souplesse de son offre, ses chargés de cours réputés et l'encadrement offert à chacun de ses étudiants.

Près de 16 000 étudiants par année viennent y enrichir leurs connaissances et leurs expériences professionnelles. La FEP offre une trentaine de programmes de certificats et de modules dans les domaines de la communication, de la santé, de la gestion et de l'intervention. L'École de langues propose également des cours de français langue seconde et des cours d'anglais tous les trimestres et pour tous les niveaux.

La Formation continue et la Formation en ligne complètent l'offre de formation de la FEP qui a pour mission de répondre aux besoins spécifiques des adultes en matière de formation universitaire.

La majorité des étudiants de la FEP sont sur le marché du travail et optent pour des études à temps partiel. Ils ont la trentaine et bon nombre détiennent déjà un diplôme collégial ou universitaire. Ils se sont inscrits à la FEP pour accroître leurs compétences professionnelles et souhaitent obtenir un baccalauréat par cumul. Les cours du soir et de la fin de semaine sont les plus demandés.

### DIRECTION

#### Doyen : Christian Blanchette

Vice-doyen au développement des programmes : Vincent Beauséjour  
 Vice-doyenne aux études : R. Biba Fakhouri  
 Adjoint à la vice-doyenne : Johnathan Grégoire  
 Secrétaire et directeur du secteur Succès étudiant : Vincent Beauséjour  
 Directrice administrative : Jacinthe Boutin  
 Directeur de la gestion des programmes : Richard St-Onge  
 Directrice de la gestion des opérations académiques : Céline Dufresne  
 Directrice des communications et du marketing : Sylvie Désilets  
 Directrice de l'École de langues : poste à pourvoir  
 Directrice de la Formation à distance : Violaine Page  
 Directrice de la Formation continue : Florence Bordage

### SERVICE D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS

Le Service d'accueil et de renseignements accueille et informe les étudiants réguliers ou libres de même que ceux et celles qui désirent être admis dans un programme. Des ordinateurs sont aussi mis à la disposition des étudiants qui ont besoin d'aide pour déposer une demande d'admission en ligne, s'inscrire aux cours ou consulter leur dossier étudiant.

Pavillon 3744, rue Jean-Brillant  
 3e étage, local 320  
 Lundi au vendredi 9 h à 17 h  
 Tél. : 514-343-6090  
 Ligne sans frais : 1-800-363-8876  
 Télécopieur : 514-343-2275  
 info@fep.umontreal.ca  
 www.fep.umontreal.ca

### SECTEUR SUCCÈS ÉTUDIANT

Le secteur Succès étudiant et le Conseil à la réussite et au retour aux études offrent une série de services pour aider les étudiants à accéder aux cours de la FEP et à réussir leurs études. On y retrouve le Service de conseil à la persévérance et le Service de reconnaissance des acquis expérimentiels.

### SERVICE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS

Implanté en janvier 2014, le Service de reconnaissance des acquis expérimentiels de la FEP s'inscrit dans la mission d'accès aux études universitaires pour les étudiants aux parcours atypiques et non linéaires. La reconnaissance des acquis encourage la poursuite des

études jusqu'à la diplomation, et tend à optimiser les parcours de formation et à favoriser l'accès aux études supérieures.

Tout étudiant déjà admis dans un programme de la Faculté de l'éducation permanente et possédant au moins trois années d'expérience liées directement à son domaine d'études peut déposer une demande de reconnaissance des acquis expérimentiels et possiblement obtenir une exemption de cours. Le maximum de crédits octroyés pour un programme, dans le cadre de ce processus, est de 15 crédits, correspondant généralement à cinq cours.

### ÉCOLE DE LANGUES

L'École de langues offre des cours de français et d'anglais langues secondes. Ces cours s'adressent à des étudiants de tous les niveaux et ce, à tous les trimestres.

L'École offre également le certificat de français langue seconde qui accueille l'étudiant de niveau intermédiaire. Ce certificat permet à l'étudiant de développer des habiletés langagières différentes, afin de mieux s'intégrer dans la société québécoise, d'améliorer sa situation professionnelle ou de poursuivre des études dans une université francophone.

Le certificat en français langue seconde a obtenu en janvier 2016, l'accréditation de qualité de Langues Canada.

### FORMATION EN LIGNE

Le service de la Formation en ligne ou à distance de la Faculté de l'éducation permanente offre plus d'une trentaine de cours crédités couvrant différents domaines tels que la gérontologie, les toxicomanies, la santé communautaire, la publicité, le français écrit, etc. Le certificat de gérontologie peut d'ailleurs être entièrement suivi à distance.

L'utilisation accrue de StudiuM, la plateforme numérique d'apprentissage, donne un nouvel essor à la formation en ligne et à la création de nouveaux cours. C'est ainsi, que chaque année c'est plus de 8 000 étudiants qui s'inscrivent dans les cours à distance de la FEP.

L'équipe multidisciplinaire du service de la formation à distance, intervient à toutes les étapes de la conception, de la production, de la diffusion et de l'administration des cours à distance. Elle s'occupe également de développer des outils de soutien aux étudiants à distance ainsi qu'aux vingt-cinq personnes-ressources qui accompagnent les étudiants tout au long de leur cheminement.

### Formation continue

Depuis 1990, la mission de la Formation continue est d'offrir un guichet unique où trouver des formations pratiques, efficaces, utiles et à la fine pointe des nouveaux développements dans les domaines touchant le milieu du travail, les entreprises et les organismes. La Formation continue offre plus de 50 formations publiques qui permettent aux participants d'augmenter leurs compétences et aux entreprises d'outiller leurs employés. Ces formations sont offertes en classe et en ligne, selon la thématique.

L'équipe de la formation continue conçoit et développe également des formations sur mesure auprès d'une clientèle organisationnelle (entreprises privées, organismes publics, etc.).

Enfin, la Formation continue valide la qualité pédagogique de formations développées par des associations ou organismes et émet des unités de formation continue (UFC) en vue d'une reconnaissance auprès des ordres professionnels.

### BUREAU D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT

Le Bureau d'études et de développement mène des études d'opportunité afin d'appuyer les projets de création de programmes. Il évalue les programmes existants auprès des milieux professionnels et auprès des étudiants de la Faculté. Le Bureau produit également périodiquement une étude de sa clientèle étudiante. Enfin, il contribue à l'élaboration de dossiers de fond dans divers domaines, notamment celui de l'éducation.

### CAMPUS DE L'UdEM À LAVAL ET À LONGUEUIL

www.umontreal.ca/campus/

De nombreux cours des programmes de la Faculté sont offerts aux campus de l'Udém à Laval et à Longueuil.

## RÈGLEMENT RELATIF AUX CONSEILS DE PROGRAMME DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

### I- Conseil de programme

Le Conseil de programme est un organisme de la Faculté de l'éducation permanente ayant pour mandat d'assurer la qualité universitaire du programme et son adéquation aux besoins de la clientèle et du milieu par :

- la participation de tous les agents intéressés : personnel de la Faculté, professeurs de l'Université, étudiants et personnes de l'extérieur;
- la coordination des ressources;
- l'apport de spécialistes dans les disciplines ou champs d'études couverts par le programme;
- la rétroaction du milieu et des usagers.

### II- Attributions

En conformité avec les orientations, les objectifs et les politiques définis par le Conseil de la Faculté ou dans les cas des programmes interfacultaires définis par les conseils des facultés concernées, le Conseil de programme :

- 2.1 précise les orientations et les politiques intéressant la vie du programme;
- 2.2 participe aux décisions relatives à l'évolution du programme, aux clientèles étudiantes, au corps enseignant, à la gestion des cours et des enseignements;
- 2.3 produit annuellement un rapport sur son fonctionnement et sur l'état du programme, transmet ce rapport au doyen, avec son avis, s'il y a lieu. Le rapport est intégré au rapport annuel sur l'état des programmes et le fonctionnement des conseils de programmes soumis annuellement au Conseil de Faculté par le doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen de la Faculté transmet aux doyens des facultés concernées le rapport sur le fonctionnement du conseil du programme et sur l'état du programme;
- 2.4 propose les modifications au programme. Celles-ci sont transmises au doyen. Le doyen propose au Conseil de la Faculté les modifications jugées pertinentes. La recommandation du Conseil de programme accompagne la proposition du doyen. Dans le cas des programmes interfacultaires, le doyen transmet aux doyens des facultés concernées les projets de modifications au programme;
- 2.5 fait toute autre recommandation utile au doyen de la Faculté, lequel, au besoin, la fait tenir à la direction des autres facultés.

### III- Composition

- 3.1 Le responsable du programme, membre d'office et président du conseil;
- 3.2 le (ou les) doyen(s) de la (des) faculté(s) concernée(s), membre(s) d'office, ou son (leurs) représentant(s);
- 3.3 quatre étudiants choisis par et parmi les étudiants du programme. L'AGEEFEP nomme les membres étudiants au Conseil de programme;
- 3.4 deux professeurs de l'Université œuvrant dans des disciplines ou des champs d'études reliés de façon significative au programme, plus un troisième ou un quatrième lorsque le programme fait appel à plus de deux disciplines ou champs d'études. Ces professeurs sont nommés et mandatés par les directions des facultés, écoles et départements concernés après consultation du doyen de la Faculté;
- 3.5 deux chargés de cours élus par et parmi ceux qui dispensent effectivement ou habituellement un enseignement dans le programme;
- 3.6 une ou deux personne(s) choisie(s) en milieu de travail de l'extérieur de l'Université nommée(s) par le doyen et, dans le cas des programmes interfacultaires, après concertation entre les doyens;
- 3.7 le Conseil de programme peut s'adjoindre toute autre personne, s'il le juge opportun.
- 3.8 les membres des Conseils de programmes sont assujettis aux mêmes règles de conduite sur les conflits d'intérêt que les membres du Conseil de la Faculté et, à ce titre, doivent compléter annuellement la déclaration à cet effet.

Le Conseil de la Faculté est informé annuellement de la composition des conseils de programme de la Faculté.

### IV- Durée du mandat

- 4.1 Le mandat de chacun des membres, autres que les membres d'office, est de deux ans, à moins qu'il ne perde pendant une année complète les qualifications requises par sa catégorie;

- 4.2 lors de la création du Conseil de programme, dans chacun des groupes composés de deux personnes ou plus, l'une d'entre elles a un mandat d'un an. Les mandats des membres peuvent être renouvelés.

### V- Convocation

- 5.1 Le Conseil de programme est convoqué au moins une fois par année; copies de l'avis de convocation, du projet d'ordre du jour et des documents afférents sont transmises aux membres, au secrétaire de la Faculté ainsi qu'à l'AGEEFEP;
- 5.2 le Conseil de programme doit être convoqué si trois de ses membres en font la demande;
- 5.3 le délai de convocation des réunions du Conseil de programme est d'au moins deux semaines.

### VI- Quorum

Le quorum est du tiers (1/3) des membres du Conseil.

### VII- Ordre du jour et procès-verbaux

- 7.1 Le projet d'ordre du jour est élaboré par le président. Tout membre peut y faire inscrire un point;
- 7.2 les procès-verbaux sont transmis aux membres ainsi qu'à l'AGEEFEP, dans un délai d'un mois après la tenue de la réunion;
- 7.3 les procès-verbaux adoptés sont consignés aux archives par le secrétaire de la Faculté.

### VIII- Rapport synthèse - fonctionnement des conseils de programmes

Le doyen dépose annuellement devant le Conseil de Faculté un rapport synthèse faisant état du fonctionnement des conseils de programmes et rendant compte de l'état des programmes. Les rapports individuels des programmes sont annexés au rapport synthèse.

### IX- Entrée en vigueur du présent règlement

Ce règlement est entré en vigueur le 11 novembre 1987. La présente version a été adoptée le 26 septembre 2012.

## PROGRAMME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Programme 1-955-4-6

Version 00 (A13)

### ACCÈS - FEP

#### OBJECTIFS

L'objectif général du programme est de permettre aux étudiants de développer des compétences de niveau universitaire donnant accès aux programmes de la FEP, en plus de favoriser la persévérance et la réussite dans les études. Plus spécifiquement, ce programme a pour objectif de rendre l'étudiant apte à utiliser une méthode efficace de travail intellectuel; produire différents travaux universitaires de qualité; développer la qualité de son expression écrite et orale; développer son sens critique et son esprit d'analyse; explorer divers domaines d'études.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 3.4 Précisions particulières relatives à l'admission : conditions relatives à la connaissance de la langue française

- Tous les candidats à l'admission de ce programme doivent, à défaut d'avoir réussi l'Épreuve uniforme de français du collégial, langue d'enseignement et littérature, réussir le Test de français d'admission. Cette évaluation comporte le Test de français international (TFI) et une épreuve de rédaction préparée par l'Université de Montréal.
- L'étudiant convoqué à cette évaluation peut demander d'en être dispensé sur la base d'un nombre limité de motifs.
- L'étudiant doit obtenir, au Test de français international (TFI), un score de 605/990 pour être autorisé à entreprendre le programme.

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant doit avoir réussi le bloc de cours obligatoires avant de s'inscrire aux cours AEG3137, PPL3040 et VIO2015.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'évaluation de la connaissance de la langue française (test de français d'admission) ou de la maîtrise de la langue française (TFLM ou test des programmes de communication de la FEP le cas échéant) peut entraîner l'obligation de suivre et réussir de deux à quatre cours de mise à niveau de sigle EDP (français langue seconde) ou jusqu'à deux cours de sigle FRA (français langue maternelle), et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme**

Dans le cadre de son programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, excluant des cours de mise à niveau en français ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français requièrent plus que six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus que six crédits de cours hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de un trimestre, la scolarité maximale, de deux années.

**Art. 8.5 Transfert de cours**

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme ACCÈS-FEP.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Programme d'accès comporte un maximum de 24 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du programme d'Accès - FEP sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits de cours optionnels.

**Bloc 70A Perfectionnement méthodologique**

*Obligatoire - 9 crédits.*

EDP 1010	3	Élaboration d'un projet de recherche
EDP 1030	3	Pratiques de résolution de problèmes
EDP 1050	3	Questions actuelles dans son domaine d'études

**Bloc 70B Perfectionnement complémentaire**

*Option - Minimum 3 crédits, Maximum 15 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
----------	---	-----------------------------------

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
ANS 1106	3	Integrated English Communication Skills 1
ANS 1503	3	General and Professional English Writing 1
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
STT 1901	3	Statistique pour sciences sociales
VIO 2015	3	Résolution de conflits

**CERTIFICATS**

Programme 1-226-5-1

Version 00 (A05)

**Certificat en communication appliquée****OBJECTIFS**

Proposer à l'étudiant une approche conceptuelle et instrumentale de la communication appliquée. 2) Fournir à l'étudiant une bonne initiation à divers champs de pratique : communication interne, informatique, journalisme, promotion, publicité, rédaction et relations publiques. 3) Développer chez lui des compétences en communication pour orienter sa formation ultérieure en fonction de ses aspirations professionnelles.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70 A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP. L'étudiant peut substituer au cours obligatoire RED 2010 offert en classe le même cours offert à distance sous le sigle et numéro RED 2010D.

**Art. 10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite dans le programme donne droit au Certificat en communication appliquée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la Majeure ou à la Mineure en communication offertes par la Faculté des arts et des sciences pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

L'étudiant doit avoir réussi tous les cours obligatoires du bloc 70A avant de s'inscrire aux cours à option portant les sigles JOU, RED et REP.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 9 crédits.*

*L'étudiant choisit le cours RED 2010 offert en classe ou le cours RED 2010D offert à distance.*

COM 1500G	3	Communication et organisation
COM 1600G	3	Communication et médias de masse
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques

#### Bloc 70B Médias et communications appliquées

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

COM 1200G	3	Introduction aux médias
COM 2540G	3	Pratiques de la photographie
EDP 2400	3	Communications pour le Web
EDP 2500	3	Communication interactive en entreprise
JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
PBT 1000	3	Communication marketing
PRO 1000	3	Communication promotionnelle : théories
REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2200	3	Communication orale

#### Bloc 70C Communication et gestion

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
HEC 3062	3	Gestion de projets (3047012)
PBT 2210	3	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation

#### Bloc 70D Informatique et nouvelles technologies

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
INU 1001	3	Introduction à l'information numérique
RED 2040	3	Rédaction pour Internet

Programme 1-368-5-1

Version 01 (E17)

## Certificat en coopération internationale

### OBJECTIFS

Acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour comprendre, analyser et agir dans des contextes et des situations liés à la coopération internationale et au développement. De façon plus spécifique, ce programme vise à amener l'étudiant à : adopter une approche multidisciplinaire de la coopération internationale; développer une approche critique de la coopération internationale et du développement; acquérir les connaissances interculturelles essentielles à l'exercice de son rôle; intégrer la pratique professionnelle dans la construction des savoirs associés au programme; s'approprier une conception de son rôle dans une perspective d'empowerment; transférer dans des situations concrètes

les apprentissages réalisés dans le programme.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en coopération internationale. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Le cours PPL 1040 doit être suivi en début de programme.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 9 crédits.*

PPL 1040	3	Enjeux et perspectives de la coopération internationale
PPL 2025	3	Dynamique de la coopération
PPL 3010	3	Coopération et interculturalisme

#### Bloc 70B Activité d'intégration

*Option - 3 crédits.*

PPL 3100	3	Stage en coopération internationale
PPL 3200	3	Travail dirigé en coopération internationale

#### Bloc 70C Problématiques spécifiques et pratiques reliées

*Option - 15 crédits.*

PPL 2028	3	Citoyenneté et développement
----------	---	------------------------------

PPL 2030	3	Méthodes et outils d'intervention
PPL 2040	3	Rapport hommes/femmes et développement
PPL 2065	3	Éducation et développement
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3015	3	Gestion de projets et coopération
PPL 3025	3	Approches et enjeux du développement durable
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PPL 3065	3	Pratiques de développement endogène
PPL 3075	3	Atelier thématique
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
PPL 3075Y	3	Conflits, paix, coopération et développement
PPL 3075Z	3	Gouvernance, corruption et développement
PPL 3080Y	3	Écoles d'été du CÉRIUM

### Bloc 70D Formation complémentaire

*Option - 3 crédits.*

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
POL 1600	3	Relations internationales
POL 2510	3	Les organisations internationales
POL 3010	3	Les relations Nord-Sud
POL 3835	3	L'Amérique latine
POL 3855	3	Enjeux politiques en Afrique
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions

Programme 1-407-5-1

Version 00 (H17)

## Certificat en créativité et innovation

### OBJECTIFS

Le certificat de créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :

- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour intérioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme.

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au certificat en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 01

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

### Bloc 01A Approches théoriques et pratiques

*Obligatoire - 9 crédits.*

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRE 1002	3	Outils et techniques de résolution de problèmes
CRE 3060	3	Projet créatif

### Bloc 01B Approfondissement

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

CRE 2001	3	Gestion des connaissances en innovation
CRE 2003	3	Créativité, innovation et gestion du changement
CRE 2009	3	Créativité et innovation: individu et organisation

### Bloc 01C Perspectives pluridisciplinaires

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

CRE 3015	3	Innovation sociale
CRE 3024	3	Gouvernance et écosystèmes d'innovation
CRE 3031	3	Animation d'un processus créatif
CRE 3032	3	Leadership, mobilisation, créativité et innovation
CRE 3042	3	Approches socionumériques, créativité, innovation
CRE 3050	3	Atelier thématique

### Bloc 01D Formation complémentaire

*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AME 4722K	3	Créativité par le groupe
COM 1200G	3	Introduction aux médias
DRT 3406G	3	Propriété intellectuelle
HEC 1065	3	Créativité - Innovation - entrepreneuriat (3041616)
PBT 2000	3	Stratégies de création
RED 2101	3	Le texte de création
REI 1040G	3	Comportement organisationnel

**Bloc 01Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

Programme 1-065-5-0

Version 05 (A05)

**Certificat de criminologie****OBJECTIFS**

Ce programme vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec la criminologie comme champ disciplinaire et de développer des compétences cliniques dans le domaine de l'intervention criminologique. - La criminologie comme champ disciplinaire : comprendre le phénomène criminel à la lumière des différentes théories; analyser les principaux enjeux touchant au phénomène criminel; développer une réflexion critique entourant la réaction sociale au crime.

- L'intervention criminologique : analyser des problématiques d'un point de vue criminologique; développer des habiletés à intervenir en contexte d'autorité; développer une pratique réflexive dans son rôle d'intervenant.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements de la criminologie**

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1050G	3	Sociocriminologie 1
CRI 1100G	3	Psychocriminologie

**Bloc 70B Méthodologie**

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 1006G	3	Méthodes et recherche en criminologie
CRI 1600G	3	Initiation aux méthodes quantitatives
CRI 3213G	3	Initiation aux méthodes qualitatives

**Bloc 70C La criminologie comme champ disciplinaire**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

CRI 1001G	3	Perspectives historiques en criminologie
CRI 1151G	3	Justice criminelle 1
CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2410G	3	Pénologie

**Bloc 70D L'intervention criminologique**

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 2015G	3	Relation d'aide en criminologie
CRI 2455G	3	Personnalité criminelle 1
JES 2017Y	3	Évaluation de la délinquance des jeunes
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues

**Bloc 70E Cours thématiques**

Option - Maximum 15 crédits.

CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3	Formes particulières de crimes
CRI 3301G	3	Sociopolitique de la police
CRI 3305G	3	Violences criminelles
CRI 3341G	3	Drogues et criminalité
CRI 3415G	3	Mesures pénales communautaires
CRI 3420G	3	La femme et la question criminelle
CRI 3425G	3	Sociologie du milieu carcéral
CRI 3495G	3	Criminels et troubles mentaux
CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
CRI 3900G	3	Justice des mineurs
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SIP 3040G	3	Régulation de la criminalité économique
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits

Cours choisis parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option du programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

## Programme 1-325-5-0

Version 06 (A01)

**Certificat en droit****OBJECTIFS**

Compte tenu de l'ampleur du droit comme champ d'études, un certificat de 30 crédits ne saurait prétendre proposer une étude exhaustive du droit et de ses champs d'application. Ce programme tendra plutôt à sensibiliser l'étudiant à certains aspects de la discipline juridique, à proposer l'acquisition de connaissances et à favoriser chez lui le développement d'une formation intellectuelle, entre autres, caractérisée par l'acquisition d'un esprit analytique l'habilitant à utiliser les connaissances acquises. Le Certificat en droit propose une formation de base qui peut être considérée comme terminale. Ce certificat peut également s'inscrire dans une perspective de baccalauréat par cumul de certificats ou être intégré dans un baccalauréat en droit. Compte tenu du fait que les études en droit à la Faculté de l'éducation permanente sont limitées à 30 crédits, de sigle DRT, l'étudiant devra, après avoir suivi les cours obligatoires du tronc commun, déterminer avec soin l'orientation et le choix de cours qui satisfont le mieux le but qu'il recherche en poursuivant des études en droit à la FEP.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant peut remplacer un cours à option par un cours au choix. Les cours DRT1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein. Il est préférable de suivre le cours DRT2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits. Il est offert avec un tronc commun et les trois orientations suivantes :

- l'orientation Droit général (segment 70),
- l'orientation Droit des affaires (segment 71),
- l'orientation Droit public (segment 72).

**Segment 01 Tronc commun**

Le tronc commun comporte 12 crédits obligatoires.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

Les cours DRT 1151G Introduction à l'étude du droit, et DRT 1901G Développement des habiletés du juriste 1, doivent être suivis en début de programme, avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit
DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1

**Segment 70 Propre à l'orientation Droit général**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2

**Bloc 70B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail

**Bloc 70Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

**Segment 71 Propre à l'orientation Droit des affaires**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 71A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

DRT 1225G	3	Biens
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 3205G	3	Sûretés

**Bloc 71B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 1222G	3	Obligations 2
-----------	---	---------------

DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402G	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3406G	3	Propriété intellectuelle
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal

**Bloc 71Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

**Segment 72 Propre à l'orientation Droit public**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 72A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général

**Bloc 72B**

*Option - minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.

DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3804G	3	Droit de l'environnement

**Bloc 72Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

### EXTRAIT DE L'ENTENTE ENTRE LA FACULTÉ DE DROIT ET LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Les cours du certificat en droit sont équivalents, en termes d'objectifs et de contenus, aux cours offerts par la Faculté de droit. Cela, toutefois, n'implique pas l'admission automatique à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'étudiant désireux de poursuivre des études en droit, après l'obtention du Certificat en droit à la Faculté de l'éducation permanente, doit demander son admission à la Faculté de droit. Les règles d'admission et de contingentement de la Faculté de droit s'appliquent.

Un étudiant ne peut cumuler plus de 30 crédits de sigle DRT à la Faculté de l'éducation permanente.

Une demande d'admission à la Faculté de droit de l'Université de Montréal, par un étudiant ayant terminé le certificat en droit « orientation générale » à la Faculté de l'éducation permanente, sera considérée comme une demande d'admission en 2<sup>e</sup> année, dans la mesure où le candidat aura complété 21 crédits de niveau 1000 au moment du dépôt de sa demande et où son dossier laissera raisonnablement croire qu'il aura complété, au 1<sup>er</sup> juin, 27 crédits dont 24 crédits de sigle DRT 1000 et qu'il aura obtenu le certificat au 15 septembre.

Les cours de sigle DRT 1000 représentent des cours de la première année du Baccalauréat, alors que les cours de sigle DRT 2000 et DRT 3000 représentent des cours des deuxième et troisième années du Baccalauréat en droit de l'Université de Montréal.

## Programme 1-962-5-0

Version 02 (A16)

### Certificat d'études individualisées ès arts

#### OBJECTIFS

Ce certificat favorise la poursuite d'objectifs personnels et une plus grande autonomie dans le choix des moyens de les atteindre.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

#### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

Il est défini selon les besoins de formation professionnelle et personnelle de l'étudiant et comprend généralement de 9 à 15 crédits de cours spécifiques à une concentration et de 15 à 21 crédits de cours complémentaires. Dans tous les cas, le projet d'études est soumis à l'approbation du responsable de programme.

Le certificat comprend un tronc commun (segment 01) et les 9 concentrations suivantes:

Anglais langue seconde (segment 50)

Perfectionnement en français langue seconde (segment 52)

Intervention dans les groupes et les organisations (segment 53)

Journalisme (segment 54)

Publicité (segment 55)

Rédaction (segment 56)

Rédaction et communication (segment 57)

Relations publiques (segment 58)

Modules ou microprogrammes liés au secteur ès arts (segment 99)

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré

comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

Liste des modules ou microprogrammes liés au secteur ès arts:

Droit 1-325-6-5;

Langue et culture allemandes 1-085-7-0;

Langue et culture anglaises 1-135-7-0;

Langue et culture arabes 1-117-7-0;

Langue et culture catalanes 1-104-7-0;

Langue et culture chinoises 1-097-7-0;

Langue et culture grecques 1-095-7-1;

Langue et culture hispaniques 1-105-7-0;

Langue et culture italiennes 1-110-7-0;

Langue et culture japonaises 1-097-7-2;

Langue et culture latines 1-095-7-0;

Langue et culture néo-helléniques 1-130-7-0;

Langue et culture russes 1-121-7-0;

Langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0;

Rédaction : principes pratiques 1-186-7-0.

### Segment 01 Tronc commun

Tronc commun à toutes les concentrations.

#### Bloc 01Z

Choix - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

#### Segment 50 Propre à la concentration Anglais langue seconde

Cette concentration totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente.

#### Bloc 50A

Obligatoire - 6 crédits.

ANS 1603 3 General and Professional English Writing 2

ANS 1606 3 Integrated English Communication Skills 6

#### Bloc 50B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

ANS 1412 3 Phonetics and oral practice

ANS 1504 3 Professional English: Intercultural Communication

ANS 1602 3 Professional English for Public Speaking

ANS 1605 3 English for Health Care Professionals

ANS 1615 3 English for Management and Administration

ANS 1706 3 Integrated English Communication Skills 7

ANS 2704 3 English for Negotiating in Global Contexts

ANS 2705 3 English for Legal Purposes

ANS 2715 3 Scientific and Technical English

ANS 3705 3 English for Research and Development

#### Bloc 50C

Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.

Mise à niveau (selon le résultat au test de classement)

ANS 1506 3 Integrated English Communication Skills 5

#### Segment 52 Propre à la concentration Perfectionnement: français langue seconde

Cette concentration réservée exclusivement aux étudiants non francophones totalise 6 crédits de cours obligatoire et 9 crédits de cours à option.

L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se soumettre au test de classement de la Faculté de l'éducation permanente.

#### Bloc 52A

Obligatoire - 6 crédits.

FRS 1505 3 Compréhension du français oral

FRS 2702 3 Projet personnalisé d'intégration

#### Bloc 52B

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRS 1601 6 Langue, communication et culture, intensif, QUM6a

FRS 1601S 6 Langue, communication et culture, intensif, QUM6b

FRS 1602 3 Langue, communication et culture, QUM6

FRS 1604 3 Lecture et construction textuelle

FRS 2704 3 Production écrite et stylistique

FRS 2705 3 Débats et exposés oraux : questions actuelles

#### Bloc 52C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

FRS 1606 3 Compréhension écrite par les textes littéraires

FRS 1607 3 Le texte scientifique: compréhension et expression

FRS 1608 3 Français langue de l'entreprise

FRS 2706 3 Langue et cultures : compréhension et expression

FRS 2707 3 Méthodologie universitaire : habiletés langagières

#### Segment 53 Propre à la concentration Intervention: groupes et organisations

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

#### Bloc 53A

Obligatoire - 9 crédits.

AEG 2110 3 Entraînement au travail en équipe

REI 1030G 3 Gestion et fonctions de l'organisation

REI 1040G 3 Comportement organisationnel

#### Bloc 53B

Option - 6 crédits.

AEG 3137 3 Groupe et situation d'aide

PSY 1075 3 Psychologie sociale

#### Segment 54 Propre à la concentration Journalisme

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

#### Bloc 54A

Obligatoire - 9 crédits.

JOU 1100 3 Le journalisme: évolution et perspectives

JOU 1200 3 Méthodes journalistiques

#### Bloc 54B

Option - 3 crédits.

#### Bloc 54C

Option - 3 crédits

JOU 2101 3 Atelier de presse écrite 1

JOU 2201 3 Atelier de radio 1

JOU 2310 3 Analyse de l'actualité

JOU 2350 3 Atelier de presse télévisée

JOU 2400 3 Le journalisme en ligne

JOU 2500 3 Le journaliste-pupitreur

#### Segment 55 Propre à la concentration Publicité

Cette concentration totalise 6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

#### Bloc 55A

Obligatoire - 6 crédits.

PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2003	3	Stratégies - service-conseil

**Bloc 55B***Option - 9 crédits.*

PBT 2000	3	Stratégies de création
PBT 2001	3	Création et production publicitaires
PBT 2002	3	Publicité interactive
PBT 2004	3	Gestion - service-conseil
PBT 2005	3	Publicité et culture
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires

**Segment 56 Propre à la concentration Rédaction**

Cette concentration totalise 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

**Bloc 56A***Obligatoire - 12 crédits.*

FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

**Bloc 56B***Option - 3 crédits.*

FRA 1300G	3	Révision de textes
LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2101	3	Le texte de création
TRA 1005G	3	Difficultés du français écrit
TRA 1007G	3	Stylistique et rédaction

**Segment 57 Propre à la concentration Rédaction et communication**

Cette concentration totalise 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente. Le cours obligatoire doit être suivi avant les cours RED2000, RED2010, RED2020. Il peut être concomitant à tous les autres.

**Bloc 57A***Obligatoire - 3 crédits.*

FRA 2953G	3	Structuration de textes
-----------	---	-------------------------

**Bloc 57B***Option - 12 crédits.*

FRA 1300G	3	Révision de textes
RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3	Rédaction technique
RED 2101	3	Le texte de création

**Segment 58 Propre à la concentration Relations publiques**

Cette concentration totalise 9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option. L'étudiant(e) qui choisit cette concentration doit se présenter au test de français d'admission de la Faculté de l'éducation permanente.

**Bloc 58A***Obligatoire - 9 crédits.*

REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
----------	---	--------------------------------------

REP 2100	3	Rédaction en relations publiques
REP 3101	3	Recherche et évaluation des actions

**Bloc 58B***Option - 6 crédits.*

REP 2104	3	Relations avec les publics internes
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias
REP 2400	3	Internet et relations publiques
REP 2500	3	Responsabilité sociale et relations publiques

**Segment 99 Propre à la concentration Modules ou microprogrammes ès arts**

Voir structure du module ou du microprogramme désiré.

Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès arts, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès arts.

**Bloc 99A***Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

Programme 1-962-5-1

Version 03 (H17)

**Certificat d'études individualisées ès sciences****OBJECTIFS**

L'objectif de ce certificat est de favoriser la poursuite d'objectifs personnels de formation, de même qu'une démarche où l'étudiant jouit d'une autonomie plus grande dans le choix des voies à emprunter. Règlement des études - Dispositions propres au programme  
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat d'études individualisées ès sciences.

Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, l'association au secteur arts ou au secteur sciences est déterminée par le secteur auquel sont associés les cours suivis.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les 23 concentrations suivantes :

Coopération internationale (segment 50)  
Criminologie (segment 51)  
Gérontologie (segment 52)  
Gestion appliquée à la police et à la sécurité (segment 53)  
Gestion philanthropique (segment 54)  
Intervention auprès des jeunes (segment 55)  
Intervention en DI et en TSA (segment 56)  
Petite enfance et famille (segment 57)  
Relations interculturelles (segment 58)  
Relations industrielles (segment 59)  
Santé communautaire (segment 60)  
Santé et sécurité du travail (segment 61)  
Santé mentale (segment 62)  
Toxicomanies (segment 63)  
Victimologie (segment 64)  
Violence et société (segment 65)  
Créativité et innovation (segment 66)  
Affaires internationales (HEC-Montréal) (segment 94)  
Gestion des opérations et de la logistique (HEC-Montréal) (segment 95)  
Gestion des ressources humaines (HEC-Montréal) (segment 96)  
Management (HEC-Montréal) (segment 97)  
Marketing (HEC-Montréal) (segment 98)  
Module ès sciences (segment 99)  
Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.  
Liste des modules liés au secteur ès sciences:  
Administration des systèmes informatiques 1-175-7-3;  
Bureautique 1-175-7-0;  
Études autochtones 1-081-7-0;  
Gestion des services de santé et des services sociaux 1-631-7-2;  
Initiation à la programmation 1-175-7-1;  
Initiation au multimédia 1-175-7-6;  
Multimédia 1-175-7-4;  
Programmation 1-175-7-2;  
Programmation Internet 1-175-7-7;  
Relations ethniques 1-101-7-0;  
Sciences infirmière - Évaluation santé et interventions 1-630-7-5.

#### Segment 01 Commun à toutes les orientations

Tous les crédits du segment commun sont au choix.

#### Bloc 01Z

Choix - Minimum 15 crédits, maximum 18 crédits.

#### Segment 50 Propre à la concentration Coopération internationale

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

#### Bloc 50A

Obligatoire - 6 crédits.

PPL 1040 3 Enjeux et perspectives de la coopération internationale  
PPL 2028 3 Citoyenneté et développement

#### Bloc 50B

Option - 9 crédits.

PPL 2030 3 Méthodes et outils d'intervention  
PPL 2040 3 Rapport hommes/femmes et développement

PPL 2050 3 Santé et développement  
PPL 2065 3 Éducation et développement  
PPL 3010 3 Coopération et interculturelisme  
PPL 3014 3 Intervention en situation d'urgence  
PPL 3015 3 Gestion de projets et coopération  
PPL 3025 3 Approches et enjeux du développement durable  
PPL 3035 3 Économie sociale et solidaire  
PPL 3040 3 Communication interculturelle  
PPL 3050Y 3 Santé et transculturalité  
PPL 3065 3 Pratiques de développement endogène  
PPL 3075X 3 Géopolitique et enjeux alimentaires du développement  
PPL 3075Y 3 Conflits, paix, coopération et développement  
PPL 3075Z 3 Gouvernance, corruption et développement

#### Segment 51 Propre à la concentration Criminologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

#### Bloc 51A

Obligatoire - 6 crédits.

CRI 1050G 3 Sociocriminologie 1  
CRI 1100G 3 Psychocriminologie

#### Bloc 51B

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 1001G 3 Perspectives historiques en criminologie  
CRI 1151G 3 Justice criminelle 1  
CRI 1511G 3 Délinquance et facteurs criminogènes  
CRI 1730G 3 Victimologie  
CRI 2410G 3 Pénologie

#### Bloc 51C

Option - Maximum 6 crédits.

CRI 2015G 3 Relation d'aide en criminologie  
CRI 2455G 3 Personnalité criminelle 1

#### Bloc 51D

Option - Maximum 9 crédits.

CRI 3010G 3 Conciliation et médiation  
CRI 3040G 3 Formes particulières de crimes  
CRI 3301G 3 Sociopolitique de la police  
CRI 3305G 3 Violences criminelles  
CRI 3341G 3 Drogues et criminalité  
CRI 3415G 3 Mesures pénales communautaires  
CRI 3420G 3 La femme et la question criminelle  
CRI 3425G 3 Sociologie du milieu carcéral  
CRI 3495G 3 Criminels et troubles mentaux  
CRI 3900G 3 Justice des mineurs

#### Segment 52 Propre à la concentration Gérontologie

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

#### Bloc 52A

Obligatoire - 3 crédits.

GER 1000D 3 Introduction à la gérontologie

#### Bloc 52B

Option - 12 crédits.

EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 2015D	3	Alimentation et vieillissement
GER 2017	3	Médicaments et vieillissement
GER 2019D	3	Activités physiques et vieillissement
GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
GER 2022	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3042D	3	Enjeux individuels et collectifs de la retraite
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
GER 3046D	3	Le grand âge
GER 3065D	3	Femmes et vieillissement
GER 3065Z	3	La relation d'aide en gérontologie
MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie

**Segment 53 Propre à la concentration Gestion appl. à la police et à la sécurité**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

**Bloc 53A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
GSP 2100	3	Planification et organisation en sécurité intérieure
GSP 2200	3	Direction et contrôle des activités

**Bloc 53B**

*Option - 3 crédits.*

GSP 2300	3	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure
GSP 2370	3	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure

**Segment 54 Propre à la concentration Gestion philanthropique**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 54A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique

**Bloc 54B**

*Option - 9 crédits.*

PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3	Les événements bénéfiques
PHE 3000	3	Stratégies de développement
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés
PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données

**Segment 55 Propre à la concentration Intervention auprès des jeunes**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 55A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
----------	---	-------------------------------------

**Bloc 55B**

*Option - 3 crédits.*

JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3	Processus d'intervention

**Bloc 55C**

*Option - 9 crédits.*

JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2007	3	Les jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2009	3	Jeunes et sexualité
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs

**Segment 56 Propre à la concentration Intervention en DI et en TSA**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 56A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention

**Bloc 56B**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IDI 2110	3	Intervenir avec les personnes ayant une DI
IDI 2120	3	Intervenir avec les personnes ayant un TSA

**Bloc 56C**

*Option - Maximum 3 crédits.*

DRT 3040G	3	Cadre juridique de l'intervention
IDI 2130	3	Intervenir avec les familles
IDI 2140	3	Intervenir avec les réseaux social et de services
IDI 3030	3	Comportements excessifs et intervention inclusive

**Segment 57 Propre à la concentration Petite enfance et famille**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 57A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

PEF 1200	3	Éducation en petite enfance : milieu de garde
----------	---	---

**Bloc 57B**

*Option - 12 crédits.*

MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits
PEF 1050	3	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2315	3	Activité ludique et animation
PEF 2510	3	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3200W	3	Sécurité des tout-petits
PEF 3200Y	3	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3250	3	Programmes éducatifs en petite enfance

**Segment 58 Propre à la concentration Relations interculturelles**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 58A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

PPL 3040	3	Communication interculturelle
----------	---	-------------------------------

**Bloc 58B***Option - 12 crédits.*

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
DMO 3420	3	Immigration et intégration
JES 2007	3	Les jeunes des communautés culturelles
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PPL 3010	3	Coopération et interculturelisme
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PSY 2084	3	Identités et interactions sociales
SOL 2104	3	Relations ethniques
SVS 1101	3	Inégalités et oppressions
SVS 2105	3	Travail social et interculturelité
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels

**Segment 59 Propre à la concentration Relations industrielles**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

**Bloc 59A***Obligatoire - 15 crédits.*

REI 1010G	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 1140G	3	Approche juridique en RI
REI 1240G	3	Gestion des RH
REI 2305G	3	Aspects juridiques du lien d'emploi

**Segment 60 Propre à la concentration Santé communautaire**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

**Bloc 60A***Obligatoire - 12 crédits.*

MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

**Bloc 60B***Option - 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
MSO 2146G	3	Maladies chroniques
MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits
PPL 2050	3	Santé et développement
PPL 3040	3	Communication interculturelle

**Segment 61 Propre à la concentration Santé et sécurité du travail**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 61A***Obligatoire - 9 crédits.*

SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 2025	3	Droit de la SST
SST 3035	3	Enjeux financiers

**Bloc 61B***Option - 6 crédits.*

SST 1110	3	Sécurité du travail
----------	---	---------------------

SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles
SST 2120	3	Ergonomie
SST 2130	3	Hygiène du travail
SST 2220	3	Maladies professionnelles

**Segment 62 Propre à la concentration Santé mentale**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 62A***Obligatoire - 9 crédits.*

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3	Interdisciplinarité et intervention

**Bloc 62B***Option - 6 crédits.*

SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3030Z	3	Maladies psychosomatiques
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité

**Segment 63 Propre à la concentration Toxicomanies**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits à option.

**Bloc 63A***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2551	3	Santé mentale et traitement en toxicomanie
TXM 3530	3	Évaluation en toxicomanie

**Bloc 63B***Option - Maximum 6 crédits.*

TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes

**Bloc 63C***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2470D	1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1	La réduction des méfaits
TXM 3400	3	Conception d'un programme de prévention
TXM 3500	3	Approches motivationnelles
TXM 3510	3	Intervention clinique en toxicomanie
TXM 3520	3	Animation de groupe en toxicomanie
TXM 3540	3	Intervention auprès des jeunes en toxicomanie

**Segment 64 Propre à la concentration Victimologie**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 64A***Obligatoire - 6 crédits.*

CRI 1730G	3	Victimologie
VIO 2017	3	Victimes et institutions juridiques

**Bloc 64B***Option - 9 crédits.*

CRI 2301G	3	Intervention auprès des victimes
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique
VIO 3020	3	Profils vulnérables

**Segment 65 Propre à la concentration Violence et société**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 65A***Obligatoire - 6 crédits.*

CRI 3305G	3	Violences criminelles
VIO 1005	3	Violence : approches disciplinaires

**Bloc 65B***Option - 9 crédits.*

CRI 3810G	3	La délinquance sexuelle
JES 2008	3	Jeunes et violence
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels
VIO 3020	3	Profils vulnérables

**Segment 66 Propre à la concentration Créativité et innovation**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 66A***Obligatoire - 6 crédits.*

CRE 1001	3	Fondements de la créativité
CRE 1002	3	Outils et techniques de résolution de problèmes

**Bloc 66B***Option - 9 crédits.*

CRE 2001	3	Gestion des connaissances en innovation
CRE 2003	3	Créativité, innovation et gestion du changement
CRE 2009	3	Créativité et innovation: individu et organisation
CRE 3015	3	Innovation sociale
CRE 3024	3	Gouvernance et écosystèmes d'innovation
CRE 3032	3	Leadership, mobilisation, créativité et innovation
CRE 3042	3	Approches socio-numériques, créativité, innovation

**Segment 94 Propre à la concentration Affaires internationales (HEC-Montréal)**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 94A***Obligatoire - 3 crédits.*

HEC 1005	3	Environnement des affaires internationales (3001014)
----------	---	--

**Bloc 94B***Option - 12 crédits.*

HEC 1004	3	Aspects juridiques des transactions commerciales internationales (3000815)
HEC 1007	3	Stratégies d'entrée sur les marchés étrangers (3001215)
HEC 1008	3	Gérer la diversité à l'international (3001314)
HEC 1053	3	Entrepreneurship international (3000909)
HEC 1054	3	Gestion internationale de la chaîne logistique (3001415)
HEC 1055	3	Marketing international (3001615)
HEC 1056	3	Négociation commerciale internationale (3002014)

**Segment 95 Propre à la concentration Gestion opérations et logistique (HEC-Mtl)**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 95A***Obligatoire - 3 crédits.*

HEC 1041	3	Gestion des opérations (3050015)
----------	---	----------------------------------

**Bloc 95B***Option - 12 crédits.*

HEC 1042 (3050115)	3	Gestion des opérations dans les entreprises de services (3050115)
HEC 1043	3	Gestion du transport (3050207)
HEC 1045	3	Planification et contrôle de la production (3050697)
HEC 1046	3	Gestion de stocks et de la distribution (3050797)
HEC 1047 (3050815)	3	Amélioration continue et réingénierie : outils et pratiques (3050815)
HEC 1048 (3051115)	3	Normalisation ISO : concepts, mise en place et certification (3051115)
HEC 1049	3	Gestion de la qualité totale (3053015)
HEC 1050	3	Gestion des achats (3053701)
HEC 1051 (3053815)	3	Gestion stratégique de l'approvisionnement et de la logistique (3053815)
HEC 1052	3	Analyse et conception des systèmes opérationnels (3055015)
HEC 1057	3	Opérations, logistique et développement durable (3051515)

**Segment 96 Propre à la concentration Gestion des ressources humaines (HEC-Mtl)**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 96A***Obligatoire - 6 crédits.*

HEC 1017	3	Gestion du personnel (3030010)
HEC 1023	3	Relations de travail (3035080)

**Bloc 96B***Option - 9 crédits.*

HEC 1018	3	Gestion de la rémunération (3030207)
HEC 1019	3	Recrutement et sélection des ressources humaines (3030312)
HEC 1020	3	Gestion de l'évaluation du rendement des employés (3031006)
HEC 1021	3	Gestion de la formation des ressources humaines (3032095)
HEC 1026	3	Négociation de la convention collective (3035307)
HEC 1034	3	Supervision et gestion des cas problèmes et des conflits au travail (3042396)
HEC 1058	3	Collaboration et partenariat en contexte de changement

(3030115)		
HEC 1059	3	Mobilisation des ressources humaines (3031596)
HEC 1060	3	Habilités de négociation (3035604)
HEC 3006	3	Management (3040017)

**Segment 97 Propre à la concentration Management (HEC-Montréal)**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 97A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

HEC 1029	3	Leadership et pratique de direction (3041009)
HEC 3006	3	Management (3040017)

**Bloc 97B**

*Option - 9 crédits.*

HEC 1028	3	Entrepreneuriat, repreneuriat et intrapreneuriat (3040515)
HEC 1030	3	Gestion du changement (3041196)
HEC 1031	3	Habilités de supervision (3042009)
HEC 1032	3	Habilités de communication (3042109)
HEC 1033	3	Animation et gestion du travail en équipe (3042295)
HEC 1034	3	Supervision et gestion des cas problèmes et des conflits au travail (3042396)
HEC 1035	3	Administration des petites entreprises (3043189)
HEC 1036	3	Psychologie de la décision (3045103)
HEC 1037	3	Psychologie et leadership du changement (3045203)
HEC 1038	3	Habilités politiques (3046009)
HEC 1039	3	Psychologie et gestion des personnalités difficiles (3046102)
HEC 1061	3	Comportements et relations humaines au travail (3040100)
HEC 1062	3	Devenir une organisation apprenante (3040300)
HEC 1063	3	Création d'occasions d'affaires (3040713)
HEC 1064	3	Leadership en gestion de projets (304310)
HEC 1065	3	Créativité - Innovation - entrepreneuriat (3041616)
HEC 1066	3	Management éthique (3042512)
HEC 3062	3	Gestion de projets (3047012)

**Segment 98 Propre à la concentration Marketing (HEC-Montréal)**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 98A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

HEC 3018	3	Introduction au marketing (3010082)
----------	---	-------------------------------------

**Bloc 98B**

*Option - 12 crédits.*

HEC 1010	3	La vente relationnelle II : la stratégie de vente (3011107)
HEC 1011	3	Gestion de la relation client CRM (3011215)
HEC 1012	3	Localisation commerciale et géomarketing (3011415)
HEC 1013	3	Gestion de l'équipe de vente (3013010)
HEC 1015	3	Marchandisage (3013515)
HEC 1016	3	Comportement du consommateur (3013687)
HEC 1067	3	Communication marketing (3010215)
HEC 1068	3	Marketing d'affaires (3011308)
HEC 1069	3	Marketing de service (3011715)
HEC 1070	3	Tendances et stratégie en commerce de détail (3011815)
HEC 1071	3	Marketing électronique (3017014)

**Segment 99 Propre à la concentration Module ès sciences**

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 à 15 crédits à option. Dans le cas où l'étudiant souhaite qu'un module ou un microprogramme soit considéré comme la concentration de son certificat d'études individualisées ès sciences, il doit s'inscrire à ce module ou microprogramme préalablement à sa demande d'admission au certificat d'études individualisées ès sciences.

**Bloc 99A**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

Programme 1-821-5-1

Version 01 (H16)

**Certificat en français langue seconde: culture, études et travail****OBJECTIFS**

À la fin de ce programme, l'étudiant sera apte à:

- utiliser les compétences linguistiques et socioculturelles développées afin de mieux interagir au sein de sa société d'accueil;
- d'intégrer le marché du travail ou d'améliorer sa situation professionnelle;
- d'entamer ou de poursuivre des études dans une université francophone.
- appliquer les compétences stratégiques développées afin de favoriser l'autonomie dans son apprentissage et dans sa pratique langagière.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Le niveau d'entrée au certificat est fixé au niveau QUM4, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant qui après avoir passé un test de classement, démontre une connaissance limitée ou insuffisante du français doit suivre de 6 à 18 crédits de cours de français des niveaux QUM1, QUM2 et QUM3, selon les résultats au test, préalablement à l'inscription aux cours du certificat. Ces cours sont hors programme.
- Pour passer d'un niveau QUM à un autre, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 6 crédits au niveau précédent. L'étudiant doit avoir obtenu 6 crédits au minimum au niveau QUM7, avant de s'inscrire à un des cours du bloc F. Le niveau requis pour la diplomation est le QUM7 réussi. L'étudiant doit avoir suivi deux cours au niveau 2000, un obligatoire (FRS2702 - Bloc A) et l'autre optionnel (Bloc E).

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en français langue seconde pour non-francophones. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention

d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option. Le bloc 70 A est constitué de 2 cours obligatoires représentant des apprentissages essentiels. Les étudiants doivent suivre 2 cours au niveau 2000, le premier étant celui figurant dans le bloc de cours obligatoire. L'étudiant peut choisir le deuxième cours de niveau 2000 nécessaire à sa diplomation dans le bloc 70 E. Cumulé à d'autres programmes, ce certificat peut mener à l'obtention d'un baccalauréat.

#### Segment 70

Le segment totalise 6 crédits de cours obligatoires et 24 crédits de cours à option.

#### Bloc 70A Apprentissages essentiels

*Obligatoire - 6 crédits*

FRS 1505	3	Compréhension du français oral
FRS 2702	3	Projet personnalisé d'intégration

#### Bloc 70B Français général, formule intensive

*Option - Maximum 12 crédits*

FRS 1400	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4a
FRS 1401	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM4b
FRS 1500	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5a
FRS 1501	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM5b
FRS 1601	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6a
FRS 1601S	6	Langue, communication et culture, intensif, QUM6b

#### Bloc 70C Français général, formule non intensive

*Option - Maximum 15 crédits*

FRS 1402	3	Langue, communication et culture, QUM4
FRS 1404	3	Lecture, écriture et syntaxe
FRS 1405	3	Phonétique corrective
FRS 1502	3	Langue, communication et culture, QUM5
FRS 1504	3	Lecture, écriture et grammaire du texte
FRS 1602	3	Langue, communication et culture, QUM6
FRS 1604	3	Lecture et construction textuelle

#### Bloc 70D Français de spécialité

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits*

FRS 1406	3	Introduction à la culture québécoise
FRS 1508	3	Communication en contexte professionnel
FRS 1606	3	Compréhension écrite par les textes littéraires
FRS 1607	3	Le texte scientifique: compréhension et expression
FRS 1608	3	Français langue de l'entreprise

#### Bloc 70E Français de spécialité, niveau avancé

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits*

FRS 2704	3	Production écrite et stylistique
FRS 2705	3	Débats et exposés oraux : questions actuelles
FRS 2706	3	Langue et cultures : compréhension et expression
FRS 2707	3	Méthodologie universitaire : habiletés langagières

#### Bloc 70F Français de spécialité, perfectionnement

*Option - Maximum 18 crédits*

COM 1200G	3	Introduction aux médias
FRA 1013	3	La rédaction
FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie

FRS 3802	3	Atelier thématique
FRS 3802W	3	Français du droit
FRS 3802X	3	Français scientifique et technique
FRS 3802Y	3	Français des sciences de la santé
FRS 3802Z	3	Français de la gestion des affaires
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
PBT 2005	3	Publicité et culture
PEF 1200	3	Éducation en petite enfance : milieu de garde
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
PPL 3040	3	Communication interculturelle
QCF 1960	3	Culture et société, Québec contemporain
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 1970	3	Sociologie du Québec
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
VIO 2015	3	Résolution de conflits

---

Programme 1-377-5-0

Version 04 (A17)

---

### Certificat de gérontologie

---

#### OBJECTIFS

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances interdisciplinaires fondamentales relativement au développement des savoir-faire et des savoir-être propres à l'intervention gérontologique grâce à une approche biologique, psychologique et sociale du vieillissement.

À la fin du programme, l'étudiant devrait être en mesure d'expliquer le processus biopsychosocial du vieillissement à partir de données d'ordre théorique et pratique. Plus spécifiquement, il devrait être apte à :

- Établir les facteurs physiologiques à l'origine du vieillissement;
- Identifier les déficits cognitifs et les troubles mentaux propres à l'avancée en âge;
- Décoder les enjeux sociaux de la vieillesse (socioéconomique, de genre, interculturels, etc.);
- Promouvoir les bons comportements pour un vieillissement en santé;
- Intervenir de façon proactive face aux situations de vulnérabilité;
- Recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données qualitatives.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours GER1000D doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.7 Prescription d'inscription - stage**

La faculté se réserve le droit de contourner le nombre de places de stage.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat de gérontologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits de cours à option.

**Bloc 70A Fondements**

*Obligatoire 12 crédits.*

GER 1000D	3	Introduction à la gérontologie
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 1020D	3	Vieillesse, cultures et sociétés
GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement

**Bloc 70B Notions biologiques**

*Option - Maximum 9 crédits.*

GER 2015D	3	Alimentation et vieillissement
GER 2017D	3	Médicaments et vieillissement
GER 2019D	3	Activités physiques et vieillissement

**Bloc 70C Pratiques et thématiques psychosociales**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

GER 2022D	3	Fin de vie et approches palliatives
GER 3042D	3	Enjeux individuels et collectifs de la retraite
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
GER 3046D	3	Le grand âge
GER 3065D	3	Femmes et vieillissement
GER 3065X	3	Prévention de la maltraitance chez les aînés
GER 3067D	3	Soutien à domicile des personnes âgées
GER 3100	3	Stage en gérontologie

**Bloc 70D Thématiques complémentaires**

*Option - Maximum 3 crédits.*

EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2146G	3	Maladies chroniques
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement

SVS 3732	3	Pratiques auprès des personnes âgées
TXM 1221D	3	Effets des substances psychotropes
VIO 3020	3	Profils vulnérables

**Programme 1-066-5-0**

Version 03 (A12)

**Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité****OBJECTIFS**

Le programme vise le développement, chez l'étudiant, des cibles de compétences suivantes :

- procéder à l'exploitation optimale des informations du domaine de la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- entretenir des interactions pertinentes et efficaces dans le cadre des activités professionnelles liées à la gestion des opérations en sécurité intérieure;
- communiquer efficacement avec divers auditoires, tant à l'interne qu'à l'externe;
- maîtriser la capacité de piloter l'ensemble du processus de gestion associé à la fonction de gestionnaire aux opérations en sécurité intérieure;
- effectuer le coaching d'équipes de travail, de façon à en assurer le rendement optimal et à stimuler l'engagement du personnel;
- entreprendre les actions nécessaires permettant de construire une vision stratégique dynamique, considérée dans le contexte de la gestion des opérations de la sécurité intérieure;
- utiliser la méthode de résolution de problèmes dans une perspective systémique, dans le traitement de problématiques découlant de la sécurité intérieure;
- procéder à l'évaluation systématique de ses décisions et de ses actions en fonction d'un cadre éthique pertinent.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 18 crédits.*

GSP 1100	3	Communication appliquée en sécurité intérieure
GSP 1200	3	Exploitation de l'information en sécurité
GSP 2100	3	Planification et organisation en sécurité intérieure
GSP 2200	3	Direction et contrôle des activités
GSP 2300	3	Gestion d'équipes de travail en sécurité intérieure
GSP 2500	3	Vision stratégique et dynamique en sécurité intérieure

#### Bloc 70B Formation spécifique

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

GSP 1040	3	Gestion des technologies en sécurité intérieure
GSP 1160	3	Gestion de projet en sécurité intérieure
GSP 1400	3	Gestion des mesures d'urgence en sécurité intérieure
GSP 1700	3	Sécurité intérieure et droits individuels
GSP 2360	3	Contextes émotionnels et leadership
GSP 2370	3	Analyse du risque et des opportunités en sécurité intérieure
GSP 2600Z	3	Analyse criminologique : enquête criminelle
GSP 3010	3	Résolution des problèmes en sécurité intérieure
GSP 3020	3	Éthique appliquée en sécurité intérieure

#### Bloc 70C Perfectionnement professionnel

*Option - Maximum 6 crédits.*

GSP 2600V	3	Intégration des principes et des pratiques professionnelles
GSP 2600W	3	Intégration des techniques professionnelles
GSP 2600X	3	Examen de la fraude

#### Bloc 70D Formation connexe

*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
CRI 3040G	3	Formes particulières de crimes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SIP 2080	3	La sécurité privée
SIP 3090	3	Le renseignement

#### Bloc 70Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

Programme 1-631-5-2

Version 01 (H14)

## Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

*Offert conjointement avec la Faculté de médecine.*

### OBJECTIFS

Le programme vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des

normes, des politiques. À la fin du programme, l'étudiant sera capable :

- d'exercer son rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les cours ASA1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Le Certificat totalise 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours ASA 1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

#### Bloc 70A Fondements

*Obligatoire - 15 crédits.*

ASA 1050G	3	La gestion en santé
-----------	---	---------------------

ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3300G	3	Planification en santé
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique

**Bloc 70B Approfondissement**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

ASA 1910G	3	Organisation du travail et optimisation des processus
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3	Gestion des ressources humaines
ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail

**Bloc 70C Formation complémentaire**

*Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.*

ASA 3050G	3	Activité d'intégration
CRI 1730G	3	Victimologie
GER 1016D	3	Physiologie et vieillissement
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
IDI 1010	3	Fondements théoriques de la DI
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 2005	3	Jeunes et famille
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux
PPL 3035	3	Économie sociale et solidaire
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
SME 3035Y	3	Pratiques de réadaptation psychosociale
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail

**Bloc 70Z**

*Choix - 0 à 3 crédits.*

Programme 1-067-5-0

Version 01 (A12)

**Certificat en gestion philanthropique****OBJECTIFS**

L'objectif général du programme est d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour exercer et évoluer dans des organisations vouées à la philanthropie. Plus spécifiquement, le programme vise à

- acquérir des connaissances propres au domaine philanthropique
- comprendre et analyser le contexte et les enjeux associés au domaine de la philanthropie
- développer les compétences éthiques liées à la pratique en contexte philanthropique
- développer des habiletés de gestion spécifiques au domaine de la philanthropie
- acquérir les connaissances et les habiletés pour élaborer des stratégies de sollicitation
- appliquer à des situations concrètes les apprentissages effectués dans le programme.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en gestion philanthropique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cours PHE 1001 doit être suivi en début de programme.

**Bloc 70A Notions fondamentales**

*Obligatoire - 15 crédits.*

HEC 3006	3	Management (3040017)
PHE 1001	3	Introduction à la philanthropie
PHE 2010	3	Cadre et normes en contexte philanthropique
PHE 3000	3	Stratégies de développement
PHE 3030	3	Activité d'intégration

**Bloc 70B Pratiques spécifiques**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

HEC 3062	3	Gestion de projets (3047012)
HEC 3077	3	Comprendre les états financiers (3090016)
PBT 3000X	3	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3001Z	3	Les commandites
PHE 2020	3	Les campagnes de collecte de fonds
PHE 2030	3	Les événements bénéfiques
PHE 3010	3	Dons majeurs et planifiés

PHE 3020X	3	Affaires publiques et développement des OBNL
PHE 3020Y	3	Intégration professionnelle
PHE 3020Z	3	Recherche, analyse et gestion de l'information et des données

**Bloc 70C Formation complémentaire**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
COM 1500G	3	Communication et organisation
GSP 2600X	3	Examen de la fraude
PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 3001X	3	Publicité directe
PRO 1000	3	Communication promotionnelle : théories
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2500	3	Responsabilité sociale et relations publiques

Programme 1-373-5-0

Version 03 (H17)

**Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques****OBJECTIFS**

Le programme de certificat d'Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques vise à offrir une formation multidisciplinaire d'ordre théorique et pratique qui permettra aux étudiants d'une part

de développer une pratique réflexive à l'égard du travail d'intervenant et d'autre part, d'acquies les connaissances et les outils nécessaires pour appliquer des plans d'intervention, pour en évaluer les effets et pour travailler avec une équipe interdisciplinaire.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. \_\_LINE\_BREAK\_\_

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Ce programme totalise 9 crédits de cours obligatoires, 18 à 21 crédits de cours à option et 0 à 3 crédits de cours au choix.

Le cours JES1000 doit être suivi en début de programme.

**Bloc 70A Fondements de l'intervention**

*Obligatoire - 9 crédits.*

JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
JES 1001	3	Jeunes et réalités sociales
JES 1010	3	Processus d'intervention

**Bloc 70B Intégration des apprentissages**

*Option - 3 crédits.*

JES 3010	3	Activité d'intégration
JES 3020	3	Stage d'intervention

**Bloc 70C Pratiques de l'intervention**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.*

JES 2005	3	Jeunes et famille
JES 2006	3	Jeunes et médias sociaux
JES 2007	3	Les jeunes des communautés culturelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
JES 2009	3	Jeunes et sexualité
JES 2012	3	Insertion socioprofessionnelle des jeunes
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
JES 2016Z	3	Le décrochage scolaire

**Bloc 70D Formation complémentaire**

*Option - Maximum 6 crédits.*

CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
CRI 3900G	3	Justice des mineurs
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies

**Bloc 70Z**

*Choix - maximum 3 crédits.*

*Le cours au choix est suivi moyennant l'approbation du responsable de programme.*

Programme 1-422-5-1

Version 00 (A13)

**Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme**

## OBJECTIFS

Permettre aux étudiants de développer les connaissances, aptitudes et attitudes nécessaires à une intervention inclusive visant la réalisation du projet de vie et la participation sociale des personnes qui présentent une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ce programme permet en outre à l'étudiant : d'acquérir de solides connaissances théoriques relatives aux incapacités intellectuelles et aux TSA; de développer des capacités et des stratégies d'intervention inclusive auprès de la personne, sa famille, son réseau de services et sa communauté, centrées sur les besoins et sur l'élimination des obstacles à la participation sociale; de connaître l'organisation et l'offre de services du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires; d'acquérir des notions de droit et d'éthique relatives à l'intervention et à la dispensation de services auprès des personnes ayant une DI ou un TSA; de développer un point de vue critique sur les approches et modèles utilisés au Québec, de même que sur sa propre pratique professionnelle.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

### Bloc 70A Notions fondamentales

*Obligatoire - 9 crédits.*

IDI 1010 3 Fondements théoriques de la DI

IDI 1040 3 Fondements théoriques des TSA

IDI 2020 3 Éthique de l'intervention

### Bloc 70B Intervention spécifique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IDI 2110 3 Intervenir avec les personnes ayant une DI

IDI 2120 3 Intervenir avec les personnes ayant un TSA

### Bloc 70C Intervention et problématique reliées

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

DRT 3040G 3 Cadre juridique de l'intervention

IDI 2130 3 Intervenir avec les familles

IDI 2140 3 Intervenir avec les réseaux social et de services

IDI 2200 3 Atelier thématique 1

IDI 3020 3 Atelier thématique 2

IDI 3030 3 Comportements excessifs et intervention inclusive

### Bloc 70D Formation complémentaire

*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110 3 Entraînement au travail en équipe

AEG 3137 3 Groupe et situation d'aide

PEF 2060 3 Observation et évaluation de l'enfant

PEF 2710D 3 Jeunes familles en difficulté

PPL 3040 3 Communication interculturelle

PSE 1208 3 Introduction à la psychoéducation

PSY 3012G 3 Méthodes et techniques d'entrevues

SVS 1101 3 Inégalités et oppressions

SVS 2378 3 Intervention communautaire

### Bloc 70Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

Programme 1-405-5-0

Version 05 (A17)

## Certificat de journalisme

### OBJECTIFS

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances théoriques fondamentales en journalisme, et de développer leur esprit critique ainsi que des habiletés spécifiques à la production d'informations à caractère journalistique, dans le respect des normes déontologiques. Au terme de leurs études, les étudiants seront aptes à oeuvrer, de façon autonome, comme reporter au sein d'un média ou comme journaliste-entrepreneur indépendant.

À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure :

- De rendre compte de la raison d'être, de la philosophie et des valeurs humanistes du journalisme, en s'en inspirant dans sa pratique professionnelle;
- De faire preuve d'une saine distance critique lors de la couverture d'événements sur le terrain de l'actualité, tout en s'assurant de leur degré d'intérêt public;
- De collecter, d'analyser, de mettre en contexte et de vulgariser des données, et d'effectuer des entrevues, en vue de la production d'informations à caractère journalistique;
- D'appliquer, en tout temps, les normes déontologiques de la profession dans sa pratique journalistique;
- De mettre en valeur, dans son portfolio, ses productions journalistiques.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les disposi-

tions suivantes :

#### Art. 6.1 Obligation d'inscription

Pour maintenir son inscription au programme, l'étudiant doit s'inscrire à au moins un cours en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir, dès le premier trimestre, un cours hors programme en français, soit le cours FRA1958G Français écrit 2 ou un cours équivalent.
- Le cours JOU1450 Le vidéo-journalisme est préalable à tous les ateliers de presse du bloc C.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en journalisme. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Notions fondamentales

*Obligatoire - 9 crédits.*

JOU 1100	3	Le journalisme: évolution et perspectives
JOU 1200	3	Méthodes journalistiques
JOU 3300	3	Éthique et déontologie du journalisme

#### Bloc 70B Introduction au journalisme multiplateforme

*Obligatoire - 3 crédits.*

JOU 1450	3	Atelier de vidéo-journalisme
----------	---	------------------------------

#### Bloc 70C Ateliers de presse

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

JOU 2101	3	Atelier de presse écrite 1
JOU 2201	3	Atelier de radio 1
JOU 2350	3	Atelier de presse télévisée
JOU 2400	3	Le journalisme en ligne
JOU 2500	3	Le journaliste-pupitre

#### Bloc 70D Formation à l'esprit critique et entrepreneurial

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
JOU 2510	3	Thématique particulière
JOU 2510Z	3	Le journaliste-entrepreneur

#### Bloc 70E Intégration

*Option - 3 crédits.*

JOU 3400	3	Stage en entreprise
JOU 3500	3	Travail dirigé

#### Bloc 70F Disciplines complémentaires

*Option - Maximum 3 crédits.*

COM 2540G	3	Pratiques de la photographie
CRE 1001	3	Fondements de la créativité
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
RED 2201	3	Écriture et médias
RED 2301	3	La vulgarisation
RED 3000	3	Atelier de rédaction professionnelle
REP 2200	3	Communication orale

#### Bloc 70Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

---

Programme 1-253-5-0

Version 01 (A13)

---

### Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce

---

#### OBJECTIFS

Le programme vise le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice des fonctions reliées au domaine de la petite enfance et famille : éducation et intervention précoce.

Au terme de ce programme, l'étudiant(e) sera en mesure de :

- Comprendre les notions fondamentales reliées au développement global de l'enfant et savoir y recourir dans le cadre de sa pratique;
- S'approprier son rôle d'intervenant(e) dans une perspective systémique;
- Définir et expliquer les problématiques spécifiques complexes, et savoir intervenir dans des contextes variés;
- Démontrer les habiletés requises pour collaborer efficacement avec la famille, les intervenants et les services des réseaux de la petite enfance et de l'intervention précoce;
- Savoir intégrer les connaissances théoriques dans sa pratique professionnelle.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours PEF1050 en début de programme. La Faculté recom-

mande fortement de suivre le cours à option PEF2315 à toute personne n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance. Certaines matières sont requises pour répondre aux exigences de qualification du ministère de la Famille et des Aînés. Ces matières sont couvertes dans les cours PEF1200 et 3200W et MSO2180G du programme.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, de 12 à 15 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Notions fondamentales

*Obligatoire - 15 crédits.*

PEF 1050	3	Le développement de l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2060	3	Observation et évaluation de l'enfant
PEF 3050	3	Intervention : enfant, famille, réseaux
PEF 3200W	3	Sécurité des tout-petits
PEF 3500	3	Activité d'intégration

#### Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits
PEF 1200	3	Éducation en petite enfance : milieu de garde
PEF 2315	3	Activité ludique et animation
PEF 2510	3	Problématiques spécifiques chez l'enfant de 0 à 5 ans
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PEF 2715	3	Santé, pauvreté, intervention
PEF 3200Y	3	Langage et communication chez l'enfant
PEF 3250	3	Programmes éducatifs en petite enfance
PEF 3600	3	Interculturalisme et petite enfance
PEF 3650	3	Didactique ludique en service de garde
PEF 3700	3	Plein air et développement moteur

#### Bloc 70C Formation complémentaire

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ASA 1050G	3	La gestion en santé
DRT 3803	3	Droit de l'enfant
IDI 1040	3	Fondements théoriques des TSA
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PSE 1201	3	Petite enfance et psychopathologie
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 3090	3	Développement social et cognitif 0-5 ans
PSY 3096	3	Famille et développement de l'enfant
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REL 1330	3	Religions et espace public
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SVS 2378	3	Intervention communautaire
SVS 3744	3	Pratiques en protection de l'enfance
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

#### Bloc 70Z

*Choix - maximum 3 crédits.*

*À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.*

Programme 1-390-5-0

Version 06 (H00)

## Certificat de publicité

### OBJECTIFS

- Fournir les connaissances de base nécessaires à la compréhension de l'ensemble du processus publicitaire.
- Amener les étudiants à une forme de pratique professionnelle.
- Situer la publicité dans un contexte socio-économique et culturel.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un ou des cours préalables hors programme en français FRA1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale , FRA1958G Grammaire 2 : révision grammaticale . Le cours PBT1000 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat de publicité. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Le cours PBT1000 doit être suivi dès le premier trimestre de l'inscription.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

PBT 1000	3	Communication marketing
PBT 2000	3	Stratégies de création
PBT 2003	3	Stratégies - service-conseil
PBT 2210	3	Gestion des médias publicitaires
PBT 2210D	3	Gestion des médias publicitaires
PBT 4000	1	Activité de synthèse
PBT 4100	2	Atelier d'intégration

**Bloc 70B Création publicitaire**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PBT 2001	3	Création et production publicitaires
PBT 2002	3	Publicité interactive
PBT 3000X	3	Publicités sociétales et humanitaires
PBT 3000Y	3	Projets publicitaires pour PME
PBT 3000Z	3	Briefings, évaluations, conceptions
PBT 3100	3	Stage en création
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire

**Bloc 70C Service conseil**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

PBT 2004	3	Gestion - service-conseil
PBT 2005	3	Publicité et culture
PBT 3001	3	Atelier en service-conseil
PBT 3001W	3	Publicité pour commerces de détail
PBT 3001X	3	Publicité directe
PBT 3001Y	3	Concours - relève publicitaire
PBT 3001Z	3	Les commandites
PBT 3101	3	Stage en service-conseil

**Bloc 70D Instruments complémentaires**

*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANS 1615	3	English for Management and Administration
HEC 3006	3	Management (3040017)
IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
PRO 1000	3	Communication promotionnelle : théories
REP 2200	3	Communication orale

**Certificat de rédaction professionnelle****OBJECTIFS**

Le Certificat de rédaction vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français, soit le cours FRA1958G Grammaire 2 : révision grammaticale ou EDP1222 Français écrit : grammaire et rédaction.
- Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par le responsable du Certificat.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en rédaction professionnelle. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA 1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours

dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

### Bloc 70A

*Obligatoire - 12 crédits.*

FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

### Bloc 70B Activité d'intégration des connaissances

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

RED 3000	3	Atelier de rédaction professionnelle
RED 3001	3	Stage en révision linguistique

### Bloc 70C Rédaction spécialisée

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2010	3	Rédaction et communications publiques
RED 2010D	3	Rédaction et communications publiques
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
RED 2030	3	Rédaction technique
RED 2040	3	Rédaction pour Internet
RED 2101	3	Le texte de création
RED 2201	3	Écriture et médias
RED 2301	3	La vulgarisation

### Bloc 70D Documentation, langue et outils informatiques

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1300G	3	Révision de textes
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
TRA 1072G	3	Documentation et terminologie 1
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation

### Bloc 70E Formation complémentaire

*Option - Maximum 6 crédits.*

FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
LNG 1505G	3	Introduction aux sciences du langage

### Bloc 70Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

Programme 1-230-5-2

Version 01 (E13)

## Certificat de relations industrielles

### OBJECTIFS

Offrir des éléments d'une formation de base en relations industrielles c'est-à-dire : connaissance de la configuration et de l'évolution du champ d'études et de la pratique; introduction à la gestion des ressources humaines, aux relations du travail et aux politiques gouvernementales en relations industrielles; connaissance du contexte organisationnel ainsi que de l'encadrement juridique de la pratique professionnelle; initiation aux apports de diverses disciplines telles la psychologie, la sociologie et les sciences économiques, au champ d'études et à la pratique des relations industrielles. Par l'acquisition de

connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles :

- faciliter l'accès à un poste d'encadrement dans une organisation de travail ou à un poste dans le domaine des relations industrielles;
- contribuer à l'augmentation de l'efficacité et au perfectionnement des cadres en exercice et des personnes oeuvrant déjà dans un service de ressources humaines ou de relations de travail, ou en milieu syndical;
- permettre au candidat désirant une formation universitaire accrue de poursuivre éventuellement son apprentissage dans le cadre du baccalauréat spécialisé offert par l'École de relations industrielles de la Faculté des arts et des sciences.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations industrielles. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Fondements de la pratique professionnelle

*Obligatoire - 12 crédits.*

REI 1010G	3	Introduction aux relations industrielles
REI 1140G	3	Approche juridique en RI
REI 1240G	3	Gestion des RH
REI 2305G	3	Aspects juridiques du lien d'emploi

#### Bloc 70B Administration

*Option - 3 crédits.*

REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 3220G	3	Gestion financière appliquée au RI

**Bloc 70C Formation pluridisciplinaire***Option - 6 crédits.*

REI 1020G	3	Organisation et dynamique de la firme
REI 1040G	3	Comportement organisationnel
REI 1420G	3	Emploi et salaire

**Bloc 70D Perfectionnement***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

REI 2211G	3	Formation et développ. des RH
REI 2215G	3	Rémunération
REI 2230G	3	Stratégie RH et dotation
REI 2320G	3	Rapports collectifs du travail
REI 2330G	3	Syndicalisme
REI 2475G	3	Politiques gouvernementales en RI
SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 3052	3	Gestion intégrée de la SST

**Bloc 70E Formation complémentaire***Option - Maximum 3 crédits.*

ANS 1603	3	General and Professional English Writing 2
COM 1500G	3	Communication et organisation
HEC 3018	3	Introduction au marketing (3010082)
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion
VIO 2015	3	Résolution de conflits

**Bloc 70Z***Choix - Maximum 3 crédits.**Cours choisis parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

Programme 1-400-5-0

Version 05 (A05)

**Certificat de relations publiques****OBJECTIFS**

- Situer les relations publiques dans le processus global de la gestion des communications d'une organisation.
- Acquérir des connaissances touchant la pratique professionnelle.
- Développer des habiletés spécifiques pour élaborer, mettre en oeuvre et évaluer des programmes de relations publiques.
- Maîtriser les instruments de communications internes et externes d'une organisation.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admis-

sion doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA1958G Grammaire 2 : révision grammaticale . Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat de relations publiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

La Faculté peut exiger la réussite de cours hors programme avant l'inscription aux cours du bloc 70C.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Les cours obligatoires REP1000 et 2100 doivent être suivis en début de programme.

**Bloc 70A Fondements***Obligatoire - 15 crédits.*

REP 1000	3	Introduction aux relations publiques
REP 2100	3	Rédaction en relations publiques
REP 3101	3	Recherche et évaluation des actions
REP 3102	3	Gestion stratégique des relations publiques
REP 3103	3	Atelier : Plans de communication

**Bloc 70B Habiletés spécifiques***Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

REP 2104	3	Relations avec les publics internes
REP 2150	3	Relations publiques Marketing
REP 2200	3	Communication orale
REP 2300	3	Relations avec les médias
REP 2400	3	Internet et relations publiques
REP 2500	3	Responsabilité sociale et relations publiques

**Bloc 70C Approfondissements de thématiques***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

REP 3104	3	Gestion de crises et communication
REP 3105	3	Lobbying et relations publiques
REP 3106	3	Relations avec investisseurs
REP 3107	3	Stage en relations publiques

**Bloc 70D Ouverture disciplinaire***Option - Maximum 3 crédits.*

DMO 1000	3	Introduction à la démographie
----------	---	-------------------------------

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
POL 1953	3	Institutions politiques Canada - Québec
POL 1954	3	Politique internationale
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 1045	3	Motivation et émotion

---

**Programme 1-481-5-0**

Version 02 (A96)

---

**Certificat en santé communautaire**

*Offert conjointement avec la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières.*

**OBJECTIFS**

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles et de communautés.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO2000G et 2030G, qui ne sont plus offerts, les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO2000D et 2030D.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits et est offert avec deux orientations :

- l'orientation I Sciences infirmières (segment 70)
- l'orientation II multidisciplinaire (segment 71).

Neuf crédits sont communs aux deux orientations qui comportent chacune 21 crédits. Globalement, les crédits sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Segment 01 Tronc commun**

Le segment comporte 9 crédits obligatoires.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

*L'étudiant choisit MSO 2000D offert à distance et le cours MSO 2030D.*

MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

**Segment 70 Propre à l'orientation I Sciences infirmières**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

SOI 1401	3	Famille en santé
SOI 1402	3	Communauté en santé
SOI 1414	3	Projet d'intervention dans la communauté

**Bloc 70B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

*Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et 3305.*

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

**Bloc 70C**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
MSO 2146G	3	Maladies chroniques
PPL 3040	3	Communication interculturelle

**Bloc 70Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

**Segment 71 Propre à l'orientation II multidisciplinaire**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

**Bloc 71A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

**Bloc 71B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
MSO 2150G	3	Aspects éthiques en santé communautaire
MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits

**Bloc 71C**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
PPL 3040	3	Communication interculturelle

**Bloc 71Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

**Programme 1-402-5-0**

Version 06 (A15)

**Certificat de santé et sécurité du travail****OBJECTIFS**

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances multidisciplinaires fondamentales en santé et sécurité du travail (prévention, réparation et financement) et de développer des compétences et habiletés spécifiques à la gestion stratégique en SST. À la fin du programme, l'étudiant sera en mesure de :

- participer à l'implantation, à l'évaluation et à la gestion de différentes politiques de SST dans l'organisation
- assurer l'application du cadre législatif propre à la SST
- identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques pour la SST
- assurer la gestion de dossiers de lésions professionnelles
- évaluer les enjeux financiers de la SST
- démontrer des habiletés de gestion, notamment en intervention et en formation appliquées à la SST
- recueillir, analyser, synthétiser et communiquer adéquatement des données quantitatives et qualitatives en SST

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat de santé et sécurité au travail. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits de cours obligatoires, de 18 à 21 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements de la SST**

*Obligatoire - 9 crédits.*

SST 1010	3	Introduction à la gestion de la SST
SST 2025	3	Droit de la SST
SST 3035	3	Enjeux financiers

**Bloc 70B Prévention**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

SST 1110	3	Sécurité du travail
SST 2120	3	Ergonomie
SST 2130	3	Hygiène du travail

**Bloc 70C Réparation**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3230G	3	Preuve et procédure en SST
SST 1210	3	Gestion des lésions professionnelles
SST 2220	3	Maladies professionnelles

**Bloc 70D Approfondissement des pratiques de la SST**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

SST 2310	3	Santé psychologique et mieux-être au travail
SST 3300	3	Stage d'intégration en SST
SST 3320	3	Stratégies de la formation en SST
SST 3330	3	Amélioration continue en SST
SST 3340	3	Leadership et culture en SST

**Bloc 70E Cours complémentaires**

*Option - Maximum 3 crédits*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
COM 1500G	3	Communication et organisation
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé
PPL 3040	3	Communication interculturelle
RED 2000	3	Rédaction administrative
REI 1030G	3	Gestion et fonctions de l'organisation
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail

**Bloc 70Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi ceux offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université, ou parmi les cours à option de son programme. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du certificat.*

Programme 1-482-5-0

Version 02 (A03)

## Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention

*Offert conjointement avec la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences.*

### OBJECTIFS

Le Certificat d'intervention en santé mentale poursuit l'objectif suivant : fournir aux diplômés des connaissances et une instrumentation spécifiques pour améliorer leur intervention dans le domaine de la santé mentale dans un contexte interdisciplinaire.

Objectifs spécifiques

Permettre à l'étudiant :

- de développer une réflexion personnelle et professionnelle sur son engagement en santé mentale;
- d'acquérir des notions fondamentales spécifiques aux diverses pratiques d'intervention en santé mentale dans une perspective interdisciplinaire;
- de développer des habiletés d'intervention en collaboration avec la personne, son réseau et les services en santé mentale.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME1000, SME1020, PST2955G, SVS2901 et SME3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du certificat.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Pour respecter l'ordre des apprentissages, les cours obligatoires devraient être suivis dans l'ordre suivant : SME 1000, SME 1020, PST 2955G, SVS 2901 et SME 3000 (ou de façon concomitante), avant les cours des blocs B et C. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la personne responsable du Certificat.

### Bloc 70A Notions fondamentales

*Obligatoire - 15 crédits.*

PST 2955G	3	Psychopathologie et intervention
SME 1000	3	Compétences personnelle, professionnelle
SME 1020	3	Interdisciplinarité et intervention
SME 3000	3	Atelier d'intégration
SVS 2901	3	Santé mentale : aspects sociopolitiques

### Bloc 70B Problématiques et pratiques spécifiques

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 2044	3	Jeunes et santé mentale
SME 2055	3	Problématiques complexes
SME 2055T	3	Deuil et suicide
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires
SME 3005	3	Approche systémique
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3030V	3	Explorations créatrices en santé mentale
SME 3030Z	3	Maladies psychosomatiques
SME 3035V	3	Cadre juridique de l'intervention
SME 3035W	3	Systémique/processus de guérison en Écho
SME 3035Y	3	Pratiques de réadaptation psychosociale
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
SME 3040	3	Discussion de cas cliniques

### Bloc 70C Formation complémentaire

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 1730G	3	Victimologie
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
GER 2021D	3	Santé mentale et vieillissement
GER 3045D	3	Maladie d'Alzheimer et autres troubles cognitifs
IDI 2020	3	Éthique de l'intervention
PPL 3050Y	3	Santé et transculturalité
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
TXM 1221D	3	Effets des substances psychotropes
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

**Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation****OBJECTIFS**

Ce programme vise à permettre aux étudiants de développer des compétences pour intervenir, en conformité avec leur statut professionnel, dans le domaine de la prévention et de la réadaptation des toxicomanies. À la fin de sa formation, l'étudiant :

- Connaîtra les effets des substances psychotropes.
- Analysera les enjeux psychologiques et sociologiques de la prévention et de la réadaptation.
- Sera sensibilisé à l'étiologie, à la santé mentale et au traitement.
- Sera en mesure d'effectuer une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire.
- Aura développé des habiletés de base reliées à l'animation de groupe et à l'intervention individuelle.
- Sera capable d'élaborer des activités de prévention.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM1441 et 1331.
- L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires TXM1111, TXM1221 et TXM1331 offerts en classe les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros TXM1111D, 1221D et 1331D.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont 9 à 12 crédits d'ateliers pratiques.

L'étudiant doit suivre les cours obligatoires en début de programme, de préférence en commençant par les cours TXM 1441 et 1331.

**Bloc 70A Notions fondamentales**

*Obligatoire - 18 crédits.*

*Cours TXM 1111, 1221 et 1331 - l'étudiant choisit le cours offert en classe ou le cours correspondant offert à distance, identifié par la lettre «D».*

TXM 1111	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1111D	3	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1221D	3	Effets des substances psychotropes
TXM 1331	3	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 1331D	3	Prévention des toxicomanies
TXM 1441	3	Étiologie et modèles d'intervention
TXM 2551	3	Santé mentale et traitement en toxicomanie
TXM 3530	3	Évaluation en toxicomanie

**Bloc 70B Pratiques en toxicomanie - Ateliers et stages**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.*

TXM 3400	3	Conception d'un programme de prévention
TXM 3500	3	Approches motivationnelles
TXM 3510	3	Intervention clinique en toxicomanie
TXM 3520	3	Animation de groupe en toxicomanie
TXM 3540	3	Intervention auprès des jeunes en toxicomanie
TXM 3600	6	Stage en milieu d'intervention
TXM 3610	6	Stage international

**Bloc 70C Problématiques associées**

*Option - Maximum 3 crédits.*

CRI 1511G	3	Délinquance et facteurs criminogènes
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
JES 2015Z	3	Le phénomène des gangs
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
SME 1050	3	Dynamique et développement de la personnalité
SME 3010	3	Intervention en situation de crise
SME 3035Z	3	Les troubles de la personnalité
TXM 2300	3	Jeunes, prévention et toxicomanies
TXM 2310	3	Pratiques novatrices en prévention
TXM 2470D	1	Prévention sida et toxicomanies
TXM 2480D	1	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	1	Jeu pathologique
TXM 2580D	1	Héroïne et interventions spécifiques
TXM 2583D	1	La réduction des méfaits
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale

## Programme 1-185-5-0

Version 04 (A95)

**Certificat de traduction I****OBJECTIFS**

Initier les étudiants à la formation professionnelle en traduction. Cette formation vise l'accroissement des connaissances en grammaire et en stylistique françaises et anglaises, une meilleure compréhension de la langue de départ (l'anglais) et le développement de l'habileté à produire des textes logiques et cohérents dans la langue d'arrivée (le français). Le programme aborde les questions théoriques fondamentales et vise l'acquisition des techniques de base en traduction.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test imposé à l'admission doit suivre et réussir les cours préalables ANS 1040T Writing Workshop ou FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Si l'étudiant n'obtient pas à ces cours un résultat d'au moins B- (2,7), il pourra se voir imposer d'autres cours préalables, suivant les lacunes qui n'auraient pu être comblées.
- Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA 1005G, LNG 1505G, TRA 1006G, 1007G, 1015G, 1072G et 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70 B et 70 C.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction I. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits de cours obligatoires, de 6 à 9 crédits de cours à option et de 0 à 3 crédits de cours au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis dans l'ordre suivant : TRA1005G, LNG1505G, TRA1006G, 1007G, 1015G, 1072G ET 1082G (ou de façon concomitante), avant les cours à option des blocs 70B et 70C.

**Bloc 70A Formation de base**

*Obligatoire - 21 crédits.*

LNG 1505G 3 Introduction aux sciences du langage

TRA 1005G	3	Difficultés du français écrit
TRA 1006G	3	Increased English Comprehension
TRA 1007G	3	Stylistique et rédaction
TRA 1015G	3	Interférences linguistiques
TRA 1072G	3	Documentation et terminologie 1
TRA 1082G	3	Méthodologie et traduction générale

**Bloc 70B Formation professionnelle**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

TRA 2022G	3	Traduction littéraire
TRA 2032G	3	Traduction commerciale et économique
TRA 2042G	3	Traduction scientifique et technique
TRA 2052G	3	Traduction juridique et administrative
TRA 2062G	3	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 2100G	3	General Translation

**Bloc 70C Outils méthodologiques et intégration au milieu**

*Option - Maximum 6 crédits.*

IFT 1986	3	Traitement informatique des textes
TRA 2072G	3	Documentation et terminologie 2
TRA 2092G	3	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 3200G	3	Réalités professionnelles
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation

**Bloc 70D Perfectionnement**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANS 1615	3	English for Management and Administration
FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative

**Bloc 70Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix tous les cours considérés d'ordre propédeutique.*

## Programme 1-185-5-1

Version 04 (A95)

**Certificat de traduction II****OBJECTIFS**

Permettre à ceux qui sont titulaires d'un premier certificat de traduction d'améliorer leur méthode de travail et de s'initier aux secteurs spécialisés de la traduction.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de

quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat de traduction 2. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

#### Bloc 70A Formation professionnelle

*Obligatoire - 18 crédits.*

TRA 2032G	3	Traduction commerciale et économique
TRA 2042G	3	Traduction scientifique et technique
TRA 2052G	3	Traduction juridique et administrative
TRA 2072G	3	Documentation et terminologie 2
TRA 2100G	3	General Translation
TRA 3010G	3	Révision et contrôle de la qualité

#### Bloc 70B Formation complémentaire et perfectionnement

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 3510G	3	Grammaire supérieure normative
RED 2000	3	Rédaction administrative
RED 2020	3	Langue et rédaction publicitaire
TRA 1025	3	Professional Writing for Translators
TRA 2022G	3	Traduction littéraire
TRA 2062G	3	Traduction médico-pharmaceutique
TRA 3020G	3	Traduction et adaptation publicitaire
TRA 3025G	3	Traduction et adaptation cinématographique

#### Bloc 70C Outils méthodologiques et intégration au milieu

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

TRA 2092G	3	Les outils informatiques en traduction
TRA 2305G	3	Interprétation en milieu social
TRA 3200G	3	Réalités professionnelles
TRA 3210G	3	Stage en traduction
TRA 3220G	3	Travail dirigé en traduction
TRA 3400G	3	Initiation à la localisation

#### Bloc 70D Connaissances connexes

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ANG 1022	3	Contemporary Canadian Culture
ANG 1023	3	Contemporary American Culture
ARV 1050	3	Introduction à l'archivistique
COM 1200G	3	Introduction aux médias

DRT 1151G	3	Introduction à l'étude du droit
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
JOU 2310	3	Analyse de l'actualité
MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
PBT 1000	3	Communication marketing
POL 1020G	3	Systèmes politiques : Québec et Canada
POL 1605G	3	Politique internationale
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
REI 3220G	3	Gestion financière appliquée aux RI

#### Bloc 70Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

Programme 1-252-5-2

Version 00 (A12)

### Certificat en victimologie

#### OBJECTIFS

- acquérir des connaissances relatives au phénomène de la victimisation criminelle, à la fois dans sa genèse, son déroulement et ses conséquences;
- identifier les ressources et les enjeux de l'intervention, de la prise en charge de la victime d'un acte criminel jusqu'au terme du processus de réparation;
- concevoir une intervention appropriée en fonction des caractéristiques des victimes, du type de violence exercée à leur endroit et de toute autre variable pertinente;
- analyser différentes formes de violence et saisir leurs liens avec certains problèmes de société;
- intégrer l'approche multidisciplinaire dans l'analyse victimologique.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Il est recommandé de suivre le cours CRI1730G en début de programme.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en victimologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 70A Fondements**

*Obligatoire - 9 crédits.*

CRI 1730G	3	Victimologie
CRI 2301G	3	Intervention auprès des victimes
VIO 2017	3	Victimes et institutions juridiques

**Bloc 70B Formes violences/contextes partic. victimisation**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

CRI 3305G	3	Violences criminelles
JES 2008	3	Jeunes et violence
VIO 1005	3	Violence : approches disciplinaires
VIO 2009	3	Violence familiale et conjugale
VIO 2011	3	Violence et harcèlement au travail
VIO 2012	3	Victimisation sexuelle
VIO 2040	3	Problématique spécifique
VIO 2040Z	3	Violence et rapports interculturels
VIO 3020	3	Profils vulnérables

**Bloc 70C Intervention**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
CRI 3010G	3	Conciliation et médiation
JES 2014Z	3	Intervention auprès du jeune suicidaire
PSY 3012G	3	Méthodes et techniques d'entrevues
VIO 1000	3	L'intervenant en contexte de violence
VIO 2015	3	Résolution de conflits
VIO 2016	3	Intervention en contexte traumatique

**Bloc 70D Connaissances connexes**

*Option - Maximum 6 crédits.*

CRI 1006G	3	Méthodes et recherche en criminologie
JES 2015Y	3	Les jeunes de la rue
PEF 2710D	3	Jeunes familles en difficulté
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SVS 2378	3	Intervention communautaire

**Bloc 70Z**

*Choix - Maximum 3 crédits.*

L'étudiant peut prendre 3 crédits de cours au choix parmi les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, les autres facultés, les écoles et les départements de l'Université.

**MICROPROGRAMME**

Programme 1-325-6-5

Version 03 (H96)

**Microprogramme en droit****OBJECTIFS**

Ce microprogramme permet à l'étudiant : d'obtenir une vue d'ensemble de la discipline par le cours « Introduction à l'étude du droit »; d'obtenir une formation juridique sur un sujet particulier au moyen du ou des cours à option.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en droit est associé à un module.

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- Le responsable du programme détermine les cours que l'étudiant doit suivre en fonction du domaine du droit privilégié par l'étudiant au moment de l'admission au microprogramme.
- Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.
- Il est préférable de suivre le cours DRT2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT3810G et 3804G.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux ans.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Microprogramme comporte de 9 à 15 crédits de cours.

**Segment 70**

Les crédits du Microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 6 à 12 crédits à option.

Le cours obligatoire doit être suivi en début de programme, avant les cours à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

DRT 1151G 3 Introduction à l'étude du droit

### Bloc 70B

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

*Il est préférable de suivre le cours DRT 2501G Droit administratif général avant de suivre les cours DRT 3810G et 3804G.*

DRT 1010G	3	Fondements du droit 1
DRT 1221G	3	Obligations 1
DRT 1222G	3	Obligations 2
DRT 1223G	3	Obligations 3
DRT 1224G	3	Personnes physiques et famille
DRT 1225G	3	Biens
DRT 1501G	3	Droit constitutionnel 1
DRT 1502G	3	Droit constitutionnel 2
DRT 1505G	3	Droit pénal 1
DRT 1901G	3	Développement des habiletés du juriste 1
DRT 2003G	3	Interprétation des lois
DRT 2231G	3	Droit judiciaire privé 1
DRT 2401G	3	Droit des affaires 1
DRT 2402G	3	Droit des affaires 2
DRT 2501G	3	Droit administratif général
DRT 2505G	3	Droit pénal 2
DRT 3205G	3	Sûretés
DRT 3401G	3	Faillite et insolvabilité
DRT 3402G	3	Contrats et usages commerciaux
DRT 3406G	3	Propriété intellectuelle
DRT 3602G	3	Contrat individuel de travail
DRT 3603G	3	Rapports collectifs de travail
DRT 3701G	3	Fondements du régime fiscal
DRT 3804G	3	Droit de l'environnement

## MODULES

Programme 1-175-7-0

Version 00 (A99)

### Module en bureautique

*Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.*

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

##### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

##### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

##### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

##### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

##### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

##### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le module comporte 12 crédits.

### Segment 71

Tous les crédits du Module sont à option.

L'étudiant qui n'a aucune connaissance préalable en informatique doit suivre le cours IFT 1800 dès le premier trimestre de sa scolarité.

### Bloc 71A Bureautique

*Option - 12 crédits.*

IFT 1800	3	Initiation à l'informatique
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1931	3	Initiation aux bases de données
IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1986	3	Traitement informatique des textes

Programme 1-631-7-2

Version 02 (H15)

### Module en gestion des services de santé et des services sociaux

*Offert conjointement avec la Faculté de médecine.*

## OBJECTIFS

Permettre à l'étudiant de développer certaines compétences en gestion, spécifiques au domaine de la santé et des services sociaux. Ces compétences s'exercent dans un univers complexe où la gestion et la gouvernance sont guidées par des priorités en matière de soins et de services de santé, et qu'elles sont encadrées par des lois, des normes, des politiques.

À la fin du module, et en fonction du choix de cours, l'étudiant sera capable :

- d'exercer un rôle de gestionnaire et de leader en s'appuyant sur les données probantes, les meilleures pratiques ainsi que sur les lois, les politiques et les normes
- de planifier, d'implanter et de gérer une offre de services de qualité ou un projet en considérant le personnel, les partenaires, les clientèles et la population du territoire
- d'organiser le travail et de gérer les ressources de façon efficace et efficiente en tenant compte de l'interdisciplinarité, de l'intersectorialité et des résultats visés
- d'exercer un leadership mobilisateur par ses qualités de communicateur et ses habiletés politiques.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les cours ASA1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux ans.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option. Les cours ASA1050G et MSO2142G doivent être suivis en début de programme.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 6 crédits.*

ASA 1050G	3	La gestion en santé
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique

**Bloc 70B**

*Option - 9 crédits.*

ASA 1910G	3	Organisation du travail et optimisation des processus
ASA 2000G	3	Gérer la qualité et la performance
ASA 2010G	3	Gestion des ressources humaines
ASA 2221G	3	La communication en santé
ASA 2350G	3	Leadership et influence
ASA 3150G	3	Gestion stratégique du changement
ASA 3250G	3	Droit et éthique en gestion
ASA 3300G	3	Planification en santé
ASA 3620G	3	Mobiliser et gérer une équipe de travail

---

 Programme 1-175-7-1

 Version 02 (H06)
 

---

**Module d'initiation à la programmation**

*Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.*

**OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse aux personnes qui désirent s'initier à la programmation. Couronné par une attestation, il peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux ans.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 12 crédits.

**Segment 72**

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

**Bloc 72A**

*Obligatoire - 3 crédits.*

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
----------	---	---------------------------------

**Bloc 72B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

**Bloc 72C**

*Option - Maximum 3 crédits.*

IFT 1169	3	Programmation avancée en C++
IFT 1176	3	Aspects avancés de Java

---

 Programme 1-175-7-6

 Version 02 (A07)
 

---

**Module d'initiation au multimédia**

*Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.*

## OBJECTIFS

Initier les étudiants à la manipulation d'images par ordinateur, au multimédia et à la programmation Internet. Couronné par une attestation, ce module peut être intégré au Certificat d'études individualisées.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 12 crédits.

### Segment 73

Tous les crédits du Module sont à option.

#### Bloc 73A Graphisme multimédia

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

IFT 1935	3	Initiation au graphisme par ordinateur
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

#### Bloc 73B Programmation internet

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits à option.

### Segment 70

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

#### Bloc 70A Graphisme multimédia

*Obligatoire - 9 crédits.*

IFT 1142	3	Programmation côté client
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1810	3	Introduction à la programmation

#### Bloc 70B

*Option - Maximum 3 crédits.*

IFT 1170	3	Programmation Java et applications
IFT 1175	3	Programmation en Visual Basic
IFT 1179	3	Programmation en C#

#### Bloc 70C

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

IFT 1147	3	Programmation serveur avec PHP
IFT 1148	3	Programmation serveur avec ASP
IFT 1149	3	Technologie JSP
IFT 1152	3	Introduction aux technologies XML

---

Programme 1-175-7-7

Version 01 (A06)

### Module en programmation internet

*Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.*

---

Programme 1-186-7-0

Version 00 (A96)

### Module en rédaction : principes et pratique

## OBJECTIFS

Fournir des outils rédactionnels qui permettront aux étudiants de rédiger des textes clairs, vivants et cohérents.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant qui n'obtient pas un résultat satisfaisant au test de français imposé à l'admission doit suivre et réussir un cours préalable hors programme en français soit le cours FRA1958G Grammaire 2 : révision grammaticale. Le cours LNG1061G doit être suivi en fin de candidature.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de deux ans.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du module détermine la réussite du programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 12 crédits.

### Segment 70

Tous les crédits du Module sont obligatoires.

Le cours LNG 1061G doit être suivi en fin de candidature.

### Bloc 70A

*Obligatoire - 12 crédits.*

FRA 2952G	3	Techniques d'écriture
FRA 2953G	3	Structuration de textes
LNG 1061G	3	De la grammaire au style
LNG 1062G	3	Le lexique : particularités, difficultés

## ÉCOLE DE LANGUES

Directrice : R. Biba Fakhouri, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

L'École de langues comprend deux secteurs selon qu'il s'agisse des cours de français ou des cours d'anglais, langues secondes. Elle offre notamment depuis de nombreuses années des cours de français langue seconde ou étrangère à des étudiants originaires des quatre coins du monde. À l'avant-garde de l'actualité pédagogique, l'École fournit un enseignement dynamique et adapté aux besoins variés de sa clientèle. Elle offre des sessions intensives et extensives de français pour les non-francophones, tout au cours de l'année.

L'acquisition d'une compétence de communication en français, tant à l'oral qu'à

l'écrit, et l'intégration au milieu universitaire francophone ainsi qu'à la société québécoise et au marché du travail constituent les principaux objectifs poursuivis à l'École de langues.

L'École de langues est agréée en tant qu'établissement participant au programme de bourses Explore du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), CMEC. Ce programme de bourse est offert à l'été et permet aux étudiants de découvrir la francophonie québécoise, tout en améliorant leurs compétences en français. Les citoyens canadiens ou résidents permanents, inscrits à temps plein durant l'année scolaire sont admissibles à ce programme. Pour plus de détails, s'adresser au coordonnateur du programme de bourses au ministère de l'Éducation de sa province de résidence. <http://www.jexplore.ca/fr>

L'École de langues gère un programme de francisation à destination des nouveaux arrivants au Québec, en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI). Pour s'inscrire au programme, les candidats doivent consulter le site du ministère : <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/programmes.html>

L'École de langues organise également diverses formations non créditées à l'intention des professeurs et des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal.

Des séjours linguistiques de durée variable sont également organisés à l'intention des étudiants internationaux.

L'École de langues est membre actif de :

- L'Association québécoise des écoles de français (AQEFLE)
- Langues Canada
- Forum mondial des centres universitaires d'enseignement des langues-Héraclès
- North American Association of Summer Session (NAASS)

Pour plus de renseignements :

Tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

Télécopieur : 514 343-5984

Courriel : [info-lang@fep.umontreal.ca](mailto:info-lang@fep.umontreal.ca)

[fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/](http://fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/)

## SECTEUR FRANÇAIS LANGUE SECONDE

### Certificat en français langue seconde: culture, études et travail

*Responsable : Monique Beaulac, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876.*

### Cours de français langue seconde

*Responsable : Monique Beaulac tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876*

Ces cours s'adressent aux non-francophones n'ayant aucune connaissance de la langue française aussi bien qu'à ceux désirant perfectionner leur connaissance de cette langue.

Tous les nouveaux étudiants, ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours de français langue seconde à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus d'un an, doivent subir un test de classement obligatoire.

Voir la description des cours et les préalables exigés sur le site :

<http://fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/francais-langue-seconde/>

## SECTEUR ANGLAIS LANGUE SECONDE

### Cours d'anglais langue seconde

*Responsable : Mary Boudreau, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876*

Les cours d'anglais permettent à l'étudiant de développer une compétence de communication en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit. L'étudiant choisit l'une des orientations suivantes, le soir ou le samedi :

- l'anglais vu de façon pratique (conversation, écriture et lecture);
- l'anglais tel que pratiqué dans des domaines spécialisés (santé, affaires, sciences, etc.).

Certains de ces cours s'adressent aux étudiants débutants, d'autres à ceux qui désirent améliorer ou perfectionner leur anglais oral ou écrit.

Tous les nouveaux étudiants ainsi que les anciens étudiants qui n'auraient pas suivi de cours d'anglais langue seconde à la Faculté de l'éducation permanente depuis plus d'un an doivent subir un test de classement obligatoire.

Tout étudiant n'ayant pas le préalable exigé pour le cours voulu doit également subir un test de classement. Voir la description des cours et les préalables exigés sur le site <http://fep.umontreal.ca/formations/ecole-de-langues/anglais>

TXM 1331D	Prévention des toxicomanies : théorie
TXM 2480D	Psychotropes en milieu de travail
TXM 2570D	Jeu pathologique
TXM 2583D	La réduction des méfaits

Pour plus de renseignements, s'adresser à :  
 Université de Montréal, Faculté de l'éducation permanente  
 Cours d'anglais langue seconde  
 C.P. 6128, succursale Centre-ville  
 Montréal (Québec), H3C 3J7  
 Tél. : 514-343-6090  
 Télécopieur : 514-343-2430

## COURS D'APPOINT

Les cours d'appoint sont considérés comme hors programme. Voir la description des cours et les préalables exigés sur [admission.umontreal.ca](http://admission.umontreal.ca)

Pour joindre les responsables de cours : tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

- FRA 1957G Grammaire 1 : analyse grammaticale

Responsable : Sylvain Desrochers

Ce cours de trois crédits, conçu à l'intention des étudiants qui ont d'importantes lacunes en français écrit, leur permettra de revoir les règles grammaticales de base et de les appliquer dans de courts textes.

- FRA 1958G Grammaire 2 : révision grammaticale

Responsable : Sylvain Desrochers

Ce cours de trois crédits vise l'acquisition, par les étudiants, des principes généraux de rédaction et il leur permet de poursuivre leur apprentissage de la grammaire.

- FRA 1965D La phrase

Responsable : Sylvain Desrochers

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'appliquer les étapes de l'analyse grammaticale et logique, de façon à structurer leurs phrases correctement.

- FRA 1967D Le verbe

Responsable : Sylvain Desrochers

Ce cours de un crédit vise l'acquisition, par les étudiants, des connaissances et des habiletés requises pour appliquer les règles gouvernant l'emploi, l'orthographe et l'accord des verbes dans leurs textes.

- FRA 1968D Le vocabulaire

Responsable : Sylvain Desrochers

Ce cours de un crédit permet aux étudiants d'apprendre à utiliser judicieusement différents types de dictionnaires et d'élargir, préciser et corriger leur vocabulaire, de manière à employer le mot juste et à éviter les répétitions inutiles dans leurs textes.

La Faculté de l'éducation permanente offre également à distance des activités non créditées portant sur la phrase, la ponctuation et le verbe.

## COURS À DISTANCE

### Cours de la faculté offerts à distance

EDP 1001D	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
FRA 1965D	La phrase
FRA 1967D	Le verbe
FRA 1968D	Le vocabulaire
GER 1000D	Introduction à la gérontologie
GER 1016D	Physiologie et vieillissement
GER 2015D	Alimentation et vieillissement
GER 2019D	Activités physiques et vieillissement
GER 3042D	Planification de la retraite
GER 3045D	Déficits cognitifs
GER 3046D	Le grand âge
GER 3065D	Femmes et vieillissement
MSO 2000D	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	Systèmes de santé et santé communautaire
PBT 2210D	Gestion des médias publicitaires
PEF 2710D	Jeunes familles en difficulté
RED 2010D	Rédaction et communications publiques
TXM 1111D	Contextes d'utilisation des psychotropes
TXM 1221D	Effets des substances psychotropes

## FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

**PROGRAMME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

Programme 1-955-4-6

ACCÈS-FEP

Responsable : Carine Nassif-Gouin, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

acces-responsable@fep.umontreal.ca

**CERTIFICATS**

Programme 1-226-5-1

Certificat en communication appliquée

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

com-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-368-5-1

Certificat en coopération internationale

Responsable : Carine Nassif-Gouin, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

ppl-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-407-5-1

Certificat de créativité et innovation

Responsable : Sylvain Matte, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, cre-responsable@

fep.umontreal.ca

Programme 1-065-5-0

Certificat de criminologie

Responsable : Fabienne Cusson, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

cri-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-325-5-0

Certificat en droit

Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

drt-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-962-5-0

Certificat d'études individualisées ès arts

Responsable : Caroline Bergeron, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

cei-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-962-5-1

Certificat d'études individualisées ès sciences

Responsable : Caroline Bergeron, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

cei-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-821-5-1

Certificat en français langue seconde : culture, études et travail

Responsable : Monique Beaulac, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

fls-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-377-5-0

Certificat de gérontologie

Responsable : Ignace Olazabal, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

ger-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-066-5-0

Certificat en gestion appliquée à la police et à la sécurité

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, gsp-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-631-5-2

Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

Offert conjointement avec la Faculté de médecine.

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, gsss-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-067-5-0

Certificat en gestion philanthropique

Responsable : Caroline Bergeron, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

phe-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-373-5-0

Certificat d'intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques

Responsable : Poste à pourvoir

Programme 1-422-5-1

Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme

Responsable : Esther Paquet, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

idi-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-405-5-0

Certificat en journalisme

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

jou-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-253-5-0

Certificat en petite enfance et famille : éducation et intervention précoce

Responsable : Poste à pourvoir

Programme 1-390-5-0

Certificat de publicité

Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

pbt-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-186-5-2

Certificat de rédaction professionnelle

Responsable : Robert Maltais, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

red-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-230-5-2

Certificat de relations industrielles

Responsable : Méliissa Leboeuf, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

rei-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-400-5-0

Certificat de relations publiques

Responsable : Patrice Leroux, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

rep-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-481-5-0

Certificat en santé communautaire

Offert conjointement avec la Faculté de médecine et la Faculté des sciences infirmières

Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

mso-responsable@fep.umontreal.ca

Seule l'orientation Sciences infirmières, est ouverte à l'admission.

Programme 1-402-5-0

Certificat de santé et sécurité du travail

Responsable : Méliissa Leboeuf, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876

sst-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-482-5-0  
Certificat en santé mentale : fondements et pratiques d'intervention  
Offert conjointement avec la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences.  
Responsable : Esther Paquet, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
sme-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-420-5-0  
Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation  
Responsable : Ignace Olazabal, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
txm-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-185-5-0  
Certificat de traduction I  
Responsable : Louis Poirier, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
tra-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-185-5-1  
Certificat de traduction II  
Responsable : Louis Poirier, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
tra-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-252-5-2  
Certificat en victimologie  
Responsable : Paolo De Michele, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
vio-responsable@fep.umontreal.ca

### MICROPROGRAMME

Microprogramme 1-325-6-5  
Droit  
Responsable : Isabelle Petit, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
drt-responsable@fep.umontreal.ca

### MODULES

Programme 1-175-7-0  
Module en bureautique  
Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.  
Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, pbt-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-631-7-2  
Module en gestion des services de santé et des services sociaux  
Offert conjointement avec la Faculté de médecine.  
Responsable : Chantal Levesque, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
gss-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-175-7-1  
Module d'initiation à la programmation  
Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.  
Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, pbt-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-175-7-6  
Module d'initiation au multimédia  
Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.  
Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, pbt-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-175-7-7  
Module en programmation Internet  
Offert conjointement avec la Faculté des arts et des sciences.  
Responsable : Sylvain Desrochers, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876, pbt-responsable@fep.umontreal.ca

Programme 1-186-7-0  
Module de rédaction : principes et pratique  
Responsable : Robert Maltais, tél. : 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
red-responsable@fep.umontreal.ca

## Table des matières

Introduction, Coordonnées générales	5-1
Direction facultaire et autres directions	5-1
Établissements affiliés à l'UdeM	5-3
RUIS - Réseau universitaire intégré de santé de l'UdeM	5-4
CPASS - Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé	5-4
Informations pratiques	5-4
Exercice professionnel	5-4
Département, écoles et centres	5-5
<b>PROGRAMMES</b>	
1-450-5-0 Année préparatoire au doctorat en médecine	5-9
1-450-1-0 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine (M.D.)	5-10
1-500-1-0 Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)	5-14
1-320-1-8 Actualisation de formation en nutrition	5-16
1-320-1-0 Baccalauréat spécialisé en nutrition (B. Sc.)	5-16
1-751-1-8 Actualisation de formation en audiologie	5-18
1-752-1-8 Actualisation de formation en orthophonie	5-18
1-752-1-0 Baccalauréat spécialisé en orthophonie (B. Sc.)	5-19
1-740-1-1 Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) (B. Sc.)	5-19
1-745-1-1 Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) (B. Sc.)	5-20
1-484-1-0 Baccalauréat spécialisé en sciences biomédicales (B. Sc.)	5-22
1-530-1-0 Baccalauréat spécialisé en neurosciences (B. Sc.)	5-25
1-465-1-1 Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)	5-27
1-468-1-0 Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.)	5-30
1-483-2-0 Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés	5-30
1-540-7-0 Module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale	5-31

Information à jour le 5 septembre 2017

## FACULTÉ DE MÉDECINE

## INTRODUCTION

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre l'enseignement de 1<sup>er</sup> cycle en médecine à 1 203 étudiants, en sciences de la santé (nutrition, audiologie, orthophonie, ergothérapie et physiothérapie) à 1 151 étudiants et en sciences fondamentales (sciences biomédicales, neurosciences, microbiologie et immunologie) à 539 étudiants. Elle offre une formation de résidence dans plus de 80 programmes agréés à plus de 1390 étudiants. La Faculté de médecine de l'Université de Montréal offre également une formation en médecine légale et en médecine d'expertise. Elle abrite aussi une large mission de formation scientifique aux cycles supérieurs dans différents domaines pertinents à la santé (1 554 étudiants de deuxième et troisième cycles).

Pour poursuivre sa vocation d'enseignement et de recherche, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal compte sur un large réseau d'unités de médecine familiales, d'écoles, de centres hospitaliers universitaires, de centres affiliés universitaires et d'instituts universitaires et un grand nombre de milieux de stages pour couvrir tout l'éventail de formation des étudiants et encourager la recherche qu'elle soit fondamentale, clinique, appliquée, évaluative ou interdisciplinaire. Ces institutions sont pour la plupart regroupées en Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Enfin, 399 professeurs, 113 professeurs associés, sept professeurs invités, 61 professeurs-chercheurs, 79 professeurs sous octroi et 3239 professeurs de clinique assurent actuellement, à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, une formation de qualité qui lui vaut une place de première importance au pays.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

www.med.umontreal.ca

	Bureau	Tél. : 514-
Secrétariat Pavillon Roger-Gaudry	P-408	343-6267
Département d'anesthésiologie et médecine de la douleur Pavillon Roger-Gaudry	S-712	343-6466
Département de biochimie et de médecine moléculaire Pavillon Roger-Gaudry	D-360	343-6374
Département de chirurgie Pavillon Roger-Gaudry	S-749	343-7040
Département de médecine Pavillon Roger-Gaudry	S-759	343-5931
Département de médecine de famille et de médecine d'urgence Pavillon Roger-Gaudry	N-910	343-6497
Département de microbiologie, infectiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-623	343-6273
Département de nutrition 2405 Ch. de la Côte Ste-Catherine	1204	343-6398
Département d'obstétrique-gynécologie CHU Sainte-Justine	4807	345-4707
Département d'ophtalmologie Pavillon Roger-Gaudry	S-700	343-7094
Département de pathologie et biologie cellulaire Pavillon Roger-Gaudry	N-535	343-6294
Département de pédiatrie CHU Sainte-Justine	7955	345-4673

Département de pharmacologie et physiologie Pavillon Roger-Gaudry	S-436 2139	343-6329
Département de psychiatrie et addictologie Pavillon Roger-Gaudry	S-750	343-7755
Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire Pavillon Roger-Gaudry	S-716	343-5855
École d'orthophonie et d'audiologie Pavillon 7077 avenue du Parc	3001-01	343-7645
École de réadaptation Pavillon 7077 avenue du Parc	403-F	343-6417

## COORDONNÉES POUR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Programme de baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire		
Programme de baccalauréat en bio-informatique <i>Voir Département de biochimie et de médecine moléculaire, Faculté des arts et sciences</i>		
Programmes de génie biomédical Pavillon Paul-G.-Desmarais	1111	343-6347
Programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie Pavillon Roger-Gaudry	P-615	343-6275
Programme de baccalauréat en neurosciences Pavillon Paul-G.-Desmarais	2120	343-6361
Programme de baccalauréat en sciences biomédicales Pavillon Roger-Gaudry www.biomed.umontreal.ca	N-422	343-6111 poste 4243

## DIRECTION

## Doyenne : Hélène Boisjoly

## Vice-doyens

Christian Baron, recherche et développement  
Pierre Bourgouin, sciences cliniques, exécutif et réseau  
Marie-Josée Dupuis, études médicales postdoctorales  
Geneviève Grégoire, études médicales de 1<sup>er</sup> cycle  
Daniel Lajeunesse, sciences fondamentales  
Tony Leroux, sciences de la santé  
Mario Talajic, affaires professorales, développement pédagogique et professionnel

## Vice-doyens associés

Louise Demers, sciences de la santé - réadaptation  
Marie-Hélène Girouard, Campus de l'Université de Montréal en Mauricie  
Josette Noël, vie étudiante, Volet Sciences fondamentales et études supérieures  
Bryna Shatenstein, sciences de la santé - nutrition  
Natacha Trudeau, sciences de la santé - orthophonie et audiologie  
Ramses Wassef, vie étudiante, Études médicales et sciences de la santé et Directeur du BAER

**DIRECTIONS ET BUREAUX**

Marie-Josée Bédard, adjointe à la planification des épreuves  
 Moïse Bendayan, directeur de l'année préparatoire  
 Geneviève Bouchard, directrice du cabinet de la doyenne, directrice des communications et relations internationales  
 Vanessa Chaillou, conseillère principale en développement  
 Pierre Drolet, directeur, Centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques  
 Vincent Dumez, codirecteur, collaboration et partenariat patient  
 Guy Gagnon, responsable du bureau des services technologiques  
 François Gobeil, directeur des stages à option et de la transformation de l'externat  
 Vincent Jobin, directeur, développement professionnel continu  
 Jeannine Kassis, directrice des années précliniques  
 Carole Lambert, vice-doyenne adjointe, support pédagogique  
 Paule Lebel, codirectrice, collaboration et partenariat patient  
 Sylvie Monier, services administratifs  
 Josette Noël, secrétaire de faculté  
 Stéphane Ouellet, directeur, programme études médicales  
 Antoine Payot, directeur, Bureau de l'éthique clinique  
 Stéphanie Raymond-Carrier, directrice Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé  
 Josée Veronneau, directrice, ressources humaines  
 Mélanie Vincent, directrice de l'externat

**Adjoints**

Sylvie Beaudoin, coordonnatrice du développement professionnel continu  
 À pourvoir, études médicales de 1er cycle  
 Fannie Calille, responsable des services administratifs Campus Mauricie  
 Nadia Catellier, affaires professorales et développement pédagogique et professionnel  
 Isabelle Duchesnay, vie étudiante et vie facultaire  
 Marie-Hélène Fortin, études médicales de 1er cycle  
 Marie Galibois, études médicales postdoctorales  
 Martine Jalbert, vice-décanat exécutif  
 Mylène Joly, développement professionnel continu  
 François L'Heureux, recherche et développement  
 François Robichaud, sciences fondamentales et sciences de la santé

**Direction des départements et écoles de la Faculté**

Département d'anesthésiologie : Pierre Beaulieu  
 Département de biochimie et médecine moléculaire : Luc DesGroseillers  
 Département de chirurgie : Michel Carrier  
 Département de médecine : François Madore  
 Département de médecine de famille et médecine d'urgence : Nathalie Caire Fon  
 Département de microbiologie, infectiologie et immunologie : Hugo Soudeyns  
 Département de neurosciences : Patrick Cossette  
 Département de nutrition : Bryna Shatenstein  
 Département d'obstétrique-gynécologie : Line Leduc  
 Département d'ophtalmologie : Isabelle Hardy  
 Département de pathologie et biologie cellulaire : Louis Gaboury  
 Département de pédiatrie : Jean-Yves Frappier  
 Département de pharmacologie et physiologie : Jean-Philippe Gratton  
 Département de psychiatrie : François Léspérance  
 Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire : Gilles Soulez  
 École d'orthophonie et d'audiologie : Natacha Trudeau  
 École de réadaptation : Louise Demers

**Direction de l'enseignement universitaire dans les établissements affiliés à l'Université de Montréal**

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Nathalie Beaulieu  
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Christine Boutin  
 Institut de cardiologie de Montréal : Serge Doucet  
 Institut Philippe-Pinel de Montréal : Yves Côté  
 CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal : Sylvie Simard  
 CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Alain Bonnardeaux  
 CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : Marc Giasson  
 CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Roger Guimond  
 CISSS de Laval : Christian Croteau  
 CISSS des Laurentides : France Dumont

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue : Annie Léger  
 CISSS de la Gaspésie : Jean St-Pierre  
 CISSS de Lanaudière : (vacant)  
 CISSS de la Montérégie-Centre : Jacques Philippe Faucher  
 CISSS de la Montérégie Est : Lucie Potvin  
 CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Sharon Hatcher

**Direction de la recherche dans les établissements affiliés à l'UdeM**

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitou  
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Jacques Michaud  
 CSSS de Chicoutimi : Daniel Gaudet  
 CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : André Poirier  
 CSSS de Laval - Hôpital Cité-de-la-santé : À venir  
 Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal : poste à pourvoir  
 Hôpital Maisonneuve-Rosemont : Denis-Claude Roy  
 Hôpital Rivière-des-Prairies : Gilles Côté  
 Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif  
 Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal : Lise Poissant  
 Institut Philippe-Pinel : Gilles Côté  
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville  
 Institut universitaire en santé mentale de Montréal : Sonia Lupien

**Direction de centres, groupes et instituts de recherche**

Centre de pharmacogénomique Beaulieu-Saucier de l'Université de Montréal à l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif  
 Centre de recherche du CSSS de Trois-Rivières (CHRTR) : Roger Guimond  
 Centre de recherche du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Denis-Claude Roy  
 Centre de recherche du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : poste à pourvoir  
 Centre de recherche de l'Institut de cardiologie de Montréal : Jean-Claude Tardif  
 Centre de recherche Interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) : Bonnie Swaine et Eva Kehayia  
 Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel : Stéphane Guay  
 Centre de recherche de l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal : Sylvie Belleville  
 Centre de recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) : Vincent Poitou  
 Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine : Alain Moreau  
 Centre de recherche du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martin Fortin  
 Groupe d'étude des protéines membranaires (GÉPROM) : Derek Bowie  
 Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC) : Richard Robitaille  
 Groupe de recherche en science et technologies biomédicales (GRSTB) : Michael D. Buschmann  
 Groupe de recherche universitaire sur le médicament (GRUM) : Denis de Blois et Gerardo Ferbeyre  
 Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) : Tarik Möröy  
 Institut de recherche en immunologie et en oncologie (IRIC) : Michel Bouvier

**Direction de programmes d'études médicales et paramédicales de 1er cycle (B. Sc., M. D.)**

Études médicales de 1er cycle : Stéphane Ouellet  
 Année préparatoire : Moïse Bendayan  
 Années précliniques : Jeannine Kassis  
 Externat et stages : Mélanie Vincent et François Gobeil  
 Audiologie : François Champoux  
 Biochimie et médecine moléculaire : Pascal Chartrand  
 Ergothérapie : Lise Poissant  
 Microbiologie et immunologie : France Daigle  
 Neurosciences : Nicole Leclerc  
 Nutrition : Louise St-Denis  
 Orthophonie : Andrea Macleod  
 Physiothérapie : Sylvie Nadeau  
 Sciences biomédicales : Jean-François Gauchat

**Direction de programmes d'études supérieures (D.É.S.S, M. Sc., Ph. D.)**

Audiologie (M.P.A.) : François Champoux  
 Biochimie : Luis Rokeach  
 Bio-informatique : Luis Rokeach  
 Biologie moléculaire : Richard Bertrand  
 Ergothérapie : Lise Poissant

Génie biomédical : Alain Vinet  
 Médecine d'assurance et d'expertise médico-légale : à pourvoir  
 Médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé : à pourvoir  
 Microbiologie et immunologie, virologie et immunologie : George Szatmari  
 Mobilité et posture : Hubert Labelle  
 Neurosciences : Pierre-Paul Rompré  
 Nutrition : à pourvoir  
 Orthophonie (M.P.O.) : Andrea Macleod  
 Pathologie et biologie cellulaires : à pourvoir  
 Perfusion extracorporelle : Louis Perreault  
 Pharmacologie : René Cardinal  
 Pharmacologie clinique : Guy Rousseau  
 Physiologie moléculaire, cellulaire et intégrative : Réjean Couture  
 Physiothérapie : Sylvie Nadeau  
 Sciences biomédicales : Yahye Merhi  
 Sciences de la réadaptation : Johanne Filiatrault

#### **Directeur du programme d'études postdoctorales (D.É.P.D.)**

Biochimie clinique : Pierre Allard

#### **Directeurs de programmes d'études médicales postdoctorales (D.É.S.)**

Anatomo-pathologie : Danh Tran-Thanh  
 Anesthésiologie : Jean-Sébastien Lebon  
 Biochimie médicale : Nadine Kadri  
 Cardiologie chez l'adulte : Hung Q. Ly  
 Cardiologie chez l'enfant : Myriam Brassard  
 Cardiologie d'intervention adulte : Jean-François Tanguay  
 Cardiopathies congénitales adultes : Annie Dore  
 Chirurgie cardiaque : Denis Bouchard  
 Chirurgie générale : Pierre Dubé  
 Chirurgie orthopédique : Patrick Lavigne  
 Chirurgie pédiatrique : Michel Lallier  
 Chirurgie plastique : Dominique Tremblay  
 Chirurgie thoracique : Jocelyne Martin  
 Chirurgie vasculaire : Stéphane Elkouri  
 Compétence avancée en médecine d'urgence : Martin Vincent  
 Compétence avancée en médecine des toxicomanies : Michel Brabant  
 Compétence avancée en soins palliatifs : Andréanne Côté  
 Dermatologie : Mélissa Saber  
 Échographie cardiaque : Arsène Basmadjian  
 Électrophysiologie cardiaque : Laurent Macle  
 Endocrinologie et métabolisme chez l'adulte : Andrée Boucher  
 Endocrinologie et métabolisme chez l'enfant : Rachel Scott  
 Endocrinologie gynécologique de la reproduction et infertilité : Roland Antaki  
 Fondements chirurgicaux : Lucas Sidéris  
 Gastroentérologie chez l'adulte : Judy Dorais  
 Gastroentérologie chez l'enfant : Valérie Marchand  
 Génétique médicale : Aspasia Karalis  
 Gériatrie : Josée Filion  
 Gérotopsychiatrie : Isabelle Paquette  
 Greffe de cellules hématopoïétiques : Silvy Lachance  
 Hématologie chez l'adulte : Silvy Lachance  
 Hématologie et oncologie pédiatrique : Caroline Laverdière  
 Hépatologie adulte : Catherine Vincent  
 Immunologie clinique et allergie chez l'adulte : Jean Paradis  
 Immunologie clinique et allergie chez l'enfant : Anne Des Roches  
 Immunologie clinique pédiatrique : Élie Haddad  
 Maladies infectieuses : Danielle Rouleau  
 Maladies infectieuses chez l'enfant : Julie Autmizguine  
 Médecine de famille : Isabelle Tardif  
 Médecine de la douleur : Aline Boulanger  
 Médecine de l'adolescence : Danielle Taddeo  
 Médecine de soins intensifs chez l'adulte : Jean-Gilles Guimond  
 Médecine de soins intensifs chez l'enfant : Karen Harrington  
 Médecine du travail : Louis Patry  
 Médecine d'urgence pédiatrique : Benoit Carrière  
 Médecine d'urgence spécialisée : Pierre Désaulniers

Médecine interne - tronc commun : Claude Poirier  
 Médecine interne générale : Michèle Mahone  
 Médecine maternelle et foetale : Lucie Morin  
 Médecine néonatale et périnatale : Ahmed Moussa  
 Médecine nucléaire : Alphonse Tran  
 Médecine physique et réadaptation : Bich-Han Nguyen  
 Microbiologie médicale et infectiologie : Danielle Rouleau  
 Néphrologie chez l'adulte : Jean Éthier  
 Néphrologie chez l'enfant : Véronique Phan Cong  
 Neurochirurgie : Louis Crevier  
 Neurologie chez l'adulte : Nicolas Jodoin  
 Neurologie chez l'enfant : Philippe Major  
 Neuroradiologie interventionnelle : David Landry  
 Obstétrique et gynécologie : Lynda Hudon  
 Oncologie gynécologique : Béatrice Cormier  
 Oncologie médicale : Jean-Luc Dionne  
 Ophtalmologie : Emilie Goodyear  
 Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale : François Lavigne  
 Pédiatrie - tronc commun : Catherine Hervouet-Zeiber  
 Pédiatrie de la maltraitance : Anne-Claude Bernard-Bonnin  
 Pédiatrie du développement : Robert Dubé  
 Pédiatrie générale : Catherine Hervouet-Zeiber  
 Pneumologie chez l'adulte : Thomas Vandemoortele  
 Pneumologie chez l'enfant : The Thanh Diem Nguyen  
 Programme de cliniciens-chercheurs : Jacques Lacroix  
 Psychiatrie : Anne-Marie Bouchard  
 Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent : Marie-Pier Larrivée  
 Psychiatrie légale : Jocelyne Brault  
 Radiologie diagnostique : Chantale Lapierre  
 Radio-oncologie : Giuseppina Laura Masucci  
 Reconstruction articulaire de la hanche et du genou : Pascal Venditelli  
 Rhumatologie chez l'adulte : Édith Villeneuve  
 Santé publique et médecine préventive : Catherine Dea

#### **Établissements affiliés à l'Université de Montréal**

##### **CHU - Centres hospitaliers universitaires**

Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)  
 Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine (CHU Sainte-Justine)

##### **IU - Instituts universitaires**

Centre Jeunesse de Montréal  
 Centre de réadaptation en dépendance de Montréal  
 Institut de Cardiologie de Montréal (ICM)  
 Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM)  
 Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM)

##### **CAUR - Centres affiliés universitaires régionaux**

Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)  
 CIUSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
 CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec  
 CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal  
 CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal  
 CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal  
 CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec  
 CISSS de Laval  
 CISSS de Lanaudière  
 CISSS des Laurentides  
 CISSS de la Montérégie-Centre  
 CISSS de la Montérégie-Est

##### **Autres**

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)  
 Institut Philippe-Pinel de Montréal  
 Regroupement des centres de réadaptation Alternatives, Domrémy-Montréal, Préfontaine

## RUIS – RÉSEAU UNIVERSITAIRE INTÉGRÉ DE SANTÉ DE L'UDEM

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-723  
Téléphone : 514-343-6450  
Télécopieur : 514-343-2296

Le Réseau universitaire intégré de santé est un organisme regroupant la direction des facultés de médecine, des sciences infirmières, de pharmacie, de médecine dentaire, la direction des établissements affiliés et ceux du territoire désigné au RUIS de l'UdeM. Ce Réseau vise à favoriser la concertation, la complémentarité et l'intégration des missions de soins, d'enseignement et de recherche des établissements situés sur le territoire du RUIS. La présidence du RUIS est désormais assumée par le président-directeur général du CHU. La vice-présidence est assurée conjointement par le doyen de la Faculté de médecine (ex officio) et deux présidents-directeurs généraux élus par le comité directeur. Le président est actuellement le président-directeur général du CHUM, Fabrice Brunet et les vice-présidents sont la doyenne de la Faculté de médecine, Hélène Boisjoly, le PDG du CISSS des Laurentides, Jean-François Foisy et la PDG du CIUSSS du centre-sud de l'île de Montréal, Sonia Bélanger.

### Membres du comité directeur du RUIS

Les présidents-directeurs généraux des hôpitaux d'enseignement, des instituts, des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS)  
CHUM et CHU Sainte-Justine : Fabrice Brunet  
Institut de cardiologie de Montréal : Denis Roy  
Institut Philippe-Pinel de Montréal : Renée Fugère  
CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal : Sonia Bélanger  
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal : Pierre Gfeller  
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec : Martin Beaumont  
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal : Yvan Gendron  
CISSS de Laval : Caroline Barbir  
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Martine Couture  
CISSS des Laurentides : Jean-François Foisy  
CISSS de la Montérégie-Centre : Richard Deschamps  
CISSS de Lanaudière : Daniel Castonguay  
CISSS de la Montérégie-Est : Louise Potvin  
Les représentants de l'Université de Montréal  
Doyenne - Faculté de médecine : Hélène Boisjoly  
Vice-doyen exécutif et réseau - Faculté de médecine : Pierre Bourgouin  
Vice-doyen recherche et développement - Faculté de médecine : Christian Baron  
Doyenne - Faculté des sciences infirmières : Francine Ducharme  
Doyenne - Faculté de pharmacie : Lyne Lalonde  
Faculté de médecine dentaire : Renée Delaquis, administratrice exerçant les fonctions de doyenne

## CPASS – CENTRE DE PÉDAGOGIE APPLIQUÉE AUX SCIENCES DE LA SANTÉ

Direction/Coordination : Stéphanie Raymond Carrier  
Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau Y-200  
Téléphone : 514-343-7864

Le CPASS a pour mission de soutenir et de stimuler le développement de la Faculté de médecine en tant que chef de file de la formation de professionnels de la santé reconnus pour leur haut niveau de compétence et leur engagement face aux besoins de santé de la société. Le CPASS a, entre autres, des fonctions de formation en pédagogie de recherche, d'évaluation des apprentissages et des enseignements, d'innovation et de diffusion. Ces membres peuvent, le cas échéant, exercer des fonctions d'expertise-conseil en pédagogie.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Certificat médical

Tout étudiant qui est appelé à faire des stages en milieu hospitalier doit fournir au préalable un certificat médical attestant qu'il a subi un examen général ainsi que certains tests de laboratoire.

### Soutien financier

L'Université de Montréal, par l'entremise du bureaux de l'aide financière des Services aux étudiants, offre conseil et soutien financier. De l'aide financière ponctuelle est aussi disponible par l'entremise du BAER de la Faculté de médecine.

### Bureau d'aide aux étudiants et aux résidents (BAER)

Ramses Wassef, directeur  
Isabelle Duchesnay, adjointe  
Téléphone : 514-343-6603

Le BAER accueille les étudiants et les résidents en difficulté du programme de médecine afin de clarifier avec eux la situation problématique, de désigner les pistes de solution et de les aider à trouver les ressources pertinentes. Il est composé de professeurs de la Faculté de médecine.

## EXERCICE PROFESSIONNEL

### A) Médecine

#### 1- Immatriculation au Collège des médecins du Québec

Une fois admis par la faculté, l'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine au Québec doit être immatriculé au Collège des médecins du Québec selon la loi médicale du Québec.

L'étudiant peut obtenir le texte de la loi médicale du Québec et les règlements du Bureau provincial de médecine en s'adressant au :  
Collège des médecins du Québec, Bureau du secrétaire  
1250 Boulevard René-Lévesque O, Bureau 3500  
Montréal, QC H3B 0G2  
Téléphone : 514-933-4441

L'étudiant qui se destine à l'exercice de la médecine dans une autre province doit s'informer des conditions d'admission à l'étude dans cette province et s'y conformer avant de commencer ses études médicales.

#### 2- Exercice de la médecine au Québec

L'exercice de la médecine est de juridiction provinciale. À cet effet, il existe dans chaque province un collège des médecins, seul autorisé à décerner le permis d'exercice de la médecine. Le diplôme de docteur en médecine ne donne pas droit en soi d'exercer la médecine au Québec. Le candidat obtient un permis d'exercice de la médecine après avoir satisfait aux conditions et règlements du Collège des médecins du Québec, du Code des professions et de la Loi médicale.

#### 3- Certificat de spécialiste octroyé par le Collège des médecins du Québec

Depuis 1948, le Collège des médecins du Québec a le pouvoir de faire abroger, modifier et exécuter des règlements en vue de décerner des certificats de spécialiste aux médecins dont la formation et les études spécialisées dans une branche de la médecine répondent aux exigences du Collège, du Code des professions et de la Loi médicale.

Pour tout renseignement concernant l'obtention d'un certificat de spécialiste, s'adresser au Service des études médicales du Collège des médecins du Québec.

#### 4- Le Conseil médical du Canada

Les titulaires d'un diplôme d'une école de médecine agréée par le Liaison Committee on Medical Education (LCME), au Canada ou aux États-Unis, ou par la Commission on Osteopathic College Accreditation of the American Osteopathic Association (COCAAO), qui ont effectué leur formation postdoctorale aux États-Unis doivent remplir les conditions imposées par le Collège des médecins du Québec pour être autorisés à pratiquer la médecine au Québec. Ils doivent notamment être titulaires d'un diplôme délivré au Canada ou aux États-Unis, par une école de médecine agréée par le LCME ou par la COCAAO et avoir effectué une formation médicale postdoctorale au Canada dans un programme agréé par le Collège des médecins de famille du Canada ou le Collège Royal

des médecins et chirurgiens du Canada.

La durée requise de cette formation médicale postdoctorale varie selon la spécialité concernée.

Le candidat qui aspire au permis d'exercice de la médecine au Québec et qui est titulaire d'un diplôme de docteur en médecine d'une université située dans une autre province au Canada, doit satisfaire aux conditions préalables suivantes :

- Formation postdoctorale en médecine de famille (2 ans), conformément aux exigences de formation du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) ou dans une autre spécialité, du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal);
- Réussite à l'examen de médecine de famille du CMFC ou dans une autre spécialité du Collège royal;
- Dépôt de la licence du Conseil médical du Canada (LCMC);
- Participation à l'activité de formation ALDO-Québec;
- Connaissance du français;
- Dépôt des documents requis et paiement des frais exigés.  
Pour information, l'étudiant peut s'adresser au :  
Conseil médical du Canada, Bureau du Registraire  
1867 Alta Vista Drive, Ottawa (Ontario) K1G 3H7

#### **B) Nutrition-Diététique**

L'exercice de la diététique dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Les titulaires du baccalauréat ès sciences (nutrition) sont admissibles au permis émis par cet Ordre.

#### **C) Ergothérapie**

L'exercice de l'ergothérapie est régi par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Le permis d'exercice est délivré, entre autres, aux titulaires d'un M. Sc. en ergothérapie de l'Université de Montréal.

#### **D) Orthophonie et Audiologie**

L'exercice de l'orthophonie et de l'audiologie dans la province de Québec est régi par le code des professions sous l'autorité de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.

#### **E) Physiothérapie**

L'exercice de la physiothérapie est régi par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec. Le permis d'exercice est délivré par cet Ordre, entre autres, aux titulaires d'un M. Sc. en physiothérapie de l'Université de Montréal. À partir de l'automne 2018, le certificat médical ne sera plus exigé, mais le programme de vaccination demeure.

### **DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIOLOGIE ET MÉDECINE DE LA DOULEUR**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-712  
Téléphone : 514-343-6466  
Télécopieur : 514-343-6961  
www.anesth.umontreal.ca

Le Département universitaire d'anesthésiologie et médecine de la douleur regroupe plus de 165 professeurs répartis dans 14 milieux d'enseignement. Ces professeurs offrent des services cliniques spécialisés et surspécialisés dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université, contribuent à la formation des futurs médecins (stage à l'externat I) et des résidents de la spécialité. Ils participent en outre activement à différents programmes de recherche selon leurs expertises et leurs intérêts académiques.

Les étudiants en troisième ou quatrième année de l'externat sont appelés à effectuer un stage de cinq jours en anesthésiologie. L'atelier préstage et le stage lui-même ont pour but de permettre à l'étudiant de mieux comprendre le rôle de l'anesthésiologiste tant en salle d'opération qu'en dehors du bloc opératoire et de parfaire certaines habiletés essentielles (l'accès intraveineux, l'intubation endotrachéale, la réanimation cardiopulmonaire, par exemple).

### **DÉPARTEMENT DE BIOCHIMIE ET DE MÉDECINE MOLÉCULAIRE**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau D-360  
Téléphone : 514-343-6374

Télécopieur : 514-343-2210  
www.biochimie.umontreal.ca

Le Département de biochimie et de médecine moléculaire offre des programmes d'études conduisant aux baccalauréats spécialisés en biochimie et médecine moléculaire et en bio-informatique. Chacun de ces programmes procure une formation scientifique multidisciplinaire qui permet aux étudiants de développer des compétences de base et spécialisées dans des domaines de hautes technologies. Reposant sur la compétence d'un corps professoral à la fine pointe de la recherche biomédicale, biotechnologique et bio-informatique, ces programmes préparent les étudiants aussi bien pour le marché du travail que pour des programmes d'études supérieures. Les secteurs d'activités faisant appel aux biochimistes et aux bio-informaticiens incluent, entre autres : l'industrie pharmaceutique, biotechnologique et agro-alimentaire, les établissements de santé, les centres de recherche en sciences de la vie, de même que les institutions d'enseignement.

Le Baccalauréat spécialisé en biochimie et médecine moléculaire permet l'acquisition d'une solide formation tant théorique que pratique en biochimie, biologie et chimie, ces deux dernières disciplines étant essentielles à la compréhension et à la pratique de la biochimie moderne. Cette formation de base, incluant la biologie moléculaire et structurale ainsi que la génétique moléculaire, est complétée par des cours d'intégration dans les trois orientations du programme (Biochimie, Médecine moléculaire, Génétique et génomique humaine) qui permettent d'approfondir les bases moléculaires du vivant et de la médecine par l'étude de la biologie cellulaire, de la physiologie moléculaire, de la génomique médicale et des mécanismes moléculaires des maladies.

Le Baccalauréat spécialisé en bio-informatique permet l'acquisition d'une solide formation de base en informatique, mathématique, en sciences de la vie et en génomique. Des cours spécialisés en bio-informatique assurent l'intégration des notions fondamentales de ces diverses disciplines, ce qui permet l'application des méthodes informatiques et mathématiques à l'étude du vivant.

Puisque la biochimie et la bio-informatique sont des disciplines en perpétuelle évolution, le contenu des programmes d'études est révisé régulièrement afin d'offrir aux étudiants la meilleure formation scientifique possible, tout en tenant compte des attentes des milieux sociaux et industriels.

### **DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-749  
Téléphone : 514-343-7040  
Télécopieur : 514-343-5785  
www.chirurgie.umontreal.ca

Le Département de chirurgie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a comme mission principale l'enseignement de la chirurgie, la recherche dans les domaines reliés à la chirurgie, ainsi que le développement et l'évaluation des technologies. Il est donc impliqué dans les programmes d'enseignement prégradué ainsi que de spécialisation chirurgicale : chirurgie générale, orthopédie, chirurgie plastique et reconstructive, urologie, Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale, neurochirurgie, chirurgie cardiaque, chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique et chirurgie pédiatrique.

### **DÉPARTEMENT DE MÉDECINE**

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-759  
Téléphone : 514-343-5931  
Télécopieur : 514-343-7089  
www.deptmed.umontreal.ca

Le Département assure la formation optimale de médecins spécialistes et de scientifiques, contribue à l'éducation d'étudiants d'autres départements, instituts et facultés et maintient la compétence des professionnels de la santé. Il assume ainsi ses responsabilités pour que des soins de qualité soient donnés à la population.

La recherche effectuée au Département vise le progrès des connaissances dans les sciences cliniques et fondamentales et leur application aux problèmes de santé, et favorise le développement et l'évaluation de méthodes nouvelles pour la prévention et le traitement des maladies. La recherche individuelle et la recherche interdisciplinaire sont encouragées de plein droit.

Le soutien des professeurs au fonctionnement de l'institution et leur présence sur la scène nationale et internationale dans tous les aspects de la vie universitaire complètent la mission du Département.

### DÉPARTEMENT DE MÉDECINE DE FAMILLE ET DE MÉDECINE D'URGENCE

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-711  
Téléphone : 514-343-6497  
Télécopieur : 514-343-2258  
www.medfam.umontreal.ca

Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé de la population du Québec et de l'ensemble de la communauté internationale, par ses activités cliniques, de recherche et d'enseignement dans le champ de la médecine de famille, de la médecine d'urgence et des soins de première ligne. Le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence offre un programme de résidence en médecine familiale d'une durée minimale de deux ans ainsi que des programmes de compétences avancées d'un an dans les secteurs de la médecine d'urgence, de la gériatrie, et des soins palliatifs. Il offre aussi un programme de cinq ans en médecine d'urgence spécialisée ainsi qu'un programme de clinicien-chercheur érudit. C'est également ce département qui offre la Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés.

En recherche, le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence a développé une expertise dans les domaines de la communication médecin/patient, de l'évaluation des services de santé et de la diffusion des connaissances dans les pratiques et dans le domaine des problèmes de santé en milieu urbain.

### DÉPARTEMENT DE MICROBIOLOGIE, INFECTIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau P-617  
Téléphone : 514-343-6111 poste 31330  
Télécopieur : 514-343-5701  
microbiologie.umontreal.ca  
tgde-1er-cycle@microim.umontreal.ca

Le Département de microbiologie, infectiologie et immunologie offre un programme d'études conduisant au baccalauréat spécialisé en microbiologie et immunologie. Ce programme interfacultaire de B.Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie est assuré conjointement par le Département de microbiologie, infectiologie et immunologie (Faculté de médecine) et le Département de sciences biologiques (Faculté des arts et des sciences).

Ce programme de formation permet l'enseignement de connaissances de base et avancées en microbiologie (bactériologie, virologie et mycologie) et en immunologie. À ces notions s'ajoutent de solides apprentissages en physiologie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, génétique et biotechnologie. Des notions de microbiologie alimentaire, de microbiologie industrielle, de pathogénèse bactérienne, de génomique microbienne et de microbiologie environnementale sont aussi enseignées. Une caractéristique très importante du programme interfacultaire de B.Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie est l'emphase qui a été mise sur la formation pratique. En effet, notre programme se distingue par le grand nombre de cours théoriques auxquels se rattachent des séances de travaux pratiques en laboratoire. En somme, le programme interfacultaire de B.Sc. spécialisé en microbiologie et immunologie forme et prépare des étudiants tout aussi bien au marché du travail (industriel, pharmaceutique, hospitalier, analyses, certification, environnement) qu'à la recherche fondamentale ou appliquée via la poursuite d'études graduées. L'enseignement repose sur un corps professoral composé, entre autres, de chercheurs fundamentalistes et de médecins cliniciens enseignants.

### DÉPARTEMENT DE NEUROSCIENCES

Pavillon Paul-G-Desmarais  
Bureau 5109  
Téléphone : 514-343-6047  
Télécopieur : 514-343-7972  
neurosciences@umontreal.ca

Le département de neurosciences est un département hybride, département de sciences fondamentales et de sciences cliniques, qui offre un enseignement intégré aux trois cycles d'études en sciences fondamentales, de même qu'un enseignement médical de 1er cycle et post-MD en neurosciences. Il assure le développement des soins, de l'enseignement et de la recherche en neurosciences à la Faculté de médecine pour mieux comprendre les propriétés et les fonctions du système nerveux chez l'humain, qu'elles soient normales ou pathologiques. Le département s'appuie sur l'étude de modèles cellulaires et animaux dans le but d'améliorer les soins aux patients et, ultimement, à la population.

Le département de neurosciences regroupe des équipes qui excellent dans leur domaine et qui se trouvent tant sur le campus de la Faculté de médecine que dans les centres de recherche hors campus. Le département est composé d'une masse critique d'experts en neurosciences fondamentales et cliniques (neurologie et neuropédiatrie) qui sont impliqués dans les divers programmes de formation et de recherche. Le département regroupe les chercheurs en neurosciences du CHUM, du CHU Ste-Justine, du CHU Sacré-Cœur et du Campus (Groupe de recherche sur le système nerveux central; GRSNC), rapprochant ainsi les cliniciens et les fondamentalistes en neurosciences.

Le département offre un baccalauréat en neurosciences sous la responsabilité de la directrice de programme, C. Elaine Chapman. Les étudiants de ce programme reçoivent une formation généraliste en neurosciences biomédicales qui couvre plusieurs domaines : neurosciences moléculaire et cellulaire, neurosciences des systèmes sensoriels et moteurs (neurosciences intégratives), neurosciences cognitives, neurosciences du comportement et neurosciences computationnelles. Cette formation comprend des cours théoriques et des travaux pratiques qui permettent aux étudiants d'acquérir les concepts et les méthodes spécifiques aux neurosciences tout en ayant une formation de base en biologie, biochimie et génétique.

Le département offre des programmes de maîtrise et de doctorat en neurosciences ainsi qu'un microprogramme en neurosciences. Ces programmes d'études supérieures sont sous la responsabilité du directeur du programme des études de 2e et de 3e cycle en neurosciences, Pierre-Paul Rompré.

Le département participe aux études médicales postdoctorales et propose les programmes de résidence aux spécialités en neurologie chez l'adulte et de neurologie chez l'enfant. Ces programmes sont dirigés par les directeurs de programmes Nicolas Jodoin (résidence en neurologie chez l'adulte) et Philippe Major (résidence en neurologie chez l'enfant) sous la responsabilité pédagogique du vice-décanat aux études médicales postdoctorales.

### DÉPARTEMENT DE NUTRITION

Pavillon Liliane-de-Stewart  
Bureau 1204  
Téléphone : 514-343-6398  
Télécopieur : 514-343-7395  
www.nutrition.umontreal.ca

Le Département de nutrition est relié à la Faculté de médecine, ce qui lui confère un mandat fortement axé sur la santé. Créé en 1942 sous le nom d'Institut de diététique et de nutrition, il a été constitué en Département en avril 1974. Sa mission consiste à former des spécialistes de la nutrition, envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. C'est un département en sciences de la santé et, de ce fait, il assume la responsabilité de l'enseignement et de la recherche en nutrition à la Faculté de médecine et à l'Université. C'est aussi une école professionnelle de diététique, et à ce titre, il dispense un programme complet de 1er cycle, incluant un cheminement honor qui conduit à l'obtention du permis de pratique. Le département offre également deux programmes de maîtrise professionnelle, un avec travail dirigé, l'autre avec stage, en plus d'une maîtrise en recherche, d'un doctorat en nutrition et d'activités de formation continue. Enfin, le département offre un programme d'actualisation de formation en nutrition pour les professionnels formés à l'étranger.

Notre département est le seul au Canada qui soit doté d'une Clinique universitaire de nutrition qui, en plus d'offrir des services professionnels à la communauté, répond à la mission d'enseignement et de recherche auprès des étudiants. Extenso, le Centre

de référence en nutrition de l'Université de Montréal, de même que Transnut, Centre en lien avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur la transition nutritionnelle et le développement, exercent leurs activités sur le campus.

### DÉPARTEMENT D'OBSTÉTRIQUE-GYNÉCOLOGIE

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine  
3175, ch. de la Côte-Sainte-Catherine  
4e étage, bloc 8, Bureau 4807  
Téléphone : 514-345-7708  
Télécopieur : 514-345-4648  
www.deptobs gyn.umontreal.ca

Le Département universitaire a été créé par une décision du conseil de l'Université de Montréal en décembre 1963 par la fusion du Département d'obstétrique avec le service de gynécologie du Département de chirurgie. La mission du Département est de promouvoir la santé des femmes par la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies reliées au système reproducteur et à la grossesse. Depuis sa création, le Département s'est particulièrement signalé par la qualité de ses programmes d'enseignement aux divers cycles, ses surspécialités et sa formation continue, son innovation pédagogique et son rôle prépondérant dans le domaine de la reproduction au niveau national. Ses activités de recherche s'effectuent en collaboration avec plusieurs départements de l'Université de Montréal ainsi qu'avec des partenaires nationaux et internationaux.

### DÉPARTEMENT D'OPHTALMOLOGIE

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-700  
Téléphone : 514-343-7094  
Télécopieur : 514-343-5790  
www.ophtalmologie.umontreal.ca

La mission du Département d'ophtalmologie est essentiellement une mission d'excellence en enseignement, en recherche et en distribution de soins ultraspécialisés.

Le Département offre un enseignement de la plus haute qualité. Cet enseignement s'adresse aux étudiants du programme de médecine, du programme de résidence en ophtalmologie et de celui des autres spécialités, notamment médecine familiale, neurologie, plastie. Il assure également la formation en surspécialité (fellowship) et en études graduées et post-graduées. De plus, le Département organise diverses activités de formation continue à l'intention de son corps professoral, des médecins spécialistes, des médecins omnipraticiens et du personnel paramédical.

Le Département d'ophtalmologie favorise aussi la recherche clinique et fondamentale et stimule l'esprit de recherche chez les étudiants et les professeurs. Il exerce également un rôle important dans l'évaluation des technologies nouvelles.

Le Département entend, tout en assurant son propre rayonnement, offrir à la population des soins de la plus haute qualité.

### DÉPARTEMENT DE PATHOLOGIE ET BIOLOGIE CELLULAIRE

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau N-535  
Téléphone : 514-343-6297  
Télécopieur : 514-343-5755  
www.patho.umontreal.ca

Le Département de pathologie et biologie cellulaire se caractérise par sa double vocation, à la fois clinique et fondamentale. Son corps professoral est ainsi composé de professeurs de clinique, de professeurs réguliers universitaires et de chercheurs fondamentalistes et cliniciens. L'enseignement supérieur professionnel est dispensé dans deux programmes accrédités par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada : l'Anatomopathologie et la Neuropathologie. Cet enseignement se concentre principalement dans les centres hospitaliers universitaires (CHUM, CHU Sainte-Justine et CHA : Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

Les programmes de formation de 2e et de 3e cycles de Pathologie et biologie cellulaires accueillent des étudiants dans trois options de recherche : Biologie du cancer,

Biologie cellulaire, Neurosciences. Le département offre également un microprogramme en pathologie moléculaire et médecine personnalisée. De plus, le Département accueille des étudiants de 1er cycle pour des stages d'initiation à la recherche, et des chercheurs postdoctoraux canadiens et étrangers.

Enfin, le Département de pathologie et biologie cellulaire assure l'enseignement de l'anatomie, de l'embryologie microscopique et ultrastructurale, de la biologie cellulaire et moléculaire, de la pathologie et de la cytogénétique à des étudiants en médecine et à ceux des autres programmes facultaires.

### DÉPARTEMENT DE PÉDIATRIE

Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine  
Bureau 7955  
Téléphone : 514-345-4673  
Télécopieur : 514-345-2361  
www.medped.umontreal.ca

Le Département de pédiatrie s'est donné comme mission d'exercer un leadership dans les domaines reliés à la santé et au bien-être des enfants, de la période embryonnaire à la fin de l'adolescence. À cet effet, le Département s'assure que la qualité des soins offerts aux enfants soit continuellement optimisée dans ses départements hospitaliers universitaires affiliés, grâce à un corps professoral de qualité et à un encadrement approprié des stagiaires sous sa responsabilité. En créant un environnement propice à la transmission et à l'application de nouvelles connaissances selon des axes prioritaires centrés sur l'enfant, le Département veut jouer un rôle d'avant-garde en recherche.

Le Département vise la meilleure qualité d'apprentissage à tous les niveaux de formation (niveau de 1er cycle, résidence, stagiaires du niveau des études supérieures) et favorise le développement d'approches novatrices dans l'acquisition des connaissances. Le but ultime de cette démarche pédagogique vise l'excellence de la formation des médecins et une contribution à la formation d'autres professionnels de la santé, en relation avec le bien-être de l'enfant.

### DÉPARTEMENT DE PHARMACOLOGIE ET DE PHYSIOLOGIE

Pavillon Roger-Gaudry, Secrétariat : local S-436  
Pavillon Paul-G.-Desmarais, Secrétariat : local 2139  
Téléphone : 514-343-6329  
Télécopieur : 514-343-2291  
www.pharmacologie-physiologie.umontreal.ca

Le Département de pharmacologie et physiologie a été créé en 2016 afin de regrouper les forces vives en physiologie moléculaire et intégrative et en pharmacologie de la Faculté de médecine. Le Département a pour mission l'enseignement et la recherche dans deux sciences de base complémentaires de la médecine et abrite les programmes d'études en pharmacologie, physiologie et en génie biomédical. La pharmacologie est la science qui s'occupe du devenir des médicaments dans le corps et de leurs effets sur le corps. L'objectif de la pharmacologie est d'améliorer la santé par l'utilisation de médicaments. Pour atteindre cet objectif la pharmacologie s'occupe, en tant que science de base, de la cinétique des médicaments, de la compréhension des mécanismes d'action de la réponse aux médicaments, de la relation structure - activité, et de la découverte de nouveaux médicaments ou de nouvelles cibles pour mieux traiter une maladie. En tant que science appliquée, la pharmacologie clinique s'intéresse à l'utilisation des médicaments et à l'accessibilité aux médicaments afin d'améliorer la qualité de vie de tous les patients. La physiologie a pour objet d'étudier, grâce à une approche multidisciplinaire, les fonctions et les propriétés des organes et des tissus des êtres vivants. Cette discipline, très vaste, couvre la fonction des grands systèmes physiologiques (cardiovasculaire, digestif, endocrinien, nerveux, rénal, reproducteur et respiratoire), de la molécule au corps humain complet. L'étude de la physiologie permet d'effectuer le lien entre les connaissances acquises de la génomique fonctionnelle et de la protéomique, et la fonction des cellules, des organes et de l'organisme entier. De plus, la physiologie permet de faire ce lien dans le contexte des mécanismes patho-physiologiques des organes et de l'organisme entier. Le Département abrite aussi et soutient les programmes de génie biomédical; ce secteur d'activités interdisciplinaires a trait à l'application des concepts et des méthodes de l'ingénierie ainsi que des sciences physiques aux problèmes rencontrés en biologie, en médecine et en sciences de la santé.

Les activités de recherche du Département de pharmacologie et physiologie, en tant que sciences de base, couvrent les domaines suivants : la physiologie-pharmacologie cardiovasculaire, les maladies métaboliques et le vieillissement, la neuropharmacologie, le cancer, l'immunopharmacologie et l'inflammation, la découverte et le développement du médicament. De plus, en tant que sciences appliquées, par le biais de la pharmacologie clinique et du génie biomédical, le Département s'intéresse à l'utilisation rationnelle des médicaments, à la pharmacovigilance et à la pharmacoépidémiologie ainsi qu'au génie tissulaire et biomatériaux, à la biomécanique et à l'ingénierie de la réadaptation, à l'électrophysiologie et à l'imagerie biomédicale.

Le Département de pharmacologie et physiologie joue un rôle majeur dans l'enseignement des 2e et 3e cycles aux programmes de physiologie et génie biomédical et aux programmes de pharmacologie et pharmacologie clinique. En plus des programmes de formation de 2e et de 3e cycles, le Département assure l'enseignement de la pharmacologie et de la physiologie dans plusieurs programmes de 1er cycle tels les programmes d'études médicales, sciences biomédicales, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie et audiologie, nutrition, médecine dentaire, optométrie, kinésiologie, neurosciences, microbiologie-immunologie et génie biomédical.

### DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE ET ADDICTOLOGIE

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-750  
Téléphone : 514-343-7755  
Télécopieur : 514-343-5785  
www.psychia.umontreal.ca

Le Département de psychiatrie et addictologie de l'Université de Montréal regroupe un ensemble de chercheurs et de cliniciens qui dédient leurs activités à l'enseignement, à la recherche et aux soins globaux à la population. Ils travaillent dans les différents centres hospitaliers affiliés à l'Université de Montréal, auxquels nos étudiants et résidents ont accès. Les principaux objectifs du Département consistent à offrir des soins de pointe à la population, à former des médecins spécialistes qui auront acquis l'ensemble des connaissances nécessaires à la pratique des soins spécialisés en psychiatrie et à sensibiliser les futurs médecins de famille à la dimension de la santé mentale dans les différentes situations cliniques qu'ils rencontreront.

Le développement de la recherche est au centre de nos préoccupations puisque celle-ci nous permet de participer activement aux nouvelles découvertes réalisées dans le vaste domaine des sciences psychiques.

L'intégration de la recherche, de l'enseignement et de la clinique demeure une priorité. Le Département souhaite recruter de nouveaux chercheurs et accueillir des stagiaires de tous les milieux dans ses laboratoires. Ses professeurs exercent de nombreuses activités de rayonnement qui se reflètent dans la production d'une multitude d'articles scientifiques, par des interventions dans les médias et des présentations lors de colloques et congrès d'importance. Le Département poursuivra son implication dans les cours de service et maintiendra sa participation active aux grandes orientations de la Faculté.

Le département offre le programme de spécialité médicale en psychiatrie en plus de deux programmes de surspécialité en gérontopsychiatrie et en médecine des toxicomanies. Le département offre également un module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale.

### DÉPARTEMENT DE RADIOLOGIE, RADIO-ONCOLOGIE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE

Pavillon Roger-Gaudry  
Bureau S-716  
Téléphone : 514-343-5855  
Télécopieur : 514-343-6468  
www.radiol.umontreal.ca

Le Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire est responsable de l'enseignement, de la recherche et du rayonnement dans les domaines de la radiologie, radio-oncologie, médecine nucléaire ainsi que des secteurs connexes.

Le Département a une implication importante, déterminante et grandissante dans la formation des futurs médecins. Il est responsable des programmes de spécialités accrédités de médecine nucléaire, neuroradiologie, radiologie diagnostique et radio-oncologie,

dans un environnement professionnel et scientifique qui vise l'excellence. Sa contribution à la formation d'étudiants à la maîtrise et au doctorat fait partie intégrante de la mission du Département.

Le Département s'implique, par divers moyens, dans le maintien de la compétence (formation continue) de ses propres membres, de médecins spécialistes, d'omnipraticiens et d'autres professionnels de la santé. Le développement de nouvelles formules pédagogiques, à tous les niveaux, alliant efficacité pédagogique et économie de moyens est mis de l'avant. Le Département favorise la recherche dans un environnement et des équipes de recherche multidisciplinaires dans les domaines d'intérêt du Département. Il privilégie une approche structurée, assortie de rigueur, de diversité de méthodes et de distance critique, dans une organisation collégiale, transparente, non discriminatoire et propice à l'interdisciplinarité, partout à l'intérieur du réseau des institutions participant à la mission du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire.

Les professeurs et chercheurs du Département œuvrent essentiellement dans le réseau des établissements affiliés ainsi que dans les Centres de recherche affiliés.

### ÉCOLE D'ORTHOPHONIE ET D'AUDIOLOGIE

Pavillon 7077 avenue du Parc  
3e étage, 3001-1  
Téléphone : 514-343-7645  
Télécopieur : 514-343-2115  
www.eoa.umontreal.ca

L'École d'orthophonie et d'audiologie réalise ses activités au sein du secteur des sciences de la santé de la Faculté de médecine. Sa mission universitaire est double. D'abord, l'École offre une formation de 1er et de 2e cycles universitaires qui permet l'accès aux domaines professionnels de l'orthophonie et de l'audiologie. L'École joue également un rôle important dans le maintien et le développement d'activités de recherche relevant du domaine des sciences de la parole, du langage et de l'audition, et du domaine des sciences de la communication humaine et de ses troubles.

L'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal est le plus important centre canadien de formation en orthophonie et en audiologie. Elle offre le seul programme de formation en audiologie au Québec. Le programme de baccalauréat en orthophonie accueille 72 nouveaux étudiants annuellement. Ses programmes aux cycles supérieurs sont les suivants : au 2e cycle, maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.), au 3e cycle, doctorat en sciences biomédicales, option orthophonie ou option audiologie (Ph.D.). L'École offre aussi des études postdoctorales.

Le corps professoral participe activement à l'enseignement professionnel et à la formation à la recherche de ses étudiants. Les professeurs ont également des activités de recherche qui se déroulent soit au sein des équipes intra-muros, soit à la Clinique universitaire en orthophonie et en audiologie, soit dans différents centres de recherche affiliés à l'Université. Les professeurs de l'École sont également reconnus pour leurs publications et leurs communications scientifiques.

Les orthophonistes et les audiologistes sont des professionnels qui s'intéressent aux troubles de la communication humaine. Dans leurs champs d'expertise respectifs et avec les approches qui leur sont propres, les orthophonistes et les audiologistes offrent des services variés visant la prévention de l'apparition de troubles de la parole, du langage et de l'audition. Ils procèdent à l'identification précoce de ces troubles et à leur évaluation, ils travaillent à la rééducation ainsi qu'à la réadaptation des personnes et de leur famille qui en sont affectées. L'ensemble de ces services peut s'adresser à un individu, à un groupe ou à une communauté.

Les audiologistes et les orthophonistes œuvrent dans les différents établissements du réseau de la santé et des services sociaux et en milieu scolaire. Ces professionnels peuvent également exercer en cabinet privé, exercer des fonctions administratives ou poursuivre une carrière en recherche et dans l'enseignement universitaire.

### ÉCOLE DE RÉADAPTATION

Pavillon 7077 avenue du Parc  
4e étage  
Téléphone : 514-343-6416  
Télécopieur : 514-343-2105  
www.readap.umontreal.ca

La mission de l'École de réadaptation vise la formation de professionnels compétents en ergothérapie et en physiothérapie, l'excellence dans le développement de la recherche en sciences de la réadaptation, la formation des futures générations de chercheurs en réadaptation et la formation continue. Actuellement, l'École de réadaptation accueille environ 120 nouveaux étudiants par année en ergothérapie et 100 en physiothérapie, dans un continuum baccalauréat-maîtrise. Elle est l'école avec le plus grand contingent étudiant en réadaptation au Canada. L'École offre plusieurs programmes de formation, au 1er cycle : baccalauréats en sciences de la santé (B.Sc) en ergothérapie et en physiothérapie, au 2e cycle : microprogramme en rééducation périnéale et pelvienne, diplômes d'études spécialisées (D.É.S.S) en ergothérapie et en physiothérapie pour cliniciens en exercices, maîtrises (M.Sc.) en ergothérapie, en physiothérapie et en sciences de la réadaptation et au 3e cycle : doctorat en sciences de la réadaptation (Ph.D). L'École reçoit des stagiaires en recherche et des stagiaires postdoctoraux. Depuis 2014, elle offre également des programmes de qualification en ergothérapie et en physiothérapie pour les professionnels formés à l'étranger.

L'ergothérapeute est un professionnel de la santé qui, par ses interventions vise le développement, l'adaptation, le maintien et l'actualisation du potentiel des personnes en vue d'accomplir les activités qui leur sont significatives dans leur contexte de vie réel. Ainsi, l'ergothérapeute planifie, applique et supervise des programmes d'activités pour les personnes atteintes d'une incapacité physique ou mentale, permanente ou temporaire en vue d'améliorer leur autonomie au quotidien et faciliter leur intégration sociale.

Le physiothérapeute est un professionnel de la santé qui contribue à la prévention, le maintien et le rétablissement fonctionnel optimal des diverses capacités physiques de la personne au niveau des systèmes cardiovasculaire et respiratoire, musculosquelettique et neurologique. À cette fin, il procède à une évaluation de la nature, des causes et de l'étendue des déficiences et incapacités physiques des clients, établit les objectifs de réadaptation, planifie le traitement et fait des recommandations. Il veille à l'application du traitement en recourant aux exercices thérapeutiques, à la thérapie manuelle, à divers agents physiques et assure un suivi.

L'École de réadaptation amène ses étudiants à adopter une approche réflexive basée sur l'utilisation de données probantes et des meilleures pratiques. Au terme de leur formation, les étudiants sont donc en mesure de s'approprier, remettre en question et renouveler leur pratique professionnelle. Par ses programmes de maîtrise et de doctorat en recherche et ses activités de recherche, l'École de réadaptation contribue aux sciences de la réadaptation sur la scène nationale et internationale. Nos études utilisent des approches méthodologiques qualitatives, quantitatives et mixtes propres à répondre aux objectifs de recherche fondamentale et appliquée (clinique et épidémiologique). En formation continue, l'École veut accorder la priorité aux actions qui assurent le maintien et la poursuite du développement de compétences permettant un haut niveau de perfectionnement professionnel. L'ensemble des activités de l'École de réadaptation répond et s'ajuste aux besoins de la société en matière de santé.

Programme 1-450-4-0

Version 08 (A15)

## Année préparatoire au doctorat en médecine

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

#### Art. 9.4 Vérification de l'évaluation

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation

, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des

fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

#### Art. 9.5 Révision de l'évaluation

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

##### a) Demande recevable

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

##### b) Demande non recevable

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine la réussite du programme.

#### Art. 13.2 Droit à la reprise

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne accès au programme de doctorat en médecine. Elle ne donne pas droit à un diplôme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

### Segment 70

Tous les crédits de l'Année préparatoire sont obligatoires. L'étudiant s'inscrit selon l'offre de cours trimestrielle.

### Bloc 70A

Obligatoire - 40 crédits.

MMD 1010	3	Microbiologie et virologie
MMD 1017	2	Introduction à l'anatomie clinique 2
MMD 1019	3	Nutrition et métabolisme
MMD 1021	3	Physiologie générale
MMD 1025	2	Pharmacologie médicale
MMD 1027	2	Méthodes quantitatives en médecine
MMD 1028	3	Biologie cellulaire et tissulaire
MMD 1030	3	Génétique médicale
MMD 1031	2	Embryologie humaine
MMD 1032	3	Biologie moléculaire de la cellule
MMD 1033	3	Développement du système psychique
MMD 1034	3	Aspects sociaux de la santé
MMD 10351	0	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 1

MMD 10352	2	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 2
MMD 1036	3	Introduction à l'anatomie clinique 1
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique

Programme 1-450-1-0

Version 27 (A17)

**Doctorat de 1er cycle en médecine (M. D.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, il s'inscrit à un total de 41 à 44 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 47 à 50 crédits en 2<sup>e</sup> année. Il s'inscrit au total à 109 en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> années.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

En 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années, l'étudiant s'inscrit successivement aux cours des blocs 01A et 01B ainsi qu'aux cours à option ou au choix. L'inscription à un cours au choix est sujette à l'approbation du responsable de programme.

Les stages d'externat doivent être effectués durant la 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup> année, à l'exception des stages de médecine et de chirurgie qui doivent être effectués en 3<sup>e</sup> année. Les stages d'engagement social et santé mondiale ainsi que le stage de soins palliatifs sont concomitants et peuvent être faits dès que le stage de médecine familiale est fait. Les stages d'anesthésiologie et d'ophtalmologie sont concomitants et peuvent être effectués à la fin de la 3<sup>e</sup> année, à partir du 6<sup>e</sup> mois de stage, ou durant la 4<sup>e</sup> année. Le stage d'urgence peut être fait en 3<sup>e</sup> année à partir du 8<sup>e</sup> mois de stage si les stages de médecine ou de chirurgie sont faits, ou en 4<sup>e</sup> année. Le stage de gériatrie peut être fait dès que les stages de médecine familiale ou de médecine sont faits ou pour tous les externes à partir du 9<sup>e</sup> mois de stage. En 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années, l'étudiant doit choisir 20 semaines de stages à option, en blocs de 2 ou 4 semaines, parmi lesquels il y a obligatoirement un stage de 2 semaines appelé stage sélectif en médecine ambulatoire, un stage sélectif de 2 semaines en chirurgie spécialisée et un stage sélectif de 2 semaines en pédiatrie.

*Inscription à la maîtrise ou au Ph. D.*

Le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un étudiant ayant terminé sa 2<sup>e</sup> année d'études et remplissant les conditions d'admission à un programme d'études supérieures, à s'inscrire à la maîtrise ès sciences ou au Ph. D. et à interrompre ses études médicales pour une durée maximale de trois ans.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 6.12 Annulation et abandon d'un cours**

Dans le programme de doctorat en médecine, les dates du calendrier universitaire relatives à l'abandon de cours ne sont pas appliquées étant donné la structure particulière du programme et la durée de certains cours.

*Annulation d'inscription*

L'étudiant qui désire annuler son inscription à un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 15% de la durée totale du cours concerné. Au-delà de ce délai, aucune annulation d'inscription ne sera acceptée.

*Abandon*

L'étudiant qui désire abandonner un cours doit le faire dans un délai et à une date ne dépassant pas 65% de la durée totale du cours concerné. Aux fins de l'application du présent article, le terme "cours" inclut les stages, les APP, les sessions d'IMC/IDC dans les centres hospitaliers, les cours suivis durant les semaines Campus ainsi que les formations au CAAHC.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

*Évaluation en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années*

Chacun des cours offerts selon l'apprentissage par problème comporte un double seuil de passage. Les étudiants doivent réussir l'évaluation des connaissances (examen) ET l'évaluation des compétences transversales observées par les tuteurs (évaluation de l'étudiant par le tuteur).

L'évaluation des habiletés cliniques dans les cours d'introduction à la médecine clinique et d'initiation à la démarche clinique, ainsi que l'évaluation des tuteurs dans les cours par

l'apprentissage par problème se font par la mention succès ou échec.

*Évaluation en 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années*

L'évaluation des habiletés cliniques et des compétences transversales se fait par diverses modalités d'observation dans chacun des cours et stages selon le système littéral de notation. L'évaluation des connaissances se fait par des examens selon diverses modalités, incluant le test de rendement progressif.

*Évaluation des cours et stages à option*

Tous les cours et stages à option et au choix sont évalués par la mention succès ou échec.

**Art. 9.4 Vérification de l'évaluation**

Au maximum 10 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant a droit à la vérification de l'évaluation. Celle-ci porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. L'étudiant a droit à la consultation de ses copies d'examens ou de travaux. Il a également droit à la consultation des fiches d'évaluation de stages. La consultation se fait sans déplacement des documents et devant témoin, selon les modalités établies par le doyen ou l'autorité compétente. La Faculté n'est pas tenue de remettre à l'étudiant une copie du travail ou de l'examen.

**Art. 9.5 Révision de l'évaluation**

Au maximum 15 jours ouvrés suivant l'affichage du fichier de notes sur le site du Bureau d'évaluation, l'étudiant qui, après vérification, a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de l'évaluation d'un cours en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du programme auquel il est s'inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, celui-ci transmet la demande au doyen ou à l'autorité compétente de la Faculté responsable du cours.

*a) Demande recevable*

Si la demande est recevable, le doyen ou l'autorité compétente invite immédiatement le professeur à réviser l'évaluation dans un délai qu'il détermine, mais ne dépassant pas 15 jours ouvrés. La note peut être maintenue, diminuée ou majorée. Le relevé de notes est ajusté en conséquence.

*b) Demande non recevable*

Si la demande n'est pas recevable, le doyen ou l'autorité compétente en informe l'étudiant par écrit dans les 20 jours ouvrés suivant la réception de la demande.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 13.2 Droit à la reprise**

L'étudiant dont la moyenne est supérieure à 1.7 et inférieure à 2.0 est mis en probation et doit reprendre les cours de l'année en cause tel que stipulé à l'article 14.3 a). Il n'a donc pas droit à l'examen de reprise.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours de sigle MMD doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise selon la décision de l'autorité compétente. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre. S'il échoue un stage à option, il doit reprendre le stage ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage. S'il échoue un cours d'un sigle autre que MMD, il doit reprendre le cours ou avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine (M. D.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Doctorat comporte 200 crédits.

**Segment 01 Propre à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> années**

Les crédits que comportent la 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> années sont répartis de la façon suivante : 88 crédits obligatoires, un maximum de 3 crédits à option ou un maximum de 3 crédits au choix.

**Bloc 01A Propre à la 1re année***Obligatoire - 41 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MMD 1228	4	Croissance, développement et vieillissement
MMD 1229	5	Pathologie et immunologie générales
MMD 1230	3	Micro-organismes pathogènes et infection
MMD 1231	3	Sciences hématologiques
MMD 1232	6	Exploration du système nerveux
MMD 1233	4	Sciences psychiques
MMD 1234	5	Appareil locomoteur
MMD 1236	1	Histoire de la médecine
MMD 1238	4	Introduction à la médecine clinique 1
MMD 1239	5	Introduction à la médecine clinique 2

**Bloc 01B Propre à la 2e année***Obligatoire - 47 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
MMD 2229	5	Coeur et circulation
MMD 2230	4	Respiration et oxygénation
MMD 2231	4	Homéostasie, rein et arbre urinaire
MMD 2232	6	Digestion et nutrition
MMD 2233	6	Endocrinologie et reproduction
MMD 2234	6	Problèmes systémiques
MMD 2235	5	Initiation à la démarche clinique 1
MMD 2236	6	Initiation à la démarche clinique 2
MMD 22411	0	Épidémiologie clinique 1
MMD 22412	4	Épidémiologie clinique 2

**Bloc 01C***Option - Maximum 3 crédits.*

MMD 10291	0	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 1
MMD 10292	3	Sensibilisation aux patients et aux proches, volet 2
MMD 1082	3	Initiation à la médecine de réadaptation
MMD 1085	3	Radio-anatomie
MMD 1086	3	Santé internationale
MMD 1087	3	Travaux cliniques individuels
MMD 1088A	3	Travaux de recherche individuels 1
MMD 1091	3	Initiation à la recherche
MMD 1095	3	Médecine tropicale
MMD 1097	3	Intervention en milieux défavorisés
MMD 1098	3	Santé des premières nations
MMD 1141	3	Immersion à la santé mondiale
MMD 1142	3	Immersion internationale clinique
MMD 1143	3	Espace de transition et santé mentale

**Bloc 01Z***Choix - Maximum 3 crédits.***Segment 70 Propre à la 3e et à la 4e années**

La 3e et la 4e années totalisent 84 crédits obligatoires et 25 crédits à option.

**Bloc 70A***Obligatoire - 84 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
MMD 3551	0.5	Pratique médicale équilibrée 1
MMD 35521	0	Pratique médicale contemporaine en société 1

MMD 35522	1	Pratique médicale contemporaine en société 2
MMD 3553	0.5	Réanimation cardiorespiratoire
MMD 3556	1.5	Stage de médecine sociale engagée
MMD 3557	1.5	Soins palliatifs
MMD 35611	0	Profession MD/Éthique clinique 1
MMD 35612	0	Profession MD/Éthique clinique 2
MMD 35613	2	Profession MD/Éthique clin. 3
MMD 35621	0	Pharmacothérapie et toxicologie 1
MMD 35622	0	Pharmacothérapie et toxicologie 2
MMD 35623	0	Pharmacothérapie et toxicologie 3
MMD 35624	4	Pharmacothérapie et toxicologie 4
MMD 35631	0	Simulation du rendement progressif 1a
MMD 35632	0	Simulation du rendement progressif 1b
MMD 35633	1	Simulation du rendement progressif 1c
MMD 3701	7.5	Médecine
MMD 3702	7.5	Chirurgie
MMD 3703	7.5	Pédiatrie
MMD 3704	7.5	Obstétrique-gynécologie
MMD 3705	7.5	Psychiatrie
MMD 3707	7.5	Médecine familiale
MMD 4507	5	Gériatrie
MMD 4509	2	Anesthésie-réanimation
MMD 4510	2	Ophthalmologie
MMD 4511	5	Médecine communautaire
MMD 4513	5	Médecine d'urgence
MMD 45221	0	Simulation et rendement progressif 2a
MMD 45222	1	Simulation et rendement progressif 2b
MMD 45241	0	Radiologie diagnostique 1
MMD 45242	0	Radiologie diagnostique 2
MMD 45243	0	Radiologie diagnostique 3
MMD 45244	2	Radiologie diagnostique 4
MMD 4525	0.5	Sciences fondamentales
MMD 45291	0	Synthèse en médecine clinique 1
MMD 45292	3	Synthèse en médecine clinique 2
MMD 4551	0.5	Pratique médicale équilibrée 2

**Bloc 70B***Option - 25 crédits.*

MMD 3511	5	Stage : Spécialités médicales
MMD 3511A	5	Stage : Allergie
MMD 3511B	5	Stage : Cardiologie
MMD 3511C	5	Stage : Dermatologie
MMD 3511D	5	Stage : Endocrinologie
MMD 3511E	5	Stage : Gastro-entérologie
MMD 3511H	5	Stage : Gériatrie
MMD 3511I	5	Stage : Hématologie
MMD 3511J	5	Stage : Médecine interne
MMD 3511K	5	Stage : Néphrologie
MMD 3511L	5	Stage : Neurologie
MMD 3511M	5	Stage : Oncologie médicale
MMD 3511N	5	Stage : Physiatric
MMD 3511O	5	Stage : Pneumologie

MMD 3511P	5	Stage : Rhumatologie	MMD 3516A	5	Stage: Psychiatrie pédiatrique
MMD 3511R	5	Stage: Hématologie et oncologie	MMD 3516B	5	Stage: Psychiatrie de l'adulte
MMD 3511S	5	Stage: Laboratoire des lipides	MMD 3516C	5	Stage : Psychogériatrie
MMD 3511T	5	Stage : Nutrition appliquée	MMD 3516D	5	Stage : Psychosomatique
MMD 3511V	5	Stage : Hépatologie	MMD 3516E	5	Stage : Psychiatrie légale
MMD 3511W	5	Stage: Soins intensifs médicaux	MMD 3516F	5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3511X	5	Stage : médecine génique	MMD 3517	5	Stage : Médecine familiale
MMD 3512	5	Stage: Spécialités chirurgicales	MMD 3517A	5	Stage: Omnipraticque en régions
MMD 3512A	5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3517B	5	Stage : Soins d'urgence
MMD 3512B	5	Stage : Chirurgie générale	MMD 3517C	5	Stage: Urgences cardiologiques
MMD 3512C	5	Stage: Chirurgie générale pédiatrique	MMD 3517D	5	Stage Médecine du sport
MMD 3512D	5	Stage : Chirurgie orthopédique	MMD 3517E	5	Stage : Soins palliatifs
MMD 3512E	5	Stage : Chirurgie plastique	MMD 3517F	5	Stage: Diversité en médecine familiale
MMD 3512H	5	Stage : Neurochirurgie	MMD 3518	5	Stage: Obstétrique-gynécologie
MMD 3512I	5	Stage : Oto-rhino-laryngologie	MMD 3518A	5	Stage : Obstétrique médicale
MMD 3512J	5	Stage : Urologie	MMD 3518B	5	Stage : Obstétrique générale
MMD 3512K	5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3518C	5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3512L	5	Stage : Chirurgie vasculaire	MMD 3518D	5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3512M	5	Stage: Soins ambulatoires chirurgicaux	MMD 3519	5	Stage : Anesthésie-réanimation
MMD 3512N	5	Stage: Soins intensifs chirurgicaux	MMD 3520	5	Stage : Radiologie
MMD 3512O	5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3520A	5	Stage: Radiologie générale
MMD 3512P	5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3520B	5	Stage : Médecine nucléaire
MMD 3513A	5	Stage : Santé communautaire	MMD 3520C	5	Stage : Radiologie oncologique
MMD 3513B	5	Stage : Recherche	MMD 3520D	5	Stage: Neuroradiologie interventionnelle
MMD 3513C	5	Intervention dans les pays en voie de développement	MMD 3520E	5	Stage: Radiologie interventionnelle
MMD 3513D	5	Stage : santé des Premières Nations	MMD 3520F	5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3514	5	Stages rotatifs	MMD 3520G	5	Stage : radiologie digestive
MMD 3515	5	Stage : Pédiatrie globale	MMD 3521	5	Stage : Ophtalmologie
MMD 3515A	5	Stage : Néonatalogie	MMD 3522	5	Stage : Nutrition
MMD 3515C	5	Stage: Pédiatrie du développement	MMD 3523	5	Stage : Pathologie
MMD 3515D	5	Stage: Pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3523A	5	Stage : anatomie avancée
MMD 3515E	5	Stage: Médecine de l'adolescence	MMD 3524	5	Stage : Biochimie médicale
MMD 3515H	5	Stage : Urgences pédiatriques	MMD 3525	5	Stage : Microbiologie médicale
MMD 3515I	5	Stage: Soins intensifs pédiatriques	MMD 3526	5	Stage : Pharmacologie clinique
MMD 3515J	5	Stage: Maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3611	2.5	Stage : spécialités médicales 1
MMD 3515K	5	Stage : Pédiatrie ambulatoire	MMD 3611A	2.5	Stage : allergie
MMD 3515L	5	Stage: Immunologie pédiatrique	MMD 3611B	2.5	Stage : cardiologie
MMD 3515M	5	Stage: Cardiologie pédiatrique	MMD 3611C	2.5	Stage : dermatologie
MMD 3515N	5	Stage: Dermatologie pédiatrique	MMD 3611D	2.5	Stage : endocrinologie
MMD 3515O	5	Stage: Endocrinologie pédiatrique	MMD 3611E	2.5	Stage : gastro-entérologie
MMD 3515P	5	Stage: Gastro-entérologie pédiatrique	MMD 3611H	2.5	Stage : gériatrie
MMD 3515Q	5	Stage: hématologie et oncologie pédiatriques	MMD 3611I	2.5	Stage : hématologie
MMD 3515R	5	Stage: Néphrologie pédiatrique	MMD 3611J	2.5	Stage : médecine interne
MMD 3515S	5	Stage : Neurologie pédiatrique	MMD 3611K	2.5	Stage : néphrologie
MMD 3515T	5	Stage: Réadaptation pédiatrique	MMD 3611L	2.5	Stage : neurologie
MMD 3515U	5	Stage: Pneumologie pédiatrique	MMD 3611M	2.5	Stage : oncologie médicale
MMD 3515V	5	Stage: Génétique, maladies métaboliques	MMD 3611N	2.5	Stage : physiatry
MMD 3515W	5	Stage: Pédiatrie internationale	MMD 3611O	2.5	Stage : pneumologie
MMD 3515X	5	Stage : Pédiatrie sociale	MMD 3611P	2.5	Stage : rhumatologie
MMD 3515Y	5	Stage : allergie pédiatrique	MMD 3611Q	2.5	Stage : hématologie clinique
MMD 3516	5	Stage : Psychiatrie	MMD 3611R	2.5	Stage:hématologie et oncologie

MMD 3611S	2.5	Stage : laboratoire des lipides	MMD 3615W	2.5	Stage : pédiatrie internationale
MMD 3611T	2.5	Stage : nutrition appliquée	MMD 3615X	2.5	Stage : pédiatrie sociale
MMD 3611U	2.5	Stage : médecine vasculaire	MMD 3615Y	2.5	Stage : allergie pédiatrique
MMD 3611V	2.5	Stage : hépatologie	MMD 3615Z	2.5	Stage : spécialités pédiatriques. 2
MMD 3611W	2.5	Stage:soins intensifs médicaux	MMD 3616	2.5	Stage : psychiatrie
MMD 3611X	2.5	Stage : médecine génique	MMD 3616A	2.5	Stage : psychiatrie pédiatrique
MMD 3611Y	2.5	Stage: spécialités médicales 2	MMD 3616B	2.5	Stage : psychiatrie de l'adulte
MMD 3611Z	2.5	Stage: spécialités médicales 3	MMD 3616C	2.5	Stage : psychogériatrie
MMD 3612	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 1	MMD 3616D	2.5	Stage : psychosomatique
MMD 3612A	2.5	Stage : chirurgie cardiaque	MMD 3616E	2.5	Stage : psychiatrie légale
MMD 3612B	2.5	Stage : chirurgie générale	MMD 3616F	2.5	Stage : soins ambulatoires pédopsychiatriques
MMD 3612C	2.5	Stage : chirurgie pédiatrique	MMD 3616G	2.5	Stage: Psychiatrie intégrative
MMD 3612D	2.5	Stage : chirurgie orthopédique	MMD 3617	2.5	Stage : médecine familiale
MMD 3612E	2.5	Stage : chirurgie plastique	MMD 3617A	2.5	Stage : omnipratique en régions
MMD 3612H	2.5	Stage : neurochirurgie	MMD 3617B	2.5	Stage : soins d'urgence
MMD 3612I	2.5	Stage : oto-rhino-laryngologie	MMD 3617C	2.5	Stage : urgences cardiologiques
MMD 3612J	2.5	Stage : urologie	MMD 3617D	2.5	Stage : médecine du sport
MMD 3612K	2.5	Stage: chirurgie thoracique	MMD 3617E	2.5	Stage : soins palliatifs
MMD 3612L	2.5	Stage : chirurgie vasculaire	MMD 3617F	2.5	Stage : diversité en médecine familiale
MMD 3612M	2.5	Stage : soins ambulatoires chirurgicaux	MMD 3618	2.5	Stage : obstétrique-gynécologie
MMD 3612N	2.5	Stage : soins intensifs chirurgicaux	MMD 3618A	2.5	Stage : obstétrique médicale
MMD 3612O	2.5	Stage : chirurgie digestive	MMD 3618B	2.5	Stage : obstétrique générale
MMD 3612P	2.5	Stage : chirurgie hépatobiliaire	MMD 3618C	2.5	Stage : oncologie gynécologique
MMD 3612Y	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 2	MMD 3618D	2.5	Stage clinique en soins ambulatoires gynécologiques
MMD 3612Z	2.5	Stage : spécialités chirurgicales 3	MMD 3619	2.5	Stage : anesthésie-réanimation
MMD 3613A	2.5	Stage : santé communautaire	MMD 3620	2.5	Stage : radiologie
MMD 3613B	2.5	Stage : recherche	MMD 3620A	2.5	Stage : radiologie générale
MMD 3613C	2.5	Intervention : pays en voie de développement	MMD 3620B	2.5	Stage : médecine nucléaire
MMD 3613D	2.5	Stage : santé premières nations	MMD 3620C	2.5	Stage : radiologie oncologique
MMD 3614	2.5	Stages rotatifs	MMD 3620D	2.5	Stage : neuroradiologie interventionnelle
MMD 3615	2.5	Stage : spécialités pédiatriques 1	MMD 3620E	2.5	Stage : radiologie interventionnelle
MMD 3615A	2.5	Stage : néonatalogie	MMD 3620F	2.5	Stage: neuroradiologie diagnostique
MMD 3615B	2.5	Stage : pédiatrie du nourrisson	MMD 3620G	2.5	Stage : radiologie digestive
MMD 3615C	2.5	Stage : pédiatrie du développement	MMD 3621	2.5	Stage : ophtalmologie
MMD 3615D	2.5	Stage : pédiatrie de l'âge scolaire	MMD 3621A	2.5	Stage : Santé oculaire
MMD 3615E	2.5	Stage : médecine de l'adolescence	MMD 3622	2.5	Stage : nutrition
MMD 3615H	2.5	Stage : urgences pédiatriques	MMD 3623	2.5	Stage : pathologie
MMD 3615I	2.5	Stage : soins intensifs pédiatriques	MMD 3623A	2.5	Stage : anatomie avancée
MMD 3615J	2.5	Stage : maladies infectieuses pédiatriques	MMD 3624	2.5	Stage : biochimie médicale
MMD 3615K	2.5	Stage : pédiatrie ambulatoire	MMD 3625	2.5	Stage : microbiologie médicale
MMD 3615L	2.5	Stage : immunologie, rhumatologie pédiatrique	MMD 3626	2.5	Stage : pharmacologie clinique
MMD 3615M	2.5	Stage : cardiologie pédiatrique	MMD 3626A	2.5	Stage: Soins pharmaceutiques
MMD 3615N	2.5	Stage : dermatologie pédiatrique	MMD 3627	2.5	Stage : spécialités autres 1
MMD 3615O	2.5	Stage: endocrinologie pédiatrique	MMD 3627A	2.5	Stage : spécialités autres 2
MMD 3615P	2.5	Stage : gastro-entérologie pédiatrique	MMD 3627B	2.5	Stage : spécialités autres 3
MMD 3615Q	2.5	Stage : hématologie, oncologie pédiatrique	MMD 3627C	2.5	Stage : spécialités autres 4
MMD 3615R	2.5	Stage : néphrologie pédiatrique	MMD 3627D	2.5	Stage : spécialités autres 5
MMD 3615S	2.5	Stage : neurologie pédiatrique	MMD 3627E	2.5	Stage : spécialités autres 6
MMD 3615T	2.5	Stage : réadaptation pédiatrique	MMD 3627F	2.5	Stage : spécialités autres 7
MMD 3615U	2.5	Stage : pneumologie pédiatrique	MMD 3627G	2.5	Stage : spécialités autres 8
MMD 3615V	2.5	Stage : génétique, maladies métaboliques	MMD 3628	2.5	Stage : Dentisterie et santé buccale

MMD 3629 2.5 Stage: Audiologie et orthophonie

Programme 1-500-1-0

Version 02 (A17)

**Baccalauréat en microbiologie et immunologie (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. Favoriser les passerelles vers les études supérieures des finissants du baccalauréat en microbiologie et immunologie tant vers les programmes d'études supérieures de la Faculté de médecine que ceux du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté de médecine vétérinaire. Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en microbiologie et immunologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniques essentielles à la carrière de microbiologiste;
- favoriser la polyvalence et la capacité d'adaptation requises dans le contexte changeant de la société actuelle, du monde du travail et de celui de la recherche scientifique;
- acquérir une spécialisation en microbiologie et immunologie.

Le programme de baccalauréat en microbiologie et immunologie comprend un tronc commun qui s'ouvre vers deux orientations :

- Microbiologie et immunologie moléculaire (segment 95)
- Cette orientation ouvre des portes du milieu de la santé (allergie, infectiologie, auto-immunité, etc.), des secteurs biotechnologique, biopharmaceutique et de l'agroalimentaire.
- Microbiologie environnementale (segment 96)
- La formation multidisciplinaire offerte par cette orientation permet d'oeuvrer dans les domaines des sciences de la Terre, de la santé et des biotechnologies environnementales.
- L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaire vise à :
- Dispenser une formation robuste dans les matières de base en microbiologie et en immunologie (bactériologie; virologie; immunologie).
- Transmettre des connaissances spécifiques au niveau des développements et des technologies les plus récents et des applications de la microbiologie dans des secteurs d'activités diversifiés (santé; agro-alimentation; industrie; biotechnologie; biopharmaceutique)
- Permettre une intégration directe au marché du travail ou la poursuite d'études aux cycles supérieurs (recherche).

L'orientation Microbiologie environnementale permet aux étudiants d'acquérir des connaissances sur la diversité, les fonctions et les interactions microbiennes dans les écosystèmes terrestres (e.g. pédogénèse), aquatiques (e.g. floraisons de cyanobactéries) et vivants (e.g. symbioses).

L'orientation couvre des thématiques telles que le rôle des microbes dans les cycles biogéochimiques (écotoxicologie), l'adaptation évolutive des microbes face aux perturbations environnementales (changements climatiques), l'utilité des microbes dans le maintien de la santé (microbiomes).

L'orientation vise la formation d'intervenants en biotechnologie environnementale (bio-diagnostique, bioremédiation, biocontrôle).

Débouchés :

Marché du travail ou études aux cycles supérieurs; Milieu industriel, commercial ou universitaire; Recherche appliquée ou fondamentale. Conseiller pour politiques gouvernementales.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours**

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les deux orientations suivantes :

- l'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires (segment 95)
- l'orientation Microbiologie environnementale (segment 96).

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 55 crédits obligatoires et de 3 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Connaissances fondamentales

*Obligatoire - 55 crédits.*

BCM 1531	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1804	3	Introduction à la microbiologie environnementale
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2162	3	Compléments de biologie cellulaire
BIO 2412	3	Histologie animale
CHM 1950	3	Introduction aux bioanalyses
MCB 1040	2	Éthique en microbiologie et immunologie
MCB 1980	3	Microbiologie générale et infectiologie
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2985	1	Travaux pratiques en immunologie

MCB 2987	3	Immunologie
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3984	3	Diversité microbienne

**Bloc 01B Connaissances fondamentales***Option - 3 crédits*

BIO 2350	3	Diversité fongique
MCB 2999	3	Levures et organismes levuriformes

**Bloc 01S Stages***Option - Maximum 9 crédits.*

BIO 2050	3	Stage de recherche 1
BIO 3020	3	Stage en milieu de travail
BIO 3050	3	Stage de recherche 2
MCB 2020	3	Stage en milieu de travail
MCB 2091	3	Initiation à la recherche
MCB 3091	3	Stage en milieu de recherche

**Bloc 01V Cheminement Honor***Option - Maximum 12 crédits.*

BIO 4000	3	Communication scientifique
BIO 4050	3	Stage de recherche honor 1
BIO 4060	6	Stage de recherche honor 2
MCB 4050	3	Stage de recherche honor 1
MCB 4060	6	Stage de recherche honor 2

**Segment 95 Orientation Microbiologie et immunologie moléculaires**

L'orientation Microbiologie et immunologie moléculaires comprend les segments 01 et 95 avec 64 crédits obligatoires et 26 crédits à option.

**Bloc 95A***Obligatoire - 9 crédits.*

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3094	2	Compléments de virologie
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

**Bloc 95B Connaissances spécialisées en microbiologie, immunologie et virologie***Option - Minimum 8 crédits, maximum 23 crédits.*

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 3203	3	Génétique évolutive
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie

**Bloc 95C Connaissances complémentaires***Option - Maximum 12 crédits.*

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3721	3	Écologie microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

**Bloc 95Y Connaissances d'autres disciplines***Option - Maximum 3 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
CHM 1984	3	Chimie organique
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHY 1973	3	Astrobiologie

**Segment 96 Orientation Microbiologie environnementale**

L'orientation Microbiologie environnementale comprend les segments 01 et 96 avec 66 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

**Bloc 96A Connaissances fondamentales***Obligatoire - 11 crédits.*

BIO 1284	2	Évolution
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2405	3	Microbiologie de l'environnement
BIO 3721	3	Écologie microbienne

**Bloc 96B Connaissances complémentaires***Option - Minimum 6 crédits, maximum 17 crédits.*

BIO 2150	3	Protistologie
BIO 3203	3	Génétique évolutive
BIO 3260	3	Génomique microbienne
BIO 3781	3	Microorganismes phytopathogènes
MCB 3050	3	Microbiologie des aliments 1
MCB 3095	2	Microbiologie environnementale appliquée

**Bloc 96C Autres connaissances en environnement***Option - Maximum 15 crédits.*

BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 2855	3	Écologie adaptative
BIO 3801	3	Conservation et aménagement
BIO 3811	3	Modélisation écologique
BIO 3831	3	Océanographie
BIO 3839	3	Limnologie
BIO 3843	3	Stage de limnologie
BIO 3853	3	Débats en écologie
BIO 3893	3	Écotoxicologie
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
GEO 2143	3	Pédologie
GEO 3312	3	Études d'impacts
GEO 3320	3	Changements environnementaux

GEO 3322 3 Géographie de la santé et environnement

- Développer les compétences professionnelles requises (disciplinaires et transversales) pour l'exercice de la profession au Québec.

**Bloc 96D Connaissances en microbiologie générale***Option - Maximum 15 crédits.*

MCB 2399	2	Compléments de biologie moléculaire
MCB 3004	3	Protocole expérimental en vaccinologie
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MCB 3051	3	Microbiologie des aliments 2
MCB 3080	3	Détection et épidémiologie d'agents infectieux
MCB 3094	2	Compléments de virologie
MCB 3637	2	Pathogenèse bactérienne

**Bloc 96E Connaissances connexes en sciences de la vie***Option - Maximum 12 crédits.*

BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 2042	3	Biostatistique 2
BIO 3080	1	Stage d'animation en biologie
BIO 3115	3	Principes de phylogénie et systématique
BIO 3150	3	Signalisation cellulaire
BIO 3204	3	Génétique des populations
BIO 3283	3	Principes d'évolution
PSL 1001	3	Principes de physiologie humaine

**Bloc 96Y Connaissances d'autres disciplines***Option - Maximum 3 crédits.*

ANG 1913	3	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 1984	3	Chimie organique
GEO 1312	3	Développement durable et environnement
GEO 2122	3	Climatologie
GEO 3132	3	Paléogéographie
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PHY 1973	3	Astrobiologie
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 2200	3	Sociologie de l'environnement
URB 1114	3	Territoires et environnement

Programme 1-320-1-8

Version 00 (A16)

**Actualisation de formation en nutrition****OBJECTIFS**

Permettre aux CDE de répondre aux exigences demandées par l'OPDQ en vue d'obtenir l'équivalence de diplôme ou de formation.

Plus spécifiquement

- Acquérir les connaissances spécifiques (tous les domaines de savoirs) permettant de mettre à jour les notions ou de combler certaines lacunes précises

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Se reporter au règlement des études de 1er cycle.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OPDQ une prescription de formation selon son dossier.

**Segment 70**

Le choix des cours doit être approuvé par le responsable du programme d'études.

**Bloc 70Z**

*Choix - Maximum 119 crédits.*

Programme 1-320-1-0

Version 19 (A17)

**Baccalauréat spécialisé en nutrition (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de former des spécialistes de la nutrition envisagée comme discipline scientifique et comme profession de la santé. Il comprend un ensemble de cours obligatoires, de cours à option et de stages dirigés d'une durée totale de 40 semaines.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 28 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 35 crédits en 2<sup>e</sup> année et de 38 crédits (39 crédits au cheminement honor) en 3<sup>e</sup> année suivis de 18 crédits de stage. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A; en 2<sup>e</sup> année, il s'inscrit aux cours du bloc 70 B; en 3<sup>e</sup> année, l'étudiant du cheminement régulier s'inscrit aux cours des blocs 70 C, D et E et à deux cours à option choisis dans les blocs 70 H, I et J. En fin de 3<sup>e</sup> année, il s'inscrit aux stages des blocs 70 F et G.

**Cheminement honor**

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du Baccalauréat et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3.5. En 3<sup>e</sup> année, l'étudiant du cheminement honor s'inscrit aux cours des blocs 70C, E, V, W et X. En fin de 3<sup>e</sup> année, il s'inscrit aux stages des blocs 70 F.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de sept trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté au début de chacune des périodes suivantes :

- en 2<sup>e</sup> année à l'occasion des stages du bloc 70B
- en 3<sup>e</sup> année à l'occasion des stages des blocs 70C et E
- à la fin de la 3<sup>e</sup> année à l'occasion des stages des blocs 70F et G.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme. Cependant, c'est la moyenne cumulative qui est utilisée pour l'accès au cheminement honor.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

**Art. 13.4c) Cours offerts sous forme de stage, de clinique ou d'atelier**

La reprise du cours est la modalité applicable quand il y a échec à un cours offert sous forme de stage.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement honor

si l'étudiant a réussi tous les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 119 crédits en cheminement régulier, 120 crédits en cheminement Honor.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 106 crédits obligatoires et 13 crédits à option,

- cheminement Honor : 106 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

Les stages dirigés (34 crédits obligatoires et 5 crédits à option) totalisent 40 semaines.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 28 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 2956	3	Microbiologie générale
NUT 1000	2	Statistique en nutrition
NUT 1016	1	Salubrité et qualité des aliments
NUT 1023	2	Science des aliments 1
NUT 1023A	1	Science des aliments 1 T.P.
NUT 1024	2	Science des aliments 2
NUT 1025	3	Techno et chimie alimentaire
NUT 1035	3	Nutrition et alimentation
NUT 1971	3	Principes de biochimie nutritionnelle
NUT 1972	3	Principes de biochimie clinique
PSL 1996	2	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	Anatomie et physiologie générales 2

**Bloc 70B**

*Obligatoire - 35 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
NUT 20241	0	Alimentation pour des collectivités 1
NUT 20242	5	Alimentation pour des collectivités 2
NUT 2028	3	Ressources humaines en nutrition
NUT 2032	3	Nutrition fondamentale
NUT 2039	3	Nutrition et cycles de vie
NUT 2045	1	Soutien nutritionnel
NUT 2046	1	Nutrition clinique et dysphagie
NUT 2047	2	Nutrition: cardiologie et gastroentérologie
NUT 2048	2	Mesures de l'état nutritionnel
NUT 2049	1	Nutrition, sport et performance
NUT 2053	1	Initiation à la pratique clinique
NUT 2054	2	Nutrition clinique : endocrinologie
NUT 2065	1	Consultation diététique 1

NUT 2073A	5	Stage gestion: alimentation et nutrition 2
NUT 2074	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 2

**Bloc 70C**

*Obligatoire - 22 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
NUT 3022	3	Gestion financière et systèmes d'information
NUT 3026	1	Principes de gestion et nutrition
NUT 3027	3	Le mangeur et son environnement
NUT 3035	1	Mini-mémoires et séminaires
NUT 3047	3	Nutrition clinique et maladies chroniques
NUT 3048	3	Nutrition clinique et maladies chroniques 2
NUT 3066	2	Nutrition en santé publique
NUT 3067	1	Consultation diététique 2
NUT 3076A	4	Stage gestion: alimentation et nutrition 3

**Bloc 70D**

*Option - Maximum 2 crédits.*

*Pour l'étudiant en cheminement régulier, 2 crédits.*

*Pour l'étudiant en cheminement Honor: 0 crédit.*

NUT 3034	2	Initiation à la recherche en nutrition
----------	---	--

**Bloc 70E**

*Obligatoire - 8 crédits.*

NUT 3077A	4	Stage clinique : soutien nutritionnel 3A
NUT 3078A	4	Stage en nutrition publique

**Bloc 70F**

*Obligatoire - 13 crédits.*

NUT 4074A	4	Stage clinique et soutien nutritionnel 4A
NUT 4075A	4	Stage clinique : soutien nutritionnel 4B
NUT 4076A	5	Stage en nutrition publique

**Bloc 70G**

*Option - Maximum 5 crédits.*

*- pour l'étudiant en cheminement régulier - 5 crédits,*

*- pour l'étudiant en cheminement Honor - 0 crédit.*

NUT 4072A	5	Stage gestion: alimentation et nutrition 4
-----------	---	--

**Bloc 70H**

*Option - Maximum 3 crédits.*

ANT 1511	3	Évolution et comportement humain
ASA 1050G	3	La gestion en santé
PPL 3040	3	Communication interculturelle
SOL 1970	3	Sociologie du Québec

**Bloc 70I**

*Option - Maximum 3 crédits.*

PSY 1045	3	Motivation et émotion
PSY 1075	3	Psychologie sociale
PSY 1085	3	L'apprentissage

**Bloc 70J**

*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
HEC 2010	3	Entrepreneuriat (241208)
JES 1000	3	L'intervenant et la relation d'aide
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

NUT 2029	3	Évaluation sensorielle des aliments
NUT 3013	3	Projets de recherche en chimie alimentaire
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
NUT 3039	3	Pratique intégrée: nutrition clinique
NUT 3046	3	Pratique intégrée: nutrition publique
PPL 3014	3	Intervention en situation d'urgence
PPL 3075X	3	Géopolitique et enjeux alimentaires du développement
SME 2055V	3	Troubles des conduites alimentaires

**Bloc 70V Propre au cheminement Honor***Option - Maximum 7 crédits.*

NUT 6001A	5	Stage de recherche en nutrition clinique
NUT 6002A	5	Stage de recherche en nutrition publique
NUT 6675	2	Méthodologie de recherche en nutrition

**Bloc 70W Propre au cheminement Honor***Option - 4 crédits.*

NUT 6612	1	Méthodologie en nutrition fondamentale
NUT 6613	1	Méthodologie en nutrition humaine
NUT 6643	3	Pratique avancée : nutrition clinique
NUT 6644	3	Pratique avancée : nutrition publique
NUT 6654	1	Recherches qualitatives en nutrition

**Bloc 70X Propre au cheminement Honor***Option - 3 crédits.*

NUT 6027	3	Syndrome métabolique, obésité et diabète
NUT 6028	3	Nutrition et vieillissement
NUT 6029	3	Neuroscience nutritionnelle
NUT 6093	3	Nutrition cardiovasculaire
NUT 6606	3	Comportement du consommateur
NUT 6607	3	Épidémiologie de la nutrition
NUT 6610	3	Sciences et technologies des aliments
NUT 6626	3	Problèmes contemporains de nutrition
NUT 6629	3	Mesure de la consommation alimentaire
NUT 6638	3	Évaluation de l'état nutritionnel
NUT 6642	3	Nutrition et cancer
NUT 6659	3	Intervention nutritionnelle en dysphagie
NUT 6670	3	Nutrition internationale
NUT 6671	3	Séminaires de nutrition publique

Programme 1-751-1-8 Version 00 (A03)

**Actualisation de formation en audiologie****OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en audiologie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en audiologie.

**Cheminement**

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Se reporter au règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Segment 70**

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

**Bloc 70A**

*Choix - Maximum 90 crédits.*

*Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.*

Programme 1-752-1-8

Version 00 (A03)

**Actualisation de formation en orthophonie****OBJECTIFS**

Ce programme offre à un candidat ayant complété des études de premier cycle en orthophonie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances dans un domaine en évolution rapide ou pour répondre aux exigences spécifiques d'un ordre professionnel, ou pour répondre aux exigences d'admission à la maîtrise professionnelle en orthophonie.

**Cheminement**

Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École d'orthophonie et d'audiologie en fonction des besoins du candidat, des exigences de l'ordre professionnel ou de l'analyse des cours déjà complétés. Le choix doit être approuvé par le comité d'admission qui peut exiger des cours additionnels à ceux recommandés par l'Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Se reporter au règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le programme d'actualisation comporte un maximum de 90 crédits.

Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Segment 70**

Tous les crédits du programme d'actualisation sont au choix.

**Bloc 70A**

*Choix - Maximum 90 crédits.*

*Les cours sont choisis dans la banque de cours de l'École en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être*

approuvé par le responsable du programme.

---

**Programme 1-752-1-0**

Version 10 (A16)

---

**Baccalauréat spécialisé en orthophonie (B. Sc.)**


---

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 36 à 39 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 34 à 37 crédits en 2<sup>e</sup> année et de 34 à 37 crédits en 3<sup>e</sup> année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 73 A, en 2<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 73 B et en 3<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 73 C et 73 D. Il termine son programme avec un cours au choix de 3 crédits.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de 3<sup>e</sup> année.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 107 crédits.

**Segment 73**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 1<sup>re</sup> année - 35 crédits obligatoires, Bloc 73A; 2<sup>e</sup> année - 34 crédits obligatoires, Bloc 73B; 3<sup>e</sup> année - 35 crédits obligatoires, Bloc 73C et 73D. L'étudiant doit compléter son programme par 3 crédits au choix.

**Bloc 73A Première année**

*Obligatoire - 35 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ORA 1531	3	Phonétique clinique
ORT 1125	4	Communication et déglutition chez l'enfant
ORT 15201	0	Initiation à l'intervention orthophonique
ORT 15202	3	Initiation à l'intervention orthophonique
ORT 1526	2	Initiation à l'exercice professionnel

ORT 1530	4	Parole/déglutition/audition : Anatomie-physiologie
ORT 1534	3	Langage 1
ORT 1535	3	Langage 2
ORT 1536	3	Sciences de la parole
PSY 1085	3	L'apprentissage
PSY 1961	3	Psychologie du développement humain 1
PSY 2961	3	Psychologie du développement humain 2

**Bloc 73B Deuxième année**

*Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ORA 2627	3	Bases neurobiologiques de la communication humaine
ORA 2716	3	Méthodes et recherche 1
ORA 2717	3	Méthodes et recherche 2
ORA 3373	2	Systèmes de santé et d'éducation
ORT 2240	1	Enseignement clinique en orthophonie
ORT 2514	3	Initiation à la pratique audiolinguistique
ORT 2525	3	Diversité culturelle et pratique orthophonique
ORT 2527	2	Troubles de la communication chez l'enfant
ORT 2530	3	Troubles du développement des sons de la parole
ORT 2539	3	Troubles neurologiques de l'adulte - évaluation
ORT 2620	2	Troubles neurologiques de l'adulte
ORT 2626	2	Troubles de la parole
ORT 2628	3	Intervention orthophonique

**Bloc 73C Troisième année**

*Obligatoire - 16 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ORA 3372	2	Réadaptation et adulte déficient auditif
ORT 3540	1	Atelier d'activités cliniques
ORT 3541	1	Premier stage en orthophonie
ORT 3542	1	Deuxième stage en orthophonie
ORT 3551	1	Activités d'intégration 1
ORT 3552	1	Activités d'intégration 2
ORT 3573	2	Intervention et enfant déficient auditif
ORT 3578	3	Orthophonie enfant 1
ORT 3579	3	Orthophonie enfant 2

**Bloc 73D Troisième année**

*Obligatoire - 19 crédits.*

ORT 3355	2	Troubles neurologiques de l'adulte - intervention 2
ORT 3358	3	Troubles du langage écrit
ORT 3539	2	Troubles neurologiques de l'adulte - intervention 1
ORT 3557	3	Problèmes de la fluidité
ORT 3563	4	Troubles de la voix et de la résonance
ORT 3639	2	Troubles neurologiques de l'adulte - intervention 3
ORT 3657	3	Dysphagies

**Bloc 73Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Cours choisi avec l'approbation du responsable du programme.*

---

**Programme 1-740-1-1**

Version 02 (A16)

---

**Baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) (B. Sc.)**


---

## OBJECTIFS

Le baccalauréat en sciences de la santé (ergothérapie) constitue une première étape pour former des ergothérapeutes soucieux de répondre aux besoins des clients en valorisant les bienfaits de l'occupation et d'un environnement favorable à la santé de l'individu. Le programme vise aussi à former des individus responsables de leur formation et capables de s'engager socialement et ce, tout au long de leur carrière.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1<sup>er</sup> cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Le Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la Maîtrise en ergothérapie régissent les études de la deuxième composante, la Maîtrise.

### Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au Baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la Maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 32 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 31 crédits en 2<sup>e</sup> année et de 27 crédits en 3<sup>e</sup> année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 70 B et en 3<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 70 C.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion de tous les stages et considérés dans tous les cours ERT du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en ergothérapie.

### Segment 70

5-20

Tous les cours du Baccalauréat sont obligatoires.

### Bloc 70A Cours de 1<sup>re</sup> année

*Obligatoire - 32 crédits.*

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
ERT 1401	2	Approches théoriques en ergothérapie
ERT 1402	4	Pratique factuelle en ergothérapie
ERT 1403	3	Notions et compétences de base en ergothérapie
ERT 1404	2	Ergothérapie et développement de la personne
ERT 14511	0	Pratique réflexive 1.1
ERT 14512	1	Pratique réflexive 1.2
ERT 1460	1	Initiation à la formation clinique
ERT 1461	1	Accompagnement en milieu communautaire
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
PSL 1996	2	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	Anatomie et physiologie générales 2
PST 1964	2	Développement du système psychique
PSY 1984	3	Cognition, émotion et ergothérapie

### Bloc 70B Cours de 2<sup>e</sup> année

*Obligatoire - 31 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
ERT 2400	2	Introduction à l'analyse de cas cliniques
ERT 2401	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 1
ERT 2402	5	Ergothérapie auprès de l'adulte 2
ERT 2403	5	Ergothérapie auprès de l'enfant
ERT 2404	5	Ergothérapie auprès de la personne âgée
ERT 24511	0	Pratique réflexive 2.1
ERT 24512	1	Pratique réflexive 2.2
ERT 2461	7	Formation clinique 2

### Bloc 70C Cours de 3<sup>e</sup> année

*Obligatoire - 27 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
ERT 3401	3	Ergothérapie, enjeux professionnels et société
ERT 3402	3	Gestion et promotion de la santé en ergothérapie
ERT 3403	1	Ergothérapie et intervention de groupe
ERT 3405	5	Problématiques intégratives 1
ERT 3411	3	Problématiques intégratives 2
ERT 34511	0	Pratique réflexive 3.1
ERT 34512	1	Pratique réflexive 3.2
ERT 3460	7	Formation clinique 3
SOL 1956	3	Ergothérapie et sociologie

Programme 1-745-1-1

Version 02 (A15)

**Baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) (B. Sc.)**

## OBJECTIFS

Le baccalauréat en sciences de la santé (physiothérapie) vise à donner aux étudiants une formation scientifique de base dans le domaine de la santé et à les préparer au programme de maîtrise professionnelle en physiothérapie ainsi qu'aux études supérieures en recherche. Par différentes approches pédagogiques, ce programme initie les étudiants

aux méthodes d'évaluation et de traitement en physiothérapie, les prépare à exercer des activités cliniques de façon sécuritaire et éthique.

Ce programme s'inscrit dans un continuum baccalauréat-maîtrise professionnelle qui a pour objectif de former un physiothérapeute généraliste qui réponde aux exigences de qualification de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) et des organismes nationaux et internationaux d'agrément des programmes de physiothérapie.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Le programme de 1<sup>er</sup> cycle constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Le Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle et les présentes dispositions réglementaires régissent les études de la première composante. Le Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et le Règlement propre à la Maîtrise en physiothérapie régissent les études de la deuxième composante, la Maîtrise.

#### Art. 3.16 Effets d'une admission ou d'une réadmission

L'admission du candidat au programme lui confère le statut d'étudiant régulier au Baccalauréat, première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie. Elle lui confère également le statut d'étudiant régulier à la Maîtrise s'il satisfait aux conditions suivantes :

- avoir obtenu au Baccalauréat une moyenne cumulative d'au moins 3,0
- s'inscrire aux cours de la Maîtrise au trimestre d'automne suivant la réussite du Baccalauréat ou avoir été autorisé par le doyen ou l'autorité compétente à reporter son inscription à l'année suivante.

L'étudiant qui ne satisfait pas à ces conditions doit soumettre une demande d'admission pour être autorisé à poursuivre à la Maîtrise.

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 31 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 32 crédits en 2<sup>e</sup> année et de 27 crédits en 3<sup>e</sup> année. Ces crédits sont répartis selon l'offre de cours trimestrielle.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours du bloc 70 A, en 2<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 70 B et en 3<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70 C.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Les compétences de l'étudiant sont évaluées à l'occasion des laboratoires d'habiletés cliniques et de tous les stages du programme conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

Dans certains cours et tel qu'indiqué au plan de cours, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient la note D ou une note supérieure ou la mention (S) (succès) à chacune des composantes, théorique et pratique, du cours.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant douze crédits ou plus, est mis en

probation.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences de la santé (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il constitue la première composante du programme intégré baccalauréat-maîtrise en physiothérapie.

#### Segment 70

Tous les cours du Baccalauréat sont obligatoires.

#### Bloc 70A Cours de 1<sup>re</sup> année

*Obligatoire - 31 crédits.*

CHI 1045	4	Anatomie de l'appareil locomoteur
CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHT 1108	3	Application des exercices thérapeutiques
PHT 1301	1	Introduction à la physiothérapie
PHT 1303	3	Biomécanique et rééducation
PHT 1307	3	Théorie des exercices thérapeutiques
PHT 1309	4	Pathokinésiologie articulaire et fonctionnelle
PHT 1310	4	Physiothérapie musculosquelettique 1, extrémités
PSL 1984	4	Fonctions du système nerveux
PSL 1996	2	Anatomie et physiologie générales 1
PSL 1997	2	Anatomie et physiologie générales 2

#### Bloc 70B Cours de 2<sup>e</sup> année

*Obligatoire - 32 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PBC 2060	3	Pathologie générale
PHT 1302	1	Éthique et déontologie en physiothérapie
PHT 2311	4	Physiothérapie musc.squel. 2, quadrant inférieur
PHT 2312	3	Physiothérapie musc.squel. 3, quadrant supérieur
PHT 2314	4	Physiothérapie des affections neurologiques 1
PHT 2316	4	Physiothérapie des affections neurologiques 2
PHT 2319	2	Modalités électrothérapeutiques 1
PHT 2320	2	Modalités électrothérapeutiques 2
PHT 2351	3	Stage clinique 1
PHT 2418	2	Pratiques factuelles en physiothérapie
PHT 2453	3	Stage clinique 2

#### Bloc 70C Cours de 3<sup>e</sup> année

*Obligatoire - 27 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHL 2900	2	Éléments de pharmacologie
PHT 3313	2	Physiothérapie musculosquelettique 4
PHT 3318	3	Physiothérapie et géroto-gériatrie
PHT 3320	4	Physiothérapie des affections cardiovasculaires
PHT 3321	3	Physiothérapie des affections respiratoires
PHT 3322	2	Éducation et consultation en physiothérapie
PHT 3323	1	Outils pratiques d'érudition
PHT 3331	2	Physiothérapie de la douleur
PHT 3358	3	Stage clinique 3
PST 1970	2	Psychopathologie
PSY 3955	2	Relation d'aide en réadaptation

Programme 1-484-1-0

Version 08 (A17)

**Baccalauréat en sciences biomédicales (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Le Baccalauréat en sciences biomédicales permet à l'étudiant :

- d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation de l'humain, en tant qu'organisme vivant, par l'étude des molécules, des cellules, des tissus et des organes, et de comprendre l'intégration des mécanismes physiologiques fondamentaux, cellulaires et tissulaires, responsables du contrôle et du maintien des fonctions vitales chez l'humain;
- de se familiariser avec divers milieux de travail;
- d'aborder une problématique donnée avec une démarche scientifique rigoureuse;
- de développer des aptitudes à la communication.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- En 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc O1 A et exceptionnellement à des cours du bloc O1 B et à un ou deux cours au choix. En 3<sup>e</sup> année, après autorisation des responsables d'orientation, il complète son programme dans chacun des segments de cours particuliers aux orientations offertes :
- L'orientation Sciences biomédicale (segment 01 et 90) : l'étudiant s'inscrit à 9 à 15 crédits de stage du bloc 90 A, à 9 à 15 crédits du bloc O1 B, avec un maximum de 7 crédits de cours d'un même sigle et à 6 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc 90 A, à 6 crédits du bloc 90 W, à 6 crédits du bloc O1B et à 3 crédits au choix.
- L'orientation Perfusion extracorporelle (segment 91) : l'orientation est contingentée. L'étudiant s'inscrit aux 27 crédits obligatoires du bloc 91 A et à 3 crédits de cours au choix.
- Les orientations Pharmacologie (segment 92), Neurosciences (segment 93), Physiologie intégrée (segment 94), Pathologie et biologie cellulaire (segment 95) et Sciences de la vision (segment 96) : l'étudiant s'inscrit à 15 crédits de stage du bloc A, à 12 crédits du bloc B, et à 3 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, il s'inscrit au stage honor du bloc A, à 6 crédits du bloc B, à 6 crédits du bloc W, et à 3 crédits au choix.
- L'orientation Sciences de l'audition (segment 97) : l'étudiant s'inscrit à 12 crédits de cours du bloc A, à 12-15 crédits du bloc B et à 3-6 crédits de cours au choix. S'il est admis au cheminement honor, l'étudiant s'inscrit à 12 crédits de cours du bloc A, aux 15 crédits de stage du bloc V et aux 3 crédits du bloc W.
- Un cours d'un bloc à option du programme peut être choisi à titre de cours au choix.
- L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

**Cheminement honor**

Pour être admis au cheminement honor d'une orientation, l'étudiant doit avoir complété

le segment 01 avec une moyenne cumulative d'au moins 3.8.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

L'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours ou subir un examen de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention cheminement honor

si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et les huit orientations suivantes :

- Sciences biomédicales (segment 90, 9 à 15 crédits)
- Perfusion extracorporelle (segment 91, 27 crédits)
- Pharmacologie (segment 92, de 21 à 27 crédits)
- Neurosciences (segment 93, 21 à 27 crédits)
- Physiologie intégrée (segment 94, 21 à 27 crédits)
- Pathologie et biologie cellulaire (segment 95, 21 à 27 crédits)
- Sciences de la vision (segment 96, 21 à 27 crédits)
- Sciences de l'audition (segment 97, 24 à 30 crédits)

**Segment 01 commun à toutes les orientations**

Les crédits du segment commun sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, un maximum de 15 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 60 crédits.*

BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 1531A	3	Introduction à la biochimie
BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
MCB 1979	3	Microbiologie générale
MCB 2989	4	Immunologie 1
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHL 1400	3	Méthodes statistiques en sciences biomédicales
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

SBM 1001	5	Morphologie fonctionnelle
SBM 1002	1	Introduction à la communication scientifique
SBM 2001	4	Système nerveux
SBM 2002	4	Circulation, respiration et rein
SBM 2003	2	Digestion et nutrition
SBM 2004	3	Endocrinologie et reproduction
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

**Bloc 01B**

*Option - Maximum 15 crédits.*

*-orientation Sciences biomédicales : en cheminement régulier, de 9 à 15 crédits; en cheminement Honor, de 9 crédits à 12 crédits.*

*- autres orientations : maximum 6 crédits.*

AUD 1130	3	Science de l'audition et de la parole
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
MCB 2094	4	Virologie et pathogénèse virale
MCB 2979	4	Bactériologie générale 1
MCB 2991	4	Immunologie 2
MCB 2992	4	Bactériologie générale 2
MCB 3008	2	Fondements de l'immunologie
MCB 3010	2	Immunologie moléculaire
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
OPH 2992	3	Anatomie oculaire
OPM 1009	3	Optique géométrique
OPM 2503	2	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2505	4	Pharmacologie oculaire 2.2
ORA 1531	3	Phonétique clinique
PBC 3010	3	Biologie cellulaire 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction

PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 1095	3	Développement de l'enfant
PSY 2254	3	Maturité et vieillesse
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil
SCV 1101	3	Sciences de la vision 1 - Physiologie de l'oeil
SCV 1103	3	Sciences de la vision 3 - Vision binoculaire
SCV 1105	3	Sciences de la vision 4 - Neurophysiologie
SCV 2102	3	Sciences de la vision 5 - Psychophysique
SCV 2103	3	Sciences de la vision 6 - Mouvements oculaires

**Bloc 01Z**

*Choix - Maximum 6 crédits.*

*- orientation Sciences biomédicales : maximum 6 crédits.*

*- autres orientations : maximum 3 crédits.*

L'étudiant doit faire approuver son inscription au cours au choix par le responsable de l'orientation.

**Segment 90 Propre à l'orientation Sciences biomédicales**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Pour le Cheminement Honor, en plus du bloc 90W, l'étudiant doit s'inscrire au stage SBM 4008 du Bloc 90A.

**Bloc 90A Stages en milieu de travail**

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.*

SBM 3000	9	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 3008	15	Stage de recherche en sciences biomédicales
SBM 4008	15	Stage honor en sciences biomédicales

**Bloc 90W propre au cheminement Honor**

*Option - Maximum 6 crédits.*

BCM 6026	3	L'ARN dans la biochimie fonctionnelle
BCM 6210	3	Génomique humaine fonctionnelle
MCB 6031	3	Immunologie fondamentale
MCB 6210	3	Microorganismes-pathogénicité, immunité
MSO 6011	3	Concepts et méthodes en épidémiologie
MSO 6061	3	Introduction à la biostatistique
PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6064	3	Méthodes statistiques-pharmacologie 2
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire

PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale
PSL 6022	3	Stages de physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie
PSL 6170	3	Physiologie cardiovasculaire
PST 6100	3	Thèmes de recherche en psychiatrie
PST 6200	3	Le sommeil, la chronobiologie et les rêves
SCV 6007	3	Neurophysiologie de la vision
SCV 6010	3	Psychophysique de la vision

**Segment 91 Propre à l'orientation Perfusion extracorporelle**

Tous les crédits de l'Orientation sont obligatoires.

**Bloc 91A**

*Obligatoire - 27 crédits.*

CHI 1900	3	Introduction aux techniques en C.E.C.
CHI 1901	6	Stage d'introduction en C.E.C.
CHI 1902	9	Appropriation des techniques en C.E.C.
CHI 3000	3	Introduction aux principes de perfusion
PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire

**Segment 92 Propre à l'orientation Pharmacologie**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 92A Stages en milieu de travail**

*Option - 15 crédits.*

SBM 3009	15	Stage de recherche en pharmacologie
SBM 4009	15	Stage honor en pharmacologie

**Bloc 92B Compléments de formation en pharmacologie**

*Option - Maximum 12 crédits*

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*  
- *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

PHL 3100	3	Pharmacodynamie des médicaments
PHL 3200	3	Méthodes de découverte des médicaments
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PHL 3500	3	Intro pharmacologie cardiovasculaire
PHL 3600	3	Pharmacogénétique
PHL 3900	3	Pharmacologie des plantes médicinales: introduction

**Bloc 92W Cheminement Honor**

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHL 6011	3	Pharmacodynamie
PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PHL 6035	3	Pharmacologie de la douleur
PHL 6041	3	Toxicologie cellulaire et moléculaire
PHL 6081	3	Métabolisme des médicaments
PHL 6093	3	Immunopharmacologie
PHL 6095	3	Genèse et réglementation des médicaments

**Segment 93 Propre à l'orientation Neurosciences**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 93A Stages en milieu de travail**

*Option - 15 crédits.*

SBM 3010	15	Stage de recherche en neurosciences
SBM 4010	15	Stage honor en neurosciences

**Bloc 93B Compléments formation en Neurosciences**

*Option - Maximum 12 crédits.*

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*  
- *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

BIO 3661	2	T.P. Physiologie nerveuse et musculaire
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

**Bloc 93W Cheminement Honor**

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PSL 6022	3	Stages de physiologie moléculaire

**Segment 94 Propre à l'orientation Physiologie intégrée**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 94A Stages en milieu de travail**

*Option - 15 crédits.*

SBM 3011	15	Stage de recherche physiologie intégrée
SBM 4011	15	Stage honor en physiologie intégrée

**Bloc 94B Compléments de formation en physiologie intégrée**

*Option - Maximum 12 crédits.*

- *cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,*  
- *cheminement Honor, maximum 6 crédits.*

BIO 3674	3	T.P. Respiration, circulation, excrétion
NUT 3030	3	Nutrition et métabolisme
PBC 3010	3	Biologie cellulaire 2
PBC 3050	3	Embryologie et biologie du développement
PHL 3300	3	Travaux pratiques en pharmacologie
PSL 3000	3	Approche computationnelle de la physiologie
PSL 3001	3	Analyse d'images et de signaux biomédicaux
PSL 3061	3	Physiologie intégrée
SBM 3003	3	Hématologie
SBM 3200	3	Chronobiologie et sommeil

**Bloc 94W Cheminement Honor**

*Option - Maximum 6 crédits.*

PHL 6031	3	Neuropharmacologie
PSL 6020	3	Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire
PSL 6021	3	Physiologie moléculaire et structurale
PSL 6022	3	Stages de physiologie moléculaire
PSL 6081	3	Données récentes en cardiovasculaire
PSL 6090	3	Mécanismes régulateurs en physiologie

PSL 6170 3 Physiologie cardiovasculaire

### Segment 95 Propre à l'orientation Pathologie et biologie cellulaire

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

#### Bloc 95A Stages en milieu de travail

*Option - 15 crédits.*

SBM 3012 15 Stage de recherche en pathologie et biologie cellulaire  
SBM 4012 15 Stage honor en pathologie et biologie cellulaire

#### Bloc 95B Compl. form. en pathologie/biologie cellulaire

*Option - Maximum 12 crédits*

- cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,  
- cheminement Honor, maximum 6 crédits.

BCM 3512 3 Biochimie de la cellule  
BCM 3514 3 Régulation de l'expression génique  
PBC 3010 3 Biologie cellulaire 2  
PBC 3040 3 Développement du système nerveux  
PBC 3050 3 Embryologie et biologie du développement  
PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines  
PSL 3062 3 Base neuronale des fonctions cérébrales  
SBM 3003 3 Hématologie

#### Bloc 95W Cheminement Honor

*Option - Maximum 6 crédits.*

BCM 6026 3 L'ARN dans la biochimie fonctionnelle  
BCM 6210 3 Génomique humaine fonctionnelle  
PBC 6000 3 Biologie cellulaire avancée

### Segment 96 Propre à l'orientation Sciences de la vision

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

#### Bloc 96A Stages en milieu de travail

*Option - 15 crédits.*

SBM 3013 15 Stage recherche sciences de la vision  
SBM 4013 15 Stage honor en sciences de la vision

#### Bloc 96B Compléments de formation en sciences de la vision

*Option - Maximum 12 crédits*

- cheminement régulier, minimum 6 crédits, maximum 12 crédits,  
- cheminement Honor, maximum 6 crédits.

OPH 2992 3 Anatomie oculaire  
OPM 1009 3 Optique géométrique  
OPM 2503 2 Pharmacologie oculaire 2.1  
OPM 2505 4 Pharmacologie oculaire 2.2  
SCV 1101 3 Sciences de la vision 1 - Physiologie de l'oeil  
SCV 1103 3 Sciences de la vision 3 - Vision binoculaire  
SCV 1105 3 Sciences de la vision 4 - Neurophysiologie  
SCV 2102 3 Sciences de la vision 5 - Psychophysique  
SCV 2103 3 Sciences de la vision 6 - Mouvements oculaires

#### Bloc 96W Cheminement Honor

*Option - Maximum 6 crédits.*

PBC 6000 3 Biologie cellulaire avancée  
PHL 6011 3 Pharmacodynamie  
SCV 6007 3 Neurophysiologie de la vision  
SCV 6009 3 L'optique de l'oeil  
SCV 6010 3 Psychophysique de la vision

### Segment 97 Propre à l'orientation Sciences de l'audition

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et de 15 à 18 crédits à option

#### Bloc 97A Formation initiale

*Obligatoire - 12 crédits.*

AUD 1130 3 Science de l'audition et de la parole  
ORA 1531 3 Phonétique clinique  
PSY 1095 3 Développement de l'enfant  
PSY 2254 3 Maturité et vieillesse

#### Bloc 97B Compléments de formation

*Option - Maximum 15 crédits*

- cheminement régulier, minimum 12 crédits, maximum 15 crédits,  
- cheminement Honor, maximum 0 crédit.

NSC 3001 3 Neurobiologie de la mémoire  
PBC 3040 3 Développement du système nerveux  
PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines  
PSL 3062 3 Base neuronale des fonctions cérébrales  
PSL 3063 3 Neurosciences cognitive  
PSY 3032 3 Neuropsychologie humaine  
PSY 3033 3 Neuropsychologie sensorielle

#### Bloc 97V Cheminement Honor (stage)

*Option - maximum 15 crédits.*

AUD 4000 15 Stage honor en sciences de l'audition

#### Bloc 97W Cheminement Honor (approfondissement)

*Option - maximum 3 crédits.*

MSO 6001 3 Concepts de base en épidémiologie  
MSO 6011 3 Concepts et méthodes en épidémiologie  
MSO 6060 3 Concepts de base en biostatistique  
MSO 6061 3 Introduction à la biostatistique  
NSC 6060 3 Neurophysiologie cellulaire  
NSC 6061 3 Aspect moléculaire des neuropathologies  
NSC 6070 3 Neurophysiologie fonctionnelle  
PBC 6000 3 Biologie cellulaire avancée  
PHL 6011 3 Pharmacodynamie  
PSL 6020 3 Méthodes en physiologie moléculaire et cellulaire  
PSL 6021 3 Physiologie moléculaire et structurale  
STT 6971 3 Méthodes de biostatistique

---

Programme 1-530-1-0

Version 01 (A16)

---

## Baccalauréat spécialisé en neurosciences (B. Sc.)

---

### OBJECTIFS

Le baccalauréat en neurosciences permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base sur les différents niveaux d'organisation et de fonctionnement du système nerveux central, de la molécule jusqu'au niveau cognitif, du normal au pathologique.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

En 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> années, l'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires du bloc 01A. En 3<sup>e</sup> année, après autorisation du responsable, il complète son programme en prenant des cours selon le cheminement choisi. En cheminement régulier, il s'inscrit normalement au stage NSC 3010 du bloc 70D ; l'inscription au NSC 3011 Projet de fin d'études est exceptionnelle et doit être autorisée par le responsable du programme.

#### Art. 2.4c Cheminement honor

Pour s'inscrire aux cours et stage du cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété un minimum de 54 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

#### Art. 3.5 Connaissance d'une autre langue

Il est à noter que certains cours requièrent la lecture de textes en anglais.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 Probation

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit trois cours obligatoires ou plus, soit des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en neurosciences (B. Sc. Neurosciences) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,6 dans les cours du programme.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et deux cheminements.

- Le cheminement général comprend les segments 01 et 70 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

- Le cheminement honor en neurosciences comprend les segments 01 et 71 et totalise 90 crédits répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

#### Segment 01 Commun aux deux orientations

Le segment commun comporte 60 crédits obligatoires.

#### Bloc 01A

Obligatoire - 60 crédits.

BCM 1531 3 Introduction à la biochimie

BIO 1101	3	Biologie moléculaire
BIO 1157	3	Biologie cellulaire
BIO 1204	3	Génétique
BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
BIO 2110	2	T.P. de biologie moléculaire
BIO 2471	3	Neuroanatomie comparée
NSC 1001	2	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1
NSC 1002	2	Neurosciences intégratives 1
NSC 1003	1	Communication scientifique
NSC 1004	1	Éthique en milieu universitaire et en recherche
NSC 1006	1	Éléments d'immunologie pour neurosciences
NSC 2001	3	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2
NSC 2002	3	Neurosciences intégratives 2
NSC 2003	3	Méthodes expérimentales en neurosciences
NSC 2004	3	Neurosciences : travaux pratiques
NSC 2006	2	Méthodes quantitatives
PBC 1011	1	Éléments de morphologie fonctionnelle humaine
PBC 2000	3	Biopathologie générale
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2025	1	Principes de l'expérimentation animale
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
SBM 2006	2	Analyse de la communication scientifique

#### Segment 70 Propre à l'orientation générale

Les crédits du cheminement général sont répartis de la façon suivante : 21 à 30 crédits à option et 0 à 9 crédits au choix.

#### Bloc 70A Neurosciences cellulaire et moléculaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3013	3	Neurobiologie du vieillissement
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

#### Bloc 70B Neurosciences des systèmes et cognitives

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

#### Bloc 70C Neurosciences et santé

Option - Maximum 6 crédits.

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

#### Bloc 70D

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

NSC 3010	15	Stage en neurosciences
NSC 3011	12	Projet de fin d'études

#### Bloc 70Z

Choix - Maximum 9 crédits.

#### Segment 71 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 6 à 12 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

### Bloc 71A

*Obligatoire - 18 crédits.*

NSC 4010	15	Stage honor en neurosciences
NSC 4041	1	Séminaire honor en neurosciences
NSC 6044	2	Colloque en neurosciences 1

### Bloc 71B Neurosciences cellulaire et moléculaire

*Option - 3 crédits*

NSC 6060	3	Neurophysiologie cellulaire
NSC 6061	3	Aspect moléculaire des neuropathologies
PHL 6031	3	Neuropharmacologie

### Bloc 71C Neurosciences des systèmes et cognitives

*Option - 3 crédits.*

NSC 6051	3	Neurosciences des systèmes
NSC 6070	3	Neurophysiologie fonctionnelle

### Bloc 71D Neurosciences cellulaire et moléculaire

*Option - Maximum 3 crédits.*

NSC 3001	3	Neurobiologie de la mémoire
NSC 3007	3	Développement neural : données récentes
NSC 3013	3	Neurobiologie du vieillissement
PSL 3062	3	Base neuronale des fonctions cérébrales

### Bloc 71E Neurosciences des systèmes et cognitives

*Option - Maximum 3 crédits.*

NSC 3003	3	Perception, action et neurocomputation
PSL 3063	3	Neuroscience cognitive
PSY 3032	3	Neuropsychologie humaine

### Bloc 71F Neurosciences et santé

*Option - Maximum 3 crédits.*

NSC 3005	3	Neurobiologie des maladies mentales
NSC 3009	3	Neurobiologie des maladies neurologiques
PST 3100	3	Neurosciences, cognition et santé mentale
PSY 3035	3	Psychopharmacologie : introduction

### Bloc 71Z

*Choix - Maximum 6 crédits.*

Programme 1-465-1-1

Version 01 (A14)

## Baccalauréat en biochimie et médecine moléculaire (B. Sc.)

*En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences.*

### OBJECTIFS

Ce programme vise l'enseignement de concepts et de méthodes qui sont propres à la biochimie et à la médecine moléculaire, et assure une formation de base dans des disciplines connexes telles que la biologie, la chimie et la génétique. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur le développement de l'esprit critique et la pratique de la communication scientifique écrite et orale, il permet aussi une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire et une familiarisation au milieu de la recherche. Il est préparatoire à des études supérieures et à des carrières en recherche, tout comme il permet une insertion immédiate au marché du travail.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants de toutes les orientations s'inscrivent normalement aux cours du segment 01 (tronc commun) incluant le cours au choix optionnel et aux cours des segments 91, 92 ou 93 selon l'orientation et le cheminement choisis.

#### *Cheminement honor*

Durant la deuxième année, les étudiants choisissent une des trois orientations pour les cours de la deuxième et de la troisième année. Le choix du cheminement se fait en troisième année et peut être fait en deuxième année dans le cas du cheminement International.

#### *Cheminement International*

Pour être inscrit dans le cheminement international, l'étudiant doit avoir réussi 27 crédits à la fin de la première année ou 54 crédits à la fin de la deuxième année en maintenant une moyenne cumulative de 3,0. L'accès au cheminement international, le choix des cours à l'étranger, de même que toute substitution de cours de spécialisation de troisième année lorsqu'appropriée font l'objet d'une approbation par l'autorité compétente. Les étudiants du cheminement international doivent obligatoirement compléter un minimum d'une session de 12 crédits à l'étranger.

Un stage et un cours de travaux pratiques de niveau 3 des blocs 01J ou 91, 92 et 93B sont obligatoires.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec les orientations suivantes :

- l'orientation Biochimie (segment 91);
- l'orientation Médecine moléculaire (segment 92);
- l'orientation Génétique et génomique humaine (segment 93).

Le programme de baccalauréat en Biochimie et médecine moléculaire offre trois orientations: l'orientation Biochimie, l'orientation Médecine moléculaire et l'orientation Génétique.

tique et génomique humaine. Pour chacune des orientations, il y a 3 cheminement: le cheminement général, le cheminement Honor et le cheminement International. Le programme s'articule comme suit:

Dans l'orientation Biochimie :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, (01D ou 01E) et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91A, B et C avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.

Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91 A, V et W avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.

Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 91 A, B et C avec 72 crédits obligatoires et 18 crédits à option et au choix.

Dans l'orientation Médecine moléculaire :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D ou 01E et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92 A, V et W avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 92 A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Dans l'orientation Génétique et génomique humaine :

Le cheminement général comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D ou 01E et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, B, C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement Honor comprend les blocs 01A, 01B, 01C et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, V et W avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

Le cheminement International comprend les blocs 01A, 01B, 01C, 01D, 01I, 01J et 01Z (crédits au choix) et les blocs 93 A, B et C avec 73 crédits obligatoires et 17 crédits à option et au choix.

### Segment 01 Commun à toutes les orientations

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

#### Bloc 01A Connaissances fondamentales en biochimie

*Obligatoire - 32 crédits.*

BCM 1501	3	Origine biochimique de la vie
BCM 1502	4	Fondements du métabolisme
BCM 1503	3	Acides nucléiques et génétique 1
BCM 1521	2	Travaux pratiques de biochimie 1
BCM 2501	3	Macromolécules biologiques
BCM 2502	3	Acides nucléiques et génétique 2
BCM 2503	2	Métabolisme moléculaire
BCM 2532	3	Pratique de la communication en sciences
BCM 3512	3	Biochimie de la cellule
BCM 3513	4	Pathophysiologie moléculaire
BCM 3515	2	Éthique en biochimie

#### Bloc 01B Connaissances fondamentales en chimie

*Obligatoire - 18 crédits.*

CHM 1301	3	Chimie organique 1
CHM 1302	3	Chimie organique 2
CHM 1979	3	Laboratoire de chimie pour biochimistes
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2302	3	Chimie organique 3
CHM 2971	3	Chimie bioanalytique

#### Bloc 01C Connaissances fondamentales en biologie

*Obligatoire - 9 crédits.*

BIO 1155	3	Biologie cellulaire
----------	---	---------------------

BIO 2043	3	Statistique pratique pour sciences de la vie
MCB 1979	3	Microbiologie générale

#### Bloc 01D Cours de langue anglaise

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.*

ANG 1921	3	Écrire en anglais 1 (niveau B1)
ANG 1922	3	Écrire en anglais 2 (niveau B2)

#### Bloc 01E Connaissances complémentaires

*Option - Maximum 3 crédits.*

*Cheminement général : maximum 3 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : 0 crédit.*

MAT 1958	3	Mathématiques pour chimistes
MSN 2100	3	Toxicologie et environnement
NUT 2032	3	Nutrition fondamentale
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHY 1973	3	Astrobiologie
POL 3235	3	Politiques scientifiques
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2115	3	Psychopathologie: introduction
REI 1030	3	Gestion et fonctions de l'organisation
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

#### Bloc 01I Cours de langues et culture

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 9 crédits.*

AES 3032	3	Culture et communication en Corée
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ALL 1913	3	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)
ALL 1914	3	Lire en allemand 4 (niveau B2.2)
ARA 1001	3	Introduction au monde arabe 1
ARA 1002	3	Introduction au monde arabe 2
ESP 1215	3	Civilisation espagnole
ESP 1317	3	Civilisation hispano-américaine
ESP 1327	3	Cultures latino-américaines
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FAS 1000	3	Introduction à l'interculturel
FAS 1900	3	Langue de l'Université d'accueil
FAS 1902	3	Langue de l'Université d'accueil 2
FAS 1910	3	Cultures de l'Université d'accueil 1
FAS 1911	3	Cultures de l'Université d'accueil 2
FRA 2318	3	Imaginaire social et littérature
FRA 3641	3	Littérature et civilisation africaines
ITL 1120	3	Introduction à la culture italienne
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

#### Bloc 01J Stage et travaux pratiques à l'étranger

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

BCM 3531E	3	Travaux pratiques 3 à l'étranger
BCM 3534	6	Stage en laboratoire à l'étranger
BCM 3535	9	Stage en laboratoire à l'étranger

### Bloc 01Z Cours au choix

*Choix - Maximum 3 crédits.*

### Segment 91 Propre à l'orientation Biochimie

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

#### Bloc 91A Connaissances disciplinaires obligatoires

*Obligatoire - 13 crédits.*

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
CHM 2979	2	Laboratoire organique pour biochimistes
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2

#### Bloc 91B

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.*

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche

#### Bloc 91C

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Cheminement général : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.*

BCM 2550	2	Programmation appliquée à la génomique
BCM 2562	3	Biochimie clinique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée
BIO 3702	3	Biotechnologie végétale
CHM 3331	3	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine
CHM 3450	3	Éléments de cristallographie
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

#### Bloc 91V

*Option - Maximum 13 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.*

BCM 4001	6	Stage honor en biochimie 1
BCM 4002	6	Stage honor en biochimie 2
BCM 4010	1	Séminaire de recherche honor

#### Bloc 91W

*Option - Maximum 5 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.*

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
BIO 6157	3	Biochimie et bio moléculaire des plantes
PBC 6000	3	Biologie cellulaire avancée
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire

### Segment 92 Propre à l'orientation Médecine moléculaire

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

#### Bloc 92A Connaissances disciplinaires obligatoires

*Obligatoire - 14 crédits.*

BCM 2505	3	Enzymologie
BCM 2531	2	Travaux pratiques 2
BCM 2562	3	Biochimie clinique
MCB 2987	3	Immunologie
PBC 3060	3	Bases moléculaires des maladies humaines

#### Bloc 92B

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.*

BCM 3531	3	Travaux pratiques 3
BCM 3532	6	Stage en laboratoire de recherche

#### Bloc 92C

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Cheminement général : minimum 2 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.*

BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3552	2	Bases de la bio-informatique appliquée
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 2402	3	Embryologie animale
BIO 2412	3	Histologie animale
CHM 2995	3	Physicochimie générale 2
PBC 3040	3	Développement du système nerveux
PHL 2100	3	Principes de pharmacologie

#### Bloc 92V

*Option - Maximum 13 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.*

BCM 4001	6	Stage honor en biochimie 1
BCM 4002	6	Stage honor en biochimie 2
BCM 4010	1	Séminaire de recherche honor

#### Bloc 92W

*Option - Maximum 5 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.*

BCM 6071	2	Signalisation et cycle cellulaire
BCM 6100	2	Biologie du développement
PHL 6085	3	Progrès en pharmacologie moléculaire

### Segment 93 Propre à l'orientation Génétique et génomique humaine

Le nombre de crédits requis par cheminement peut varier.

#### Bloc 93A Connaissances disciplinaires obligatoires

*Obligatoire - 14 crédits.*

BCM 2002	3	T.P. de biologie moléculaire
BCM 3514	3	Régulation de l'expression génique
BCM 3525	3	Génétique des organismes modèles
BCM 3526	3	Génétique et génomique humaine

BCM 3552 2 Bases de la bio-informatique appliquée

**Bloc 93B**

*Option - Maximum 9 crédits.*

*Cheminement général : 9 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 6 crédits.*

BCM 3531 3 Travaux pratiques 3

BCM 3533 6 Stage en génétique et génomique

**Bloc 93C**

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Cheminement général : minimum 2 crédits, maximum 6 crédits; cheminement honor : 0 crédit; cheminement international : maximum 3 crédits.*

BCM 2550 2 Programmation appliquée à la génomique

BIO 2402 3 Embryologie animale

BIO 3203 3 Génétique évolutive

BIO 3283 3 Principes d'évolution

CHM 2995 3 Physicochimie générale 2

PBC 3060 3 Bases moléculaires des maladies humaines

PHL 1400 3 Méthodes statistiques en sciences biomédicales

**Bloc 93V**

*Option - Maximum 13 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : 13 crédits; cheminement international : 0 crédit.*

BCM 4003 6 Stage honor en génétique et génomique 1

BCM 4004 6 Stage honor en génétique et génomique 2

BCM 4010 1 Séminaire de recherche honor

**Bloc 93W**

*Option - Maximum 5 crédits.*

*Cheminement général : 0 crédit; cheminement honor : minimum 2 crédits, maximum 5 crédits; cheminement international : 0 crédit.*

BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire

BCM 6100 2 Biologie du développement

PGM 6001 3 Pharmacogénomique clinique

**Programme 1-468-1-0****Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (B. Sc.)**

*Conjointement avec la Faculté des arts et des sciences. Voir sous Faculté des arts et des sciences.*

**Programme 1-483-2-0**

Version 01 (A17)

**Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés****OBJECTIFS**

Le programme de majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés vise à offrir une formation de pointe dans un nouveau domaine. Il permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances avancées sur les divers systèmes du corps humain, sur certaines pathologies urgentes ainsi que sur les traitements avancés à administrer en milieu préhospitalier. Le programme vise également l'enseignement de concepts et de méthodes de travail qui sont propres aux techniciens ambulanciers paramédics de soins avancés. S'appuyant sur une très solide formation théorique axée sur la science et la recherche, il développe

l'esprit critique ainsi que les habiletés techniques requises pour administrer les soins préhospitaliers avancés. Enfin, ce programme permet une forte exposition à la pratique du travail en laboratoire de simulation, en milieu clinique et sur le terrain auprès de patients.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein. Il s'inscrit à un minimum de 15 crédits par trimestre. Il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit aux cours selon le cheminement suivant : 1re année : cours des blocs 70A et 70B; 2e année : cours des blocs 70C et 70D.

L'étudiant admis au Cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences s'inscrit aux cours du bloc 71A et, après l'examen de son dossier d'admission par le Comité de reconnaissance des acquis, peut se voir accorder une exemption pour certains cours du bloc 71B.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité du programme est de quatre trimestres.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 Probation**

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0 mais qui a échoué à plus d'un cours est mis en probation.

**Art. 15 Normes de succès - programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce, de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés donne droit au diplôme de majeure ès sciences.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La majeure totalise 60 crédits. Elle comporte deux orientations offrant les cheminements suivants:

- Cheminement régulier (segment 70)
- Cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences (segment 71)

**Segment 70**

Les 60 crédits du cheminement régulier sont obligatoires.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments
MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1

**Bloc 70B**

*Obligatoire - 15 crédits.*

MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2

MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés 2

**Bloc 70C***Obligatoire - 15 crédits.*

MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3

**Bloc 70D***Obligatoire - 15 crédits.*

MDF 2006	3	Clientèles spécifiques
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

**Segment 71**

Les crédits du cheminement de reconnaissance des acquis et des compétences sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

**Bloc 71A***Obligatoire - 21 crédits.*

MDF 2501	6	Protocoles de soins préhospitaliers avancés
MDF 2502	5	Application clinique en soins préhospitaliers
MDF 2503	6	Synthèse pratique en soins préhospitaliers
MDF 2504	4	Stage intégrateur en soins préhospitaliers

**Bloc 71B***Option - 39 crédits.*

MDF 1001	3	Approche professionnelle
MDF 1002	3	Administration de médicaments
MDF 1003	3	Antécédents médicaux et médicaments
MDF 1004	3	Problèmes cardiaques 1
MDF 1005	3	Stage: Soins avancés 1
MDF 1006	3	Problèmes spécifiques 1
MDF 1007	3	Problèmes spécifiques 2
MDF 1008	3	Problèmes cardiaques 2
MDF 1009	3	Problèmes respiratoires 1
MDF 1010	3	Stage: soins avancés 2
MDF 2001	3	Obstétrique et néonatalogie
MDF 2002	3	Clientèle pédiatrique
MDF 2003	3	Voies respiratoires avancées
MDF 2004	3	Problèmes respiratoires 2
MDF 2005	3	Stage: Soins avancés 3
MDF 2006	3	Clientèles spécifiques
MDF 2007	3	Stage: Soins à l'urgence
MDF 2008	3	Collaboration professionnelle
MDF 2009	3	Intégration des soins
MDF 2010	3	Stage: Soins avancés 4

**OBJECTIFS**

Au terme de leur formation, les étudiants auront acquis les connaissances et les compétences communicationnelles et relationnelles nécessaires pour oeuvrer en tant que membres de rétablissement dans leur milieux respectifs. Ils pourront en outre:

- Distinguer une approche axée sur la promotion du rétablissement d'une approche curative de la maladie mentale centrée sur les symptômes ;
- Reconnaître et stimuler chez les membres de leur entourage aux prises avec des problèmes de santé mentale leurs capacités de résilience et d'auto-prise en charge mobilisables au profit du rétablissement et du partenariat patient ;
- Situer leur expertise spécifique en complémentarité avec celles des professionnels de la santé et du psychosocial pour accompagner et soutenir globalement les personnes dans leur processus de rétablissement.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription : Temps partiel****Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant: 1<sup>er</sup> trimestre : cours PST 1000; 2<sup>e</sup> trimestre : cours MSO2030D; 3<sup>e</sup> trimestre : cours PST1001 et PST 1100.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 Probation**

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle, l'étudiant dont la moyenne, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours obligatoire ou plus, soit à des cours totalisant trois crédits ou plus, est mis en probation.

**Art. 15 Normes de succès - programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont proposées dans le cadre du stage PST1100.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 10 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont obligatoires.

**Bloc 70A***Obligatoire - 10 crédits.*

MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
PST 1000	3	Rétablissement et santé globale
PST 1001	1	Éthique du rétablissement
PST 1100	3	Stage de mentor en rétablissement

Programme 1-540-7-0

Version 00 (A17)

**Module de formation de mentor de rétablissement en santé mentale**

## Table des matières

---

Introduction et Coordonnées générales	6-1
Direction	6-1
Calendrier et Dossiers étudiants	6-1
<b>PROGRAMME</b>	
1-300-1-0 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine dentaire (D.M.D.)	6-1

Information à jour le 27 juillet 2017

## FACULTÉ DE MÉDECINE DENTAIRE

**INTRODUCTION**

Le programme de doctorat en médecine dentaire (D.M.D.) de l'Université de Montréal est d'une durée de cinq ans et vise le développement de l'ensemble des compétences requises pour l'exercice de la médecine dentaire. La participation aux activités cliniques débute dès le premier trimestre du programme, s'intensifie tout au long du cheminement de l'étudiant et inclut l'apprentissage de technologies de pointe. Soutenu par les principes d'éthique professionnelle, les concepts du raisonnement clinique, de la collaboration interprofessionnelle, du partenariat de soins avec le patient et ses proches, de même que par la dentisterie factuelle, ce programme favorise l'autonomie professionnelle éclairée du futur dentiste généraliste. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

Aux études supérieures, la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal offre plusieurs programmes, soit la Résidence multidisciplinaire en médecine dentaire; la Résidence approfondie en stomatologie; la Maîtrise en sciences buccodentaires (M.Sc.), et des formations spécialisées, soit la Maîtrise en médecine dentaire (M.Sc.) option dentisterie pédiatrique combinée avec le Diplôme d'études supérieures (D.É.S.) en dentisterie pédiatrique; la Maîtrise en médecine dentaire (M.Sc.) option orthodontie combinée avec le Diplôme d'études supérieures (D.É.S.) en orthodontie.

**COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ**

Bureau		Tél. : (514)
Pavillon Roger-Gaudry		
Bureau de renseignements sur les programmes	D-238	343-6111, poste 3437
Département de dentisterie de restauration	D-242 et B-222	343-5643 et 343-6002
Département de santé buccale	D-242 et B-222	343-5643 et 343-6002
Département de stomatologie	D-234	343-5844

**DIRECTION****Administratrice exerçant les fonctions de doyenne : Renée Delaquis**

Vice-doyen aux études de 1er cycle: René Voyer  
 Vice-doyen aux études sup., à la recherche et aux affaires hospitalières : Pierre Blanchet  
 Secrétaire de faculté : Hugo Ciaburro  
 Adjointe aux vice-doyens aux études : Carine Bertrand  
 Vice-doyen associé à la Formation dentaire continue : Pierre Boudrias  
 Vice-doyen associé aux affaires cliniques : André Phaneuf  
 Directrice administrative : Isabelle Faucher

**Cliniques**

Directeur des cliniques : André Phaneuf  
**Directeurs des départements de la faculté**  
 Département de dentisterie de restauration : Pierre Boudrias  
 Département de santé buccale : Jack Turkewicz  
 Département de stomatologie : Antonio Nanci

**CALENDRIER**

Pour les étudiants du programme de Doctorat en médecine dentaire, les activités d'enseignement débutent en août, voir le calendrier facultaire.

**DOSSIERS ÉTUDIANTS**

Consulter la technicienne à la gestion des dossiers étudiants: 514-343-6111, poste 3437.

Programme 1-300-1-0

Version 22 (A16)

**Doctorat de 1er cycle en médecine dentaire (D.M.D.)****OBJECTIFS**

Le programme de doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine dentaire vise à former des dentistes en : favorisant des compétences, des connaissances et des habiletés propres à la médecine dentaire; favorisant le développement de qualités personnelles, de leadership et des habiletés propres à la médecine dentaire; s'ouvrant sur l'interdisciplinarité, l'international et la diversité culturelle. À la fin du programme d'études, un dentiste pourra s'orienter en pratique générale ou poursuivre des études en résidence multidisciplinaire, en spécialité, en recherche ou dans tout autre domaine lié à la santé buccodentaire.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 41,5 crédits en 2<sup>e</sup> année, de 42 crédits en 3<sup>e</sup> année, de 58,5 crédits en 4<sup>e</sup> année et de 37 crédits en 5<sup>e</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A (2 trimestres : automne et hiver)
- en 2<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70B (2 trimestres : automne et hiver)
- en 3<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 70C (2 trimestres : automne et hiver)
- en 4<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70D (3 trimestres : automne, hiver et été)
- en 5<sup>e</sup> année, aux cours des blocs 70E (2 trimestres : automne et hiver).

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de onze trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours, aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté et au Code d'éthique facultaire à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des cours de laboratoire précliniques
- des cours cliniques
- des stages.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours**

Dans un cours clinique ou dans une séquence de cours cliniques, l'échec à deux évaluations mène au retrait de l'étudiant de cette clinique. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie.

En cas d'échec, l'étudiant échoue le cours clinique. En cas de réussite, l'étudiant réintègre cette clinique sans possibilité de nouvel échec dans ce cours clinique ou dans cette séquence de cours cliniques jusqu'à la fin de l'année.

Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à deux évaluations d'un même critère transversal de compétence mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déter-

minées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec de ce critère transversal de compétence jusqu'à la fin de l'année.

Dans l'ensemble des cours cliniques d'une même année, l'échec à quatre évaluations mène au retrait de l'étudiant de l'ensemble des cliniques. L'étudiant doit se soumettre et réussir les modalités de perfectionnement déterminées par l'autorité compétente dans la limite de temps établie. En cas d'échec, l'étudiant échoue les cours cliniques en cause. En cas de réussite, l'étudiant réintègre l'ensemble des cliniques sans possibilité de nouvel échec dans les cours en cause jusqu'à la fin de l'année.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un cours clinique obligatoire, il doit le reprendre.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à un cours clinique, soit, dans la même année, à trois cours ou plus ou à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en médecine dentaire (D. M. D.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat de doctorat en médecine dentaire comporte des cours obligatoires pour un total de 219 crédits.

#### Segment 70

Tous les cours du Doctorat sont obligatoires

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 40 crédits.*

DEN 10021	0	Observation et assistance cliniques 1
DEN 10022	1.5	Observation et assistance cliniques 2
DEN 1006	3	Introduction à la médecine dentaire
DEN 1007	2	Préparation à la clinique en médecine dentaire 1
DEN 11001	0	Compétences en médecine dentaire 1.1
DEN 11002	1	Compétences en médecine dentaire 1.2
DER 1012	2.5	Morphologie dentaire
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
PBC 1050	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1060	3	Embryologie et histologie humaine
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
PSY 1960	2	Psychologie et médecine dentaire 1
SAB 1017	2	Dentisterie préventive préclinique
SAB 1040A	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 1
SAB 1040B	1.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 2
SAB 1040C	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 3
SAB 1040D	2.5	Thématiques cliniques en médecine dentaire 4
SAB 1040E	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 5
SAB 1040F	1	Thématiques cliniques en médecine dentaire 6
SAB 1051	1	Intro. à la pratique professionnelle en méd. dent.
STO 1043	1.5	Odontopharmacothérapie clinique 1

#### Bloc 70B

*Obligatoire - 41,5 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
DEN 21001	0	Compétences en médecine dentaire 2.1
DEN 21002	1	Compétences en médecine dentaire 2.2
DER 1001	1	Prothèse partielle fixe théorique 1
DER 1004	1.5	Prothèse partielle fixe préclinique 1
DER 1010	1	Dentisterie opératoire théorique 1
DER 1013	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 1
DER 1030	2	Matériaux dentaires 1
DER 1092	1.5	Prothèse complète préclinique 1
DER 1096	1	Prothèse complète théorique 1
DER 2003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 2
DER 2052	1	Dentisterie opératoire théorique 2
PBC 1020	2	Pathologie générale en dentisterie
PBC 2030	4	Pathologie spéciale en dentisterie
PSY 1979	2	Gestion du stress en médecine dentaire
SAB 1060	1	Croissance et physiologie en orthodontie
SAB 20011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.1
SAB 20012	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 1.2
SAB 2051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 1
SAB 2052	3	Médecine dentaire factuelle
SAB 2085	3	Parodontie théorique 1
SAB 3040	2	Approche populationnelle en médecine dentaire
STO 1062	1	Radiologie 1
STO 2020A	3	Thématiques cliniques en médecine dentaire 7
STO 2020B	2	Thématiques cliniques en médecine dentaire 8
STO 2035	1	Pathologie buccale 1
STO 2061	0.5	Radiologie clinique 1
STO 2073	1	Interprétation radiologique

#### Bloc 70C

*Obligatoire - 42 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
DEN 3007	1	Préparation à la clinique en médecine dentaire 2
DEN 31001	0	Compétences en médecine dentaire 3.1
DEN 31002	1	Compétences en médecine dentaire 3.2
DER 20011	0	Prothèse partielle fixe théorique 2.1
DER 20012	2	Prothèse partielle fixe théorique 2.2
DER 20041	0	Prothèse partielle fixe préclinique 2.1
DER 20042	3	Prothèse partielle fixe préclinique 2.2
DER 2022	1	Introduction à l'endodontie
DER 2023	1	Endodontie préclinique
DER 2032	2	Matériaux dentaires 2
DER 2092	1.5	Prothèse complète préclinique 2
DER 2095	1	Prothèse complète clinique 1
DER 2098	1	Prothèse complète théorique 2
DER 2099	1	Prothèse complète théorique 3
DER 3003	1.5	Dentisterie opératoire préclinique 3
DER 3005	1	Dentisterie opératoire clinique 1
DER 3006	1	Prothèse partielle fixe théorique 3
DER 3053	1	Dentisterie opératoire théorique 3

DER 3054	1	Dentisterie opératoire théorique 4	SAB 4056	1	Préparation à la pratique dentaire privée 2
SAB 20411	0	Occlusion dentaire théorique 1	SAB 40731	0	Orthodontie clinique 1.1
SAB 20412	2	Occlusion dentaire théorique 2	SAB 40732	1	Orthodontie clinique 1.2
SAB 2043	1.5	Occlusion dentaire préclinique	SAB 4076	1	Dysfonctions et douleurs buccofaciales
SAB 20721	0	Dentisterie pédiatrique théorique 1.1	SAB 4087	0.5	Parodontie préclinique
SAB 20722	2	Dentisterie pédiatrique théorique 1.2	SAB 40921	0	Dentisterie pédiatrique théorique 2.1
SAB 2077	1.5	Dentisterie pédiatrique préclinique	SAB 40922	3	Dentisterie pédiatrique théorique 2.2
SAB 2079	0.5	Orthodontie préclinique	STO 3080A	2.5	Médecine buccale 1
SAB 30001	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.1	STO 3080B	2.5	Médecine buccale 2
SAB 30002	1	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 2.2	STO 30811	0	Diagnostic clinique 1
SAB 3051	1	Pratique professionnelle en médecine dentaire 2	STO 30812	1	Diagnostic clinique 2
SAB 4080	1	Parodontie théorique 2	STO 4001	1	Imagerie maxillofaciale CBCT petit champ
STO 2050	1	Anesthésiologie régionale	STO 4002	1	Imagerie maxillofaciale CBCT grand champ
STO 20621	0	Radiologie 2.1	STO 4069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 2
STO 20622	2	Radiologie 2.2	STO 4070	2	Chirurgie buccale et maxillofaciale 3
STO 3000	1	Raisonnement clinique en médecine dentaire	STO 40721	0	Chirurgie clinique 1.1
STO 30351	0	Pathologie buccale 2.1	STO 40722	1.5	Chirurgie clinique 1.2
STO 30352	3	Pathologie buccale 2.2			
STO 3043	1	Odontopharmacothérapie clinique 2			
STO 3061	0.5	Radiologie clinique 2			
STO 3069	1	Chirurgie buccale et maxillofaciale 1			

**Bloc 70D***Obligatoire - 58,5 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
DEN 3051	2	Travaux dirigés en médecine dentaire
DEN 3980	7	Clinique multidisciplinaire
DEN 41001	0	Compétences en médecine dentaire 4.1
DEN 41002	0	Compétences en médecine dentaire 4.2
DEN 41003	1.5	Compétences en médecine dentaire 4.3
DER 30041	0	Prothèse partielle fixe clinique 1.1
DER 30042	3	Prothèse partielle fixe clinique 1.2
DER 3015	1	Prothèse partielle amovible préclinique
DER 3017	1.5	Laboratoire d'implantologie
DER 30221	0	Endodontie théorique 1
DER 30222	2	Endodontie théorique 2
DER 3094	1	Réhabilitation implanto-portée 1
DER 3098	2	Prothèse partielle amovible théorique
DER 4001	1	Prothèse partielle fixe théorique 4
DER 40051	0	Dentisterie opératoire clinique 2.1
DER 40052	3	Dentisterie opératoire clinique 2.2
DER 40211	0	Endodontie clinique 1.1
DER 40212	1	Endodontie clinique 1.2
DER 40951	0	Prothèse amovible clinique 1.1
DER 40952	2	Prothèse amovible clinique 1.2
DER 4097	1	Connaissances de pointe en médecine dentaire
SAB 30011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.1
SAB 30012	3	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 3.2
SAB 3057	2	Préparation à la pratique dentaire privée 1
SAB 30781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 1.1
SAB 30782	1.5	Dentisterie pédiatrique clinique 1.2

**Bloc 70E***Obligatoire - 37 crédits.*

DEN 49951	0	Cliniques à options 1
DEN 49952	2	Cliniques à options 2
DEN 4996	1	Évolution en médecine dentaire factuelle
DEN 50101	0	Médecine dentaire clinique 1
DEN 50102	8	Médecine dentaire clinique 2
DEN 51001	0	Compétences en médecine dentaire 5.1
DEN 51002	1	Compétences en médecine dentaire 5.2
DER 4082	1	Conférences clinico-restauratrices
DER 4094	1	Réhabilitation implanto-portée 2
DER 50041	0	Prothèse partielle fixe clinique 2.1
DER 50042	3	Prothèse partielle fixe clinique 2.2
DER 50051	0	Dentisterie opératoire clinique 3.1
DER 50052	3	Dentisterie opératoire clinique 3.2
DER 50211	0	Endodontie clinique 2.1
DER 50212	1	Endodontie clinique 2.2
DER 50951	0	Prothèse amovible clinique 2.1
DER 50952	2	Prothèse amovible clinique 2.2
SAB 40011	0	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.1
SAB 40012	2	Dentisterie préventive et parodontie cliniques 4.2
SAB 4070	2	Conférences clinico-orthodontiques
SAB 50731	0	Orthodontie clinique 2.1
SAB 50732	1	Orthodontie clinique 2.2
SAB 50781	0	Dentisterie pédiatrique clinique 2.1
SAB 50782	2	Dentisterie pédiatrique clinique 2.2
STO 4080	2	Médecine buccale 3
STO 40841	0	Diagnostic et urgence cliniques 1
STO 40842	1.5	Diagnostic et urgence cliniques 2
STO 50721	0	Chirurgie clinique 2.1
STO 50722	1.5	Chirurgie clinique 2.2
STO 5081	2	Conférences clinico-pathologiques

## Table des matières

Introduction et Coordonnées générales	7-1
Direction	7-1
Informations pratiques	7-1
<b>PROGRAMMES</b>	
1-580-1-0 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.)	7-1
1-598-5-0 Certificat en technologie et innocuité des aliments	7-5

Information à jour le 31 juillet 2017



- en 5<sup>e</sup> année, aux cours du bloc 85A et à des cours totalisant 16 crédits du bloc 85B.

Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année en supplément des crédits prescrits.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de dix trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté en début de programme.

- selon les plans de cours
- à l'occasion des stages précliniques
- à l'occasion des stages cliniques

#### Art. 11.1 Notation des cours et inscriptions au relevé de notes

Échelle de notation utilisée par la Faculté

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue à un stage, il doit le reprendre dans l'année qui suit cet échec ou dès qu'il sera offert ultérieurement ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre stage.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 a) i) Progression sous probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais dont la moyenne pour les cours obligatoires de l'année est inférieure à 2,0 est mis en probation.

#### Art. 15 d) Normes de succès - Programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales et spécifiques par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la faculté.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en médecine vétérinaire (D.M.V.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte de 195 à 198 crédits dont 161 obligatoires et de 34 à 37 à option.

### Segment 01 Propre à la 1<sup>re</sup> année

La 1<sup>re</sup> année comporte 43 crédits obligatoires.

#### Bloc 01A

*Obligatoire - 43 crédits.*

DMV 1101	6	Morphophysio­logie vétérinaire 1
DMV 1102	7	Morphophysio­logie vétérinaire 2
DMV 1103	8	Morphophysio­logie vétérinaire 3
DMV 1104	6	Morphophysio­logie vétérinaire 4
DMV 1112	1	Introduction à la médecine vétérinaire
DMV 1113	1	Gestion de l'information vétérinaire
DMV 12131	0	Gestion vétérinaire des élevages 1
DMV 12132	5	Gestion vétérinaire des élevages 2
DMV 1220	2	Microbiologie vétérinaire
DMV 1410	2	Comportement animal
DMV 14111	0	Stage préclinique vétérinaire 1.1

DMV 14112	1	Stage préclinique vétérinaire 1.2
DMV 14121	0	Génomique médicale vétérinaire 1
DMV 14122	4	Génomique médicale vétérinaire 2
DMV 16011	0	Développement des compétences vétérinaires 1A
DMV 16012	0	Développement des compétences vétérinaires 1B

### Segment 02 Propre à la 2<sup>e</sup> année

La 2<sup>e</sup> année comporte 41 crédits obligatoires et 2 crédits à option.

#### Bloc 02A

*Obligatoire - 41 crédits.*

DMV 2110	4	Nutrition et alimentation animale
DMV 2113	2	Éthique vétérinaire et bien-être animal
DMV 2120	6	Infectiologie vétérinaire
DMV 2121	3	Immunologie vétérinaire
DMV 2122	4	Biopathologie vétérinaire
DMV 2130	1	Stages vétérinaires à la ferme
DMV 2210	3	Méthodes quantitatives en médecine vétérinaire
DMV 2211	1	Médecine vétérinaire et environnement
DMV 2212	3	Pharmacologie vétérinaire
DMV 2220	6	Pathologie systémique
DMV 2230	2	Principes de chirurgie vétérinaire 1
DMV 22311	0	Stage préclinique vétérinaire 2.1
DMV 22312	1	Stage préclinique vétérinaire 2.2
DMV 2411	3	Principes de médecine vétérinaire 1
DMV 2511	1	Principes de dentisterie vétérinaire
DMV 2513	1	Communication en médecine vétérinaire
DMV 26011	0	Développement des compétences vétérinaires 2A
DMV 26012	0	Développement des compétences vétérinaires 2B

#### Bloc 02B

*Option - 2 crédits.*

DMV 2421	1	Morphologie vétérinaire intégrative
DMV 2422	1	Physiologie vétérinaire intégrative
DMV 2423	1	Enjeux vétérinaires et productions animales durables
DMV 2424	1	Initiation à la recherche en médecine vétérinaire

### Segment 03 Propre à la 3<sup>e</sup> année

La 3<sup>e</sup> année comporte 41 crédits obligatoires et 4 crédits à option.

#### Bloc 03A

*Obligatoire - 41 crédits.*

DMV 3120	3	Principes d'épidémiologie vétérinaire
DMV 3131	2	Médecine de population animale
DMV 3132	3	Anesthésie, analgésie et réanimation vétérinaire
DMV 3133	3	Principes de chirurgie vétérinaire 2
DMV 32181	0	Pathologie clinique vétérinaire
DMV 32182	4	Pathologie clinique vétérinaire
DMV 3219	2	Pathologies des maladies spécifiques
DMV 3221	3	Maladies infectieuses, santé publique, zoonoses
DMV 3236	3	Imagerie médicale vétérinaire
DMV 3237	2	Introduction à la médecine des animaux exotiques de compagnie
DMV 3238	1	Introduction à la médecine des animaux de laboratoire
DMV 3410	5	Principes de médecine vétérinaire 2

DMV 34111	0	Stage préclinique vétérinaire 3.1
DMV 34112	3	Stage préclinique vétérinaire 3.2
DMV 3413	3	Pharmacologie clinique vétérinaire
DMV 34141	0	Milieu de travail et communication en médecine vétérinaire
DMV 34142	3	Milieu de travail et communication en médecine vétérinaire
DMV 3512	1	Toxicologie vétérinaire
DMV 36011	0	Développement des compétences vétérinaires 3A
DMV 36012	0	Développement des compétences vétérinaires 3B

**Bloc 03B***Option - 4 crédits.*

DMV 3222	2	Immunologie clinique vétérinaire
DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
DMV 3224	2	Gestion vétérinaire du risque - production animale
DMV 3225	2	Infectiologie vétérinaire - animaux de rente
DMV 3426	2	Imagerie spécialisée des animaux de compagnie

**Segment 04 Propre à la 4e année**

La 4e année comporte 21 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

**Bloc 04A***Obligatoire - 21 crédits.*

DMV 4130	4	Médecine des ruminants
DMV 4131	4	Médecine des équins
DMV 4133	2	Médecine des volailles
DMV 4134	2	Médecine des porcins
DMV 41351	0	Stage préclinique vétérinaire 4.1
DMV 41352	2	Stage préclinique vétérinaire 4.2
DMV 4409	2	Médecine des animaux de compagnie 1
DMV 4410	4	Médecine des animaux de compagnie 2
DMV 4510	1	Aspects éthiques et juridiques vétérinaires
DMV 46011	0	Développement des compétences vétérinaires 4A
DMV 46012	0	Développement des compétences vétérinaires 4B

**Bloc 04B***Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.**Le cours PAA 4409 peut être suivi en 1re, 2e ou 3e année en supplément des crédits prescrits.*

MEV 4017	1	Anesthésie et analgésie des grands animaux
MEV 4315	1	Anesthésiologie des animaux de compagnie
MEV 4336	1	Ophthalmologie canine et féline
MEV 4340	1	Thériogénologie équine
MEV 4423	2	Médecine interne équine
MEV 4424	2	Pathologies du système locomoteur des chevaux
MEV 4425	2	Alimentation pratique des bovins laitiers
MEV 4427	2	Chirurgies spéciales des bovins
MEV 4430	1	Médecine de population de bovins de boucherie
MEV 4431	2	Thériogénologie des grands animaux
MEV 4432	1	Thériogénologie avancée des bovins
MEV 4433	2	Pratique des petits ruminants
MEV 4434	2	Médecine porcine spécialisée 2
MEV 4435	1	Production porcine spécialisée
MEV 4436	1	Production avicole spécialisée
MEV 4437	2	Médecine porcine spécialisée 1

MEV 4438	2	Médecine avicole spécialisée
MEV 4439	1	Prévention et thérapie : porc et volaille
MEV 4441	1	Troubles du comportement canin
MEV 4442	1	Troubles du comportement félin
MEV 4443	1	Dentisterie des animaux de compagnie
MEV 4444	1	Introduction à l'urgentologie vétérinaire
MEV 4445	1	Interprétation en imagerie médicale vétérinaire
MEV 4446	1	Médecine zoologique aviaire
MEV 4447	1	Neurologie canine et féline
MEV 4448	1	Médecine zoologique : amphibiens, reptiles, poissons
MEV 4449	1	Médecine zoologique des mammifères
MEV 4450	1	Dermatologie canine et féline
MEV 4451	2	Chirurgie des animaux de compagnie
MEV 4452	1	Oncologie canine et féline
MEV 4453	2	Chirurgie équine
MEV 4454	2	Médecine interne bovine
MEV 4455	3	Médecine de population des troupeaux laitiers
MMV 4011	1	Santé des animaux, médecine réglementée
MMV 4014	1	Pharmacothérapie des animaux de consommation
MMV 4015	1	Pharmacothérapie des animaux de compagnie
MMV 4026	2	Nutrition clinique des chiens et chats
PAA 4142	1	Anatomie chirurgicale canine et féline
PAA 4143	1	Médecine préventive en apiculture
PAA 4405	1	Thérapies alternatives
PAA 4408	2	Médecine de population animale et environnement
PAA 4409	1	Développement international vétérinaire
PAA 4410	1	Alimentation du cheval
PAA 4440	1	Algologie vétérinaire : notions avancées
PTM 4241	1	Ichtyopathologie vétérinaire
PTM 4411	1	Vétérinaire, faune et environnement
PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4413	1	Parasitologie, animaux de compagnie
PTM 4415	1	RH en milieu de travail vétérinaire
PTM 4424	1	Pathologie clinique canine et féline

**Segment 85 Propre à la 5e année**

La 5e année comporte 15 crédits obligatoires et 16 crédits à option.

**Bloc 85A***Obligatoire - 15 crédits.*

DMV 5201	4	Clinique des animaux de compagnie
DMV 5202	4	Clinique des animaux de consommation
DMV 5203	4	Clinique équine
DMV 5300	3	Stage: Pathologie vétérinaire
DMV 56011	0	Développement des compétences vétérinaires 5A
DMV 56012	0	Développement des compétences vétérinaires 5B

**Bloc 85B***Option - 16 crédits.*

DMV 5204A	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5204B	2	Médecine et chirurgie bovines
DMV 5205A	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation
DMV 5205B	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation

DMV 5205C	2	Médecine ambulatoire : animaux de consommation	DMV 5400C	2	Initiation à la recherche vétérinaire
DMV 5206A	2	Médecine interne équine	DMV 5401A	2	Stage en médecine de comportement
DMV 5206B	2	Médecine interne équine	DMV 5410A	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes
DMV 5206C	2	Médecine interne équine	DMV 5410C	2	Vétérinaire et santé des écosystèmes
DMV 5207A	2	Chirurgie équine	DMV 5411A	2	Anesthésie bovine et équine
DMV 5207B	2	Chirurgie équine	DMV 5412A	2	Dermatologie vétérinaire
DMV 5207C	2	Chirurgie équine	DMV 5413A	2	Ophthalmologie vétérinaire
DMV 5208A	2	Médecine sportive équine	DMV 5414A	2	Neurologie vétérinaire
DMV 5208B	2	Médecine sportive équine	DMV 5415A	2	Urgentologie : animaux de compagnie
DMV 5209A	2	Médecine de population porcine	DMV 5416A	2	Dentisterie vétérinaire
DMV 5209B	2	Médecine de population porcine	DMV 5419A	2	Néonatalogie et médecine équines
DMV 5209C	2	Médecine de population porcine	DMV 5420A	2	Urgentologie et médecine équines
DMV 5210A	2	Médecine de population avicole	DMV 5421A	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5210B	2	Médecine de population avicole	DMV 5421B	2	Stage externe vétérinaire
DMV 5210C	2	Médecine de population avicole	DMV 5422A	2	Ambulatoire équine
DMV 5211A	2	Médecine de population bovine	DMV 5422B	2	Ambulatoire équine
DMV 5211B	2	Médecine de population bovine	DMV 5423A	2	Anesthésie - animaux de compagnie
DMV 5211C	2	Médecine de population bovine	DMV 5424A	2	Médecine porcine
DMV 5212A	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5424B	2	Médecine porcine
DMV 5212B	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5424C	2	Médecine porcine
DMV 5212C	2	Médecine des animaux de laboratoire	DMV 5425A	2	Industrie pharmaceutique vétérinaire
DMV 5213A	2	Médecine zoologique	DMV 5426A	2	Médicaments vétérinaires: réglementation
DMV 5213B	2	Médecine zoologique	DMV 5427A	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5213C	2	Médecine zoologique	DMV 5427B	2	Oncologie des animaux de compagnie
DMV 5213D	2	Médecine zoologique	DMV 5428A	2	Chirurgie bovine
DMV 5214A	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5428B	2	Chirurgie bovine
DMV 5214B	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5428C	2	Chirurgie bovine
DMV 5214C	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5429A	2	Médecine interne bovine
DMV 5214D	2	Médecine des animaux exotiques	DMV 5429B	2	Médecine interne bovine
DMV 5216A	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5429C	2	Médecine interne bovine
DMV 5216B	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5430A	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5216C	2	Thériogénologie : animaux de consommation	DMV 5430B	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5217A	2	Imagerie médicale vétérinaire	DMV 5430C	2	Investigations spécialisées clinique bovine
DMV 5218A	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5431A	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5218B	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5431B	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5218C	2	Médecine des animaux de compagnie	DMV 5431C	2	Thériogénologie des animaux de compagnie
DMV 5219A	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5432A	2	Thériogénologie équine
DMV 5219B	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5432B	2	Thériogénologie équine
DMV 5219C	2	Chirurgie des animaux de compagnie	DMV 5432C	2	Thériogénologie équine
DMV 5303A	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5433A	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5303B	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5433B	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5303C	2	Pathologie macroscopique vétérinaire	DMV 5433C	2	Médecine de population de bovins de boucherie
DMV 5304A	2	Médecine vétérinaire réglementée	DMV 5434A	2	Stage en santé de la faune
DMV 5304B	2	Médecine vétérinaire réglementée	DMV 5434B	2	Stage en santé de la faune
DMV 5304C	2	Médecine vétérinaire réglementée	DMV 5434C	2	Stage en santé de la faune
DMV 5305A	2	Vétérinaire et aquaculture			
DMV 5305C	2	Vétérinaire et aquaculture			
DMV 5400A	2	Initiation à la recherche vétérinaire			
DMV 5400B	2	Initiation à la recherche vétérinaire			

## Programme 1-598-5-0

## Version 01 (A11)

**Certificat en technologie et innocuité des aliments****OBJECTIFS**

Comblent un besoin pour une clientèle en milieu de travail agroalimentaire. Développer des compétences dans le domaine des biotechnologies liées à la transformation industrielle des viandes, aux méthodes de contrôle de qualité, à l'analyse de la qualité des produits carnés et de leur état de salubrité et à l'analyse du risque à chacune des étapes de la production et de la transformation des viandes. L'étudiant qui complètera ce certificat devra être en mesure:

- D'identifier les situations à risque en salubrité des aliments et de proposer des mesures de gestion des risques appropriées suite à une évaluation des risques adéquate.
- De comprendre, d'analyser et de mettre en place un processus de production des aliments afin que celui-ci puisse prévenir la contamination des denrées alimentaires.
- D'appliquer les programmes d'assurance qualité et de surveillance pertinents à la production des aliments et d'en assurer le bon fonctionnement et l'efficacité.
- De comprendre, d'expliquer le processus de vieillissement et d'altération microbiologique des aliments et d'appliquer les mesures pour contrôler ce processus.
- De comprendre les enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux relatifs à la production et l'innocuité des aliments dans une perspective de la ferme à la table en tenant compte des considérations nationales et internationales.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de 3 trimestres, la scolarité maximale, de 4 années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours ou à un stage**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en technologie et innocuité des aliments. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Certificat comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires et 14 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 16 crédits.*

PTM 4412	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4901A	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 1
PTM 4901B	2	Système HACCP en médecine vétérinaire 2
PTM 4902	2	Épidémiologie des zoonoses
PTM 4904	2	Microflore et écologie alimentaire vétérinaire
PTM 4905	2	Travaux dirigés en SPV
PTM 4906	2	Séminaire multidisciplinaire vétérinaire
SPV 4903	2	Analyse du risque en médecine vétérinaire

**Bloc 70B**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.*

DMV 3223	2	Santé publique vétérinaire
PTM 4415	1	RH en milieu de travail vétérinaire
PTM 4907	2	Conservation des viandes
PTM 4908	2	Analyse et contrôle de la qualité vétérinaire
PTM 4909	2	Toxicologie et l'agroalimentaire vétérinaire
PTM 4911	2	Hygiène, nettoyage et désinfection
PTM 4912	2	Éthique en santé publique
PTM 4913	2	Problèmes en hygiène vétérinaire
PTM 4914	2	Problème en salubrité des viandes
PTM 4915	1	Problèmes en sciences biomédicales

**Bloc 70C Stages**

*Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.*

*Un préalable de 12 crédits de cours obligatoires et à option est nécessaire avant de s'inscrire à un stage à option.*

TIA 4810A	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810B	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810C	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4810D	2	Stage en innocuité alimentaire
TIA 4820A	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820B	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820C	2	Stage en assurance qualité
TIA 4820D	2	Stage en assurance qualité
TIA 4830A	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830B	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830C	2	Stage en technologie des aliments
TIA 4830D	2	Stage en technologie des aliments

## Table des matières

Introduction, Coordonnées générales, Direction, Activités publiques	8-1
<b>PROGRAMMES</b>	
1-600-1-1 Baccalauréat en musique (B. Mus.)	8-1
1-605-1-6 Baccalauréat en musique - Interprétation jazz (B. Mus.)	8-6
1-605-1-8 Bacc. musique - Interprétation instruments classiques (B. Mus.)	8-9
1-605-1-9 Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique (B. Mus.)	8-16
1-610-1-3 Baccalauréat en musique - Composition instrumentale (B. Mus.)	8-18
1-610-1-4 Baccalauréat en musique - Composition mixte (B. Mus.)	8-23
1-615-1-1 Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)	8-27
1-615-1-2 Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)	8-31
1-620-1-1 Baccalauréat en musique - Écriture (B. Mus.)	8-34
1-610-2-6 Majeure en composition et arrangement jazz	8-38
1-615-2-0 Majeure en musique, art et société	8-41
1-615-2-1 Majeure en musiques numériques	8-43
1-615-4-0 Mineure en musique, art et société	8-45
1-615-4-1 Mineure en musiques numériques	8-46
1-620-4-0 Mineure en écriture musicale	8-48
1-955-4-4 Programme d'accès aux études universitaires en musique	8-49

Information à jour le 2 août 2017

# FACULTÉ DE MUSIQUE

## INTRODUCTION

Depuis sa fondation en 1950, la Faculté de musique de l'Université de Montréal a contribué au développement des connaissances, de la pratique et de la diffusion musicales, dans notre société et dans le monde en général, en s'appuyant sur des normes d'excellence de niveau international.

La mission de la Faculté comporte trois volets distincts quoique étroitement reliés :

- La formation des créateurs, d'interprètes, de pédagogues, d'animateurs et de chercheurs en musique par des programmes d'enseignement dans la plupart des grands secteurs de l'activité musicale, tant au premier cycle qu'au niveau des cycles supérieurs, soutenant à la fois la spécialisation de haut niveau et l'interdisciplinarité;
- La recherche menant autant au développement des connaissances et des pratiques de la musique qu'à la création d'œuvres et de moyens originaux pour promouvoir la musique sous ses différentes formes d'expression;
- La contribution à la vie musicale de la société par des activités de formation et d'animation, des programmes de concerts, des conférences et manifestations publiques, ainsi que par des diffusions et publications sous toutes les formes.

Pour réaliser sa mission, la Faculté de musique s'appuie sur la multidisciplinarité de ses activités, ainsi que sur la complémentarité essentielle entre enseignement et recherche, entre pratiques et connaissances théoriques, pour maintenir la place active qu'elle occupe dans son environnement urbain et dans le milieu culturel québécois.

Aujourd'hui, grâce au dynamisme de ses 40 professeurs réguliers et de ses quelque 120 enseignants à temps partiel, la Faculté de musique accueille près de 650 étudiants répartis dans ses différents programmes d'études, dont le tiers au niveau des cycles supérieurs. Elle dispose aussi d'un centre de recherche, l'Observatoire interdisciplinaire de recherche et de création en musique (OICRM), qui réunit plus d'une centaine de chercheurs et chercheurs-créateurs en musique d'universités québécoises, canadiennes et étrangères.

Par le nombre global d'étudiants qu'elle accueille, la Faculté se classe d'ailleurs deuxième en importance au Québec et troisième au Canada, et toute première par le nombre d'étudiants inscrits à ses programmes de deuxième et de troisième cycles, et ce, tant au Québec qu'au Canada.

Plusieurs de ses diplômés mènent aujourd'hui des carrières reconnues et occupent des postes de leaders dans le domaine des arts, de l'éducation, de la médiation culturelles, de l'administration culturelle et des communications.

## ACTIVITÉS PUBLIQUES

Les activités publiques de la Faculté comprennent, entre autres, les conférences, les cours de maître, les récitals et concerts donnés par les étudiants, les professeurs et les artistes invités. Les étudiants sont également appelés à se produire dans le cadre des différents ateliers, ainsi qu'avec les différents ensembles (OUM, Bug Band, etc.) et dans le cadre de séries telles que Les profs de l'UdeM en concert et Ultrasons.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Adresse civique  
Pavillon de la Faculté de musique  
200, ave. Vincent-d'Indy  
Montréal (Québec)  
H2V 2T2

Adresse postale  
C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Secrétariat : Local B-338  
Téléphone : 514 343-6427  
Courriel : musique@umontreal.ca  
Web : www.musique.umontreal.ca

## DIRECTION

### Doyenne : Isabelle Panneton

Vice-doyenne aux études en interprétation et au soutien à la réussite étudiante : Christiane Laflamme

Vice-doyenne aux études en composition et création sonore et aux partenariats stratégiques : Caroline Traube

Vice-doyenne aux études théoriques, à la recherche, au recrutement et aux partenariats en éducation musicale : Nathalie Fernando

Secrétaire de faculté : François-Hugues Leclair

Adjointe aux vice-doyennes : Hélène Godbout

Directrice administrative : Nicole Languérand

Directrice des affaires publiques : Dominique Poulin

### Responsables de programmes

Composition et arrangement jazz : John Roney

Composition instrumentale : Ana Sokolovic

Composition mixte : Pierre Michaud

Écriture : Sylvain Caron

Interprétation - Chant : Rosemarie Landry

Interprétation - Instruments classiques :

Cordes : Annick Roussin

Cuivres : Mathieu Lussier

Guitare et harpe : Peter McCutcheon

Instruments anciens : Luc Beauséjour

Percussion : Julien Grégoire (conseiller pédagogique)

Piano : Maneli Pirzadeh

Vents : Mathieu Lussier

Interprétation – Jazz : Reno De Stefano

Musicologie : Marie-Hélène Benoit-Otis

Musique, art et société : Marie-Hélène Benoit-Otis

Musique (général) : Sylveline Bourion

Musiques numériques : Nicolas Bernier

## FRAIS FACULTAIRES

À l'admission, la Faculté de musique exige des frais d'au minimum 50,75 \$ pour l'entrée ou l'audition. Ces frais ne sont pas remboursables. Certains frais supplémentaires trimestriels sont exigés des étudiants pour l'utilisation des équipements sonores de la Faculté; le montant des frais dépend du statut de l'étudiant.

---

Programme 1-600-1-1

Version 00 (A16)

---

## Baccalauréat en musique (B. Mus.)

---

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours

théoriques.

- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription (tous sauf jazz enrichi) ou les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z (pour jazz enrichi seulement).

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Il est offert avec un tronc commun (segment 01 à 03) et deux orientations :

- Orientation Instrument (segment 83)
- Orientation Connaissance du clavier (segment 84)

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

Pour les deux orientations (Instrument et Connaissance du clavier) : 15 crédits obligatoires, 69 crédits à option, et 6 crédits au choix.

Le parcours Honor (bloc 01V) inclut 12 crédits répartis entre des travaux dirigés de premier cycle et des séminaires de deuxième cycle.

#### Segment 01 Connaissances fondamentales en musique

Le segment comporte 15 crédits obligatoires et un minimum de 30 crédits à option.

#### Bloc 01A

*Obligatoire - 15 crédits.*

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique

#### Bloc 01B Formation auditive

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

*NOTE : Le cours MUS1211 Solfège et dictée jazz 1 fait l'objet d'un test obligatoire à l'admission pour ceux qui désirent s'y inscrire.*

MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3

MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

#### Bloc 01C Histoire

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.*

MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

#### Bloc 01D Écriture

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1

#### Bloc 01E Analyse

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

#### Bloc 01F Histoire et littérature musicale

*Option - Maximum 6 crédits.*

MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3

MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra

**Bloc 01V Cheminement Honor**

*Option - Maximum 12 crédits.*

*NOTE : L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur analyse du dossier. Il doit en faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme.*

*L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement Honor, lesquels se répartissent comme suit :*

*- 2 ou 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts du deuxième cycle ;  
- 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.*

MUS 4000	3	Travaux dirigés en musique 1
MUS 4001	3	Travaux dirigés en musique 2
MUS 6000	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6001	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6002	3	Séminaire du cheminement Honor

**Segment 02 Connaissances disciplinaires et complémentaires**

Le segment comporte un minimum de 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

**Bloc 02A Introduction aux théories et sciences de la musique**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale

**Bloc 02B Théories et sciences de la musique**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2450	3	Historio. musicale et analyse
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

**Bloc 02C Outils - création, interprétation**

*Option - Maximum 6 crédits.*

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2

MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1

**Bloc 02D Outils**

*Option - Maximum 6 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien

**Bloc 02E Cours de langue**

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-delangues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>.*

**Bloc 02Z**

*Choix - 6 crédits.*

**Segment 03 Pratique musicale collective**

Le segment comporte un minimum de 4 crédits à option.

**Bloc 03A Petits ensembles**

*Option - Maximum 6 crédits.*

*Note : Pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers

MUE 1196	1	Ensemble claviers
MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1215	1	Ensemble cuivres
MUE 1216	1	Ensemble cuivres
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

MUE 1541	1	Ensemble de trombones
MUE 1542	1	Ensemble de trombones
MUE 1543	1	Ensemble de trombones
MUE 1544	1	Ensemble de trombones
MUE 1545	1	Ensemble de trombones
MUE 1546	1	Ensemble de trombones
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1605	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1606	1	Ensemble électroacoustique

**Bloc 03B Grands ensembles***Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz

MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1616	2	Orchestre de chambre jazz

**Segment 83 Propre à l'orientation Pratique musicale individuelle**

L'Orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

NOTE : Les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

**Bloc 83A Instrument**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 13 crédits.*

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1	MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2	MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1	MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2	MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1	MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2	MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1053A	3	Luth 1	MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1053B	3	Luth 2	MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1	MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2	MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1	MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2	MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 1103A	3	Alto 1	MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1103B	3	Alto 2	MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1123A	3	Basson 1	MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1123B	3	Basson 2	MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1132A	2	Chant 1	MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1132B	2	Chant 2	MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1	MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2	MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1153A	3	Clavecin 1	MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2	MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1	MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2	MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1	MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2	MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1183A	3	Cor 1	MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1183B	3	Cor 2	MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1	MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2	MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1203A	3	Guitare 1	MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1203B	3	Guitare 2	MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1213A	3	Harpe 1	MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1213B	3	Harpe 2	MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1	MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 1223B	3	Hautbois 2	MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 1233A	3	Orgue 1	MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 1233B	3	Orgue 2	MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 1243A	3	Percussion 1	MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 1243B	3	Percussion 2	MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 1253A	3	Piano 1	MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 1253B	3	Piano 2	MUI 2123A	3	Basson 3
			MUI 2132A	2	Chant 3
			MUI 2143A	3	Clarinette 3
			MUI 2153A	3	Clavecin 3
			MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
			MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4
			MUI 2173A	3	Contrebasse 3
			MUI 2183A	3	Cor 3
			MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
			MUI 2203A	3	Guitare 3

MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2243A	3	Percussion 3
MUI 2253A	3	Piano 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

**Segment 84 Propre à l'orientation Connaissance du clavier**

L'Orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

**Bloc 84A Connaissance du clavier**

Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

Programme 1-605-1-6

Version 06 (A12)

**Baccalauréat en musique - Interprétation jazz (B. Mus.)****OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de former des musiciens-interprètes professionnels en leur donnant une formation polyvalente qui intègre judicieusement composition, interprétation et improvisation jazz. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance : technique de l'instrument, pratique de l'improvisation, connaissance du répertoire jazz et des styles, participations à des ensembles avec enregistrement en studio multipistes avec directives professionnelles. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et analyse du jazz, recherche documentaire, écriture, formation auditive. Enfin, le programme vise également à former des musiciens capables d'œuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1211 et 1212 *Solfège dictée 1 et 2* en première année, à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100Y et 1100Z *Apprentissage des éléments de jazz 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 80**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 25 crédits obligatoires, 53 crédits à option et 12 crédits au choix.

**Bloc 80A**

Obligatoire - 25 crédits.

Les cours MUE1461A et MUE1461B sont équivalents au cours MUE1461.  
 Les cours MUE1462A et MUE1462B sont équivalents au cours MUE1462.  
 Les cours MUE1463A et MUE1463B sont équivalents au cours MUE1463.  
 Les cours MUE1464A et MUE1464B sont équivalents au cours MUE1464.  
 Les cours MUE1465A et MUE1465B sont équivalents au cours MUE1465.  
 Les cours MUE1466A et MUE1466B sont équivalents au cours MUE1466.

MIN 3500	1	Programme de récital final
MUE 1461A	1	Combo en studio multipiste 1
MUE 1461B	1	Combo en atelier 1
MUE 1462A	1	Combo en studio multipiste 2
MUE 1462B	1	Combo en atelier 2
MUE 1463A	1	Combo en studio multipiste 3
MUE 1463B	1	Combo en atelier 3
MUE 1464A	1	Combo en studio multipiste 4
MUE 1464B	1	Combo en atelier 4
MUE 1465A	1	Combo en studio multipiste 5
MUE 1465B	1	Combo en atelier 5
MUE 1466A	1	Combo en studio multipiste 6

MUE 1466B	1	Combo en atelier 6
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

**Bloc 80B Communications et outils professionnels***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien

**Bloc 80C Écriture, analyse et audition***Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.*

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle

**Bloc 80D Improvisation et harmonie du clavier***Option - Minimum 2 crédits, maximum 12 crédits.*

MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MIN 2791	2	Harmonie jazz au clavier 3
MIN 2792	2	Harmonie jazz au clavier 4

**Bloc 80E Histoire et théorie***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique

MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

**Bloc 80F Instrument***Option - 24 crédits.*

MUI 1404A	4	Basse électrique 1
MUI 1404B	4	Basse électrique 2
MUI 1414A	4	Batterie 1
MUI 1414B	4	Batterie 2
MUI 1424A	4	Chant jazz 1
MUI 1424B	4	Chant jazz 2
MUI 1434A	4	Clarinette jazz 1
MUI 1434B	4	Clarinette jazz 2
MUI 1454A	4	Guitare jazz 1
MUI 1454B	4	Guitare jazz 2
MUI 1464A	4	Piano jazz 1
MUI 1464B	4	Piano jazz 2
MUI 1474A	4	Saxophone jazz 1
MUI 1474B	4	Saxophone jazz 2
MUI 1484A	4	Trompette jazz 1
MUI 1484B	4	Trompette jazz 2
MUI 1494A	4	Violon jazz 1
MUI 1494B	4	Violon jazz 2
MUI 1524A	4	Trombone jazz 1
MUI 1524B	4	Trombone jazz 2
MUI 1534A	4	Contrebasse jazz 1
MUI 1534B	4	Contrebasse jazz 2
MUI 2404A	4	Basse électrique 3
MUI 2404B	4	Basse électrique 4
MUI 2414A	4	Batterie 3
MUI 2414B	4	Batterie 4
MUI 2424A	4	Chant jazz 3
MUI 2424B	4	Chant jazz 4
MUI 2434A	4	Clarinette jazz 3
MUI 2434B	4	Clarinette jazz 4

MUI 2454A	4	Guitare jazz 3
MUI 2454B	4	Guitare jazz 4
MUI 2464A	4	Piano jazz 3
MUI 2464B	4	Piano jazz 4
MUI 2474A	4	Saxophone jazz 3
MUI 2474B	4	Saxophone jazz 4
MUI 2484A	4	Trompette jazz 3
MUI 2484B	4	Trompette jazz 4
MUI 2494A	4	Violon jazz 3
MUI 2494B	4	Violon jazz 4
MUI 2524A	4	Trombone jazz 3
MUI 2524B	4	Trombone jazz 4
MUI 2534A	4	Contrebasse jazz 3
MUI 2534B	4	Contrebasse jazz 4
MUI 3404A	4	Basse électrique 5
MUI 3404B	4	Basse électrique 6
MUI 3414A	4	Batterie 5
MUI 3414B	4	Batterie 6
MUI 3424A	4	Chant jazz 5
MUI 3424B	4	Chant jazz 6
MUI 3434A	4	Clarinette jazz 5
MUI 3434B	4	Clarinette jazz 6
MUI 3454A	4	Guitare jazz 5
MUI 3454B	4	Guitare jazz 6
MUI 3464A	4	Piano jazz 5
MUI 3464B	4	Piano jazz 6
MUI 3474A	4	Saxophone jazz 5
MUI 3474B	4	Saxophone jazz 6
MUI 3484A	4	Trompette jazz 5
MUI 3484B	4	Trompette jazz 6
MUI 3494A	4	Violon jazz 5
MUI 3494B	4	Violon jazz 6
MUI 3524A	4	Trombone jazz 5
MUI 3524B	4	Trombone jazz 6
MUI 3534A	4	Contrebasse jazz 5
MUI 3534B	4	Contrebasse jazz 6

**Bloc 80G Grands ensembles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 8 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan

MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1551	2	Jam-Session 1
MUE 1552	2	Jam-Session 2
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz

**Bloc 80H Autres ensembles***Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1425	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1426	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation

MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

**Bloc 80I Cours connexes***Option - Maximum 6 crédits.*

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 80J Langues et cultures internationales***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

**Bloc 80K Littérature et langages musicaux***Option - Maximum 9 crédits.*

MIN 1745	3	Littérature du piano 1
----------	---	------------------------

MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

**Bloc 80L Sciences et technologies de la musique***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2

**Bloc 80Z***Choix - 12 crédits.***Programme 1-605-1-8****Version 05 (A15)****Baccalauréat en musique - Interprétation instruments classiques (B. Mus.)****OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit soliste, chambriste ou musicien d'orchestre. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance instrumentale. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des interprètes capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langues et cultures internationales. Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.
- Les instrumentistes à vent et à cordes doivent s'inscrire à l'orchestre et passer l'audition obligatoire à chaque trimestre. Si un étudiant n'est pas retenu à l'orchestre, un autre grand ensemble lui sera assigné au moment de l'audition et il devra se désinscrire de son cours d'orchestre afin de le remplacer par son nouveau cours d'ensemble. Il est recommandé à tous les instrumentistes de s'inscrire à des cours de musique pour petits ensembles totalisant au moins deux crédits au cours des trois années de baccalauréat.
- Les cours d'orchestre du Baccalauréat en musique général ne peuvent être transférés au bloc 01F - Grands ensembles.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1101I et 1101J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et six orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Autres instruments (segment 75).

Les crédits du Baccalauréat (tronc commun et orientation) sont répartis de la façon suivante :

- pour les orientations Cordes (segment 70) et Claviers (segment 74): 26 crédits obligatoires et 64 crédits à option.
- pour les orientations Cuivres (segment 71) et Bois (segment 72): 29 crédits obligatoires et 61 crédits à option.
- pour l'orientation Instruments anciens (segment 73): 24 crédits obligatoires et 66 crédits à option.
- pour l'orientation Autres instruments (segment 75): 25 crédits obligatoires et 65 crédits à option.

**Segment 01 Commun aux six orientations**

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, un minimum de 19 crédits à option et 0 crédits au choix.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 24 crédits.*

MIN 1810 3 La santé corporelle du musicien

MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

**Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

*Les cours MTE 12041 et MTE 12042 sont équivalents au cours MTE 1204.*

MIN 1769	3	Harmonie au clavier
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

**Bloc 01C Sciences et technologies de la musique**

*Option - Maximum 9 crédits.*

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2

**Bloc 01D Histoire et théorie**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

**Bloc 01E Littérature et langages musicaux***Option - Maximum 9 crédits.*

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

**Bloc 01F Grands ensembles***Option - Minimum 4 crédits, maximum 12 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan

MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1436	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1616	2	Orchestre de chambre jazz

**Bloc 01G Communication et outils professionnels***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 01H Langues et cultures internationales***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.***Segment 02 Commun aux orient. Bois, Claviers, Cuivres, Instr. anc., Aut. instr.**

Le segment comporte de 1 à 6 crédits à option.

**Bloc 02A Autres ensembles***Option - Minimum 1 crédit, maximum 6 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation

**Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et de 30 à 40 crédits à option.

**Bloc 70A Instrument**

*Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.*

MUI 1105A	5	Alto 1
MUI 1105B	5	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1175A	5	Contrebasse 1
MUI 1175B	5	Contrebasse 2
MUI 1305A	5	Violon 1
MUI 1305B	5	Violon 2
MUI 1315A	5	Violoncelle 1
MUI 1315B	5	Violoncelle 2
MUI 2105A	5	Alto 3
MUI 2105B	5	Alto 4
MUI 2175A	5	Contrebasse 3
MUI 2175B	5	Contrebasse 4
MUI 2305A	5	Violon 3
MUI 2305B	5	Violon 4
MUI 2315A	5	Violoncelle 3

MUI 2315B	5	Violoncelle 4
MUI 3105A	5	Alto 5
MUI 3105B	5	Alto 6
MUI 3175A	5	Contrebasse 5
MUI 3175B	5	Contrebasse 6
MUI 3305A	5	Violon 5
MUI 3305B	5	Violon 6
MUI 3315A	5	Violoncelle 5
MUI 3315B	5	Violoncelle 6

**Bloc 70B Ensembles**

*Obligatoire - 2 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine

**Bloc 70C Autres ensembles**

*Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1371	1	Quatuor à cordes
MUE 1372	1	Quatuor à cordes
MUE 1373	1	Quatuor à cordes
MUE 1374	1	Quatuor à cordes
MUE 1375	1	Quatuor à cordes
MUE 1376	1	Quatuor à cordes
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle

MUE 1532 1 Ensemble de musique traditionnelle

### Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et de 30 à 40 crédits à option.

#### Bloc 71A Instrument

*Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.*

MUI 1162A 2 Connaissance du clavier 1  
 MUI 1162B 2 Connaissance du clavier 2  
 MUI 1185A 5 Cor 1  
 MUI 1185B 5 Cor 2  
 MUI 1275A 5 Trombone 1  
 MUI 1275B 5 Trombone 2  
 MUI 1285A 5 Trompette 1  
 MUI 1285B 5 Trompette 2  
 MUI 1295A 5 Tuba 1  
 MUI 1295B 5 Tuba 2  
 MUI 2185A 5 Cor 3  
 MUI 2185B 5 Cor 4  
 MUI 2275A 5 Trombone 3  
 MUI 2275B 5 Trombone 4  
 MUI 2285A 5 Trompette 3  
 MUI 2285B 5 Trompette 4  
 MUI 2295A 5 Tuba 3  
 MUI 2295B 5 Tuba 4  
 MUI 3185A 5 Cor 5  
 MUI 3185B 5 Cor 6  
 MUI 3275A 5 Trombone 5  
 MUI 3275B 5 Trombone 6  
 MUI 3285A 5 Trompette 5  
 MUI 3285B 5 Trompette 6  
 MUI 3295A 5 Tuba 5  
 MUI 3295B 5 Tuba 6

#### Bloc 71B Ensembles

*Obligatoire - 5 crédits.*

MUE 1161 1 Atelier de musique contemporaine  
 MUE 3441 2 Traits d'orchestre-cuivres 1  
 MUE 3442 2 Traits d'orchestre-cuivres 2

#### Bloc 71C Autres ensembles

*Option - Maximum 8 crédits.*

MUE 1211 1 Ensemble cuivres  
 MUE 1212 1 Ensemble cuivres  
 MUE 1213 1 Ensemble cuivres  
 MUE 1214 1 Ensemble cuivres  
 MUE 1215 1 Ensemble cuivres  
 MUE 1216 1 Ensemble cuivres  
 MUE 1251 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1252 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1253 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1254 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1255 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1256 1 Ensemble d'instruments à vent

MUE 1541 1 Ensemble de trombones

MUE 1542 1 Ensemble de trombones  
 MUE 1543 1 Ensemble de trombones  
 MUE 1544 1 Ensemble de trombones  
 MUE 1545 1 Ensemble de trombones  
 MUE 1546 1 Ensemble de trombones  
 MUE 3443 2 Traits d'orchestre-cuivres 3  
 MUE 3444 2 Traits d'orchestre-cuivres 4  
 MUE 3445 2 Traits d'orchestre-cuivres 5  
 MUE 3446 2 Traits d'orchestre-cuivres 6

### Segment 72 Propre à l'orientation Bois

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 5 crédits obligatoires et de 30 à 40 crédits à option.

#### Bloc 72A Instrument

*Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.*

MUI 1125A 5 Basson 1  
 MUI 1125B 5 Basson 2  
 MUI 1145A 5 Clarinette 1  
 MUI 1145B 5 Clarinette 2  
 MUI 1162A 2 Connaissance du clavier 1  
 MUI 1162B 2 Connaissance du clavier 2  
 MUI 1195A 5 Flûte traversière 1  
 MUI 1195B 5 Flûte traversière 2  
 MUI 1225A 5 Hautbois 1  
 MUI 1225B 5 Hautbois 2  
 MUI 1265A 5 Saxophone 1  
 MUI 1265B 5 Saxophone 2  
 MUI 2125A 5 Basson 3  
 MUI 2125B 5 Basson 4  
 MUI 2145A 5 Clarinette 3  
 MUI 2145B 5 Clarinette 4  
 MUI 2195A 5 Flûte traversière 3  
 MUI 2195B 5 Flûte traversière 4  
 MUI 2225A 5 Hautbois 3  
 MUI 2225B 5 Hautbois 4  
 MUI 2265A 5 Saxophone 3  
 MUI 2265B 5 Saxophone 4  
 MUI 3125A 5 Basson 5  
 MUI 3125B 5 Basson 6  
 MUI 3145A 5 Clarinette 5  
 MUI 3145B 5 Clarinette 6  
 MUI 3195A 5 Flûte traversière 5  
 MUI 3195B 5 Flûte traversière 6  
 MUI 3225A 5 Hautbois 5  
 MUI 3225B 5 Hautbois 6  
 MUI 3265A 5 Saxophone 5  
 MUI 3265B 5 Saxophone 6

#### Bloc 72B Ensembles

*Obligatoire - 5 crédits.*

MUE 1161 1 Atelier de musique contemporaine  
 MUE 3451 2 Traits d'orchestre-bois 1

MUE 3452 2 Traits d'orchestre-bois 2

**Bloc 72C Autres ensembles**

*Option - Maximum 8 crédits.*

MUE 1221 1 Ensemble flûtes  
 MUE 1222 1 Ensemble flûtes  
 MUE 1223 1 Ensemble flûtes  
 MUE 1224 1 Ensemble flûtes  
 MUE 1225 1 Ensemble flûtes  
 MUE 1226 1 Ensemble flûtes  
 MUE 1251 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1252 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1253 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1254 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1255 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1256 1 Ensemble d'instruments à vent  
 MUE 1271 1 Quatuor de saxophones  
 MUE 1272 1 Quatuor de saxophones  
 MUE 1273 1 Quatuor de saxophones  
 MUE 1274 1 Quatuor de saxophones  
 MUE 1275 1 Quatuor de saxophones  
 MUE 1276 1 Quatuor de saxophones  
 MUE 1381 1 Ensemble clarinettes  
 MUE 1382 1 Ensemble clarinettes  
 MUE 1383 1 Ensemble clarinettes  
 MUE 1384 1 Ensemble clarinettes  
 MUE 1385 1 Ensemble clarinettes  
 MUE 1386 1 Ensemble clarinettes  
 MUE 3453 2 Traits d'orchestre-bois 3  
 MUE 3454 2 Traits d'orchestre-bois 4  
 MUE 3455 2 Traits d'orchestre-bois 5  
 MUE 3456 2 Traits d'orchestre-bois 6

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

**Bloc 73A Instrument principal**

*Option - 34 crédits.*

MUI 1022A 2 Flûte baroque 1  
 MUI 1022B 2 Flûte baroque 2  
 MUI 1023A 3 Flûte baroque 1  
 MUI 1023B 3 Flûte baroque 2  
 MUI 1032A 2 Flûte à bec 1  
 MUI 1032B 2 Flûte à bec 2  
 MUI 1033A 3 Flûte à bec 1  
 MUI 1033B 3 Flûte à bec 2  
 MUI 1042A 2 Hautbois baroque 1  
 MUI 1042B 2 Hautbois baroque 2  
 MUI 1043A 3 Hautbois baroque 1  
 MUI 1043B 3 Hautbois baroque 2  
 MUI 1052A 2 Luth 1  
 MUI 1052B 2 Luth 2  
 MUI 1053A 3 Luth 1  
 MUI 1053B 3 Luth 2

MUI 1072A 2 Violon baroque 1  
 MUI 1072B 2 Violon baroque 2  
 MUI 1073A 3 Violon baroque 1  
 MUI 1073B 3 Violon baroque 2  
 MUI 1082A 2 Viole de gambe 1  
 MUI 1082B 2 Viole de gambe 2  
 MUI 1083A 3 Viole de gambe 1  
 MUI 1083B 3 Viole de gambe 2  
 MUI 2022A 2 Flûte baroque 3  
 MUI 2022B 2 Flûte baroque 4  
 MUI 2024A 4 Flûte baroque 3  
 MUI 2024B 4 Flûte baroque 4  
 MUI 2032A 2 Flûte à bec 3  
 MUI 2032B 2 Flûte à bec 4  
 MUI 2034A 4 Flûte à bec 3  
 MUI 2034B 4 Flûte à bec 4  
 MUI 2042A 2 Hautbois baroque 3  
 MUI 2042B 2 Hautbois baroque 4  
 MUI 2044A 4 Hautbois baroque 3  
 MUI 2044B 4 Hautbois baroque 4  
 MUI 2052A 2 Luth 3  
 MUI 2052B 2 Luth 4  
 MUI 2054A 4 Luth 3  
 MUI 2054B 4 Luth 4  
 MUI 2072A 2 Violon baroque 3  
 MUI 2072B 2 Violon baroque 4  
 MUI 2074A 4 Violon baroque 3  
 MUI 2074B 4 Violon baroque 4  
 MUI 2082A 2 Viole de gambe 3  
 MUI 2082B 2 Viole de gambe 4  
 MUI 2084A 4 Viole de gambe 3  
 MUI 2084B 4 Viole de gambe 4  
 MUI 3022A 2 Flûte baroque 5  
 MUI 3022B 2 Flûte baroque 6  
 MUI 3024A 4 Flûte baroque 5  
 MUI 3024B 4 Flûte baroque 6  
 MUI 3032A 2 Flûte à bec 5  
 MUI 3032B 2 Flûte à bec 6  
 MUI 3034A 4 Flûte à bec 5  
 MUI 3034B 4 Flûte à bec 6  
 MUI 3042A 2 Hautbois baroque 5  
 MUI 3042B 2 Hautbois baroque 6  
 MUI 3044A 4 Hautbois baroque 5  
 MUI 3044B 4 Hautbois baroque 6  
 MUI 3052A 2 Luth 5  
 MUI 3052B 2 Luth 6  
 MUI 3054A 4 Luth 5  
 MUI 3054B 4 Luth 6  
 MUI 3072A 2 Violon baroque 5  
 MUI 3072B 2 Violon baroque 6

MUI 3074A	4	Violon baroque 5
MUI 3074B	4	Violon baroque 6
MUI 3082A	2	Viole de gambe 5
MUI 3082B	2	Viole de gambe 6
MUI 3084A	4	Viole de gambe 5
MUI 3084B	4	Viole de gambe 6

**Bloc 73B Instrument second***Option - Maximum 6 crédits.*

MUI 1152A	2	Clavecin 1
MUI 1152B	2	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 2 crédits obligatoires et de 34 à 40 crédits à option.

**Bloc 74A Instrument***Option - 34 crédits.*

MUI 1062A	2	Pianoforte 1
MUI 1062B	2	Pianoforte 2
MUI 1152A	2	Clavecin 1
MUI 1152B	2	Clavecin 2
MUI 1155A	5	Clavecin 1
MUI 1155B	5	Clavecin 2
MUI 1232A	2	Orgue 1
MUI 1232B	2	Orgue 2
MUI 1234A	4	Orgue 1
MUI 1234B	4	Orgue 2
MUI 1235A	5	Orgue 1
MUI 1252A	2	Piano 1
MUI 1252B	2	Piano 2
MUI 1255A	5	Piano 1
MUI 1255B	5	Piano 2
MUI 1462A	2	Piano jazz 1
MUI 1462B	2	Piano jazz 2
MUI 2062A	2	Pianoforte 3
MUI 2152A	2	Clavecin 3
MUI 2154A	4	Clavecin 3
MUI 2154B	4	Clavecin 4
MUI 2234A	4	Orgue 3
MUI 2234B	4	Orgue 4
MUI 2252A	2	Piano 3
MUI 2254A	4	Piano 3
MUI 2254B	4	Piano 4
MUI 2256A	6	Piano 3
MUI 2256B	6	Piano 4
MUI 2462A	2	Piano jazz 3
MUI 3156A	6	Clavecin 5
MUI 3156B	6	Clavecin 6
MUI 3236A	6	Orgue 5
MUI 3236B	6	Orgue 6
MUI 3256A	6	Piano 5

MUI 3256B	6	Piano 6
-----------	---	---------

**Bloc 74B Accompagnement***Obligatoire - 2 crédits.*

MUE 1101	1	Atelier d'accompagnement
MUE 1102	1	Atelier d'accompagnement

**Bloc 74C Ensembles***Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1103	1	Atelier d'accompagnement
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers
MUE 1195	1	Ensemble claviers
MUE 1196	1	Ensemble claviers
MUE 2101	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2102	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2103	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2104	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie

**Segment 75 Propre à l'orientation Autres instruments**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 1 crédit obligatoire et de 30 à 40 crédits à option.

**Bloc 75A Instrument***Option - Minimum 30 crédits, maximum 34 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1205A	5	Guitare 1
MUI 1205B	5	Guitare 2
MUI 1215A	5	Harpe 1
MUI 1215B	5	Harpe 2
MUI 1245A	5	Percussion 1
MUI 1245B	5	Percussion 2
MUI 2205A	5	Guitare 3
MUI 2205B	5	Guitare 4
MUI 2215A	5	Harpe 3
MUI 2215B	5	Harpe 4
MUI 2245A	5	Percussion 3
MUI 2245B	5	Percussion 4
MUI 3205A	5	Guitare 5
MUI 3205B	5	Guitare 6
MUI 3215A	5	Harpe 5
MUI 3215B	5	Harpe 6
MUI 3245A	5	Percussion 5
MUI 3245B	5	Percussion 6

**Bloc 75B Ensemble***Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion

MUE 1175	1	Atelier de percussion
MUE 1176	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUE 1235	1	Ensemble guitares
MUE 1236	1	Ensemble guitares

**Bloc 75C Musique contemporaine***Obligatoire - 1 crédit.*

MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
----------	---	----------------------------------

Programme 1-605-1-9

Version 05 (A14)

**Baccalauréat en musique - Interprétation chant classique (B. Mus.)****OBJECTIFS**

Ce programme a pour but de former des interprètes professionnels, soit solistes, chambristes ou chanteurs d'opéra. Une bonne proportion de cours est dédiée à la performance vocale. Bien qu'il soit possible de se spécialiser dans la période baroque ou classique, le programme favorise la polyvalence des interprètes. Par ailleurs, d'autres objectifs sont liés à la formation générale nécessaire à la recherche-crédation : histoire et théorie de la musique, recherche documentaire, langages musicaux, écriture, analyse, formation auditive. Enfin, le programme vise à former des chanteurs capables d'oeuvrer comme communicateurs de leur art et comme médiateurs auprès des environnements professionnels, multidisciplinaires, publics et multiculturels; les blocs suivants répondent à ces objectifs : Communication, Sciences et technologies de la musique, Langue et cultures internationales. Règlement des études - Dispositions propres au programme  
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation

de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 41 crédits obligatoires, 46 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A***Obligatoire - 41 crédits.*

MIN 1096	2	Techniques de jeu scénique 1
MIN 1097	2	Techniques de jeu scénique 2
MIN 1931	1	Diction lyrique anglaise 1
MIN 1932	1	Diction lyrique anglaise 2
MIN 1933	1	Diction lyrique anglaise 3
MIN 1941	1	Diction lyrique allemande 1
MIN 1942	1	Diction lyrique allemande 2
MIN 1943	1	Diction lyrique allemande 3
MIN 1944	1	Diction lyrique allemande 4
MIN 1945	1	Diction lyrique allemande 5
MIN 1946	1	Diction lyrique allemande 6
MIN 1951	1	Diction lyrique française 1
MIN 1952	1	Diction lyrique française 2
MIN 1961	1	Diction lyrique italienne 1
MIN 1962	1	Diction lyrique italienne 2
MIN 1963	1	Diction lyrique italienne 3
MIN 1964	1	Diction lyrique italienne 4
MIN 1965	1	Diction lyrique italienne 5
MIN 1966	1	Diction lyrique italienne 6
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2006	3	Solfège 3
MUS 2007	3	Solfège 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

**Bloc 70B Communications et outils professionnels***Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 70C Sciences et technologies de la musique***Option - Maximum 9 crédits.*

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1

**Bloc 70D Histoire et théorie***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

**Bloc 70E Littérature et langages musicaux***Option - Maximum 6 crédits.*

MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2

MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique

**Bloc 70F Instrument***Option - Minimum 26 crédits, maximum 30 crédits.*

MUI 1134A	4	Chant 1
MUI 1134B	4	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1252A	2	Piano 1
MUI 1252B	2	Piano 2
MUI 2134A	4	Chant 3
MUI 2134B	4	Chant 4
MUI 3135A	5	Chant 5
MUI 3135B	5	Chant 6

**Bloc 70G Grands ensembles***Option - Maximum 8 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1301	1	Ensemble vocal
MUE 1302	1	Ensemble vocal
MUE 1303	1	Ensemble vocal
MUE 1304	1	Ensemble vocal
MUE 1305	1	Ensemble vocal
MUE 1306	1	Ensemble vocal
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan

**Bloc 70H Autres ensembles***Option - Maximum 6 crédits.*

MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble

**Bloc 70I Spécialisation***Option - Minimum 3 crédits, maximum 14 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1411	3	Atelier d'opéra
MUE 1412	3	Atelier d'opéra
MUE 1413	3	Atelier d'opéra
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1453	1	Choeur d'opéra
MUE 1454	1	Choeur d'opéra
MUE 1455	1	Choeur d'opéra
MUE 1456	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra
MUE 1483	2	Choeur d'opéra
MUE 1484	2	Choeur d'opéra
MUE 2101	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2102	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2103	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie
MUE 2104	1	Atelier d'interprétation du lied et de la mélodie

**Bloc 70J Cours connexes***Option - Maximum 9 crédits.*

EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 2212	3	Analyse musicale 3

**Bloc 70K Langues et cultures internationales***Option - Maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)

ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits.***Programme 1-610-1-3****Version 05 (A16)****Baccalauréat en musique - Composition instrumentale (B. Mus.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

### Segment 01 Commun aux sept orientations

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Bloc 01A

*Obligatoire - 60 crédits.*

MCT 1401	3	Composition 1
MCT 1402	3	Composition 2
MCT 1403	3	Composition 3
MCT 1404	3	Composition 4
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

#### Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3

MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

#### Bloc 01C Histoire de la musique

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

#### Bloc 01D Musique, art et société

*Option - Maximum 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

#### Bloc 01E Grands ensembles

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
----------	---	---------

MUE 1282	1	Chorale			
MUE 1283	1	Chorale			
MUE 1284	1	Chorale			
MUE 1285	1	Chorale			
MUE 1286	1	Chorale			
MUE 1287	1	Chorale			
MUE 1288	1	Chorale			
MUE 1341	1	Gamelan			
MUE 1342	1	Gamelan			
MUE 1343	1	Gamelan			
MUE 1344	1	Gamelan			
MUE 1345	1	Gamelan			
MUE 1346	1	Gamelan			
MUE 1347	1	Gamelan			
MUE 1348	1	Gamelan			
MUE 1361	1	Chorale jazz			
MUE 1362	1	Chorale jazz			
MUE 1363	1	Chorale jazz			
MUE 1364	1	Chorale jazz			
MUE 1365	1	Chorale jazz			
MUE 1366	1	Chorale jazz			
MUE 1367	1	Chorale jazz			
MUE 1368	1	Chorale jazz			
MUE 1431	2	Harmonie de concert			
MUE 1432	2	Harmonie de concert			
MUE 1433	2	Harmonie de concert			
MUE 1434	2	Harmonie de concert			
MUE 1435	2	Harmonie de concert			
MUE 1441	2	Orchestre			
MUE 1442	2	Orchestre			
MUE 1443	2	Orchestre			
MUE 1444	2	Orchestre			
MUE 1445	2	Orchestre			
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation			
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation			
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation			
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation			
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle			
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle			
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique			
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique			
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique			
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique			

**Bloc 01G Langues et cultures internationales***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)			
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)			
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)			
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)			
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)			
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)			
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)			
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)			
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)			
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)			
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)			
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie			
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie			
ANT 1611	3	Langage, culture, société			
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)			
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)			
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)			
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)			
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)			
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)			
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)			
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)			
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde			
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde			
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions			

**Bloc 01H Électroacoustique et informatique musicale***Option - Maximum 9 crédits.*

IFT 1810	3	Introduction à la programmation			
MTE 1503	3	Atelier de composition électroacoustique			
MTE 1504	3	Atelier de composition électroacoustique			
MTE 2212	3	Analyse musicale 3			
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores			
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale			
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons			
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1			
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation			
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage			
MUS 2325	3	Prise de son créative			

MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3102X	3	Composition spectrale et algorithmique 2
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2

**Bloc 01I Outils***Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 01Z***Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

**Bloc 70A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 71A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3

MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

**Bloc 71B Ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 72A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

**Bloc 72B Ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes

MUE 1384 1 Ensemble clarinettes

### Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

#### Bloc 73A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

### Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

#### Bloc 74A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

#### Bloc 74B Ensemble

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

### Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

#### Bloc 75A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

#### Bloc 75B Ensemble

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

### Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

#### Bloc 76A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1

MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

**Programme 1-610-1-4**

Version 04 (A14)

**Baccalauréat en musique - Composition mixte (B. Mus.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau, auquel cas il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)

- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 54 crédits.*

MCT 1601	3	Composition instrumentale 1
MCT 1602	3	Composition instrumentale 2
MCT 1701	3	Composition mixte 1
MCT 1702	3	Composition mixte 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 1503	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 1504	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1

**Bloc 01B Électroacoustique et informatique musicale**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3102X	3	Composition spectrale et algorithmique 2
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

**Bloc 01C Histoire**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance

MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société

**Bloc 01D Littérature et cinéma***Option - Maximum 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

**Bloc 01E Grands ensembles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale

MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

**Bloc 01F Autres ensembles***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1

MUE 2352 2 Atelier - arts performatifs 2

### Bloc 01G Langues et cultures internationales

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

### Bloc 01H Théorie, écriture et formation auditive

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

### Bloc 01I Outils

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
MUS 3127	3	Création de maquettes MIDI orchestrales

### Bloc 01Z

*Choix - 3 crédits.*

#### Segment 70 Propre à l'orientation Cordes

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

#### Bloc 70A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

#### Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

#### Bloc 71A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

**Bloc 71B Ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 72A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

**Bloc 72B Ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

**Bloc 73A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3

**Segment 74 Propre à l'orientation Claviers**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 74A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2253A	3	Piano 3

**Bloc 74B Ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers
MUE 1194	1	Ensemble claviers

**Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 75A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2243A	3	Percussion 3

**Bloc 75B Ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUE 1234	1	Ensemble guitares

**Segment 76 Propre à l'orientation Jazz**

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

**Bloc 76A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1
MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3

MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

**Programme 1-615-1-1**

Version 11 (A17)

**Baccalauréat en musicologie (B. Mus.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Instrument (segment 83)
- orientation Connaissance du clavier (segment 84)

**Segment 01**

Les crédits du programme sont répartis de la façon suivante: 48 crédits obligatoires et 42 crédits à options.

**Bloc 01A Connaissances fondamentales***Obligatoire - 48 crédits.*

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale

**Bloc 01B Formation auditive***Option - Maximum 6 crédits.*

MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2

**Bloc 01C Histoire de la musique***Option - Maximum 12 crédits.*

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

**Bloc 01D Analyse musicale***Option - Maximum 12 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film

**Bloc 01E Écriture musicale***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde

**Bloc 01F Théories et sciences de la musique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 2450	3	Historio. musicale et analyse
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

**Bloc 01G Musiques, cultures et sociétés***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 01H Outils professionnels***Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien

**Bloc 01I Cours de langues***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>  
Les étudiants sont encouragés à prendre des cours autres que les cours d'anglais.*

**Bloc 01J Petits ensembles***Option - Maximum 6 crédits.*

*Notes: pour les cours de ce bloc, les étudiants doivent passer une audition et/ou rencontrer le professeur responsable.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque

MUE 1154	1	Atelier de musique baroque	MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1155	1	Atelier de musique baroque	MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1156	1	Atelier de musique baroque	MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine	MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine	MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine	MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine	MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1165	1	Atelier de musique contemporaine	MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1166	1	Atelier de musique contemporaine	MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1171	1	Atelier de percussion	MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1172	1	Atelier de percussion	MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1173	1	Atelier de percussion	MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1174	1	Atelier de percussion	MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1175	1	Atelier de percussion	MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1176	1	Atelier de percussion	MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1191	1	Ensemble claviers	MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1192	1	Ensemble claviers	MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1193	1	Ensemble claviers	MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz
MUE 1194	1	Ensemble claviers	MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1195	1	Ensemble claviers	MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1196	1	Ensemble claviers			
MUE 1211	1	Ensemble cuivres			
MUE 1212	1	Ensemble cuivres			
MUE 1213	1	Ensemble cuivres			
MUE 1214	1	Ensemble cuivres			
MUE 1215	1	Ensemble cuivres			
MUE 1216	1	Ensemble cuivres			
MUE 1231	1	Ensemble guitares			
MUE 1232	1	Ensemble guitares			
MUE 1233	1	Ensemble guitares			
MUE 1234	1	Ensemble guitares			
MUE 1235	1	Ensemble guitares			
MUE 1236	1	Ensemble guitares			
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1245	1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1246	1	Ensemble musique de chambre			
MUE 1261	1	Ensemble			
MUE 1262	1	Ensemble			
MUE 1263	1	Ensemble			
MUE 1264	1	Ensemble			
MUE 1265	1	Ensemble			
MUE 1266	1	Ensemble			
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes			
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes			
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes			
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes			
MUE 1385	1	Ensemble clarinettes			
MUE 1386	1	Ensemble clarinettes			

**Bloc 01K Grands ensembles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.**Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band

MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

**Bloc 01V Cheminement honor**

*Option - Maximum 12 crédits.*

*Note: L'étudiant est admis dans ce segment du programme sur l'analyse du dossier. Il doit faire la demande par écrit auprès du responsable de programme. Sa moyenne doit être de 3,7 minimum, et il doit avoir complété au moins 45 crédits du programme. L'étudiant doit faire 12 crédits pour compléter le cheminement honor, lesquels se répartissent comme suit:*

*- 2 à 3 séminaires choisis dans la banque de séminaires offerts aux cycles supérieurs  
- 1 ou 2 travaux dirigés (20 à 30 pages chacun) sous la direction d'un professeur.  
Des cours de niveau 6000 de ce bloc peuvent être reconnus dans un programme d'études supérieures.*

MUS 4000	3	Travaux dirigés en musique 1
MUS 4001	3	Travaux dirigés en musique 2
MUS 6000	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6001	3	Séminaire du cheminement Honor
MUS 6002	3	Séminaire du cheminement Honor

**Segment 83 Instrument**

L'orientation comporte de 3 à 13 crédits à option.

Note: les cours de ce bloc sont accessibles sur audition. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'au cours pour lequel il a été admis. Tout changement d'instrument doit faire l'objet d'une demande écrite et doit être autorisé par la vice-doyenne aux études en interprétation.

**Bloc 83A Instrument**

*Option - Maximum 13 crédits.*

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2
MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1132A	2	Chant 1
MUI 1132B	2	Chant 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1153A	3	Clavecin 1
MUI 1153B	3	Clavecin 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1

MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1
MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1203A	3	Guitare 1
MUI 1203B	3	Guitare 2
MUI 1213A	3	Harpe 1
MUI 1213B	3	Harpe 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1233A	3	Orgue 1
MUI 1233B	3	Orgue 2
MUI 1243A	3	Percussion 1
MUI 1243B	3	Percussion 2
MUI 1253A	3	Piano 1
MUI 1253B	3	Piano 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 1403A	3	Basse électrique 1
MUI 1403B	3	Basse électrique 2
MUI 1413A	3	Batterie 1
MUI 1413B	3	Batterie 2
MUI 1423A	3	Chant jazz 1
MUI 1423B	3	Chant jazz 2
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2
MUI 1463A	3	Piano jazz 1
MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUI 1543A	3	Harmonica jazz 1

MUI 1543B	3	Harmonica jazz 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3
MUI 2083A	3	Viole de gambe 3
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2132A	2	Chant 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2153A	3	Clavecin 3
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2203A	3	Guitare 3
MUI 2213A	3	Harpe 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2233A	3	Orgue 3
MUI 2243A	3	Percussion 3
MUI 2253A	3	Piano 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3
MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUI 2413A	3	Batterie 3
MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUI 2543A	3	Harmonica jazz 3

**Segment 84 Connaissance du clavier**

L'orientation comporte de 2 à 8 crédits à option.

**Bloc 84A Instrument**

*Option - Minimum 2 crédits, maximum 8 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3
MUI 2162B	2	Connaissance du clavier 4

**Programme 1-615-1-2**

Version 01 (A17)

**Baccalauréat en musiques numériques (B. Mus.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau MUS 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 36 crédits.*

MTE 1503	3	Atelier de composition électroacoustique
MTE 1504	3	Atelier de composition électroacoustique
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 2325	3	Prise de son créative

MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1

**Bloc 70B Projets***Option - 12 crédits.*

MCT 2511	3	Projet : composition électroacoustique 1
MCT 2512	3	Projet : composition électroacoustique 2
MCT 2513	3	Projet : composition électroacoustique 3
MCT 2514	3	Projet : composition électroacoustique 4
MCT 2521	3	Projet : arts médiatiques 1
MCT 2522	3	Projet : arts médiatiques 2
MCT 2523	3	Projet : arts médiatiques 3
MCT 2524	3	Projet : arts médiatiques 4
MCT 2531	3	Projet : arts performatifs 1
MCT 2532	3	Projet : arts performatifs 2
MCT 2533	3	Projet : arts performatifs 3
MCT 2534	3	Projet : arts performatifs 4
MCT 2541	3	Projet : lutherie audionumérique 1
MCT 2542	3	Projet : lutherie audionumérique 2
MCT 2543	3	Projet : lutherie audionumérique 3
MCT 2544	3	Projet : lutherie audionumérique 4

**Bloc 70C Électroacoustique et informatique musicale***Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.*

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3102X	3	Composition spectrale et algorithmique 2
MUS 3127	3	Création de maquettes MIDI orchestrales
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

**Bloc 70D Musique et multimédia***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts

CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques
IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
JEU 1001	3	Histoire du jeu vidéo
JEU 1002	3	Esthétique et design vidéoludique
JEU 1003	3	Jeu vidéo et cinéma
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

**Bloc 70E Musique et cognition***Option - Maximum 9 crédits.*

HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

**Bloc 70F Écriture et analyse***Option - Maximum 15 crédits.*

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

**Bloc 70G Culture musicale et artistique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne

HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art	MUE 1194	1	Ensemble claviers
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec	MUE 1211	1	Ensemble cuivres
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste	MUE 1212	1	Ensemble cuivres
HAR 3900	3	Théories de l'art	MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1	MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2	MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque	MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique	MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique	MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance	MUE 1231	1	Ensemble guitares
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne	MUE 1232	1	Ensemble guitares
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine	MUE 1233	1	Ensemble guitares
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone	MUE 1234	1	Ensemble guitares
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie	MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUL 1245	3	Esthétique musicale	MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde	MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada	MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines	MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie	MUE 1281	1	Chorale
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie	MUE 1282	1	Chorale
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde	MUE 1283	1	Chorale
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société	MUE 1284	1	Chorale
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie	MUE 1285	1	Chorale
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine	MUE 1286	1	Chorale
SOL 1017	3	Théories contemporaines	MUE 1287	1	Chorale
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société	MUE 1288	1	Chorale
			MUE 1341	1	Gamelan
			MUE 1342	1	Gamelan
			MUE 1343	1	Gamelan
			MUE 1344	1	Gamelan
			MUE 1345	1	Gamelan
			MUE 1346	1	Gamelan
			MUE 1347	1	Gamelan
			MUE 1348	1	Gamelan
			MUE 1361	1	Chorale jazz
			MUE 1362	1	Chorale jazz
			MUE 1363	1	Chorale jazz
			MUE 1364	1	Chorale jazz
			MUE 1365	1	Chorale jazz
			MUE 1366	1	Chorale jazz
			MUE 1367	1	Chorale jazz
			MUE 1368	1	Chorale jazz
			MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
			MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
			MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
			MUE 1384	1	Ensemble clarinettes
			MUE 1441	2	Orchestre
			MUE 1442	2	Orchestre

**Bloc 70H Langues**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

*Les cours doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'UdeM: allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le : <http://centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/>*

**Bloc 70I Communication et outils professionnels**

*Option - Maximum 9 crédits*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 70J Musique d'ensemble**

*Option - Minimum 2 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1171	1	Atelier de percussion
MUE 1172	1	Atelier de percussion
MUE 1173	1	Atelier de percussion
MUE 1174	1	Atelier de percussion
MUE 1191	1	Ensemble claviers
MUE 1192	1	Ensemble claviers
MUE 1193	1	Ensemble claviers

MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre
MUE 1446	2	Orchestre
MUE 1447	2	Orchestre
MUE 1448	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1473	2	Ensemble Big Band
MUE 1474	2	Ensemble Big Band
MUE 1475	2	Ensemble Big Band
MUE 1476	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1605	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1606	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

**Bloc 70K Instrument***Option - Maximum 13 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1323A	3	Instrument 1
MUI 1323B	3	Instrument 2
MUI 2323A	3	Instrument 3

**Bloc 70Z***Choix - 3 crédits*


---

 Programme 1-620-1-1 Version 04 (A16)


---

**Baccalauréat en musique - Écriture (B. Mus.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre, sauf exception autorisée par l'autorité compétente.

Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

- L'étudiant ne peut s'inscrire à un cours d'instrument s'il n'est inscrit à deux cours théoriques.
- L'étudiant doit suivre les cours MUS 1004 et 1005 *Solfège dictée 1 et 2* en première année à moins qu'il soit tenu de réussir des cours de mise à niveau auquel cas, il devra les suivre au moment indiqué par l'autorité compétente.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui a réussi les tests de solfège et dictée imposés à l'admission avec la note D doit suivre et réussir les cours de mise à niveau Mus 1100I et 1100J *Apprentissage auditif tonal 1 et 2* dès sa première année d'inscription.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en musique (B. Mus.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et sept orientations :

- orientation Cordes (segment 70)
- orientation Cuivres (segment 71)
- orientation Bois (segment 72)
- orientation Instruments anciens (segment 73)
- orientation Claviers (segment 74)
- orientation Chant et autres instruments (segment 75)
- orientation Jazz (segment 76).

**Segment 01 Commun aux sept orientations**

Les crédits du Tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, de 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

**Bloc 01A***Obligatoire - 51 crédits.*

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2

MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

**Bloc 01B Formation auditive***Option - 8 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2204B	1	Atelier de lecture vocale 1
MUS 2205B	1	Atelier de lecture vocale 2

**Bloc 01C Composition***Option - Maximum 6 crédits.*

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MCT 1401	3	Composition 1
MCT 1402	3	Composition 2

**Bloc 01D Écriture et analyse***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1
MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive

**Bloc 01E Outils***Option - Maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 01F Grands ensembles***Option - Minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1434	2	Harmonie de concert
MUE 1435	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUE 1444	2	Orchestre
MUE 1445	2	Orchestre

**Bloc 01G Autres ensembles***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1153	1	Atelier de musique baroque
MUE 1154	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1163	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1164	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1243	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1244	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble

MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle

**Bloc 01H Histoire de la musique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

**Bloc 01I Musique, arts et société***Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1745	3	Littérature du piano 1
MIN 1746	3	Littérature du piano 2
MIN 1747	3	Littérature du piano 3
MIN 1753	3	Littérature d'instruments d'orchestre 1
MIN 1754	3	Littérature d'instruments d'orchestre 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2

**Bloc 01J Langues et cultures internationales***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
----------	---	--------------------------

ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

**Bloc 01K Electroacoustique et informatique musicale***Option - Maximum 6 crédits.*

MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2

**Bloc 01Z***Choix - 3 crédits.***Segment 70 Propre à l'orientation Cordes**

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

**Bloc 70A Instrument***Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1103A	3	Alto 1
MUI 1103B	3	Alto 2

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1173A	3	Contrebasse 1
MUI 1173B	3	Contrebasse 2
MUI 1303A	3	Violon 1
MUI 1303B	3	Violon 2
MUI 1313A	3	Violoncelle 1
MUI 1313B	3	Violoncelle 2
MUI 2103A	3	Alto 3
MUI 2173A	3	Contrebasse 3
MUI 2303A	3	Violon 3
MUI 2313A	3	Violoncelle 3

**Segment 71 Propre à l'orientation Cuivres**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 71A Instrument**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1183A	3	Cor 1
MUI 1183B	3	Cor 2
MUI 1273A	3	Trombone 1
MUI 1273B	3	Trombone 2
MUI 1283A	3	Trompette 1
MUI 1283B	3	Trompette 2
MUI 1293A	3	Tuba 1
MUI 1293B	3	Tuba 2
MUI 2183A	3	Cor 3
MUI 2273A	3	Trombone 3
MUI 2283A	3	Trompette 3
MUI 2293A	3	Tuba 3

**Bloc 71B Ensemble**

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1211	1	Ensemble cuivres
MUE 1212	1	Ensemble cuivres
MUE 1213	1	Ensemble cuivres
MUE 1214	1	Ensemble cuivres
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent

**Segment 72 Propre à l'orientation Bois**

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

**Bloc 72A Instrument**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1123A	3	Basson 1
MUI 1123B	3	Basson 2
MUI 1143A	3	Clarinette 1
MUI 1143B	3	Clarinette 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 1193A	3	Flûte traversière 1

MUI 1193B	3	Flûte traversière 2
MUI 1223A	3	Hautbois 1
MUI 1223B	3	Hautbois 2
MUI 1263A	3	Saxophone 1
MUI 1263B	3	Saxophone 2
MUI 2123A	3	Basson 3
MUI 2143A	3	Clarinette 3
MUI 2193A	3	Flûte traversière 3
MUI 2223A	3	Hautbois 3
MUI 2263A	3	Saxophone 3

**Bloc 72B Ensemble**

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1221	1	Ensemble flûtes
MUE 1222	1	Ensemble flûtes
MUE 1223	1	Ensemble flûtes
MUE 1224	1	Ensemble flûtes
MUE 1251	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1252	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1253	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1254	1	Ensemble d'instruments à vent
MUE 1271	1	Quatuor de saxophones
MUE 1272	1	Quatuor de saxophones
MUE 1273	1	Quatuor de saxophones
MUE 1274	1	Quatuor de saxophones
MUE 1381	1	Ensemble clarinettes
MUE 1382	1	Ensemble clarinettes
MUE 1383	1	Ensemble clarinettes
MUE 1384	1	Ensemble clarinettes

**Segment 73 Propre à l'orientation Instruments anciens**

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

**Bloc 73A Instrument**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1023A	3	Flûte baroque 1
MUI 1023B	3	Flûte baroque 2
MUI 1033A	3	Flûte à bec 1
MUI 1033B	3	Flûte à bec 2
MUI 1043A	3	Hautbois baroque 1
MUI 1043B	3	Hautbois baroque 2
MUI 1053A	3	Luth 1
MUI 1053B	3	Luth 2
MUI 1073A	3	Violon baroque 1
MUI 1073B	3	Violon baroque 2
MUI 1083A	3	Viole de gambe 1
MUI 1083B	3	Viole de gambe 2
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2023A	3	Flûte baroque 3
MUI 2033A	3	Flûte à bec 3
MUI 2043A	3	Hautbois baroque 3
MUI 2053A	3	Luth 3
MUI 2073A	3	Violon baroque 3

MUI 2083A 3 Viole de gambe 3

### Segment 74 Propre à l'orientation Claviers

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

#### Bloc 74A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1153A 3 Clavecin 1  
 MUI 1153B 3 Clavecin 2  
 MUI 1162A 2 Connaissance du clavier 1  
 MUI 1162B 2 Connaissance du clavier 2  
 MUI 1233A 3 Orgue 1  
 MUI 1233B 3 Orgue 2  
 MUI 1253A 3 Piano 1  
 MUI 1253B 3 Piano 2  
 MUI 2153A 3 Clavecin 3  
 MUI 2162A 2 Connaissance du clavier 3  
 MUI 2233A 3 Orgue 3  
 MUI 2253A 3 Piano 3

#### Bloc 74B Ensemble

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1191 1 Ensemble claviers  
 MUE 1192 1 Ensemble claviers  
 MUE 1193 1 Ensemble claviers  
 MUE 1194 1 Ensemble claviers

### Segment 75 Propre à l'orientation Chant et autres instruments

L'Orientation comporte de 3 à 15 crédits à option.

#### Bloc 75A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1132A 2 Chant 1  
 MUI 1132B 2 Chant 2  
 MUI 1162A 2 Connaissance du clavier 1  
 MUI 1162B 2 Connaissance du clavier 2  
 MUI 1203A 3 Guitare 1  
 MUI 1203B 3 Guitare 2  
 MUI 1213A 3 Harpe 1  
 MUI 1213B 3 Harpe 2  
 MUI 1243A 3 Percussion 1  
 MUI 1243B 3 Percussion 2  
 MUI 2132A 2 Chant 3  
 MUI 2203A 3 Guitare 3  
 MUI 2213A 3 Harpe 3  
 MUI 2243A 3 Percussion 3

#### Bloc 75B Ensemble

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1171 1 Atelier de percussion  
 MUE 1172 1 Atelier de percussion  
 MUE 1173 1 Atelier de percussion  
 MUE 1174 1 Atelier de percussion  
 MUE 1231 1 Ensemble guitares  
 MUE 1232 1 Ensemble guitares  
 MUE 1233 1 Ensemble guitares  
 MUE 1234 1 Ensemble guitares

### Segment 76 Propre à l'orientation Jazz

L'Orientation comporte de 3 à 11 crédits à option.

#### Bloc 76A Instrument

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.*

MUI 1162A 2 Connaissance du clavier 1  
 MUI 1162B 2 Connaissance du clavier 2  
 MUI 1403A 3 Basse électrique 1  
 MUI 1403B 3 Basse électrique 2  
 MUI 1413A 3 Batterie 1  
 MUI 1413B 3 Batterie 2  
 MUI 1423A 3 Chant jazz 1  
 MUI 1423B 3 Chant jazz 2  
 MUI 1453A 3 Guitare jazz 1  
 MUI 1453B 3 Guitare jazz 2  
 MUI 1463A 3 Piano jazz 1  
 MUI 1463B 3 Piano jazz 2  
 MUI 1473A 3 Saxophone jazz 1  
 MUI 1473B 3 Saxophone jazz 2  
 MUI 1483A 3 Trompette jazz 1  
 MUI 1483B 3 Trompette jazz 2  
 MUI 1523A 3 Trombone jazz 1  
 MUI 1523B 3 Trombone jazz 2  
 MUI 1533A 3 Contrebasse jazz 1  
 MUI 1533B 3 Contrebasse jazz 2  
 MUI 1543A 3 Harmonica jazz 1  
 MUI 1543B 3 Harmonica jazz 2  
 MUI 2403A 3 Basse électrique 3  
 MUI 2413A 3 Batterie 3  
 MUI 2423A 3 Chant jazz 3  
 MUI 2453A 3 Guitare jazz 3  
 MUI 2463A 3 Piano jazz 3  
 MUI 2473A 3 Saxophone jazz 3  
 MUI 2483A 3 Trompette jazz 3  
 MUI 2523A 3 Trombone jazz 3  
 MUI 2533A 3 Contrebasse jazz 3  
 MUI 2543A 3 Harmonica jazz 3

---

Programme 1-610-2-6

Version 00 (A15)

---

## Majeure en composition et arrangement jazz

---

### OBJECTIFS

Le programme de majeure en composition et arrangement jazz vise principalement à développer la maîtrise des techniques de composition propres au jazz à travers l'écoute d'enregistrements, l'analyse de partitions et des exercices d'écriture. Les étudiants sont amenés à produire des compositions dans différents styles de jazz (blues, bebop, hard bop, modal, fusion, moderne et contemporain, etc.) tout en étant dirigés vers la découverte d'un style d'écriture personnel. Le programme permet également d'acquérir des connaissances approfondies en arrangement jazz, démarche qui consiste à utiliser les éléments de base d'une composition jazz (la forme, la mélodie, l'harmonie) pour concevoir une oeuvre authentiquement personnelle en manipulant les éléments à sa disposition (le rythme, le tempo, le style, les substitutions harmoniques, l'instrumentation, l'orchestration, etc.) tout en gardant la thématique de la composition originale reconnaissable. Le programme repose sur une formation solide en harmonie et arrangement jazz, ainsi

qu'en reconnaissance du répertoire, selon une perspective historique et analytique. Au coeur du programme, on retrouve un enchaînement de quatre ateliers de composition jazz qui offriront une introduction rigoureuse aux diverses techniques propres à la composition jazz et qui favoriseront le développement du potentiel de chaque étudiant.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Diplôme en composition et arrangement jazz. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme totalise 60 crédits : 37 crédits obligatoires, 23 à option et 0 au choix.

#### Segment 70

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante: 37 crédits obligatoires et 23 crédits à option.

#### Bloc 70A

*Obligatoire - 37 crédits*

MCT 1301	3	Atelier de composition jazz 1
MCT 1302	3	Atelier de composition jazz 2
MCT 2301	3	Atelier de composition jazz 3
MCT 2302	3	Atelier de composition jazz 4
MIN 1791	2	Harmonie jazz au clavier 1
MIN 1792	2	Harmonie jazz au clavier 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2315	3	Arrangement jazz 1

MTE 2316	3	Arrangement jazz 2
MUS 1211	3	Solfège et dictée jazz 1
MUS 1212	3	Solfège et dictée jazz 2

#### Bloc 70B Écriture, analyse et formation auditive

*Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.*

MIN 1088	2	Introduction à l'improvisation jazz 1
MIN 1089	2	Introduction à l'improvisation jazz 2
MIN 1098	2	Improvisation jazz 1
MIN 1099	2	Improvisation jazz 2
MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 1403	3	Techniques modernes de composition 1
MTE 1404	3	Techniques modernes de composition 2
MTE 2110	3	Contrepoint 3
MTE 2111	3	Contrepoint 4
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MTE 3117X	3	Orchestration symphonique 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MTE 3321	3	Analyse des musiques du monde
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 1103	3	Formation auditive en musique traditionnelle
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 2213	3	Éléments de jazz 1
MUS 2214	3	Éléments de jazz 2
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

#### Bloc 70C Musique, histoire et société

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 1748	3	Histoire de la mélodie et du lied
MUL 1749	3	Histoire de l'opéra
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

**Bloc 70D Communication et outils professionnels***Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
FRA 1009	3	Grammaire du français
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MIN 1810	3	La santé corporelle du musicien
MIN 1820	3	Préparation mentale à la performance musicale
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 70E Électroacoustique et informatique musicale***Option - Maximum 6 crédits.*

MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1217	3	Typologie et morphologie sonores
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3101X	3	Composition spectrale et algorithmique 1
MUS 3102X	3	Composition spectrale et algorithmique 2
MUS 3127	3	Création de maquettes MIDI orchestrales
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

**Bloc 70F Musique et média***Option - Maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

**Bloc 70G Musique d'ensemble***Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.*

MUE 1261	1	Ensemble
MUE 1262	1	Ensemble
MUE 1263	1	Ensemble
MUE 1264	1	Ensemble
MUE 1265	1	Ensemble
MUE 1266	1	Ensemble
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1287	1	Chorale
MUE 1288	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1347	1	Gamelan
MUE 1348	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1367	1	Chorale jazz
MUE 1368	1	Chorale jazz
MUE 1391	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1392	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1393	1	Ensemble vocal jazz
MUE 1394	1	Ensemble vocal jazz

MUE 1395	1	Ensemble vocal jazz	MUI 1463B	3	Piano jazz 2
MUE 1396	1	Ensemble vocal jazz	MUI 1473A	3	Saxophone jazz 1
MUE 1421	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz	MUI 1473B	3	Saxophone jazz 2
MUE 1422	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz	MUI 1483A	3	Trompette jazz 1
MUE 1423	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz	MUI 1483B	3	Trompette jazz 2
MUE 1424	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz	MUI 1493A	3	Violon jazz 1
MUE 1425	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz	MUI 1493B	3	Violon jazz 2
MUE 1426	1	Atelier d'accompagnement vocal jazz	MUI 1523A	3	Trombone jazz 1
MUE 1431	2	Harmonie de concert	MUI 1523B	3	Trombone jazz 2
MUE 1432	2	Harmonie de concert	MUI 1533A	3	Contrebasse jazz 1
MUE 1433	2	Harmonie de concert	MUI 1533B	3	Contrebasse jazz 2
MUE 1434	2	Harmonie de concert	MUI 2403A	3	Basse électrique 3
MUE 1471	2	Ensemble Big Band	MUI 2413A	3	Batterie 3
MUE 1472	2	Ensemble Big Band	MUI 2423A	3	Chant jazz 3
MUE 1473	2	Ensemble Big Band	MUI 2453A	3	Guitare jazz 3
MUE 1474	2	Ensemble Big Band	MUI 2463A	3	Piano jazz 3
MUE 1475	2	Ensemble Big Band	MUI 2473A	3	Saxophone jazz 3
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation	MUI 2483A	3	Trompette jazz 3
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation	MUI 2493A	3	Violon jazz 3
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation	MUI 2523A	3	Trombone jazz 3
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation	MUI 2533A	3	Contrebasse jazz 3
MUE 1495	1	Atelier d'improvisation			
MUE 1496	1	Atelier d'improvisation			
MUE 1501	1	Ensemble de guitares jazz			
MUE 1502	1	Ensemble de guitares jazz			
MUE 1503	1	Ensemble de guitares jazz			
MUE 1504	1	Ensemble de guitares jazz			
MUE 1505	1	Ensemble de guitares jazz			
MUE 1506	1	Ensemble de guitares jazz			
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle			
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle			
MUE 1551	2	Jam-Session 1			
MUE 1552	2	Jam-Session 2			
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz			
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz			
MUE 1613	2	Orchestre de chambre jazz			
MUE 1614	2	Orchestre de chambre jazz			
MUE 1615	2	Orchestre de chambre jazz			
<b>Bloc 70H Instrument</b>					
<i>Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.</i>					
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1			
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2			
MUI 1403A	3	Basse électrique 1			
MUI 1403B	3	Basse électrique 2			
MUI 1413A	3	Batterie 1			
MUI 1413B	3	Batterie 2			
MUI 1423A	3	Chant jazz 1			
MUI 1423B	3	Chant jazz 2			
MUI 1453A	3	Guitare jazz 1			
MUI 1453B	3	Guitare jazz 2			
MUI 1463A	3	Piano jazz 1			

---

**Programme 1-615-2-0**

Version 01 (H15)

---

**Majeure en musique, art et société**


---

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en musique, art et société. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 27 crédits.*

MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

**Bloc 70B Histoire de la musique occidentale**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2450	3	Historio. musicale et analyse
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro

**Bloc 70C Histoire de la musique jazz et pop**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

**Bloc 70D Sociomusicologie**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2210	3	Musicologie comparée contemporaine
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine

MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 70E Écriture, analyse et formation auditive**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2
MTE 2212	3	Analyse musicale 3
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2
MUS 2004	3	Solfège et dictée 3
MUS 2005	3	Solfège et dictée 4
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

**Bloc 70F La musique et les autres arts**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne

**Bloc 70G Acoustique et perception de la musique**

*Option - Maximum 9 crédits.*

MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale

**Bloc 70H Outils**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation

**Bloc 70I Langues**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ALL 1911	3	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)
ALL 1912	3	Lire en allemand 2 (niveau B1)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)

**Bloc 70J Grands ensembles et ateliers***Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

*Les étudiants doivent passer des auditions pour les cours d'ensemble, sauf pour les cours de gamelan et de connaissance du clavier.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1285	1	Chorale
MUE 1286	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1345	1	Gamelan
MUE 1346	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1365	1	Chorale jazz
MUE 1366	1	Chorale jazz
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1433	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1443	2	Orchestre
MUI 1162A	2	Connaissance du clavier 1
MUI 1162B	2	Connaissance du clavier 2
MUI 2162A	2	Connaissance du clavier 3

## Programme 1-615-2-1

Version 02 (A13)

**Majeure en musiques numériques****OBJECTIFS**

Le programme de Majeure en musiques numériques vise à développer des outils interdisciplinaires appliqués aux musiques numériques, dans une perspective d'ouverture de la recherche et de la pratique en musique, en convergence avec la psychologie, les études cinématographiques et l'informatique. Le programme vise aussi à combler un domaine actuellement lacunaire dans les programmes universitaires, en fonction des besoins de formation générale en musiques numériques requis par les entreprises qui oeuvrent en multimédia, notamment dans le jeu vidéo.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit Diplôme en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Majeure comporte 60 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 45 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

MUS 1217 3 Typologie et morphologie sonores

MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons
MUS 1323	3	Création musicale en langage Python 1
MUS 3323	3	Musique de création et technologies

**Bloc 70B Électroacoustique et musique numérique***Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.*

CIN 2000	3	Pratique et esthétique du son
MTE 1505	3	Atelier de création sonore 1
MTE 1506	3	Atelier de création sonore 2
MTE 3300	3	Analyse de la musique électroacoustique
MUL 3208X	3	Histoire de la musique électro
MUS 1330	3	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation
MUS 1331	3	Techniques d'enregistrement en studio et mixage
MUS 2325	3	Prise de son créative
MUS 3322X	3	Acoustique des instruments de musique

**Bloc 70C Informatique musicale***Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.*

IFT 1135	3	Introduction aux applications mobiles
IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1155	3	Programmation mobile à plateforme libre
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 1810	3	Introduction à la programmation
MUS 1127	3	Création de maquettes audio/MIDI
MUS 1128	3	Édition musicale assistée par ordinateur
MUS 3324X	3	Traitement sonore en temps réel 1
MUS 3325X	3	Traitement sonore en temps réel 2
MUS 3327X	3	Création musicale en langage Python 2
MUS 3328X	3	Lutherie numérique et systèmes interactifs

**Bloc 70D Musique et cognition***Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 3240X	3	Musicologie cognitive
MUL 3242X	3	Perception de la musique
MUS 2236	3	Introduction à la neurocognition musicale
MUS 3321	3	Psychoacoustique musicale
PSY 1035	3	Psychologie physiologique
PSY 2055	3	Psychologie de la perception
PSY 2065	3	Processus cognitifs 1
PSY 3022	3	Histoire critique de la psychologie
PSY 3033	3	Neuropsychologie sensorielle

**Bloc 70E Musique et multimédia***Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.**Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 1105	3	Cinéma d'animation et images composites
CIN 2101	3	Théories du cinéma
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2108	3	Cinéma expérimental et art vidéo
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
CIN 2113	3	Cinéma et technologies numériques

IFT 1941	3	Traitement et montage vidéo
IFT 2720	3	Introduction au multimédia
IFT 2730	3	Traitement d'images
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUS 2314	3	Musique visuelle 1
MUS 2315	3	Musique visuelle 2
MUS 2327	3	Création sonore jeux vidéo 1
MUS 2328	3	Création sonore jeux vidéo 2

**Bloc 70F Musique et culture***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 2875	3	Images et rôles sociaux de l'artiste
HAR 3900	3	Théories de l'art
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles
SOL 1017	3	Théories contemporaines
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

**Bloc 70G Musique d'ensemble***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale

MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1363	1	Chorale jazz
MUE 1364	1	Chorale jazz
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

## Programme 1-615-4-0

Version 02 (H15)

**Mineure en musique, art et société****OBJECTIFS**

L'objectif premier du programme est de sensibiliser les étudiants en sciences humaines, plus particulièrement les étudiants en sociologie et en histoire de l'art, au domaine de l'esthétique et de la sociologie de la musique. Le second objectif est de développer des outils interdisciplinaires pour les musicologues des domaines de la sociologie de la musique et de l'histoire de l'art, dans une perspective d'ouverture vers la recherche en sciences humaines.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits

par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en musique, art et société. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

MUL 1245	3	Esthétique musicale
MUL 3316X	3	Musiques et interdisciplinarité
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUL 3334	3	Introduction à la sociomusicologie

**Bloc 70B Sociomusicologie**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2210	3	Musicologie comparée contemporaine
MUL 3314	3	Introduction à l'ethnomusicologie
MUL 3317	3	La pratique du terrain en ethnomusicologie
MUL 3320X	3	Enjeux contemporains des musiques du monde
MUL 3344	3	Sociomusicologie contemporaine
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 70C Histoire et répertoire musical**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone

MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines
MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui

**Bloc 70D La musique et les autres arts**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
CIN 2103	3	Analyse filmique
CIN 2110	3	Le cinéma et les autres arts
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 1200	3	Introduction à l'art moderne
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 2195	3	Art, culture et identité au Québec
HAR 3900	3	Théories de l'art
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
SOL 3410	3	Technosciences, culture et société

**Bloc 70E Outils**

*Option - Maximum 6 crédits.*

MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 1134	3	Introduction à la musicologie
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

**Bloc 70F Musique d'ensemble**

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1343	1	Gamelan
MUE 1344	1	Gamelan
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1471	2	Ensemble Big Band
MUE 1472	2	Ensemble Big Band
MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz

**Programme 1-615-4-1**

Version 02 (A13)

**Mineure en musiques numériques****OBJECTIFS**

Ce programme s'adresse essentiellement aux non musiciens qui étudient dans le domaine des arts, de la sociologie et des autres sciences humaines; aux étudiants ayant déjà une formation en musique qui, par cette mineure, désirent poursuivre leur formation musicale à l'université tout en poursuivant une formation dans un autre domaine - en particulier les étudiants faisant un double DEC peuvent être intéressés par cette possibilité -; aux étudiants étrangers provenant d'une unité où la musicologie est insérée dans un cursus en art, lettres et sciences humaines.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en musiques numériques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La Mineure comporte 30 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 9 crédits.*

MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale
MUS 1321	3	Analyse, synthèse et traitement des sons

MUS 3323 3 Musique de création et technologies

### Bloc 70B Électroacoustique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

*Les cours MUS 2327 et MUS 2328 sont équivalents au cours MUS 2326.*

CIN 2000 3 Pratique et esthétique du son  
 MTE 1505 3 Atelier de création sonore 1  
 MTE 1506 3 Atelier de création sonore 2  
 MTE 3300 3 Analyse de la musique électroacoustique  
 MUL 3208X 3 Histoire de la musique électro  
 MUS 1217 3 Typologie et morphologie sonores  
 MUS 1330 3 Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation  
 MUS 1331 3 Techniques d'enregistrement en studio et mixage  
 MUS 2325 3 Prise de son créative  
 MUS 2327 3 Création sonore jeux vidéo 1  
 MUS 2328 3 Création sonore jeux vidéo 2  
 MUS 3321 3 Psychoacoustique musicale  
 MUS 3322X 3 Acoustique des instruments de musique

### Bloc 70C Informatique musicale et médiatique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.*

CIN 1105 3 Cinéma d'animation et images composites  
 CIN 2113 3 Cinéma et technologies numériques  
 IFT 1135 3 Introduction aux applications mobiles  
 IFT 1144 3 Introduction à la programmation internet  
 IFT 1155 3 Programmation mobile à plateforme libre  
 IFT 1810 3 Introduction à la programmation  
 IFT 1941 3 Traitement et montage vidéo  
 IFT 2730 3 Traitement d'images  
 MUS 1127 3 Création de maquettes audio/MIDI  
 MUS 1128 3 Édition musicale assistée par ordinateur  
 MUS 1323 3 Création musicale en langage Python 1  
 MUS 2314 3 Musique visuelle 1  
 MUS 2315 3 Musique visuelle 2  
 MUS 3324X 3 Traitement sonore en temps réel 1  
 MUS 3325X 3 Traitement sonore en temps réel 2  
 MUS 3327X 3 Création musicale en langage Python 2  
 MUS 3328X 3 Lutherie numérique et systèmes interactifs

### Bloc 70D Culture musicale et artistique

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.*

CIN 1101 3 Mouvements de l'histoire du cinéma  
 CIN 1102 3 Langage et matières de l'expression  
 CIN 1103 3 Courants du cinéma contemporain  
 CIN 2101 3 Théories du cinéma  
 CIN 2103 3 Analyse filmique  
 CIN 2108 3 Cinéma expérimental et art vidéo  
 CIN 2110 3 Le cinéma et les autres arts  
 DRT 3812 3 Le droit d'auteur en musique  
 HAR 1190 3 Introduction aux arts du 9e au 18e siècle  
 HAR 1200 3 Introduction à l'art moderne  
 HAR 2030 3 Perception et oeuvre d'art  
 HAR 2195 3 Art, culture et identité au Québec  
 HAR 2875 3 Images et rôles sociaux de l'artiste

HAR 3900 3 Théories de l'art  
 MTE 1100 3 Introduction à l'écriture et l'analyse 1  
 MTE 1120 3 Introduction à l'écriture et l'analyse 2  
 MUL 1101 3 Histoire générale de la musique 1  
 MUL 1102 3 Histoire générale de la musique 2  
 MUL 1121 3 Histoire de la musique populaire anglophone  
 MUL 1132 3 Méthodologie en musique  
 MUL 1134 3 Introduction à la musicologie  
 MUL 1200 3 Histoire de la musique populaire francophone  
 MUL 1246 3 Appréciation musicale des musiques du monde  
 MUL 2109 3 Analyse des musiques de film  
 MUL 2112 3 Histoire de la musique au Canada  
 MUL 2115 3 Histoire et analyse du jazz - Origines  
 MUL 2116 3 Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945  
 MUL 2117 3 Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959  
 MUL 2118 3 Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui  
 MUL 2119 3 Histoire de la musique de film  
 MUL 3240X 3 Musicologie cognitive  
 MUL 3242X 3 Perception de la musique  
 MUL 3314 3 Introduction à l'ethnomusicologie  
 MUL 3316X 3 Musiques et interdisciplinarité  
 MUL 3317 3 La pratique du terrain en ethnomusicologie  
 MUL 3320X 3 Enjeux contemporains des musiques du monde  
 MUL 3331 3 Théories et contextes de la musique ancienne  
 MUL 3333X 3 Courants historiques en musique, art et société  
 MUL 3334 3 Introduction à la sociomusicologie  
 MUL 3344 3 Sociomusicologie contemporaine  
 MUS 1315 3 Initiation à la théorie musicale  
 MUS 2134 3 Le métier du musicien  
 MUS 2135 3 Musique, institutions et politiques culturelles  
 MUS 2236 3 Introduction à la neurocognition musicale  
 SOL 1017 3 Théories contemporaines  
 SOL 3410 3 Technosciences, culture et société

### Bloc 70E Musique d'ensemble

*Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1281 1 Chorale  
 MUE 1282 1 Chorale  
 MUE 1283 1 Chorale  
 MUE 1284 1 Chorale  
 MUE 1341 1 Gamelan  
 MUE 1342 1 Gamelan  
 MUE 1343 1 Gamelan  
 MUE 1344 1 Gamelan  
 MUE 1361 1 Chorale jazz  
 MUE 1362 1 Chorale jazz  
 MUE 1363 1 Chorale jazz  
 MUE 1364 1 Chorale jazz  
 MUE 1441 2 Orchestre  
 MUE 1442 2 Orchestre  
 MUE 1471 2 Ensemble Big Band  
 MUE 1472 2 Ensemble Big Band

MUE 1491	1	Atelier d'improvisation
MUE 1492	1	Atelier d'improvisation
MUE 1493	1	Atelier d'improvisation
MUE 1494	1	Atelier d'improvisation
MUE 1531	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1532	1	Ensemble de musique traditionnelle
MUE 1601	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1602	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1603	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1604	1	Ensemble électroacoustique
MUE 1611	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 1612	2	Orchestre de chambre jazz
MUE 2351	1	Atelier - arts performatifs 1
MUE 2352	2	Atelier - arts performatifs 2

## Programme 1-620-4-0

Version 01 (A17)

**Mineure en écriture musicale****OBJECTIFS**

Le programme de baccalauréat en écriture amène l'étudiant à :

- mettre en relation l'audition, l'écriture et l'analyse musicale;
- mettre en oeuvre les éléments du langage musical de façon rigoureuse et cohérente;
- développer l'habileté à écrire rapidement tout en maintenant un souci de qualité musicale;
- développer sa connaissance du répertoire musical;
- développer son imagination musicale ainsi que ses capacités d'analyse.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

Temps plein

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Temps partiel

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique ou avoir réussi le test d'admission en théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Grands ensembles.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres; la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Certificat en écriture musicale. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

La mineure comprend 30 crédits.

**Segment 01**

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

MTE 1110	3	Contrepoint 1
MTE 1111	3	Contrepoint 2
MTE 1220	3	Harmonie 1
MTE 1221	3	Harmonie 2

**Bloc 01B Écriture, analyse et formation auditive**

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

MTE 12041	0	Analyse du discours harmonique tonal 1
MTE 12042	6	Analyse du discours harmonique tonal 2
MTE 1205	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 1
MTE 1206	3	Analyse d'oeuvres du 20e siècle 2
MTE 1315	3	Harmonie jazz 1
MTE 1316	3	Harmonie jazz 2
MTE 2116	3	Instrumentation
MTE 2117	3	Orchestration par section
MTE 2210	3	Analyse musicale 1
MTE 2211	3	Analyse musicale 2
MTE 3010	3	Harmonie avancée 1
MTE 3011	3	Harmonie avancée 2
MTE 3116	3	Orchestration symphonique 1
MUS 1004	3	Solfège et dictée 1
MUS 1005	3	Solfège et dictée 2

**Bloc 01C Histoire et culture musicale**

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.*

MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1105	3	Histoire de la musique baroque
MUL 1106	3	Histoire de la musique classique
MUL 1107	3	Histoire de la musique romantique
MUL 1115	3	Histoire de la musique du Moyen-Âge à la Renaissance
MUL 1116	3	Histoire de la musique moderne
MUL 1117	3	Histoire de la musique contemporaine
MUL 1121	3	Histoire de la musique populaire anglophone
MUL 1200	3	Histoire de la musique populaire francophone
MUL 1246	3	Appréciation musicale des musiques du monde
MUL 2109	3	Analyse des musiques de film
MUL 2112	3	Histoire de la musique au Canada
MUL 2115	3	Histoire et analyse du jazz - Origines

MUL 2116	3	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945
MUL 2117	3	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959
MUL 2118	3	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui
MUL 2119	3	Histoire de la musique de film
MUL 3331	3	Théories et contextes de la musique ancienne
MUL 3333X	3	Courants historiques en musique, art et société
MUS 1300	3	Introduction à l'acoustique musicale

**Bloc 01D Outils professionnels et de communication***Option - Maximum 6 crédits.*

DRT 3812	3	Le droit d'auteur en musique
FRA 1009	3	Grammaire du français
MUL 1132	3	Méthodologie en musique
MUL 3332	3	Écrire sur la musique
MUS 2134	3	Le métier du musicien
MUS 2135	3	Musique, institutions et politiques culturelles

**Bloc 01E Grands ensembles***Option - Maximum 4 crédits.*

MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1283	1	Chorale
MUE 1284	1	Chorale
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre

Programme 1-955-4-4

Version 00 (A13)

**Programme d'accès aux études universitaires en musique****OBJECTIFS**

Permettre l'accès aux programmes de baccalauréat de la Faculté de musique aux étudiants hors-Québec qui n'ont pas de diplôme d'études collégiales (DEC). Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

**Art. 8.5 Transfert de cours**

Aucun transfert de cours vers un programme régulier ne peut être accordé pour un cours réussi dans le cadre du programme Accès-musique.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété et permet la poursuite des études au baccalauréat dans un programme de la Faculté de musique.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Programme totalise 24 crédits.

**Segment 70**

Le segment comporte de 18 à 36 crédits à option.

**Bloc 70A Formation en musique***Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.*

ANT 3145	3	Patrimoines musicaux de tradition orale
EMU 1310	1	Technique de direction
EMU 1320	2	Technique de direction avec application
MIN 1804	3	Processus d'apprentissage en musique
MTE 1100	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 1
MTE 1120	3	Introduction à l'écriture et l'analyse 2
MUE 1151	1	Atelier de musique baroque
MUE 1152	1	Atelier de musique baroque
MUE 1161	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1162	1	Atelier de musique contemporaine
MUE 1241	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1242	1	Ensemble musique de chambre
MUE 1281	1	Chorale
MUE 1282	1	Chorale
MUE 1341	1	Gamelan
MUE 1342	1	Gamelan
MUE 1361	1	Chorale jazz
MUE 1362	1	Chorale jazz
MUE 1411	3	Atelier d'opéra
MUE 1412	3	Atelier d'opéra
MUE 1431	2	Harmonie de concert
MUE 1432	2	Harmonie de concert
MUE 1441	2	Orchestre
MUE 1442	2	Orchestre
MUE 1451	1	Choeur d'opéra
MUE 1452	1	Choeur d'opéra
MUE 1453	1	Choeur d'opéra
MUE 1454	1	Choeur d'opéra
MUE 1481	2	Choeur d'opéra
MUE 1482	2	Choeur d'opéra
MUI 1323A	3	Instrument 1
MUI 1323B	3	Instrument 2
MUL 1101	3	Histoire générale de la musique 1
MUL 1102	3	Histoire générale de la musique 2
MUL 1110	3	Soutien à la rédaction en musique
MUS 1100I	3	Apprentissage auditif tonal 1
MUS 1100J	3	Apprentissage auditif tonal 2

MUS 1100Y	3	Apprentissage des éléments jazz 1
MUS 1100Z	3	Apprentissage des éléments jazz 2
MUS 1315	3	Initiation à la théorie musicale

**Bloc 70B Formation complémentaire**

*Option - Maximum 6 crédits.*

ANT 1010	3	Les grandes théories en ethnologie
ANT 1013	3	Éléments d'ethnologie
ANT 1611	3	Langage, culture, société
CIN 1101	3	Mouvements de l'histoire du cinéma
CIN 1102	3	Langage et matières de l'expression
CIN 1103	3	Courants du cinéma contemporain
HAR 1190	3	Introduction aux arts du 9e au 18e siècle
HAR 2030	3	Perception et oeuvre d'art
HAR 3900	3	Théories de l'art
REL 1208	3	Introduction aux grandes religions

**Bloc 70C Cours de langues**

*Option - Maximum 6 crédits*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ALL 1905	3	Allemand 5 (niveau B1.1)
ALL 1906	3	Allemand 6 (niveau B1.2)
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ANG 1905	3	Anglais 5 (niveau B2.1)
ANG 1906	3	Anglais 6 (niveau B2.2)
ANG 1911	3	Lire en anglais 1 (niveau B1)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)
ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)

## Table des matières

Introduction	9-1
Direction	9-1
Coordonnées générales	9-1
<b>PROGRAMMES</b>	
1-675-1-1 Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en pharmacie (D. Pharm.)	9-1
1-670-1-0 Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (B. Sc.)	9-3
1-675-1-2 Programme de qualification en pharmacie	9-4

Information à jour le 2 août 2017

## FACULTÉ DE PHARMACIE

### INTRODUCTION

La Faculté de pharmacie offre des programmes de premier cycle donnant accès à la profession de pharmacien et à celle de spécialiste du développement du médicament. Le programme de doctorat professionnel (Pharm. D.) prépare l'étudiant à la pratique de la profession de pharmacien. Pour les pharmaciens formés à l'étranger, la Faculté offre un programme les qualifiant pour l'obtention d'un permis d'exercice au Québec (programme de qualification en pharmacie). Le programme de baccalauréat en sciences biopharmaceutiques vise à former des personnes qui œuvreront dans le domaine du développement du médicament, de sa mise au point à son suivi post commercialisation. Cette formation ne mène pas à la pratique de la profession de pharmacien.

### DIRECTION

#### Doyenne : Lyne Lalonde

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Ema Ferreira  
 Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Céline Fiset  
 Secrétaire et vice-doyenne aux affaires professorales : Lucie Blais  
 Directrice administrative : Marie Éliane Pelletier

### COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Faculté de pharmacie  
 Pavillon Jean-Coutu  
 2940 Chemin de la Polytechnique  
 Montréal (Québec)  
 H3T 1J4

#### Adresse postale

Faculté de pharmacie  
 C.P. 6128, succursale Centre-ville  
 Montréal (Québec)  
 H3C 3J7

#### Dossiers étudiants

Téléphone : 514-343-6111, poste 3235

#### Information sur les programmes

pharmd-info@pharm.umontreal.ca  
 qep-info@pharm.umontreal.ca  
 bsbp-info@pharm.umontreal.ca

#### Site web

www.pharm.umontreal.ca

Programme 1-675-1-1

Version 06 (A16)

### Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en pharmacie (D. Pharm.)

### OBJECTIFS

Le programme de Doctorat en pharmacie vise à former des pharmaciens aptes à :

- prodiguer des soins pharmaceutiques de haute qualité en accordant la priorité aux patients et en aidant chacun à prendre en charge ses besoins de santé;
- jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, à titre d'intervenant de première ligne
- travailler en étroite collaboration avec les autres professionnels de la santé selon une approche interdisciplinaire
- favoriser le développement et la reconnaissance sociale de sa profession.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 44 crédits en 1<sup>re</sup> année, 42 crédits en 2<sup>e</sup> année, 40 crédits en 3<sup>e</sup> année et 38 crédits en 4<sup>e</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1<sup>re</sup> année : cours du segment 01
- 2<sup>e</sup> année : cours du segment 02
- 3<sup>e</sup> année : cours du bloc 03A et 03B obligatoirement et 3 crédits de cours du bloc 03C ou 03D. Ou bien, pour le Cheminement Honor: cours du bloc 03V obligatoirement
- 4<sup>e</sup> année : cours du segment 70.

L'inscription à un cours du bloc 03D est réservée aux étudiants qui ont complété 87 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantagement un cours de 2<sup>e</sup> cycle.

L'inscription aux cours du bloc 03V est réservée aux étudiants qui ont reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor.

#### Cheminement honor

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 87 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement Honor.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme, notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

#### Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue

- Dans le cas des cours de laboratoires de pratique professionnelle (PHA 1311, 1320, 2310, 2320, 3310 et 3322), lorsque l'étudiant s'est absenté pour un motif jugé acceptable et qu'il s'avère impossible de combler les absences, la Faculté peut imposer la reprise du cours.
- Dans le cas des stages en pratique pharmaceutique, (PHA 1510, 2510, 4510T, 4520T, 4530, 4540 et 4550) l'étudiant, absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage. Dans le cas d'absences motivées, qu'elles soient prolongées ou répétées, l'étudiant doit combler ses absences selon les modalités et dans les délais fixés par le doyen ou l'autorité compétente. Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.

Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 13.4 Application des normes de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage obligatoire, il doit le reprendre.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 Probation

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

#### Art. 15 Normes de succès - programme

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Doctorat en pharmacie (Pharm. D.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

#### Note

Le trimestre d'automne débute en août. Pour les quatre années, le trimestre d'hiver se termine entre la mi-mai et la fin août, selon les années.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Doctorat comporte 164 crédits dans son Cheminement général et 177 crédits dans son Cheminement Honor.

#### Segment 01 Cours de 1re année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

##### Bloc 01A

*Obligatoire - 20 crédits.*

PHA 1110	2	Fonctionnement normal du corps humain 1
PHA 1120	2	Fonctionnement normal du corps humain 2
PHA 1130	4	Fonctionnement normal du corps humain 3
PHA 1140	3	Fonctionnement normal du corps humain 4
PHA 1210	2	Le pharmacien, professionnel de la santé
PHA 1215	2	Le pharmacien et la loi
PHA 1311	2	Laboratoire - pratique professionnelle 1
PHA 1416A	3	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1A

##### Bloc 01B

*Obligatoire - 24 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
PHA 1150	4	LADMER 1 - Médicament en dose unique
PHA 1160	3	LADMER 2 - Médicament en doses multiples
PHA 1170	2	LADMER 3 - Médicaments en interaction
PHA 1180	3	Soins pharmaceutiques : immunologie
PHA 1220	2	Le pharmacien et le patient
PHA 1320	3	Laboratoire - pratique professionnelle 2
PHA 1416B	2	Projet spécial en pharmacie : service à la communauté 1B
PHA 1510	4	Pratique pharmaceutique communautaire 1

#### Segment 02 Cours de 2e année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

##### Bloc 02A

*Obligatoire - 19 crédits.*

PHA 2110	4	Soins pharmaceutiques : hématologie, néphrologie
PHA 2121	5	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1
PHA 2140	4	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie
PHA 2210	3	Le pharmacien et le savoir scientifique

PHA 2310	3	Laboratoire - pratique professionnelle 3
----------	---	--

##### Bloc 02B

*Obligatoire - 23 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
PHA 2131	1	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2
PHA 2150	4	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1
PHA 2160	4	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2
PHA 2170	3	Soins pharmaceutiques : endocrinologie
PHA 2220	3	Le pharmacien-conseil
PHA 2320	3	Laboratoire - pratique professionnelle 4
PHA 2510	4	Pratique en établissement de santé 1

#### Segment 03 Cours de 3e année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires et, au maximum, 3 crédits à option.

Cheminement Honor: Les étudiants devront s'inscrire au cours du Bloc 03V et suivre dans le Bloc 03C les cours suivants: PHM 6077 (2 crédits) et, au choix, le cours PHM 2081 (1 crédit) ou PHM 3083 (1 crédit) ou PHA 3603 (1 crédit).

##### Bloc 03A

*Obligatoire - 21 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
PHA 3120	4	Soins pharmaceutiques : pneumologie, rhumatologie
PHA 3130	4	Soins pharmaceutiques : obstétrique-gynéco, urologie, ORLO
PHA 3160	3	Soins pharmaceutiques : psychiatrie, toxicomanie
PHA 3180	2	Soins pharmaceutiques : infectiologie 3
PHA 3210	4	Le pharmacien et la communauté
PHA 3310	2	Laboratoire - pratique professionnelle 5
PHA 3416	1	Services à la communauté

##### Bloc 03B

*Obligatoire - 16 crédits.*

PHA 3140	3	Soins pharmaceutiques : dermatologie
PHA 3150	3	Soins pharmaceutiques : neurologie
PHA 3170	3	Soins pharmaceutiques : oncologie
PHA 3190	1	Soins pharmaceutiques : infectiologie 4
PHA 3220	3	Le pharmacien gestionnaire
PHA 3323	3	Laboratoire de pratique professionnelle 6

##### Bloc 03C

*Option - Maximum 3 crédits.*

*Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant doit être inscrit à un des cours suivants: PHM 2081 ou PHM 3083 ou PHA 3603.*

PHA 3600	1	Atelier thématique
PHA 3603	1	Problèmes pharmaceutiques 3
PHA 3604	3	Problèmes pharmaceutiques 4
PHM 6077	2	Fondements, méthodologie de la recherche

##### Bloc 03D

*Option - Maximum 3 crédits.*

*L'inscription à un cours du bloc est réservée aux étudiants qui ont complété 86 crédits du programme et qui sont jugés aptes à poursuivre avantageusement un cours de 2e cycle.*

PHM 6010	3	Développement du médicament
PHM 6501	3	Soins pharmaceutiques mère-enfant
PHM 6504	3	Pharmacothérapie gériatrique
PHM 6505	3	Soins pharmaceutiques appliqués en première ligne
PHM 6507	3	Chronopharmacologie
PHM 6512	1	Produits stériles en pharmacie communautaire
PHM 6513	3	Le pharmacien et l'aide humanitaire

PHM 6514	3	Soins pharm. urgence et soins critiques
PHM 6515	3	Soins pharmaceutiques pédiatriques

**Bloc 03V**

*Option - Maximum 13 crédits.*

*Pour s'inscrire au Cheminement Honor, l'étudiant doit avoir complété 87 crédits du programme d'études, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au Cheminement Honor. Pour s'inscrire au Bloc 03V, l'étudiant doit suivre le cours PHM 6077 (2 crédits) et, au choix, le cours PHM 2081 ou PHM 3083 ou PHA 3603.*

SBP 4001	13	Projet de recherche Honor
----------	----	---------------------------

**Segment 70 Cours de 4e année**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 38 crédits.*

PHA 4410	6	Activités d'intégration en pharmacie 6
PHA 4510T	8	Pratique pharmaceutique communautaire 2
PHA 4520T	8	Pratique pharmaceutique communautaire 3
PHA 4530	8	Pratique en établissement de santé 2
PHA 4540	4	Pratique en établissement de santé 3
PHA 4550	4	Stage à thématique optionnelle

Programme 1-670-1-0

Version 04 (A17)

**Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (B. Sc.)****OBJECTIFS**

Le programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques intègre, dans une démarche théorique et pratique, les sciences biopharmaceutiques et les sciences de base et leurs applications, ainsi que les processus et étapes du développement pré-clinique et clinique du médicament. Il vise à donner à l'étudiant une solide formation à la fois générale et fondamentale dans le domaine du médicament. Le développement de compétences spécifiques et transversales ciblées fait partie intégrale de la démarche de formation.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 30 crédits en 1re année, 29 crédits en 2e année, et 31 crédits en 3e année, pour un total de 90 crédits.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1re année : cours obligatoires du segment 01
- 2e année : cours obligatoires du segment 02
- 3e année : cours obligatoires du bloc 70 A et 15 crédits d'un des blocs 70 B, 70 C ou 70 D.

**Cheminement honor**

Pour s'inscrire au cours et au stage du cheminement honor (Bloc 70C), l'étudiant doit :

- avoir complété 59 crédits du programme
- avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5
- démontrer un intérêt pour les études supérieures
- avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement

honor.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Une évaluation sous forme d'observation est prévue pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme notamment aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Cette évaluation peut porter sur les connaissances, attitudes et habiletés de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

**Art. 9.7c Défaut de se soumettre à une évaluation continue - stages**

- L'étudiant absent pour un motif jugé acceptable, doit reprendre les heures d'absence selon les modalités en cours et après entente avec la Faculté et le milieu de stage.
- Le doyen ou l'autorité compétente n'est pas tenu d'autoriser la reprise des activités pendant l'année universitaire où les absences se sont produites.
- Selon le moment ou la durée d'une absence non motivée ou pour un motif jugé non valable par le doyen, l'autorité compétente peut imposer une des mesures suivantes : imposition de travaux supplémentaires, prise en compte dans l'évaluation pouvant mener à l'échec, mention au dossier.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 13.4 Application des normes de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. S'il échoue un stage, il doit le reprendre.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 Probation**

Les dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de premier cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

**Art. 15 Normes de succès - programme**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits répartis comme suit : 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option. Il comprend trois cheminements :

- le cheminement général,
- le cheminement Honor,
- le cheminement milieu de travail.

**Segment 01 - Première année**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 15 crédits.*

SBP 1000	1	Découverte et développement du médicament et orientation
SBP 1006	5	Fonctionnement normal et pathologique du corps humain
SBP 1010	3	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 1
SBP 1021	2	Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 2

SBP 1035 4 Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire

### Bloc 01B

*Obligatoire - 15 crédits.*

SBP 1007 5 Fonctionnement normal et pathologique du corps humain  
 SBP 1025 3 Statistiques appliquées aux sciences biopharmaceutiques  
 SBP 1030 3 Éléments de chimie pour sciences biopharmaceutiques 3  
 SBP 2010 4 Pharmacologie fonctionnelle et expérimentale

### Segment 02 - Deuxième année

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

### Bloc 02A

*Obligatoire - 14,5 crédits.*

SBP 2015 1,5 Laboratoire de chimie pour sciences biopharmaceutiques  
 SBP 2020 6 Pharmacologie fonctionnelle et expérimentale  
 SBP 2026 3 Compléments de biologie moléculaire : éléments de génomique  
 SBP 2031 4 Pharmacocinétique

### Bloc 02B

*Obligatoire - 14,5 crédits.*

SBP 2028 1,5 Laboratoire de biologie moléculaire pour sciences biopharmaceutiques  
 SBP 2041 3 Biopharmacie et formulation  
 SBP 2045 1 Laboratoire de technologie pharmaceutique 1  
 SBP 2052 2 Innocuité préclinique et toxicité  
 SBP 3011 5 Développement du médicament 1  
 SBP 3016 2 Projet d'intégration : notions et compétences 1

### Segment 70 Troisième année

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 16 crédits obligatoires (bloc 70A) plus 15 crédits à option si l'étudiant choisit le bloc 70B propre au Cheminement général ou les 15 crédits propre au Cheminement Honor répartis en 13 crédits du Bloc 70V et 2 crédits du cours PHM 6077 dans le bloc 70B, ou 15 crédits du bloc 70D s'il choisit le cheminement milieu de travail.

### Bloc 70A

*Obligatoire - 16 crédits.*

SBP 2060 1 Développement des produits de biotechnologie  
 SBP 3021 4 Développement du médicament 2  
 SBP 3031 5 Développement du médicament 3  
 SBP 3040 4 Développement du médicament 4  
 SBP 3045 2 Projet d'intégration : notions et compétences 2

### Bloc 70B Cheminement général - Cours multivolets

*Option - Maximum 15 crédits.*

*Pour suivre le cours PHM 6077 (2 crédits), l'étudiant inscrit au Cheminement général doit être inscrit à un des cours suivants: SBP 3610 ou SBP 3620.*

ANG 1913 3 Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)  
 ANG 1921 3 Écrire en anglais 1 (niveau B1)  
 ASA 6132 3 Marketing social  
 ASA 6732 3 Évaluation des technologies de la santé  
 BCM 2562 3 Biochimie clinique  
 BCM 6071 2 Signalisation et cycle cellulaire  
 MSO 2142G 3 Priorités nationales de santé publique  
 MSO 2300G 3 Promotion et éducation de la santé  
 PGM 6001 3 Pharmacogénomique clinique  
 PHL 3300 3 Travaux pratiques en pharmacologie  
 PHL 6035 3 Pharmacologie de la douleur

PHM 6032 3 Pharmacoeconomie  
 PHM 6077 2 Fondements, méthodologie de la recherche  
 PHM 6156A 1 Atelier thématique  
 SBM 2006 2 Analyse de la communication scientifique  
 SBP 3410 2 Introduction à la libération contrôlée des médicaments  
 SBP 3420 2 Introduction à la cosmétologie  
 SBP 3430 3 Travaux spécialisés en pharmacologie  
 SBP 3435 3 Pharmacogénétique et pharmacogénomique  
 SBP 3440 3 Sujets spéciaux 1  
 SBP 3450 3 Sujets spéciaux 2  
 SBP 3610 3 Stage en laboratoire 1  
 SBP 3620 3 Stage en laboratoire 2  
 SBP 6400 3 Développement et fabrication d'un médicament générique

### Bloc 70C Cheminement Milieu de travail

*Option - Maximum 15 crédits.*

SBP 3500 15 Stage en milieu de travail

### Bloc 70V Cheminement Honor

*Option - Maximum 13 crédits.*

*Pour s'inscrire au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 59 crédits du programme, avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5 et démontrer un intérêt pour les études supérieures. De plus, il doit avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats au cheminement honor. Pour s'inscrire au bloc 70V, l'étudiant doit suivre le PHM 6077 (2 crédits) en concomitance au cours SBP 4001.*

SBP 4001 13 Projet de recherche Honor

Programme 1-675-1-2

Version 02 (A14)

## Programme de qualification en pharmacie

### OBJECTIFS

Le programme de qualification en pharmacie vise à fournir la formation complémentaire requise aux titulaires d'un diplôme en pharmacie acquis à l'étranger afin qu'ils soient aptes à prodiguer des soins pharmaceutiques de qualité, à jouer pleinement leur rôle dans le système de santé québécois, en collaboration avec les autres professionnels, ainsi qu'à promouvoir et à assurer un usage optimal des médicaments pour améliorer la qualité de vie des patients.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 1.1 Année académique

Pour les fins du programme, une année académique s'étend sur trois (3) trimestres successifs et dans l'ordre : automne, hiver, été.

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1<sup>re</sup> année : cours du segment 01 - Blocs 01A, 01B et 01C
- 2<sup>e</sup> année : cours du segment 70

L'inscription tient compte de la prescription émise par la Direction de l'admission et du perfectionnement de l'Ordre des pharmaciens du Québec en vertu duquel l'étudiant peut se voir imposer des cours préalables.

**Art. 6.6 Prescriptions d'inscription - cours de mise à niveau**

Selon la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'étudiant pourrait être amené à suivre et réussir des cours de mise à niveau avant de commencer le programme. L'étudiant doit réussir l'ensemble des cours de mise à niveau en maintenant une moyenne minimale de 2,0. L'étudiant maintenant une moyenne qui est égale ou supérieure à 1,7 et inférieure à 2,0 est mis en probation. Advenant une modification à la prescription de l'Ordre des pharmaciens du Québec, une inscription au programme sera acceptée dans les 9 jours ouvrés suivant le début des cours.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 6.13 a) iv) Suspension de l'inscription à un programme**

La suspension d'inscription au programme pourrait être recommandée par le doyen ou l'autorité compétente afin que l'étudiant puisse compléter et réussir des cours de mise à niveau, en maintenant une moyenne minimale de 2,0 pour l'ensemble de ces cours, si ceux-ci étaient prescrits par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

**Art. 11.2 d) Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative annuelle sera calculée au terme du trimestre d'été, soit à la fin de la 1re année du programme.

**Art. 13.4 a) Applications - Reprise d'un cours d'un programme à promotion par année**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou à la reprise de travaux portant sur l'ensemble de la matière vue pendant le cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 Probation**

Les dispositions relatives à la probation prévues dans le Règlement des études de 1er cycle s'appliquent. De plus, l'étudiant dont la moyenne annuelle, avant examen de reprise, est d'au moins 2,0, mais qui a échoué soit à trois cours obligatoires ou plus, soit à des cours totalisant neuf crédits ou plus, est mis en probation.

**Art. 15 Normes de succès**

En plus de réussir les cours du programme, l'étudiant doit développer ses compétences transversales par le biais des activités qui lui sont suggérées, et ce de façon à satisfaire aux exigences de la Faculté.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

- La réussite du programme donne droit à un Diplôme de qualification en pharmacie.
- Conformément au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de pharmacien de l'Ordre des pharmaciens du Québec, le titulaire du Diplôme est réputé avoir une formation équivalente au programme d'études de pharmacie d'une université québécoise après avoir complété 600 heures de stage d'internat ou en avoir obtenu une équivalence partielle ou totale de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Le titulaire du Diplôme est également admissible aux programmes de 2e cycle tels que la M. Sc. (pharmacothérapie avancée) option Pratique en établissement de santé ou Option ambulatoire.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Programme comporte 64 crédits.

**Segment 01**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A Cours de 1re année**

*Obligatoire - 17,5 crédits.*

*Les cours PAP12102 et PAP12102 sont équivalents au cours PAP1210.*

PAP 1100	3	Processus LADMER
PAP 1110	1	Soins pharmaceutiques : dermatologie
PAP 1120	3	Soins pharmaceutiques : gastro-entérologie

PAP 1130	2	Soins pharmaceutiques : hématologie-néphrologie
PAP 1200	2	Introduction à la profession de pharmacien au Québec
PAP 1210	3	Communication
PAP 12101	0	Communication 1
PAP 12102	3	Communication 2
PAP 1220	2	Pharmacie et systèmes de santé
PAP 1301	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 1

**Bloc 01B Cours de 1re année**

*Obligatoire - 17 crédits.*

PAP 2101	1.5	Soins pharmaceutiques : infectiologie 1
PAP 2110	3	Soins pharmaceutiques : infectiologie 2
PAP 2120	2	Soins pharmaceutiques : cardiologie 1
PAP 2130	2	Soins pharmaceutiques : cardiologie 2
PAP 2140	2	Soins pharmaceutiques : neurologie
PAP 2200	3	Législation et normes pharmaceutiques
PAP 2210	1	Éthique en pharmacie
PAP 2301	1.5	Laboratoire de pratique professionnelle 2
PAP 2500	1	Introduction à la pratique en pharmacie hospitalière

**Bloc 01C Cours de 1re année**

*Obligatoire - 13,5 crédits.*

PAP 3100	2	Soins pharmaceutiques : rhumatologie
PAP 3110	3	Soins pharmaceutiques : endocrinologie-pneumologie
PAP 3121	1.5	Soins pharmaceutiques : santé homme et femme
PAP 3130	1	Soins pharmaceutiques : ORLO
PAP 3140	2	Soins pharmaceutiques : psychiatrie
PAP 3150	2	Soins pharmaceutiques : oncologie
PAP 3300	2	Laboratoire de pratique professionnelle

**Segment 70 Cours de 2e année**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante: 8 crédits obligatoires et 8 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 8 crédits.*

PAP 4500	8	Stage milieu communautaire 1
----------	---	------------------------------

**Bloc 70B**

*Option - 8 crédits.*

PAP 4520	8	Stage milieu communautaire 2
PAP 4530	8	Stage en établissement santé

## Table des matières

Introduction et Coordonnées générales	10-1
Direction	10-1
Département d'administration et fondements de l'éducation	10-1
Département de didactique	10-1
Département de psychopédagogie et d'andragogie	10-2
Centre de formation initiale des maîtres	10-2

### PROGRAMMES

1-820-1-0 Bacc. en éducation préscolaire et enseignement au primaire	10-2
1-821-1-0 Baccalauréat en enseignement du français langue seconde	10-4
1-822-1-0 Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé	10-6
1-828-1-0 Bacc. en enseignement des sciences et technologies au secondaire	10-7
1-834-1-2 Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire	10-10
1-835-1-5 Baccalauréat en enseignement du français au secondaire	10-12
1-835-1-8 Bacc. en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au sec.	10-14
1-481-1-0 Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire	10-16
1-857-1-0 Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire	10-18
1-827-7-0 Module de qualification en enseignement	10-20

Information à jour le 3 août 2017

# FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

## INTRODUCTION

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) voit le jour le 17 mars 1965, succédant ainsi à l'Institut des sciences pédagogiques. Auparavant, l'enseignement universitaire francophone de la pédagogie était assumé par des institutions privées affiliées à l'Université de Montréal.

La Faculté comprend trois départements : le Département de didactique (DID), le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes d'étude de premier cycle est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Forte de plus de 70 professeurs, la Faculté a acquis une notoriété et une expertise reconnues dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. En effet, la Faculté se distingue par ses différents groupes et centres de recherche, qui en font un véritable ferment de l'innovation.

De plus, la Faculté se démarque par la participation d'intervenants des milieux scolaires dans toutes les étapes de la formation. Son dynamisme est aussi assuré par le travail de son personnel administratif, qui déploie un effort constant pour répondre aux besoins des étudiants qui la composent.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marie-Victorin  
90, avenue Vincent-D'Indy  
Montréal (Québec) H2V 2S9

### Adresse postale

C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Bureau du Secrétaire de faculté	Bureau B-513	Tél. : (514) 343-6650
Centre de formation initiale des maîtres	A-244	343-6652
Département d'administration et fondements de l'éducation	A-540	343-6659
Département de didactique	D-517	343-7247
Département de psychopédagogie et d'andragogie	B-306	343-7035

## DIRECTION

### Doyenne : Louise Poirier

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et directrice du Centre de formation initiale des maîtres : Pascale Lefrançois

Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche : Serge J. Larivée

Vice-doyen au développement et Secrétaire de Faculté : Marc-André Deniger

Directeur des services administratifs : David Champigny

### Directeurs des départements

Département de didactique : Marc-André Éthier

Département d'administration et fondements de l'éducation : Roseline Garon

Département de psychopédagogie et d'andragogie : Jacques Viens

## DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

### Directrice : Roseline Garon

#### Champs d'études

Les champs d'études portent sur les aspects généraux de l'éducation :

- Immigration et diversité ethnoculturelle
- Idéologie et éthique
- Perspectives internationales et comparatives
- Équité, efficacité et qualité
- Objectifs, outils et pratiques d'évaluation
- Modes, pratiques et outils de gestion

- Changement et politiques
- Milieux défavorisés
- Travail et pratiques professionnelles

#### Programmes du département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- Les microprogrammes de 2e cycle :  
administration de l'éducation  
administration des systèmes d'éducation et de formation  
évaluation des compétences  
gestion du changement en éducation
- Les D.É.S.S. suivants :  
Administration de l'éducation  
Administration des systèmes d'éducation et de formation  
Évaluation des compétences
- Les options de la M.Éd.  
Administration de l'éducation  
Évaluation des compétences
- Le doctorat professionnel en administration de l'éducation (D. Éd.)
- Les options de la M.A. et du Ph. D.  
Administration de l'éducation  
Éducation comparée et fondements de l'éducation  
Mesure et évaluation en éducation

## DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE

### Directeur : Marc-André Éthier

#### Champs d'études

Le champ d'études est l'apprentissage et l'enseignement de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, à l'ordre primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Mentionnons en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines;
- l'étude des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

#### Programmes du département

Ce département a la responsabilité des programmes suivants :

- Les microprogrammes en didactique et en didactique et intégration des matières
- Les microprogrammes en orthodidactique des mathématiques et en orthodidactique du français
- L'option Didactique du D.É.S.S. en éducation
- Le D.É.S.S. en orthopédagogie
- Les M.Éd. en didactique et en orthopédagogie
- l'option Didactique de la M.A. en éducation
- l'option Didactique du Ph. D. en éducation.

## DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET D'ANDRAGOGIE

### Directeur : Jacques Viens

#### Champs d'études

*Les champs d'études de la psychopédagogie*

Le processus d'apprentissage en lien avec des élèves de divers groupes d'âges au sein de différents contextes sociaux (défavorisation, pluriethnicité), ainsi que l'apprentissage

structuré ou non structuré chez les adultes.

#### *Les champs d'études de l'orthopédagogie*

Les difficultés rencontrées par les élèves et les étudiants (difficultés d'apprentissage, troubles de comportement, incapacités intellectuelles) ainsi que les questions relatives à leur adaptation sociale et scolaire (autorégulation, modèles de service, programmes d'intervention, conception de produits pédagogiques adaptés).

#### *Les champs d'études de l'andragogie*

Les caractéristiques de l'apprenant adulte et des contextes d'apprentissage. Les processus et pratiques d'apprentissage des adultes (contraintes et particularités). Les processus et stratégies d'enseignement aux adultes en divers contextes (contexte scolaire, formation en entreprise, formation continue, hors contexte scolaire) et leurs impacts. La formation des formateurs d'adultes.

Plusieurs autres problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche de nos professeurs : la persévérance et l'abandon scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, le travail en groupe, la gestion de classe, l'équité et l'égalité des chances, l'accessibilité universelle, les communautés d'apprentissage.

### Programmes du département

Ce département a la responsabilité des microprogrammes de 2e cycle suivants :

- Microprogramme en éducation:
  - formation à l'enseignement postsecondaire
  - intégration pédagogique des TIC
  - insertion professionnelle en enseignement
  - soutien à l'apprentissage
- Orthopédagogie - Élèves handicapés
- Orthopédagogie - Élèves en difficulté d'adaptation et de comportement
- Orthopédagogie - Soutien à l'apprentissage
- les options du D.É.S.S.
  - Éducation
  - Intervention éducative
- les options de la M.Éd.
  - Éducation
  - Intervention éducative
- les options de la M.A. et du Ph. D.
  - Andragogie
  - Psychopédagogie
  - Pédagogie universitaire des sciences médicales

### CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES

#### Directrice : Pascale Lefrançois

Le Centre a la responsabilité de la formation initiale des maîtres et, plus spécifiquement, de l'orientation, du développement et de l'évaluation des programmes facultaires de formation des maîtres, sous l'autorité du Conseil de la Faculté.

#### **Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire (B.Éd.)**

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à temps plein. Les titulaires du B.Éd., éducation préscolaire et enseignement primaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

#### **Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B.Éd.)**

Ce programme compte quatre années d'études à temps plein. Les titulaires du B.Éd., enseignement du français langue seconde se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire dans le secteur du français langue seconde.

#### **Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B.Éd.)**

Ce programme offert en collaboration avec le Département de kinésiologie compte quatre années d'études à temps plein. Les titulaires du B.Éd. enseignement de l'éducation physique et à la santé se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire et au secondaire, dans le secteur de l'éducation physique et à la santé.

#### **Baccalauréat en éducation enseignement au secondaire (B.Éd.)**

- enseignement de l'éthique et de la culture religieuse

- enseignement de l'univers social
- enseignement du français
- enseignement des mathématiques
- enseignement des sciences et des technologies

En collaboration avec la Faculté des arts et des sciences, la Faculté des sciences de l'éducation offre cinq programmes de baccalauréat en éducation (enseignement secondaire), correspondant à autant de disciplines enseignées au secondaire. La durée d'études de ces programmes est de quatre ans à temps plein. Les titulaires du B.Éd., enseignement secondaire se voient octroyer un brevet d'enseignement dans le secteur de l'enseignement au secondaire.

#### **Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B.Éd.)**

La durée d'études de ce programme est de quatre ans à temps plein. Les titulaires du B.Éd., enseignement en adaptation scolaire se voient octroyer un brevet d'enseignement au primaire ou au secondaire, dans le secteur de l'adaptation scolaire.

### FORMATION INITIALE DES MAÎTRES

Programme 1-820-1-0

Version 14 (A17)

### Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement au primaire (B. Éd.)

#### OBJECTIFS

Le programme vise à rendre l'étudiant capable de prendre en charge toute la classe ordinaire du préscolaire-primaire; de développer une pratique réflexive et d'autoévaluation; de recourir aux ressources du milieu, de collaborer avec l'équipe-école et les parents; d'entreprendre des recherches sur sa pratique et de s'engager dans un processus de formation continue.

#### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

##### Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

##### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

##### Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

###### a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors

programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

*b) Cours de mise à niveau en mathématiques*

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

*c) Période d'inscription aux stages*

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

*d) Cours en séquence*

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription**

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

**Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 9.1 Généralités**

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

**Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation**

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 14.2d Conditions de poursuite des études**

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

*Maîtrise du français écrit*

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

*Maîtrise du français oral*

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2368 - Régulation de l'enseignement et microenseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

*Compétences professionnelles*

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3<sup>e</sup> et son 4<sup>e</sup> stage.

**Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation**

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.)

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Ce programme comporte 120 crédits, dont 114 obligatoires et 6 à option.

**Segment 01**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A Initiation à la profession enseignante**

*Obligatoire - 15 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2250	1	La régulation des apprentissages et le jugement
ETA 3012	2	Instruments pour l'évaluation à l'école primaire
ETA 4111	1	Recherche et pratique enseignante

**Bloc 01B Intervention éducative**

*Obligatoire - 28 crédits.*

PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1201	2	Problématiques et prévention au préscolaire
PPA 1366	2	Gestion de classe
PPA 2101	3	L'environnement éducatif à la maternelle
PPA 2111	1	Intégration des TIC 1
PPA 2200	3	L'intervention éducative au préscolaire
PPA 2368	4	Régulation de l'enseignement et microenseignement
PPA 3111	1	Intégration des TIC 2
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire
PPA 33661	0	Intervention pédagogique raisonnée 1
PPA 33662	3	Intervention pédagogique raisonnée 2
PPA 4111	1	Intégration des TIC 3
PPA 4366	2	Pratiques pédagogiques inclusives

**Bloc 01C Didactique**

*Obligatoire - 46 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1111	3	Culture scientifique au primaire
DID 1206	3	Didactique du français - BEPEP 1
DID 1342	3	Didactique des mathématiques
DID 2000	1	Oral
DID 2110	3	Didactique des sciences et technologies
DID 2203	3	Didactique du français - BEPEP 2
DID 2205	3	Les sciences humaines au primaire
DID 2224	3	Didactique de l'arithmétique 1

DID 3209	3	Didactique des sciences humaines au primaire
DID 3222	3	Didactique du français - BEPEP 3
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 3920	3	Didactique de la géométrie
DID 4112	3	Didactique du français - élèves en difficultés
DID 4310	3	Didactique du français et diversité linguistique
DID 4804	3	Didactique de l'arithmétique 2

**Bloc 01D Stages**

*Obligatoire - 25 crédits.*

EDU 1002	3	Stage d'initiation professionnelle
EDU 1222	1	Laboratoire sur l'observation des apprentissages
EDU 2002	3	Stage en éducation au préscolaire
EDU 2222	1	Objet d'apprentissage au préscolaire
EDU 3002	6	Stage d'enseignement au primaire
EDU 3222	1	Mise en oeuvre d'une SAÉ
EDU 4002	9	Stage d'intégration à la profession
EDU 4222	1	Réalisation d'une recherche pédagogique

**Segment 70**

Tous les crédits du segment sont à option.

**Bloc 70A Didactique des arts**

*Option - 6 crédits.*

DID 2910	3	Didactique des arts plastiques 1
DID 4442	3	Didactique de l'art dramatique au primaire
DID 4443	3	Didactique de la musique au primaire
DID 4444	3	Didactique des arts et de la culture
DID 4445	3	Didactique des arts plastiques 2

Programme 1-821-1-0

Version 07 (A14)

## Baccalauréat en enseignement du français langue seconde (B. Éd.)

**OBJECTIFS**

Le programme vise à préparer des enseignants spécialistes du français langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et chez les adultes. Il offre aux étudiants l'occasion de découvrir le type de clientèle et l'ordre d'enseignement qui leur semblent les plus appropriés. De plus, grâce aux stages offerts à l'étranger, le programme prépare les étudiants au marché du travail local, mais leur offre une première ouverture sur le marché international.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régimes d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme**

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

**Art. 6.6 Prescriptions d'inscription****a) Cours de mise à niveau en français**

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

**b) Cours de mise à niveau en mathématiques**

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

**c) Période d'inscription aux stages**

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

**d) Cours en séquence**

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription**

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

**Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation**

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 14.2d Conditions de poursuite des études**

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

*Maîtrise du français écrit*

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

*Maîtrise du français oral*

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2105 - Laboratoire d'enseignement en FLS. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

**Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation**

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Ce programme comporte 120 crédits dont 108 du segment 01 (102 crédits obligatoires et 6 crédits à option), et 12 crédits obligatoires des segments 71 ou 72.

**Segment 01 Commun aux deux orientations**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 102 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 01A Éducation**

*Obligatoire - 36 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2250	1	La régulation des apprentissages et le jugement
ETA 3030	2	Instruments pour l'évaluation en FLS
ETA 4111	1	Recherche et pratique enseignante
PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2100T	3	Intégration des TIC
PPA 2105	3	Laboratoire d'enseignement en FLS
PPA 3002	3	Diversité ethnoculturelle et enjeux pédagogiques
PPA 3104	3	Élèves à besoins particuliers
PPA 3222	3	Gestion de classe en L2

**Bloc 01B Didactique du français langue seconde**

*Obligatoire - 30 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1208	3	Didactique de l'oral en FLS
DID 1212	3	Grammaire et didactique FLS
DID 1213	3	Sociolinguistique et FLS
DID 2000	1	Oral
DID 2102	3	Acquisition et apprentissage des langues

DID 2109	3	Enseignement de la forme en FLS
DID 2209	3	Didactique de la littératie en FLS
DID 3401	3	Culture, littérature jeunesse et didactique
DID 3441	3	Didactique de la littératie intégrée et différenciée
DID 4441	2	Didactique de la planification en FLS

**Bloc 01C Didactique des matières scolaires en L2**

*Obligatoire - 3 crédits.*

DID 2600	3	Didactique des mathématiques en langue seconde
----------	---	--

**Bloc 01D Littérature**

*Obligatoire - 3 crédits.*

FRA 1005	3	Analyse de textes
----------	---	-------------------

**Bloc 01E Linguistique**

*Obligatoire - 6 crédits.*

LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe

**Bloc 01F Stages et activités d'intégration**

*Obligatoire - 24 crédits.*

EDU 1007	1	Stage de familiarisation - accueil, secondaire
EDU 1307	1	L'enseignement en FLS
EDU 2007	4	Stage d'assistantat en immersion au primaire
EDU 2307	1	Intégration de l'oral, littératie et grammaire en FLS
EDU 3107	6	Stage de 3e année en enseignement du FLS
EDU 3307	1	L'évaluation et la différenciation en FLS
EDU 4107	9	Stage de 4e année en enseignement du FLS
EDU 4307	1	Réalisation d'une recherche en FLS

**Bloc 01G Complément de littérature**

*Option - 3 crédits.*

FRA 1130	3	Introduction à la littérature québécoise
FRA 1140	3	Introduction à la francophonie
FRA 2284	3	Paralittératures

**Bloc 01H Compléments de formation**

*Option - 3 crédits.*

ALL 1901	3	Allemand 1 (niveau A1.1)
ALL 1902	3	Allemand 2 (niveau A1.2)
ALL 1903	3	Allemand 3 (niveau A2.1)
ALL 1904	3	Allemand 4 (niveau A2.2)
ANG 1052	3	English Grammar 1
ANG 1053	3	English Grammar 2
ANG 1903	3	Anglais 3 (niveau B1.1)
ANG 1904	3	Anglais 4 (niveau B1.2)
ARA 1901	3	Arabe 1 (niveau A1.1)
ARA 1902	3	Arabe 2 (niveau A1.2)
ARA 1903	3	Arabe 3 (niveau A2.1)
ARA 1904	3	Arabe 4 (niveau A2.2)
ARA 1912	3	Arabe A1
CTL 1901	3	Catalan 1 (niveau A1)
CTL 1902	3	Catalan 2 (niveau A2)
CTL 1903	3	Catalan 3 (niveau B1.1)
CTL 1904	3	Catalan 4 (niveau B1.2)
ESP 1901	3	Espagnol 1 (niveau A1)
ESP 1902	3	Espagnol 2 (niveau A2)

ESP 1903	3	Espagnol 3 (niveau B1.1)
ESP 1904	3	Espagnol 4 (niveau B1.2)
FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
GRM 1901	3	Grec moderne 1 (niveau A1.1)
GRM 1902	3	Grec moderne 2 (niveau A1.2)
GRM 1903	3	Grec moderne 3 (niveau A2.1)
GRM 1904	3	Grec moderne 4 (niveau A2.2)
ITL 1901	3	Italien 1 (niveau A1)
ITL 1902	3	Italien 2 (niveau A2)
ITL 1903	3	Italien 3 (niveau B1.1)
ITL 1904	3	Italien 4 (niveau B1.2)
PTG 1901	3	Portugais 1 (niveau A1)
PTG 1902	3	Portugais 2 (niveau A2)
PTG 1903	3	Portugais 3 (niveau B1.1)
PTG 1904	3	Portugais 4 (niveau B1.2)
RUS 1901	3	Russe 1 (niveau A1.1)
RUS 1902	3	Russe 2 (niveau A1.2)

**Segment 71 Orientation primaire**

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

**Bloc 71A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

DID 2110	3	Didactique des sciences et technologies
DID 2205	3	Les sciences humaines au primaire
DID 4330	3	Didactique des maths en primaire en L2
DID 4888	3	Didactique des arts plastiques et diversité culturelle

**Segment 72 Orientation secondaire**

Tous les crédits de l'orientation sont obligatoires.

**Bloc 72A**

*Obligatoire - 12 crédits*

DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 4127	3	FLS difficultés d'apprentissage / retard scolaire
DID 4266	3	Didactique de l'US au secondaire en FLS
PPA 4420A	3	Intervention éducative auprès des adultes

Programme 1-822-1-0

Version 07 (A14)

## Baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé (B. Éd.)

**OBJECTIFS**

Le programme vise à préparer l'étudiant à bien comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes, à intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement, à acquérir les savoirs essentiels propres à la discipline de l'éducation physique et au domaine de l'éducation à la santé, à maîtriser les savoir-faire et les savoir-être d'un professionnel ou d'une professionnelle de l'activité physique, ainsi qu'à développer des qualités personnelles qui lui permettront de devenir un leader dans sa profession. Règlement des études - Dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régimes d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme**

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

**Art. 6.6 Prescriptions d'inscription***a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

*b) Période d'inscription aux stages*

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

*c) Cours en séquence*

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription**

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

**Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation**

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec.

L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

##### Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

##### Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

#### Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 120 crédits, dont 57 en sciences de l'éducation (segment 01), 63 en éducation physique et à la santé (segment 70).

### Segment 01 Volet Éducation

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

#### Bloc 01A Éducation

Obligatoire - 33 crédits.

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2107	4	Didactique de l'ÉPS
ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3888	3	Évaluation des apprentissages en ÉPS
PPA 1100	3	Apprentissage scolaire et développement
PPA 2102	3	Gestion de classe en éducation physique
PPA 3102	3	Intervention auprès d'élèves en difficulté
PPA 3310	3	L'adolescent et l'école comme milieu de vie
PPA 3400	3	Intégration scolaire des élèves HDAA

#### Bloc 01B Stages et activités d'intégration

Obligatoire - 24 crédits.

EDU 1004	3	Stage 1 enseignement EPS primaire et secondaire
EDU 1314	1	Séminaire d'intégration en ÉPS1
EDU 2204	5	Stage 2 ens. ÉPS primaire
EDU 2314	1	Séminaire d'intégration en ÉPS 2
EDU 3004	5	Stage 3 enseignement EPS secondaire
EDU 3314	1	Séminaire intégration en ÉPS 3
EDU 4104	7	Stage pré-insertion professionnelle

EDU 4314	1	Séminaire d'intégration en ÉPS 4
----------	---	----------------------------------

### Segment 70 Volet Éducation physique et santé

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 60 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

#### Bloc 70A Kinésiologie

Obligatoire - 28 crédits.

KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1047	4	Activité physique: bases physiologiques
KIN 1049	3	Anatomie fonctionnelle et enseignement
KIN 1712	3	Introduction en ÉPS
KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 2101	3	Biomécanique et enseignement
KIN 2102	3	Sécurité et premiers soins
KIN 3710	3	Élèves à besoins particuliers et ÉPS
KIN 4101	3	Éthique professionnelle en ÉPS

#### Bloc 70B Intervention en éducation physique et santé

Obligatoire - 8 crédits.

KIN 1402	3	Atelier au secondaire
KIN 14041	0	Recherche-action 1
KIN 14042	2	Recherche-action 2
KIN 1408	3	Atelier au préscolaire et au primaire

#### Bloc 70C Activités physiques et santé

Obligatoire - 5 crédits.

KIN 4104	2	Activités de combat et autocontrôle
KIN 4105	2	Planification et évaluation de la compétence Santé
KIN 4106	1	ÉPS et bien-être

#### Bloc 70D Éducation à la santé

Obligatoire - 7 crédits.

KIN 1405	2	Évaluation des aptitudes physiques
KIN 2209	2	Activités physiques et saine alimentation
KIN 3043	3	Promotion de l'A.P. en milieu scolaire

#### Bloc 70E Activités pratiques

Obligatoire - 12 crédits.

KIN 1109	2	Agir et interagir au primaire
KIN 2107	2	Activités collectives espace commun
KIN 2109	2	Agir mouvements fondamentaux
KIN 2208	2	Agir et Interagir - Patinoire
KIN 3105	2	Activités - Duel et espaces distincts
KIN 3106	2	Agir et Interagir - Piscine

#### Bloc 70F Complément de formation

Option - 3 crédits.

KIN 3201	1	Enseigner en plein air
KIN 3202	1	Sauvetage - sécurité aquatique
KIN 4102	2	Activités artistiques
KIN 4103	2	Entraînement aérobie et musculosquelettique

Programme 1-828-1-0

Version 07 (A17)

## Baccalauréat en enseignement des sciences et des technologies au secondaire (B. Éd.)

### OBJECTIFS

Le programme permet à l'étudiant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes; d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement des sciences et des technologies; de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

#### Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

##### a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

##### c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

##### d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

#### Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

#### Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

#### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

##### Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

##### Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID2000 Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

##### Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3<sup>e</sup> et son 4<sup>e</sup> stage.

#### Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

#### Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comporte 124 crédits. Il est composé d'un tronc commun en éducation (segment 01) ainsi qu'en didactiques, sciences et technologies (segment 02). Il est offert selon trois orientations :

- orientation Physique (segments 80),
- orientation Chimie (segment 81),
- orientation Biologie (segment 82).

### Segment 01 - Propre au Tronc commun Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

#### Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

*Obligatoire - 9 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

#### Bloc 01B Intervention éducative

*Obligatoire - 12 crédits.*

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

#### Bloc 01C Stages et activités d'intégration

*Obligatoire - 22 crédits.*

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4014	10	Stage d'enseignement des sciences et des technologies

#### Bloc 01D Didactique

*Obligatoire - 7 crédits.*

*Les cours DID10101 et DID10102 sont équivalents au cours DID1010A.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2217	3	Introduction à la didactique des sciences et des technologies

#### Bloc 01E Didactique de la discipline de spécialisation

*Obligatoire - 6 crédits.*

DID 3335A	2	Didactique des sciences biologiques
DID 3345A	2	Didactique de la chimie
DID 3355A	2	Didactique de la physique

#### Bloc 01F Élève et son milieu

*Option - 3 crédits.*

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

#### Bloc 01G Élèves à besoins particuliers

*Option - 2 crédits.*

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4440	2	Pédagogie et élèves à besoins particuliers

### Segment 02 - Propre au Tronc commun Didactiques, sciences et technologies

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

#### Bloc 02A

*Obligatoire - 18 crédits.*

BIO 1970	3	Notions de biologie pour enseignants
CHM 1945	3	Notions de chimie pour enseignants
DST 2000	3	La technologie, outil d'apprentissage
DST 3000	3	Laboratoire de technologie et de robotique
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHY 1950	3	Notions de physique pour enseignants

#### Bloc 02B Projets d'intégration

*Obligatoire - 9 crédits.*

DST 2012	3	Projets sciences et technologie 1
DST 3012	3	Projets sciences et technologie 2
DST 4012	3	Projets sciences et technologie 3

### Segment 80 - Propre à l'orientation Physique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 31 crédits obligatoires et de 5 à 6 crédits à option.

#### Bloc 80A

*Obligatoire - 31 crédits.*

MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1502	2	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1620	3	Ondes et vibrations
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

#### Bloc 80B

*Option - Minimum 2 crédits, maximum 3 crédits.*

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
GEO 1112	3	Système Terre 1

#### Bloc 80C

*Option - 3 crédits.*

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1

### Segment 81 - Propre à l'orientation Chimie

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

**Bloc 81A***Obligatoire - 24 crédits.*

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1501	3	Chimie expérimentale 1
CHM 1502	3	Chimie expérimentale 2
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique
CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
CHM 2102	3	Chimie analytique 2

**Bloc 81B***Option - Minimum 5 crédits, maximum 6 crédits.*

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2

**Bloc 81C***Option - Minimum 6 crédits, maximum 7 crédits.*

PHY 1111	1	Introduction aux disciplines de la physique
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1502	2	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie

**Segment 82 - Propre à l'orientation Biologie**

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

**Bloc 82A***Obligatoire - 30 crédits.*

BIO 1153	3	Biologie cellulaire
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1284	2	Évolution
BIO 1334	3	Biodiversité 1
BIO 1434	3	Biodiversité 2
BIO 1534	3	Physiologie végétale
BIO 1634	3	Principes de physiologie animale
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 2255	1	T.P. de génétique
BIO 2412	3	Histologie animale
MCB 1979	3	Microbiologie générale

**Bloc 82B***Option - 3 crédits.*

CHM 1101	3	Chimie analytique 1
CHM 1201	3	Chimie inorganique 1
CHM 1600	3	Chimie de l'environnement : introduction
CHM 1984	3	Chimie organique

CHM 1990	3	Physicochimie générale 1
GEO 1112	3	Système Terre 1

**Bloc 82C***Option - 3 crédits.*

PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 1652	3	Relativité 1
PHY 1972	3	Comprendre l'Univers
PHY 1973	3	Astrobiologie

**Programme 1-834-1-2**

Version 08 (A17)

**Baccalauréat en enseignement des mathématiques au secondaire (B. Éd.)****OBJECTIFS**

Le programme permet à l'étudiant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines, de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME****Art. 6.3 Régimes d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme**

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

**Art. 6.6 Prescriptions d'inscription****a) Cours de mise à niveau en français**

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

**c) Période d'inscription aux stages**

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

**d) Cours en séquence**

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101

se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

#### Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

#### Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

#### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu et administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

##### Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

##### Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

##### Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3<sup>e</sup> et son 4<sup>e</sup> stage.

#### Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

#### Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous

les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 69 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option, et 54 crédits du segment 80 Mathématiques, dont 12 à option.

#### Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 64 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

#### Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

*Obligatoire - 9 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

#### Bloc 01B Intervention éducative

*Obligatoire - 12 crédits.*

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

#### Bloc 01C Didactique

*Obligatoire - 21 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2260	3	Didactique de la proportionnalité
DID 2270	3	Le raisonnement en mathématiques
DID 2280	3	Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
DID 3260	3	Technologies et enseignement des mathématiques
DID 3270	3	Didactique de l'algèbre et des fonctions
DID 4298	2	Laboratoire de didactique des maths

#### Bloc 01D Stages et activités d'intégration

*Obligatoire - 22 crédits.*

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4013	10	Stage d'enseignement des maths au secondaire

#### Bloc 01E Élève et son milieu

*Option - 3 crédits.*

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

#### Bloc 01F Élèves à besoins particuliers

*Option - 2 crédits.*

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
----------	---	---

PPA 4440 2 Pédagogie et élèves à besoins particuliers

### Segment 80 propre au volet Mathématiques

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

#### Bloc 80A Approfondissement des mathématiques du secondaire

*Obligatoire - 9 crédits.*

MAT 1101	3	Mathématiques fondamentales
MAT 1301	3	Mathématiques élémentaires
MAT 1332	3	Géométrie euclidienne

#### Bloc 80B Bases de mathématiques

*Obligatoire - 23 crédits.*

MAT 1000	4	Analyse 1
MAT 1400	4	Calcul 1
MAT 1500	4	Mathématiques discrètes
MAT 1600	4	Algèbre linéaire
MAT 1720	4	Probabilités
STT 1700	3	Introduction à la statistique

#### Bloc 80C Mise en contexte des mathématiques

*Obligatoire - 10 crédits.*

MAT 1680	1	Calcul symbolique et applications
MAT 2450	3	Mathématiques et technologie
MAT 2531	3	Histoire des mathématiques
MAT 3450	3	Modélisation mathématique

#### Bloc 80D Outils informatiques

*Option - Maximum 3 crédits.*

IFT 1144	3	Introduction à la programmation internet
IFT 1166	3	Programmation orientée objet en C++
IFT 2720	3	Introduction au multimédia

#### Bloc 80E Approfondissement des mathématiques

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

ACT 1240	3	Mathématiques financières
MAT 1410	3	Calcul 2
MAT 2050	3	Analyse 2
MAT 2115	3	Équations différentielles
MAT 2130	3	Variable complexe
MAT 2300	3	Géométrie différentielle
MAT 2412	3	Analyse numérique 1
MAT 2600	3	Algèbre 1
MAT 2717	3	Processus stochastiques
MAT 3060	3	Logique
MAT 3632	3	Théorie des nombres
STT 2400	3	Régression linéaire
STT 2700	3	Concepts et méthodes en statistique

#### Bloc 80F Autres disciplines

*Option - 3 crédits.*

BIO 1203	3	Introduction à la génétique
BIO 1803	3	Écologie et environnement
BIO 3283	3	Principes d'évolution
DMO 1000	3	Introduction à la démographie
ECN 1000	3	Principes d'économie
IFT 1575	3	Modèles de recherche opérationnelle

PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 2160	3	Philosophie des sciences exactes
PHY 1441	3	Électromagnétisme
PHY 1501	3	Introduction à la physique expérimentale
PHY 1651	3	Mécanique classique 1
PHY 3012	3	Évolution des concepts en physique

#### Bloc 80G Initiation à la programmation

*Option - 3 crédits.*

IFT 1178	3	Programmation d'applications en VB
IFT 1969	3	Programmation scientifique en langage C
PHY 1234	3	Introduction à la physique numérique

---

Programme 1-835-1-5

Version 10 (A17)

---

## Baccalauréat en enseignement du français au secondaire (B. Éd.)

---

### OBJECTIFS

Le programme permet à l'étudiant de comprendre les orientations et l'esprit du programme de formation des jeunes; d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement; d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines; de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

#### Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

##### a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

##### c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

#### d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

### Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

### Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

### Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

#### Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

#### Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

#### Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3<sup>e</sup> et son 4<sup>e</sup> stage.

### Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

### Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 66 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option; et 57 crédits du segment 80 Français et linguistique, dont 15 à option.

### Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 61 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

#### Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

*Obligatoire - 9 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

#### Bloc 01B Intervention éducative

*Obligatoire - 12 crédits.*

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

#### Bloc 01C Didactique

*Obligatoire - 18 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral
DID 2211	3	Introduction à la didactique du français au secondaire
DID 3210	3	Didactique de la littérature
DID 3212	3	Didactique de la grammaire et de l'orthographe
DID 4202	3	Didactique des textes courants et de l'oral
DID 4212	2	Laboratoire de didactique du français

#### Bloc 01D Stages et activités d'intégration

*Obligatoire - 22 crédits.*

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4015	10	Stage d'enseignement du français au secondaire

#### Bloc 01E Élève et son milieu

*Option - 3 crédits.*

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

**Bloc 01F Élèves à besoins particuliers***Option - 2 crédits.*

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4440	2	Pédagogie et élèves à besoins particuliers

**Segment 80 propre au volet Français et linguistique**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

**Bloc 80A Introduction à la littérature***Obligatoire - 21 crédits.*

FRA 1000	3	Approches des études littéraires
FRA 1005	3	Analyse de textes
FRA 1021	3	Littérature et histoire de la langue
FRA 1027	3	Histoire de la littérature
FRA 2184	3	Histoire de la littérature de jeunesse
FRA 2210	3	Poétiques modernes et contemporaines
FRA 2284	3	Parallittératures

**Bloc 80B Bases de la linguistique***Obligatoire - 21 crédits.*

LNG 1013	3	Langue et technologie
LNG 1080	3	Lexicologie, sémantique et morphologie
LNG 1400	3	Notions de phonétique et de phonologie
LNG 1540	3	Notions de syntaxe
LNG 2045	3	Grammaire du français et linguistique
LNG 2100	3	Français québécois
LNG 2350	3	Sociolinguistique

**Bloc 80C Histoire des littératures***Option - 3 crédits.*

FRA 2100	3	Littérature française du Moyen Âge
FRA 2103	3	Littérature française de la Renaissance
FRA 2110	3	Littérature française du 17e siècle
FRA 2111	3	Littérature de la Nouvelle-France
FRA 2112	3	Littérature française du 18e siècle
FRA 2124	3	Littérature française du 19e siècle
FRA 2130	3	Littérature québécoise du 19e siècle
FRA 2131	3	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles
FRA 2141	3	Littérature maghrébine
FRA 2142	3	Littérature africaine
FRA 2143	3	Littérature des Caraïbes
FRA 2180	3	Poésie moderne et contemporaine
FRA 2181	3	Roman moderne et contemporain
FRA 2183	3	Histoire de la littérature des femmes

**Bloc 80D Poétiques et parcours de lecture***Option - 3 crédits.*

FRA 1203	3	Lecture du poème
FRA 1204	3	Lecture du roman
FRA 1205	3	Lecture de l'essai
FRA 2203	3	Poétiques médiévales
FRA 2204	3	Poétiques classiques
FRA 2220	3	Formes narratives

FRA 2221	3	Formes poétiques
FRA 2224	3	Formes brèves
FRA 2241	3	Lecture des textes francophones
FRA 2285	3	Les récits de soi
FRA 3220	3	Auteur français
FRA 3230	3	Auteur québécois
FRA 3241	3	Auteur francophone
FRA 3242	3	Questions de littérature francophone

**Bloc 80E Études en dramaturgie***Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.*

FRA 1260	3	Lecture du texte de théâtre
FRA 2223	3	Formes dramatiques
FRA 2261	3	Dramaturgie d'Ancien Régime
FRA 2263	3	Dramaturgie moderne
FRA 2264	3	Dramaturgie québécoise
FRA 3360	3	La représentation théâtrale

**Bloc 80F Pratiques culturelles***Option - Minimum 0 crédits, maximum 3 crédits.*

FRA 2500	3	La littérature et les autres arts
FRA 2510	3	La bande dessinée
FRA 3500	3	Littérature, culture, médias
FRA 3503	3	Mythes et littérature

**Bloc 80G Compléments de formation en linguistique***Option - 3 crédits.*

LNG 1125	3	Temps et espaces francophones
LNG 2250	3	Analyse du discours en linguistique

**Bloc 80H Compléments de formation en langue et cognition***Option - 3 crédits.*

LNG 2160	3	Introduction à la psycholinguistique
LNG 2340	3	Langues secondes

Programme 1-835-1-8

Version 04 (A17)

**Baccalauréat en enseignement de l'éthique et de la culture religieuse au secondaire (B. Éd.)****OBJECTIFS**

Le programme permettra à l'étudiant d'acquérir les connaissances relatives à l'éthique et aux différentes religions afin d'en assurer une juste compréhension dans les écoles et permettra aux élèves de développer leur réflexion éthique et d'approfondir leur culture religieuse. Cet enseignement a pour but de former des citoyens tolérants et responsables. Règlement des études - Dispositions propres au programme  
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régimes d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est

annulée.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

#### Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

##### a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

##### c) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

##### d) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

#### Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

#### Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

#### Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

#### Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, attitudes et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

#### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

##### Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

##### Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA2000 - Laboratoire d'enseignement. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

##### Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3<sup>e</sup> et son 4<sup>e</sup> stage.

#### Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

#### Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 63 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option; 30 crédits du segment 02 Éthique, dont 21 à option; et 30 crédits du segment 80 Culture religieuse, dont 18 à option.

#### Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 58 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

#### Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

*Obligatoire - 9 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 3345	2	Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

#### Bloc 01B Intervention éducative

*Obligatoire - 12 crédits.*

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

#### Bloc 01C Didactique

*Obligatoire - 15 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 2000	1	Oral

DID 2250	3	Didactique de la culture religieuse
DID 3250	3	Didactique de l'éthique
DID 3750	3	Didactique et médias pour ECR
DID 4650	2	Laboratoire de didactique en éthique et culture religieuse

**Bloc 01D Stages et activités d'intégration***Obligatoire - 22 crédits*

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4017	10	Stage d'ens. de l'éthique et culture religieuse au secondaire

**Bloc 01E Élève et son milieu***Option - 3 crédits.*

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

**Bloc 01F Élève à besoins particuliers***Option - 2 crédits.*

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4440	2	Pédagogie et élèves à besoins particuliers

**Segment 02 propre au volet Éthique**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

**Bloc 02A Initiation à l'éthique***Obligatoire - 9 crédits*

PHI 1400	3	Problèmes en éthique
PHI 1430	3	Éthique et politique
REL 1340	3	Religions, modernité et éthique

**Bloc 02B Notions de base en philosophie***Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits*

PHI 1005	3	Logique 1
PHI 1130	3	Philosophie des sciences
PHI 1205	3	Philosophie française contemporaine
PHI 1300	3	Philosophie de la connaissance
PHI 1365	3	Évolution, pensée et valeurs
PHI 1520	3	Introduction à la métaphysique
PHI 1710	3	Langage, pensée et connaissance
PHI 1800	3	Des présocratiques à Aristote
PHI 1860	3	Introduction à la philosophie médiévale

**Bloc 02C Théories éthiques***Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

DRT 3010	3	Éthique et droit
PHI 2405	3	Théories éthiques modernes
PHI 2415	3	Éthique des relations internationales
PHI 2417	3	Théories de la justice
PHI 2418	3	Éthique et politique de l'environnement
PHI 2421	3	Éthique et politique à l'âge classique
PHI 2422	3	Théories politiques modernes
PHI 2425	3	Philosophie politique contemporaine

PHI 2430	3	La philosophie pratique de Kant
PHI 2805	3	La République de Platon
PHI 3685	3	Problèmes d'éthique appliquée
PHI 3905	3	Philosophie de la religion
REL 2650	3	Éthique théologique

**Segment 80 propre au volet Culture religieuse**

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

**Bloc 80A Études du religieux et traditions monothéistes***Obligatoire - 12 crédits*

REL 1111	3	Introduction à l'étude du religieux
REL 1220	3	Introduction au christianisme
REL 1230	3	Introduction à l'islam
REL 1240	3	Introduction au judaïsme

**Bloc 80B Religions, sociétés et cultures***Option - minimum 6 crédits, maximum 12 crédits*

REL 1130	3	Histoire générale des religions
REL 1320	3	Rites et symboles
REL 1330	3	Religions et espace public
REL 1930	3	Bible, art et littérature
REL 2310	3	Histoire religieuse du Québec
REL 2320	3	Patrimoine religieux du Québec
REL 2340	3	Nouveaux mouvements religieux et sectes
REL 2420	3	Religions, violence et paix
REL 2980	3	Fondements religieux de l'Occident
REL 3310	3	Géopolitique des religions
REL 3320	3	Migration et diversité religieuse
REL 3330	3	Religions et politique
REL 3920	3	Religions et sexualité

**Bloc 80C Religions, spiritualités***Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.*

PHI 2965	3	Le bouddhisme chinois
REL 1510	3	Ancien Testament : une introduction
REL 1520	3	Nouveau Testament : une introduction
REL 2231	3	L'islam au Québec et en Amérique du Nord
REL 2240	3	Hindouisme: religion et culture
REL 2250	3	Bouddhisme : religion et culture
REL 2260	3	Sikhisme: religion et culture
REL 2270	3	Traditions spirituelles autochtones
REL 2330	3	Cultures et spiritualités des jeunes
REL 3340	3	Le mourir et l'au-delà
REL 3600	3	Dieu: histoire, concept, expérience

Programme 1-841-1-0

Version 06 (A17)

**Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire (B. Éd.)****OBJECTIFS**

Le programme permettra au futur enseignant de comprendre les orientations et l'esprit

du programme de formation des jeunes à l'univers social, d'intégrer les valeurs qui sont véhiculées dans cette approche de l'enseignement, d'acquérir les savoirs disciplinaires et pédagogiques propres à l'enseignement de sa ou de ses disciplines, de maîtriser les compétences d'un professionnel de l'enseignement et de s'engager dans un processus de formation continue. Règlement des études - Dispositions propres au programme  
Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. Le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

### Art. 6.6 Prescriptions d'inscription

#### a) Cours de mise à niveau en français

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

#### b) Période d'inscription aux stages

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

#### c) Cours en séquence

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

### Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

### Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

### Art. 9.1 Généralités

L'évaluation dans le programme porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu.

### Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en

fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative et la moyenne cumulative de chacun des segments du programme, calculées à la fin de chaque trimestre, déterminent la progression dans le programme.

### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 14.2d Conditions de poursuite des études

Tout candidat admis doit se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

#### Maîtrise du français écrit

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

#### Maîtrise du français oral

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

#### Compétences professionnelles

L'étudiant doit avoir atteint dans ses cours et ses stages le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer son 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> stage.

### Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

### Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme et reçoit le grade qui y est associé : s'il réussit tous les cours requis par le programme, s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0 et une moyenne cumulative par segment d'au moins 2,0, ainsi que s'il satisfait aux autres exigences du programme.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Ce programme comporte 123 crédits répartis comme suit : 66 crédits du segment 01 Éducation, dont 5 à option et 57 crédits du segment 80 Histoire et Géographie, dont 24 à option.

### Segment 01 propre au volet Éducation

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 61 crédits obligatoires et 5 crédits à option.

### Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

Obligatoire - 9 crédits.

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante

ETA 3345 2 Évaluation des apprentissages à l'école secondaire

### Bloc 01B Intervention éducative

*Obligatoire - 12 crédits.*

PPA 1210	3	L'adolescent et l'expérience scolaire
PPA 2000	3	Laboratoire d'enseignement
PPA 2220	3	Apprentissage scolaire au secondaire
PPA 3120	3	Gestion de classe au secondaire

### Bloc 01C Didactique

*Obligatoire - 18 crédits.*

DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1098	2	Didactique de la géographie
DID 1677	2	Didactique de la géographie et du monde contemporain
DID 1876	2	Didactique de l'histoire 1 au secondaire
DID 2000	1	Oral
DID 2876	2	Didactique de l'histoire 2 au secondaire
DID 3778	2	Didactique et médias pour l'univers social
DID 4297	2	Laboratoire de didactique : l'univers social
DID 4876	2	Didactique de l'histoire 3 au secondaire

### Bloc 01D Stages et activités d'intégration

*Obligatoire - 22 crédits.*

EDU 1012	1	Stage de familiarisation à l'école secondaire
EDU 1512	1	Enseigner en contexte de diversité
EDU 2212	3	Stage d'initiation à l'enseignement au secondaire
EDU 3212	6	Stage d'enseignement 1 au secondaire
EDU 3512	1	Évaluer dans sa discipline
EDU 4016	10	Stage d'enseignement univers social au secondaire

### Bloc 01E Élève et son milieu

*Option - 3 crédits.*

ETA 2200	3	École et environnement social
PPA 3300	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au secondaire

### Bloc 01F Élève à besoins particuliers

*Option - 2 crédits.*

PPA 4420	2	Intervention éducative auprès des adultes
PPA 4440	2	Pédagogie et élèves à besoins particuliers

### Segment 80 propre au volet Histoire, géographie

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

### Bloc 80A Histoire

*Obligatoire - 18 crédits.*

HST 1010	3	Histoire : fondements et méthodes
HST 1031	3	Histoire de l'Antiquité
HST 1032	3	Histoire du Moyen Âge
HST 1041	3	L'Europe moderne
HST 1042	3	L'Europe contemporaine
HST 1043	3	Histoire des États-Unis

### Bloc 80B Compléments de formation en histoire

*Option - 9 crédits.*

HST 2420	3	Îles et continent: l'Amérique française
HST 2422	3	Histoire politique du Québec, 1760-1867
HST 2427	3	Amérique du Nord britannique
HST 2443	3	Le Canada et le Québec dans le monde
HST 2444	3	Autochtones, État et société au Canada
HST 2446	3	Histoire des femmes au Canada
HST 2904	3	Histoire du Québec contemporain

### Bloc 80C Géographie

*Obligatoire - 15 crédits.*

GEO 1112	3	Système Terre 1
GEO 1122	3	Système Terre 2
GEO 1212	3	Espaces globaux, territoires locaux 1
GEO 1222	3	Espaces globaux, territoires locaux 2
GEO 1312	3	Développement durable et environnement

### Bloc 80D Compléments de formation en géographie

*Option - 6 crédits.*

GEO 1412	3	Le Québec dans le monde
GEO 1532	3	SIG1 - Cartographie
GEO 2222	3	Géographie économique
GEO 2242	3	Géographie culturelle
GEO 2252	3	Géographie politique

### Bloc 80E Histoire, géographie et autres disciplines de l'univers social

*Option - 9 crédits.*

ECN 1000	3	Principes d'économie
ECN 1040	3	Introduction à la microéconomie
ECN 1050	3	Introduction à la macroéconomie
ECN 1600	3	Histoire de la pensée économique
ECN 1800	3	Économies nord-américaines
GEO 2232	3	Géographie sociale et des populations
GEO 2262	3	Géographie urbaine
GEO 2312	3	Géographie des ressources naturelles
GEO 3252	3	Genre et développement international
GEO 3320	3	Changements environnementaux
GEO 3322	3	Géographie de la santé et environnement
GEO 3412	3	Géographie de la Chine
GEO 3442	3	Géographie de l'Asie du Sud-Est
GEO 3452	3	Géographie de l'Europe
GEO 3473	3	Territoires polaires et sociétés autochtones
GEO 3482	3	Géographie de l'Afrique
GEO 3492	3	Géographie de l'Amérique latine
HST 1044	3	Introduction à l'Amérique latine
HST 1061	3	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle
HST 1062	3	L'Asie du Sud-Est depuis 1500
HST 1080	3	Histoire de l'Afrique
HST 2023	3	Introduction à la discipline historique
HST 2109	3	Rome : des Antonins à l'empire tardif
HST 2111	3	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes

HST 2126	3	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle
HST 2132	3	Histoire des croisades
HST 2181	3	Le monde musulman du 7e au 15e siècles
HST 2212	3	Histoire de l'Union soviétique
HST 2264	3	Le Siècle des lumières en Europe
HST 2282	3	Occident et Empire ottoman, 1500-1750
HST 2371	3	Le 20e siècle américain
HST 2606	3	Les Juifs dans le monde contemporain
HST 2624	3	Histoire du Japon jusqu'en 1868
POL 1000	3	Analyse politique : théories et concepts
POL 2180	3	Pensée politique critique
SOL 1400	3	Économie et sociétés

## Programme 1-857-1-0

Version 03 (A14)

**Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire (B. Éd.)****OBJECTIFS**

Le programme vise à rendre l'étudiant capable d'intervenir auprès d'élèves du primaire ou du secondaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA), d'offrir le soutien nécessaire aux élèves HDAA ou à risque d'échec pour favoriser leur réussite scolaire dans divers contextes (classe ordinaire, classe spéciale, école spéciale, etc.), en adaptant les interventions aux besoins de ces élèves et en collaborant avec les autres agents d'éducation.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régimes d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à temps plein. Le cheminement dans le programme se fait sur une période de quatre ans. L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre, pour une moyenne annuelle de 30 crédits.
- L'inscription à temps partiel n'est autorisée par le doyen ou l'autorité compétente qu'à titre exceptionnel à un étudiant qui éprouverait des difficultés particulières dans son cheminement. Toutefois, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs, à défaut de quoi son inscription est annulée.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme**

- L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.
- Dans certaines circonstances, le doyen ou l'autorité compétente peut autoriser un transfert dans une autre version du programme. le doyen ou l'autorité compétente se réserve le droit de modifier l'offre de cours à option d'une version de programme.
- L'étudiant qui doit reprendre un stage peut s'inscrire aux cours du ou des trimestres subséquents. Dans cette éventualité, le stage à reprendre devra avoir priorité sur tout autre cours du programme.

**Art. 6.6 Prescriptions d'inscription***a) Cours de mise à niveau en français*

En cas d'échec au test diagnostique de français écrit à l'entrée dans le programme, l'étudiant doit aussi se conformer aux prescriptions d'inscription à un ou à des cours, hors programme, de mise à niveau. Ces cours sont soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

*b) Cours de mise à niveau en mathématiques*

Tout étudiant admis dans le programme doit réussir un cours de mise à niveau en mathématiques, hors programme, prescrit par la Faculté. Ce cours est soumis aux règles ordinaires d'évaluation et de réussite.

*c) Période d'inscription aux stages*

La période d'inscription à un stage commence à la première réunion obligatoire d'inscription au stage et se termine le 15 juin suivant, sauf pour les nouveaux admis, pour qui la période d'inscription commence à la première séance d'accueil obligatoire et se termine le 15 septembre suivant.

*d) Cours en séquence*

Les cours DID10101 et DID10102 doivent nécessairement être suivis de manière consécutive au cours de la même année universitaire. Un étudiant qui abandonne le DID10101 se verra automatiquement désinscrit du DID10102 et devra se réinscrire à l'automne suivant au DID10101. La même règle s'applique pour les cours DID10001 ET DID10002.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de huit trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription**

La Faculté des sciences de l'éducation se réserve le droit de limiter, selon les types de dossiers, le nombre de crédits du programme auxquels l'étudiant libre peut s'inscrire.

**Art. 8.2 Reconnaissance des crédits - Équivalence de cours**

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'admission de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

**Art. 9.2 Modalités des évaluations - Évaluation sous forme d'observation**

Lors des stages en milieu de pratique, l'évaluation sous forme d'observation porte sur les connaissances, comportements, attitudes, habiletés et compétences de l'étudiant en fonction du niveau attendu. Les modalités de l'évaluation sont prévues dans les guides de stage. Une évaluation sous forme d'observation peut être effectuée en dehors des stages pour vérifier si l'étudiant satisfait aux exigences du programme en termes de compétences professionnelles.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant la progression dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours, dans l'année qui suit l'échec. L'étudiant qui a échoué à un cours en séquence peut reprendre le cours de 3 crédits correspondant et vice versa. L'échec au(x) cours suivi(s) en guise de reprise au premier échec entraîne l'exclusion du programme.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 14.2d Conditions de poursuite des études**

Tout candidat admis doit se soumettre aux tests diagnostiques de français écrit et de mathématiques reconnus ou administrés par l'Université. En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, un ou des cours de mise à niveau.

*Maîtrise du français écrit*

L'étudiant doit avoir réussi le test de français écrit reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants (TECFÉE) avant la fin de la période d'inscription au 3<sup>e</sup> stage.

*Maîtrise du français oral*

L'étudiant doit avoir réussi l'évaluation facultaire du français oral avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage. Le cours DID 2000 - Oral vise à préparer l'étudiant à l'évaluation qui se fait dans le cadre d'un cours de microenseignement, PPA 2020 - Microenseignement BEAS. En cas d'échec, l'étudiant doit se soumettre aux mesures imposées par la Faculté et y réussir avant la fin de la période d'inscription au 4<sup>e</sup> stage.

**Art. 14.3 Progression sous probation - Mise en probation**

Le doyen ou l'autorité compétente peut décider de la mise en probation de l'étudiant dont la moyenne cumulative est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à un stage ou à un certain nombre de cours.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat en éducation (B. Éd.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le programme totalise 120 crédits. Il comprend 75 crédits obligatoires communs aux deux orientations et 45 crédits propres à chacune des orientations :

- orientation Enseignement au primaire (segment 70),
- orientation Enseignement au secondaire (segment 75).

### Segment 01 Commun aux deux orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

#### Bloc 01A Initiation à la profession enseignante

*Obligatoire - 15 crédits.*

ETA 1001	3	Histoire et philosophie de l'éducation
ETA 1111	1	Les écrits sur les pratiques d'enseignement
ETA 1250	1	Enjeux actuels de l'évaluation
ETA 1900	3	Système d'éducation et profession enseignante
ETA 2200	3	École et environnement social
ETA 2250	1	La régulation des apprentissages et le jugement
ETA 3250	2	Instruments pour l'évaluation en adaptation scolaire
ETA 4111	1	Recherche et pratique enseignante

#### Bloc 01B Intervention éducative en adaptation scolaire

*Obligatoire - 34 crédits.*

PPA 1111	3	Élèves HDAA et modèles de service
PPA 1114	3	TIC et adaptation scolaire
PPA 1384	3	Apprentissage et adaptation scolaire
PPA 2020	2	Microenseignement au BEAS
PPA 2110	3	Gestion de classe et adaptation scolaire
PPA 2208	3	Développement de l'enfant et adaptation sociale et scolaire
PPA 2209	3	Modèles d'enseignement en adaptation scolaire
PPA 2403	3	Élèves en difficulté du comportement
PPA 3205	3	Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire
PPA 3232	2	Coopération école-famille, plan d'intervention
PPA 3380	3	Élèves qui ont des incapacités intellectuelles
PPA 4300	3	Pré-projet des finissants en adaptation scolaire

#### Bloc 01C Fondements en didactique

*Obligatoire - 16 crédits.*

DID 1001	3	Fondements de la didactique des maths
DID 10101	0	Français écrit pour enseignants 1
DID 10102	3	Français écrit pour enseignants 2
DID 1217	3	Didactique du français - BEAS 1
DID 2000	1	Oral
DID 2031	3	Didactique de la géométrie en adaptation scolaire
DID 2240	3	Didactique du français - BEAS 2

#### Bloc 01D Stages et activités d'intégration

*Obligatoire - 10 crédits.*

EDU 1210	1	Laboratoire d'initiation à l'enseignement en adaptation scolaire
EDU 1410	3	Stage 1 en adaptation scolaire
EDU 2210	1	Laboratoire d'initiation au choix d'enseigner en adaptation scolaire
EDU 2410	3	Stage 2 en adaptation scolaire
EDU 3210	1	Laboratoire d'initiation à l'enseignement et à la gestion de classe en AS

EDU 4210 1 Laboratoire d'initiation à l'insertion professionnelle

### Segment 70 Propre à l'orientation Enseignement au primaire

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

#### Bloc 70A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

*Obligatoire - 24 crédits.*

DID 1220	3	Didactique en adaptation scolaire: arithmétique
DID 3220	3	Didactique en adaptation scolaire au primaire: sciences
DID 3230	3	Sciences humaines, adaptation scolaire au primaire
DID 3238	3	Didactique du français - BEAS 3 primaire
DID 3280	3	Didactique en adaptation scolaire au primaire : nombres rationnels
DID 3309	3	Didactique de l'éthique et de la culture religieuse
DID 4252	3	Didactique du français - élèves allophones
DID 4940	3	Didactique des arts plastiques au primaire au BEAS

#### Bloc 70B Besoins des élèves HDAA au primaire

*Obligatoire - 3 crédits.*

PPA 2401	3	Élèves en difficulté d'apprentissage au primaire
----------	---	--

#### Bloc 70C Stages

*Obligatoire - 15 crédits.*

EDU 3003	6	Stage 3 en adaptation scolaire au primaire
EDU 4103	9	Stage 4 en adaptation scolaire au primaire

#### Bloc 70D Clientèles particulières et environnement social

*Option - 3 crédits.*

PPA 4406	3	Incapacités et pratiques d'intégration
PPA 4407	3	Élèves en difficulté grave de comportement

### Segment 75 Propre à l'orientation Enseignement au secondaire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires.

#### Bloc 75A Didactique et orthodidactique des matières enseignées

*Obligatoire - 21 crédits.*

DID 2030	3	Didactique en adaptation scolaire au secondaire : nombres rationnels
DID 2040	3	Didactique en adaptation scolaire au secondaire : sciences
DID 3120	3	Didactique en adaptation scolaire : algèbre
DID 3130	3	Sciences humaines, adaptation scolaire au secondaire
DID 3140	3	Didactique du français - BEAS 3 au secondaire
DID 4040	3	Didactique du français - élèves allophones au secondaire
DID 4950	3	Didactique des arts plastiques au secondaire au BEAS

#### Bloc 75B Besoins des élèves HDAA au secondaire

*Obligatoire - 9 crédits.*

PPA 2402	3	Élèves en difficulté d'apprentissage au secondaire
PPA 4415	3	École et adolescents en difficulté
PPA 4675	3	L'adulte en difficulté d'apprentissage

#### Bloc 75C Stages

*Obligatoire - 15 crédits.*

EDU 3110	6	Stage 3 en adaptation scolaire au secondaire
EDU 4310	9	Stage 4 d'intégration à la vie professionnelle au secondaire

## Module de qualification en enseignement

### OBJECTIFS

La réussite du programme habilite à enseigner dans les écoles du Québec.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régimes d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel. L'inscription à tous les cours du programme est habituellement répartie sur cinq trimestres.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - Structure du programme

L'étudiant s'inscrit en respectant la structure et le cheminement trimestriel de la version du programme dans laquelle il a été admis.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 7.2 Inscription de l'étudiant libre - Modalités d'inscription

Aucun cours de ce programme n'est ouvert aux étudiants libres.

#### Art. 8.2 Équivalence de cours

Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un module.

#### Art. 11.2 d) Moyenne déterminant la progression dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin de chaque trimestre détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue à un cours doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 15. Normes de succès - Programme

L'étudiant réussit dans le programme s'il réussit tous les cours requis par le programme et s'il obtient une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit à une attestation.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Module comporte 15 crédits.

#### Segment 70

Les crédits du module sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

#### Bloc 70A Didactique

*Obligatoire - 3 crédits.*

DID 1114 3 Notions didactiques pour l'enseignement

#### Bloc 70B Formation disciplinaire

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.*

DID 3371 3 Didactique des maths, des sciences et des technologies

DID 3372 3 Didactique des langues et autres disciplines

#### Bloc 70C Psychopédagogie

*Obligatoire - 3 crédits.*

PPA 1212 3 Intervention éducative et développement

#### Bloc 70D Fondement de l'éducation

*Obligatoire - 6 crédits.*

ETA 1112 3 Organisation et culture de l'enseignement au Québec

ETA 3550 3 Évaluation des apprentissages

## Table des matières

Introduction	11-1
Coordonnées générales	11-1
Direction	11-1
<b>PROGRAMMES</b>	
1-630-1-1 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)	11-1
1-630-1-8 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)	11-3
1-630-1-2 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)	11-4
1-630-1-9 Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)	11-5
1-630-4-2 Mineure en sciences infirmières : pratique infirmière 2	11-7
1-630-7-1 Module en sciences infirmières : soins d'urgence	11-8
1-630-7-5 Module Évaluation de la santé et interventions	11-9
1-481-5-0 Certificat en santé communautaire	11-9

Information à jour le 1 août 2017

# FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

## INTRODUCTION

Créée en 1962, la Faculté des sciences infirmières (FSI) s'est taillée une place de choix en matière de formation supérieure et de recherche en sciences infirmières dans la francophonie internationale. Elle est parmi les rares facultés du monde francophone à offrir des programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat en sciences infirmières. Compte tenu de sa position stratégique aux plans national et international, la Faculté a pour mission de contribuer au développement de la discipline infirmière et d'assurer les apprentissages en sciences infirmières tout en maintenant une interaction dynamique entre la pratique professionnelle et les fondements de la discipline.

La Faculté joue un rôle déterminant pour la santé des populations en contribuant à la formation de professionnels capables d'innovation et de créativité dans le développement du soin, assurant ainsi le renouvellement des pratiques de soins et un leadership dans l'orientation des politiques de santé. La Faculté offre des enseignements basés sur l'approche par compétences et la pédagogie active où les étudiants et leurs apprentissages se situent au cœur des interventions éducatives. Cette approche permet l'intégration de la théorie, de la pratique et de la recherche.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

### Adresse Postale

C.P. 6128, succursale Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

### Adresse Civique

Pavillon Marguerite-d'Youville  
2375, chemin de la Côte-Ste-Catherine  
Montréal (Québec) H3T 1A8

Secrétariat : local 2032

Téléphone : 514 343-6437

Télécopieur : 514 343-2306

Courriel : [information@scinf.umontreal.ca](mailto:information@scinf.umontreal.ca)

Web : [fsi.umontreal.ca](http://fsi.umontreal.ca)

## DIRECTION

### Doyenne : Francine Ducharme

Vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Johanne Goudreau

Vice-doyenne aux études supérieures : Caroline Larue

Vice-doyenne à la recherche et au développement international : Sylvie Cossette

Secrétaire de Faculté : France Dupuis

Directrice des services administratifs : Sharon Harvie

Adjointe à la doyenne : Julie Ménard

Adjointe à la vice-doyenne aux études de 1er cycle et à la formation continue : Catherine Sarrazin

Adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures : Maria Martino

Adjointe à la vice-doyenne à la recherche et au développement international : Nathalie Champagne

Responsable des programmes de baccalauréat : Chantale Lemieux

Responsable de programmes de baccalauréat au campus Laval : Camille Sasseville

Responsable des programmes des études supérieures : Réjean Goulet

Responsable du secteur clinique : Chanez Djefal

Responsable des laboratoires d'enseignement : Haj Mohammed Abbad

Coordonnatrices des stages : Marie-Eve Benoit, Sylvie Champagne, Maria Chiné, Héléne Gauthier, Isabelle Guay, Édith Roy, Dominique St-Jean

## FRAIS FACULTAIRES

### Frais de laboratoire d'habiletés cliniques

- 10 \$ pour chacun des cours SOI 1901, 1911, 2901, 2911, 3606, 3901
- 15 \$ pour chacun des cours SOI 1007, 1605, 2602, 2614, 2603, 3231
- 50 \$ pour chacun des cours SOI 1615, 1603

- 100 \$ pour chacun des cours SOI 1625, 2609.

## Programme 1-630-1-1

Version 03 (A17)

## Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)

Formation initiale, offert au campus de Montréal

### OBJECTIFS

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiants y sont encouragés à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1<sup>re</sup> année, 34 en 2<sup>e</sup> année et 34 ou 35 crédits en 3<sup>e</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1<sup>re</sup> année : cours du bloc 01A
- 2<sup>e</sup> année : cours du bloc 01B
- 3<sup>e</sup> année : cours du bloc 01C

L'inscription au segment 70A, au segment 70I ou au segment 70V se fait au dernier trimestre de la 3<sup>e</sup> année.

Les cours «*Expériences*» et «*Pratique de soins*» visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.

N.B. : Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

#### *Cheminement Honor*

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

#### *Cheminement international*

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

##### *Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son

inscription au programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «*Pratique de soins*» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «*Pratique de soins*» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

#### Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

- L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de Pratique de soins est encouru en raison d'un échec à la modalité Évaluation en stage, la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de «*Pratique de soins*» dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de «*Pratique de soins*» est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de «*Pratique de soins*» dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat comprend un tronc commun (segment 01), et 3 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits
- l'orientation Cheminement Honor comportant 104 crédits.

#### Segment 01 Commun aux trois orientations

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

#### Bloc 01A - Cours de la première année

*Obligatoire - 35 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie

SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

#### Bloc 01B - Cours de la deuxième année

*Obligatoire - 34 crédits.*

*Certains cours se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2605	5	Expériences en santé mentale
SOI 2623A	3	Expérience de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expérience de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2763	3	Pratique infirmière populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière 1re ligne
SOI 2822	2	Leadership et profession infirmière 1
SOI 2905	5	Expériences de santé en périnatalité

#### Bloc 01C - Cours de la troisième année

*Obligatoire - 23 cr.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

#### Segment 80 Propre à l'orientation clinique

Tous les cours sont obligatoires.

#### Bloc 80A

*Obligatoire - 11 crédits.*

SOI 3502	2	Expérience de santé spécifique 1
SOI 3503	3	Expérience de santé spécifique 2
SOI 3716	6	Pratique infirmière

#### Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international

Tous les cours sont obligatoires.

#### Bloc 81A

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

#### Segment 82 Propre à l'orientation cheminement honor

Tous les cours sont obligatoires.

#### Bloc 82A

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière

SOI 6177 3 Gestion de projets - nouvelles pratiques

Programme 1-630-1-8

Version 01 (A17)

**Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)***Formation initiale, offert au campus de Laval***OBJECTIFS**

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiants y sont encouragés à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 35 crédits en 1<sup>re</sup> année, 34 en 2<sup>e</sup> année et 34 ou 35 crédits en 3<sup>e</sup> année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

L'étudiant s'inscrit aux cours en suivant le cheminement suivant :

- 1<sup>re</sup> année : cours du bloc 01A
- 2<sup>e</sup> année : cours du bloc 01B
- 3<sup>e</sup> année : cours du bloc 01C

L'inscription au segment 70A, au segment 70I ou au segment 70V se fait au dernier trimestre de la 3<sup>e</sup> année.

- Les cours «*Expérience*» et «*Pratiques de soins*» visant l'atteinte de compétences dans chacun des domaines de la pratique infirmière doivent être suivis de façon concomitante, selon l'horaire défini par la Faculté.
- N.B. Certains cours suivis au trimestre d'hiver se poursuivent durant 4 ou 5 semaines au trimestre d'été.

*Cheminement Honor*

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

*Cheminement international*

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau***Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son inscription au programme;
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son inscription au programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «*Pratique de soins*» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours**

L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «*Pratique de soins*» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

**Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

- L'évaluation des stages à la FSI comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. Si l'échec à un cours de «*Pratique de soins*» est encouru en raison d'un échec à la modalité «*Évaluation en stage*», la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de «*Pratique de soins*» dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de «*Pratique de soins*» est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de «*Pratique de soins*» dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 Probation**

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année est mis en probation.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comprend un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- l'orientation Honor comportant 104 crédits.

**Segment 01 Commun aux trois orientations**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A - Cours de la première année**

*Obligatoire - 35 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières

SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

**Bloc 01B - Cours de la deuxième année***Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2605	5	Expériences en santé mentale
SOI 2623A	3	Expérience de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expérience de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2763	3	Pratique infirmière populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière 1re ligne
SOI 2822	2	Leadership et profession infirmière 1
SOI 2905	5	Expériences de santé en périnatalité

**Bloc 01C - Cours de la troisième année***Obligatoire - 23 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

**Segment 80 Propre à l'orientation clinique**

Les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 80A***Obligatoire - 11 crédits.*

SOI 3502	2	Expérience de santé spécifique 1
SOI 3503	3	Expérience de santé spécifique 2
SOI 3716	6	Pratique infirmière

**Segment 81 Propre à l'orientation cheminement international**

Les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 81A***Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

**Segment 82 Propre à l'orientation cheminement honor**

Les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 82A***Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

**Programme 1-630-1-2**

Version 03 (H18)

**Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)***Formation intégrée DEC-bac, offert au campus Montréal***RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

*Temps plein*

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à des cours totalisant 34 crédits à sa 1re année et 34 ou 35 crédits à sa 2e année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne, d'hiver et d'été.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription***Étudiant inscrit à temps plein*

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-bac ou dans le cadre de la reconnaissance d'acquis expérimentiels, il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du bloc 01A (35 crédits). L'étudiant s'inscrit au bloc 01B en première année et aux cours du bloc 01C en deuxième année. L'inscription au segment 70, 71 ou 72 se fait au dernier trimestre de scolarité.

*Cheminement Honor*

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,8 et avoir reçu l'approbation du comité des études supérieures.

*Cheminement international*

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau***Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

- Pour l'étudiant inscrit à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «Pratique de soins» (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours**

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

L'étudiant qui échoue un cours de «*Pratique de soins*» doit le reprendre dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant et ce, même si ce dernier cours a été réussi. De la même façon, l'étudiant qui échoue un cours théorique «*Expériences*» doit reprendre le cours «*Pratique de soins*» concomitant.

**Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si l'échec à un cours de «*Pratique de soins*» est encouru en raison d'un échec à la modalité «*évaluation en stage*», la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de «*Pratique de soins*» dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de «*Pratique de soins*» est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de «*Pratique de soins*» dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique «*Expériences*» concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 14.3 Probation**

Sans remettre en cause l'application des dispositions relatives à la probation prévues au Règlement des études de 1er cycle, l'étudiant qui a échoué à deux cours ou plus, avant la reprise, dans le même bloc de cours est mis en probation.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comprend un tronc commun (blocs 01A, 01B et 01C) et 3 orientations :

- l'orientation Clinique comportant 103 crédits,
- l'orientation Cheminement international comportant 104 crédits,
- l'orientation Honor comportant 104 crédits.

**Segment 01 Commun aux trois orientations**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A - Cours de la première année**

*Obligatoire - 35 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1604A	4	Discipline infirmière et santé 1
SOI 1613	3	Évaluation infirmière et santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 1713	3	Initiation à la pratique infirmière
SOI 1804	4	Initiation aux sciences infirmières
SOI 1813	3	Évaluation infirmière et santé 2
SOI 1903	3	Expériences de santé en médecine 2
SOI 1904	4	Expériences de santé en médecine 1

**Bloc 01B - Cours de la deuxième année**

*Obligatoire - 34 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
SOI 2104	4	Situations de santé et soins complexes 1
SOI 2113	3	Situations de santé et soins complexes 2
SOI 2623A	3	Expérience de santé en 1re ligne 1
SOI 2623B	3	Expérience de santé en 1re ligne 2
SOI 2624	4	Expériences de santé des communautés

SOI 2763	3	Pratique infirmière populationnelle
SOI 2775	5	Pratique infirmière 1re ligne
SOI 2804	4	Initiation à la discipline et aux sciences infirmières
SOI 2814	3	Perspectives infirmières sur la santé

**Bloc 01C - Cours de la troisième année**

*Obligatoire - 23 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3604A	4	Expériences de soins critiques 1
SOI 3604B	4	Expériences de soins critiques 2
SOI 3612	2	Expériences de santé et vieillissement
SOI 3614	4	Expériences de fin de vie
SOI 3704	4	Pratique infirmière soins critiques
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3822	2	Leadership et profession infirmière 3

**Segment 70 Propre à l'orientation clinique**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 11 crédits.*

SOI 3502	2	Expérience de santé spécifique 1
SOI 3503	3	Expérience de santé spécifique 2
SOI 3716	6	Pratique infirmière

**Segment 71 Propre à l'orientation cheminement international**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 71A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

**Segment 72 Propre au cheminement honor**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 72A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

---

Programme 1-630-1-9

Version 00 (A11)

---

**Baccalauréat en sciences infirmières (B. Sc.)**

*Formation intégrée DEC-bac, offert au campus Laval*

**OBJECTIFS**

L'objectif premier du programme de baccalauréat en sciences infirmières est de former des infirmiers cliniciens généralistes capables de concevoir et de dispenser des soins dans divers milieux de pratiques. Il vise une formation universitaire générale en proposant aux étudiants d'acquérir des connaissances et de développer des attitudes professionnelles et des habiletés intellectuelles et cliniques. Il offre une formation fondamentale portant non seulement sur les savoirs infirmiers mais également ouverte aux disciplines connexes touchant les sciences humaines, sociales, biologiques et les arts. Le programme de baccalauréat constitue un accès au titre d'emploi "Infirmier clinicien". Le programme de baccalauréat ouvre aussi à la poursuite des études de maîtrise et de doctorat. Les étudiants y sont encouragés à développer, sans cesse, leur rigueur intellectuelle et la qualité de leur raisonnement scientifique.

## RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou selon la modalité d'alternance travail/études, l'inscription selon un autre régime n'est autorisée qu'exceptionnellement.

#### Temps plein

L'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 36 crédits à sa 1<sup>re</sup> année et 32 ou 33 crédits à sa 2<sup>e</sup> année. L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) s'inscrit à des cours totalisant 22 à 23 crédits en 1<sup>re</sup> année, 36 crédits en 2<sup>e</sup> année et 34 ou 35 crédits en 3<sup>e</sup> année. Les cours sont répartis sur les trimestres d'automne et d'hiver.

#### Alternance travail/études

- L'étudiant du cheminement A (DEC-Bacc.) s'inscrit à des cours totalisant 22 crédits en 1<sup>re</sup> année, 22 crédits en 2<sup>e</sup> année et 24 ou 25 crédits en 3<sup>e</sup> année.
- L'étudiant du cheminement B (infirmier en exercice) qui a complété les crédits du segment 11 à temps plein ou à temps partiel, peut choisir la modalité d'alternance travail/études. Il s'inscrit alors à des cours totalisant respectivement 22 crédits, 22 crédits et 24 ou 25 crédits dans les trois années suivantes. Les cours sont répartis sur l'année selon un horaire particulier faisant alterner des périodes d'études et des périodes de travail.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant autorisé à s'inscrire selon un régime particulier.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

#### Étudiant inscrit à temps plein au cheminement A (DEC-Bacc.)

Selon les termes convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences des cours du segment 01 (34 crédits). À l'automne de chacune de ses années d'inscription, l'étudiant s'inscrit au bloc A du segment 02 ou du segment 03 et à l'hiver, au bloc B du même segment. L'inscription au segment 80 ou 81 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

#### Étudiant inscrit à temps plein au cheminement B (infirmier en exercice)

En 1<sup>re</sup> année, l'étudiant du cheminement B s'inscrit aux cours du segment 11. Ensuite, à l'automne, il s'inscrit au bloc A du segment 12 ou du segment 13 et à l'hiver, au bloc B des mêmes segments. L'inscription au segment 90 ou 91 se fait au trimestre d'hiver de la dernière année du programme.

#### Étudiant inscrit selon la modalité d'alternance travail/études

L'étudiant s'inscrit selon les indications présentées sur le site web de la Faculté des sciences infirmières. L'étudiant qui est ou a été en probation au cours de son programme doit obligatoirement suivre l'unité d'apprentissage SOI 2609-2723 avant l'unité SOI 3606-3706.

#### Cheminement Honor

Pour s'inscrire au cheminement Honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 4,0 et avoir reçu l'approbation du comité de sélection des candidats à l'orientation honor.

#### Cheminement international

Pour s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit avoir conservé une moyenne cumulative de 3,5 et son inscription doit être approuvée par un comité de sélection des candidats au cheminement international.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

#### Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme de baccalauréat doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son

admission au programme.

### Art. 6.10 Scolarité

- Pour l'étudiant inscrit au cheminement A à temps plein, la scolarité minimale est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B à temps plein et pour l'étudiant inscrit au cheminement A selon la modalité d'alternance travail/études, la scolarité minimale est de six trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.
- Pour l'étudiant inscrit au cheminement B selon la modalité d'alternance travail/études, la scolarité minimale est de huit trimestres, la scolarité maximale, de six années.

### Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de « *Pratique de soins* » (stages), à chaque année conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

### Art. 12.1 Réussite ou échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités. La réussite aux différentes modalités d'évaluation est obligatoire à la réussite du stage. Toutes les modalités d'évaluation des stages le seront selon le système littéral en vigueur à la FSI.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de « *pratique de soins* » doit le reprendre dès qu'il sera offert.

### Art. 13.4c Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

L'évaluation des stages à la Faculté des sciences infirmières comprend l'évaluation en stage ainsi qu'une ou plusieurs autres modalités.

- Si l'échec à un cours de « *Pratique de soins* » est encouru en raison d'un échec à la modalité « *évaluation en stage* », la modalité de reprise retenue est la reprise du cours de « *Pratique de soins* » dès qu'il est offert ainsi que le cours théorique « *Expériences* » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.
- Si l'échec à un cours de « *Pratique de soins* » est encouru en raison d'un échec à une ou à des modalités autres que l'évaluation en stage, la modalité de reprise retenue sera un travail de reprise. Advenant le cas où l'étudiant échoue cette modalité de reprise, il devra reprendre le cours de « *Pratique de soins* » dès qu'il sera offert ainsi que le cours théorique « *Expériences* » concomitant, et ce même si ce dernier cours a été réussi.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

### Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne annuelle est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à deux cours ou plus dans la même année ou à un ou des cours totalisant 9 crédits, est mis en probation.

### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Baccalauréat est offert selon deux cheminements :

- le cheminement A destiné aux finissants du DEC en soins infirmiers. Ce cheminement comporte 103 ou 104 crédits selon l'orientation choisie. Cependant, selon les termes

convenus avec le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la formation intégrée DEC-Bacc., il est reconnu que l'étudiant a satisfait aux exigences de cours du bloc 01A propre au cheminement (35 crédits).

- le cheminement B destiné aux infirmiers en exercice. Ce cheminement comporte 90 ou 92 crédits selon l'orientation choisie. Ce cheminement est offert uniquement au Campus Montréal, il n'est pas offert au Campus Laval.

Le Baccalauréat comporte également trois orientations :

- l'orientation clinique
- l'orientation cheminement international
- l'orientation Honor

#### Segment Propre au cheminement A

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

#### Bloc 01A

*Obligatoire - 35 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
SOI 1626	6	Expériences relatives à la chirurgie
SOI 1704	4	Pratique infirmière en chirurgie
SOI 2604	4	Expériences de santé mentale
SOI 2702	2	Pratique de soins: périnatalité
SOI 2713	3	Pratique infirmière en santé mentale
SOI 2903	3	Expériences de santé en périnatalité

#### Bloc 02A

*Obligatoire - 15 crédits.*

#### Bloc 02B

*Obligatoire - 21 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
----------	---	---

#### Bloc 03A

*Obligatoire - 13 crédits.*

#### Bloc 03B

*Obligatoire - 8 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

#### Bloc 80A Clinique

*Obligatoire - 11 crédits.*

*Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.*

SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

#### Bloc 80I International

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

#### Bloc 80V Honor

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

#### Segment Propre au cheminement B

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante:

- orientation clinique: 81 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option,
- orientation Honor: 82 crédits obligatoires et de 9 à 10 crédits à option.

#### Bloc 11A

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

#### Bloc 11B

*Option - Minimum 9 crédits, maximum 10 crédits.*

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3012	3	Prévention des infections
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

#### Bloc 11C

*Obligatoire - 1 crédit.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
----------	---	---

#### Bloc 12A

*Obligatoire - 15 crédits.*

#### Bloc 12B

*Obligatoire - 21 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
----------	---	---

#### Bloc 13A

*Obligatoire - 13 crédits.*

#### Bloc 13B

*Obligatoire - 8 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2

#### Bloc 90A

*Obligatoire - 11 crédits.*

*Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.*

SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

#### Bloc 90I

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 3516	6	Projet international d'intervention infirmière
SOI 3716	6	Pratique infirmière

#### Bloc 90V

*Obligatoire - 12 crédits.*

SOI 4706	6	Practicum de recherche
SOI 6102	3	Recherche et pratique infirmière
SOI 6177	3	Gestion de projets - nouvelles pratiques

---

Programme 1-630-4-2

Version 00 (A11)

---

### Mineure en sciences infirmières pratique infirmière 2

---

#### OBJECTIFS

Ce programme, correspondant à une portion du baccalauréat en sciences infirmières, vise à permettre aux infirmiers d'acquérir des notions fondamentales liées notamment aux sciences humaines afin de les intégrer à une pratique infirmière sécuritaire et de qualité. Les infirmiers pourront ainsi poursuivre le développement de leur compétence à intervenir en partenariat avec le client, sa famille et leurs collègues et développer une

pratique réflexive.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel, à raison de 3 à 6 crédits aux trimestres d'automne et d'hiver et de 0 à 3 crédits au trimestre d'été.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant débute le programme en suivant le cours SOI 1007 Méthodes d'évaluation de la santé.

Dans le Bloc 70 B, les cours SOI 2812 et SOI 2803 doivent être suivis avant le cours SOI 2506.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

##### Maîtrise du français écrit

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans l'année suivant son admission au programme
- l'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans l'année suivant son admission au programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 8.7b Procédure de reconnaissance de crédits - approbation

Une reconnaissance de crédits ne peut être accordée pour un cours réussi plus de huit ans auparavant.

#### Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués à l'occasion des cours de «Pratique de soins» (stages), à chaque année et conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par la Faculté. Ils sont également évalués dans d'autres cours conformément aux modalités d'évaluation inscrites au plan de cours.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. L'étudiant qui échoue un cours de «pratique de soins» doit le reprendre dès qu'il sera offert.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 14.3 Probation

L'étudiant dont la moyenne est d'au moins 2,0, mais qui a échoué à 2 cours ou plus dans la même année ou à des cours du programme totalisant 9 crédits est mis en probation.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

- La réussite du programme donne droit au Certificat en sciences infirmières «Mineure en sc. infirmières : Pratique infirmière 2».
- La réussite des programmes «Mineure en sc. infirmières : profession et santé (1-630-4-0)», «Mineure en sc. infirmières - pratique infirmière 1» (1-630-4-1) et «Mineure en sc. infirmières - pratique infirmière 2» (1-630-4-2) donne droit au Baccalauréat ès sciences (sciences infirmières) dans la mesure où les trois

programmes ont été complétés en un maximum de huit ans.

- La mineure peut également être combinée à d'autres mineures-certificats pour l'obtention d'un baccalauréat ès sciences ou ès arts. Elle est alors associée au secteur sciences.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La Mineure comporte 30 crédits.

#### Segment 72

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

#### Bloc 72A Santé dans la communauté

Obligatoire - 12 crédits.

SOI 3603	3	Soins infirmiers de 1re ligne
SOI 3613	3	Soins infirmiers et santé publique
SOI 3703	3	Pratique de soins - Soins de 1re ligne
SOI 3713	3	Pratique de soins - Santé publique

#### Bloc 72B Leadership

Obligatoire - 6 crédits.

SOI 3812	2	Leadership et profession infirmière 2
SOI 3821	1	Intégration des apprentissages

#### Bloc 72C Soins critiques

Obligatoire - 12 crédits.

Les cours SOI35061 et SOI35062 sont équivalents au cours SOI3506.  
Les cours SOI37161 et SOI37162 sont équivalents au cours SOI3716.

SOI 3506	6	Projet d'intervention infirmière
SOI 35061	0	Projet d'intervention infirmière 1
SOI 35062	6	Projet d'intervention infirmière 2
SOI 3716	6	Pratique infirmière
SOI 37161	0	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 1
SOI 37162	6	Pratique de soins pour une clientèle spécifique 2

Programme 1-630-7-1

Version 01 (A08)

### Module en sciences infirmières : soins d'urgence

#### OBJECTIFS

Ce programme permet aux infirmiers de développer des compétences pour dispenser des soins infirmiers sécuritaires et de qualité dans un contexte de service d'urgence des personnes de tous âges et de leur famille. Il vise notamment l'approfondissement des notions en sciences biologiques et infirmières pour l'exercice d'un raisonnement clinique infirmier et des interventions infirmières adéquates en tenant compte des dimensions éthiques et professionnelles. À la fin du programme, les infirmiers seront en mesure, dans un contexte d'urgence: d'évaluer la situation de santé des personnes et des familles dans une perspective de priorisation des soins; d'élaborer un plan thérapeutique infirmier adapté aux différentes situations cliniques et d'en assurer le suivi; de prodiguer des soins adaptés aux diverses situations cliniques; de promouvoir l'adaptation de la personne et de sa famille aux situations de santé auxquelles elles sont confrontées; d'assurer une continuité de soins et de services intra et interdisciplinaires; d'améliorer leur capacité personnelle à composer avec la réalité inhérente aux soins d'urgence.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau***Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- Tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués.
- L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Module comporte 13 crédits.

**Segment 70**

Tous les crédits du Module sont obligatoires.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 13 crédits.*

SOI 2403	3	Soins en situation d'urgence 1
SOI 2413	3	Soins en situation d'urgence 2
SOI 2423	3	Soins en situation d'urgence 3
SOI 2431	1	Intégration des compétences (urgence)
SOI 2733	3	Pratique de soins - Situations urgence 3

---

Programme 1-630-7-5

Version 00 (A07)

---

**Module Évaluation de la santé et interventions****OBJECTIFS**

Ce programme vise à permettre aux infirmiers en exercice de parfaire leurs compétences en évaluation de la santé, et de développer une pratique réflexive quant à leur intervention auprès de la personne.

**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau***Maîtrise du français écrit*

Compte tenu de l'importance accordée à la communication écrite, pour être autorisé à

poursuivre ses études, l'étudiant doit avoir démontré sa maîtrise du français écrit. Pour ce :

- Tout étudiant inscrit à un programme doit réussir le TFLM ou, en cas d'échec à ce test, réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté et ce, dans les délais indiqués.
- L'étudiant qui a subi le Test de connaissance du français (TCF), doit réussir le Test de français Laval-Montréal (TFLM) ou réussir le ou les cours de français prescrits par la Faculté suivant le résultat obtenu au TCF, et ce, dans les délais indiqués.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité maximale est de deux années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit à une attestation.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Ce module comporte 15 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Module sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 12 crédits.*

*Le cours PHL1952 n'est présentement pas offert. L'étudiant doit suivre un cours substitut à définir avec son responsable de programme.*

SOI 1007	3	Méthodes d'évaluation de la santé
SOI 1173	3	Enseignement à la clientèle
SOI 3213	3	Interaction infirmière-client

**Bloc 70B**

*Option - 3 crédits.*

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3012	3	Prévention des infections
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

---

Programme 1-481-5-0

Version 02 (A96)

---

**Certificat en santé communautaire****OBJECTIFS**

Le Certificat en santé communautaire vise l'acquisition de compétences dans les domaines de la connaissance et de la surveillance des milieux, de la protection et la promotion de la santé et de la prévention de la maladie. De façon plus spécifique, il permet d'interpréter les situations de santé en fonction d'un modèle populationnel, axé sur les déterminants de la santé et la collaboration intersectorielle; à intervenir avec une compétence accrue dans les divers milieux de vie des personnes et en fonction du degré de complexité des problèmes vécus par ces personnes. Il vise également à acquérir des bases méthodologiques en matière d'évaluation de programmes en santé communautaire ou des bases conceptuelles et des méthodes d'intervention infirmière auprès de familles

et de communautés.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant peut substituer aux cours obligatoires MSO2000G et 2030G, qui ne sont plus offerts, les cours correspondants offerts à distance sous les sigles et numéros MSO2000D et 2030D.

#### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Certificat en santé communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

### STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Certificat comporte 30 crédits et est offert avec deux orientations :

- l'orientation I Sciences infirmières (segment 70)
- l'orientation II multidisciplinaire (segment 71).

Neuf crédits sont communs aux deux orientations qui comportent chacune 21 crédits. Globalement, les crédits sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

#### Segment 01 Tronc commun

Le segment comporte 9 crédits obligatoires.

##### Bloc 01A

*Obligatoire - 9 crédits.*

*L'étudiant choisit MSO 2000D offert à distance et le cours MSO 2030D.*

MSO 2000D	3	Introduction à l'épidémiologie
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
MSO 2300G	3	Promotion et éducation de la santé

#### Segment 70 Propre à l'orientation I Sciences infirmières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

##### Bloc 70A

*Obligatoire - 9 crédits.*

SOI 1401	3	Famille en santé
SOI 1402	3	Communauté en santé
SOI 1414	3	Projet d'intervention dans la communauté

##### Bloc 70B

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

*Les étudiants sont exemptés des préalables des cours SOI 2202 et 3305.*

SOI 1421	3	Communautés culturelles et soins
SOI 2202	3	Éthique en sciences infirmières
SOI 3220	3	Intervention en situation de crise

##### Bloc 70C

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
MSO 2146G	3	Maladies chroniques
PPL 3040	3	Communication interculturelle

##### Bloc 70Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

#### Segment 71 Propre à l'orientation II multidisciplinaire

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

##### Bloc 71A

*Obligatoire - 9 crédits.*

##### Bloc 71B

*Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.*

AEG 3137	3	Groupe et situation d'aide
MSO 2150G	3	Aspects éthiques en santé communautaire
MSO 2180G	3	Santé physique des tout-petits

##### Bloc 71C

*Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
ANT 1980G	3	Anthropologie de la santé
EDP 1001D	3	Méthode de recherche en sciences humaines et sociales
MSO 2142G	3	Priorités nationales de santé publique
PPL 3040	3	Communication interculturelle

##### Bloc 71Z

*Choix - Maximum 3 crédits.*

*Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.*

## Table des matières

Introduction	12-1
Coordonnées générales	12-1
<b>PROGRAMME</b>	
1-352-1-0 Baccalauréat en kinésiologie (B. Sc.)	12-1

Information à jour le 26 juillet 2017

# DÉPARTEMENT DE KINÉSIOLOGIE

## INTRODUCTION

À l'automne de l'année 1948, une vingtaine d'éducateurs de marque ainsi que des dirigeants de mouvements de loisirs diocésains et d'œuvres de jeunesse présentèrent une requête à l'École d'hygiène, la priant d'organiser, à temps partiel, un cours de perfectionnement en éducation physique pour le personnel enseignant de la province.

Le 25 avril 1949, le Conseil de l'École d'hygiène approuvait à l'unanimité un programme qui conduisait à un baccalauréat spécialisé, mais certaines difficultés retardèrent malheureusement la réalisation de ce projet. L'École d'hygiène, en collaboration avec le Service de l'extension de l'enseignement, organisa néanmoins un cours abrégé de 44 heures à l'intention de moniteurs de la récréation de la cité de Montréal. Il fallut ensuite attendre février 1955 avant que débute le programme du baccalauréat en éducation physique.

Puis, en 1969, le Département d'éducation physique est officiellement créé en remplacement de l'École d'hygiène. Depuis septembre 1976, le Département est installé au Pavillon d'éducation physique et des sports qui possède d'importants moyens d'enseignement, des salles de cours, un stade couvert, une patinoire, un gymnase triple, une piscine de 50 mètres, un bassin de plongeon, une palestine, des salles de combat, une salle de danse, des terrains de squash et de handball. Les laboratoires du Département sont très modernes et dotés de tous les appareillages requis pour la recherche dans plusieurs domaines : biomécanique, somatotypie, apprentissage moteur, biochimie et physiologie de l'exercice. Par ailleurs, la bibliothèque de kinésiologie est l'une des mieux constituées au monde.

L'appellation du Département d'éducation physique a été modifiée pour Département de kinésiologie en 1998. Le Département regroupe quatorze professeurs, dont les intérêts dans le domaine de l'enseignement et de la recherche portent sur toutes les caractéristiques de l'être humain en situation d'activité physique. Au 1er cycle, le Département offre un baccalauréat en kinésiologie. Aux études supérieures, les étudiants peuvent aussi s'inscrire à la M. Sc. et au Ph. D. (sciences de l'activité physique).

Le Département de kinésiologie offre aussi un microprogramme de 2e cycle, un programme de D.É.S.S. et un programme de M. Sc. en kinésiologie.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DU DÉPARTEMENT

Département de kinésiologie  
2100 boul. Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec), H3T 1J4  
Bureau 8202  
Tél. : 514 343-6151  
infokinesio@kinesio.umontreal.ca  
www.kinesio.umontreal.ca

## DIRECTION

### Directeur : Luc Proteau

Directeur adjoint : Dave Ellemberg  
Directrice adjointe : Julie Lavoie  
Directeur administratif : Richard Poulin  
Adjointe au directeur: Lucie Lortie

Responsable du Baccalauréat en kinésiologie : Julie Lavoie, tél. : 514-343-5602  
Responsable des programmes de 2e et 3e cycles : Marie-Ève Mathieu,  
tél. : 514-343-6737

Information sur les programmes : Sonia Labrie, tél. : 514-343-6111, poste 4856

Programme 1-352-1-0

Version 04 (A17)

## Baccalauréat en kinésiologie (B.Sc.)

### OBJECTIFS

Le programme de baccalauréat spécialisé en kinésiologie vise à former des personnes capables d'évaluer la capacité physique, d'analyser le mouvement des divers points de vue des sciences de l'activité physique, et de prescrire des programmes d'activités physiques adaptés à des fins récréatives, de prévention, de réadaptation, ou de recherche de performance de haut niveau. Il est important de noter que ce programme n'a pas pour objet la formation de professeurs d'éducation physique pour les établissements de niveau primaire et secondaire.

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement en fin de parcours.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

##### *Cheminement honor*

Pour être admissible au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 54 crédits avec une moyenne cumulative de 3,5; avoir reçu l'acceptation d'un professeur pour le superviser dans sa recherche; avoir réussi une entrevue de sélection.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

#### Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalence de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. Seuls les cours suivis dans les dix années précédant l'acceptation de l'étudiant dans le programme feront l'objet d'une reconnaissance éventuelle.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

#### Art. 13.3 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours obligatoire doit le reprendre, l'étudiant qui échoue un cours à option, doit le reprendre ou, avec l'autorisation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. L'étudiant reprend le cours échoué dans l'année qui suit l'échec.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

#### Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation

La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention «Cheminement honor» si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

**Segment 70**

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 75 crédits obligatoires et 15 crédits à option,
- en cheminement Honor : 75 crédits obligatoires (Blocs 70A, 70B et 70C), 3 crédits à option (bloc 70D) auxquels s'ajoutent les 12 crédits des blocs à option 70V et 70W.

L'étudiant s'inscrit selon le cheminement trimestriel indiqué par le Département en début de scolarité.

**Bloc 70A Connaissances fondamentales**

*Obligatoire - 61 crédits.*

KIN 1013	1	Approches de groupe en activité physique
KIN 1016	3	Bases neurophysiologiques du mouvement
KIN 1018	4	Méthode de recherche en kinésiologie
KIN 1020	2	Introduction à la kinésiologie
KIN 1021	3	Anatomie fonctionnelle et exercice
KIN 1022	2	Intervention individuelle et de groupe
KIN 1024	3	Physiologie de l'exercice 1
KIN 1025	3	Physiologie de l'exercice 2
KIN 1030	3	Introduction à la biomécanique
KIN 1031	3	Apprentissage et contrôle du mouvement
KIN 1037	3	Activités physiques, sports et sociétés
KIN 2024	3	Biomécanique articulaire et analyse du mouvement
KIN 2037	2	Évaluation et entraînement cardiométabolique
KIN 2038	4	Évaluation et entraînement cardiorespiratoire
KIN 2047	3	Évaluation et développement des qualités musculaires
KIN 2048	3	Intervention clinique et exercices thérapeutiques
KIN 2060	3	Sécurité en activités physiques
KIN 3032	3	Éthique et réflexions en kinésiologie
KIN 3046	3	Environnement et aides ergogènes
KIN 3090	4	Intégration et études de cas
NUT 2962	3	Nutrition

**Bloc 70B Formation clinique et professionnelle**

*Obligatoire - 11 crédits.*

KIN 2040	1	Démarche clinique en kinésiologie
KIN 2041	1	Introduction à l'intervention clinique
KIN 3040	3	Pratique d'intervention
KIN 3049	6	Stage professionnel

**Bloc 70C Formation interprofessionnelle**

*Obligatoire - 3 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3

**Bloc 70D Formation spécialisée**

*Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

*Cheminement régulier: Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.*

*Cheminement honor: Minimum 3 crédits, maximum 3 crédits.*

KIN 2010	3	Croissance et développement moteur
KIN 2015	3	Activités physiques adaptées
KIN 2018	3	Biomécanique avancée
KIN 3020	3	Activité physique et affections cardiorespiratoires

KIN 3022	3	Viellissement et activité physique
KIN 3023	3	Promotion de l'activité physique
KIN 3035	3	Gestion en activité physique
KIN 3037	3	Préparation physique à la performance
KIN 3039	3	Aspects psychologiques de l'intervention en kinésiologie
KIN 3050	3	Activité physique et troubles métaboliques
KIN 3051	3	Exercice et atteintes neuromusculaires
KIN 3072	3	Travail dirigé 1
KIN 3073	3	Travail dirigé 2

**Bloc 70E Complément de formation**

*Option - Maximum 3 crédits.*

AEG 2110	3	Entraînement au travail en équipe
IFT 1912	3	Initiation aux chiffriers électroniques
IFT 1945	3	Internet et création de pages Web
IFT 1990	3	Informatique pour sciences sociales
MSO 2030D	3	Systèmes de santé et santé communautaire
PPL 3040	3	Communication interculturelle
PSY 2048	3	Psychologie de la santé
SOL 1967	3	Sociologie du vieillissement
SOL 2103	3	Sociologie de la santé
SOL 2104	3	Relations ethniques

**Bloc 70V Cheminement honor : initiation à la recherche**

*Option - Maximum 6 crédits.*

KIN 4074	3	Practicum de recherche 1
KIN 4075	3	Practicum de recherche 2

**Bloc 70W Cheminement honor : formation avancée**

*Option - Maximum 6 crédits.*

KIN 6500	3	Activité physique et santé
KIN 6510	3	Physiopathologie de l'exercice
KIN 6515	3	Équilibre postural et locomotion
KIN 6520	3	Évaluation, entraînement et prescription
KIN 6525	3	L'évaluation en promotion de l'A.P.
KIN 6530	3	Exercices et problèmes musculosquelettiques
KIN 6800	3	Méthodologie de la recherche
KIN 6825	3	Psychologie du sport et activité physique
KIN 6831	3	Contrôle du mouvement chez l'humain
KIN 6832	3	Apprentissage du mouvement humain
KIN 6839	3	Cinétique et cinématique du mouvement
KIN 6842	3	Physiologie de l'exercice
KIN 6843	3	Exercice et métabolisme
STT 6971	3	Méthodes de biostatistique

## Table des matières

Introduction	13-1
Coordonnées générales	13-1
Frais facultaires	13-1
Direction	13-1

### PROGRAMMES

1-655-4-0	Année préparatoire au doctorat en optométrie	13-1
1-655-1-1	Doctorat de 1 <sup>er</sup> cycle en optométrie (O.D.)	13-1

# ÉCOLE D'OPTOMÉTRIE

## INTRODUCTION

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal avec le rang de département rattaché au Comité exécutif.

La mission de l'École d'optométrie s'articule autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et le rayonnement. En premier lieu, l'École doit par ses activités d'enseignement assurer la formation initiale en optométrie, la formation clinique spécialisée aux études supérieures, ainsi que la formation continue des praticiens pour que l'optométriste, comme professionnel de la santé, intervienne efficacement en première ligne des soins oculaires et visuels. En second lieu, l'École d'optométrie doit par ses activités de recherche et ses programmes d'études supérieures contribuer à l'avancement des sciences de la vision et à l'évolution des technologies dans le domaine ophtalmique. Enfin, grâce à la Clinique universitaire de la vision, l'École d'optométrie doit être pour le grand public, pour le milieu professionnel et pour la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise.

Le programme de premier cycle de l'École d'optométrie conduit au doctorat en optométrie (O.D.). Ce programme, unique au Québec, est agréé par l'Accreditation Council on Optometric Education. Il donne accès aux examens pour obtenir un droit de pratique partout en Amérique du Nord.

Aux études supérieures, l'École d'optométrie offre un programme de Maîtrise en sciences de la vision comportant trois options. L'option Sciences fondamentales, appliquées et cliniques est destinée aux candidats désirant poursuivre une carrière en recherche; l'option Intervention clinique et recherche vise à former des praticiens aptes, par leurs connaissances et leur expérience approfondie, à favoriser l'évolution de la pratique de l'optométrie partout dans le monde. Enfin, l'option Intervention en déficience visuelle a pour but de former des praticiens et chercheurs intervenant dans le domaine de la déficience visuelle.

L'École d'optométrie offre aussi un programme de Ph. D. (sciences de la vision), qui comporte sept options, conjointement avec le Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine. Ce programme veut stimuler la production de recherches novatrices dans des domaines reliés à l'œil, à l'optique physiologique ou ophtalmique et au cerveau visuel, selon des approches contemporaines. Au terme de leur formation, les diplômés pourront envisager une carrière autonome en recherche fondamentale, en recherche clinique (professionnel de la santé), en enseignement supérieur et en industrie, et ce, dans un domaine prioritaire en santé.

L'École d'optométrie accueille aussi un point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille et, grâce à ses diplômés d'études supérieures Intervention en déficience visuelle, concentration Orientation et mobilité ou concentration Réadaptation en déficience visuelle, elle contribue à la formation de spécialistes impliqués dans la réadaptation du handicap visuel.

Enfin, l'École offre une formation pratique dans le cadre du Certificat de résidence en optométrie.

## COORDONNÉES GÉNÉRALES DE L'ÉCOLE

Pavillon 3744 Jean-Brillant

	Bureau	Téléphone
Secteur administratif	260-7	343-6471
Secteur académique	230-49	343-6325
Clinique universitaire de la vision	110	343-6082

## FRAIS FACULTAIRES

### Achats d'instruments

1re année	approximativement 3 000 \$
2e année	approximativement 3 000 \$

Les étudiants se procurent les instruments, fournitures et manuels selon les instructions transmises au moment de l'inscription.

## DIRECTION

### Directeur : Christian Casanova

Directrice adjointe aux études de 1er cycle : Danielle de Guise  
 Directeur adjoint à la recherche et aux études supérieures : Jocelyn Faubert  
 Directeur administratif : Fethy Mili  
 Secrétaire de direction : Julie-Andrée Marinier

Directeur Clinique universitaire de la vision : Jean-Marie Hanssens  
 Directrice des stages externes : Ety Bitton  
 Responsable des programmes du cycle supérieur : Olga Overbury  
 Adjoint au directeur pour les affaires professionnelles : Pierre Forcier

Technicienne en gestion des dossiers étudiants : Sabine Démosthène, 514-343-6325

## SERVICES CLINIQUES

Chef des services cliniques : François Richard  
 Clinique d'anisocorie : Nicolas Fontaine  
 Clinique de basse vision : Julie-Andrée Marinier  
 Clinique d'électrodiagnostic : Jean-Marie Hanssens  
 Clinique d'optométrie pédiatrique : Marie-Ève Corbeil  
 Clinique de gériatrie : Benoit Tousignant  
 Clinique de lentilles cornéennes : Langis Michaud  
 Clinique de la sécheresse oculaire : Ety Bitton  
 Clinique de santé oculaire : Pierre Forcier  
 Clinique de services optiques : Nicolas Fontaine  
 Clinique de vision binoculaire et orthoptique : Danielle de Guise

Programme 1-655-4-0

Version 02 (A02)

## Année préparatoire au doctorat en optométrie

### RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

#### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein. L'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement. Dans un tel cas, le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant.

#### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant s'inscrit à un total de 40 crédits répartis selon l'offre de cours trimestrielle.

#### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de deux années.

#### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

#### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise.

#### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

L'année préparatoire comporte 40 crédits.

**Segment 70**

Les crédits de l'Année préparatoire sont répartis de la façon suivante : 37 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

**Bloc 70A**

*Obligatoire - 37 crédits.*

BCM 1970	2	Biochimie 1
BIO 1203	3	Introduction à la génétique
DRT 1810S	3	Droit pour professionnels de la santé
MCB 1097	2	Microbiologie et immunologie générales
OPH 2992	3	Anatomie oculaire
OPM 1009	3	Optique géométrique
OPM 1010	2	Introduction à la profession
PBC 1040	2	Anatomie macroscopique humaine
PBC 1091	3	Embryologie et histologie en optométrie
PHI 1968	3	Notions fondamentales d'éthique
PHY 1982	2	Optique physique
PHY 1984	1	Travaux pratiques d'optique
PSL 1982	2	Les bases du système nerveux
PSL 1993	3	Physiologie générale
STT 1979	3	Statistique : concepts et applications

**Bloc 70Z**

*Choix - 3 crédits.*

*Cours choisi avec l'approbation du responsable du programme.*

Programme 1-655-1-1

Version 24 (A12)

**Doctorat de 1<sup>er</sup> cycle en optométrie (O.D.)****RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 39 crédits en 1<sup>re</sup> année, de 42 crédits en 2<sup>e</sup> année, de 36 crédits en 3<sup>e</sup> année et de 40 crédits en 4<sup>e</sup> année.
- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de neuf trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

**Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation**

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués sur l'ensemble des stages conformément aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École.

- à l'occasion des stages de 3<sup>e</sup> année
- à l'occasion des stages de chacun des trimestres de la 4<sup>e</sup> année.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les cours OPM41142 et OPM41172, ainsi que les stages, devront être repris en cas d'échec.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par année prévaut dans le programme.

**Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation**

La réussite du programme donne droit au Doctorat en optométrie (O. D.).

**STRUCTURE DU PROGRAMME**

Le Doctorat comporte 157 crédits.

**Segment 01 Propre à la 1<sup>re</sup> année**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 01A**

*Obligatoire - 39 crédits.*

CSS 1900	1	Collaboration en sciences de la santé 1
MCB 1180	3	Microbiologie et immunologie oculaires
MSO 3001	2	Introduction à l'épidémiologie
OPM 1105	4	Optométrie 1.1
OPM 1107	2	Optométrie 1.3
OPM 1108	1	Jugement clinique
OPM 1109	0.5	Laboratoire d'optométrie 1.1
OPM 1110	1.5	Laboratoire d'optométrie 1.2
OPM 1201	3	Optique ophtalmique 1.1
OPM 1203	2	Optique ophtalmique 1.2
PBC 1010	2	Pathologie générale en optométrie
PHM 2952	2	Pharmacologie générale
PSY 3954	3	Méthodes d'entrevue en santé
SCV 1101	3	Sciences de la vision 1 - Physiologie de l'oeil
SCV 1102	3	Sciences de la vision 2 Dioptrique oculaire
SCV 1103	3	Sciences de la vision 3 - Vision binoculaire
SCV 1105	3	Sciences de la vision 4 - Neurophysiologie

**Segment 02 Propre à la 2<sup>e</sup> année**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 02A**

*Obligatoire - 42 crédits.*

CSS 2900	1	Collaboration en sciences de la santé 2
OPM 2109	2	Optométrie 2.1
OPM 2112	1	Stage en soins de première ligne 2.1
OPM 2113	1	Techniques diagnostiques
OPM 2114	1	Techniques diagnostiques avancées
OPM 2115	1	Jugement clinique 2.1
OPM 2205	2.5	Optique ophtalmique 2.1
OPM 2206	2.5	Optique ophtalmique 2.2
OPM 2302	3	Lentilles cornéennes 2.1
OPM 2406	2	Adaptations sensorielles au strabisme
OPM 2407	3	Déséquilibres oculomoteurs 1
OPM 2502	3	Santé oculaire 2.1
OPM 2503	2	Pharmacologie oculaire 2.1
OPM 2505	4	Pharmacologie oculaire 2.2
OPM 2506	3	Santé oculaire 2.2
OPM 2507	2	Santé oculaire 2.3
OPM 2508	2	Santé oculaire 2.4
SCV 2102	3	Sciences de la vision 5 - Psychophysique
SCV 2103	3	Sciences de la vision 6 - Mouvements oculaires

**Segment 03 Propre à la 3e année**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 03A**

*Obligatoire - 36 crédits.*

CSS 3900	1	Collaboration en sciences de la santé 3
OPM 3107	3	Gestion et jurisprudence en optométrie
OPM 3116	2	Analyse de cas
OPM 31171	0	Introduction à la recherche 3.1
OPM 31172	1	Introduction à la recherche 3.2
OPM 3120	3	Optométrie 3.1
OPM 3130	2	Électrodiagnostic
OPM 3307	2	Éléments de diagnostic - Lentille cornéenne
OPM 3308	3	Lentilles cornéennes 3.1
OPM 3309	1	Lentilles cornéennes 3.1
OPM 3412	3	Déséquilibres oculomoteurs 2
OPM 3502	2	Santé oculaire 3.1
OPM 3602	2	Optométrie gériatrique
OPM 3603	2	Ergonomie visuelle et prévention
OPM 3604	2	Réadaptation et handicap visuel
OPM 3607	3	Optométrie pédiatrique
OPM 37011	0	Stage - soins de 1re ligne 3.1
OPM 37012	3	Stage - soins de 1re ligne 3.2
OPM 3817	1	Stage en cliniques spécialisées 3.1

**Segment 74 Propre à la 4e année**

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

**Bloc 74A**

*Obligatoire - 40 crédits.*

OPM 41141	0	Travaux de recherche dirigés
OPM 41142	5	Travaux de recherche dirigés
OPM 4115	1	Optométrie 4.1
OPM 41171	0	Discussions cliniques
OPM 41172	2	Discussions cliniques
OPM 4701	7	Stage en soins de première ligne 4.1
OPM 4702	7	Stage en soins de première ligne 4.2
OPM 4801	3	Stages en cliniques spécialisées 4.1
OPM 4802	3	Stages en cliniques spécialisées 4.2
OPM 4902	12	Stages externes